PERSPECTIVES DÉCENNALES
DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE
L'ALGÉRIE

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE

PERSPECTIVES DÉCENNALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE

IMPRIMERIE OFFICIELLE
DU MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE
7 et 9, rue Trollier - ALGER

MARS 1958

Les études présentées dans ce document ont été effectuées par un Groupe de Travail qui s'est formé au Gouvernement Général de l'Algérie à la fin de l'année 1955 et qui a été chargé en mars 1956 par le Ministre résidant de dégager les perspectives de développement économique de l'Algérie pour les dix prochaines années.

Le Groupe de travail chargé d'étudier les perspectives de développement comprenait :

MM. BAUDET, Administrateur civil du Ministère des Finances.

BOUAKOUIR, Directeur Général des Affaires Economiques et de l'Industrialisation.

BREIL, Administrateur de l'I.N.S.E.E., Chef du Service de la Statistique Générale.

METTAS, Administrateur civil du Ministère des Finances.

OLIVIER, Administrateur de l'I.N.S.E.E.

PIQUARD, Administrateur civil du Ministère des Finances, Chef p.i. du Service des Etudes.

SALVI, Sous-Directeur du Ministère des Finances.

SURBLED, Administrateur civil du Ministère des Finances.

TIXIER, Directeur Général des Finances.

VERRIERE, Administrateur de l'I.N.S.E.E.

auxquels ont bien voulu se joindre pour les questions intéressant leurs services :

MM. CAPDECOMME, Recteur de l'Académie d'Alger.

DROUHIN, Directeur de l'Hydraulique et de l'Equipement rural.

GASTEBOIS, Directeur central des P.T.T.

GUILHAMON, Secrétaire Général d'Electricité et Gaz d'Algérie.

PÉLISSIER, Directeur de l'Agriculture, du Paysanat, des Forêts et de la Défense et Restauration des Sols.

Le Service de la Statistique et les directions et services économiques et techniques de l'administration algérienne, en particulier MM. ARIS, CARAYON, FRESSANGE, GIRODET, HERBAULT, LEROY, MALAPLATE, MARTIN, MONJAUZE, MAUREL, MOULIN, PRUDHOMME, SACCARDY et SCHNELL ont fourni l'ensemble des données utilisées et coopéré à leur mise en œuvre.

Enfin :

MM. BLANCHARD, ancien Secrétaire général de la Confédération du patronat d'Algérie.

BOTTALA-GAMBETTA, Ingénieur en chef des Chemins de fer Algériens.

DAUZIER, Inspecteur de l'Economie Nationale, chargé de mission au Commissariat Général au Plan.

DELAHAYE, Sous-Gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, Président du Centre Algérien d'expansion économique et sociale.

FONTANEAU, Professeur à la Faculté de Droit d'Alger.

GENDARME, Professeur à la Faculté de Droit d'Alger.

GISCARD D'ESTAING (François), Inspecteur des Finances.

GRUSON, Chef du Service des Etudes Economiques et Financières du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

PEYREGA, ancien Doyen de la Faculté de Droit d'Alger, Directeur de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales d'Alger,

ont fait bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience, en lui apportant des avis et des conseils, le Groupe de travail. Celui-ci leur en exprime sa gratitude, ainsi qu'à M. **BYE**, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, membre du Conseil Economique, qui a bien voulu, à titre personnel, s'entretenir avec plusieurs de ses membres de diverses questions concernant la présente étude.

SOMMAIRE

	Pages
I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE	15
A. *Progrès récents*	15
a. Efforts d'équipement	18
b. Incidences financières	21
B. *Le secteur traditionnel et le secteur évolué*	23
a. L'industrie	25
b. L'agriculture	27
c. Structure juridique	31
C. *Potentiel de croissance*	32
a. Ressources naturelles	32
b. Ressources humaines et infrastructure	34
II. OBJECTIFS ET LIGNES DIRECTRICES DU DÉVELOPPEMENT	37
A. *Objectifs*	37
a. Emploi et niveau de vie en Algérie	37
b. Mise en valeur des ressources naturelles au profit de la zone franc.	38
B. *Rôle prépondérant des activités non agricoles dans le développement*	39
a. Niveau de vie des habitants du secteur traditionnel	39
b. Mécanisme de croissance du secteur moderne	40
C. *Problèmes de productivité et politique sociale*	41
a. Structure et localisation des entreprises	42
b. Adaptation de la politique sociale	43

Pages

D. *Liens avec la Métropole et relations avec l'extérieur* 45

a. Activités de production 46

b. Financement 47

c. Encadrement et main-d'œuvre 48

d. Relations avec l'étranger 49

III. L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE EN FIN DE PÉRIODE 51

A. *Production* 51

B. *Emploi* 54

a. Secteur agricole 54

b. Secteurs non agricoles 54

C. *Revenus* 56

a. Revenus des particuliers 57

b. L'équilibre global 58

D. *Commerce extérieur* 60

E. *Coût des services publics et fiscalité* 61

IV. LES INVESTISSEMENTS 64

A. *Volume des investissements et nature du financement nécessaire* 64

a. Dépenses d'investissement 65

b. Besoins de financement 66

B. *Origine des capitaux disponibles.* 68

a. Finances publiques 68

b. Epargne privée 68

C. *Equilibre des ressources et des besoins en capitaux* 70

V. MOYENS DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 72

A. *Les grandes orientations* 74

a. Activités traditionnelles 74

b. Cultures riches 75

c. Irrigation 76

Pages

B. *Les conditions du développement.* 77

a. Formation des hommes 77

b. Adaptation au marché 79

c. Adaptation des formules de financement 82

C. *La zone de développement* 85

VI. MOYENS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL. 87

A. *Conditions économiques de l'industrialisation* 87

a. Energie et matières premières. 88

b. Marché intérieur et exportation 90

c. Encadrement et formation professionnelle 94

B. *Concours financiers aux industries* 95

a. Opportunité de l'aide aux industries 96

b. Coût et conséquences de l'aide aux industries 97

c. Modalités de l'aide aux industries 98

VII. LES INSTITUTIONS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT 101

A. *Institutions administratives* 101

B. *Organismes semi-publics ou privés* 102

CONCLUSION.

Implications du développement économique 105

ANNEXES.

I. Les calculs économiques : présentation et résultats 107

A. Origine des travaux 109

B. Comptes économiques et relations intersectorielles 112

C. Mode de calcul des perspectives et des investissements 123

II. Notes sur les secteurs d'activité 133

Les secteurs d'activité 135

Les investissements par secteur 140

L'emploi dans les secteurs non agricoles 142

		Pages
01-a	Hydraulique - Eau potable	144
01-b	Agriculture	147
01-c	Activités annexes de l'agriculture	183
02	Forêts et défense et restauration des sols	186
03	Pêche	194
04	Electricité et gaz	199
05	Pétrole	209
06	Industries extractives et connexes	216
07	Production des métaux	226
08	Transformation des métaux	230
09	Matériaux de construction et céramique	253
10	Entreprises de construction de bâtiment	262
11	Entreprises de travaux publics	268
12	Industries chimiques	271
13	Caoutchouc	280
14	Industries alimentaires	284
15	Textiles et travail des étoffes	299
16	Cuirs et industries de la chaussure	307
17	Bois	314
18	Papier, carton	319
19	Industries polygraphiques - Presse - Edition	323
20	Industries diverses	327
21	Infrastructure des communications	332
22	Transports	339
23	Occupation d'immeubles (logements et locaux professionnels)	359
24	Autres services	366
25	Commerces	377
26	Sécurité Sociale	385
27	Administration	390
III.	Financement des investissements	401
IV.	Rapport au Ministre sur l'aide aux entreprises industrielles	417

AVANT-PROPOS

Entre 1914 et 1945, l'économie algérienne semblait parvenue à un état d'équilibre, dont la situation satisfaisante des finances publiques et des échanges extérieurs était le symbole. La croissance de la population et celle de la production s'effectuaient sans modification profonde des structures. Les contrastes entre les conditions de vie des populations des villes et celles des campagnes, entre la place dominante de l'agriculture et celle très faible de l'industrie, entre le Tell et le désert étaient presque considérés comme des données naturelles.

Depuis 1945 et principalement sous l'effet de facteurs démographiques, l'écart entre le niveau de vie des villes et celui des campagnes s'est élargi ; en liaison avec l'expansion de la population, l'industrialisation, la recherche et la mise en valeur des ressources du Sahara sont devenues des problèmes essentiels. Ce qui était généralement tenu pour immuable est maintenant raison ou moyen de développement.

L'objet du présent rapport est précisément d'examiner, pour les années 1957 à 1966, les perspectives d'évolution de l'économie vers un nouvel équilibre qui ne sera d'ailleurs pas atteint au terme de cette période relativement courte.

Cette évolution dépendra étroitement du futur statut politique. Ses conditions diffèrent en effet profondément selon qu'est envisagée une Algérie du Nord indépendante de la Métropole et séparée du Sahara ou une Algérie française s'intégrant progressivement dans un ensemble eurafricain. Un tableau complet des perspectives économiques aurait ainsi à tenir compte de multiples hypothèses politiques.

C'est dans un cadre conforme aux données juridiques actuelles qu'a été établie cette étude, qui est de nature essentiellement économique, même si elle se réfère parfois à des données plus vastes. Telle quelle, cependant, elle permet de discerner combien le développement de l'Algérie serait, quel que soit le futur statut, dépendant de l'importance des concours extérieurs financiers et techniques.

Il a paru nécessaire de rappeler les principaux éléments de la situation présente avant de définir les lignes directrices d'une politique d'expansion, les résultats qui peuvent en être attendus et les moyens à mettre en œuvre.

⁂

I. — SITUATION DE L'ECONOMIE ALGERIENNE

Le revenu moyen par habitant est en Algérie trois fois plus grand que dans l'Inde, mais cinq fois moins important qu'en Métropole. Cette situation, après plus d'un siècle de présence française traduit un long effort de mise en valeur contrarié par la progression démographique et la faiblesse des ressources naturelles jusqu'ici disponibles.

Sous l'effet d'une natalité très élevée et d'une mortalité en sensible réduction, la population a doublé dans les cinquante dernières années. Elle est actuellement composée de 9 millions de musulmans et d'un million d'européens (1). Il est prévu que sauf émigration ou immigration massive elle doit à nouveau doubler en moins de 30 ans, passant de 10 à 13 millions de personnes dans les dix prochaines années.

La densité du peuplement presque nulle dans le désert qui couvre les neuf dixièmes de la superficie est de 45 personnes au km2 dans la partie nord du pays (dont le tiers seulement est labourable) et atteint dans certaines zones cependant rurales de Kabylie le taux exceptionnel de 300 habitants au km2.

Devant l'incidence de la progression démographique sur le niveau de vie et l'emploi les pouvoirs publics ont depuis la dernière guerre accéléré l'équipement de l'Algérie.

Cette politique qui sera analysée dans les pages suivantes a, grâce à l'aide métropolitaine, permis un accroissement sensible de la production ; mais les structures anciennes n'ont pu encore être profondément améliorées.

La production intérieure, de l'ordre de 700 milliards de francs par an, n'est que la vingtième partie de celle de la Métropole. Le sous-emploi généralisé correspond au chômage total d'un travailleur sur cinq. Les populations non évoluées du secteur rural sont trop nombreuses, l'industrie demeure trop faible pour que l'Algérie puisse avant longtemps assurer elle même son propre développement.

Toutefois un résultat essentiel a été obtenu par les prospections sahariennes, faisant entrevoir une expansion future beaucoup moins artificielle. L'immensité du pays (quatre fois la Métropole) et la densité moyenne de la population (4 habitants au km2), données jusqu'ici sans intérêt économique, ont pris une grande signification quant aux ressources potentielles du sous-sol par habitant.

A. *PROGRES RECENTS*

La série homogène de comptes économiques dont on dispose pour les années 1950 et suivantes montre que la production intérieure a progressé de près de la moitié de 1950 à 1956.

---

(1) Militaires non compris.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN ALGÉRIE

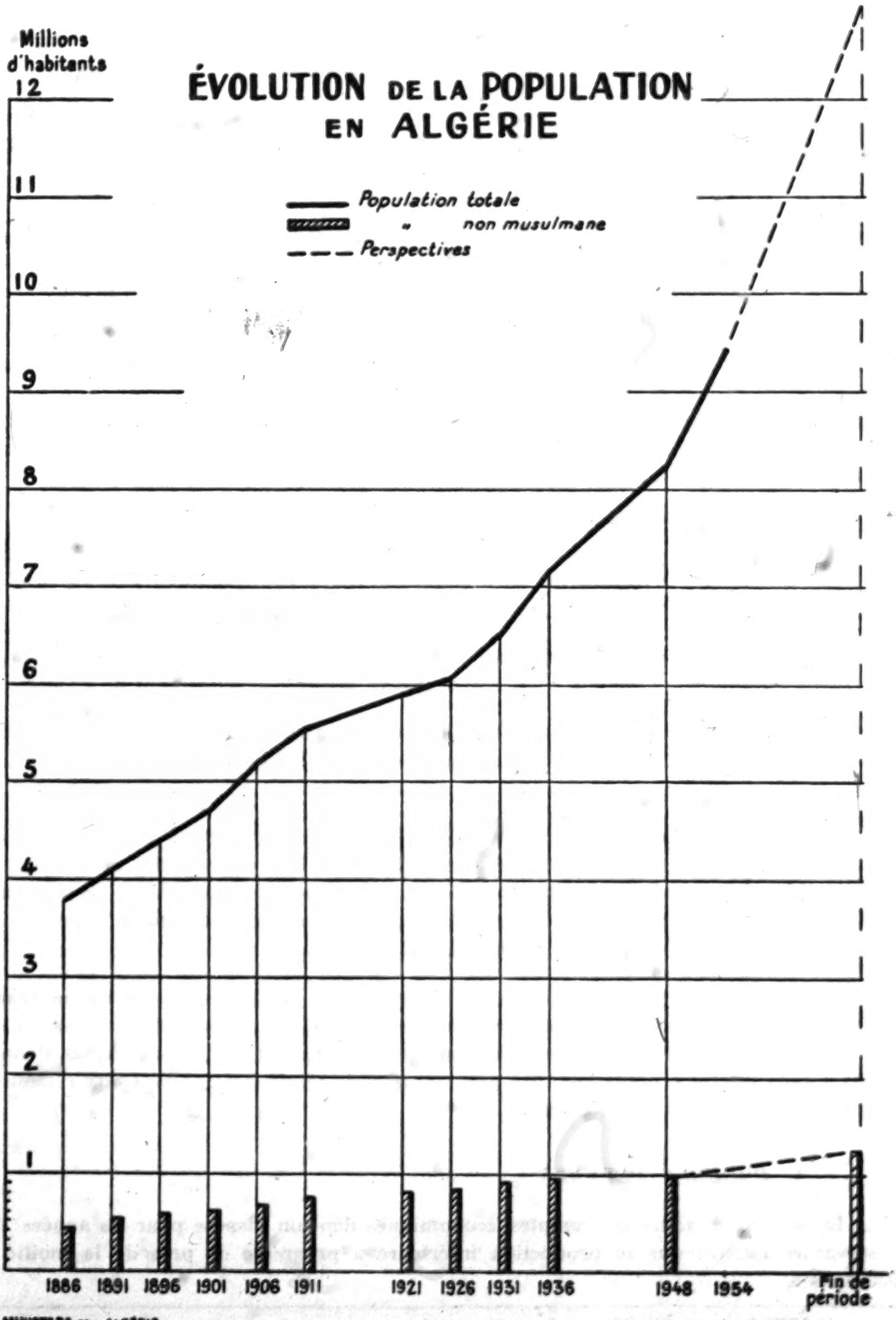

MINISTERE DE L'ALGÉRIE
Service Cartographique

Production intérieure, Produit national, Revenus des ménages

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	(Milliards de francs 1954)						
Production intérieure	475	473	532	553	591	624	685
Indice.	100	99,6	112	116,4	124,4	131,4	144,2
Produit national brut	552	561	645	674	732	788	864
Indice.	100	101,7	116,8	122,1	132,6	142,8	156,5
Revenus des ménages	399	413	477	504	544	586	643
Indice.	100	103,5	119,6	126,4	136,4	146,9	161,2

Cette croissance assez régulière malgré la variation des récoltes est particulièrement élevée dans les secteurs non agricoles (54 %).

Chaque année les revenus distribués se sont accrus de 8 % en moyenne alors que la population ne croissait que de 2,5 %. Le taux net d'accroissement moyen du niveau de vie qui s'en dégage est de l'ordre de 5,5 % par an.

En raison notamment de la politique des salaires, cette amélioration d'ensemble parait avoir bénéficié plus largement aux musulmans qu'aux européens. De 1950 à 1956 la masse des revenus salariaux s'est accrue de 95 % alors que l'ensemble des ressources des ménages n'a augmenté que de 56 %. De plus entre les recensements de 1948 et de 1954, dans le secteur non agricole, le nombre des salariés européens s'est accru de 18 % et celui des musulmans de 48 %.

Traitements, salaires, pensions et prestations sociales

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	(Milliards de francs courants)						
Entreprises.	98	119	144	153	161	177	191
Administrations.	40	53	67	73	83	103	125
Salaires transférés de l'extérieur.	10	16	26	26	31	34	29
Prestations sociales	12	22	30	33	38	41	44
Pensions et assistance	14	18	22	24	24	25	28
Total	174	228	289	309	337	380	417
Total en francs constants après correction de l'accroissement des effectifs militaires en 1954, 1955 et 1956	200	230	281	305	336	367	391
Rapport : Salaires et cotisations des entreprises/Production intérieure.	26,4 %						32,5 %

Il serait cependant dangereux d'en conclure que la simple continuation des efforts entrepris suffirait à garantir pour l'avenir le même rythme de développement.

La croissance du produit national brut, beaucoup plus rapide que celle de la production intérieure montre que le niveau des revenus dépend de plus en plus d'activités non productives ou du transfert de revenus extérieurs.

En outre l'importance des dépenses d'équipement a eu pour contrepartie un déséquilibre des finances publiques et du commerce extérieur.

a. Efforts d'équipement.

1° *Plans quadriennaux.*

Deux plans quadriennaux ont couvert la période 1949-1956. Ils peuvent être considérés comme la première phase d'accélération du développement.

Ils ont eu pour dessein l'établissement d'une infrastructure de services publics plutôt qu'une action directe sur la production agricole et industrielle.

Pour chaque secteur, les objectifs étaient exprimés en nature, c'est à dire en kilomètres de routes, en classes ou en lits d'hôpitaux par exemple ; ils visaient donc essentiellement à accroître la qualité ou la quantité de moyens mis à la disposition des usagers, à une époque où l'absence de comptabilité économique empêchait de calculer l'influence des investissements sur le développement d'ensemble de l'économie. En fait, la constitution d'une infrastructure en matière scolaire, sanitaire, énergétique et dans le domaine des voies de communication de toute nature a été poussée pendant les dix dernières années à un rythme très supérieur à celui des années antérieures.

La croissance continue des dépenses d'investissement du budget de l'Algérie a toutefois été en partie compensée après 1952 par la réduction des investissements des établissements nationaux qui avaient à cette époque rattrapé le retard résultant de la guerre.

Dépenses d'investissement (année civile)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
	(Milliards de francs courants)						
Budget extraordinaire de l'Algérie.	19,6	23,3	31	31	32,5	38	49
Etablissements nationaux	19,3	22,9	20,1	17,3	12	13,4	8,5
	38,9	46,2	50,1	48,3	44,5	51,4	57,6

Parmi les dépenses d'infrastructure une mention particulière doit être faite pour les recherches pétrolières qui, en dépit de leur montant, demeureront le fait économique majeur des dernières années :

	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Recherches pétrolières	0,5	3	8,5	9,7	14,7	23

2° *Plan d'industrialisation.*

Parallèlement à ces plans quadriennaux et par suite notamment de la pénurie de produits industriels due à la guerre une procédure d'aide à l'industrialisation a été mise en place, qui constitua dès 1946 un corps assez complet de mesures touchant à la fois au crédit et à la fiscalité. Elle permit ou facilita, suivant les cas, la constitution d'une industrie qui, pour modeste qu'elle soit en valeur absolue, n'en a pas moins, mines exclues, des dimensions cinq fois supérieures environ à celles d'il y a quinze ans, malgré un net ralentissement de la progression après 1951.

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Indice de la production industrielle (sans bâtiment).	89	100	117	120	122	133	147	140	(150)

3° *Habitat.*

En 1949 fut instituée également une réglementation favorisant la construction de logements. Etablies parfois avant que les mesures correspondantes ne soient prises en Métropole — où l'aide à l'habitat date de 1950 — ses modalités d'application furent plusieurs fois modifiées à la lumière de l'expérience. Malgré des difficultés de financement, la construction a de ce fait atteint 15.000 logements par an soit le triple du rythme d'avant guerre. En définitive le secteur de l'habitat est sans doute celui où la législation devra le moins être remaniée pour assurer les développements ultérieurs.

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Logements construits avec l'aide des pouvoirs publics (milliards de francs courants) (1)		1	4	9	14	15	18	26	29
Autorisations de construire dans 18 grandes villes - pièces habitables	4.500	8.300	13.600	19.000	19.500	26.200	29.600	33.000	36.000

(1) Y compris la valeur des terrains et les dépenses de reconstruction d'Orléansville.

4° *Agriculture.*

En ce qui concerne l'agriculture, il est extrêmement difficile, en raison des grandes différences existant entre des récoltes consécutives, de mesurer les progrès accomplis sur une courte période. Il est cependant possible d'indiquer que, par comparaison avec les années 1934-1938, la production agricole semble avoir été en progression d'environ 20 % pour les années 1948-1957.

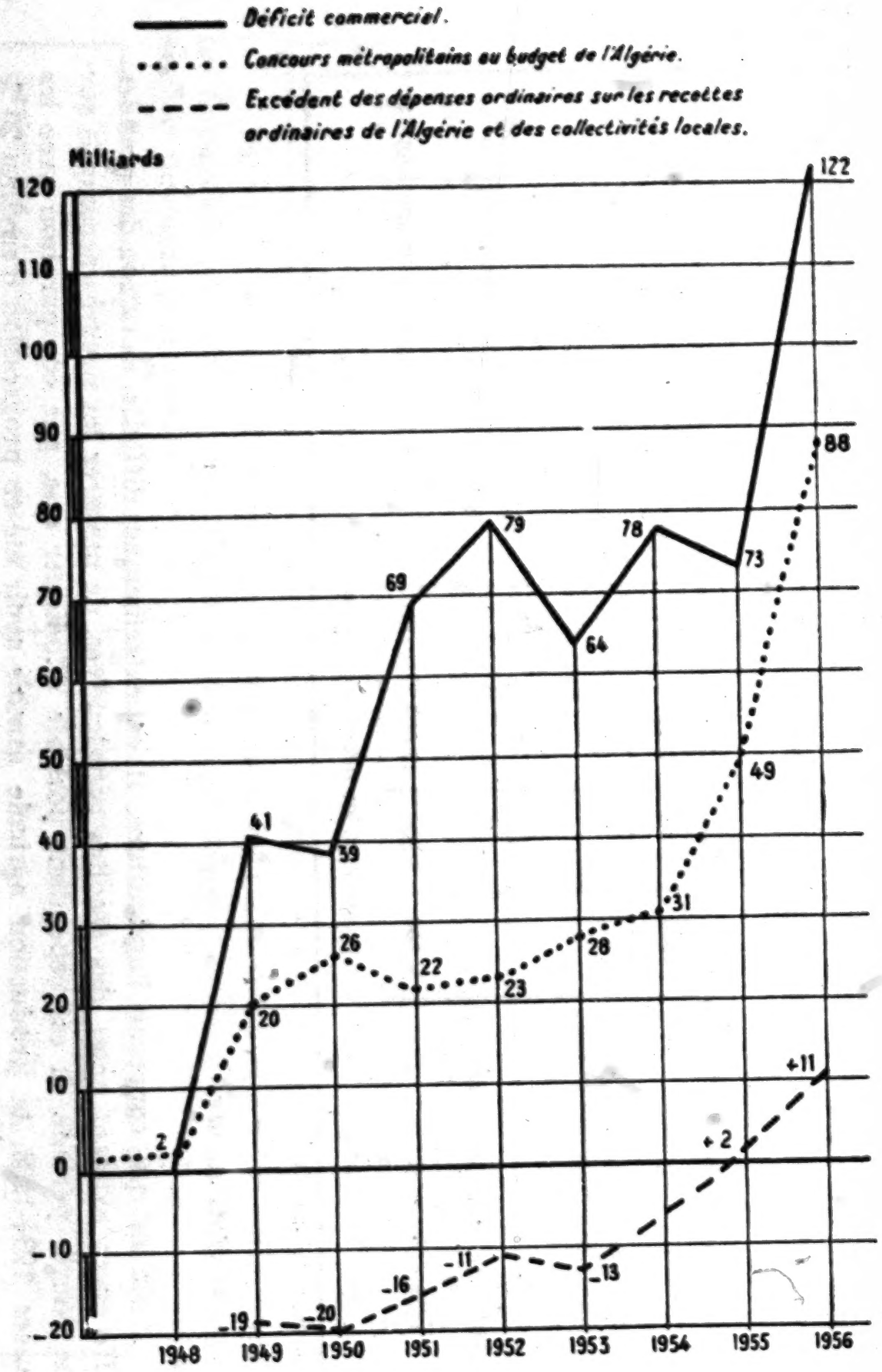

MINISTÈRE de L'ALGÉRIE
Service Cartographique

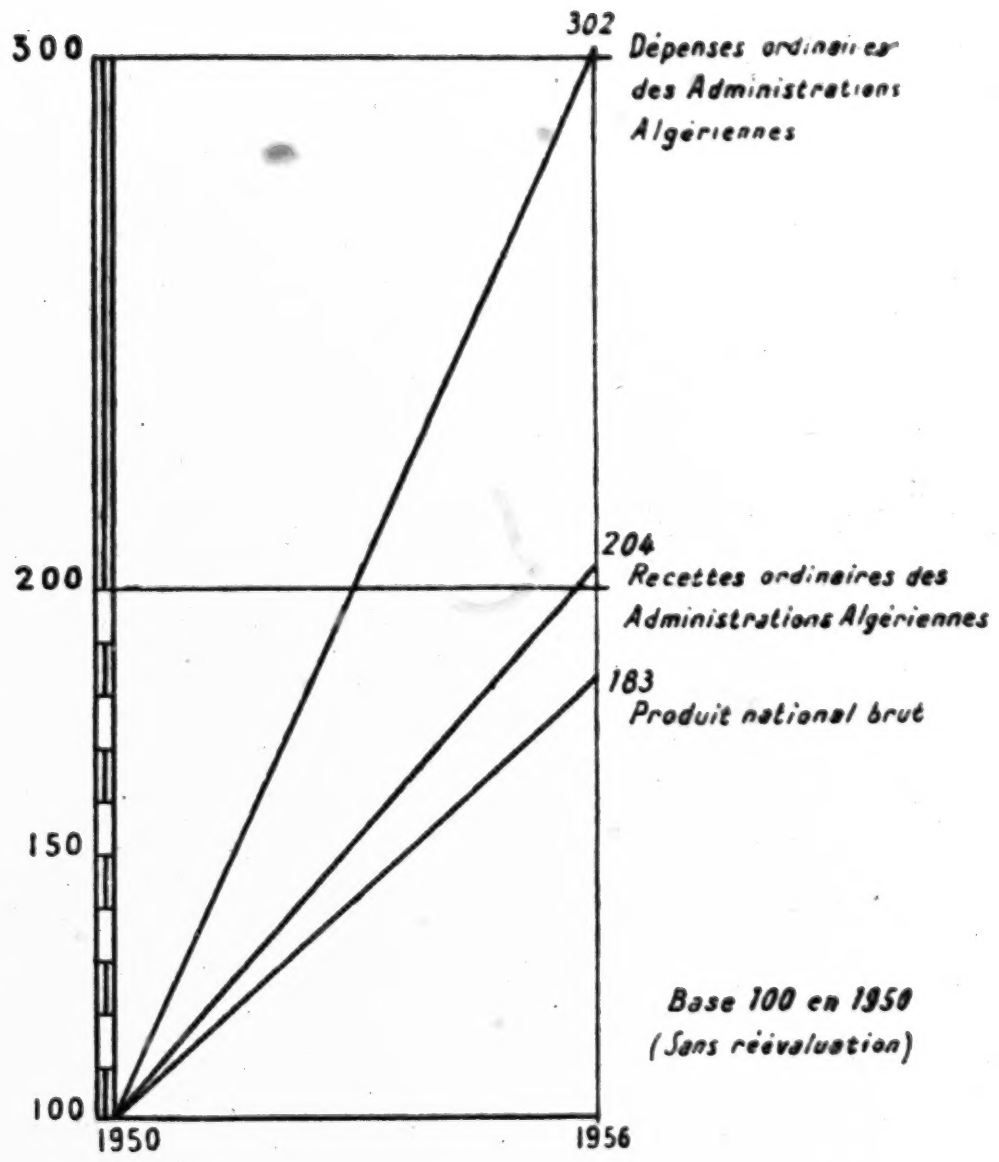

Mais ce résultat est dû pour partie à une succession assez exceptionnelle de bonnes récoltes qui jointe à d'autres facteurs d'ordre financier empêche de considérer comme définitivement acquis le développement économique constaté depuis 1950.

b. **Incidences financières.**

L'amélioration de l'infrastructure ne pouvait avoir immédiatement des répercussions suffisantes sur la production pour que l'économie algérienne ait dégagé les ressources matérielles et financières nécessaires à son développement.

Les dernières années ont été marquées par l'instauration d'un déficit dans le budget ordinaire de l'Algérie antérieurement en suréquilibre, par une dépendance financière de plus en plus grande à l'égard de la métropole, enfin par un déficit croissant de la balance commerciale (voir graphiques ci-contre).

La construction accélérée d'hôpitaux, d'écoles, de routes, de logements à partir de 1949 a entrainé une élévation des frais de fonctionnement des services publics et des charges de la dette. Malgré une accentuation de la pression fiscale ces dépenses courantes nouvelles ont été supérieures à l'accroissement des recettes ordinaires.

Aussi la possibilité d'utiliser les excédents du budget ordinaire pour le financement des investissements s'est-elle progressivement amenuisée, laissant même place à un déficit de ce budget.

Les concours financiers de la Métropole, variant de 20 à 30 milliards par an entre 1949 et 1954 ont du être élevés très rapidement en 1955 et en 1956 à la fois pour faire face à une nouvelle croissance des investissements et pour couvrir le déficit du budget ordinaire ; en outre à partir de 1956 ces concours ont contribué à relayer les emprunts du Trésor Algérien que les conditions politiques ne permettaient plus de réaliser dans la mesure souhaitable.

Parmi ces concours, les subventions au budget de l'Algérie, presque nulles avant 1950, ont atteint près de 30 milliards en 1956. Il est vraisemblable que, cette même année, l'aide métropolitaine a permis le financement de presque la moitié des investissements bruts affectués en Algérie.

La balance commerciale, équilibrée en 1948, a marqué dès 1951 un déficit égal à 15 % de la production intérieure brute, taux qui s'est abaissé à 12 % en 1955 pour remonter à 17 % en 1956 (1) sous l'effet de la nouvelle hausse des investissements et surtout des dépenses militaires.

Plus précisément les importations se sont élevées à peu près au même rythme que la production, les exportations traditionnelles de vins et minerais, peu stimulées par l'effort d'investissement, n'ont suivi qu'une progression beaucoup moins rapide, tandis que les denrées alimentaires étaient de plus en plus réservées à une consommation locale en forte expansion.

Il convient toutefois de ne pas exagérer la portée de ces déséquilibres, inévitables dans un pays qui s'équipe rapidement sans que soient exigés de ses habitants les sacrifices correspondants.

---

(1) Ce taux a été de 1,4 % en Métropole en 1956.

ALGÉRIE

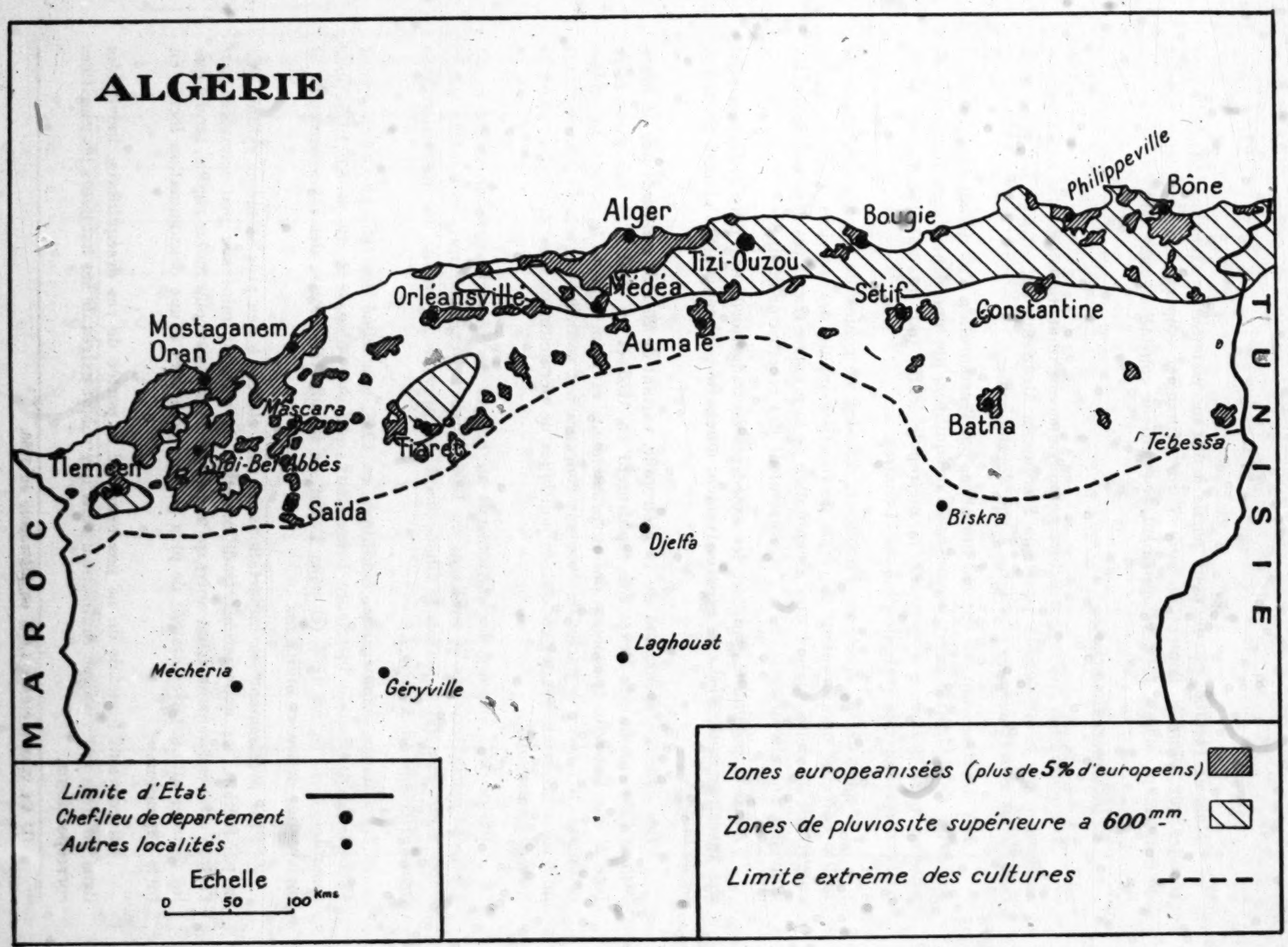

MINISTÈRE de L'ALGÉRIE
Service Cartographique

Malgré le déficit du budget ordinaire, le fonctionnement de l'administration n'intervient encore que pour 18 % dans le produit national brut, ce qui est inférieur aux normes métropolitaines. Les recettes ordinaires s'accroissent rapidement et sont régulièrement plus élevées que les dépenses courantes de l'année précédente.

Jusqu'en 1954 dernière année pour laquelle on dispose de comptes économiques complets, l'épargne algérienne a été aussi importante que les investissements. Les concours métropolitains n'ont donc été rendus nécessaires que parce qu'une fraction élevée de cette épargne ne s'est pas investie localement, mais en Métropole. L'entrée de capitaux publics a compensé l'exode de capitaux privés.

Dans la balance des comptes le solde des opérations déficitaires (commerce extérieur, intérêts et dividendes) a été couvert du moins jusqu'en 1954 par celui des opérations excédentaires (transferts de salaires, dépenses de souveraineté).

En additionnant les résultats du secteur public et ceux du secteur privé, on constate ainsi que, jusqu'en 1955, l'Algérie, parce qu'elle a été déchargée des dépenses militaires, ne s'est guère endettée vis à vis de l'extérieur. Mais, à moins de très fortes subventions métropolitaines, cela cessera d'être vrai dans les prochaines années si les investissements sont portés au niveau requis pour transformer la structure de l'économie.

B. *LE SECTEUR TRADITIONNEL ET LE SECTEUR EVOLUE*

Le trait fondamental de l'économie algérienne, qui explique ses faiblesses comme ses possibilités d'expansion, est la coexistence de deux secteurs ayant des méthodes de production entièrement différentes.

Le secteur traditionnel dont les techniques n'ont que très peu emprunté à l'occident groupe approximativement 5,2 millions de personnes de niveau de vie comparable à celui des habitants de nombreux pays du Proche Orient (30.000 francs par personne).

Le secteur évolué, où la productivité se rapproche de celle constatée en Europe, assure au contraire avec 44 % seulement de la population active 65 % de la production totale, soit environ 2,5 fois plus par personne que le premier.

Les activités de mode traditionnel sont essentiellement rurales. Il n'existait pas, en effet, avant 1830 de véritable civilisation urbaine en Algérie ni d'artisanat urbain fortement organisé. Les villes algériennes sont dans l'ensemble des créations européennes ; si la proportion y est élevée de musulmans pauvres ou qui vivent dans de mauvaises conditions, ce fait s'explique davantage par le sous emploi et par la crise du logement que par la persistance de méthodes archaïques. L'habitant du bidonville travaille souvent dans une entreprise moderne.

Le secteur évolué, principalement urbain, englobe en fait toute l'industrie, la plus grande part du commerce et des transports ainsi que les activités administratives ; mais il comprend aussi une fraction importante de l'agriculture correspondant aux terres de colonisation et à un petit nombre de propriétés musulmanes bien cultivées. Au total, il groupe, à côté de 1 million d'européens environ 3,2 millions de musulmans participant de plus en plus aux modes de vie de l'occident.

ALGÉRIE

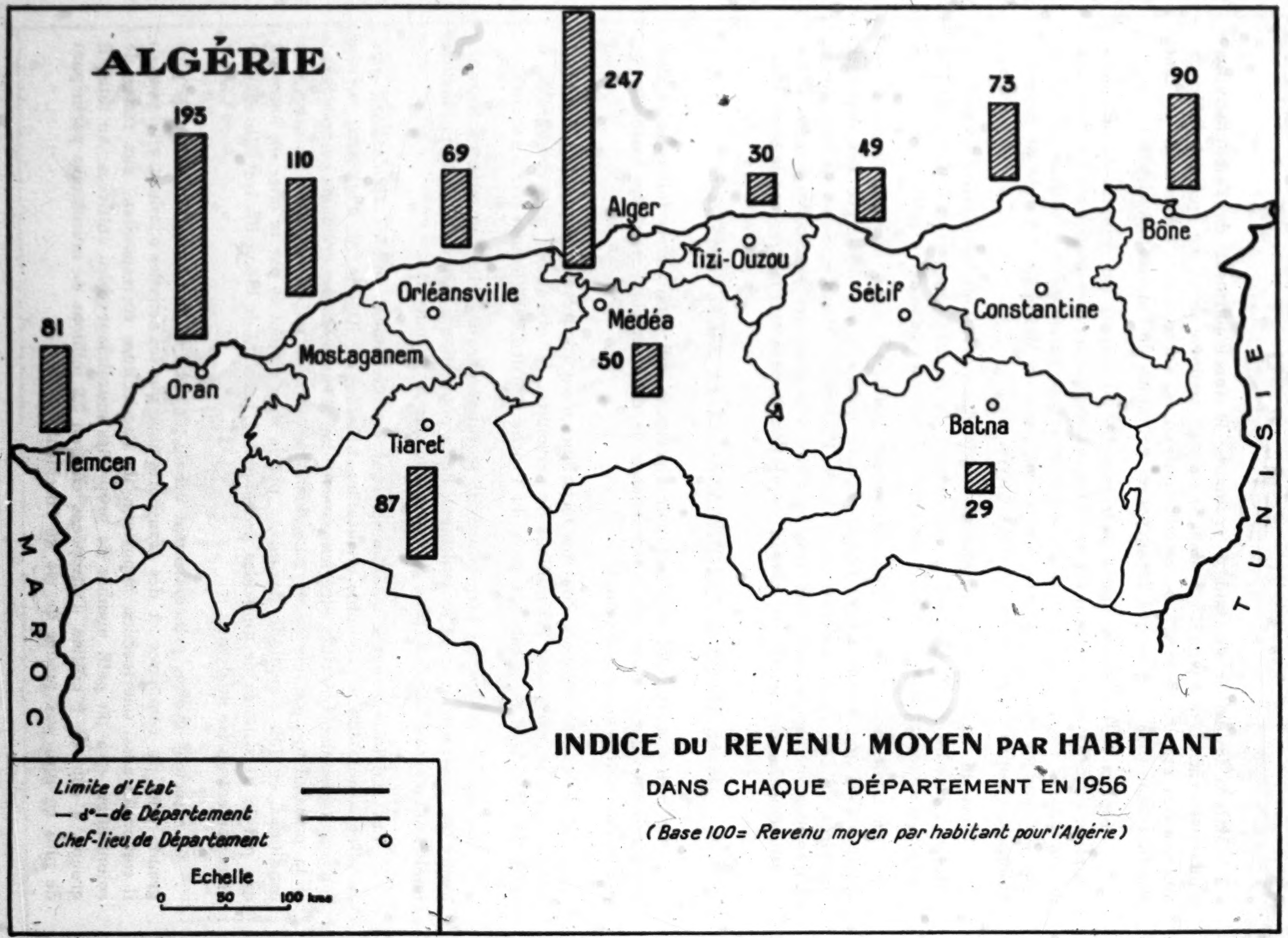

INDICE DU REVENU MOYEN PAR HABITANT

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT EN 1956

(Base 100= Revenu moyen par habitant pour l'Algérie)

MINISTÈRE de L'ALGÉRIE
Service Cartographique

Les petits commerces urbains ou ruraux et les exploitations agricoles musulmanes un peu mieux cultivées que la moyenne n'occupent pas une place suffisante pour rendre artificielle la distinction faite entre les deux secteurs.

Cette distinction s'inscrit même assez bien dans la géographie pour qu'il soit possible d'en dresser une carte (voir page 22).

On observe ainsi qu'en dehors de zones voisines des grands ports, de la ville de Constantine et d'un mince ruban le long du Chéliff, la technique européenne n'a pas, sauf dans l'Oranais, pénétré encore suffisamment en Algérie. Elle n'est présente dans de vastes régions que par des centres urbains de petite dimension, par des îlots de colonisation agricole parfois en voie de régression et par les écoles du bled plus isolées encore.

Ainsi s'explique la forte variation de la production individuelle d'une région à l'autre.

Cette coexistence de deux secteurs, ou plutôt de deux milieux a une grande importance pour la définition d'une politique économique.

Aussi le Groupe de travail doit-il rappeler les raisons majeures de cette situation qui sont le développement trop limité de l'industrie et de l'agriculture moderne et, plus généralement, l'application encore insuffisante des normes juridiques de l'économie occidentale.

a. L'Industrie.

L'industrie n'occupait jusqu'à une date récente, qu'une place réduite dans les analyses économiques consacrées à ce pays.

Le secteur industriel (1) assurait cependant en 1954, 27,6 % de la production intérieure, et équivalait à 90 % de la production agricole. Cette importance relative, plus grande qu'on ne le supposait en général, paraît encore faible si l'on rappelle qu'en Métropole l'activité industrielle surpasse presque de quatre fois l'activité agricole et assure la moitié de la production.

Ainsi la production industrielle par habitant est-elle en Algérie six fois moins importante qu'en Métropole. La proportion est même de un à quinze pour l'ensemble que constituent les textiles, la transformation des métaux et les industries chimiques, postes qui représentent la moitié de l'industrie métropolitaine.

Cette situation s'explique mieux par des considérations historiques que par des données immuables.

La colonisation française a été, en effet, à l'origine fondée sur l'agriculture et l'administration. Elle s'est développée en créant des villes que justifiaient l'importance du commerce et la présence des fonctionnaires. Mais ces villes n'ont guère de zones industrielles.

Longtemps, l'industrie a été considérée comme un service à l'égal des transports et ne s'est développée que dans la mesure où l'importation était insuffisante ou impossible.

---

(1) Bâtiment, mines et énergie compris.

Celà explique que les secteurs dont la production est nécessairement locale (bâtiment, travaux publics, ateliers de réparation) ou ceux qui utilisent des produits pondéreux (matériaux de construction, denrées alimentaires) soient relativement importants, contrairement aux industries des métaux, de la chimie ou des textiles.

L'évolution eût sans doute été différente si l'industrie avait été considérée comme un facteur autonome de développement ou de peuplement par les pouvoirs publics — comme le fut l'agriculture, encouragée à l'origine — ou si elle avait bénéficié de conditions naturelles exceptionnelles susceptibles d'attirer les capitaux privés.

Or, bien que les matières premières ne fassent pas défaut (fer, plomb, baryte, phosphates, alfa, liège, tabac, fruits, légumes), il n'en existait jusqu'ici aucune source massive, analogue au fer lorrain ou au charbon de la Ruhr, qui eût pu justifier la création de complexes industriels à l'échelle internationale. Le minerai de fer de l'Ouenza ne pouvait lui même être utilisé sur place, en particulier faute de charbon.

Les ressources locales d'énergie étaient d'autre part faibles et d'exploitation onéreuse. Le charbon de Kenadza de médiocre qualité est situé à plus de 600 kilomètres d'Oran, la plus proche zone industrielle. L'énergie électrique est également de coût élevé parce que la consommation encore insuffisante n'a pas permis d'amortir aisément le vaste réseau d'interconnexion exigé par les dimensions du pays. Enfin les sources, d'ailleurs très limitées, d'énergie hydraulique n'ont pas été d'une exploitation aussi avantageuse qu'en Europe.

En raison de la proximité de zones arides non mises en valeur, les industries algériennes, concentrées dans les ports, ne pouvaient desservir qu'un arrière pays relativement étroit. Les centres de consommation d'Oran, d'Alger et de Bône-Constantine qui réunis formeraient un marché important sont distants les uns des autres de 500 à 1.000 kilomètres. Les courants commerciaux actifs qui relient ces centres à la Métropole rendent souvent moins onéreux le transport maritime depuis Marseille que le transport par voie ferrée entre des points éloignés d'Algérie.

Ainsi les industriels, ne pouvant écouler facilement leurs produits dans tout le pays, doivent, dans bien des secteurs, envisager des usines de trop faible capacité. Dans les périodes de concurrence plus vive, la situation de telles entreprises devient alors d'autant plus précaire que l'Algérie est parfois considérée par l'industrie métropolitaine comme un marché d'exportation où il est moins essentiel de ne pas baisser les prix.

Mais ces données tendent à se modifier profondément. Les découvertes sahariennes viennent d'apporter des ressources massives d'énergie et de matières premières (1) tout en élargissant pour certains produits les dimensions géographiques du marché algérien. Les centres de grande consommation se développent : à ce point de vue l'agglomération d'Alger occupe maintenant dans l'ensemble français la cinquième place après Paris, Marseille, Lyon et Lille.

---

(1) Cf. pages 34 et 38.

L'industrie, considérée pendant et après la guerre comme le moyen de garantir à l'Algérie un approvisionnement minimum en cas d'isolement du pays, ce qui la rattachait encore à la notion de « service », est de plus en plus envisagée comme un moyen autonome de mise en valeur.

Ce nouveau courant de pensée était d'ailleurs antérieur aux découvertes pétrolières.

L'industrie métropolitaine devient progressivement consciente de cette évolution générale et les données psychologiques de l'industrialisation jusqu'ici défavorables à un pays considéré comme de peu d'avenir s'améliorent en dépit ou à cause des événements actuels.

C'est précisément l'un des objets de ce rapport que de définir ce que l'on peut attendre de ces transformations en les accélérant.

b. **L'agriculture.**

En raison de conditions naturelles peu favorables, l'agriculture algérienne n'offre pas les mêmes possibilités d'expansion que l'industrie. Elle est d'ailleurs relativement beaucoup plus développée.

La tenacité des colons, un climat propice pour la vigne et des facilités d'écoulement sur le marché métropolitain ont fait et font encore des productions agricoles la base de l'économie du pays. La place de l'agriculture dans la production intérieure (31 %) ne prend d'ailleurs sa pleine signification que si on la compare à celle d'autres pays (12 % en Métropole).

Cette réussite globale laisse cependant subsister des déséquilibres :

— 560.000 hectares, soit moins de 2 % des régions non désertiques, assurent une production égale à celle obtenue dans le reste du territoire ;

— Les produits animaux, qui sont dans les pays évolués la principale richesse agricole, fournissent en Algérie trois fois moins de recettes que la production végétale et ne peuvent plus couvrir les besoins croissants de la population.

Une telle situation est la conséquence de conditions géographiques souvent analysées. Mais elle exprime également les contingences d'une mise en valeur relativement récente et par conséquent très partielle.

1. Les européens implantés dans des régions peu peuplées, se sont surtout attachés à la colonisation de plaines dont l'étendue est faible.

Avant 1830, c'est dans les zones assez montagneuses et boisées du Nord-Est de l'Algérie relativement bien arrosées (plus de 600 mm.) mais peu fertiles que se trouvait concentrée une grande partie de la population vivant principalement d'arboriculture et d'élevage.

Dans le reste du pays l'insuffisance et surtout l'irrégularité des pluies, la pauvreté des sols dans un relief tourmenté ne permettaient le plus souvent que de maigres céréales ou l'élevage transhumant du mouton.

ÉVOLUTION
DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES

En francs constant 1954.

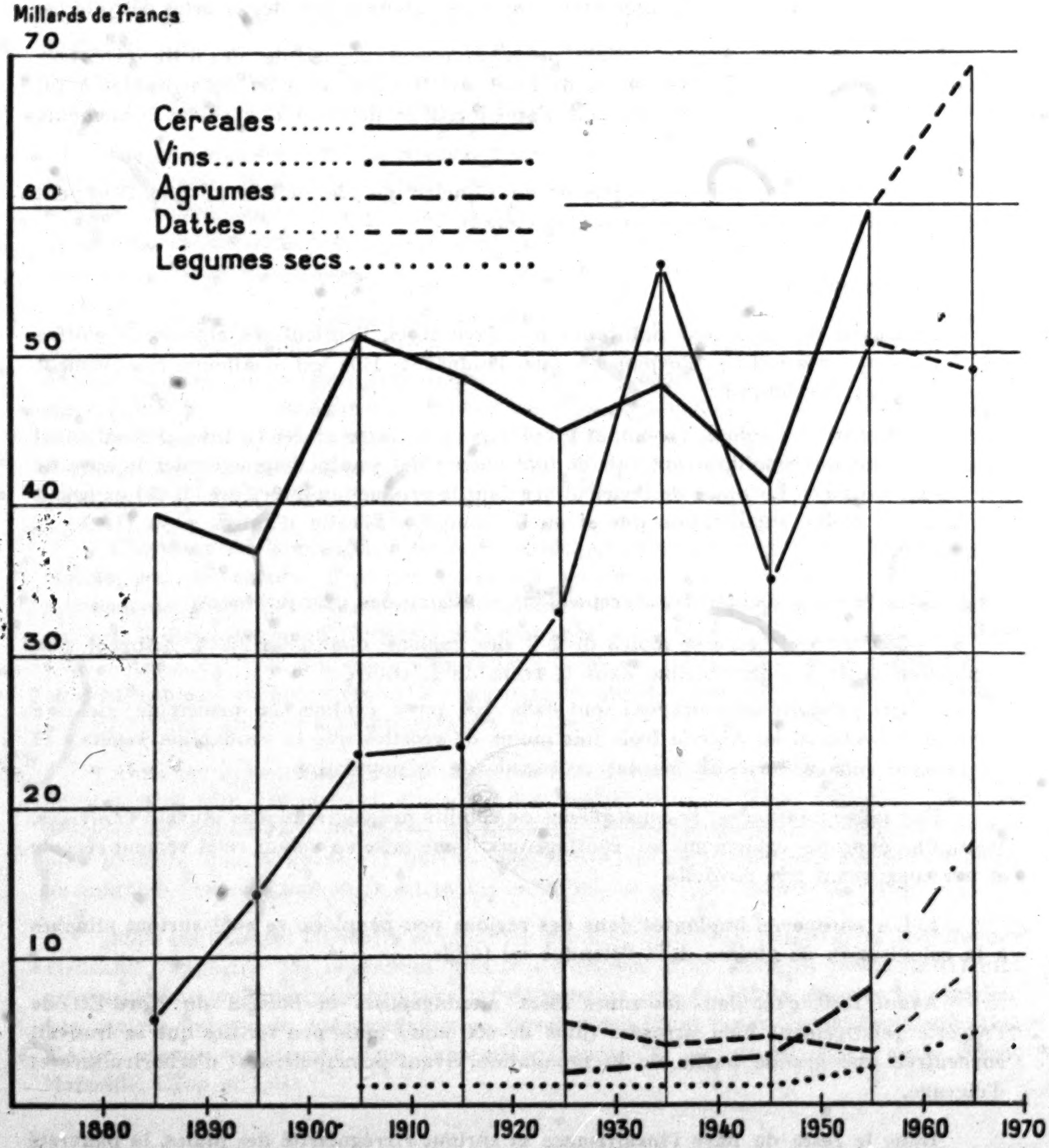

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE
Service Cartographique

Les basses plaines, pourvues de meilleures terres, mais trop sèches dans l'Oranais ou marécageuses et insalubres près d'Alger et de Bône, étaient peu habitées, en partie également pour des raisons d'insécurité.

Or ce sont ces plaines et les hauteurs voisines qui grâce aux techniques de dry farming ou de drainage et au succès de la vigne ont permis l'essor de l'agriculture moderne. Les autres régions, même bien arrosées, ont été sauf les hautes plaines constantinoises, en général délaissées par la colonisation.

2. La mise au point de techniques adaptées à l'Algérie est loin d'être terminée.

La mise en valeur a été en fait caractérisée par de longs tâtonnements suivis de quelques réussites remarquables.

C'est seulement après 1880 que la crise européenne du phylloxéra a permis le développement du vignoble, après 1890 qu'à été vraiment mise au point la culture des céréales. La production maraîchère ne s'est accélérée qu'à partir de 1920 et celle des agrumes à partir de 1930.

La progression de ces cultures, d'abord considérable, s'est ensuite sensiblement atténuée sauf pour les agrumes.

Mais il ne semble pas que cette liste soit close. Pour de nombreuses productions l'agriculture algérienne en est au stade de la recherche ou des premiers succès. La culture du coton dont les échecs anciens ont été souvent attribués à la variation des cours mondiaux vient en réalité de faire de grands progrès techniques. Le riz et la betterave datent de quelques années. La pratique de l'irrigation peut enfin être améliorée : Le sol n'est pas en effet toujours correctement aplani ni l'eau utilisée avec mesure ; en outre pour d'importants périmètres se pose encore le problème d'un assolement correct permettant d'amortir les lourdes charges de l'aménagement des propriétés.

3. Les colons assez peu nombreux — 22.000 familles — ont naturellement orienté leur activité vers les spéculations les plus rentables ou vers celles utilisant peu de main-d'œuvre (céréaliculture extensive).

La production de figues, d'olives et de dattes traditionnellement obtenue dans des régions à fort peuplement musulman n'a connu depuis un siècle qu'une extension limitée.

L'élevage du mouton qui pourrait dans la zone steppique donner de meilleurs résultats n'a guère suscité d'initiatives européennes en raison du défaut de points d'eau et de la difficile surveillance de troupeaux en migration.

L'élevage bovin a enfin été jusqu'ici mis en échec par la difficulté de sélectionner des races adaptées au pays et aussi à cause de la faible extension donnée aux fourrages artificiels.

4. Après les efforts destinés à l'implantation des colons, les pouvoirs publics ont laissé à leur initiative le développement de l'agriculture, n'intervenant qu'indirectement par l'organisation du crédit agricole ou la construction de grands barrages souvent mal utilisés.

ALGÉRIE

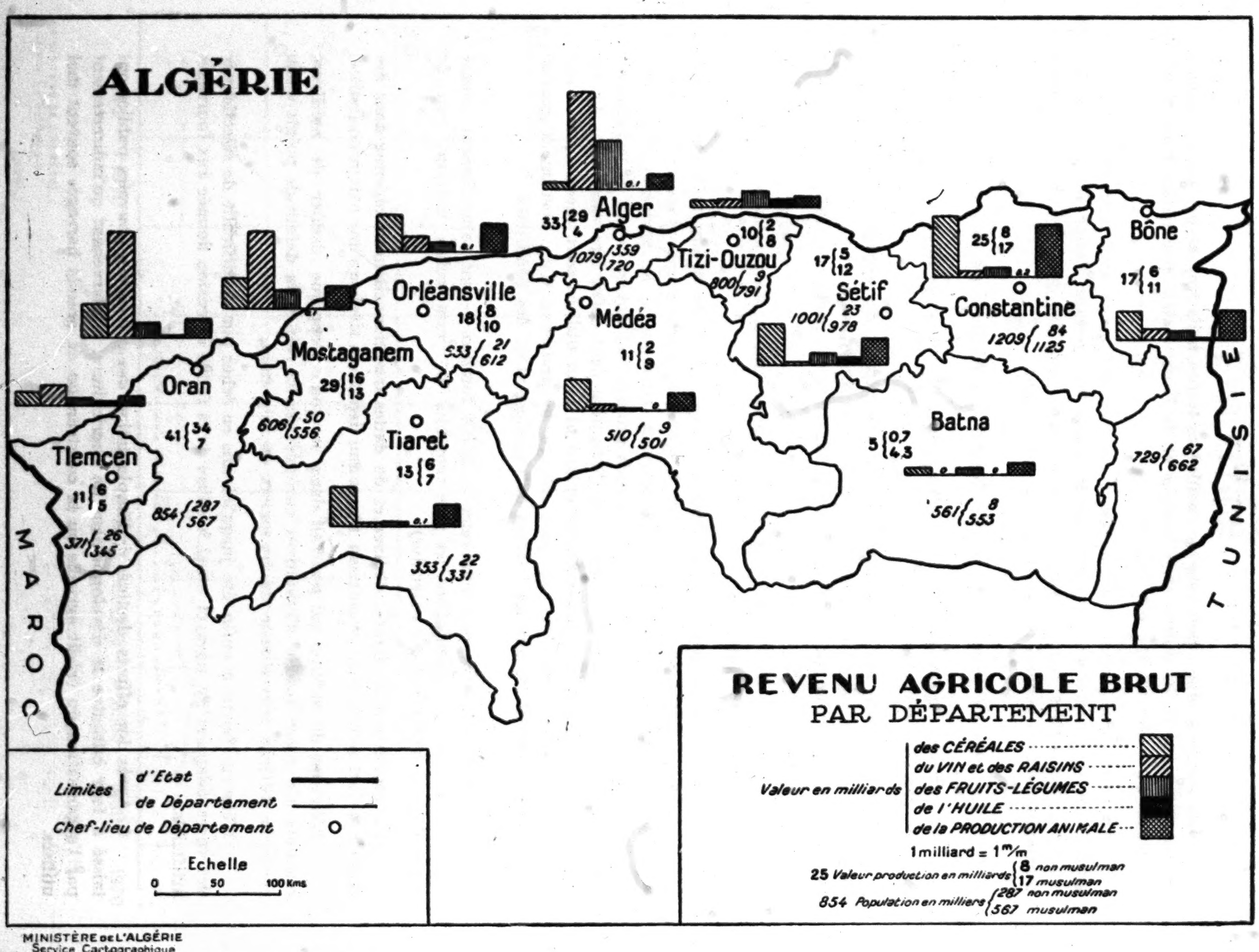

REVENU AGRICOLE BRUT
PAR DÉPARTEMENT

Valeur en milliards
- des CÉRÉALES
- du VIN et des RAISINS
- des FRUITS-LÉGUMES
- de l'HUILE
- de la PRODUCTION ANIMALE

1 milliard = 1 m/m

25 Valeur production en milliards { 8 non musulman / 17 musulman

854 Population en milliers { 287 non musulman / 567 musulman

MINISTÈRE de L'ALGÉRIE
Service Cartographique

L'imitation des méthodes européennes a sans doute permis une extension, parfois excessive, de la céréaliculture musulmane ; mais la transposition des techniques modernes dans les exploitations traditionnelles, pauvres et de faible dimension, s'est heurtée à des obstacles insurmontables.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années avec les travaux de défense et de restauration des sols et l'organisation du paysannat que l'administration s'est attachée au développement de l'ensemble des régions et à l'amélioration des méthodes de l'ensemble des paysans. Les résultats de cette politique ne peuvent donc être encore très importants et dans la majeure partie du pays les techniques utilisées sont demeurées fort primitives.

5. L'agriculture moderne n'utilisant pas une main-d'œuvre considérable, les déplacements à l'intérieur du pays de populations d'origine locale ont été assez limités depuis 1830 et les zones non touchées par la colonisation ont vu leur nombre d'habitants s'accroître sans développement parallèle de leur production.

A titre d'exemple les Kabylies, régions essentiellement rurales et assez bien arrosées, groupent 17 % de la population et n'assurent que 5 % de la production.

Malgré les brillants résultats obtenus jusqu'ici dans des zones privilégiées, d'importants efforts peuvent donc encore être accomplis. Ils seront moins rentables, peut-être, qu'ils ne l'ont été jusqu'ici ; mais pour les populations sous employées de l'Algérie les problèmes agricoles se posent plus en termes de production que de productivité.

c. Structure juridique.

Les obstacles au développement de l'agriculture moderne et de l'industrie n'expliquent pas entièrement la permanence du secteur traditionnel. Il faut aussi mettre en cause la coexistence de deux structures juridiques entièrement distinctes dont l'une, qui régit la société musulmane traditionnelle, demeure mal adaptée aux formes d'activité de l'économie moderne.

a. Le régime des terres dites « non francisées » ne facilite pas leur mise en valeur. Les unes font l'objet d'une appropriation collective et d'une jouissance individuelle, ce qui décourage l'investissement. La propriété privée des autres, mal définie juridiquement. ne permet pas une garantie convenable des crédits et les organismes bancaires ne peuvent intervenir pour le développement de l'agriculture ou de l'habitat traditionnels. Enfin l'excessif morcellement nuit à la productivité.

Plus généralement, la société rurale n'utilise pas les procédures du droit commercial moderne. Les diverses formes de sociétés et de crédits, les warrants, la conservation des hypothèques sont étrangers au droit musulman.

b. En raison notamment de la procédure sommaire de divorce, la famille musulmane parait manquer plus de stabilité que la famille européenne. Les sociologues sont d'accord pour reconnaître que, comme dans tous les pays, l'amélioration de la condition de la femme est un élément fondamental du progrès économique.

La société traditionnelle est organisée, mais dans les limites du douar ou de la tribu. L'insuffisance de l'encadrement administratif ou des institutions communales a maintenu une sorte d'isolement des régions rurales peu propice à l'économie d'échange et à la vulgarisation des techniques.

De plus, à une époque ou l'intervention de l'Etat dans le domaine économique devenait de plus en plus importante, les intérêts des populations rurales musulmanes n'ont pas été suffisamment représentés auprès des pouvoirs publics.

c. Le capitalisme dont les formes juridiques régissent la société européenne, s'est trouvé mal adapté aux conditions particulières de l'Algérie traditionnelle. Il suppose en effet qu'une classe moyenne importante assume la plupart des initiatives courantes de la vie économique et permette d'en renouveler les cadres. Or une telle classe, consciente de son rôle, n'existait pas traditionnellement en Algérie et le secteur non européanisé s'est trouvé dépourvu d'éléments dirigeants.

Sur plusieurs de ces points, des progrès ont certes été accomplis, accélérés dans les dernières années.

Les Sociétés Agricoles de Prévoyance se sont attachées à distribuer des crédits dans les zones rurales, faisant reculer l'usure. Des institutions politiques nouvelles s'établissent tandis que se renforcent les structures administratives. Enfin l'enseignement a permis de former de nouvelles élites musulmanes qui s'orientent toutefois plus volontiers vers les carrières libérales que vers les activités directement productives.

De très grands progrès restent à accomplir. Bien que le Groupe de travail n'ait pas cru devoir formuler des propositions précises dans un domaine extérieur à l'économie, il doit souligner combien il est nécessaire que des études approfondies éclairent rapidement ces aspects juridiques dont dépend l'évolution de la grande majorité de la population.

C. POTENTIEL DE CROISSANCE

La sécheresse du climat et l'échelle jusqu'ici réduite des ressources du sous-sol ont donné à l'Algérie une réputation de pays pauvre : il n'y aurait plus rien à espérer d'un territoire où la culture des céréales a été poussée jusqu'aux limites mêmes du désert et où le gisement de Kenadza est exploité.

Aussi avant d'exposer des perspectives comportant plus d'un doublement en dix ans de la production, est-il nécessaire de faire le point des ressources reconnues.

Cette étude a pour but de définir le potentiel de croissance de l'Algérie en rapprochant ses ressources matérielles et humaines de celles d'autres pays. Il s'agit donc d'une analyse comparative, alors que les chapitres ultérieurs consacrés au développement de l'économie dans les prochaines années, se rapportent exclusivement à des données algériennes.

a. Ressources naturelles.

Si l'on entend par ressources naturelles un potentiel de production et non une production effective, toute comparaison est difficile, car aucune statistique n'exprime la richesse des terres ou la qualité des sites de barrages.

Toutefois il apparaît que, pour des pays évolués, les ressources naturelles ainsi définies sont assez bien représentées par la production locale de matières premières et d'énergie.

Le tableau suivant fait ressortir à cet égard la situation de l'Algérie en face de celle de quelques pays européens et des Etats-Unis. Le stade de production choisi est celui à partir duquel les produits peuvent faire l'objet d'un commerce international (sucre roux par exemple). Les chiffres donnés expriment en francs et par habitant le volume des productions annuelles dans la période 1953-1955, le calcul étant fait d'après des cours internationaux.

Pour l'Algérie et dans le dessein de mesurer l'importance des ressources sahariennes trop récemment découvertes pour être encore mises en valeur une hypothèse particulière a été faite, tenant compte de l'extraction annuelle de 15 millions de tonnes de pétrole qui sera atteinte avant dix ans et d'une utilisation très partielle des ressources en gaz.

Productions de base par habitant

	Algérie		France	Grande Bretagne	Italie	Etats-Unis
	sans pétrole ni gaz	avec pétrole et gaz				
	(En francs)					
Céréales.	6.100	»	9.000	3.500	5.300	18.500
Vin.	5.400	»	4.100	—	3.200	100
Pommes de terre	500	»	5.100	2.000	1.000	900
Tabac, coton, soya, riz, sucre brut	500	»	1.300	400	900	10.000
Produits végétaux	12.500	»	19.500	5.900	10.400	29.500
Viande.	2.000	»	16.000	9.000	3.700	20.000
Lait.	1.000	»	13.000	6.500	4.000	10.000
Œufs, volailles	600	»	5.100	3.200	2.600	6.000
Laine.	200	»	200	300	—	200
Produits animaux	3.800	»	34.300	19.000	10.300	36.200
Total agriculture (1)	16.300	»	53.800	24.900	20.700	65.700
Minerai de fer	1.300	»	1.600	500	—	1.200
Non ferreux, phosphates	500	»	200	—	300	2.200
Total.	1.800	»	1.800	500	300	3.400
Houille, pétrole	100	(15.100)	11.300	34.000	300	36.000
Gaz naturel, électricité hydraulique	200	(1.200)	3.500	200	4.500	19.200
Total.	300	(16.300)	14.800	34.200	4.800	55.200
Total industrie	2.100	(18.100)	16.600	34.700	5.100	58.600
Total général	18.400	(34.400)	70.400	59.600	25.800	124.300

(1) Il s'agit d'un total brut ne faisant pas apparaître l'utilisation, d'ailleurs relativement faible en Algérie, des produits végétaux pour la nourriture animale.

Ce tableau fait ressortir la situation honorable de l'Algérie dans le domaine des productions végétales où elle devance l'Italie et très nettement la Grande Bretagne. Le décalage par rapport à la France qui est pour ce secteur le plus riche pays d'Europe est dû principalement à une production moindre de pommes de terre, peu consommées localement.

La pauvreté de l'Algérie est au contraire manifeste pour les produits animaux, dont la valeur ne représente par habitant que le neuvième de ce qui est obtenu en France et un peu plus du tiers de ce qui est obtenu en Italie. C'est dans ces résultats que s'inscrivent, on le rappelle, les conséquences de la sécheresse relative d'un pays méditerranéen et aussi de l'utilisation insuffisante des ressources hydrauliques. Le déficit en produits animaux subsistera d'ailleurs longtemps et constitue dans les productions naturelles de l'Algérie l'élément de déséquilibre le plus important.

Contrairement à une opinion courante, les ressources actuelles en minerais sont satisfaisantes, supérieures par habitant à celles de tous les pays d'Europe, Suède exceptée (en ne tenant pas compte du gisement de Tindouf). Sans doute, la production correspondante (1.800 francs par habitant) n'est-elle pas à elle seule un élément déterminant du développement économique. Mais le minerai de fer d'excellente teneur (3.000.000 de tonnes par an), les phosphates (600.000 tonnes par an) et accessoirement le zinc, le plomb, l'antimoine et la baryte forment pour l'industrie un appoint non négligeable.

Le domaine de l'énergie justifiait mieux jusqu'ici la réputation de pauvreté de l'Algérie : 300 francs de production par an et par habitant contre 15.000 francs en France et 34.000 francs en Grande-Bretagne. La houille blanche (200 francs par habitant) ne pouvait pas en effet, compenser partiellement comme en Italie (3.600 francs) ou en Suisse (15.000 francs) l'absence de charbon.

Or, c'est précisément cette faiblesse que les découvertes sahariennes viennent effacer entièrement. Les réserves de pétrole reconnues dépassent 300 millions de tonnes et des évaluations de plusieurs milliards de tonnes ont pu être avancées. Les ressources en gaz naturel apparaissent déjà pratiquement illimitées au regard des besoins et il ne semble pas impossible que l'Algérie, bien placée également pour une utilisation éventuelle du rayonnement solaire, apparaisse un jour pour l'énergie plus favorisée que tout pays européen.

Si l'on s'en tient aux évaluations à plus proche échéance présentées dans le tableau ci-dessus, il est permis d'affirmer que l'Algérie a, sauf pour la production animale, des ressources naturelles du même ordre de grandeur que celles de nombreux pays européens et de toute façon très supérieures à celles que pourrait laisser supposer le décalage des niveaux de vie.

Les progrès des diverses productions de base envisagés pour la prochaine période décennale font penser que l'accroissement du nombre des habitants n'infirmera pas dans le proche avenir cette conclusion.

b. Ressources humaines et infrastructure.

1° Si, grâce à la découverte de nouvelles sources d'énergie, la population de l'Algérie n'est sans doute plus supérieure à l'optimum économique, on peut affirmer que la

progression démographique actuelle, acceptable pour une ou deux décades, conduira au-delà, si elle n'est pas freinée, à une situation encore plus inquiétante que celle des dernières années.

De toute manière une progression aussi rapide est, indépendamment du nombre des habitants, un facteur de paupérisation.

De la population masculine, la moitié est âgée de moins de 20 ans et la fraction active ne représente que 50 % contre 60 % en métropole. Une scolarisation aussi poussée qu'en Europe absorberait 40 % des recettes courantes des administrations contre 14 % actuellement.

Toutefois si l'on considère la croissance de la production plutôt que celle du niveau de vie, le sous-emploi actuel ne comporte pas que des aspects négatifs.

Dans nombre de pays sous développés, en effet, la création d'une activité industrielle a posé ou pose des problèmes quantitatifs de main-d'œuvre, parce que celle-ci était préalablement employée à plein temps dans l'agriculture, et particulièrement dans l'agriculture vivrière. Aucune difficulté semblable n'est évidemment à redouter en Algérie.

D'autre part, l'assertion suivant laquelle la main-d'œuvre algérienne musulmane serait inadaptable à l'activité industrielle est erronée : tous les industriels qui, en France métropolitaine comme en Algérie, se sont employés à assurer la formation nécessaire de leurs ouvriers nord-africains savent, en effet, que ceux-ci sont rapidement utilisables dans des conditions satisfaisantes.

Cette main-d'œuvre d'origine musulmane, quelles que soient ses facultés d'assimilation, part cependant, dans l'ensemble, d'un niveau d'instruction générale et technique trop bas, malgré le doublement en treize ans du nombre d'écoles primaires, (1) pour pouvoir couvrir toute la gamme des emplois que comprend une industrie moderne. C'est à cet égard que la population européenne d'Algérie, plus nombreuse que dans d'autres pays similaires, constitue, par nombre de ses éléments, un atout indéniable.

Cette population peut former, dans les années à venir, l'assise du développement, assise certes insuffisante dans certains domaines très spécialisés où un appel à des techniciens venus de l'extérieur sera nécessaire, mais cependant assise irremplaçable. C'est en partie grâce à elle qu'un rythme rapide de progrès peut être raisonnablement prévu dès les prochaines années et qu'il sera possible d'anticiper sur les résultats à attendre tant de l'enseignement technique que de la promotion du personnel de maîtrise.

Toutefois, dans l'ensemble, le problème des hommes est plus grave que celui des ressources naturelles. En pourcentage du produit national brut les dépenses actuelles d'enseignement ne sont pas en Algérie supérieures à celles de la Métropole (2,3 %) et leur développement ne produira ses effet qu'à long terme.

2° L'Algérie dispose d'une bonne infrastructure économique. Dans des domaines tels que la production et la distribution d'énergie électrique, les communications routières, ferroviaires ou portuaires, les télé-communications, elle est généralement supérieure aux besoins immédiats.

---

(1) 6.400 en 1944-45.
12.400 en 1955, en dépit des destructions rebelles.

Les travaux effectués en application des deux plans quadriennaux ont créé une marge que le développement à venir pourra utiliser.

L'Algérie paraît également avoir une structure financière et commerciale supérieure à celle des pays de niveau comparable. Le réseau bancaire en particulier est bien organisé dans l'ensemble du pays et a été récemment renforcé par le développement ou l'implantation de banques d'affaires.

Enfin si la situation géographique de l'Algérie au voisinage de l'Europe l'expose à une vive concurrence, elle lui permet une symbiose avec l'un des plus grands ensembles économiques du monde. Grâce à la fréquence des liaisons maritimes il n'est ni plus difficile, ni plus coûteux, au contraire, d'effectuer des transports entre Marseille et les principaux centres d'Algérie qu'entre cette ville et les grandes régions industrielles métropolitaines : Strasbourg, Metz, Lille, Rouen ou Nantes par exemple.

La venue de techniciens, la création de filiales de sociétés européennes s'en trouvent aussi facilitées.

Ces liaisons commerciales et humaines, dont ne peuvent bénéficier au même degré la plupart des zones sous développées, sont l'une des raisons majeures qui font opter pour une politique économique de l'Algérie résolument orientée vers la Métropole et vers l'Europe.

II. --- OBJECTIFS ET LIGNES DIRECTRICES DU DEVELOPPEMENT

Emploi et niveau de vie en Algérie, mise en valeur de ressources naturelles au profit de la zone franc, tels sont les deux objectifs que le Groupe de travail a assignés au développement dont ce document trace les perspectives.

La politique économique conduisant à la réalisation de ces objectifs doit être ordonnée suivant certaines lignes directrices :

— rôle prépondérant des activités non agricoles dans le développement, la croissance des productions de l'agriculture ne pouvant permettre l'amélioration du niveau de vie d'une population en augmentation rapide ;

— nécessité d'éviter que l'importance des concours publics n'aboutisse à la création d'une économie artificielle, et, pour cela, souci de conserver au développement et à la politique sociale un caractère de vérité économique ;

— maintien de liaisons étroites entre l'économie sous-développée de l'Algérie et celle de la France, l'une des plus puissantes d'Europe, qui apportera l'aide sans laquelle le développement prévu n'aurait pu être envisagé.

Il n'a donc pas été nécessaire de rechercher à établir une économie algérienne qui se suffise à elle-même à l'issue de la période de dix années envisagée, soit dans un délai relativement court. Cependant les déséquilibres escomptés, dans le domaine du commerce extérieur comme dans celui des capitaux publics, sont de peu supérieurs à ceux qui sont actuellement observés. Un équilibre rigoureux n'aurait pu être obtenu en fin de période qu'avec un niveau de revenus privés très inférieur à celui qui a pu être prévu, donc en sacrifiant un objectif qui est apparu primordial.

A. *OBJECTIFS*

Comme l'ensemble du présent rapport, les objectifs décrits s'appliquent à l'ensemble de l'Algérie, sans discrimination entre divers territoires ou zones, et compte tenu de la partie algérienne du Sahara, qu'aucune barrière économique ne sépare de l'Algérie du Nord.

Le Groupe de travail a retenu deux objectifs :

a. Le premier est l'amélioration de l'emploi et du niveau de vie pour les habitants de l'Algérie.

Il est apparu qu'il n'existait aucune opposition de fait entre l'augmentation de l'emploi et celle du niveau de vie, et qu'il n'y avait donc pas en pratique à opérer de choix entre les deux branches de cet objectif.

Cependant, cette optique ne peut plus être appliquée, comme naguère à la quasi-totalité de l'économie algérienne. Des éléments nouveaux sont venus récemment élargir ses possibilités.

Aussi un deuxième objectif — qui pourrait constituer la seule approche du problème du développement de l'Algérie, si celle-ci était moins peuplée — a-t-il été ajouté au premier, et s'est-il révélé, d'ailleurs, lui être complémentaire ;

b. La mise en valeur des ressources naturelles de l'Algérie au profit de la zone franc.

1. L'Algérie exploite des ressources naturelles, minières en particulier, dont la majeure partie est exportée ; mais les découvertes récentes confèrent à cet aspect des activités algériennes un ordre de grandeur qui dépasse désormais de loin le cadre de l'économie locale ; à l'objectif premier, marqué plus haut s'ajoute alors celui d'exploiter au maximum les ressources du sous-sol algérien.

Dans le domaine des hydrocarbures, les travaux sont présentement assez avancés pour qu'il soit permis de chiffrer l'ordre de grandeur des activités économiques qui seront créées : la mise en valeur des ressources pétrolières sahariennes pourra assurer à la France une indépendance énergique qui lui a toujours manqué et une nette amélioration de sa balance en devises. Une production annuelle de 20 millions de tonnes de pétrole brut est prévue dans dix ans : remplaçant la part de l'approvisionnement français qui n'est pas payée en francs, ce tonnage représentera une économie en devises de 200 milliards de francs, soit près d'un demi-milliard de dollars chaque année.

Ces chiffres marquent seulement une étape et le « régime de croisière » qui ne sera atteint que plus tard se situera à un niveau plus élevé. Il n'est pas impossible qu'ultérieurement la production atteigne des tonnages assez considérables pour dépasser les besoins français.

2. Ce deuxième objectif du développement économique de l'Algérie — l'exploitation de ressources naturelles — ne s'oppose pas au premier — le niveau de vie de la population locale — il le complète et le renforce au contraire de plusieurs manières.

En premier lieu, les activités de recherches et de mise en valeur des ressources naturelles créent, directement et chez leurs fournisseurs, de l'emploi et des revenus en Algérie. Sans doute, cet emploi et ces revenus seraient insuffisants pour que le niveau de vie d'une population qui comptera 13 millions d'habitants dans dix ans s'en trouve amélioré dans des proportions satisfaisantes.

Ils n'en sont pas moins appréciables : dans l'hypothèse d'une production annuelle de 20 millions de tonnes de pétrole brut, d'un raffinage de 4 millions de tonnes et d'activités de recherches et de mise en valeur correspondantes — hypothèse dont la réalisation peut être escomptée dans un délai de dix années — les salaires et les charges de main-d'œuvre des industries pétrolières atteindraient près de cinquante milliards de francs et les achats effectués sur place, tant en matériel d'équipement qu'en produits et services divers, seraient du même ordre de grandeur (1).

---

(1) D'autre part, les redevances versées sur le pétrole brut extrait seraient de l'ordre de 40 milliards.

En deuxième lieu, ce sont les recherches et les exploitations faites à grande échelle qui rendent possible l'utilisation, par l'économie locale et pour elle, d'une fraction des richesses ainsi révélées : le minerai de fer de l'Ouenza exploité d'abord uniquement pour l'exportation peut permettre l'aciérie algérienne ; de même les prospections pétrolières conduisent à la découverte de gisements de gaz qui autorisent l'implantation d'industries en Algérie.

Enfin, l'Algérie appartient à la zone franc : elle ne peut donc que tirer un avantage, indirect mais certain, de tout ce qui fortifie cette zone dans son ensemble.

B. *ROLE PREPONDERANT DES ACTIVITES NON-AGRICOLES DANS LE DEVELOPPEMENT*

Tous les secteurs d'activité ont à concourir au développement ; car le problème économique algérien ne peut être seulement traité par une percée réalisée en un point donné, mais par une progression de l'ensembe ; et une telle progression ne se réalisera pas toute seule à partir d'un petit nombre de secteurs « en flèche » (1).

Cependant, tous les secteurs n'ont pas les mêmes possibilités de croissance. Les constatations faites dans ce domaine par le Groupe de travail sont à l'origine du mécanisme du développement de l'économie algérienne qui lui est apparu adapté à la situation présente de ce pays ; de ce mécanisme résulte la manière selon laquelle la condition de vie des habitants de l'Algérie sera améliorée : elle est différente pour ceux du secteur traditionnel et pour ceux du secteur moderne.

a. Niveau de vie des habitants du secteur traditionnel.

Les habitants du secteur traditionnel souffrent d'un retard plus grand, et sont aussi moins aptes par eux-mêmes à améliorer leur condition de vie : aussi le schéma de développement prévu s'est-il attaché à les faire bénéficier au maximum du progrès économique.

Mais le maintien de la structure actuelle de l'économie, des proportions relatives de l'emploi dans les secteurs non agricoles et dans l'agriculture, conduirait à un accroissement infime du niveau de vie de la très grande masse de la population. En effet, pour la production agricole, base du secteur traditionnel, l'accroissement qui peut être raisonnablement escompté dans les dix prochaines années ne peut dépasser 40 %, comme l'ont montré les études détaillées auxquelles le Groupe de travail a procédé (2).

L'agriculture ne peut être en conséquence la base principale du développement des emplois et des revenus en Algérie. Hormis les possibilités d'ailleurs limitées de l'émigration, une élévation sensible et continue du niveau de vie de la population ne peut être fondée à titre principal que sur une politique d'industrialisation.

---

(1) La distinction entre les secteurs « en flèche » et les autres porte sur le rythme du développement ; elle ne coïncide donc pas avec celle des secteurs à développement spontané ou provoqué qui a trait aux moyens du développement. Les activités relatives au pétrole par exemple constituent un secteur « en flèche » à développement spontané ; la construction à usage d'habitat un secteur également « en flèche » à développement le plus souvent provoqué ; l'agriculture une activité à développement provoqué mais relativement lent.

(2) Cf. ci-après III - L'économie algérienne en fin de période, V. Moyens du développement agricole et annexe II, Notes sur les secteurs d'activité : culture, élevage.

Les habitants du secteur traditionnel tireront profit du développement économique par deux voies distinctes :

— les uns, passant du secteur traditionnel au secteur évolué, doivent voir leur niveau de revenus grandement amélioré, en même temps que leurs conditions de vie bouleversées. Sous réserve d'une politique sociale adaptée, ces changements profonds doivent être en définitive favorables aux intéressés ;

— les autres demeureront dans le secteur traditionnel ; à la fin de la période décennale envisagée, grâce aux emplois offerts par la croissance du secteur moderne, ils ne seront pas plus nombreux qu'actuellement. Les effets de la progression démographique, qui est de l'ordre de 2,5 % chaque année, étant neutralisés pour ce secteur, ils bénéficieront pleinement des progrès de productivité et de production qui y seront réalisés ; du fait que ce secteur deviendra moins « traditionnel », il sera moins étranger au monde moderne qu'il ne l'est actuellement.

b. *Mécanisme de croissance du secteur moderne.*

1. Le premier point à souligner est que la politique choisie, axée sur l'industrie, et en particulier l'industrie de transformation, n'est pas nécessairement artificielle dans un pays comme l'Algérie, dont le marché actuel selon les normes occidentales, ne correspond qu'à un peu plus de deux millions de consommateurs.

Une telle étroitesse des débouchés au départ a conduit parfois à penser qu'il conviendrait dans une première étape d'élever la demande solvable en distribuant du pouvoir d'achat, soit par le développement de l'agriculture et de l'artisanat, soit par des travaux publics effectués principalement dans les régions rurales où réside la majorité de la population ; ensuite seulement, une industrie viable pourrait être édifiée.

Le Groupe de travail ne fait pas entièrement sienne cette conclusion. En effet, les travaux d'infrastructure rurale, routes ou aménagements hydrauliques par exemple, n'entraînent pas en général une utilisation permanente de main-d'œuvre dans une région déterminée. Les travailleurs n'en bénéficient que de manière occasionnelle et n'obtiennent pas un supplément de revenu assez durable pour pouvoir modifier profondément leurs habitudes de consommation. Ils utilisent ainsi leurs ressources supplémentaires beaucoup plus à l'acquisition de denrées alimentaires, sucre, thé et café notamment, qu'à celle de produits industriels locaux.

L'exécution des travaux publics prévus dans ce rapport, et même d'un volume d'ouvrages plus important ne saurait entrainer à elle seule, par les effets des revenus créés, une modification rapide et radicale des dimensions du marché algérien des produits industriels de consommation. Aussi les investissements routiers, hydrauliques, agricoles, scolaires et administratifs recommandés par le Groupe de travail se justifient-ils essentiellement par le souci d'améliorer l'infrastructure de l'économie.

L'industrie est l'un des premiers clients de l'industrie. C'est l'extension de l'habitat et du secteur industriel qui, à côté des investissements pétroliers et d'une agriculture intensive n'intéressant en fait que des régions limitées, doit être considérée comme le principal facteur de la création de nouvelles industries. C'est sur le rattachement au

secteur moderne de l'économie de 780.000 travailleurs musulmans, correspondant à trois millions de consommateurs qu'il faut compter surtout pour élargir ce secteur moderne et sa base industrielle dans les dix prochaines années.

Cette conception est corroborée par l'examen du processus d'expansion suivi pour certaines régions sous-développées dans l'Union Française et à l'étranger : il est apparu que le seul renforcement de l'infrastructure rurale n'a point, en général, déclenché dans ces régions tout l'essor industriel attendu.

2. Trois catégories d'activité, sans suffire à elles seules à constituer un développement d'ensemble, paraissent aptes à en former le support :

— la construction de logements, dont l'intérêt humain est tout à fait primordial et pour laquelle les débouchés existent en quantité, sous réserve de la mise au point de modalités de financement ; ce secteur comporte également l'avantage de faire surtout appel à des activités locales, et par conséquent d'assurer un large emploi de main-d'œuvre à tous les stades ; les travaux publics présentent, de ce dernier point de vue, un caractère similaire ;

— les entreprises de recherches et d'exploitation du pétrole, qui constituent pour nombre d'activités algériennes des clients aux besoins croissants, dans lesquels des capitaux extérieurs viennent volontiers s'investir ; plus tard, au moment où le raffinage de pétrole sera exécuté sur place, ce secteur sera également fournisseur de matières premières pour les industries de transformation. A un moindre degré, la sidérurgie peut jouer un rôle analogue ;

— les industries de transformation, pour lesquelles l'accroissement des débouchés permettra la création d'unités d'une taille suffisante, sans que soient sacrifiées pour autant les ventes actuelles de l'industrie métropolitaine en territoire algérien. Si pour chaque entreprise l'emploi créé est généralement faible, la constitution d'une gamme assez large d'unités de production constitue un moyen irremplaçable d'accroissement du niveau de vie.

Les activités de service — transport, commerce, professions libérales — doivent suivre dans leur ensemble l'accroissement général de l'économie. Sans jouer un rôle moteur, elles contribuent cependant au développement du secteur moderne de l'économie dans lequel elles sont appelées, à plus long terme, à tenir une place croissante.

C. *PROBLEMES DE PRODUCTIVITE ET POLITIQUE SOCIALE*

La politique de développement se traduira par une aide des pouvoirs publics au profit de nombreuses branches de l'économie. Un risque en résulte de favoriser la création d'activités qui, même après la période de leur démarrage, ne pourraient s'exercer dans des conditions normales. Or, au moins dans le secteur moderne, l'économie algérienne est ouverte sur l'extérieur, et le sera de plus en plus. Toute création qui demeurerait artificielle ne pourrait donc être que précaire.

Pour développer l'économie de l'Algérie sur des bases solides, il apparait ainsi nécessaire d'établir un secteur moderne où se trouveront remplies les conditions d'une productivité élevée, dont le corollaire est une politique sociale adaptée.

a. Structure et localisation des entreprises.

1. L'importance du sous-emploi existant en Algérie est à l'origine d'une opposition entre le souci de rechercher des prix de revient aussi bas que possible, par le moyen d'une productivité élevée — ce qui conduit à limiter au maximum le personnel employé — et le désir de recourir systématiquement à une main-d'œuvre nombreuse, formule qui accroit les coûts de production.

Le Groupe de travail estime que ce problème ne peut recevoir dans tous les cas de solution uniforme.

En matière de travaux publics, l'emploi de pelles et de pioches sur certains chantiers à la place de machines importées constitue dans certaines régions, et pendant les périodes de morte saison agricole, une solution partielle au problème de l'emploi.

La primauté donnée à l'outil sur la machine, et l'emploi d'un grand nombre d'hommes ne signifie d'ailleurs pas qu'aucun effort de productivité et d'organisation de travail ne doit être accompli sur de tels chantiers : il n'est pas indifférent, en effet, que pour une même dépense, et à l'aide de la même main-d'œuvre, les ouvrages réalisés soient plus ou moins nombreux.

Pour l'industrie, le problème est plus complexe : ce qui importe au premier chef est de ne pas ajouter délibérément de handicap supplémentaire à ceux que supportent par ailleurs les producteurs algériens. Aussi, dans le cadre de l'économie moderne — et ce sera le cas général — des réalisations pourvues de tous les perfectionnements techniques et employant donc peu de main-d'œuvre directe sont seules à même de fonder l'industrie algérienne sur des bases saines et solides.

Il pourrait n'en être pas de même pour certaines activités limitées qui seraient susceptibles de s'accommoder le cas échéant d'un mode de production totalement différent, de caractère semi-artisanal. Mais le recours délibéré à une main-d'œuvre directe plus importante ne doit pas se traduire par des prix de revient tels que, comme l'a montré l'exemple de l'industrie textile dans d'autres pays, l'entreprise ne soit pas viable ; aussi le Groupe de travail tient-il à appeler l'attention sur les contraintes qu'implique une productivité réduite :

— une charge moins élevée des amortissements, ce qui conduit à utiliser des machines usagées acquises à bas prix ou gratuitement (1) pendant une longue période, malgré les frais d'entretien et de réparations, et aussi à limiter ou à exclure les investissements immobiliers et par conséquent à assurer le travail dans des bâtiments inadaptés ou à domicile ;

— des rémunérations unitaires correspondant au rendement plus faible ;

— cependant, une qualification de la main-d'œuvre supérieure à celle qui est nécessaire pour un ouvrier d'usine, et par conséquent nécessitant une formation plus longue.

Il apparaît probable que rares seront les cas dans lesquels ces conditions pourront être réunies.

---

(1) Les frais de transport et d'installation demeurent cependant en tout état de cause.

2. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, le décalage entre les économies des deux pays interdit de transposer telles quelles les solutions actuellement appliquées ou préconisées en France métropolitaine, mais commande d'adapter aux conditions particulières de ce pays les enseignements résultant des observations qui y sont faites.

L'expérience acquise ces dernières années en Métropole a montré que le développement industriel se fait principalement autour des centres industriels de première importance : le mouvement de décentralisation s'y est traduit par un essaimage d'entreprises dans une couronne de cent à deux cent kilomètres autour de ces derniers. Il peut en être conclu que ce n'est pas en éparpillant les efforts à travers le territoire que les meilleurs résultats sont obtenus, mais en les groupant autour de capitales économiques.

En Algérie, il n'existe pas actuellement de ville ayant une puissance de rayonnement suffisante pour jouer pleinement un tel rôle ; le premier stade consiste donc surtout à renforcer des pôles de développement industriel.

Ceci ne signifie pas que le processus spontané observé en France métropolitaine depuis un siècle et dont les inconvénients sont maintenant bien connus doive être délibérément reproduit en Algérie. La politique préconisée ne tend en aucune manière à une accumulation d'installations industrielles et commerciales et d'habitations dans une superficie aussi restreinte que possible autour des principales villes, mais à créer des zones industrielles et urbaines dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

Pour des raisons de productivité et d'aménagement du territoire, la dispersion des réalisations industrielles à intervenir en Algérie apparaît donc limitée, et le désir de créer une industrie rurale qui fournirait des emplois sur place aux populations que la terre ne peut plus nourrir ne pourra être réalisé qu'exceptionnellement.

b. Adaptation de la politique sociale.

Après deux remarques préliminaires — ayant trait aux limites d'une politique de redistribution des revenus et au rôle des investissements sociaux — seront exposés les points sur lesquels le Groupe de travail entend mettre l'accent, en matière de politique sociale : l'ouverture du secteur moderne au plus grand nombre et l'importance de la promotion humaine.

1. La progression de la masse des revenus est le premier élément d'une politique sociale dans un pays où le revenu moyen est actuellement de l'ordre de 60.000 francs par an. Le revenu individuel est notablement plus bas pour la masse de la population qui n'est pas agrégée au secteur moderne de l'économie et qui poursuit ses activités agricoles avec des méthodes quasi-médiévales ; mais le faible niveau du revenu moyen suffit à marquer combien serait limitée en pratique la portée d'une politique qui serait plus fondée sur une répartition moins inégale des ressources actuelles que sur leur extension.

2. L'effort à accomplir dans le domaine social ne se mesure pas principalement par le coût des investissements « sociaux » qui ont été prévus.

— D'abord il n'existe guère d'investissement uniquement social. Si elles sont vraiment adaptées aux populations auxquelles elles s'adressent, rares sont les réalisations

sociales qui ne sont pas à l'origine d'une amélioration diffuse, mais certaine du potentiel économique : la différence de rendement n'est pas négligeable qui sépare un travailleur sachant lire, écrire et calculer, correctement logé et dont l'état de santé est régulièrement vérifié, de l'analphabète vivant dans un taudis et exposé à toutes les déficiences physiques.

— D'autre part, l'expérience prouve que des résultats importants peuvent être obtenus avec des moyens matériels limités : le nombre et la qualité des éducateurs, la volonté de progrès de la population importent plus que les caractéristiques des bâtiments utilisés. Aussi, compte tenu du volume des investissements qu'il a prévu, le Groupe de travail est-il convaincu que les limites des réalisations sociales dans les années à venir ne seront pas d'ordre financier.

3. La politique sociale telle qu'elle est entendue dans les pays occidentaux les plus développés ne porte plus principalement sur la recherche du plein emploi, qui s'y trouve réalisé dans l'ensemble, mais sur la rémunération et les avantages annexes accordés aux travailleurs dont le niveau se trouve dans une étroite dépendance des conditions économiques existantes.

Or, il doit bien être mesuré qu'au terme de la période décennale envisagée, et même à l'échelle d'une génération, en dépit d'une politique aussi énergique que possible, le sous-emploi algérien ne sera pas totalement résorbé et l'économie de l'Algérie ne parviendra pas à s'élever au niveau de celle de la France métropolitaine, où les progrès sont de l'ordre de 4 % par an, soit 50 % en dix années, de même que cette dernière ne saurait atteindre le niveau économique d'un pays tel que les Etats-Unis dans des délais du même ordre.

Ainsi, parce qu'ils s'inscrivent et continueront à s'inscrire dans une réalité économique différente, les salaires, la sécurité sociale, les allocations familiales, ne peuvent dans leur ensemble être aussi élevés en Algérie qu'en Métropole (1).

Sinon les entreprises, qui subissent déjà en Algérie, par rapport à des entreprises similaires situées dans des pays plus développés, une série de handicaps (2), seraient moins nombreuses qu'il a été escompté à pouvoir s'implanter dans ce pays et y produire dans des conditions satisfaisantes ; le nombre d'emplois créés, de revenus distribués, et finalement le volume des débouchés de ces mêmes entreprises s'en trouverait diminué. Par ailleurs, les programmes prévus d'infrastructure publique ne pourraient être réalisés.

Les moyens financiers disponibles, qui sont utilisés pour compenser les handicaps des entreprises comme pour créer l'infrastructure, se révèleraient insuffisants pour obtenir le développement décrit ; mais surtout, se trouveraient-ils réunis qu'ils aboutiraient dans de telles conditions à une économie artificielle dont le niveau d'activité serait totalement dépendant de la permanence des concours exceptionnels qui auraient permis son démarrage.

---

(1) Les différences nécessaires pourraient résulter dans la plupart des cas de simples décalages réglementaires de montant ou de taux, l'ensemble des dispositions législatives étant par ailleurs identique.

(2) Cf. VI. Moyens du développement industriel - A : Les condition économiques de l'industrialisation.

Un certain nombre d'habitants de l'Algérie y trouveraient certes avantage : ceux qui conserveraient de toute façon un emploi dans un secteur moderne et bénéficieraient de conditions de travail alignées sur celles de la Métropole. Mais il existe davantage d'algériens sans emploi permanent leur assurant un revenu régulier que d'algériens pourvus d'un tel emploi ; il est plus nécessaire de fournir un emploi à ceux qui n'en ont pas que d'améliorer le salaire ou les avantages annexes de ceux qui en ont un.

4. La politique sociale à conduire en Algérie dans les années à venir comprend aussi, et sans doute essentiellement, une tâche de formation et de promotion humaine. Cette tâche ne peut être dissociée du développement économique :

Elle en constitue un moyen, car l'éducation de base est le premier facteur de mise en valeur des possibilités de la population ; aussi doit-elle être étendue à l'ensemble des jeunes et aussi bien aux filles qu'aux garçons afin que les familles qui vont se fonder en grand nombre dans les années à venir soient des céllules de progrès ; suivie d'une formation professionnelle largement répandue, elle est une condition absolue du développement envisagé ;

De plus, le développement économique entrainera pour les différentes catégories de la population, des modifications de situation qui formeront le cadre de cette tâche de formation et de promotion humaine ;

— Pour les habitants de l'Algérie qui, pourvus d'un emploi non agricole, continueront à travailler dans leur cadre actuel il ne s'agira que de perfectionnements, certes rapides, mais sans bouleversement ;

— Pour la plupart des ruraux qui demeureront dans les emplois agricoles, c'est un véritable changement d'esprit qui est impliqué par les perspectives du développement, et la recherche constante d'un rendement accru par des méthodes rompant avec la tradition ;

— Pour d'autres, qui, d'origine rurale, ne trouveront pas d'emploi non agricole sur place, soit plusieurs centaines de milliers d'hommes, la rupture avec le passé sera profonde : ce sera le passage d'une antique tradition agricole à un emploi urbain.

Le Groupe de travail est conscient des problèmes sociologiques autant qu'économiques que soulèvent de telles mutations. Il estime nécessaire que l'étude des besoins humains, même inexprimés ou confusément ressentis, qui naîtront de ces déracinements soit dès maintenant entreprise. Il est convaincu que les perspectives de développement économique qu'il présente se traduiraient en définitive par un échec si elles aboutissaient à la multiplication d'un prolétariat qui se sentirait étranger dans la cité à la construction de laquelle il travaillerait.

D. *LIENS AVEC LA METROPOLE ET RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR*

En matière de commerce extérieur, de relations monétaires et financières, de migration de main-d'œuvre, soit en fait dans tous les domaines, les liens entre la Métropole et l'Algérie sont aussi étroits que possible, et le cadre des relations de l'Algérie avec les pays étrangers est fonction de celui des relations de la France avec ces mêmes pays.

La puissance économique de la France dépasse de loin celle de l'Algérie ; aussi ces liaisons entre les deux territoires ont-elles joué en défaveur de certains secteurs de l'économie algérienne.

Le Groupe de travail s'est donc posé la question de savoir si l'une des conditions du développement rapide qu'il prévoit ne résidait pas dans leur rupture, ou tout au moins leur relâchement.

Il est arrivé à la conclusion qu'il n'est pas souhaitable pour l'économie algérienne que ces liaisons soient remises en cause ; une meilleure organisation de certaines d'entre elles, le plus souvent déjà amorcée, peut suffire à en transformer les effets.

Cette modification de la politique suivie, dans un cadre inchangé, serait assez comparable au passage récemment opéré en France métropolitaine d'une concentration industrielle et urbaine spontanée à une politique consciente d'aménagement du territoire. Et de même que celle-ci ne peut être considérée comme nuisible aux grands centres surpeuplés, les mesures tendant à affermir la place de l'Algérie dans l'ensemble économique qu'elle forme avec la Métropole seront aussi profitables à l'une qu'à l'autre.

a. Activités de production.

1. Dans le domaine industriel, l'unité douanière a pour résultat la liberté pour les entreprises métropolitaines d'approvisionner le marché algérien, sans droits de douane ni contingentement, et d'y vendre même éventuellement en-dessous de leur prix de revient (1).

Cette liberté constitue un danger pour les secteurs où la jeune industrie algérienne, livrée à elle-même, ne saurait dans son ensemble être compétitive sans délai. Cependant il n'a pas paru nécessaire au Groupe de travail de mettre fin à cette unité douanière, dont la portée n'est pas seulement technique (2).

La méthode employée pour compenser les handicaps de l'industrie algérienne ne s'analyse pas en une barrière à l'encontre des produits en provenance de l'extérieur, mais en un faisceau de mesures en faveur des producteurs locaux, en matière de financement et de fiscalité. Ces mesures, qui ont fait l'objet du décret du 31 janvier 1958, constituent l'application des analyses effectuées par le Groupe de travail et exposées ci-après (3).

2. Pour certaines productions agricoles de l'Algérie, l'intégration dans les marchés organisés de Métropole constitue un facteur important de soutien ou de stabilisation des cours ; le vin, l'orge qui sont produits en quantités supérieures aux besoins locaux bénéficient ainsi de débouchés à un prix plus régulier que le cours mondial, et d'ailleurs supérieur.

---

(1) A l'importation comme à l'exportation, la part de la France métropolitaine dans le commerce extérieur de l'Algérie s'établit entre 75 et 80 % et celles des autres pays de la zone franc de 6 à 9 %.

(2) L'un des effets du développement prévu étant d'accroître la capacité d'absorption du marché algérien, les ventes métropolitaines en Algérie non seulement demeureront libres en droit, mais doivent en fait s'accroître dans les dix années à venir. Cf. III. L'économie algérienne en fin de période - C : Le commerce extérieur.

(3) Cf. VI. Moyens du développement industriel - B : Les concours financiers aux industries, et annexe V : Rapport au Ministre sur l'aide aux entreprises industrielles.

Le Groupe de travail ne peut pas prendre parti sur la nécessité de rapprocher des prix des marchés internationaux, suivant un plan établi à assez long terme et progressif, ceux des prix de l'ensemble Métropole-Algérie qui sont trop élevés. Il estime cependant que, soit dans un cadre restreint à l'Algérie pour des productions qui ne se trouvent pas en Métropole, soit pour les deux pays ensemble, le développement de mécanismes de stabilisation est souhaitable (1).

b. Financement.

1. En matière de finances privées, les relations entre la Métropole et l'Algérie sont essentiellement fondées sur la liberté absolue des mouvements de capitaux privés, avec une parité monétaire constante. Cette liberté donne en particulier à l'épargne locale la possibilité d'être placée hors du territoire algérien. Elle a été largement utilisée en ce sens dans le passé.

Le Groupe de travail a jugé utile, cependant, le maintien sans aucune limitation de cette liberté des transferts de capitaux entre l'Algérie et la Métropole. Il fait siennes les conclusions du Groupe d'Etude des relations financières entre la Métropole et l'Algérie (Commission Maspetiol) qui marquait dans son rapport général : l'exode des capitaux formés en Algérie « n'est pas une cause, mais un signe : il matérialise le fait que... les occasions d'investir sont jugées moins rentables en Algérie qu'ailleurs, et notamment en Métropole.

« Le Groupe d'Etude n'estime ni possible, ni même souhaitable d'engager une lutte directe contre ce mouvement, ce qui aboutirait pratiquement à dissuader les capitaux extérieurs de s'investir en Algérie ». La création de conditions plus favorables à l'emploi des capitaux doit « retirer à ce mouvement centrifuge sa raison d'être ».

2. Ces conditions plus favorables, sans lesquelles le développement prévu n'aurait pas lieu, les concours des finances publiques métropolitaines vont en constituer un facteur décisif.

Ces concours, de l'ordre de 70 milliards en 1957 et maintenus exceptionnellement à ce niveau pour 1958 doivent croître progressivement jusqu'à un niveau de 150 milliards chaque année à partir de 1962. Les perspectives décennales tracées ici reposent sur l'octroi total par le budget métropolitain de 1.320 milliards de francs sous forme de subventions et de prêts.

Une telle somme représente en moyenne plus de 10.000 francs par habitant et par an, soit un montant exceptionnel. Pour estimer l'ordre de grandeur de cette aide que la France accorde à l'un des territoires sous-développés dont elle a la charge, il n'est pas superflu de calculer ce que d'autres pays recevraient si une aide du même montant par habitant leur était accordée.

Pour l'Egypte, ce serait chaque année 230 milliards de francs ; le coût approximatif du barrage de Sadd-El-Aali, près d'Assouan, dont le financement s'étendrait sur un assez grand nombre d'années, ne dépasse pas le double de cette somme.

---

(1) C.f. V. Moyens du développement agricole - B : Les conditions du développement.

Pour l'Inde, un concours du même ordre atteindrait 3.700 milliards de francs chaque année. Or, ce pays, n'a pu inscrire plus de 8 milliards de roupies, soit 850 milliards de francs environ, au titre de l'aide extérieure destinée au financement de son deuxième plan quinquennal. L'aide qu'il escompte n'atteint donc que 170 milliards de francs par an, soit environ 400 francs par habitant. Elle est 25 fois moins importante que l'aide accordée par la France à l'Algérie.

Les capitaux publics en provenance de la France métropolitaine jouent un rôle déterminant dans tous les domaines :

— Ils s'ajoutent aux ressources des budgets locaux pour étendre le réseau des services publics qui constituent tantôt l'infrastructure de l'activité économique — voies de communication, défense du sol contre l'érosion, ouvrages d'irrigation, par exemple — tantôt un élément non chiffré mais très important du niveau de vie : voieries urbaines, écoles, assistance médicale ;

— Ils concourent avec les fonds des organismes semi-publics de crédit pour effectuer les investissements nécessaires aux progrès de l'agriculture traditionnelle ; si des contraintes naturelles imposent des limites à ces progrès, ceux-ci n'en nécessitent pas moins des crédits pour l'achat de matériels et surtout la constitution d'un réseau complet de moniteurs chargés de faire l'éducation technique des fellahs ;

— Enfin, par diverses mesures allant de l'octroi de primes d'équipement à des bonifications d'intérêt des emprunts, ils serviront de catalyseur aux capitaux privés, venant pour la plupart de Métropole, qui vont assurer l'industrialisation du pays.

c. Encadrement et main-d'œuvre.

1. Dans le passé, l'immigration européenne en Algérie à partiellement porté sur des populations dépourvues de technicité, et a donc eu pour effet, dans une certaine mesure, d'écarter des autochtones d'emplois qu'ils auraient pu tenir.

Une telle immigration a cessé depuis plusieurs dizaines d'années, et la population algérienne d'origine européenne est depuis lors demeurée sensiblement stationnaire.

Le Groupe de travail estime que la reprise d'une certaine immigration européenne en Algérie, d'un caractère différent, (1) est une condition absolue du développement. En effet, en dépit de tout l'effort de promotion professionnelle des musulmans qui pourra être fait, le développement ne sera pas aussi rapide qu'il est prévu si le nombre des techniciens, des cadres, des chefs d'entreprise de qualité dont dispose actuellement l'Algérie n'est pas non seulement maintenu, mais augmenté par des apports extérieurs.

Il est donc indispensable au développement économique de l'Algérie que la situation politique de ce pays soit telle que les habitants d'origine européenne puissent y bénéficier sans aléa des fruits de leur travail.

Chaque cadre arrivant en Algérie contribue à la création d'emplois pour la population locale ; il n'y a donc plus concurrence mais complémentarité entre les apports extérieurs et le sous-emploi algérien.

---

(1) En particulier, cette immigration pourrait n'être que temporaire.

2. La même complémentarité s'observe en Métropole. La main-d'œuvre musulmane qui va y chercher du travail, dans l'ensemble et quelles que soient ses facultés d'assimilation, part d'un niveau d'instruction générale et technique trop bas, pour occuper les catégories d'emplois que les métropolitains peuvent assurer entièrement.

Aussi, en sus des 300.000 musulmans d'Algérie qui travaillent actuellement en Métropole, a-t-il été escompté, en conformité avec les prévisions du Commissariat général au Plan, que 200.000 de plus y travailleraient dans dix ans.

Le Groupe de travail ne considère pas qu'il y ait là une solution satisfaisante au problème du sous-emploi des habitants de l'Algérie. Il souhaite que le développement de l'Algérie soit suffisant pour que tous les algériens y trouvent du travail, et ne soient pas contraints à une émigration temporaire en France métropolitaine, où ils ne s'assimilent pas. Mais il sait qu'un tel souhait n'est pas réalisable dans un avenir prévisible.

Aussi, cette migration présente-t-elle à ses yeux le caractère d'une « solution de dépannage », qui permet de vivre à 10 % environ de la population musulmane grâce à l'appoint de la quarantaine de milliards de salaires et d'allocations familiales transférés chaque année. Elle contribue d'autre part à former dans les usines de Métropole une main-d'œuvre musulmane dont les meilleurs éléments pourront faciliter grandement le démarrage des industries algériennes.

Les inconvénients sociaux de ces mouvements de main-d'œuvre pourraient être diminués, et leurs avantages économiques accrus une organisation plus large assurant notamment préformation professionnelle en Algérie, logement et qualification en Métropole.

d. Relations avec l'étranger.

L'Algérie continuera à partager les conditions qui règleront les relations de la France métropolitaine à l'égard des pays étrangers. A long terme une tendance à une libération accrue des échanges internationaux est apparue l'hypothèse la plus probable.

Les conséquences du marché commun établi entre la Métropole et cinq pays européens et de la participation de l'Algérie à cette organisation ne pouvaient être exactement mesurées au moment de l'élaboration des perspectives présentées ici, et feront donc l'objet d'études ultérieures.

En première analyse, plusieurs raisons conduisent à penser que ce facteur nouveau n'introduira pas de bouleversements dans les perspectives établies au préalable et retracées dans ce document :

— la faiblesse actuelle des relations économiques entre l'Algérie et les pays intéressés : en 1956, sept milliards d'importations en provenance de ces pays, dix milliards d'exportations à leur destination ;

— l'instauration d'étapes successives d'abaissement de la protection douanière dépassant largement la période décennale envisagée ;

— l'insertion dans le projet de traité de clauses de garanties visant les conditions particulières de l'économie algérienne (1) ;

— la constatation faite que, pour les entreprises industrielles d'Algérie, il n'y a pas de différences de nature, mais simplement de degré, entre la concurrence de l'industrie française et celle à laquelle elles seront exposées de la part d'industries d'autres pays européens.

En matière agricole, une modification des débouchés à l'exportation de certains produits, tels les agrumes, paraît probable.

Des problèmes similaires sont posés par la création éventuelle, dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique, d'une zone de libre échange à laquelle l'Algérie pourrait participer.

---

(1) Art. 227. — 2. En ce qui concerne l'Algérie et les départements français d'outre-mer, les dispositions particulières et générales du présent traité concernant :

— la libre orientation des marchandises,
— l'agriculture, à l'exception de l'article 40, § 4 (a),
— la libération des services,
— les règles de concurrence,
— les mesures de sauvegarde prévues aux articles 108, 109 et 226 (b),
— les institutions,

sont applicables dès l'entrée en vigueur du présent Traité.

Les conditions d'application des autres dispositions du présent traité seront déterminées au plus tard deux ans après son entrée en vigueur, par des décisions du Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission.

Les institutions de la Communauté veilleront, dans le cadre des procédures prévues par le présent Traité et notamment de l'article 226, à permettre le développement économique et social de ces régions.

Cf. également les articles 1 à 8 et 16 et 17 de la Convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la communauté.

(a) Afin de permettre à l'organisation commune visée au § 2 (organisation commune des marchés agricoles) d'atteindre ses objectifs, il peut être créé un ou plusieurs fonds d'orientation et de garantie agricoles.

(b) Ces articles visent respectivement les cas de « difficultés ou de menace grave de difficultés dans la balance des paiements d'un Etat membre », de « crise soudaine dans la balance des paiements », de « difficultés graves et susceptibles de persister dans un secteur de l'activité économique ainsi que des difficultés pouvant se traduire par l'altération grave d'une situation économique régionale ».

III. --- L'ECONOMIE ALGERIENNE EN FIN DE PERIODE [1]

Porter à plus de 1.600 milliards de francs la valeur annuelle d'une production intérieure qui a été d'environ 695 milliards en 1956, augmenter de 5 % par an en moyenne le niveau de vie d'une population passée de 10 à 13 millions, assurer un emploi non agricole à environ 875.000 personnes de plus (2), telles sont les perspectives de développement que le Groupe de travail estime possibles pour l'Algérie dans la prochaine décade.

Une telle progression ne permettrait certes pas à l'économie algérienne d'atteindre les niveaux auxquels sont parvenus les pays européens à la suite d'une évolution économique différente s'étendant sur plusieurs siècles. A l'échelle du décalage actuel entre les pays du Sud de la Méditerranée et ceux de l'Europe occidentale, dix années ne représentent en effet qu'une assez courte période.

Néanmoins, au terme de cette période, les progrès de la production et l'accroissement des emplois qui en résulterait assureraient à plus de la moitié des habitants de l'Algérie des revenus et un niveau de vie comparables à ceux des pays européens.

Ces progrès ne sauraient être obtenus sans un accroissement du déficit du commerce extérieur. Caractéristique d'un pays en voie d'équipement, ce déficit peut être maintenu dans les limites qui permettraient de le couvrir par les apports nets de capitaux publics et privés qu'il est possible d'escompter.

Enfin, les charges supplémentaires résultant de l'extension des services publics qu'implique le développement n'absorberaient qu'une part limitée des disponibilités nouvelles.

A. *PRODUCTION*

La valeur de la production intérieure serait multipliée par 2,7 en fin de période par rapport à 1954 (3).

Les possibilités d'expansion étant très variables selon les secteurs cet accroissement de la valeur globale de la production s'accompagnerait d'une profonde modification de sa structure. Le tableau ci-dessous où sont indiquées les perspectives d'augmentation de la valeur ajoutée par grandes catégories d'activités montre en effet que l'économie algérienne encore largement fondée sur l'agriculture en 1954 serait en fin de période de caractère beaucoup plus nettement industriel.

---

(1) La période décennale correspond aux années 1957-1966.
Les résultats présentés ici concernent l'année suivant la fin de période soit 1967.

(2) Dont 780.000 musulmans.

(3) En francs constants.

ÉVOLUTION DE 1950 A 1956 ET PERSPECTIVE POUR 1967

En francs constants 1954

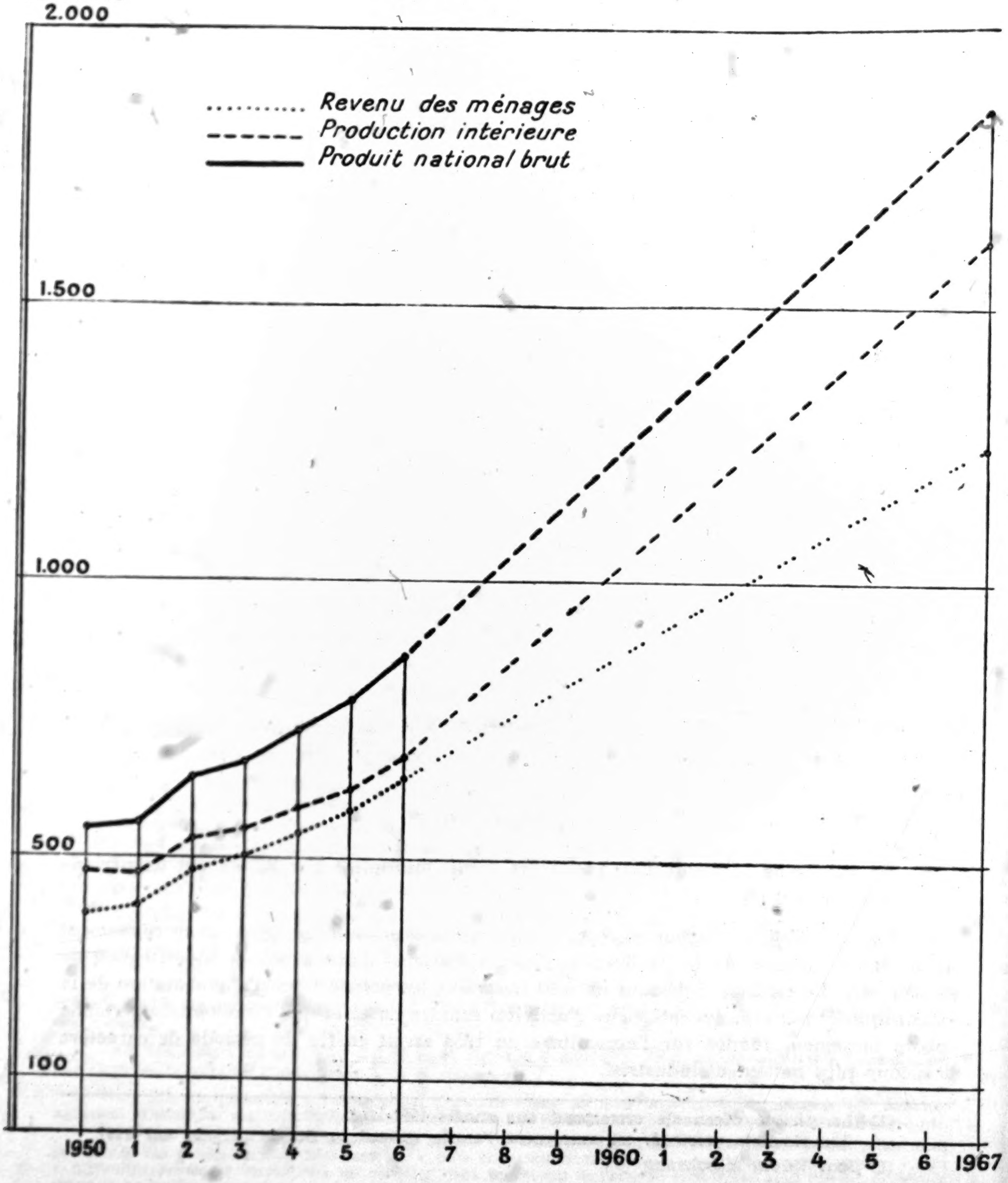

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE
Service Cartographique

Progression et structure comparée de la production

Secteurs		Valeur ajoutée (Milliards de francs)			Proportion de la valeur ajoutée totale			
		1954	Fin de période	Indice 1954 = 100	1954		Fin de période	
01-02-03	Agriculture, Forêts, Pêche.	197,6	250,7	126	33,4		15,4	
04-05-06	Energie, Pétrole, Mines ..	31	306,8	990	5,1		18,9	
10-11	Bâtiment, Travaux publics.	44,6	199,9	447	7,5		12,4	
07-08-09 12 à 20	Industries de transformation.	87,9	268,8	305	14,8		16,6	
21-22	Transports.	34	117,6	344	5,7		7,3	
25	Commerces.	113,2	258,4	228 261	19,1	39,2	16	36,7
23-24	Services	82,8	216,8	257	14,4		13,4	
	Ensemble	591,1	1.619,0	273	100		100	

— Les activités productives non agricoles (énergie, pétrole, mines, bâtiment, travaux publics, industries de transformation) qui ne représentaient que 27,4 % de la production en 1954 en représenteraient 47,9 % en fin de période. Ce sont en effet ces activités qui marqueraient les progrès les plus importants. La plus forte augmentation serait enregistrée dans le secteur énergie, pétrole, mines, qui grâce aux activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures verrait sa production multipliée par 9,9. Le bâtiment et les travaux publics seraient sensiblement quadruplés. Les industries de transformation seraient multipliées par 3.

Cette croissance des activités industrielles peut être considérée comme un minimum. Elle pourrait être plus forte dans la mesure où l'exploitation des hydrocarbures sahariens atteindrait un niveau supérieur à celui qui a été retenu, et entraînerait des possibilités d'implantation d'industries grosses consommatrices d'énergie.

— Les activités tertiaires connaitraient une progression un peu inférieure à la progression moyenne et leur part dans l'ensemble de la production diminuerait. La place relativement importante qu'occupaient ces activités en 1954 constitue en effet l'un des symptômes du sous-développement car elle s'explique dans une large mesure par la prolifération des petits commerces et services, conséquence du sous-emploi. En fin de période elles ne représenteraient plus que 36,7 % de l'ensemble de la production contre 39,2 % en 1954.

— Pour les activités agricoles la comparaison des chiffres de valeur ajoutée en 1954 et fin de période ne rend pas compte avec exactitude des progrès réels de la production qu'il est possible d'escompter car l'année 1954 a été une année particulièrement favorable pour l'agriculture. Appréciée sur la base d'une année normale, l'augmentation de la production serait donc en réalité supérieure à celle qui ressort du tableau et peut-être estimée à environ 40 %. Elle reste donc néanmoins très inférieure à celle qu'il est possible de prévoir dans les autres secteurs. Aussi les activités agricoles ne fourniraient elles plus que 15 % de la valeur de la production algérienne en fin de période.

B. *EMPLOI*

Cette disparité entre les possibilités de développement du secteur agricole et des autres secteurs se reflète dans les perspectives d'accroissement de l'emploi.

a. Secteur agricole.

Les limites auxquelles se heurte l'accroissement de la production agricole, l'importance du sous-emploi à résorber, ne permettent pas d'envisager une augmentation des effectifs employés dans ce secteur.

Sur la base des quantités de travail exigées par chaque nature de culture, le nombre de journées de travail qu'a fourni la population agricole en 1954 peut être estimé à environ 150 millions. Rapporté aux seuls membres masculins de la population active, ce total représente pour chaque personne en âge de travailler 92 jours de travail par an.

Emploi dans le secteur agricole

	1954	Fin de période
— Population active (en milliers) :		
Musulmans.	2.660 (1)	2.660 (1)
Européens.	33	33
Total.	2.693	2.693
— Nombre de journées de travail (en milliers) ..	150.000	177.000

(1) Dont environ 1 million de femmes aides familiales.

Le développement envisagé fournirait environ 27 millions de journées de travail supplémentaires soit par rapport à 1954 une augmentation de 18 %. Pour une population active qui resterait stable autour de son niveau actuel il permettrait d'atténuer le sous-emploi sans toutefois le faire disparaître.

L'accroissement de l'emploi ne peut donc être attendu que de l'ensemble des activités non agricoles.

b. Secteurs non agricoles.

Pour ces activités les conséquences du développement de la production ont été évaluées en tenant compte de l'augmentation prévisible de la productivité. Ce gain de productivité a été évalué pour chaque secteur ; il a notamment été estimé devoir être plus faible dans les secteurs qui se développeront à partir d'unités déjà existantes que dans ceux qui comprendront surtout des unités nouvelles.

Emploi dans les secteurs non agricoles (1)

Secteur N°		1954				Fin de Période					Indice 1954 = 100
		Artisans et chefs entrep.	Salariés	Total	Proportion de l'effectif total	Artisans et chefs entrep.	Salariés	Total	Proportion de l'effectif total	Emplois supplémentaires	
02.03	Forêts, pêche.	1.318	33.370	34.688	5,9	2.030	41.800	43.830	3,1	9.142	126
04.05.06	Energie, Pétrole, Mines.	—	24.420	24.420	4,2	—	61.900	61.900	4,4	37.480	253
010.11	Bâtiment, travaux publics.	6.610	96.300	102.910	17,6	13.000	412.000	425.000	30,5	322.090	412
07.08.09 12 à 20	Industries de transformation	37.720	98.983	136.703	23,4	50.015	279.925	329.940	23,7	193.237	241
21.22	Transports ...	9.120	32.110	41.230	7,0	17.250	65.550	82.800	5,9	41.570	200
25	Commerces . .	74.420	61.190	135.610	23,2	125.000	116.000	241.000	17,3	105.390	177
23.24	Autres services	19.100	90.150	109.250	18,7	34.400	176.600	211.000	15,1	101.750	183
	Totaux secteurs productifs	148.288	436.523	584.811	100	241.695	1.153.775	1.395.470	100	810.659	238
26.27	Sécurité Sociale et Administration.		80.000	80.000			146.000	145.000		65.000	181
	Total général.	148.288	516.523	664.811		241.695	1.299.775	1.540.470		875.659	230

(1) Non compris les aides familiaux.

Les activités non agricoles fourniraient donc 875.000 emplois supplémentaires dont 810.000 pour les activités productives et 65.000 pour les activités administratives. Le nombre de personnes employées dans les secteurs productifs serait multiplié par près de 2,4.

Cet accroissement d'emploi porte sur les musulmans et les européens. Pour ces derniers le seul mouvement naturel de la population ne fournirait que 35.000 personnes actives supplémentaires. Or le développement rapide de l'économie dans les prochaines années exigera la présence de cadres et spécialistes européens en plus grand nombre. Un apport extérieur est donc nécessaire. Il devrait être de l'ordre de 50.000 techniciens pour la période.

L'ensemble des activités industrielles fournirait plus de 552.000 emplois nouveaux dont plus de 193.000 pour les seules industries de transformation. La main-d'œuvre employée dans ces secteurs qui ne représentait que 45 % de la main-d'œuvre totale en 1954 en représenterait 58,6 % en fin de période. Inversement les secteurs tertiaires (transports, commerces, services) qui occupaient 49 % des effectifs en 1954 n'en occuperaient plus que 38,3 % en fin de période.

Cet accroissement des effectifs employés aurait sur le sous-emploi les conséquences suivantes :

Secteurs non agricoles

(En milliers)	1954	Fin de période
	(En milliers)	
— Emplois complets	665 (1)	1.540 (1)
— Aides familiaux	54	70
— Professions non lucratives		
— Militaires (2)	719	1.610
— Emigrés	275	500
— Sous emploi : Chômeurs totaux	147	140
Sous employés	46 (1)	
Population active des secteurs non agricoles	1.187	2.250

(1) Les effectifs en main-d'œuvre ont été évalués comme si ils ne comprenaient que des éléments utilisés à plein temps. Cette convention nécessaire ne correspond cependant pas à la réalité ; les effectifs sont en fait plus nombreux mais une partie de la main-d'œuvre ne travaille qu'une partie de l'année. Ainsi par exemple un « emploi complet » comprendra 3 individus travaillant un jour sur trois. La rubrique « sous employés » groupe des « journaliers » travaillant de façon intermittente. Pour 1954, le chiffre de 46.000, évalué selon la convention indiquée, correspond en réalité à 84.000 individus.

(2) Militaires n'appartenant pas aux corps de troupes compris dans les effectifs de population active du recensement de 1954.

En fin de période le sous-emploi dans les secteurs non agricoles serait sensiblement inférieur à ce qu'il était en 1954.

Ce résultat doit être apprécié en tenant compte du fait que ces secteurs auraient à absorber tout l'excédent de population résultant de l'essor démographique.

C. *REVENUS*

Pour obtenir le total des disponibilités de l'économie algérienne en fin de période, il convient d'ajouter à la production intérieure, les revenus distribués par l'administration et ceux qui proviennent de l'extérieur.

L'évolution de cet ensemble qui constitue le Produit National serait la suivante.

Produit National brut (en milliards de francs constants 1954) :

1954	:	732 milliards de francs
1955 (provisoire)	:	788 » »
1956 (provisoire)	:	864 » »
Fin de période	:	1.859 » »

Par rapport à 1954 les disponibilités des différents agents économiques seraient donc multipliées par 2,6.

Cependant les investissements nécessaires pour maintenir le rythme de développement, les besoins des administrations pour assurer le fonctionnement et l'extension des services publics absorberaient une part plus importante de ces disponibilités. Aussi l'augmentation des revenus des particuliers disponibles pour la consommation serait-elle un peu moindre que celle du produit national.

a. Revenus des particuliers.

Le total des revenus restant entre les mains des habitants de l'Algérie après paiement des impôts et des cotisations sociales serait porté de 525 milliards en 1954 à 1.169 en fin de période. Il serait ainsi multiplié par près de 2,3. Chaque année, par rapport à l'année précédente, la progression moyenne des revenus serait donc un peu supérieure à 7 %. Compte tenu de la progression démographique (2,5 % par an) qui absorberait une partie de cette augmentation, l'accroissement du revenu individuel moyen serait de 5 % par an.

Progression annuelle moyenne des revenus des particuliers (nets d'impôts)	7,5 %
Part absorbée par la progression démographique	2,5 %
Progression annuelle moyenne des revenus individuels	5 %

Ce pourcentage n'est cependant qu'une moyenne et l'augmentation des revenus individuels ne serait pas la même pour tous les éléments de la population. Elle serait inférieure pour les éléments actuellement les plus favorisés, plus forte pour les plus pauvres.

Près de 2,5 millions d'algériens, dont plus de 60 % sont des musulmans, bénéficient déjà d'un revenu comparable au niveau européen. Pour cette catégorie le rythme d'amélioration sera sensiblement voisin du rythme métropolitain soit environ 4 % par an.

Les revenus des éléments de la population actuellement les plus en retard s'accroîtraient donc plus vite : leur progression serait de l'ordre de 5,5 % en moyenne. Cependant, même à l'intérieur de cette dernière catégorie le rythme d'augmentation ne serait pas uniforme. Pour la partie de la population qui demeurera dans le secteur traditionnel les possibilités limitées du développement de l'agriculture qui constitue sa principale ressource réduisent les perspectives d'amélioration du niveau de vie.

Mais le fait important à noter est la modification qui interviendrait dans la répartition de la population entre le secteur traditionnel et le secteur évolué. Alors que la population du secteur traditionnel resterait sensiblement stable, celle du secteur évolué augmenterait de 85 %.

Compte tenu du sous-emploi, le nombre des musulmans participant réellement à l'économie moderne peut-être évalué à environ 2.240.000 soit 26 % de la population musulmane totale. En fin de période ce chiffre serait porté à environ 5.865.000 soit 49 %.

	1954 (En milliers)	Fin de période (En milliers)
Secteur traditionnel.		
Musulmans :		
Agriculture.	5.125	5.125
Activités non agricoles	100	90
Total.	5.225	5.215
Secteur évolué.		
Musulmans :		
Agriculture.	700 (1)	900 (1)
Activités non agricoles	2.530 (2)	5.685 (3)
Total musulmans	3.230	6.585
Européens :		
Agriculture.	93	93
Activités non agricoles	907	1.157 (4)
Total européens	1.000	1.250
Total secteur évolué	4.230	7.835
Population totale présente en Algérie	9.455	13.050

(1) Y compris les ouvriers agricoles permanents et leur famille.
(2) Dont chômeurs totaux ou partiels et leur famille : 990.000 environ.
(3) Dont chômeurs totaux ou partiels et leur famille : 720.000 environ.
(4) Dont 150.000 immigrés.

b. L'ÉQUILIBRE GLOBAL.

Les conditions dans lesquelles s'établirait l'équilibre de l'offre et de la demande en fin de période sont caractéristiques d'un pays jeune en voie de développement rapide.

En effet les apports de capitaux extérieurs nécessaires pour compléter les ressources algériennes d'investissement entraîneraient un développement de la demande plus rapide que celui de la production intérieure, d'où résulterait un accroissement du déficit de la balance commerciale. Mais ces capitaux fournissent en même temps les moyens de paiement extérieurs nécessaires pour couvrir cette partie de la demande excédentaire par des importations.

Le tableau ci-dessous indique comment le déficit des opérations courantes serait ainsi couvert par l'excédent des entrées de capitaux.

(En milliards de francs)	1954		Fin de période	
Opérations courantes :	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
Commerce.		68,5		206,4
Tourisme.		6,7		8
Transferts de salaires et allocation familiales.	34,1		52	
Intérêts et dividendes		1,7		74
Excédent des dépenses courantes des administrations métropolitaines en Algérie	57		71,5	
	91,1	76,9	123,5	288,4
Solde.....	14,2			164,9
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Mouvements de capitaux :				
Dépenses d'équipement des administrations métropolitaines en Algérie	13,3		27	
Emprunts du Trésor Algérien au Trésor Public.	29,4		150	
Remboursements et dépôts du Trésor Algérien au Trésor Public		13,6		30
Souscriptions aux Bons du Trésor et emprunts publics métropolitains		5,2		5
Placements semi-publics	12,4	6,8	31	18
Mouvements de capitaux privés	18,9	55,6	70	60
	67,0	81,2	278	113
Solde.....		14,2	164,9	

Un certain excédent de la demande par rapport aux possibilités de la production intérieure ne présente pas de caractère inflationniste dans la mesure où il s'explique par des apports de capitaux extérieurs qui permettent également d'en assurer la contre-partie par des importations. Néanmoins le Groupe de travail est très conscient des risques particuliers d'inflation que comporte un processus d'expansion durable et aussi rapide que celui dont il a dessiné les grands traits. Des tensions inflationnistes se produiraient si à ces causes externes d'expansion de la demande venaient s'ajouter des causes internes, résultant notamment d'un accroissement trop rapide des revenus ou d'une insuffisance de l'épargne et du prélèvement fiscal. Or la stabilité monétaire constitue un irremplaçable facteur de développement économique sain et durable, car l'inflation a pour effet de pénaliser l'entreprise à long terme et l'investissement, donc de saper les bases mêmes de l'expansion.

C'est pourquoi la volonté de limiter le rythme d'accroissement de la consommation au rythme prévu, loin d'être en opposition avec le souci manifesté plus haut de placer en tête des objectifs l'augmentation du niveau de vie, en constitue une suite logique.

Le Groupe de travail n'avait pas à définir les modalités pratiques d'une politique financière propre à assurer la stabilité aux différentes phases de l'expansion. Il estime cependant que les conditions de base d'un développement équilibré peuvent être réunies et donc qu'une telle politique est possible.

D. *COMMERCE EXTERIEUR*

Par rapport à 1954 la valeur des importations serait multipliée par 2,5, celle des exportations par 2,3.

Structure des échanges de biens et services avec l'extérieur

(En milliards de francs)	1954			Fin de période		
	Importations	Exportations	Déficit ou excédent	Importations	Exportations	Déficit ou excédent
Matières premières agricoles	13	6,4	— 6,6	25,2	5,3	— 17,9
Autres matières premières	2,1	19,8	+ 17,7	1,2	152,9	+ 151,7
Energie	9,7	0,4	— 9,3	17,5	6,5	— 11
Produits et services intermédiaires	60,8	31,1	— 29,7	171,1	74,2	— 96,9
Denrées alimentaires	34,9	94	+ 59,1	114,8	108,8	— 6
Biens industriels de consommation	67,7	3	— 64,7	119,5	8,1	— 111,4
Biens d'équipement	36,6	1,6	- 35,0	121,2	6,3	— 114,9
	224,8	156,3	- 68,5	568,5	362,5	— 206,4

La progression des revenus entrainerait une augmentation de la demande de produits alimentaires qui devrait être satisfaite dans une large mesure par l'importation. Cependant le développement des productions agricoles destinées à l'exportation permettrait d'équilibrer sensiblement le bilan des produits alimentaires.

Pour les biens industriels de consommation et les produits intermédiaires, bien que l'industrie locale orientée principalement vers le marché intérieur doive couvrir une part plus importante des besoins, l'Algérie resterait cependant largement tributaire des importations : ses achats seraient multipliés par près de 2,3.

Cette dépendance à l'égard de l'extérieur serait plus importante encore pour les biens d'équipement. En effet l'effort massif d'investissement se traduit par une demande accrue d'outillage, machines et matériel de transport qui devront être importés dans la proportion des 2/3 environ.

A l'inverse, grâce à l'exploitation des gisements pétroliers et aux exportations qu'elle permettra, le bilan des matières premières deviendrait largement excédentaire et le déficit en produits énergétiques n'augmenterait que très faiblement malgré l'accroissement des besoins, conséquence de l'industrialisation.

Ainsi le déficit commercial passerait de 69 milliards de francs en 1954 à 206 milliards en fin de période. Or ce déficit, couvert par des mouvements de capitaux dans les conditions indiquées plus haut, serait pour la plus grande part un déficit en francs et non un déficit en devises.

En 1954 les relations commerciales de l'Algérie avec l'étranger se soldaient par un léger excédent. Pour les années suivantes, elles se soldent par un déficit. Mais ce renversement est dans une large mesure la conséquence des événements actuels qui ont notamment rendu difficile l'évacuation des produits traditionnellement exportés vers l'étranger (minerai de fer, phosphates, alfa). D'ailleurs ce déficit sur l'étranger ne représente qu'une faible part du déficit total : 4 % en 1955, 8 % en 1956, 15 % en 1957.

Dans l'avenir les courants d'importation ne devraient pas être sensiblement modifiés et la part de la Métropole restera prépondérante en raison de l'étroitesse des liens qui l'unissent à l'Algérie. Le développement des exportations de produits agricoles vers les pays du marché commun européen peut contribuer à équilibrer la balance étrangère de l'Algérie.

Le développement économique algérien semble donc pouvoir être obtenu sans accroître la charge en devises de l'ensemble de la zone franc.

Même si un léger accroissement du déficit en devises du commerce extérieur algérien devait être enregistré, il serait toutefois sans commune mesure avec l'amélioration de la balance des comptes à attendre de la mise en valeur des ressources pétrolières sahariennes. En remplaçant la part de l'approvisionnement pétrolier français qui n'est pas payable en francs, une production annuelle de 20 millions de tonnes en fin de période représente une économie de devises de l'ordre de 500 millions de dollars.

E. *COUT DES SERVICES PUBLICS ET FISCALITE*

Le développement implique un accroissement des tâches et par conséquent des dépenses de l'administration. L'expansion économique est liée à l'amélioration de l'infrastructure de services publics. L'extension de ces services constitue l'un des aspects des progrès du niveau de vie de la population.

Pour faire fonctionner ces services, les dépenses ordinaires supportées par le budget de l'Algérie (1) atteindraient 290 milliards en fin de période contre 145 pour 1957 (2) (88 en 1954). Elles seraient donc doublées ; un tel chiffre ne représente pas un ordre de grandeur excessif ; compte tenu de l'accroissement démographique, les dépenses ordinaires du budget de l'Algérie par habitant atteindraient alors 22.000 francs contre 14.000 francs en 1957 (3). Les dépenses équivalentes en Métropole (4) s'élevaient à 38.000

---

(1) Dans le cadre budgétaire actuel.

(2) Prévisions des dépenses effectives pour l'exercice d'après les résultats connus ou moment de la rédaction du rapport.

(3) Dépenses exceptionnelles de sécurité exclues.

(4) Dépenses civiles de fonctionnement, à l'exclusion des charges afférentes aux affaires étrangères, anciens combattants et pays d'outre-mer.

francs en 1955 et les « Perspectives de l'économie française en 1965 » dressées par le Ministère des Affaires Economiques et Financières conduisent à un montant de l'ordre de 55.000 francs dans 7 ans.

En ajoutant aux dépenses de l'Algérie celles des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, l'ensemble des charges de fonctionnement des services administratifs entendus au sens large atteindrait près de 480 milliards en fin de période.

Dépenses de fonctionnement

	1954	1957 (1)	Fin de période
	(En milliards de francs)		
— Algérie (2)	88	145	290
— Collectivités locales	30	42	65
Total administrations	118	187	355
— Organismes de sécurité sociale :			—
Prestations	38	50	117
Fonctionnement	2	4	5
Total sécurité sociale	40	54	122
Total général	158	241	477

Les charges fiscales et parafiscales nécessaires pour équilibrer ces dépenses et qui constituent la contre-partie des services rendus seraient les suivantes.

Recettes ordinaires

	1954	1957 (1)	Fin de période
	(En milliards de francs)		
— Recettes fiscales en Algérie	111	155	351
— Recettes diverses, domaine	18	22	30
— Subventions métropolitaines	—	12	
Total recettes administratives	129	189	381
— Cotisations sociales en Algérie	37	49	114
— Cotisations sociales en Métropole (3)	6	7	10
Total sécurité sociale	43	56	124
Recettes ordinaires affectées aux budgets extraordinaires (en déduction)	14	4	28
Total général	158	241	477

(1) Prévisions d'après les résultats connus au moment de la rédaction de ce rapport.
(2) Dans le cadre budgétaire actuel.
(3) Cotisations pour les travailleurs algériens en Métropole.

Le prélèvement fiscal et parafiscal en Algérie passerait donc de 148 milliards en 1954 à 465 milliards en fin de période.

Rapportée au produit national brut la pression fiscale et parafiscale totale atteindrait 25 % contre 20,2 % en 1954.

	Produit national brut	Charge fiscale et parafiscale	Taux de pression fiscale (1)
	(En milliards de francs)		
1954.	732	148	20,2 %
Fin de période	1.859	465	25 %

Dans le processus de développement économique qui est prévu, l'augmentation de la charge fiscale n'absorbe qu'une partie limitée de l'accroissement des disponibilités nouvelles. Cette augmentation ne résultera d'ailleurs pas exclusivement d'une hausse de taux et de tarifs : la matière imposable croît plus vite que l'ensemble de l'économie ; la progressité des taux des impôts personnels comme la part décroissante représentée par les produits exonérés des taxes à la production (2) tendent en effet à accroître la pression fiscale sans modification des taux.

L'insuffisance des ressources courantes pour assumer les dépenses de fonctionnement des administrations conduirait sous une forme quelconque, telle que l'emploi du produit d'un emprunt ou de ressources de trésorerie à la couverture des dépenses du budget ordinaire, à une consommation de capital. Or, toutes les ressources en capital doivent être réservées au financement des investissements.

---

(1) Dans le rapport de la Commission Maspetiol les bases de calculs étaient différentes. Seuls étaient retenus les impôts proprement dits et ils étaient rapportés aux revenus des particuliers.

(2) Produits alimentaires.

IV. --- LES INVESTISSEMENTS

Le montant des dépenses en capital dont la réalisation est prévue en Algérie dans les dix années à venir s'élève à 4.700 milliards environ.

L'importance de cette somme pourrait surprendre, car les programmes de développement dressés dans d'autres pays font apparaître en général des chiffres relativement moins élevés ; en fait, il ne pourrait être procédé à une comparaison que si les chiffres donnés de part et d'autre recouvraient les mêmes opérations, et il en va rarement ainsi.

Les 4.711 milliards pris en compte correspondent à la totalité des investissements effectués dans le pays, qu'ils soient privés ou publics, qu'ils assurent le renouvellement d'un moyen de production existant ou qu'ils constituent un équipement ou un stock supplémentaire, qu'ils soient autofinancés, financés par des prêts ou des apports de capitaux privés ou publics ou sur fonds budgétaires, que leur réalisation ait, ou non, une incidence directe sur le volume de la production. La plupart des programmes étrangers ne retiennent au contraire qu'une partie de l'investissement, suivant l'un ou l'autre des critères qui viennent d'être mentionnés.

Ces 4.711 milliards, ainsi qu'il est précisé plus loin, ne constituent donc pas non plus la masse des capitaux qu'il faudrait « donner à l'Algérie », et qui se trouveraient de ce fait soustraits à d'autres emplois, en Métropole notamment, mais simplement le total des fonds mis en œuvre en Algérie, sans distinction d'origine ou d'emploi.

A. *VOLUME DES INVESTISSEMENTS ET NATURE DU FINANCEMENT NECESSAIRE*

Un investissement d'un certain coût, un milliard de francs par exemple, a une incidence très différente suivant le secteur économique où il est effectué : le volume des investissements nécessaires pour permettre une production d'une valeur donnée, c'est-à-dire le coefficent de capital peut en effet varier du simple au quadruple entre les diverses activités, davantage même dans des cas exceptionnels ; d'autre part, la production peut être plus ou moins accrue suivant les secteurs sans nouvel équipement, en fonction de la capacité de production qui demeure disponible.

Aussi le Groupe de Travail entend-il préciser que la répartition des investissements a été opérée de façon à permettre à chaque secteur de concourir à un développement équilibré de l'ensemble de l'économie ; le volume prévu pour chacun d'eux ne constitue en aucune manière la mesure de l'intérêt social ou économique qui lui aurait été attaché (1), et il serait stérile de procéder *de plano* à un examen comparatif des chiffres d'investissements des différents secteurs.

---

(1) Il serait erroné par exemple de déduire du fait que le montant des investissements porté pour les commerces et autres services est supérieur à celui inscrit pour les industries de transformation que ces dernières activités auraient été jugées moins « importantes » que les premières.

Ce qui importe est l'ampleur des progrès de la production et de l'emploi prévus dans chaque secteur. Les sommes investies ne constituent qu'un moyen de cette progression — moyen certes de première importance — à côté d'autres tels que l'amélioration de la productivité ou l'élargissement des débouchés.

a. Dépenses d'investissement.

Le détail des dépenses d'investissements est retracé dans l'annexe II sur les secteurs d'activité. Il en sera seulement donné ici deux tableaux résumés.

Ces tableaux sont établis dans l'optique du financement ; ils dépassent la notion strictement économique de l'investissement brut, en y joignant les utilisations de terrains : sur le plan global de l'économie algérienne, celles-ci ne constituent que des transferts de biens existants (1) ; mais pour chaque réalisation particulière, ces opérations n'en posent pas moins des problèmes de financement identiques à ceux des autres éléments d'équipement (2).

Le premier tableau présente les masses d'investissements en neuf catégories regroupant les vingt-sept secteurs d'activité selon lesquels l'économie a été découpée ; pour chaque catégorie, les dépenses afférentes à l'équipement supplémentaire et à l'accroissement des stocks ont été distinguées de celles qui correspondent au renouvellement des équipements existants.

LES DEPENSES EN CAPITAL PAR CATEGORIE D'ACTIVITE

(En milliards de francs)

Secteurs		Immobilisations nouvelles (3)	Renouvellement	Total
1 à 3	Agriculture, forêts, pêche	567	206	773
4 et 6	Energie, mines	125	24	149
5	Pétrole.	963	—	963
9 à 11	Matériaux de construction, entreprises de construction et de travaux publics.	158	48	206
7, 8 et 12 à 20	Industries de transformation et diverses.	257	65	322
21, 22	Infrastructure des communications, moyens de transport et services annexes.	581	153	734
23	Logement.	592	92	684
24, 25	Commerce, autres services (P.T.T., Hôpitaux, etc...)	287	68	355
26, 27	Administrations, sécurité sociale	443	82	525
		3.973	738	4.711

(1) Lorsque le terrain n'est pas utilisé par son propriétaire primitif et donne lieu à une vente, le prix payé par l'acheteur au vendeur constitue un transfert de capitaux, qui se retrouvent, dans le patrimoine du vendeur, disponibles pour le financement d'un investissement stricto sensu.

(2) Plus du tiers des acquisitions de terrains (47 milliards sur 130) seront notamment effectuées au titre des opérations de réforme agraire.

(3) Y compris les achats de terrains et les augmentations de stocks.

Le deuxième tableau fournit une récapitulation par nature de l'ensemble des dépenses d'investissement.

LES DEPENSES EN CAPITAL PAR NATURE

(En milliards de francs)

Outillage. . .	1.467
Bâtiment. . .	1.473
Travaux publics	911
Recherches et forages	610
Plantations et animaux	75
Stocks. . .	62
Terrains. . .	113
Total.	4.711

b. Besoins de financement.

Les dépenses en capital à effectuer se traduisent pour les maîtres d'œuvre par des besoins de financement de plusieurs types :

1. des *besoins en capitaux* privés, ce poste incluant l'autofinancement des entreprises, le recours à l'épargne locale par l'intermédiaire du réseau bancaire (y compris pour les crédits à moyen terme) ou du marché boursier et les apports de fonds extérieurs ;

2. des *besoins en fonds des établissements publics et semi-publics de crédit* (1) *et des collectivités et établissements publics* (Fonds d'équipement de l'Algérie et collectivités locales) ; les emplois de ces deux catégories de fonds sont trop intimement mêlés pour qu'il soit apparu nécessaire, en première analyse, de les distinguer.

Les capitaux publics sont seuls à financer les investissements publics ; mais c'est concurremment avec les capitaux des établissements publics et semi-publics de crédit qu'ils accordent à certaines entreprises des concours en capital ; il est d'ailleurs possible, par le moyen de dotations budgétaires à des organismes de crédit, de transférer des fonds publics à de tels établissements, de façon à effectuer une répartition des fonds disponibles en harmonie avec les procédures d'emploi choisies. Dans ces conditions, les montants des interventions des différents établissements de crédit qui sont portés dans les tableaux détaillés ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

3. des *besoins en crédits budgétaires métropolitains*, par exemple pour l'équipement militaire ou les recherches du Commissariat à l'énergie atomique (2).

---

(1) Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Foncier de France, etc... ; une énumération figure dans l'annexe III : Financement des investissements, II. Capitaux semi-publics et publics.

(2) Il s'agit ici des dépenses publiques effectuées en Algérie qui sont directement à la charge du budget métropolitain ; les concours du budget métropolitain au développement de l'Algérie ne sont donc pas compris dans cette rubrique.

Il a été procédé à la ventilation des dépenses en capital entre ces trois types de besoins de financement à la suite d'un examen branche par branche des investissements prévus dans tous les secteurs d'activité de l'économie algérienne ; cette répartition a été opérée en fonction de la répartition actuelle (1) des charges financières des divers secteurs par exemple entre le budget de l'Etat et celui de l'Algérie ou bien entre les fonds des établissements semi-publics de crédit et les crédits bancaires à moyen terme.

Les résultats obtenus, présentés dans le tableau ci-dessous, font apparaître que :

— 49 % du total des investissements seraient du ressort des capitaux privés ;

— 45 % auraient à être supportés par les fonds des établissements publics et semi-publics de crédit et par ceux des collectivités publiques ;

— 6 % devraient, de par leur nature, être financés directement par des crédits budgétaires métropolitains.

LES BESOINS DE FINANCEMENT EN CAPITAL

(En milliards de francs)

Secteurs		Capitaux privés	Fonds semi-publics et publics	Budget métropolitain	Total
1 à 3	Agriculture, forêts, pêche	292	481	—	773
4, 6	Energie, mines	102	45	2	149
5	Pétrole.	823	80	60	963
9 à 11	Matériaux de construction, entreprises de construction et de travaux publics	180	26	—	206
7, 8 et 12 à 20	Industries de transformation et diverses.	182	139	1	322
21, 22	Infrastructure des communications, moyens de transports et services annexes.	156	563	15	734
23	Logement.	360	254	70	684
24, 25	Commerce, autres services (P.T.T., hôpitaux, etc...)	223	127	5	355
26, 27	Administrations, sécurité sociale ..	—	406	119	525
	Total.....	2.318	2.121	272	4.711

Dans la mesure où ils s'appliquent aux concours accordés aux entreprises, les chiffres portés dans la colonne des établissements publics et semi-publics de crédit et des collectivités publiques algériennes ne concernent que les opérations en capital ; inscrite au budget ordinaire, l'aide qui pourrait être accordée par le moyen notamment de dégrèvements fiscaux n'y figure pas.

(1) En 1957.

B. *ORIGINE DES CAPITAUX DISPONIBLES*

Au moins autant que les autres données de l'économie, les masses de capitaux destinés à financer les investissements de toute nature ne peuvent être connues avec une précision totale. Aussi le Groupe de travail s'est-il attaché à déterminer les ordres de grandeur essentiels de façon à rechercher si le financement de l'ensemble des opérations décrites est normalement réalisable.

L'annexe sur le financement retrace d'une manière schématique, mais détaillée, les différentes ressources en capital ; seules seront donc marquées ici un petit nombre de données-clés sur lesquelles est fondé le financement proposé ;

a. en matière de finances publiques, l'application des recommandations de la Commission Maspetiol ;

b. en matière de capitaux privés, la stabilité de la propension à épargner et l'accroissement de l'incitation à investir en Algérie.

a. Finances publiques : le rapport du Groupe d'Etude des relations financières entre la Métropole et l'Algérie (dit Commission Maspetiol) expose ainsi les moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'hypothèse de croissance choisie : « Concours du Trésor public progressant de 15 milliards chaque année pendant six ans, atteignant 125 milliards en 1960 et stabilisé à 150 milliards à partir de 1962 ». Pour les dix années de la période, la somme totale de prêts et de subventions définie en ces termes s'élève à 1.370 milliards.

En fait, il n'est prévu d'accorder à l'Algérie en 1958 qu'une somme égale à celle de l'année précédente, elle-même fixée, en deçà du calendrier établi, à 68 milliards. Le chiffre de 1.320 miliards pour la période a été retenu : il suppose que le niveau prévu soit retrouvé en deux ans, et, comme il apparaît ci-dessous, il constitue le chiffre minimum nécessaire pour la réalisation du développement décrit.

b. Epargne privée.

1. Sa formation.

L'épargne privée formée en Algérie, comme les calculs de comptabilité économique qui sont à la base des présents travaux ont permis de le constater, représente normalement 22 % du produit national brut.

Le Groupe de travail considère que la stabilité de ce taux constitue l'hypothèse la plus vraisemblable ; les facteurs jouant en ce sens sont :

— pour les ménages, l'augmentation rapide des revenus, qui, en dépit de la croissance des besoins de consommation, particulièrement sensible chez les Musulmans passant de l'économie traditionnelle à une vie urbaine, doit maintenir dans l'ensemble une épargne constante en valeur relative ;

— pour les entreprises, la nécessité de financer sur leurs ressources propres une part des investissements nécessaires pour suivre le rythme de développement de l'ensemble de l'économie ;

— sur un plan plus général, enfin, la stabilité partout observée de la propension à épargner : les observations faites en Algérie dans les diverses classes socio-économiques de la population ne conduisent pas à penser que, dans le processus de développement prévu, cette stabilité ne soit pas également maintenue.

Si le taux global d'épargne qui apparaît en fin de période (cf. annexe IV) est sensiblement plus élevé, la différence tient exclusivement à la place tenue dans l'économie algérienne d'alors par l'exploitation du pétrole, secteur où le pourcentage d'épargne brute est particulièrement élevé.

La formation de l'épargne comme son orientation vers des emplois locaux devraient d'ailleurs se trouver stimulées par un accroissement de l'incitation à investir sur place. Le développement économique mettra à la disposition des détenteurs de capitaux des occasions d'investissements rentables plus nombreuses que précédemment.

2. Son orientation.

Cette incitation à investir et ces stimulants doivent jouer à la fois à l'égard de l'épargne locale, en en retenant sur place une plus large part, et à l'égard des capitaux extérieurs, en les attirant en Algérie.

Une partie notable de l'épargne formée en Algérie est normalement placée en France métropolitaine. Malgré les difficultés d'investigation dûes à l'absence de contrôle des changes et à l'importance des relations de toute nature entre les deux pays, son ordre de grandeur a pu être évalué pour les années antérieures à 1955 à une cinquantaine de milliards chaque année en moyenne.

L'augmentation générale des revenus algériens tend à accroître ce chiffre ; mais il doit être tenu compte de la multiplication des occasions d'investir en Algérie, et de l'intérêt pour l'épargne locale d'avoir une part dans la propriété des entreprises d'une certaine importance à établir sur le territoire algérien, et donc dans leur financement. En définitive, le Groupe de travail a estimé à 700 milliards pour la période le montant des capitaux privés en Algérie qui seraient transférés en Métropole.

La même tendance doit être marquée également dans les mouvements de capitaux privés qui s'effectuent vers l'Algérie. Il n'a pas paru probable au Groupe de Travail que des capitaux entrent en Algérie en quantité notable dans des buts spéculatifs. Ces apports s'effectueront donc soit pour financer directement des investissements d'une taille unitaire importante, soit pour se placer dans des sociétés d'investissements qui apporteront elles-mêmes leur concours à des entreprises de dimensions plus réduites.

L'importance des investissements dans les recherches et l'industrie du pétrole (950 milliards), dans les grandes industries de transformation et dans celles de travaux publics a fait estimer à un montant élevé, 800 milliards de francs, le montant qui peut être attendu de cette source de financement.

Au total, les capitaux utilisables en Algérie se répartissent comme suit, en fonction de leur origine (la justification détaillée des chiffres est donnée dans l'annexe IV : Financement des investissements).

ORIGINE DES RESSOURCES EN CAPITAL

(En milliards de francs)

Fonds disponibles en Algérie		2.322
Epargne privée	2.152	
Fonds publics	170	
Fonds d'origine extérieure		2.513
Publics et semi-publics	1.673	
Capitaux privés	840	
Ensemble.		4.835
Terrains		113
Total.....		4.948

Les fonds disponibles en Algérie atteignent 2.322 milliards, soit 48 % de l'ensemble et les fonds apportés de l'extérieur 2.513 milliards, soit 52 % ; ces derniers sont eux-mêmes formés pour un peu plus d'un tiers de capitaux privés, et pour le reste de fonds publics et semi-publics.

Leur passage dans l'ensemble des mécanismes qui constituent, au sens large, le marché des capitaux, a pour effet de modifier le caractère de certains des fonds mis en œuvre. Par exemple, une part de l'épargne créée en Algérie est placée dans les Caisses d'épargne, et se trouve ainsi mise à la disposition de la Caisse des Dépôts et Consignations ; cet établissement prête les fonds ainsi collectés soit directement à un maître-d'œuvre, par exemple un organisme de construction, et il s'agit alors de fonds qui sont mis à la disposition de l'économie par un organisme public de crédit, soit à une commune, et dans ce cas c'est sous la forme de fonds publics algériens que ces capitaux permettent de financer un investissement (1).

C. *EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES BESOINS EN CAPITAUX*

C'est au stade de la mise en œuvre des fonds qu'il convient de comparer les ressources en capital et les besoins de financement chiffrés précédemment.

BESOINS DE FINANCEMENT ET RESSOURCES EN CAPITAL

(En milliards de francs)

	Besoins de financement	Ressources en capital
Capitaux privés	2.318	2.552
Organismes semi-publics et publics de crédit	2.121	300
Collectivités publiques et Fonds d'équipement de l'Algérie.		1.824
Budget métropolitain (direct)	272	272
Total.....	4.711	4.948

(1) Pour le détail des mécanismes de financement, se reporter à l'annexe III précitée.

Entre les besoins de financement et les ressources en capital existe donc une compatibilité globale. Par catégories de fonds, celle-ci se traduit ainsi :

1. Pour les dépenses financées directement par le budget métropolitain, besoins et ressources sont égaux par hypothèse : les besoins de financement sont constitués, en effet, par les dépenses dont l'inscription au budget de la Métropole a été prévue ;

2. Dans les catégories des capitaux semi-publics et publics, aucun excédent de ressources n'apparaît et l'équilibre est juste assuré entre ressources et besoins.

Les conséquences d'une insuffisance de ces ressources seraient particulièrement graves. Leur rôle est en effet déterminant : ou bien elles assurent le financement de l'infrastructure du développement, ou bien elles jouent un rôle de catalyseur à l'égard de capitaux privés : dans les deux cas, leur mise en œuvre comporte des effets indirects qui déterminent en fait le rythme et l'ampleur de tout le développement.

Aussi deux conditions sont-elles nécessaires pour que l'aide massive attendue du Trésor public apporte bien à l'économie de l'Algérie tout l'effet bénéfique voulu :

— son maintien en valeur réelle, et par conséquent l'adaptation de sa valeur nominale à d'éventuelles variations monétaires.

Une dépréciation de la monnaie entraînerait en effet un accroissement des besoins de financement ; or, pour cette catégorie de fonds, le réajustement corrélatif des ressources ne serait pas automatique ; il ne pourrait résulter que de décisions des pouvoirs publics qui, dépassant la lettre ou plus exactement l'expression chiffrée de l'aide du Trésor public envisagée en 1955 (1), en conservent l'esprit, c'est-à-dire la valeur réelle.

— son affectation exclusive aux dépenses destinées au développement économique et social tel que les grandes lignes en ont été dressées ici.

3. En matière de capitaux privés, une marge de disponibilités réduite, de l'ordre de 10 %, ressort des chiffres que les calculs effectués ont permis d'obtenir.

Le Groupe de Travail n'a pas cherché à rapprocher ces chiffres de façon à présenter des égalités (2) dont la rigueur ne pourrait être qu'apparente. En ressources comme en besoins, ceux-ci, comme il a déjà été mentionné, ne constituent de toute évidence que des ordres de grandeur. D'ailleurs, pour des dépenses aussi importantes, les dépassements des prévisions, même établies avec la plus grande prudence, sont trop habituels pour que le risque en soit négligé.

Les chiffres de ressources cités sont des chiffres bruts : il n'a pas été tenu compte des remboursements, pour des raisons de simplification et également parce que les organismes prêteurs ne prennent pas toujours en considération le montant des remboursements effectués sur des prêts antérieurs pour accroître d'autant les prêts nouveaux. Cependant les sommes en cause on été calculées dans certains cas : dans le domaine de

---

(1) Au moment de l'élaboration du rapport du Groupe d'Etude des relations financières entre la Métropole et l'Algérie (rapport Maspetiol).

(2) Ces égalités seront évidemment réalisées en fait à chaque moment de la période, et apparaîtront a posteriori.

l'habitat, par exemple, les remboursements atteindraient environ 60 milliards de francs pendant la période ; et les remboursements effectués au Trésor public dépasseraient 200 milliards.

Le fait d'avoir dégagé un financement équilibré au départ ne doit pas conduire à un relâchement d'un contrôle strict du bien-fondé de l'ensemble des investissements auxquels des fonds publics ou semi-publics seront associés sous une forme quelconque. Le Groupe de travail estime seulement pouvoir assurer que, si les disciplines nécessaires sont maintenues, la réalisation des perspectives de développement économique décrites dans ce rapport ne butera pas sur des obstacles d'ordre financier.

V. --- MOYENS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alors que dans les autres secteurs les progrès de la production sont directement liés au volume des investissements qui pourront leur être consacrés, le développement agricole se heurte à des limites naturelles qu'il n'est pas possible de franchir dans la période décennale envisagée.

Dans l'état actuel des techniques, les perspectives d'extension des surfaces cultivées sont faibles.

Elles résident d'abord dans la possibilité d'utiliser grâce à des travaux d'irrigation ou de drainage certaines terres dont la mise en valeur est entravée par l'insuffisance des précipitations, l'insalubrité ou une salure excessive (régions de Bône et d'Oran).

Les travaux de défense et restauration des sols (D.R.S.) constituent un second moyen de mettre en valeur de nouvelles surfaces. Si de tels travaux présentent en effet l'avantage de conserver les sols en luttant contre l'érosion, ils tirent surtout leur intérêt de la possibilité qu'ils sont seuls à donner d'exploiter des terrains qui en leur absence ne porteraient qu'une maigre végétation.

Mais en dehors des zones qui relèvent ainsi des techniques du drainage, de l'irrigation ou de la D.R.S. les terres non encore exploitées et qui seraient susceptibles de l'être ne représentent que des surfaces négligeables. Diverses enquêtes ont même montré que plutôt qu'une extension, il fallait prévoir un certain recul des superficies cultivées dans les régions céréalières, notamment dans les zones marginales présteppiques des Hauts Plateaux.

Actuellement, comme il a déjà été signalé, la richesse agricole est très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. C'est à un tout petit nombre de régions de cultures riches (vigne, agrumes, cultures maraîchères et fruitières) que l'agriculture doit l'importance de la place qu'elle tient dans l'ensemble de la production algérienne ; pour la production végétale qui fournit à elle seule près des trois quarts des recettes de l'agriculture, les résultats de l'année 1954 font ressortir que plus de 65 % de la valeur des récoltes ont été obtenus sur des surfaces qui ne représentent pas 20 % du total de celles qui avaient été consacrées à ces activités. La majeure partie des terres exploitées, utilisées comme terrains de parcours ou pour la culture des céréales ne fournit donc que des revenus à l'hectare extrêmement faibles.

Un accroissement réel de la production agricole ne peut donc provenir que d'un progrès dans les conditions d'exploitation des terres déjà cultivées et de l'extension des zones à forte densité agricole partout où les conditions naturelles le permettent.

Or, aucune amélioration d'ensemble de l'équilibre économique et social des populations rurales ne peut être obtenue sans un accroissement du revenu global tiré de l'agriculture ou sans une réduction de la population agricole qui, bien que souhaitable,

ne pourra être que minime dans les dix prochaines années. La population active agricole représente en effet près de 75 % de la population active masculine totale et elle se partage un revenu qui atteint environ le tiers des revenus dont dispose l'ensemble du pays. En fait la terre fournit actuellement à la grande majorité de la population qui en vit et qui comprend notamment les familles des petits exploitants, de khammès, pasteurs et salariés occasionnels, des ressources qui leur assurent seulement un niveau de vie très bas.

Une réforme agraire constitue certes un moyen de promotion sociale en permettant à un plus grand nombre d'exploitants d'acquérir la qualité de propriétaires, mais elle ne peut avant de longs délais intéresser qu'un nombre restreint de bénéficiaires et seulement dans les régions bien délimitées où existent des domaines susceptibles d'être redistribués. D'autre part lorsqu'elle pourra être appliquée elle n'entraînera pas par elle-même une élévation immédiate du niveau de vie de ses bénéficiaires. Elle ne donnera tous ses effets que lorsque ceux-ci auront été mis en mesure de réunir et d'utiliser tous les moyens nécessaires à la mise en valeur des terres sur lesquelles ils auront été installés, ce qui exigera une aide de la collectivité.

Partant de ces données, le groupe de travail a été amené à conclure à la nécessité d'axer toute l'œuvre de développement agricole sur la recherche des modes d'exploitation qui en procurant le revenu le plus élevé à l'hectare et exigeant la plus grande quantité d'heures de travail permettront d'accroître au maximum les ressources de la population agricole.

A. *LES GRANDES ORIENTATIONS*

Les efforts à mener pour atteindre cet objectif peuvent être regroupés selon trois grandes orientations.

a. Activités traditionnelles.

Le progrès est d'abord à rechercher dans l'orientation vers des modes d'exploitation plus évolués des deux grandes activités traditionnelles que sont la céréaliculture et l'élevage ovin.

La moitié environ des terres labourables est actuellement consacrée aux céréales et les terrains de parcours et de pacage couvrent plus de 5 millions d'hectares dans la seule Algérie du Nord. Toute amélioration du rendement de ces terres dont l'une ou l'autre de ces activités constitue souvent la vocation exclusive aurait donc des conséquences importantes par le nombre des agriculteurs qu'elle toucherait.

— Actuellement l'élevage ovin est pratiqué essentiellement sous forme extensive et la majeure partie du troupeau doit tirer toute sa subsistance des terrains de parcours naturels. La qualité et la quantité des bêtes sont donc soumises à tous les aléas que comportent les alternances de sécheresse et d'humidité d'une année à l'autre.

Aussi l'amélioration du cheptel et son accroissement sont-ils liés au développement de méthodes d'exploitation qui associant plus étroitement culture et élevage sont seules susceptibles d'assurer une nourriture régulière et suffisante. Certaines zones d'élevage

se prêtent à cette association. Dans la plupart des cas cependant elle ne pourra se réaliser que sous la forme d'une complémentarité entre les régions traditionnelles de parcours et les régions plus arrosées où devront être développées les cultures fourragères.

— Pour les terres à céréales, une modification de la répartition des cultures permettrait de mieux adapter la production aux conditions d'écoulement tout en assurant des recettes plus élevées. En effet l'Algérie écoule difficilement sa production d'orge alors qu'il existe en Métropole des débouchés importants pour le blé dur. Une partie des surfaces consacrées chaque année à l'orge devrait donc être semées en blé dur.

D'autre part l'amélioration des façons culturales, la sélection des semences et l'utilisation d'engrais permettraient un accroissement des rendements de l'ensemble des cultures. Cependant, les conditions de sols et de climat imposent à cette marge d'augmentation des rendements des limites assez étroites. Un accroissement de 2 quintaux à l'hectare paraît constituer un maximum pour la prochaine période de 10 ans malgré la faiblesse des rendements moyens actuels (6 quintaux à l'hectare).

Cet accroissement se traduirait par une augmentation du revenu global de la production agricole en fin de période de l'ordre de 15 milliards de francs soit 7,5 % ; le nombre de journées de travail supplémentaires serait négligeable.

b. Cultures riches.

La portée nécessairement limitée des résultats sur l'emploi et le revenu de l'effort à entreprendre sur les activités traditionnelles indique donc la seconde orientation à donner au développement agricole.

Dans tous les cas où les conditions naturelles le permettent, ces activités doivent laisser la place à des cultures riches qui valorisent mieux la terre. L'existence d'un déficit alimentaire algérien ne doit pas en effet conduire à donner systématiquement la préférence à la production de calories bon marché destinées à la consommation locale. L'économie agricole comme celle des autres secteurs, se développera d'autant plus vite qu'elle accroîtra son caractère d'économie d'échange. Si elle orientait sa production sans tenir compte des larges possibilités dont elle dispose en ce domaine, en particulier du fait de son appartenance à la zone franc et au marché commun, l'Algérie sacrifierait à la recherche d'une autarcie alimentaire que rien ne lui impose le développement des activités susceptibles de procurer à la population agricole les plus forts suppléments de revenu et de travail.

Un hectare des meilleures terres cultivé en céréales donne un revenu brut annuel qui ne dépasse pas 30.000 francs et exige environ 10 journées de travail.

Or certaines cultures industrielles praticables en terrain non irrigué peuvent fournir des revenus bruts allant de 40 à 50.000 francs pour la betterave et le coton jusqu'à 80 ou 110.000 francs pour le tabac suivant les qualités.

L'amandier et l'olivier s'accommodent également de terrains secs et donnent des revenus élevés. Ils peuvent notamment servir de base dans de nombreux cas à la mise en valeur des banquettes de D.R.S.

La plus grande partie des revenus bruts tirés de ces cultures profite à la population agricole car les frais de main-d'œuvre constituent la part essentielle des dépenses qui y sont incluses et si le profit de l'exploitant est évidemment déterminé par le revenu net qu'il tire de sa récolte, il faut également tenir compte, pour apprécier la valeur économique et sociale de ces productions, des salaires qu'elles permettent de distribuer. Ainsi par exemple un hectare de tabac exige environ 220 journées de travail par an.

Ces chiffres suffisent à indiquer ce que perdrait l'agriculture algérienne à s'orienter trop exclusivement vers les cultures vivrières.

C'est également en se dégageant d'une optique étroite d'autarcie que doit être appréciée la politique à suivre en matière viticole. La vigne trouve en Algérie un milieu particulièrement favorable et elle est, sauf exception, la culture qui, en sec, tire le meilleur parti de la terre. Un hectare de vignoble procure un revenu brut 5 à 6 fois supérieur à celui d'un hectare de céréales et exige 8 fois plus de main-d'œuvre (en moyenne 80 journées de travail par hectare et par an). La viticulture fournit actuellement en valeur environ 1/3 de la production végétale.

Aussi le Groupe de travail estime-t-il nécessaire d'attirer l'attention sur les dangers que ferait courir à l'équilibre économique et social de l'agriculture algérienne une réduction des surfaces du vignoble. Une telle réduction devrait être subordonnée à la possibilité de mettre au point des cultures présentant les mêmes avantages et susceptibles de s'adapter aux terres dont il assure actuellement la mise en valeur.

c. Irrigation.

En effet les conditions du milieu limitent les possibilités d'accroissement des cultures intensives.

Si comme on vient de le voir certaines plantes industrielles et certains arbres fruitiers s'accommodent de la culture en sec, dans la plupart des cas, le développement des activités susceptibles d'accroître le revenu des populations agricoles dans des proportions importantes suppose le passage à la culture irriguée.

L'irrigation permet en effet la mise en valeur de terres que l'insuffisance et l'irrégularité des précipitations condamneraient à une très faible production ou parfois même à la stérilité ; elle assure des rendements qu'aucun autre procédé ne permettrait d'atteindre.

Le revenu brut d'un hectare irrigué peut s'élever jusqu'à 150.000 ou 200.000 francs s'il est utilisé à des cultures industrielles comme la betterave ou le coton ou à la production de fourrage artificiel. Il peut dépasser 500.000 francs avec les agrumes et les cultures maraichères.

Au Sahara où, d'après les reconnaissances déjà faites, l'utilisation des eaux de la nappe albienne pourrait faire l'objet d'un développement important dans certaines zones, la possibilité d'associer à la palmeraie l'arboriculture fruitière et des cultures intercalaires permet de tirer de la terre des revenus plus élevés encore.

Parallèlement, ces activités qui dégagent les plus forts revenus exigent également beaucoup de main-d'œuvre : de 100 journées de travail par an à l'hectare pour les cultures industrielles et les cultures fruitières jusqu'à 200 et plus pour les cultures maraichères.

Des avantages que présentent ainsi l'irrigation dans un pays qui manque de terres, découle la troisième des grandes orientations à donner à l'effort de développement.

Les barrages déjà construits dominant les grands périmètres permettent l'irrigation de 75.000 hectares. Or actuellement les surfaces réellement utilisées en cultures irriguées ne dépassent pas 50.000 hectares dans ces périmètres. On estime en outre que 40.000 hectares supplémentaires pourraient être irrigués par extension des grands périmètres existants et construction de nouveaux barrages. Enfin une surface équivalente pourrait être mise en valeur grâce à la construction d'ouvrages de petite hydraulique. Ainsi les surfaces irriguées pourraient passer de 170.000 hectares en 1955 à 275.000 (1) dans une période de dix ans.

Or, la production des terres actuellement irriguées dans les périmètres peut être évaluée à environ 8 milliards de francs. Si les 105.000 hectares supplémentaires produisaient en fin de période le même revenu moyen, ils permettraient une production de l'ordre de 17,5 milliards. En admettant qu'ils soient actuellement en totalité utilisés à des cultures sèches la production ne dépasse pas 40.000 francs à l'hectare soit 4,2 milliards. L'augmentation du revenu brut à attendre de leur mise en valeur par l'irrigation est donc de l'ordre de 13,3 milliards, très voisine de celle qui résulterait d'une augmentation de rendement de 2 quintaux à l'hectare de toutes les terres cultivées en céréales.

Grâce à l'irrigation, 105.000 hectares donneraient ainsi un supplément de revenu voisin de celui qui peut être attendu d'une action à mener sur près de 5 millions d'hectares.

B. *LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT*

Chacune des trois grandes orientations qui viennent d'être définies suppose certes un effort d'équipement tant individuel que collectif, mais ces investissements ne peuvent avoir à eux seuls un effet déterminant sur les progrès de la production. Ils risqueraient même d'être réalisés en pure perte si en même temps n'étaient pas levés tous les obstacles qui empêcheraient les exploitants d'en utiliser toutes les possibilités.

a. Formation des hommes.

1° Parmi ces obstacles, le plus important tient au faible niveau d'évolution de la grande masse des cultivateurs algériens.

Sur un total de 580.000 exploitants (2), 560.000 sont des cultivateurs musulmans dont 20.000 au maximum appliquent des méthodes relativement évoluées.

— De toutes les actions à entreprendre, l'action sur le milieu humain traditionnel apparaît donc comme la plus urgente. Cette action exige la mise en place d'un *réseau de moniteurs agricoles* suffisamment dense pour permettre des contacts directs et fréquents avec chacun des exploitants. Seul en effet un effort continu de persuasion,

---

(1) Périmètres et ouvrages de petite hydraulique.

(2) Le chiffre de 630.000 souvent avancé ne se réfère pas à la même unité statistique. Il s'agit ici des exploitants et non des exploitations.

appuyé sur les résultats d'expériences de caractère limité menées au sein du milieu traditionnel lui-même, est susceptible d'amener progressivement les cultivateurs musulmans à modifier leurs méthodes ancestrales.

Actuellement les moniteurs agricoles sont au nombre de 350. Un moniteur pour 250 à 300 fellahs est une proportion minimum pour ménager la possibilité de contacts directs, ce qui amène à prévoir la mise en place de 1.800 à 2.000 moniteurs supplémentaires pour l'ensemble de l'Algérie.

Ces agents d'encadrement devront être avant tout des praticiens dotés du minimum de connaissances techniques nécessaires et des animateurs suffisamment proches du milieu par leur origine pour en comprendre la mentalité et s'y adapter. L'exigence d'un niveau théorique élevé rendrait leur recrutement difficile et risquerait même de nuire à leur action en les éloignant du fellah. Leur action devrait tendre à faire accéder les exploitants à une meilleure compréhension des nécessités de leurs exploitations, à leur montrer le profit qu'ils pourraient tirer d'une amélioration des façons culturales, grâce à un outillage mieux adapté, de l'emploi d'engrais et de semences sélectionnées, et d'une façon générale à les initier à toutes les pratiques élémentaires dont dépend l'accroissement des rendements.

— *La formation de ces agents* demandera nécessairement des délais. Or la rapidité avec laquelle ils pourront être mis à la disposition des exploitants apparaît comme l'élément déterminant dont dépendra le rythme du développement de l'agriculture traditionnelle.

Aussi, le Groupe de travail insiste t-il sur la nécessité d'entreprendre tout de suite une action dans ce domaine qu'il considère comme prioritaire. La création d'établissements spécialisés, qui ne pourraient avoir au départ qu'une base de recrutement réduite, ne permettrait pas de résoudre ce problème dans les délais nécessaires. Une telle formule pourra certes être envisagée dans une seconde étape, lorsque l'agriculture disposera déjà du personnel d'encadrement indispensable. Mais dans l'immédiat, l'urgence incite à rechercher la solution de ce problème de formation dans une adaptation à cette nouvelle tâche de l'enseignement agricole classique.

Cet enseignement (cours complémentaires et cours postscolaires) recrute ses élèves au niveau du certificat d'études et leur assure un complément de connaissances générales et techniques correspondant à ce qui devrait être exigé des candidats moniteurs. Si ses effectifs progressaient assez rapidement pour permettre une sélection dans des conditions satisfaisantes, il serait susceptible de fournir la base de recrutement du personnel d'encadrement.

Les meilleurs éléments sortant de cet enseignement pourraient donc être orientés vers ces fonctions après avoir bénéficé d'un complément de formation pratique sous forme de stages destinés à les adapter à leur rôle de conseillers des exploitants.

Sur la base des prévisions qui ont été faites sur la progression des effectifs de l'enseignement agricole, le rythme de recrutement des moniteurs pourrait être le suivant :

— une centaine de moniteurs nouveaux en fonction au début de la première année de la période décennale envisagée ;

— 800 dès le début de la cinquième année ;

— à partir de cette date, l'effectif augmenterait chaque année de 400 pour atteindre 2.000 au début de la huitième année.

En fin de période, tous les exploitants du secteur traditionnel bénéficieraient d'un encadrement effectif depuis au moins 3 ans et parmi eux 470.000 en bénéficieraient depuis au moins 5 ans.

Un tel rythme ménage donc les délais nécessaires pour que l'action des moniteurs fasse sentir ses effets sur les progrès de la production.

2° Si la nécessité d'un encadrement technique s'impose avec une particulière urgence pour la partie la moins évoluée de la population agricole l'action de vulgarisation devrait également s'étendre aux exploitants qui ont déjà accès aux méthodes modernes.

La recherche d'une meilleure productivité de la terre par l'orientation des exploitants vers des activités nouvelles avec lesquelles leur expérience ne les a pas familiarisés exige de leur part une reconversion technique. En particulier, le passage de la culture sèche à la culture irriguée entraîne un véritable bouleversement des méthodes d'exploitation. La pleine utilisation des ressources hydrauliques suppose donc que soit poursuivi corrélativement à l'extension des surfaces irrigables un effort soutenu d'initiation et de perfectionnement des nouveaux irrigants.

Mais d'une façon générale le développement des activités à hauts rendements exige une diffusion rapide des méthodes les plus modernes auprès des exploitants. S'adressant à un milieu plus évolué, cette action requiert un personnel moins nombreux mais d'un niveau technique plus élevé et plus spécialisé. Elle correspond donc aux possibilités des services agricoles traditionnels. Il serait seulement nécessaire de prévoir un renforcement de leurs effectifs dans les zones qui ont vocation à des cultures riches.

D'autre part une liaison étroite devra être établie entre les services chargés de la vulgarisation et les organismes de recherche et d'expérimentation dont le développement est envisagé plus loin.

b. ADAPTATION AU MARCHÉ.

En même temps que les conditions humaines, il faut que soient réunies les conditions économiques du progrès.

1° Dans les années à venir, l'agriculture algérienne devrait trouver dans l'évolution économique générale de nombreux éléments propres à favoriser le développement envisagé.

— Sur le *marché intérieur*, l'élévation du niveau de vie doit en effet se traduire par un accroissement de la part des produits riches dans les dépenses d'alimentation des populations.

En effet d'après les perspectives d'évolution de la consommation l'ensemble de ces dépenses connaitraient un accroissement de 120 % en fin de période par rapport à 1954. Pour la viande, les produits laitiers, légumes frais et fruits, l'augmentation à prévoir serait très supérieure à cette moyenne puisqu'elle atteindrait 165 %.

Les débouchés offerts aux activités agricoles génératrices des plus hauts revenus marqueront donc une nette tendance à s'accroître.

— Sur les *marchés extérieurs*, le caractère concurrent de certaines productions algériennes à l'égard de la Métropole et de plusieurs pays de la zone franc ou du futur marché commun appelle des mesures de coordination. Actuellement cette coordination est limitée aux rapports Métropole-Algérie et elle ne s'applique qu'à la commercialisation. Elle devrait être étendue à d'autres pays et comporter également une certaine harmonisation des programmes de production.

Cependant le déficit alimentaire de l'ensemble des pays du marché commun et en particulier des pays du Nord, l'attrait qu'exercent sur les consommateurs de ces régions les produits méditerranéens devraient permettre à l'Algérie de développer ses ventes de fruits, agrumes, primeurs et vins.

D'autre part les relations étroites de l'Algérie et de la Métropole offrent encore dans le domaine agricole des possibilités qui n'ont pas toutes été exploitées. Il existe en effet tout un secteur où ces deux économies pourraient être complémentaires : celui des matières premières textiles.

Pour alimenter son industrie textile, la Métropole importe chaque année 200 à 230 milliards de francs de ces matières dont plus de 92 % en provenance de l'étranger, essentiellement de la zone dollar et de la zone sterling. L'Algérie, pays du mouton et dont plusieurs régions par leur sol et leur climat se prêtent à la culture de certaines fibres textiles et en particulier du coton n'a fourni en 1956 que pour 1,4 milliard de francs de laine et 370 millions de coton. En développant et améliorant ses fournitures, elle est donc assurée de trouver un débouché sur le marché métropolitain.

2° Malgré les chances qui s'offrent ainsi au développement agricole, le risque demeure de voir les exploitants hésiter à s'orienter dans les directions souhaitées. En effet, ils restent surtout sensibles au caractère incertain de la rentabilité de toute innovation ; en adoptant des cultures et des méthodes qui valorisent mieux la terre ils craignent d'accroître leurs frais sans être sûrs d'en tirer le profit escompté.

Cette rentabilité est en effet soumise à un double aléa, technique et commercial.

— *Sur le plan technique*, l'introduction de méthodes et de cultures nouvelles et leur adaptation au milieu naturel posent des problèmes que la grande majorité des exploitants n'a pas la possibilité de résoudre par ses propres moyens. Malgré les progrès réalisés ces dernières années dans le développement de cultures industrielles comme le coton et la betterave, les difficultés qu'éprouvent les producteurs à équilibrer leurs charges d'exploitation sans une subvention représentant de 17 à 28 % de la valeur de la récolte paraissent imputables à l'insuffisance de la mise au point technique préalable de ces cultures.

On peut certes admettre que, grâce à l'aide fournie, les conditions d'une gestion équilibrée seront définies progressivement après la première période de tâtonnement. Il semble cependant que les sommes ainsi distribuées entre tous les exploitants et qui pour les dernières années ont varié de 150 à 250 millions par an auraient eu une plus grande efficacité si une partie en avait été consacrée à des recherches préliminaires plus poussées.

A la lumière de cette expérience, le Groupe de travail souligne donc la nécessité avant d'envisager le développement de telle ou telle culture, d'une phase de recherche et d'expérimentation destinée à définir de façon certaine les conditions techniques de sa rentabilité. Ces recherches devraient être effectuées dans des conditions aussi proches que possible de celles de l'exploitant, ce qui suppose une certaine spécialisation régionale. Aussi pourrait-il être envisagé de renforcer l'action des techniciens de l'administration en faisant appel à des exploitants choisis et présentant des garanties techniques éprouvées selon une formule de contrat d'expérimentation à mettre au point.

Des centres d'études techniques agricoles (C.E.T.A.) qui permettent d'amener ainsi les exploitants à la recherche d'une meilleure productivité de la terre fonctionnent déjà en Algérie. Les résultats obtenus en Métropole incitent à favoriser au maximum le développement d'une telle formule.

Cependant, quelle que soit l'intensité de cet effort de recherche, les résultats exigeront d'importants délais inhérents aux conditions de la production agricole. Il doit donc être entrepris très rapidement. Mais de plus il importe de faire profiter l'agriculture algérienne des résultats de toutes les expériences déjà réalisées et en particulier de celles qui ont pu être faites à l'étranger dans des régions dont les conditions naturelles se rapprochent de celles de l'Algérie. C'est pourquoi le Groupe de travail considère que les avantages qui résulteraient pour le développement agricole d'une détermination rapide des variétés à implanter et des méthodes d'exploitation à appliquer sont de nature à justifier l'intervention de quelques-uns des spécialistes qui ont été à la base des réussites étrangères.

— *Sur le plan commercial* l'existence de débouchés virtuels ne suffit pas à faire disparaître les craintes qu'éprouvent les exploitants au sujet de l'écoulement de leur production.

Si les céréales et la viticulture bénéficient déjà de marchés organisés, il n'en va pas de même pour les cultures irriguées et la production animale. Aussi, bien qu'elles correspondent à l'évolution prévisible de la demande conséquence de l'élévation du niveau de vie, le développement de ces activités est-il freiné par la répugnance des exploitants à passer d'une culture à débouchés garantis à des cultures à débouchés aléatoires.

Sans doute n'est-il pas possible d'éliminer totalement ce caractère aléatoire car il ne peut être envisagé d'assurer aux activités dont le développement est souhaitable une garantie totale d'écoulement en mettant tous les risques commerciaux à la charge de la collectivité.

— Un effort d'organisation collective permettrait cependant d'améliorer les conditions de commercialisation de ces produits. En se groupant, les exploitants auraient sur le marché une force qu'ils n'ont pas lorsqu'ils s'y présentent en ordre dispersé et ils

seraient en mesure de mieux connaître les exigences de la demande et de s'y adapter. De plus, ce groupement des producteurs leur donnerait la possibilité de passer éventuellement avec les utilisateurs de leurs produits des contrats portant sur les prix et les quantités, et de s'assurer ainsi une certaine sécurité de leurs débouchés.

Ces avantages montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à favoriser le développement des méthodes coopératives.

— L'organisation des producteurs devrait être complétée par la création en Algérie, pour les produits agricoles, d'un ou plusieurs grands marchés comparables aux « marchés nationaux » dont la mise en place est poursuivie en Métropole. En donnant aux acheteurs la possibilité de connaître à tout moment les quantités disponibles à des cours établis sur la base d'une large confrontation de l'offre et de la demande, ils constituent un facteur essentiel de l'amélioration des conditions de commercialisation des produits algériens, notamment à l'exportation.

— Le développement des ventes à l'extérieur suppose en outre que soient améliorées les conditions de transport des produits exportés. En effet, les nombreux transbordements auxquels ils sont actuellement soumis grèvent les prix de vente à la consommation de frais de manutention importants auxquels s'ajoute la rémunération des intermédiaires intervenant à chaque étape. La mise en service de navires du type « ferry-boat », susceptibles d'embarquer et de débarquer par roulement des wagons ou des remorques routières chargés, accroitrait la capacité concurrentielle des produits algériens sur les marchés extérieurs.

— Enfin, pour les productions dont les cours sont soumis à de grandes variations, des procédures de péréquation devraient être mises en place, qui, en stabilisant les prix de vente autour d'un prix moyen, protégeraient les producteurs contre le risque de voir bouleverser toutes leurs prévisions par une chute des cours. Il est cependant nécessaire de souligner que de tels mécanismes ne joueront le rôle économique qui leur est assigné que s'ils assurent une véritable péréquation des prix entre les bonnes et les mauvaises années. Si à la faveur de la fixation du prix de péréquation à un niveau trop élevé ils se transformaient en un simple mécanisme de subvention ils permettraient de soutenir artificiellement par un moyen détourné des productions dont la rentabilité ne peut être atteinte.

c. Adaptation des formules de financement.

L'adoption de méthodes et de cultures nouvelles peut encore être freinée par les difficultés qu'éprouveront les agriculteurs à se procurer les moyens supplémentaires dont elles exigeront la mise en œuvre. Une aide sous forme d'encouragements financiers peut donc se révéler nécessaire sur ce point.

Le Groupe de travail n'a pas encore pu procéder pour l'agriculture comme il l'a fait pour l'industrie à l'étude systématique des formes et de l'importance que devrait revêtir cette aide. La grande diversité des activités et des productions agricoles interdit de raisonner uniquement sur des moyennes et oblige à des études plus détaillées. D'autre part l'examen des conditions d'équilibre financier des entreprises dans un secteur où la pratique comptable est encore peu répandue se heurte à des difficultés particulières.

Au stade actuel des travaux, en attendant qu'une étude complète ait pu être menée à bien, il est seulement possible de dégager le sens des aménagements et des compléments à apporter à certains aspects du régime en vigueur.

1° Actuellement, en dehors des mesures de caractère très limité propres à certaines productions, l'aide dont bénéficient les exploitants est essentiellement constituée par l'octroi de crédits de campagne et de crédits d'équipement à taux réduit grâce à des dotations du budget de l'Algérie et à des bonifications d'intérêt attribuées aux organismes prêteurs.

Pour apprécier la possibilité de financer par une aide accordée dans ces conditions la modernisation des méthodes et des moyens d'exploitation qu'implique le développement agricole, un calcul a été effectué sur l'évolution des charges qui en résulteraient pour l'ensemble des exploitations.

Si la progression des dépenses d'équipement des exploitations devait entraîner une progression voisine du montant des prêts à long et moyen terme, l'agriculture aurait à faire face en fin de période, sur la base des conditions actuelles de crédit, à des annuités dont le total peut être évalué à environ 15 milliards. Or la charge que supportent actuellement à ce titre les agriculteurs ne dépasse pas 1,5 milliard par an. Elle passerait donc au coefficient 10 alors que le revenu agricole ne serait qu'au coefficient 1,4.

Cette comparaison fondée sur un calcul global demande certes à être nuancée. Dans certains secteurs de la production agricole en effet, la progression des revenus peut être assez forte et rapide pour permettre aux exploitants de couvrir les charges supplémentaires qu'entraînerait une expansion des crédits en leur faveur. Mais pour l'ensemble des exploitations, une plus large application, sans aménagements, des formules d'aide actuellement pratiquées risquerait de compromettre gravement leur équilibre financier. Des mesures s'imposent donc pour éviter un trop grand décalage entre la progression des charges et des revenus.

— D'une part ces mesures devraient tendre à assurer une meilleure correspondance entre les conditions d'attribution des prêts et les opérations qu'ils sont destinés à financer.

Les difficultés qu'éprouvent les exploitants à assurer le remboursement proviennent souvent de l'obligation où ils se trouvent de faire face à des annuités avant même d'avoir commencé à tirer profit de la dépense qu'ils ont engagée. Les délais parfois importants qui séparent le moment où un investissement agricole est réalisé et celui où il commence à faire sentir ses effets sur l'accroissement de la production incitent donc à prévoir l'allongement de la durée d'amortissement des prêts.

— D'autre part les formules actuelles de crédit font dépendre son attribution beaucoup plus des sûretés réelles que l'emprunteur est susceptible de fournir que de la rentabilité des opérations financées. Elles ne garantissent donc pas que l'investissement réalisé grâce aux fonds prêtés sera suffisamment productif pour assurer la couverture des charges financières qu'il entraîne.

Cet inconvénient pourrait être évité si une liaison étroite était plus souvent établie entre les crédits accordés et la réalisation de programmes de production déterminés dont

la rentabilité en fonction des possibilités d'écoulement aurait été étudiée et éventuellement facilitée par les mesures techniques ou commerciales auxquelles il a été fait allusion plus haut. Pour s'intégrer ainsi dans des programmes d'ensemble, les prêts ne devraient plus être spécialisés comme ils le sont actuellement le plus souvent par nature d'opérations : matériel, bâtiment, aménagements fonciers, etc... ; un même prêt devrait pouvoir contribuer au financement global de toutes les dépenses qu'exige le développement d'une activité définie dont la rentabilité constituerait la meilleure garantie de remboursement.

Grâce à ces aménagements, le crédit agricole dont les ressources à long terme sont dans leur grande majorité d'origine publique pourrait être un instrument plus efficace d'orientation de la production.

— Pour une part importante de la population agricole la moins évoluée, il serait cependant nécessaire de prévoir des formes de prêts mieux adaptées que les formules classiques de crédit.

Par exemple la substitution du prêt en nature avec remboursement par précompte sur le prix de la récolte au prêt en espèces pourrait être envisagée dans le cadre des Sociétés Agricoles de Prévoyance (S.A.P.). Une telle formule qui a déjà été expérimentée par certaines S.A.P. pourrait notamment s'appliquer au financement des achats de petit outillage individuel de base.

2° Si pour la plupart des exploitations les conditions financières du progrès peuvent être ainsi obtenues par un aménagement des formules de crédit, dans certains cas particuliers une aide plus directe de la collectivité peut être nécessaire .

— Pour une part importante de l'agriculture traditionnelle, la faiblesse des revenus et des relations avec les circuits commerciaux limite étroitement les possibilités de remboursement. Le progrès ne peut donc y être amorcé que par une aide de départ consentie à fonds perdus, ce qui amène à prévoir le financement d'une partie de l'équipement des exploitations au moyen de subventions en espèces ou en nature.

— Mais même pour l'agriculture évoluée, la rentabilité de certaines méthodes d'exploitation apparaît trop lointaine aux exploitants pour qu'ils acceptent d'engager même avec l'aide du Crédit Agricole les dépenses d'investissement qu'elles exigeraient. Pour ces activités, des encouragements financiers particuliers devraient être accordés dont les modalités et l'importance sont à déterminer après un examen des difficultés rencontrées et des avantages que l'ensemble de l'économie peut en attendre.

Pour ces activités des encouragements financiers particuliers devraient être accordés dont les modalités et l'importance sont à déterminer après un examen des difficultés rencontrées et des avantages que l'ensemble de l'économie peut en attendre.

En matière d'irrigation notamment, l'aplanissement des terres et la pose de canaux d'irrigation à l'intérieur des propriétés, manifestent un grand retard sur la construction des barrages dont les réserves restent ainsi en partie inemployées. Ce retard incite à réexaminer le problème du financement de ces travaux.

Dans des cas analogues il peut être nécessaire d'envisager la possibilité pour la puissance publique de financer une partie des travaux, quitte à prévoir éventuellement toutes mesures directes ou indirectes pour récupérer cette mise de fonds immédiatement ou à terme.

C. *LA ZONE DE DEVELOPPEMENT*

Les mesures qui viennent d'être envisagées n'auront toute leur efficacité que si elles permettent de satisfaire à deux exigences essentielles :

1° Une application coordonnée de toutes les actions à mener dans les différents domaines.

Bien qu'elles fassent appel à des techniques diverses, ces actions sont en effet complémentaires les unes des autres. Elles doivent donc pouvoir s'intégrer dans des programmes d'ensemble où elles se prêteront un mutuel appui.

2° Une grande souplesse dans le choix des modalités d'application pour qu'elles soient toujours adaptées aux particularités des milieux naturels et humains très divers sur lesquels elles auront à agir.

Le Groupe de travail a donc été amené à conclure que le problème du développement rural ne pouvait être traité que dans un cadre territorial limité qui permettrait d'assurer l'unité de direction tout en respectant les diversités régionales.

A partir des données naturelles, il est possible de diviser l'ensemble du territoire en un certain nombre de zones suffisamment homogènes pour constituer une unité agricole. Cette répartition ne pourra toujours correspondre avec les autres circonscriptions administratives dont la délimitation tient certes compte de ces données mais aussi d'autres éléments. L'étendue de chacune de ces unités ne peut être définie de façon uniforme, elle devra varier avec les caractéristiques de chaque région. Elle devrait cependant par ses dimensions ne pas excéder les possibilités d'animation d'un seul homme, tout en étant assez vastes pour constituer un champ d'activité de nature à attirer des éléments de valeur.

Dans chaque zone, en effet, toutes les actions à entreprendre devraient être confiées à l'impulsion d'un agent unique responsable de l'ensemble du développement.

Les hommes qui auront cette responsabilité, ne pourront toutefois l'assumer pleinement que s'ils disposent de l'autorité suffisante pour leur permettre de mobiliser tous les moyens techniques et financiers et les faire concourir à la réalisation des programmes intéressant leur secteur. D'autre part, appelés à constituer l'élément moteur d'une mise en valeur régionale touchant à tous les aspects de l'économie rurale, ils ne devraient pas être des spécialistes de telle ou telle technique mais des animateurs susceptibles de coordonner l'action des services locaux spécialisés à partir d'une vue d'ensemble des besoins de la zone et des priorités qu'ils impliquent.

Cependant, même dans une circonscription limitée, le responsable de l'ensemble du développement ne pourra pas suivre dans le détail et dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne l'encadrement des exploitants, l'élaboration et l'application des programmes. Aussi, tout en sauvegardant l'unité de direction, est-il nécessaire de prévoir un échelon intermédiaire sur lequel s'appuierait son action.

Cet échelon pourrait être constitué par les Secteurs d'Amélioration Rurale. Actuellement leur étendue est trop grande, leurs moyens en personnel trop réduits pour leur

permettre d'assurer un véritable rôle d'encadrement, et ils ont été de ce fait amenés à faire de l'équipement collectif l'instrument essentiel de leur intervention. Ils pourraient à l'avenir, grâce à une réduction de leur étendue, constituer la cellule de base à l'intérieur de laquelle s'organiserait une action en profondeur sur le milieu humain.

⁂

Le Groupe de travail est très conscient de la nécessité d'une mise au point à la lumière de l'expérience des méthodes de développement dont seules les grandes lignes ont pu être définies ici. Cette mise au point ne peut se faire que sur le terrain. Il est d'ailleurs évident que l'ensemble du territoire agricole ne pourra être doté des structures de base que progressivement.

L'ampleur de la tâche à accomplir commande que soient mis en place très rapidement les premiers centres de développement qui permettront de dégager les conditions pratiques d'un meilleur équilibre économique et social des populations rurales. Au départ, il conviendrait donc de choisir, en fonction des possibilités de recrutement du personnel d'encadrement, un petit nombre de zones suffisamment différenciées pour être représentatives des principales régions naturelles de l'Algérie. Ces zones constitueront des centres pilotes, susceptibles de fournir un cadre à la formation pratique du personnel, et à partir desquels l'effort de développement pourra s'étendre successivement à d'autres régions jusqu'à une mise en place complète des nouvelles structures.

Pour l'agriculture plus encore que pour tout autre secteur, c'est donc un problème d'hommes qu'il importe de résoudre en priorité.

VI. --- MOYENS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Les limites naturelles de l'agriculture en Algérie conduisent à admettre que la production industrielle doit être la base principale de l'expansion et, plus précisément, qu'elle devrait être portée en fin de période à près de cinq fois ce qu'elle était en 1954 (1).

Le Groupe de travail n'ignore pas qu'un tel objectif dépasse sensiblement ceux habituellement recherchés par les pays qui élaborent des plans économiques.

D'autre part les handicaps que subissent certaines industries algériennes ont eu sur leur rentabilité une répercussion sinon toujours mesurée, du moins assez souvent dénoncée pour faire prendre conscience des obstacles à surmonter. Les problèmes de matières premières, d'énergie et de marché ont d'ailleurs été évoqués dans la première partie de ce rapport.

Enfin des incertitudes d'ordre politique tendent à freiner les apports extérieurs de cadres et de capitaux dont l'Algérie a besoin.

Si le Groupe de travail s'est cependant départi d'une facile prudence qui eût conduit à la définition d'objectifs plus modérés, ce n'est pas seulement en considération de nécessités d'ordre social.

Ses conclusions reposent :

1° sur l'amélioration générale qui peut être escomptée dans les conditions économiques de l'industrialisation ;

2° sur la définition d'un régime d'aide financière permettant de compenser entièrement l'incidence des handicaps qui pourront subsister pour certaines entreprises.

A. *CONDITIONS ECONOMIQUES DE L'INDUSTRIALISATION*

Le développement recherché de la production industrielle (pétrole exclu) suppose que soit progressivement multiplié par trois en dix ans le volume des investissements annuels dans ce secteur. Cet objectif ne peut être rapproché sans précaution de ceux poursuivis dans les pays plus évolués qui utilisent déjà largement les possibilités actuelles de la technique et dont l'expansion est, en valeur relative, nécessairement assez lente. Le montant des investissements bruts dans l'industrie algérienne (pétrole exclu) n'était en 1954 que de l'ordre de 3.000 francs par habitant contre 20.000 francs en Métropole.

L'ampleur des difficultés à vaincre ne peut non plus être précisée par comparaison avec les programmes de pays sous développés non susceptibles de bénéficier dans la même mesure que l'Algérie d'une aide technique, commerciale et financière extérieure.

---

(1) Bâtiment, mines, énergie et pétrole compris — 3,3 fois sans le pétrole.

La proposition d'effectuer en Algérie 670 milliards (1) d'investissements bruts industriels pendant les dix prochaines années peut apparaître ambitieuse au regard d'une production intérieure actuelle de l'ordre de 600 milliards ; celle de réaliser dans le proche avenir en Algérie 7 % des investissements industriels de l'ensemble Métropole Algérie laisse au contraire entrevoir une possibilité d'exécution (2).

Celà implique cependant que les solutions correspondantes soient recherchées non pas dans le cadre d'une économie algérienne isolée, mais par un développement des échanges à travers la Méditerranée. Cette option fondamentale d'une interdépendance économique avec la Métropole est appuyée par l'analyse des matières premières, des débouchés et des ressources humaines nécessaires à la croissance des industries algériennes.

a. Energie et matières premières.

Pauvre jusqu'ici en ressources industrielles, l'Algérie voit cette situation se transformer par la mise en valeur de son arrière pays saharien. Les conditions climatiques du Tell, médiocres pour l'agriculture, peuvent par opposition avec celles du désert en faire un site industriel.

Il convient toutefois de mesurer exactement la portée de cette évolution, de considérer en particulier si la nouvelle richesse en énergie peut améliorer également le bilan des matières premières.

1° *Energie.*

L'amélioration des ressources en énergie de l'industrie algérienne tient plus encore aux découvertes de gaz dans le Sahara qu'à celles de pétrole. Les réserves de gaz reconnues dépassent d'ailleurs très largement les besoins locaux. Le gisement d'Hassi Messaoud, où le gaz est un sous-produit de l'extraction du pétrole et celui d'Hassi Rmel pourraient fournir ensemble rapidement de 4 à 6 milliards de mètres cubes par an correspondant à 12 ou 18 milliards de Kwh alors que l'utilisation actuelle n'est que de 1 milliard de Kwh.

Le problème majeur est donc d'accroître la consommation pour amortir convenablement le coût des pipes lines. Des études actuellement en cours font entrevoir la possibilité d'exporter plusieurs milliards de Kwh annuellement dans le bassin méditerranéen.

Les prix de l'électricité en Algérie seront fonction de cette possibilité.

Le coût du Kwh pour une entreprise moyenne, qui est actuellement de l'ordre de 10 francs, pourra, sous réserve d'aménagements prévus dans la structure financière d'Electricité et Gaz d'Algérie être ramené selon les hypothèses d'exportation à 6,50 f. ou 5,50 f. environ. Il n'est pas impossible qu'il puisse descendre jusqu'à 3 francs pour des industries très grosses consommatrices.

La production de 2,6 milliards de Kwh retenue dans le présent rapport comme objectif de fin de période doit donc être considérée comme un minimum correspondant à une utilisation intérieure et ne tenant pas compte des besoins d'une sidérurgie. Le Groupe de travail considère d'ailleurs qu'en vue d'accroître cette consommation, il sera nécessaire d'adapter la politique tarifaire de l'énergie pour préfigurer la baisse des prix

(1) 1.570 milliards avec le pétrole.
(2) 15 % avec le pétrole.

de revient qui sera obtenue à plus long terme. Il préconise en outre que soient, aussi rapidement que possible, portés à la connaissance des industriels les prix de l'énergie qui pourront être pratiqués lorsque le gaz naturel sera utilisé.

2° *Matières premières locales.*

Contrairement à une opinion courante, ce ne seront vraisemblablement pas les matières premières d'origine agricole qui pourront fournir l'appoint le plus considérable à des industries d'exportation.

Vin, alfa et agrumes exceptés, les productions agricoles semblent devoir être de plus en plus réservées à une consommation locale en forte croissance. Il serait donc assez vain d'attendre dans ce domaine des réalisations industrielles spectaculaires.

Il en va autrement pour les produits miniers. Sans doute l'exploitation du minerai de fer de Tindouf sera-t-elle encore longtemps différée et les perspectives offertes par le Hoggar ne sont pas encore assez précises pour qu'il en soit fait état ici. Mais l'Algérie doit dans la prochaine décade traiter elle même une partie du minerai de l'Ouenza, même si elle demeure pour cela tributaire de charbon importé comme l'est d'ailleurs la Métropole. Des études sont cependant en cours pour le remplacement du charbon par le gaz naturel dans la sidérurgie. D'autre part la qualité du minerai de l'Ouenza et la réduction prévisible du coût de l'énergie semblent permettre la production d'acier électrique à des conditions internationales. Des investissements de l'ordre de 80 à 100 milliards sont ainsi envisagés pour l'installation d'une industrie lourde à Bône.

Les hydrocarbures ne seront pas seulement exportés mais constitueront une matière première pour l'économie algérienne. Les investissements prévus dans le raffinage et la pétrochimie sont de l'ordre de 50 milliards en 10 ans. Ils dépassent comme ceux de la sidérurgie les besoins du marché local et leur réalisation marquera la participation de l'Algérie au bénéfice des découvertes sahariennes.

TABLEAU I

PRODUCTIONS INDUSTRIELLES CROISSANT PRINCIPALEMENT EN FONCTION D'UNE MEILLEURE UTILISATION DES RESSOURCES LOCALES ET LARGEMENT ORIENTEES VERS L'EXPORTATION

	Valeur ajoutée		Investissements bruts en 10 ans
	1964	Fin de période	
	(Milliards de francs)		
Papiers et cartons	0,8	2	6
Production des métaux (Sidérurgie)	0,2	17	80
Raffinage de Pétrole	—	5	30
Pétrochimie	—	5	20
Mines	14	24	41
Pétrole :			
Recherche	5,5	55	500
Mise en exploitation	—	34	400
Exploitation	—	155	—
	20,5	297	1.077

3° *Matières premières importées.*

Malgré ces perspectives l'industrie algérienne demeure comme d'ailleurs celle des pays européens, largement tributaire d'importations.

La situation des centres industriels algériens au voisinage de ports importants peut constituer à cet égard un avantage. Elle devrait notamment faciliter une activité de réexportation que les ressources locales d'énergie et de main-d'œuvre semblent appeler.

C'est notamment sous ce dernier aspect que pourrait se poser le problème du traitement de l'aluminium.

b. MARCHÉ INTÉRIEUR ET EXPORTATION.

Sauf pour les industries qui font l'objet du tableau I ci-dessus, les perspectives d'activité que le Groupe de travail a établies pour les diverses branches sont fondées à titre principal sur l'évolution prévisible des débouchés intérieurs. Ces perspectives font l'objet de notes détaillées que l'on trouvera en annexe. Telles quelles et mieux encore lorsqu'elles auront été complétées par des analyses plus précises d'ordre professionnel, elles doivent permettre aux industriels de dégager des programmes de production en plaçant leurs études de marché dans un cadre général.

Cependant le marché correspondant à une consommation des particuliers multipliée en moyenne par 2,25 demeurera insuffisant pour multiplier par 3,30 la production industrielle.

Aussi est-il nécessaire d'étudier également les conditions de l'exportation.

1° *Le marché intérieur.*

C'est, comme il a été exposé plus haut, du développement du secteur évolué et notamment de l'expansion industrielle que le Groupe de travail attend l'élargissement nécessaire du marché intérieur.

Cet accroissement de la demande aura selon les branches industrielles des incidences variables que l'on peut cependant schématiser de la manière suivante :

Dans un premier groupe d'industries, les productions actuellement réalisées principalement pour les besoins locaux semblent devoir s'accroître approximativement en proportion de la demande intérieure.

Il s'agit des branches suivantes déjà relativement développées et qui, sans concours public important, apparaissent d'ores et déjà le plus souvent rentables (1).

---

(1) La classification des industries donnée dans les tableaux suivants ne préjuge pas le choix qui sera fait entre celles dont le développement nécessiterait une aide des pouvoirs publics et celles qui se développeraient spontanément. Ce choix ne peut être fait a priori, et résultera de l'examen de chaque cas particulier.

TABLEAU II

INDUSTRIES CROISSANT EN PROPORTION DES DEBOUCHES INTERIEURS

	Valeur ajoutée en Milliards		Coefficient de multiplication		Investissements bruts en 10 ans en milliards
	1954	Fin de période	de la production	des débouchés intérieurs	
Matériaux de construction et céramique (sauf verre et faïence) ..	7,8	37,8	4,9	4,7	88
Bâtiment.	21,9	107	4,9	4,9	44
Travaux publics et annexes	22,8	93	4,1	4,1	69
Industries alimentaires (sauf sucre et conserves)	31,1	63,7	2,1	1,9	50,2
Travail du bois	3,7	9,9	3,8	3,7	5,2
Industries polygraphiques, presse, édition.	3,2	9,1	2,9	2,8	8,7
Industries diverses	2,4	2,5	1,1	1,6	0,2
Mécanique générale, réparations .	11	25	2,3	2,3	18
Produits chimiques (sauf produits pharmaceutiques, engrais azotés, insecticides).	2,9	10	3		6,7
Electricité et gaz	11,8	28,9	3	3	104
	118,6	386,9			394

Les investissements ainsi prévus (394 milliards) représentent près de 60 % du total des investissements bruts envisagés dans l'industrie en dehors de l'extraction du pétrole.

Les branches correspondantes, le plus souvent protégées contre la concurrence extérieure, assurent donc une base solide d'expansion étant observé que ce seront parmi elles les industries des matériaux de construction, du bâtiment et des travaux publics, liées à l'action des pouvoirs publics, qui devraient connaître la plus importante progression. Quant à la production d'électricité son volume pourra, on l'a précisé, être sensiblement augmenté du fait d'exportations, dont le tableau ne tient pas compte.

Pour un second groupe d'industries les débouchés intérieurs semblent devoir s'accroître au point de rendre possibles des productions nouvelles ou d'améliorer sensiblement les conditions de rentabilité d'entreprises non encore définitivement assises.

Il s'agit en particulier des industries des métaux, des industries chimiques et des textiles peu développées jusqu'ici en raison de l'insuffisance des débouchés locaux et de la concurrence extérieure. Dans ces branches les entreprises pourront souvent, grâce à

une plus grande densité du marché algérien, trouver à une moindre distance de leurs usines l'essentiel de leurs débouchés et par conséquent une amélioration de leur position concurrentielle.

A l'inverse le renforcement des économies régionales et la création entre elles de liaisons nouvelles permettront une meilleure utilisation des moyens de transport et un allègement des prix de revient pour des points de vente éloignés.

TABLEAU III

INDUSTRIES NOUVELLES OU CROISSANT PLUS VITE QUE LES DEBOUCHES INTERIEURS

	Valeur ajoutée		Investissements bruts en 10 ans
	1954	Fin de période	
	(Milliards de francs)		
Transformation des métaux (Sauf mécanique générale et réparations)	2,4	41,1	51,1
Produits pharmaceutiques, engrais azotés, insecticides, matières plastiques	0,7	4,7	6,6
Cuir, chaussures	4,5	13,5	5,9
Caoutchouc, pneumatiques	0,2	2,7	7,6
Sucreries, conserveries	1,1	3,9	4,9
Textiles.	8,6	24,2	18,8
Verre, faïence	0,3	1,7	3
	24,8	91,8	97,9

Les investissements ainsi escomptés ne représentent que 15 % environ des investissements industriels en dehors du pétrole et ont donc été estimés avec prudence. Ils n'en sont pas moins essentiels et justiciables le plus souvent d'une aide importante des pouvoirs publics. Ils préparent en effet une étape ultérieure de l'industrialisation et correspondent à des activités de transformation qui doivent employer une main-d'œuvre importante.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que les perspectives ouvertes par l'activité pétrolière et par l'exportation, dont il n'a pas encore été possible de prendre la mesure exacte, permettent d'obtenir en définitive un développement plus considérable.

2° *L'exportation.*

L'exportation de produits du secteur industriel correspond à une double nécessité : écouler des productions massives que le marché intérieur malgré son expansion ne saurait absorber que partiellement et assurer la contrepartie d'importations accrues que ne permettront pas de couvrir les exportations traditionnelles de produits agricoles.

Ces objectifs posent des problèmes différents selon qu'il s'agit d'activités industrielles fondées sur l'existence de matières premières locales ou au contraire principalement orientées vers le marché intérieur.

Dans le premier cas les matières premières utilisées sont en fait l'objet d'une assez forte demande sur le marché international et particulièrement en Europe : pétrole, minerai de fer, alfa.

Le problème est alors de valoriser au maximum sur place ces productions avant leur expédition.

C'est pourquoi le raffinage du pétrole, l'exportation du gaz sous forme d'énergie électrique, la sidérurgie, la fabrication de papier et éventuellement l'enrichissement des phosphates doivent retenir toute l'attention des pouvoirs publics.

Le pétrole brut pose un problème particulier. Il ne sera pour l'économie algérienne une véritable exportation que dans la mesure où son prix de vente comprendra une valeur ajoutée par des entreprises algériennes, c'est à dire d'autant mieux que ces dernières participeront à l'approvisionnement nécessaire aux opérations de forage et de transport.

L'existence en Algérie d'une infrastructure industrielle nettement supérieure à celle qui existait au Moyen Orient au moment des découvertes de pétrole a déjà permis l'ébauche d'une telle participation.

Le Groupe de travail ne peut que recommander que soit rapidement établi par les sociétés pétrolières un programme des fournitures qui leur seront nécessaires dans les prochaines années afin que les entreprises algériennes puissent adapter en conséquence leur capacité de production.

Pour les activités principalement orientées vers le marché intérieur, l'exportation ne constitue qu'un complément, mais qui est parfois indispensable. Les industries de transformation vendent déjà à l'extérieur en moyenne 11 % de leur production ; le groupe de travail a prévu que ce taux serait porté à 14 % en fin de période, objectif limité qui tient compte des faiblesses de l'industrie algérienne et pourrait être dépassé.

Il semble d'ailleurs que pour ces exportations le prolongement naturel de l'Algérie doive être recherché le plus souvent dans les pays moins évolués du bassin méditerranéen, du Proche Orient et de l'Afrique plutôt qu'à l'intérieur du marché commun européen en gestation.

Sans doute certaines entreprises métropolitaines ayant plusieurs types de fabrication, pourront-elles réserver à une filiale algérienne le soin de construire un ou plusieurs de leurs modèles pour l'ensemble de leur clientèle. Il ne s'agit toutefois que de produits pour lesquels les frais de transport auraient une faible incidence et de trop grandes espérances ne doivent pas être fondées dans l'immédiat sur une telle division du travail entre la Métropole et l'Algérie.

Il n'a pas d'ailleurs paru possible de dresser une liste de productions pour lesquelles il puisse être systématiquement envisagé de donner à l'industrie algérienne de transformation

un caractère international. L'expérience montre en effet que, du moins pour les activités de ce secteur, le développement à une telle échelle dépend peut-être autant des qualités des chefs d'entreprises que des conditions économiques.

Toutefois la nécessité de l'exportation impose à l'Algérie de se placer dans une situation concurrentielle en maintenant son système de prix intérieurs aussi voisin que possible des conditions du marché international. C'est dire que des solutions, telles que des droits de douanes élevés ou le contingentement des importations, qui peuvent être adaptées à certains pays sous-développés, ne semblent pas l'être dans une région vouée comme l'Algérie au commerce extérieur.

c. Encadrement et formation professionnelle.

Si le Groupe de travail estime qu'une très nette amélioration des ressources et des débouchés des industries peut être tenue pour certaine, il doit souligner que de très sérieux handicaps subsistent sur le plan des hommes.

Il est indéniable que ce pays ne dispose encore ni des chefs d'entreprises ni des techniciens et ouvriers qualifiés nécessaires pour une complète mise en valeur et c'est là sans doute le problème le plus grave qui lui soit posé dans le domaine de l'industrie.

Sans doute une lente promotion professionnelle au sein des entreprises algériennes et la venue progressive des techniciens européens doit-elle, sauf difficultés d'ordre politique, résulter naturellement de l'amélioration fondamentale des conditions économiques ; mais il serait dangereux de s'en remettre à cette seule tendance. Le problème démographique exige une rapide mise en valeur. Les privilèges temporaires de l'Algérie en matière pétrolière pourront être dans vingt ans mis en cause par les progrès de l'énergie nucléaire. La question des hommes doit donc être abordée directement.

1° Elle se pose d'abord à l'égard des *chefs d'entreprise*. Il existe heureusement un noyau important de firmes algériennes à partir desquelles l'expansion pourra se réaliser en partie. Elles sont souvent l'émanation de sociétés métropolitaines et, sous réserve des incertitudes de la situation actuelle, nombre d'entre elles envisagent déjà d'accroître sensiblement leur capacité de production.

L'ampleur des tâches à accomplir comme le caractère nouveau pour l'Algérie de certaines activités rendent cependant nécessaire l'intervention de nouvelles entreprises. Une liaison beaucoup plus étroite que par le passé avec les organismes professionnels métropolitains et l'intérêt suscité par les découvertes pétrolières doivent agir en ce sens. Il est toutefois fondamental que l'industrialisation ne se ralentisse pas après une période d'essor comme elle le fit après 1950. Aussi l'octroi des avantages financiers dont le régime sera étudié plus loin devra-t-il être suffisamment libéral pour assurer une rentabilité convenable des nouvelles affaires, mais aussi assez discriminatoire pour empêcher le démarrage de productions non adaptées dont l'échec ne manquerait d'avoir de fâcheuses incidences sur le comportement des autres entreprises.

2° Le *problème des techniciens et des cadres* ne sera pas facilement résolu par la seule venue de métropolitains. Les difficultés que rencontre la France dans ce domaine doivent inciter, toutes les fois qu'il sera nécessaire, à rechercher et encourager l'installation en Algérie de techniciens étrangers.

De toute manière il importe de prévoir de nouvelles procédures pour financer la construction de logements destinés à cette catégorie de personnel. Il conviendra même le cas échéant d'inciter les entreprises à instituer des primes d'installation analogues à celles en vigueur au profit des fonctionnaires.

Une certaine étroitesse de vue est à éviter dans ce domaine des rémunérations si l'on considère que les importantes dépenses qui seront engagées par les pouvoirs publics pour l'infrastructure industrielle et les industries, de même que les risques qui seront pris pour la garantie d'emprunts ne trouveront leur efficacité que si l'Algérie dispose de cadres de qualité.

Les entreprises les plus importantes devant plus aisément s'assurer les concours nécessaires, c'est à l'évidence auprès des entreprises de moyenne dimension que l'action des pouvoirs publics devra sur ce point être axée, le cas échéant par l'intermédiaire des sociétés de développement.

3° La *formation de la main-d'œuvre* posera des problèmes peut être plus difficiles encore à résoudre.

Déjà, notamment sous l'effet des activités pétrolières, l'insuffisance d'ouvriers qualifiés se traduit par une concurrence des entreprises entre elles et par une augmentation des rémunérations. Or si celle-ci est souhaitable pour les bénéficiaires elle risque d'accroître les difficultés de rentabilité des industries et de limiter en définitive le nombre des emplois.

Les soucis d'ordre économique se conjuguent d'ailleurs avec celui d'assurer la promotion de la main-d'œuvre locale plutôt que de recourir à l'immigration.

C'est environ 200.000 ouvriers qu'il conviendrait de former pour l'industrie pendant les dix prochaines années. Le Groupe de travail a en outre procédé à une première ventilation des besoins par catégories d'activité et par degré de qualification et a estimé les investissements nécessaires. Toutefois il ne s'agit que d'une étude sommaire et, compte tenu des délais indispensables pour mettre en place une organisation satisfaisante, c'est en toute priorité que doit être abordé l'examen détaillé de ce problème.

L'ampleur des besoins déjà existants montre d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire pour agir d'attendre une définition précise des objectifs.

B. — *CONCOURS FINANCIERS AUX INDUSTRIES*

L'industrie est présentée dans ce rapport comme l'un des moteurs essentiels du développement économique. Cela postule la création immédiate d'entreprises dont certaines ne deviendront cependant rentables qu'à long terme, après l'élargissement du marché intérieur.

C'est précisément pour associer à l'effort général l'équipement de telles entreprises que le Groupe de travail souhaite voir instituer des avantages financiers capables de compenser le handicap de leurs prix de revient. Toute autre solution conduirait à reporter de plusieurs années le démarrage industriel dans trop de secteurs pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs fixés pour la prochaine période décennale.

D'autre part certaines charges d'intérêt et d'amortissement particulières aux entreprises nouvelles poseront pour elles, quelle que soit l'époque de leur création, un problème de structure financière et il n'est donc pas opportun de retarder la mise en œuvre de solutions appropriées.

Il convient toutefois d'établir si l'affectation de fonds publics au secteur industriel peut trouver dans l'accroissement de production en résultant une contrepartie satisfaisante. De même doivent être déterminées les modalités les plus efficaces d'une telle intervention.

C'est dans cet esprit qu'une étude systématique a été menée par le Groupe de travail. Ses conclusions ont été consignées dans un rapport adressé au Ministre de l'Algérie et présenté en annexe. Elles sont à l'origine du décret n° 58-83 du 31 janvier 1958 relatif à des mesures d'ordre financier tendant à encourager la création ou le développement d'entreprises industrielles en Algérie.

Le caractère nécessairement technique des études évoquées peut justifier d'en dégager ici les lignes principales.

a. Opportunité de l'aide aux industries.

Certaines entreprises se trouvent bénéficier d'une protection par la nature même de leur production, nécessairement locale (bâtiment, énergie électrique par exemple), par les frais d'approche très élevés des produits concurrents (ciments...) ou par des conditions locales particulièrement favorables (mines de fer, production pétrolière).

Seuls 20 % environ des investissements industriels (1) exigeront un encouragement particulier d'ordre financier dans les dix prochaines années.

Les handicaps de prix de revient sont essentiellement variables et justifieraient autant de monographies que d'industries sinon d'entreprises. L'étude d'ensemble qui a été menée a cependant permis d'aboutir à certaines conclusions d'ordre général.

Sous réserve des mesures particulières à prendre, dans le domaine de l'énergie électrique, du logement du personnel et de la formation professionnelle, l'action des pouvoirs publics devrait tendre à compenser d'une part les charges financières plus élevées des entreprises nouvelles, d'autre part le défaut de productivité résultant pour certaines exploitations de leur dimension réduite.

1° *Handicaps dus aux charges financières.*

Alors que les firmes métropolitaines concurrentes, lorsqu'elles sont anciennes, utilisent en partie des installations entièrement amorties, les entreprises algériennes nouvelles doivent dans les premières années de leur exploitation faire face à des charges d'amortissement d'autant plus élevées que leurs installations sont grevées des frais d'approche des matériels importés et de la taxe à la production frappant en Algérie les investissements.

Les entreprises nouvelles ont en outre des charges plus élevées d'intérêts correspondant à des emprunts non encore amortis et à l'absence de toute réserve.

---

(1) Y compris les investissements pétroliers.

Le total de ces handicaps financiers paraît être annuellement de l'ordre de 10 % des investissements (1). Il est évidemment moins élevé si la comparaison est faite avec une entreprise métropolitaine nouvelle, ou avec une entreprise ancienne se développant à un rythme rapide. Il est par contre plus important si les entreprises métropolitaines concurrentes doivent en raison de la conjoncture s'abstenir d'investir, pratiquer des amortissements faibles et même renoncer provisoirement à toute rémunération de leur capital.

2° *Handicaps dus au défaut de productivité.*

La seconde série de handicaps qu'il convient de compenser plus spécialement a trait au défaut de productivité correspondant pour l'ensemble des entreprises algériennes nouvelles aux difficultés habituelles de démarrage et pour certaines affaires, même anciennes, au fait que leurs unités de production sont de dimension inférieure aux normes européennes ou, à dimension équivalente, moins spécialisées. Les handicaps de cette nature sont évidemment très variables selon les secteurs de production. Moins importants en règle générale que ceux tenant aux charges financières et compensés d'ailleurs en tout ou partie par les frais d'approche des produits métropolitains, ils peuvent néanmoins dans des cas extrêmes atteindre sinon dépasser 10 % du chiffre d'affaires.

Il résulte de cet exposé que si l'aide apportée depuis 1946 aux industries algériennes principalement sous la forme d'une ristourne fiscale de 4 % sur le chiffre d'affaires pendant dix ans a pu permettre un premier démarrage de l'industrialisation, elle demeurait cependant insuffisante pour déclencher l'essor général nécessaire.

En second lieu, une aide aux industries devrait être largement indexée sur les investissements dont le montant commande, on vient de le voir, celui des handicaps d'intérêt et d'amortissement.

Enfin il semble que l'aide devrait pouvoir varier selon la conjoncture de la branche de production considérée, la situation des entreprises nouvelles étant fonction de la marge très variable d'intérêts, d'amortissements et de bénéfices que les entreprises concurrentes métropolitaines peuvent inclure dans leurs prix de vente à une époque déterminée.

Ce dernier point est à souligner parce que les variations de la conjoncture algérienne sont dans le domaine industriel souvent plus importantes que celles de la conjoncture métropolitaine.

b. Coût et conséquences de l'aide aux industries.

Sur la base des handicaps qui viennent d'être étudiés le Groupe de travail estime en définitive que les réalisations envisagées dans la prochaine période décennale conduiraient à accorder un ensemble d'avantages de l'ordre de 100 milliards aux industries

---

(1) Par rapport au chiffre d'affaires le handicap moyen est de l'ordre de 0,1 $\frac{I}{C}$ (I = Investissement ; C = Chiffre d'affaires annuel).

sous diverses formes. Ce chiffre représenterait 30 % des investissements nets industriels envisagés (1) ou 3 % du total des investissements nets de toute nature prévus pour la période.

La charge annuelle correspondante pour la production intérieure passerait de 2 pour mille actuellement à 1 pour cent.

Le Groupe de travail s'est attaché à calculer les effets directs et indirects de la création des nouvelles entreprises. Pour donner un ordre de grandeur par un exemple très sommaire, la création d'une industrie ayant des investissements de 1 milliard de francs et un chiffre d'affaires de même montant et recevant sous des formes diverses une aide de 100 millions par an en moyenne pendant 10 ans entraînerait pendant cette période un accroissement de la production intérieure brute de l'ordre de 1.100 millions par an.

Il ne s'agit là bien entendu que d'une moyenne qu'il faudrait se garder d'appliquer sans nuances à des cas particuliers. De même convient-il de ne pas tenir cet effet de multiplication pour entièrement automatique et doit-on considérer qu'il ne peut être obtenu que si un faisceau de mesures convergentes permet d'harmoniser le développement économique. Un tel résultat a cependant l'avantage de mettre en évidence le manque à gagner de production et de niveau de vie qui serait enregistré si une politique de soutien des industries n'était pas appliquée.

c. Modalités de l'aide aux industries.

Bien que l'analyse effectuée des handicaps industriels ait apporté d'importantes précisions sur l'ampleur nécessaire d'une intervention publique, de multiples options demeuraient possibles quant à la politique à proposer.

En premier lieu le Groupe de travail a estimé des mesures d'encouragement préférables à des dispositions autoritaires telles que la création systématique d'entreprises publiques dans les secteurs où le développement ne se révèlerait pas rentable. Il ne s'agit pas là d'une position d'ordre doctrinal, mais du seul fait qu'il ne convient pas de rechercher à la fois une liaison plus grande d'ordre économique et financier entre la Métropole et l'Algérie, et l'édification dans ce dernier territoire d'un système de production radicalement différent.

Pour des motifs voisins le contingentement des importations ou une protection douanière à l'égard des produits métropolitains n'ont pas été jugés souhaitables. Ils conduiraient normalement à l'instauration en Algérie d'un système de prix différent de celui de la Métropole et risqueraient de nuire à l'ensemble des exportations algériennes.

Le Groupe de travail avait également à choisir entre un système d'aide principalement fondé sur des avantages fiscaux et un système de subvention. C'est plutôt cette dernière formule qui a été retenue comme correspondant davantage aux divers handicaps précédemment analysés.

---

(1) Mines et pétroles non compris.

1° *Avantages fiscaux.*

Les dégrèvements fiscaux, surtout s'ils vont jusqu'à supprimer entièrement au profit du bénéficiaire la perception de certaines taxes ont un incontestable attrait pour les chefs d'entreprises. Toutefois, ils ont alors l'inconvénient de lier la portée des avantages financiers à d'éventuelles modifications de la fiscalité. D'autre part la définition de la matière imposable résulte souvent autant de motifs de technique fiscale que de considérations économiques. Elle correspond donc assez mal aux objectifs poursuivis par l'aide aux industries. Enfin les exonérations fiscales n'ont d'effet immédiat que dans la mesure où les impôts supprimés frappent les investissements ou les premières opérations financières d'une entreprise nouvelle ; elles ne permettent donc pas d'améliorer dans une mesure suffisante la structure financière initiale des entreprises.

En résumé le Groupe de travail n'a retenu comme avantages proprement fiscaux qu'un dégrèvement total de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant dix ans et une exonération de la taxe à la production visant les investissements. Cette dernière exonération a d'ailleurs été déjà réalisée en Métropole par l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée.

2° *Autres avantages.*

La base principale des avantages financiers sera en fait constituée :

— par une subvention égale au maximum à 40 % des investissements et versée pour moitié dès leur réalisation, pour moitié en huit tranches annuelles.

— par une subvention égale au maximum à 8 % du chiffre d'affaires pendant dix ans. Cette subvention sera attribuée par un dégrèvement de la taxe à la production, ou bien, pour le chiffre d'affaires exonéré de cette taxe, par un versement du budget de l'Algérie.

Le taux de cette ristourne sur le chiffre d'affaires serait fixé en fonction de la nature de l'entreprise en cause et modifié en fonction des difficultés liées à la conjoncture.

Les conséquences de ce régime seront notamment importantes pour la structure financière des entreprises.

Alors que les affaires jusqu'ici agréées au plan d'industrialisation de l'Algérie devaient souvent financer par l'emprunt jusqu'à 75 % de leurs investissements, le système prévu permettrait (après réduction de 6 % du coût de ces investissements par suppression de la taxe à la production les concernant) d'en financer par exemple :

20 % par la subvention immédiate attachée aux investissements ;

30 à 40 % par des emprunts éventuellements garantis par l'Algérie et dont le taux d'intérêt pourrait être ramené jusqu'à 3 % dans certains cas ;

10 à 20 % par l'apport en capital de sociétés de développement analogues aux sociétés métropolitaines de développement régional.

Au total ces divers avantages dont le Groupe de travail s'est attaché à mesurer la portée de manière aussi précise que possible devraient permettre de rendre satisfaisantes les conditions de rentabilité des affaires industrielles dont la création n'est pas manifestement contre-indiquée par les conditions économiques propres à l'Algérie.

Ces avantages cumulés sur une période de dix ans pourraient en effet représenter jusqu'à 10 ou 20 % du chiffre d'affaires réalisé au cours de cette période, ces limites étant principalement fonction de l'importance respective des investissements et du chiffre d'affaires pour l'entreprise considérée.

Aussi est-il évident que le taux maximum des avantages ne pourra être accordé dans tous les cas, et que leur application devra être nuancée avec soin selon l'intérêt général des projets présentés et la structure des exploitations envisagées. Les décisions prises en application du décret du 31 janvier 1958 devront ainsi résulter de l'étude, non seulement des projets eux-mêmes, mais de leurs effets indirects prévisibles sur la production, l'emploi et les échanges extérieurs.

Le Groupe de travail doit enfin souligner que si les calculs effectués ont permis de déterminer que les avantages proposés n'étaient pas incompatibles avec une saine gestion des finances publiques, l'élévation éventuelle de leur taux maximum, tel qu'il est envisagé, risquerait à la fois de permettre la création d'entreprises non viables, même à long terme, et de créer pour la puissance publique des charges ne correspondant plus à l'intérêt économique des industries.

VII. --- LES INSTITUTIONS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Le présent travail n'est pas un aboutissement et si les principales orientations dont il fait ressortir la nécessité peuvent entrer dans les faits sans retard, la tâche d'étude n'est pas achevée.

Le Groupe de travail considère en effet qu'il est maintenant possible à partir des perspectives dégagées de construire un plan de développement économique de l'Algérie. Celui-ci aurait à expliciter pour les différents secteurs d'activités des objectifs détaillés, à élaborer les mesures nécessaires pour les atteindre et à les mettre en œuvre. Il ne devrait porter que sur une partie de la période de dix années envisagée ici, pour permettre aux plans ultérieurs de s'adapter aisément aux facteurs nouveaux — technologiques ou pétroliers par exemple — susceptibles d'intervenir entre temps.

Par ailleurs, la tâche de programmation économique doit être permanente : à mesure de l'application des moyens prévus et de l'évolution de l'économie, il sera essentiel de confronter les résultats observés aux hypothèses admises, pour infléchir l'action en conséquence. Les prévisions devront également être régulièrement améliorées et étendues afin qu'avant le terme des périodes couvertes par des perspectives d'évolution ou par un plan, d'autres travaux de même nature aient contribué à éclairer les années à venir. Car à aucun moment, il n'est possible d'être privé d'une vision de l'avenir économique fondée sur les connaissances et les analyses les plus récentes, de prendre des décisions d'application sans se référer à un dessein à long terme.

L'ensemble de ces tâches exige une collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

A. *INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES*

L'expérience des pays étrangers qui ont entrepris un effort comparable à celui qui est envisagé a montré la nécessité de placer sous une responsabilité unique l'exécution des tâches nouvelles qu'entraîne pour les pouvoirs publics l'élargissement de la conception comme des moyens de la politique économique. Le Groupe de travail croit nécessaire d'attirer l'attention sur les difficultés que rencontrerait l'application d'un plan si les structures décentralisées dont doit être dotée l'Algérie ne réservaient pas la possibilité d'une politique économique commune à l'ensemble du pays.

En effet, tous les problèmes du développement ne peuvent être traités dans un cadre régional. En matière agricole notamment, bien que la nécessité d'une décentralisation ait été soulignée plus haut, l'orientation des productions en fonction des débouchés, l'organisation des marchés, la recherche technique ou la formation du personnel d'encadrement requièrent une politique élaborée à l'échelle de l'Algérie toute entière.

En l'absence d'une telle politique, la division en territoires viendrait accentuer le déséquilibre qui existe déjà entre les différentes régions d'Algérie. Le développement resterait concentré sur les territoires les plus riches alors que les autres, faute de moyens, verraient encore s'accroître leur retard par le jeu d'un processus cumulatif de sous-développement.

Dans le prolongement du présent travail il appartient aux services publics responsables du développement d'accomplir les études nécessaires pour préciser les principes et les objectifs d'un plan de développement économique et social de l'Algérie.

Après approbation de ce plan par le gouvernement, il leur incombe, au stade de l'exécution de rassembler les ressources nécessaires et d'en orienter la mise en œuvre en fonction des priorités dégagées. Enfin ils auront à contrôler l'emploi de ces fonds, ce qui implique notamment qu'ils centralisent les résultats d'exécution du plan, vérifient leur concordance avec les prévisions et élaborent toutes mesures propres à remédier aux causes de retard qu'ils viendraient à constater.

Un décret du 10 août 1957 a prévu la création d'un Fonds d'Equipement de l'Algérie dont les attributions recoupent ces différentes tâches.

B. *ORGANISMES SEMI-PUBLICS OU PRIVES*

Dans les domaines où les pouvoirs publics n'interviennent pas directement mais seulement pour encourager les initiatives privées, leur action restera nécessairement de caractère général. Elle devra donc pouvoir s'appuyer sur l'intervention d'organismes semi-publics ou privés mieux adaptés à l'exécution des tâches de caractère plus technique que requièrent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement.

— En matière d'études, s'il est dans la vocation des services publics de définir les perspectives d'ensemble, l'œuvre de développement exige également des travaux plus spécialisés qu'ils ne peuvent aborder. Qu'il s'agisse par exemple d'études de marchés, de l'examen des conditions d'implantation d'une activité déterminée, de tels travaux appellent l'intervention de spécialistes des secteurs intéressés.

C'est pour permettre cette intervention qu'a été créé un Institut d'Etude du Développement Industriel de l'Algérie (S.E.D.I.A.) dont le capital a été souscrit par des établissements financiers ou industriels intéressés au développement économique de l'Algérie, les principaux établissements publics nationaux fonctionnant sur ce territoire et l'Algérie elle-même. Les moyens dont il disposera devraient lui permettre d'aborder sous un angle pratique les problèmes d'industrialisation. Dans tous les secteurs industriels qui ne se prêtent pas à la réalisation de quelques grands projets mais où le développement ne peut provenir que d'une multiplicité d'unités de production petites ou moyennes il devrait jouer le rôle de bureau d'études fournissant aux professionnels les éléments d'information que la faiblesse de leurs moyens ne leur permettrait pas de réunir par eux-mêmes.

Pour l'agriculture, il n'existe encore aucune société analogue. Il serait cependant souhaitable de disposer également dans ce domaine d'un organisme susceptible de

compléter par des études spécialisées les études générales menées par l'administration. Un tel organisme serait notamment nécessaire pour fournir les bases d'un découpage par zone et procéder à un examen détaillé des possibilités et des moyens de développement de chaque zone.

— En matière de financement, l'intervention de sociétés de développement, agissant comme des sociétés d'investissement, permettrait de mobiliser l'épargne au profit d'entreprises qui par leur faible importance auraient difficilement accès au marché financier. Le décret du 31 janvier 1958 relatif aux mesures financières destinées à encourager l'industrialisation prévoit pour ces sociétés, en même temps que des avantages fiscaux, la possibilité pour l'Etat de leur garantir un dividende minimum.

— La création de zones industrielles et le développement rapide de la population des villes requièrent une action coordonnée des collectivités locales et des différents services techniques en matière d'urbanisme. A cet effet un établissement public a été créé : la Caisse Algérienne d'aménagement du Territoire (C.A.D.A.T.). Cette Caisse est chargée de procéder aux études nécessaires à l'implantation de zones résidentielles ou industrielles en liaison avec les collectivités et les administrations intéressées. Elle peut acquérir les terrains nécessaires et les revendre après les avoir dotés des aménagements d'infrastructure indispensables.

— Enfin, le développement est étroitement lié à l'amélioration de la productivité. Le Centre Algérien d'Expansion Economique et Social (C.A.E.E.S.) créé sur l'initiative du Commissariat Général à la Productivité, en poursuivant l'action qu'il exerce dans le domaine industriel comme dans le domaine agricole, peut contribuer efficacement à créer les conditions générales de l'expansion.

CONCLUSION

Le Groupe de Travail présente le résultat de ses travaux en dépit d'imperfections qui ne lui échappent pas, car il croit pouvoir lui attacher le caractère d'un instrument d'action dès lors qu'il s'est assuré que ces imperfections ne peuvent avoir d'incidence déterminante sur la nature ou l'ordre de grandeur des impulsions à exercer et des progrès à attendre.

Si l'objet de ce rapport est l'examen des possibilités de croissance de l'économie algérienne dans les dix prochaines années, il est bien certain que l'étude ne doit pas être limitée à dix ans, ni effectuée sans référence à des données qui se situent hors du domaine de l'économie. Il n'appartient pas au Groupe de Travail d'approfondir ces dernières, mais il lui a paru indispensable de les mentionner ici.

1. Les études retracées dans le présent rapport ont été conduites en même temps qu'étaient découverts les premiers gisements de pétrole du Sahara. Bien que les derniers chiffres connus aient été intégrés dans les calculs, la possibilité de nouvelles découvertes dans les prochaines années apporte dans les prévisions décennales un élément d'incertitude, et une marge appréciable de « potentiel de croissance » qui doit permettre d'envisager sans pessimisme les périodes ultérieures.

2. Cependant, la croissance de la population absorbe une notable partie de l'augmentation totale des revenus. Le développement serait plus aisé et plus efficace si s'atténuait cette progression.

Celle-ci est le fait de la partie musulmane de la population qui, atteignant actuellement neuf millions d'habitants, en comptera douze dans dix ans, seize dans vingt ans et plus de vingt dans trente ans.

Sans doute l'amélioration du niveau de vie contribue-t-elle à ralentir la progression démographique, mais, en Algérie comme dans les pays similaires, elle ne peut être assez forte pour conduire à une modification radicale des comportements dans le domaine de la natalité.

D'ailleurs, au cours de la période décennale étudiée, et pendant encore les dix années suivantes, un ralentissement du rythme des naissances n'aurait aucun effet sur le sous-emploi et pratiquement pas de conséquences notables sur le niveau de vie.

Ce ne serait donc qu'à beaucoup plus long terme et de façon progressive que deviendraient sensibles les incidences économiques d'une attitude nouvelle de la population à cet égard ; mais elles seraient alors d'une telle importance que le Groupe de Travail souligne la nécessité d'entreprendre dès maintenant une étude de ce problème, sous les différents aspects qu'il présente ; il est clair en particulier que des initiatives qui seraient ou seulement paraîtraient extérieures à la société musulmane se heurteraient à des réserves.

3. La population du secteur moderne, qui correspond dans l'ensemble à celle des villes, se partage à peu près par moitié entre habitants d'origine européenne et musulmans, ces derniers étant en net accroissement.

Le développement économique, essentiellement fondé sur les secteurs non-agricoles, accélère cet accroissement ; après dix ans la population musulmane du secteur moderne se trouverait triplée (1) et serait alors quatre fois plus nombreuse que la population d'origine européenne.

Ce bouleversement dans la répartition des populations urbaines et rurales serait, sans doute, par l'ampleur de ses incidences, le facteur prépondérant des dix prochaines années dans l'ordre politique et dans l'ordre social.

4. Le développement économique, enfin, requiert une attitude active de la population. En Algérie, la volonté individuelle de progrès existe très généralement, et elle peut suffire, notamment pour les activités industrielles, à assurer le succès de nombreuses réalisations.

Mais dans d'autres domaines, et notamment celui de l'agriculture traditionnelle, le développement ne peut se réaliser que si se manifeste une adhésion de l'ensemble de la population intéressée à l'œuvre entreprise.

⁂

Si cette adhésion est obtenue, le développement de l'Algérie se réalisant selon les perspectives tracées ici apportera une réponse à un problème que ce pays n'est pas seul à connaître : celui de l'aspiration des pays sous-développés à une économie moderne et de l'appui qui leur est nécessaire.

La France en décidant d'accorder à l'Algérie une aide massive et de longue durée, permet que la prochaine étape de son développement telle qu'elle est figurée dans ce rapport, emprunte des voies originales : au contraire de beaucoup d'autres pays l'Algérie peut accroître le potentiel de son économie sans que l'amélioration du niveau de vie de sa population soit retardée ; elle pourra être intégrée dans un vaste ensemble, sans subir les contraintes de la récession qu'entraînerait un relatif isolement dont souffrirait plus qu'aucune autre sa population dont une partie importante, musulmane comme européenne, connaît déjà un mode de vie comparable à celui des pays modernes.

---

(1) Elle passerait de 1,3 à 4,5 millions.

ANNEXE I

LES CALCULS ECONOMIQUES :

PRESENTATION ET RESULTATS

A. — ORIGINE DES TRAVAUX

Le même Groupe de travail, après une première approche obtenue par des études de caractère global et semi-global a été chargé d'établir des perspectives détaillées.

I. La comptabilité économique.

Les services financiers et statistiques du Gouvernement Général avaient établi, à partir de 1953, les premiers comptes économiques de l'Algérie suivant la méthode mise au point et utilisée à l'époque par le Service des Etudes Economiques et Financières du Ministère des Finances et avec le concours d'un fonctionnaire délégué par ce service. Les premiers calculs avaient porté sur l'année 1950. Ils furent revus, puis présentés dans un document unique, avec les comptes des années suivantes jusqu'à l'année 1953 incluse.

II. Le rapport de la commission Maspetiol.

C'est par le biais des relations entre le budget de la France métropolitaine et celui de l'Algérie que le problème du développement économique de ce territoire a été abordé après 1954 et que les données nouvelles disponibles ont été mises en œuvre.

La croissance des dépenses du budget de l'Algérie se révélant plus rapide que celles des ressources d'origine locale, une contribution plus importante devait être demandée chaque année à la Métropole, pour couvrir une partie des dépenses d'équipement d'abord, puis à partir de 1955 contribuer à l'équilibre des charges de fonctionnement.

Devant cette situation le gouvernement chargea un petit nombre d'experts réunis sous la présidence du Conseiller d'Etat Maspetiol d'examiner l'évolution probable des finances publiques algériennes et les mesures à prendre.

Cette commission déposa au mois de juin 1955 un rapport préconisant notamment un important accroissement de l'aide métropolitaine à l'Algérie :

— 15 milliards de plus chaque année jusqu'à hauteur d'un concours annuel de 150 milliards,

— et une augmentation également continue de la pression fiscale en Algérie.

Ces recommandations ont été prises en considération par le Comité interministériel de coordination pour l'Afrique du Nord dans sa séance du 12 août 1955.

Elles étaient essentiellement fondées sur l'utilisation des comptes économiques qui faisaient apparaître les finances publiques comme partie intégrante de l'ensemble de l'économie algérienne. L'évolution jusqu'en 1966 des conditions de l'équilibre entre les ressources et les emplois fut calculée par un modèle de caractère global dans plusieurs hypothèses d'accroissement des moyens de financement public, tant d'origine locale que d'origine métropolitaine.

Le modèle utilisé se présente sous forme d'une séquence temporelle exprimant pour chaque année les diverses positions de l'égalité ressources-emplois en biens et services.

Les hypothèses de calcul étaient les suivantes :

a. l'accroissement de la production résultant des investissements productifs d'une année était estimé à 25 % de ces investissements.

En outre, on supposait un décalage constant d'une année entre la dépense d'investissement et son effet sur la production.

b. la consommation finale de biens et services non différenciée par nature devait augmenter à un rythme annuel supérieur à celui de l'accroissement démographique.

c. de ce fait le déficit du commerce extérieur croissant avec le temps pouvait être financé par les dépenses de la Métropole en Algérie et l'aide financière du Trésor Public.

Les auteurs du rapport n'ignoraient pas les insuffisances de cette méthode et étaient notamment conscients de ce que les prévisions effectuées, en raison de leur caractère global, pouvaient laisser dans l'ombre certains aspects fondamentaux de l'économie algérienne, notamment la juxtaposition d'une économie moderne de marché et d'un secteur traditionnel en partie isolé.

De même le taux global de rentabilité avait été apprécié à 25 % par référence à certains travaux de l'O.N.U. hypothèse fragile si l'on considère que ce taux est essentiellement fonction de la répartition des investissements par secteurs économiques.

Il avait été nécessaire enfin d'admettre un décalage d'un an entre la dépense d'investissement et son effet sur la production, simple hypothèse de travail ne correspondant pas aux délais très divers des investissements industriels et agricoles.

Cependant le rapport de la commission Maspetiol n'en a pas moins marqué une évolution dans la conception du développement de l'économie algérienne.

Il a contribué à déterminer et à rendre publics des ordres de grandeur qui n'avaient guère été chiffrés jusque là, en particulier le montant de l'aide extérieure nécessaire, le rythme et l'ampleur des progrès possibles, il a permis de retracer dans un cadre unique divers éléments tels que les finances publiques, les conditions des paiements extérieurs, la masse des investissements privés et publics comme aussi de familiariser avec une conception globale de l'économie.

III. Le schéma semi-global.

Les travaux de la Commission Maspetiol fournissaient un premier ordre de grandeur de l'amélioration envisagée du niveau de vie et des consommations au cours d'une période de dix années, durée assez longue pour être significative et permettre de négliger les fluctuations conjoncturelles.

Un Groupe de travail formé à la fin de l'année 1955 a été chargé en mars 1956 par le Ministre résidant en Algérie d'approfondir et de détailler les perspectives générales de développement économique dont les aspects financiers venaient d'être chiffrés.

Cette nouvelle étape a consisté tout d'abord à répartir la consommation de fin de période entre les différents biens et services ; puis à partir des consommations qui venaient d'être ainsi chiffrées, il a pu être déterminé par grands secteurs le montant nécessaire de la production intérieure algérienne en faisant entrer en ligne de compte les mouvements prévisibles d'importations et d'exportations.

Mais ces calculs, qui se présentent comme une première application de la méthode décrite ci-après, étaient encore globaux car les activités économiques avaient été réparties à ce stade en un petit nombre de grands secteurs (douze). Ils permirent néanmoins d'apprécier l'ordre de grandeur de la masse des investissements, leur répartition sectorielle et enfin leurs effets.

IV. LES PERSPECTIVES DÉCENNALES.

Les travaux poursuivis depuis deux ans ne constituent pas un plan, mais un document directement utilisable pour l'élaboration d'un plan, donc suffisamment précis pour en constituer les lignes directrices.

Une analyse de chaque branche de l'économie a été réalisée pour l'année 1954. Des objectifs de production fixant le développement possible dans les dix années à venir, ont pu être alors définis grâce au concours de spécialistes des diverses activités.

Ensuite a été calculé le montant des investissements à effectuer pour atteindre le niveau de production requis. Cette opération a d'abord nécessité la prise en considération, pour chaque branche d'activité de la capacité de production actuellement inemployée ; dans la quasi-totalité des cas, cette marge disponible s'est révélée insuffisante, des investissements ont donc dû être prévus et leur montant a été chiffré en fonction du coefficient de capital (1), de l'activité considérée.

Les résultats obtenus présentent avec les possibilités de financement prévues dans le rapport de la Commission Maspetiol une concordance satisfaisante, ce qui vérifie donc, dans le corps d'hypothèses retenu, la validité des coefficients globaux utilisés à l'époque.

La procédure qui vient d'être décrite n'a pu être utilisée avec rigueur que dans le domaine de l'industrie et des services ; en matière d'agriculture et d'infrastructure, où la liaison entre le potentiel de production résultant des investissements et le montant de la production obtenue effectivement n'est pas rigide, elle a été adaptée à la nature des secteurs traités.

C'est sur environ deux cent dix branches de l'activité économique regroupées en 27 secteurs et sur 350 catégories de produits que ce travail d'analyse a été accompli. Aussi au stade actuel, aucun chiffre s'appliquant à l'ensemble de l'économie algérienne n'a été déterminé globalement : la production, les revenus, l'emploi, les investissements ont fait l'objet de calculs détaillés, et les données synthétiques que contiennent les développements d'ordre général résultent toutes de totalisations d'éléments partiels.

Sous cet aspect, qui peut être qualifié de « sectoriel », les résultats présentés comportent donc un degré de détail assez poussé. Ils demeurent globaux, par contre, sous deux aspects, l'un spatial et l'autre temporel :

— ils s'appliquent à l'Algérie toute entière, et si dans beaucoup de cas la région d'implantation des unités de production nouvelle à créer ou des activités anciennes à étendre a pu être précisée, les grandeurs caractéristiques d'économies régionales n'ont pas été chiffrées ni dans leur état présent, ni dans leur évolution présumée ;

— il n'a pas été dressé sauf dans certains secteurs particuliers de calendrier relatant le processus du développement année par année : le tableau économique établi pour une année de départ et fournissant l'image complète de la situation à ce moment a seulement été projeté au terme d'une période décennale.

---

(1) Le coefficient de capital est le rapport moyen pour une activité entre la valeur des investissements et la valeur de la production annuelle permise par ces investissements.

B. — COMPTES ECONOMIQUES ET RELATIONS INTERSECTORIELLES

La présente partie a pour but de décrire le cadre comptable dans lequel apparaissent les équilibres économiques de l'année 1954 et de l'année terminale du programme. Pour aider à la compréhension de ce schéma, il a paru nécessaire de rappeler d'abord les principes sur lesquels étaient fondés les premiers travaux de la comptabilité économique algérienne pour les années 1950 à 1953.

I. Les premiers comptes économiques.

Le cadre adopté a été transposé du cadre utilisé en Métropole à partir de 1949 par le Service des Etudes Economiques et Financières du Ministère des Finances, avec des adaptations de détail imposées par les structures particulières à l'Algérie.

Les pôles retenus étaient les suivants :

— 1. les entreprises,

— 2. les particuliers,

— 3. la sécurité sociale,

— 4. les Administrations algériennes,

— 5. l'Administration métropolitaine,

— 6. la Métropole,

— 7. les pays d'Outre-Mer,

— 8. les pays étrangers,

— 9. le compte global en capital.

Pour chacun des pôles 1 à 8 était dressé un compte d'opérations courantes en inscrivant au débit ou au crédit les flux (en valeur) observés dans le cadre d'une année entre ce pôle et les autres. Suivant le principe de la comptabilité en partie double, tout flux inscrit au débit d'un compte se retrouvait au crédit d'un autre compte. Dans ces conditions, le compte global en capital (9) constatait l'équilibre des divers pôles en regroupant à son débit et à son crédit les différents soldes dégagés.

Dans le compte des entreprises, la production intérieure brute se trouve analysée sous deux aspects :

1. les revenus ;

2. la dépense.

La première optique découle de la notion de valeur ajoutée par les différents secteurs de l'économie productive. La seconde du concept de production finale.

Il est donc possible d'aboutir à la production intérieure brute par deux voies différentes, qui, en pratique, se traduisent par deux méthodes distinctes d'estimation.

1° La première consiste à calculer la valeur ajoutée par chaque branche de l'économie productive en considérant chacune de ses composantes (salaires, cotisations sociales, impôts, bénéfices, etc...) ;

2° La seconde consiste à déterminer le caractère final des divers produits et à en estimer la valeur correspondante aux prix du marché.

Ces deux séries de calcul conduisaient nécessairement à des résultats différents car les éléments statistiques disponibles à l'époque ne permettaient pas en effet de jeter un pont entre les deux méthodes, si bien qu'un choix sur la valeur de la production intérieure brute s'imposait.

Le compte des entreprises se déduisait de ces calculs relativement détaillés. Les autres flux inscrits dans les comptes des pôles 2 à 8 résultaient soit du dépouillement de documents administratifs, soit d'une analyse des statistiques du commerce extérieur, soit enfin d'évaluations globales (tourisme, bénéfices transférés, etc.).

II. Le tableau des échanges inter-sectoriels.

Les écarts souvent importants constatés entre les deux approches de la production intérieure brute ont conduit à rechercher les liaisons qui existent entre production finale et revenus et à procéder à une analyse moins globale. Ce n'est que grâce aux nouvelles statistiques créées pour l'année 1954, qu'un tableau général d'échanges inter-sectoriels a pu être établi. (Voir pages 118 et 119)

Le tableau se présente sous la forme de deux cadres juxtaposés correspondant l'un aux produits intermédiaires (à gauche), l'autre aux produits finals (à droite).

A l'intérieur de chacun de ces deux cadres, les colonnes délimitent les différents postes élémentaires des ressources et des utilisations des différents biens et services. Ainsi pour les produits intermédiaires, il a été prévu du côté des utilisations, une colonne par secteur d'activité afin de pouvoir inscrire les différents achats d'exploitation des entreprises du secteur ; ensuite une colonne réservée aux variations de stocks, une autre aux exportations.

Les utilisations des produits finals sont ventilées en trois éléments : consommation des ménages et des administrations, variations de stocks, exportations.

Chaque ligne du tableau représente un seul groupe de produits dans un secteur d'activité.

Le bas du tableau est réservé aux totalisations :

1° des ressources et utilisations intermédiaires et finales des groupes de produits ;

2° des postes élémentaires de la valeur ajoutée par chacun des secteurs productifs délimités par les colonnes huit à trente-quatre.

1. *Le découpage du pôle des « entreprises ».*

Le pôle entreprises a été divisé en environ 210 branches, regroupées en 25 grands secteurs. La liste de ces secteurs figure au début de l'annexe II.

a. Les secteurs. -- Le secteur des activités agricoles (secteur 01) est fractionné en trois : hydraulique, culture-élevage, activités annexes ; le secteur Infrastructure (secteur 21)

est un secteur d'investissement qui a été cependant inclus dans le pôle « entreprises » parce qu'il est étroitement lié au développement des transports ; enfin le secteur commerce (secteur 25) ne reprend pas les opérations d'achat et de vente des divers produits échangés, mais seulement les marges commerciales brutes sur ces produits.

b. Les branches. — Si la branche correspond généralement aux activités définies par les trois premiers chiffres de la nomenclature des entreprises et activités collectives de l'I.N.S.E.E. (étant entendu que sont seules considérées les activités réellement représentées en Algérie), le regroupement en 25 secteurs ne fait intervenir que les deux premiers chiffres de la nomenclature.

Les exceptions à ce principe de découpage sont malgré tout assez nombreuses.

2. *L'équilibre des ressources et utilisation des produits.*

Sur *chaque ligne* du tableau économique apparait pour une catégorie de biens — ou services — caractérisée par son secteur d'origine et sa nature, l'égalité entre les ressources et les utilisations.

Neufs types de biens et services ont été retenus :

— 1. matières premières agricoles,

— 2. autres matières premières,

— 3. énergie,

— 4. autres biens intermédiaires,

— 5. services intermédiaires,

— 6. denrées alimentaires,

— 7. biens industriels de consommation,

— 8. services finals,

— 9. biens d'équipement.

Les cinq premiers types correspondent à des produits ou services *intermédiaires*, c'est-à-dire à des produits ou services susceptibles d'être utilisés par les entreprises en vue de la production ; les quatre dernières sont relatives aux produits ou services *finals*, c'est-à-dire destinés aux consommations des ménages et des administrations et aux investissements.

Dans chaque secteur, les biens et services disponibles ont été regroupés selon les neuf catégories ci-dessus définies, donnant au total plus de 80 lignes pour les secteurs de production et l'administration. Rappelons ici qu'aucune ligne ne correspond au secteur commerce (25) ni au secteur de la sécurité sociale (26), car il n'a pas été envisagé pour ces deux secteurs de fonction productive et qu'enfin les administrations (27) figurent seulement dans la mesure où elles vendent des biens ou services aux entreprises ou aux ménages.

Tel qu'il est présenté, le tableau économique ne comprend pas les résultats de tous les calculs effectués, parce que la présentation matérielle des résultats a du être limitée aux secteurs et aux types de produits. En fait, les équilibres entre ressources et utilisations des différents biens et services ont été assurés pour les 350 groupes de produits étudiés dans les 210 branches d'activité.

Pour chacun des groupes de produits envisagés ont été déterminées, d'une part les ressources disponibles par l'estimation :

— de la production,

— des importations,

— des marges commerciales,

d'autre part, les utilisations intermédiaires ou finales.

Comme le montre la présentation adoptée, le tableau économique est en fait divisé en deux parties, l'une correspondant aux biens et services intermédiaires, l'autre aux biens et services finals.

Pour les premiers, les utilisations possibles sont inscrites soit dans l'une des 25 colonnes dont chacune représente un secteur économique acheteur, soit sous les rubriques « variation de stocks » ou « exportation ».

En ce qui concerne les produits finals les utilisations sont plus succinctement retracées, puisqu'elles sont seulement réparties en trois grandes catégories :

— 1. ménages et administrations,

— 2. variations de stocks,

— 3. exportation.

Ce schéma suppose donc la répartition des échanges selon les neuf catégories ; il y a là une difficulté de calcul à signaler particulièrement. Il s'y ajoute la nécessité d'enregistrer les importations en valeur *CAF* et les exportations en valeur *FOB*.

Cette présentation peu habituelle a néanmoins l'avantage de dégager commodément l'agrégat fondamental : *la production intérieure brute* qui se précise sous la deuxième optique, c'est-à-dire :

Production finale aux prix du marché plus importations nettes de biens intermédiaires, plus variations de stocks de biens intermédiaires, moins achats de biens intermédiaires aux administrations.

3. *Les opérations courantes des secteurs productifs.*

Dans chaque *colonne* du tableau économique se trouvent retracées les opérations courantes de chaque secteur.

Les achats en produits et services d'origines diverses par chacun des secteurs s'inscrivent au croisement de la colonne du secteur et de la ligne correspondante du produit. Les achats sont regroupés par type de produit dans la partie inférieure des colonnes.

La valeur ajoutée par secteur décomposée en ses divers éléments : salaires, charges sociales, impôts indirects, amortissements, subventions, impôts directs et bénéfices apparaît au bas du tableau.

De ce fait, se vérifie la concordance entre la production totale de chaque secteur inscrite à la dernière ligne et le total des produits intermédiaires et finals fabriqués par le secteur que l'on retrouve au droit de chaque secteur dans la première colonne des deux grandes zones du tableau économique.

L'optique valeur ajoutée de la production intérieure se dégage immédiatement en sommant les valeurs ajoutées par les secteurs. Cette somme est égale à la différence entre la valeur totale de la production et le total des achats.

III. Les comptes économiques simplifiés.

Si le tableau économique permet une analyse très détaillée des opérations courantes des entreprises, en revanche, il ne permet nullement de préciser le contenu des autres comptes des pôles. Il est donc nécessaire de conserver la présentation simpliée des comptes pour les pôles 2 à 9.

Le passage du tableau économique au compte d'exploitation simplifié des entreprises ne présente pas de grandes difficultés. Toutefois un certains nombre d'éléments figurant globalement dans le tableau économique ont été précisés. Il s'agit :

a. des échanges extérieurs qui ont été ventilés par groupe de produits ;

b. des salaires et charges sociales décomposés en salaires et avantages sociaux payés par les entreprises d'une part et en cotisations à des organismes de sécurité sociale d'autre part.

Les salaires payés à l'extérieur sont enfin ventilés entre la Métropole, les autres parties de la zone franc et l'étranger.

c. de la consommation en biens et services qui a été répartie entre ménages, administrations et sécurité sociale.

Un compte d'affectation des entreprises qui reprend en recettes le revenu brut d'exploitation, les intérêts et dividendes reçus de l'administration et de l'extérieur a été également dressé. Du côté des emplois ont été appréciés, souvent par des estimations globales, les intérêts et dividendes versés aux autres pôles, les impôts et taxes directs payés aux Administrations et les profits non distribués séparés en provisions pour amortissements et autres réserves.

Pour les autres pôles, un compte unique des opérations courantes a été établi sans distinguer entre exploitation et affectation.

Quelques précisions doivent être apportées :

Le compte « ménages » retrace les opérations des résidants en Algérie et des touristes pour lesquels la consommation sur le territoire algérien n'a pas été distinguée de la consommation des résidants.

Les cotisations pour allocations familiales versées en Algérie aux familles des travailleurs algériens en Métropole transitent par le compte de la sécurité sociale.

Dans les pôles « extérieurs » les importations ont été évaluées en valeur FOB, de manière à dégager le frêt et l'assurance, qui constituent un des éléments de la balance des comptes, selon la nationalité des entreprises de transport et d'assurance. Il faut préciser aussi que sous la rubrique « achats de services intermédiaires » figurent à la fois les transports maritimes effectués par les compagnies locales et les services rendus aux compagnies extérieures dans les ports algériens.

L'administration métropolitaine est considérée enfin comme un pôle extérieur à l'Algérie, ce qui correspond d'ailleurs au point de vue adopté dans les travaux antérieurs de comptabilité économique.

1. ENTREPRISES

EMPLOIS	1954		Fin de période		RESSOURCES	1954		Fin de période	
1. COMPTE D'EXPLOITATION									
Achats de denrées alimentaires		35,2		115,0	**Ventes de denrées alimentaires**		319,0		570,1
14 a - Administration Algérienne	0,2		0,2		21 a - Ménages	222,6		456,0	
16 a - Métropole	26,7				41 a - Administration Algérienne	0,5		3,0	
17 a - Autre zône franc	3,1		114,8		51 a - Administration Métropolitaine	1,8		2,3	
18 a - Etranger	5,2				61 a - Métropole	86,5			
					71 a - Autre zône franc	5,6		108,8	
Achats de Biens industriels de consommation		69,1		121,4	81 a - Etranger	2,0			
14 b - Administration Algérienne	1,1		1,5						
15 b - Administration Métropolitaine	0,3		0,4		**Ventes de Biens industriels de consommation**		168,4		383,5
16 b - Métropole	63,6				21 b - Ménages	147,8		327,0	
17 b - Autre zône franc	1,1		119,5		31 b - Sécurité Sociale	0,1		0,4	
18 b - Etranger	3,0				41 b - Administration Algérienne	8,3		36,0	
					51 b - Administration Métropolitaine	9,2		12,0	
Achats de Services		0,3		0,7	61 b - Métropole	1,2			
14 c - Administration Algérienne	0,2		0,5		71 b - Autre zône franc	1,6		8,1	
15 c - Administration Métropolitaine	0,1		0,2		81 b - Etranger	0,2			
Achats de Biens d'équipement		36,6		121,2	**Ventes de Services (y compris entretien immeubles, routes...)**		101,3		270,1
16 d - Métropole	29,6				21 c - Ménages	90,7		246,2	
17 d - Autre zône franc	0,1		121,2		31 c - Sécurité Sociale	0,5		0,9	
18 d - Etranger	6,9				41 c - Administration Algérienne	7,7		20,0	
					51 c - Administration Métropolitaine	2,4		3,0	
Achats de Biens intermédiaires		87,6		218,9					
14 e - Administration Algérienne	2,2		6,5		**Ventes de Biens d'équipement**		160,6		719,3
16 e - Métropole	59,1				91 d_1 - Entreprises	113,4			
17 e - Autre zône franc	16,2		212,4		91 d_2 - Sécurité Sociale	0,1			
18 e - Etranger	10,1				91 d_4 - Administration Algérienne	32,2		713,0	
					91 d_5 - Administration Métropolitaine	13,3			
Achats de Services intermédiaires		0,2		0,6	61 d - Métropole	0,5			
16 f - Métropole	0,2		0,6		71 d - Autre zône franc	0,9		6,3	
					81 d - Etranger	0,2			
Salaires (y compris charges sociales)		162,3		422,0					
12 g - Ménages	160,8		420,0		**Ventes de Biens intermédiaires**		51,0		218,6
16 g - Métropole	0,8				61 e - Métropole	23,3			
17 g - Autre zône franc	0,6		2,0		71 e - Autre zône franc	4,1		218,6	
18 g - Etranger	0,1				81 e - Etranger	23,6			
Cotisations sociales		26,6		86,1					
13 n - Sécurité Sociale	26,6		86,1		**Ventes de Services intermédiaires**		6,7		20,3
					61 f - Métropole	5,7			
Impôts indirects		70,6		248,5	71 f - Autre zône franc	0,1		20,3	
14 j - Administration Algérienne	70,0		247,7		81 f - Etranger	0,9			
15 j - Administration Métropolitaine	0,6		0,8						
Revenu brut d'exploitation		343,8		873,6	**Subventions d'exploitation**		12,3		11,1
11 - Entreprises. Compte d'affectation	343,8		873,6		41 m - Administration Algérienne	11,9		11,1	
					51 m - Administration Métropolitaine	0,4			
					Accroissement des stocks		13,0		15,0
					91 a - Denrées alimentaires	2,2		0,2	
					91 b - Biens industriels de consommation	— 0,2		5,5	
					91 c - Biens intermédiaires	11,0		9,3	
Total des emplois		832,3		2.208,0	**Total des Ressources**		832,3		2.208,0

EMPLOIS	1954		Fin de période		RESSOURCES	1954		Fin de période	
2. COMPTE D'AFFECTATION									
Intérêts et dividendes	200,0	210,1		455,3	**Revenu brut d'exploitation**		343,8		873,6
12 k - Ménages	4,7		370,0		1. 1 - Entreprises. Compte d'exploitation				
14 k - Administration Algérienne	0,1		10,0						
15 k - Administration Métropolitaine	4,7		0,3		**Intérêts et dividendes**		5,0		11,0
16 k - Métropole	p. m.		72,0		41 k - Administration Algérienne	1,0		3,0	
17 k - Autre zône franc	0,6		p. m.		61 k - Métropole	3,0		7,0	
18 k - Etranger			3,0		71 k - Autre zône franc	p. m.		p. m.	
					81 k - Etranger	1,0		1,0	
Impôts et taxes directes		27,6		64,3					
14 i - Administration Algérienne	27,4		64,0						
15 i - Administration Métropolitaine	0,2		0,3						
		111,1		365,0					
Profits non distribués									
1 9 - Amortissements	46,1		211,6						
Autres réserves	65,0		153,4						
Total des emplois		348,8		884,6	Total des Ressources		348,8		884,6

2. MENAGES

EMPLOIS	1954		Fin de période		RESSOURCES	1954		Fin de période	
Achats aux entreprises		461,1		1.029,2	**Traitements et salaires**		275,2		691,0
2-1 a - Denrées alimentaires	222,6		456,0		1-2 g - Entreprises	160,8		420,0	
2-1 b - Biens industriels de consommation	147,8		327,0		3-2 g - Sécurité Sociale	1,8		4,0	
2-1 c - Services	90,7		246,2		4-2 g - Administration Algérienne	51,4		180,0	
					5-2 g - Administration Métropolitaine	30,3		40,0	
Tourisme à l'extérieur		13,7		18,0	6-2 g - Métropole	27,9			
2-6 1 - Métropole	12,5				7-2 g - Autre zône franc	3,0		47,0	
2-7 1 - Autres pays de la zône franc	0,2		18,0		8-2 g - Etranger	—			
2-8 1 - Etranger	1,0								
					Prestations. Pensions. Assistance		61,3		161,7
Cotisations sociales		6,5		17,0	3-2 h - Sécurité Sociale	37,6		116,7	
2-3 h - Sécurité Sociale	6,5		17,0		4-2 h - Administration Algérienne	9,6		20,0	
					5-2 h - Administration Métropolitaine	14,1		25,0	
Impôts		12,5		38,0					
2-4 i - Administration Algérienne	12,5		38,0		**Intérêts et dividendes**		200,5		382,0
					1-2 k - Entreprises	200,0		370,0	
Intérêts		0,3		0,7	4-2 k - Administration Algérienne	0,5		12,0	
2-4 k - Administration Algérienne	0,3		0,7						
					Tourisme en Algérie		7,0		10,0
2-9 - Epargne		49,9		141,8	6-2 1 - de Métropole	6,7		10,0	
					8-2 1 - de l'étranger	0,3			
Total des emplois		544,0		1.244,7	Total des Ressources		544,0		1.244,7

3. SECURITE SOCIALE

EMPLOIS	1954		Fin de période	
Traitements. . .		1,8		4,0
3-2 g - Ménages. . .	1,8		4,0	
Achats aux entreprises		0,8		1,3
3-1 b - Bien industriels de consommation ..	01		0,4	
3-1 c - Services. . .	0,5		0,9	
Impôts directs		0,1		0,2
3-4 i - Administration Algérienne	0,1		0,2	
Prestations sociales		37,6		116,7
3-2 h -	37,6		116,7	
Solde		2,6		2,2
3 9 - Excédent	2,6		2,2	
Total des emplois		42,7		124,4

RESSOURCES	1954		Fin de période	
Cotisations sociales		42,0		123,1
1-3 h - Entreprises. . .	26,6		86,1	
2-3 h - Ménages. . .	6,5		17,0	
4-3 h - Administration Algérienne	3,0		10,0	
6-3 h - Métropole. . .	5,9		10,0	
Subventions. . .		0,2		—
4-3 m - Administration Algérienne	0,2		—	
Intérêts. . .		0,5		1,3
4-3 k - Administration Algérienne	0,5		1,3	
Total des Ressources		42,7		124,4

4. ADMINISTRATIONS ALGERIENNES

EMPLOIS	1954		Fin de période	
Traitements. . .		52,6		183,0
42 g - Ménages. . .	51,4		180,0	
46 g - Métropole. . .	1,2		3,0	
Cotisations sociales		3,0		10,0
43 h - Sécurité Sociale	3,0		10,0	
Achats aux entreprises		16,5		59,0
41 a - Denrées alimentaires	0,5		3,0	
41 b - Biens industriels de consommation ..	8,3		36,0	
41 c - Services. . .	7,7		20,0	
Subventions et assistance		22,0		31,6
41 m - Entreprises. . .	11,9		11,1	
42 h - Ménages. . .	9,6		20,0	
43 m - Sécurité Sociale	0,2		—	
45 m - Administration Métropolitaine	0,3	3,3	0,5	
Intérêts. . .				32,3
41 k - Entreprises. . .	1,0		3,0	
42 k - Ménages. . .	0,5		12,0	
43 k - Sécurité Sociale	0,5		1,3	
45 k - Administration Métropolitaine	0,9		9,0	
46 k - Métropole. . .	0,4		7,0	
Solde		22,6		54,1
4 9 - Excédent				
Total des Emplois		120,0		370,0

RESSOURCES	1954		Fin de période	
Impôts directs		40,0		102,2
14 i - Entreprises . .	27,4		64,0	
24 i - Ménages. . .	12,5		38,0	
34 i - Sécurité Sociale	0,1		0,2	
Impôts indirects		70,5		248,4
14 j - Entreprises. . .	70,0		247,7	
54 j - Administration Métropolitaine	0,5		0,7	
Ventes aux entreprises		3,7		8,7
14 a - Denrées alimentaires	0,2		0,2	
14 b - Biens industriels de consommation ..	1,1		1,5	
14 c - Services. . .	0,2		0,5	
14 e - Biens intermédiaires	2,2		6,5	
Intérêts et dividendes		5,8		10,7
14 k - Entreprises. . .	4,7		10,0	
24 k - Ménages. . .	0,3		0,7	
54 k - Administration Métropolitaine	0,8		—	
Total des Ressources		120,0		370,0

5. ADMINISTRATION METROPOLITAINE

EMPLOIS	1954		Fin de période	
Traitements.		30,3		40,0
52 g - Ménages.	30,3		40,0	
Achats aux entreprises		13,4		17,3
51 a - Denrées alimentaires	1,8		2,3	
51 b - Biens industriels de consommation	9,2		12,0	
51 c - Services.	2,4		3,0	
Subventions et pensions		14,5		25,0
51 m - Entreprises.	0,4		—	
52 h - Ménages.	14,1		25,0	
Intérêts.		0,8		—
54 k - Administration Algérienne	0,8		—	
Impôts indirects		0,5		0,7
54 j - Administration Algérienne	0,5		0,7	
Total des Emplois.....		59,5		83,0

RESSOURCES	1954		Fin de période	
Impôts.		0,8		1,1
15 i - Directs - Entreprises	0,2		0,3	
15 j - Indirects - Entreprises	0,6		0,8	
Ventes aux entreprises		0,4		0,6
15 b - Biens industriels de consommation	0,3		0,4	
15 c - Services.	0,1		0,2	
Subventions.		0,3		0,5
45 m - Administration Algérienne	0,3		0,5	
Intérêts.		1,0		9,3
45 k - Administration Algérienne	0,9		9,0	
15 k - Entreprises.	0,1		0,3	
Solde.		57,0		71,5
9-5 - Déficit.				
Total des Ressources.....		59,5		83,0

6. 7. 8. EXTERIEUR

EMPLOIS	1954 Métropole	Autres zone franc	Etranger	Ensemble		Fin de période	
Achats aux entreprises					156,4		362,1
678.1 a - Denrées alimentaires F.O.B. ..	86,5	5,6	2,0	94,1		108,8	
678.1 b - Biens ind. de consom. F.O.B. ..	1,2	1,6	0,2	3,0		8,1	
678.1 d - Biens d'équipement F.O.B. ..	0,5	0,9	0,2	1,6		6,3	
678.1 e - Biens intermédiaires F.O.B. ..	23,3	4,1	23,6	51,0		218,6	
678.1 f - Services intermédiaires	5,7	0,1	0,9	6,7		20,3	
Transferts de l'extérieur					40,8		65,0
678.2 g - Salaires.	27,9	3,0	—	30,9		47,0	
6-8 h - Allocations familiales	5,9	—	—	5,9		10,0	
678.1 k - Intérêts. Dividendes	3,0	—	1,0	4,0		8,0	
Tourisme en Algérie					7,0		10,0
678.2 l - Ménages.	6,7	—	0,3	7,0		10,0	
Solde.					42,8		236,4
678.9 - Excédent opérations courantes.	38,7	5,3	— 1,2	42,8		236,4	
Total des Emplois.....	199,4	20,6	27,0		247,0		673,5

RESSOURCES	1954 Métropole	Autres zone franc	Etranger	Ensemble		Fin de période	
Ventes aux entreprises (1)					224,9		568,5
1678 a' - Denrées alimentaires F.O.B. ..	25,1	3,0	4,9	33,0		108,2	
1678 b' - Biens Ind. de consom. F.O.B. ..	61,0	1,1	2,9	65,0		114,7	
1678 d' - Biens d'équipement F.O.B. ..	28,0	0,1	6,4	34,5		114,3	
1678 e' - Biens intermédiaires F.O.B. ..	55,6	15,3	9,5	80,4		99,7	
1678 a" b" d" e" - Frêt et assurance sur importation.	9,9	0,3	1,6	11,8		31,0	
16 f - Frais d'escales	0,2	—	—	0,2		0,6	
Traitements et salaires					2,7		5,0
46 g - Administration Algérienne	1,2	—	—	1,2		3,0	
167 g - Entreprises.	0,8	0,6	0,1	1,5		2,0	
Intérêts et dividendes					5,7		82,0
1678 k - Entreprises.	4,7	—	0,6	5,3		75,0	
46 k - Administration Algérienne	0,4	—	—	0,4		7,0	
Tourisme à l'extérieur					13,7		18,0
2678 l - Ménages.	12,5	0,2	1,0	13,7		18,0	
Total des Ressources.....	199,4	20,6	27,0		247,0		673,5

(1) On a noté symboliquement :
a = a' + a"
b = b' + b"
d = d' + d"
e = e' + e"

9. OPERATIONS EN CAPITAL

EMPLOIS	1954		Fin de période	
Equipements bruts		169,0		713,0
91 d. - Entreprises	112,4			
91 d. - Sécurité Sociale	0,1		713,0	
91 d. - Administration Algérienne	22,2			
91 d. - Administration Métropolitaine	13,3			
Accroissement des stocks		13,0		15,0
91 a - Denrées alimentaires	2,2		0,2	
91 b - Biens industriels de consommation	— 0,2		5,5	
91 c - Biens intermédiaires	11,0		9,3	
Investissements bruts		172,0		728,0

RESSOURCES	1954		Fin de période	
Economie		161,0		506,8
1-9 - Profits non distribués des entreprises	111,1		365,0	
2-9 - Epargne des ménages	49,9		141,8	
Administrations		25,2		56,3
3-9 - Excédent Sécurité Sociale	2,6		2,2	
4-9 - Excédent des Administraions Algériennes	22,6		54,1	
Extérieur		— 14,2		164,9
5-9 - Déficit Administration métropolitaine	— 57,0		— 71,5	
6-9 - Excédent Métropole	38,7			
7-9 - Excédent autre zône franc	5,3		236,4	
8-9 - Déficit étranger	— 1,2			
Moyens de financement		172,0		728,0

AGREGATS

EMPLOIS	1954	Fin de période
Consommation privée :		
— sur le territoire	461,1	1.029,2
— à l'extérieur	13,7	18,0
Consommation publique :		
— rémunération des salariés	57,4	197,0
— achats nets de produits	13,4	51,6
Formation intérieure brute de capital	172,0	728,0
Excédent des opérations courantes avec l'extérieur	— 42,8	— 236,4
Déficit des opérations courantes avec l'Administration Métropolitaine	87,0	71,5
Dépense Nationale brute	731,8	1.858,9
Salaires et traitements :		
— des entreprises	160,8	420,0
— de la Sécurité Sociale	1,8	4,0
— des Administrations Algériennes	51,4	180,0
Cotisations Sécurité Sociale :		
— des entreprises	26,6	86,1
— des Administrations Algériennes	3,0	10,0
Intérêts et dividendes :		
— aux ménages	200,0	370,0
— aux Administrations Algériennes	4,7	10,0
Intérêts de la dette publique aux entreprises	— 1,0	— 3,0
Impôts directs aux Administrations Algériennes	27,4	64,0
Epargne nette	65,0	153,4
-Revenus intérieurs payés en Algérie	539,7	1.294,5
Traitements et pensions d'Administrations Métropolitaines	44,4	65,0
Transfert de salaires	30,9	47,0
Transfert d'allocations familiales	5,9	10,0
Tourisme de l'extérieur	7,0	10,0
Autres revenus versés par le reste du monde	— 0,3	— 15,8
Revenus extérieurs payés en Algérie	87,9	116,2
Revenu National	627,6	1.410,7

RESSOURCES	1954	Fin de période
Production intérieure brute	591,0	1.619,1
Traitements et salaires payés :		
— par l'Administration Algérienne	52,6	183,0
— par la Sécurité Sociale	1,8	4,0
Cotisation de l'Administration Algérienne à la Sécurité Sociale	3,0	10,0
Revenus des facteurs :		
— payés par le reste du monde	93,9	140,7
— moins versés au reste du monde	— 10,5	— 97,9
Produit National brut	731,8	1.858,9
Produit National brut	731,8	1.858,9
Moins provisions pour amortissements	— 46,1	— 211,6
Produit National net	685,7	1.647,3
Moins impôts indirects	— 70,0	— 247,7
Nets de subventions	11,9	11,1
Revenu National	627,6	1.410,7

C. — MODE DE CALCUL DES PERSPECTIVES ET DES INVESTISSEMENTS

I. Inventaire de l'économie algérienne pour l'année 1954.

La première phase du travail entrepris pour établir les perspectives décennales a consisté à dresser un inventaire chiffré, aussi complet et détaillé que possible, de l'économie algérienne.

Ce travail d'inventaire a été guidé par le cadre comptable dans lequel ont été dressés les comptes économiques dont la description fait l'objet de la partie B de la présente annexe ; mais il constitue en même temps la base nécessaire pour élaborer le tableau des échanges intersectoriels établi pour la première fois en Algérie.

Le choix de l'année 1954 pour la réalisation de ce travail a été imposé par deux raisons :

— il s'agissait tout d'abord de la dernière année normale, c'est-à-dire n'ayant pas subi l'influence des événements actuels ;

— pour la première fois en Algérie, les statistiques indispensables à l'analyse précise des phénomènes économiques étaient disponibles.

Pour déterminer les ordres de grandeur de la production des différents groupes de produits, des échanges extérieurs sur ces produits, de la valeur ajoutée, des besoins en matières premières, énergie et autres biens et services intermédiaires dans chaque branche d'activité, un grand nombre de données numériques se rapportant soit à l'économie algérienne, soit à l'économie des pays étrangers parmi lesquels un certain nombre de territoires sous-développés ont dû être en effet rassemblées.

Les principales sources statistiques sont citées ci-après, ainsi que les résultats essentiels qui en ont été tirés :

1. le recensement de la population a été réalisé en octobre 1954 et exploité au cours de l'année suivante ; les statistiques annuelles du mouvement de la population ont été améliorées.

2. le recensement de l'agriculture effectué en 1951 dans le cadre des enquêtes mondiales recommandées par l'O.N.U. (1) a fourni d'utiles précisions sur les structures de l'agriculture en Algérie et sur ses productions. Ces données n'ont été disponibles qu'à partir de 1954-1955 en raison des délais d'exploitation.

3. pour l'industrie, le recensement annuel effectué à partir de 1953 a été amélioré, non seulement par l'extension de son champ mais aussi par le nombre des renseignements demandés et la qualité des réponses.

4. tout un ensemble de statistiques fiscales a pu être élaboré qui apparait comme un « sous-produit » des travaux effectués par le centre de mécanographie des

---

(1) Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

administrations financières. On a ainsi disposé de statistiques ventilées par branches d'activité portant sur les chiffres d'affaires, les bénéfices, les salaires.

5. la valeur relative des principaux éléments des comptes d'exploitation a pu être estimée à partir d'un échantillon d'entreprises suffisamment représentatif des diverses activités industrielles et commerciales.

Sans doute, la documentation statistique réunie n'a pas permis d'obtenir directement le tableau économique d'ensemble : presque tous les éléments de ce tableau résultent d'évaluations ou de recoupements mettant en jeu plusieurs des données précédentes.

II. Recherche des objectifs de production.

Les objectifs de production ne peuvent être arrêtés une fois pour toutes au début des calculs : leur définition doit résulter d'une analyse des besoins en biens et services finals qui se situent à un bout de la chaîne de production ainsi que des disponibilités en matières premières qui se situent à l'autre bout.

Les objectifs de production sont donc provisoirement précisés en fonction du niveau des consommations en fin de période qui représentent en quelque sorte l'objectif social des perspectives, mais ils n'ont un caractère définitif qu'à la fin des calculs lorsque toutes les conséquences économiques qui s'en déduisent ont pu être réunies en un ensemble cohérent.

1. Les utilisations finales prévisibles.

L'ordre de grandeur de la consommation par tête est fixé pour la fin de période d'après les résultats antérieurs et il est d'abord admis que la production doit se développer sensiblement à un même rythme constant. La consommation globale et les investissements nets à effectuer la dernière année suivant la fin du programme sont ainsi connus au moins d'une façon approximative.

a. La consommation des ménages (y compris touristes).

Il est nécessaire de ventiler d'abord la consommation des ménages par grands groupes de produits avant d'entrer dans le détail des biens et services consommés.

Ces trois grands groupes sont les suivants : (1)

— denrées alimentaires ;
— biens industriels de consommation ;
— services finals.

Mais il n'est pas possible, sans risques d'erreurs importantes, de déterminer les consommations de ces trois grands groupes de produits sans connaître les effectifs et les revenus des différentes classes socio-économiques de la population. Aussi une étude préalable des classes de consommateurs a-t-elle été entreprise pour créer la base chiffrée indispensable aux calculs ultérieurs, la classe étant définie par des limites de revenus non susceptibles de varier dans le temps ; autrement dit, il est fait l'hypothèse que le revenu moyen de classe reste sensiblement constant.

---

(1) Néanmoins, la subdivision de chacun de ces groupes en catégories de produits est disponible pour l'année de base.

CORRÉLATION ENTRE DÉPENSES DE CONSOMMATION ET REVENUS DISPONIBLES

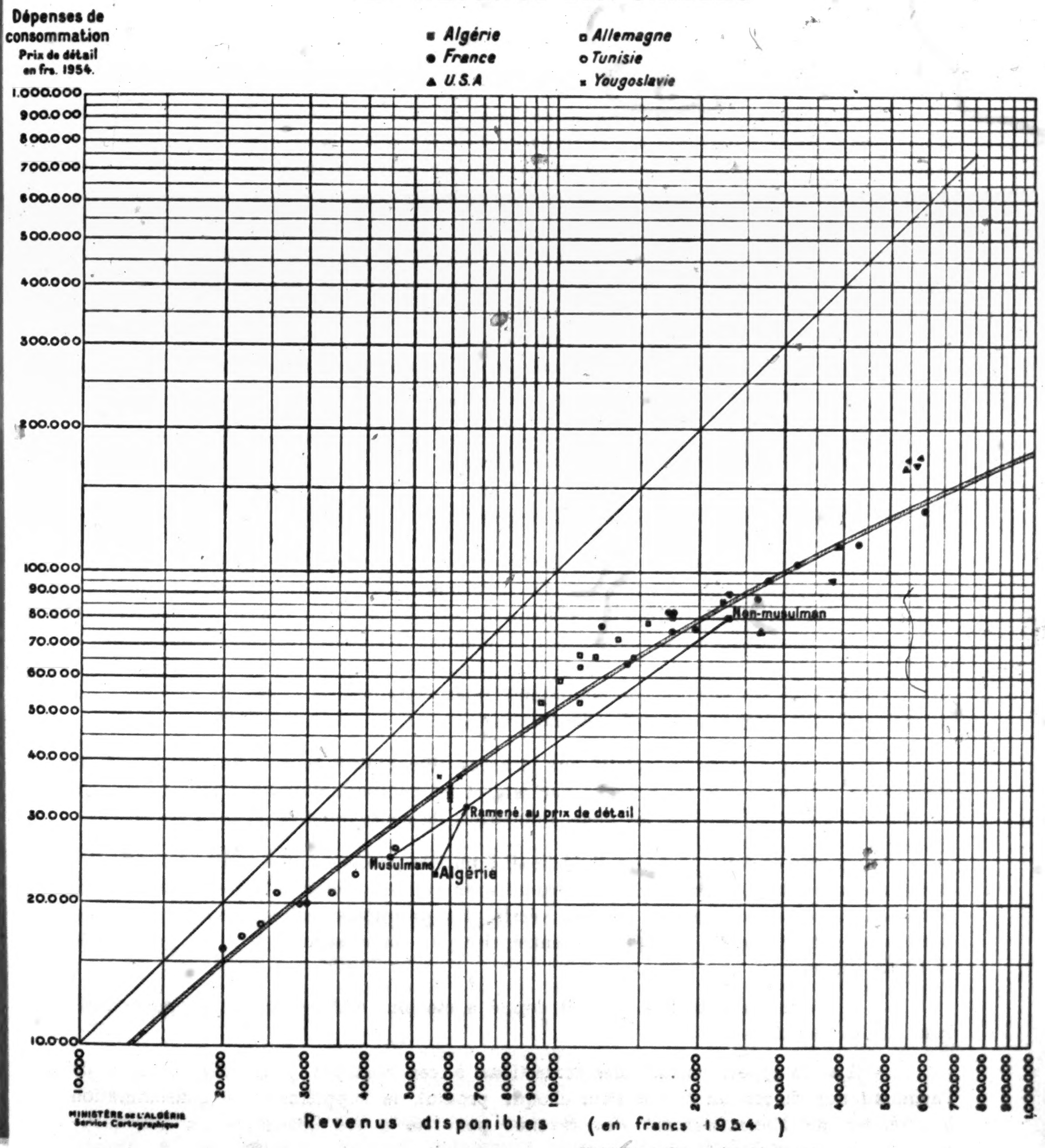

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE
Service Cartographique

Cinq classes sociales ont été isolées en considérant la distribution des revenus des ménages, non pas globalement mais pour chaque espèce de revenus : salaires, profits, revenus de transfert, etc...

Il a été procédé ensuite à la détermination des consommations (en trois grandes catégories) et de l'épargne des ménages de chaque classe pour l'année 1954.

1. La projection de ces données de base sur la fin de période a nécessité la connaissance de la répartition des effectifs probables dans chaque classe, ce qui n'a été possible qu'en admettant un schéma de passage des effectifs d'une classe dans l'autre, compte tenu de l'accroissement normal de la population et de l'augmentation prévisible du niveau de vie.

Sauf pour la classe correspondant aux revenus les plus bas, le revenu moyen par ménage de chaque fraction de la population (musulmane et non musulmane) étant supposé constant, le revenu en fin de période a pu être facilement calculé. La classe constituée par les ménages de l'agriculture traditionnelle a paru devoir bénéficier d'un accroissement de revenu par tête comparable à l'augmentation de la fraction du revenu agricole qui lui revient.

2. Connaissant les revenus de chaque classe en fin de période, il a été possible de déterminer les consommations correspondantes des trois catégories de produits en appliquant des coefficients budgétaires, sauf en ce qui concerne la classe inférieure pour laquelle il a été nécessaire d'utiliser des propensions marginales.

Tout ce travail s'est appuyé sur des données algériennes dans toute la mesure du possible ou, quand les données proprement algériennes n'existaient pas et qu'il eut été malaisé de les constituer (difficultés d'enquêtes sociologiques en raison des événements actuels), sur des données se rapportant à d'autres territoires comparables. Celles-ci proviennent soit des enquêtes de budget de familles effectuées dans différents pays, soit d'études globales sur les consommations pour certaines catégories de produits, soit enfin d'éléments tirés des comptes économiques.

Le graphique ci-contre relatif aux denrées alimentaires fournit un exemple de la corrélation existant entre les revenus par tête et les consommations par tête. Un travail analogue a été effectué pour les biens industriels de consommation et pour les services.

3. A partir de cette première ébauche, il a pu être procédé à une étude plus détaillée des consommations par catégories de produits, en veillant à ce que la sommation de ces consommations en trois grands groupes vérifie les premières estimations. Mais il faut noter que cette étude n'a pas pu être entreprise par classe sociale. Il a été procédé de la façon suivante :

— la consommation d'un produit donné a été tout d'abord accrue proportionnellement à la population ;

— il a été apporté ensuite des corrections à ces résultats pour tenir compte de l'augmentation du niveau de vie. Pour chaque produit, le supplément de consommation à attendre de l'accroissement des revenus par tête a été déterminé au moyen de propensions marginales à consommer.

b. La consommation des administrations.

Il a été estimé simplement que les consommations des administrations se répartiraient entre les catégories de produits en fin de période de la même façon qu'en 1954.

c. Besoins en biens d'équipement et variations de stocks.

Les estimations ont été faites séparément des besoins en biens d'équipement et des variations de stocks dans l'année de fin de période.

1. Dans une première approximation, les investissements nets ont été évalués globalement pour chaque programme provisoire, et ventilés en un certain nombre de groupes de biens d'équipement :

— plantes et animaux,
— outillage,
— bâtiments,
— travaux publics,
— recherches pétrolières et minières.

Cette répartition a été obtenue en admettant certaines proportions dépendant évidemment des divers programmes prévisibles (logement, grands travaux d'infrastructure, recherches de pétrole, etc...).

2. Quant aux dépenses de renouvellement, un premier calcul a montré qu'elles ne varieraient pas considérablement entre 1954 et la fin de période.

Elles ont été ventilées dans les mêmes grands groupes de biens d'équipement sur la base des données 1954, et compte tenu du fait que la part d'outillage dans le renouvellement est plus forte en moyenne que dans l'investissement net (ou dans l'appareil productif).

3. Les variations de stocks ont été enfin évaluées en se limitant seulement aux stocks de roulement puisque les variations conjoncturelles n'étaient pas prises en considération.

d. Les exportations prévisibles.

Une première estimation des exportations de certains produits a pu être réalisée en examinant la demande finale et la part de cette demande qui pourrait être satisfaite par la production locale.

2. Possibilités et objectifs de production.

L'orientation des productions vers la satisfaction des besoins locaux (finals ou intermédiaires) n'a pas fait perdre de vue les disponibilités en ressources naturelles et l'intérêt de les transformer avant leur exportation.

Il a été examiné si les ressources naturelles étaient localement utilisables ou pas, et en particulier, si certaines productions pourraient être directement fondées sur elles.

Le principe a été enfin admis qu'il convenait de produire dans tous les cas où existait un marché local suffisant, notamment pour les produits finals.

A partir de ces deux séries de considérations, il a été possible de déterminer :

1° les branches d'activité non représentées en Algérie, mais qui pourraient donner lieu à la création d'unités de production.

2° les objectifs de production finale et intermédiaire dans toutes les branches d'activités économiques (les objectifs finals ainsi précisés ont alors un caractère plus définitif que ceux qui avaient été précédemment définis).

Cela a été fait de deux manières :

— directement en demandant aux techniciens des diverses branches de prévoir des productions en fonction du marché prévisible et des ressources disponibles (ce qui présente des difficultés pour les branches fournissant des produits intermédiaires à utilisations multiples) ;

— indirectement en constituant parallèlement un tableau rudimentaire « entrées-sorties » ou plus exactement consommations intermédiaires — production (strictement en produits) afin de progresser des deux extrêmités du processus productif (matières premières et produits finals) vers les stades intermédiaires c'est-à-dire vers les branches productrices de produits intermédiaires.

Il fut dès lors possible de fixer des objectifs — encore provisoires — pour tous les produits.

1. Il convenait de tirer toutes les conséquences de ces objectifs et en premier lieu de déterminer s'ils permettaient d'atteindre un état d'équilibre de l'économie n'impliquant pas des apports extérieurs trop importants (c'est-à-dire si le déficit en produits n'était pas incompatible avec les données de financement extérieur).

2. D'autre part ces objectifs nécessitent des investissements dont la compatibilité avec les moyens de financement devait être examinée.

III. Recherche d'un équilibre économique - méthode d'itération.

C'est par les revenus qu'il parait commode de relier la production et les utilisations et de conclure en première approximation à la validité des objectifs de production retenus.

Le principe de ce cheminement est le suivant :

— les diverses *productions* créent des revenus distribués, transférés ou épargnés qui alimenteront les ressources des ménages, des administrations et des opérations en capital ;

— les ménages reçoivent des revenus des entreprises, des administrations et de l'extérieur (opérations courantes) et les utilisent pour l'essentiel sous forme de consommation de produits, de taxes et impôts, d'épargne. La *consommation* des ménages est ainsi précisée et il convient dès maintenant d'examiner si elle reste dans l'ordre de grandeur des chiffres retenus au point de départ des calculs.

— les administrations (opérations courantes) perçoivent des impôts et taxes et effectuent des achats de biens de *consommation ;* elles permettent la formation d'une

certaine épargne par le surplus des recettes courantes — impôts et revenus des domaines — sur les dépenses de fonctionnement.

— le regroupement des diverses épargnes avec les apports nets en capital de l'extérieur conduit à dégager les capitaux permettant de financer les *investissements*.

— le *déficit* en produits du territoire est confronté avec le solde des mouvements de revenus et de capitaux avec l'extérieur dont il constitue la contrepartie financière.

Les équilibres qui sont assurés dans chaque pôle comme il vient d'être dit sont en fait recherchés par l'égalité entre les ressources et les utilisations de chaque type de produit et par l'égalité entre les revenus créés et les revenus affectés par nature de revenu. Un cas particulier important est constitué par les biens ou services qui ne peuvent être échangés avec l'extérieur (bâtiment, transports, services personnels...) : la production doit alors satisfaire entièrement les utilisations locales. Il en est de même pour les activités commerciales, où il a été admis que la production consistait en la somme des marges commerciales brutes.

De tels ajustements sont effectués par une suite de cheminements analogues ; le problème de l'équilibre général est donc résolu par itération.

La différence essentielle avec le système français de projection provient de ce que dans celui-ci, les échanges extérieurs sont imposés par nature de biens : chaque production doit être ainsi déterminée de manière à équilibrer exactement l'excédent des utilisations locales sur les importations. En revanche, la méthode qui vient d'être exposée ne suppose pas une définition a priori de la structure des échanges extérieurs ; il suffit qu'en définitive le déficit global du commerce extérieur atteigne un ordre de grandeur fixé à l'avance. Le nombre des degrés de liberté est donc très grand et dans la résolution pratique, l'itération se réduit seulement à quelques phases.

Toutefois, dans les cas particuliers signalés ci-dessus, il se pose un problème correspondant à celui de la méthode utiiisée en Métropole, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre de produits dont les échanges extérieurs sont fixés (importations nulles).

Un exemple montrera comment il faut opérer dans ces cas d'ailleurs peu fréquents, la production d'électricité.

Les échanges avec l'extérieur sont actuellement à peu près nuls et il était prévisible (1) qu'il en serait de même en fin de période. Des premières prévisions avaient permis de chiffrer à C1 la consommation donc à P1 la production. Compte tenu de cet objectif de production, il pouvait être calculé en fonction des autres productions et des revenus des ménages les consommations d'électricité (intermédiaires et finales) qui n'étaient plus que de C2 milliards, inférieures de C1-C2 milliards à celles prévues. Il a donc fallu réduire la production correspondante d'un peu plus que C1-C2 (les pertes étant supposées constantes) car une baisse sur la production entraîne une baisse sur les revenus et par suite une diminution de la consommation des ménages. Après quelques tâtonnements, l'équilibre de l'ensemble du schéma peut être réalisé.

Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que la consommation et les investissements bruts peuvent être différents des valeurs souhaitables en raison du

---

(1) Calculs effectués en Juin 1957.

niveau trop élevé ou trop bas des revenus dégagés par la production. Il pourra être nécessaire de modifier les productions pour les produits susceptibles d'échanges extérieurs dans le sens convenable — ce qui retentit évidemment sur les investissements — pour essayer de se rapprocher des objectifs recherchés.

IV. Calcul des investissements.

La plupart des objectifs de production définis ne seront atteints que par un développement de l'appareil productif.

Il importe de savoir si dans certains cas, la capacité de production existant dans l'année de base n'est pas suffisante pour permettre la production prévue : un inventaire de la capacité de production des divers secteurs, a donc été réalisé au départ.

Le tableau suivant a été dressé par branche de production :

Accroissement possible sur capacité existante	:	x
Accroissement possible par nouveaux investissements	:	x^1
Accroissement de production prévu	:	$x + x^1$

Les investissements nécessaires pour accroître la production jusqu'au niveau de l'objectif fixé en fin de période ont été calculés dans chaque branche d'activité globalement dans la période décennale, puis estimés dans le cadre de la dernière année.

1. Les investissements décennaux par secteurs.

Compte tenu de l'accroissement de production par investissements, il est calculé l'importance des équipements nouveaux à réaliser dans chaque branche. Un coefficient de capital est utilisé à cet effet qui exprime la quantité de capital nécessaire pour la production d'une unité du produit envisagé.

Les coefficients de capital retenus proviennent soit de données algériennes soit de données métropolitaines, soit enfin de données étrangères ; ils ont été recoupés aussi souvent que possible par des contacts directs avec les techniciens.

L'investissement net étant calculé, il a été entrepris de déterminer également les dépenses de renouvellement à envisager pour la période.

Deux estimations, selon la nature des dépenses de renouvellement, ont été opérées dans les différentes branches :

a. le *remplacement* du matériel mis hors service au cours de la période, qui en première analyse, dépend de l'âge moyen du matériel utilisé, de la nature et de la durée des divers biens d'équipement ;

b. le *maintien en état* de l'appareil productif, sous forme de grosses réparations (les petites réparations étant classées comme dépenses d'exploitation, ou comprises dans les salaires lorsqu'elles sont auto-fournies) a été pris en première analyse proportionnel à l'appareil productif existant par groupe de biens d'équipement.

Les investissements nets et le renouvellement des diverses branches ont été totalisés par secteur, puis déterminés pour l'économie toute entière par addition des 27 secteurs.

2. Les investissements bruts prévus et leur financement au cours de la période.

Le volume total des investissements prévus doit être compatible avec les moyens de financement.

Si les investissements prévus sont supérieurs aux possibilités de financement, il convient de réduire certains d'entre eux.

Dans la mesure où il n'est pas souhaitable d'amputer la consommation des ménages de la fin de période, ce sont les investissements non directement productifs qui doivent être réduits.

Dans le cas contraire, les divers objectifs de production doivent être modifiés en observant que les objectifs fondamentaux de consommation seront plus facilement respectés en augmentant la production des branches à faible coefficient de capital et en réduisant la production des branches à fort coefficient de capital.

3. Les investissements de la fin de période.

A partir de la répartition par secteur et lorsque besoin s'en est fait sentir par branche, des investissements dans l'année de base, ont été recherchés les investissements de l'année de fin de période, pour vérifier s'ils n'étaient pas incompatibles avec ceux prévus dans l'équilibre général.

Les données de ce calcul sont les chiffres de l'année de base et les moyennes décennales : pour avoir la valeur en fin de période, il faudra généralement faire une hypothèse sur le calendrier annuel des investissements au cours de la période.

Les investissements dans chaque secteur étant connus, il reste à les ventiler par type de biens d'équipement.

Deux vérifications sont enfin indispensables :

1. la première, globale, consiste à rapprocher le volume total des équipements bruts de la dernière année du montant qui se dégage du tableau économique ;

2. la deuxième consiste à effectuer la même comparaison, non plus globalement, mais par groupes de biens d'équipement : outillage, bâtiment, travaux publics, etc...

V. L'EMPLOI EN FIN DE PÉRIODE.

La répartition par branche d'activité de la population employée en 1954 a été établie, à partir des résultats du recensement de la population et de certaines statistiques moins générales, en salariés et chefs d'entreprises individuelles. Il a paru nécessaire, afin de préciser le nombre des chômeurs et des sous-employés par différence avec la population active, de calculer les effectifs théoriques occupés à temps complet.

Les effectifs comparables occupés en fin de période ont été prévus en supposant :

1° que la productivité des équipements existants augmenterait régulièrement pendant les dix années, mais à un rythme assez lent, ce qui aurait pour effet de diminuer l'emploi actuel pour une production identique ;

2° que les nouveaux équipements (investissements nets) étant plus modernes nécessiteraient relativement moins de main-d'œuvre que l'appareil de production actuel de même genre.

L'emploi supplémentaire serait évidemment très différent selon la nature des activités ou des entreprises.

C'est ainsi que dans les activités à rendement uniforme (tertiaire, commerce, production de services) où le progrès technique est généralement faible, une proportionnalité approximative entre l'emploi et la valeur de la production a été admise.

Dans les autres activités non agricoles, l'industrie notamment, la productivité de la main-d'œuvre salariale augmenterait au maximum de 1 à 2 % par an, suivant les activités.

En revanche, le nombre des artisans sans salariés a été laissé constant ou bien augmenté dans une proportion bien moindre que la production.

Dans l'agriculture, enfin le nombre de journées de travail a été calculé en 1954 et en fin de période.

Cette étude conduit à dégager deux éléments essentiels :

1. le total des emplois qui pourraient être créés au cours de la période ;

2. la répartition de ces emplois par groupes d'activité collective.

Le premier résultat donne la mesure de l'effort global à accomplir dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre ; mais la répartition par activité ne permet pas de préciser la nature exacte des besoins dans chaque métier, car on ne connaît pas la répartition prévisible de la main-d'œuvre par activité individuelle.

Par contre, la répartition par catégorie d'emploi (du manœuvre à la maîtrise) était connue en 1954, dans chaque activité collective. Il a été facile de fonder sur ces éléments une prévision des besoins en main-d'œuvre qualifiée, distinction étant faite entre personnes justiciables d'un enseignement technique et d'une formation professionnelle dans des centres spécialisés.

ANNEXE II

NOTES SUR LES SECTEURS D'ACTIVITE

LES SECTEURS D'ACTIVITE

Il serait vain de chercher dans les développements consacrés ci-après à chaque secteur d'activité de l'économie algérienne un programme de réalisations techniques ou un plan d'emploi de crédits budgétaires dont chaque détail aurait une valeur propre.

Au stade atteint par les travaux présentés ici, l'objectif principal recherché a été la définition *pour l'ensemble de l'économie* d'ordres de grandeur souhaitables et vraisemblables ; les estimations parcellaires auxquelles il a été procédé ont donc eu pour but essentiel de dégager l'importance respective des grandes masses mises en jeu, et de permettre le calcul des résultats généraux — emploi, commerce extérieur — qu'il est permis d'attendre des divers moyens à mettre en œuvre.

L'œuvre de planification proprement dite, secteur par secteur, devra constituer une étape ultérieure, à conduire suivant des méthodes très différentes qui donneront notamment la primauté à l'expression en nature des productions et des échanges, alors que dans le cadre adopté ici, les équilibres ont été principalement mesurés en valeur.

Le champ couvert par chaque secteur a été délimité d'après la nomenclature des entreprises et activités collectives établie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; chaque secteur comprend un ou plusieurs groupes « à deux chiffres » ; par exemple la note sur les industries alimentaires décrit les activités des groupes 38 à 46 de cette nomenclature.

L'ensemble de l'économie a été divisé en vingt-sept secteurs.

01. Agriculture.
02. Forêts.
03. Pêche.
04. Electricité-gaz.
05. Pétrole.
06. Industries extractives.
07. Production des métaux.
08. Transformation des métaux.
09. Matériaux de construction, céramique.
10. Entreprises de construction.
11. Entreprises de travaux publics.
12. Produits chimiques.
13. Caoutchouc.
14. Industries alimentaires.
15. Textile et travail des étoffes.

16. Cuirs et industries de la chaussure.
17. Industries du bois - ameublement.
18. Papier, carton.
19. Industries polygraphiques, presse, édition.
20. Industries diverses.
21. Infrastructure des voies de communication.
22. Transports.
23. Occupation d'immeubles à usage d'habitation et de locaux professionnels (logement).
24. Autres services.
25. Commerces.
26. Sécurité sociale.
27. Administrations.

Chaque secteur a donné lieu à la rédaction d'une note séparée. Cependant il était nécessaire que tous les résultats partiels soient homogènes entre eux pour qu'il soit possible d'en tirer des résultats généraux.

On a donc été amené à définir un cadre commun destiné à servir de base à toutes les études partielles et à la présentation des résultats. Les notes relatives aux secteurs industriels sont présentées suivant ce schéma sans modification sauf quelques adaptations de détails. Pour les autres secteurs, les caractéristiques propres aux sujets étudiés ont parfois obligé à s'en écarter sans que ces modifications nuisent cependant à l'homogénéité des résultats.

Suivant ce cadre général, le champ couvert par chaque note est d'abord indiqué. Deux parties traitent ensuite successivement du secteur pris dans son ensemble puis de chacune des branches qui le composent.

La première partie constitue une présentation générale de tout le secteur intéressé.

1. S'y trouve d'abord exposé, à partir de la progression des utilisations, l'équilibre des ressources (production locale et importation) et des emplois (utilisation locale et exportation) pour chaque catégorie de produits.

Ces catégories sont fondées en particulier sur la distinction faite entre :

— les produits intermédiaires (biens et services) dont l'utilisation est réalisée par leur incorporation dans un autre bien ;

— les produits finals (denrées alimentaires, biens industriels et services) dont l'utilisation consiste en une consommation, soit par les ménages, soit par les administrations ;

— les biens d'équipement (outillage, bâtiment, travaux publics) qui constituent une capacité durable de production d'un certain nombre de biens ou de services.

La production, les importations et les exportations ont été d'abord évaluées aux prix de gros. A ces prix ont ensuite été ajoutées les marges commerciales pour obtenir la valeur aux prix de commercialisation. Le total de ces marges commerciales constitue la valeur ajoutée par le secteur « Commerces ».

Pour fournir une vue complète de l'équilibre des ressources et utilisations de tous les produits, même ceux dont la fabrication en Algérie est nulle et demeure nulle en fin de période, ont été portés dans les tableaux de ressources et emplois.

2. Les objectifs de production des principales branches sont ensuite indiqués, en nature chaque fois que l'homogénéité des produits ou les données disponibles le permettent, en valeur dans le cas contraire.

3. Les investissements retracés en troisième lieu, distinguent l'investissement net, qui permet une augmentation de la capacité de production, et l'investissement nécessité par le maintien de la capacité de production existante, dit de renouvellement ; la somme de ces deux postes forme l'investissement brut.

Il y a lieu à immobilisaticns supplémentaires chaque fois que l'accroissement de production prévu excède la capacité pratique d'emploi des installations existantes. La valeur de ces immobilisations a été calculée par l'application à la production qui en est attendue d'un coefficient de capital fondé sur les conditions prévues en Algérie dans la branche considérée.

Cette méthode de détermination des investissements basée sur l'existence d'une liaison relativement constante entre la valeur de la production et l'importance des immobilisations nécessaires pour l'obtenir n'est pas applicable pour tous les secteurs. Utilisable pour les activités industrielles et les services, elle est naturellement exclue dans le domaine agricole et dans le domaine des investissements non directement productifs (administration - infrastructure).

Dans le secteur agricole où les immobilisations supplémentaires n'ont pas un rôle aussi déterminant qu'en matière industrielle sur l'augmentation de la production, les données techniques disponibles permettent cependant d'évaluer l'ordre de grandeur des investissements nécessaires pour assurer le développement recherché.

Dans le secteur des investissements non directement productifs on a procédé à une évaluation directe en appliquant des coûts moyens aux volumes des travaux envisagés.

Sous la rubrique « renouvellement » ont été regroupées à l'exclusion de l'entretien proprement dit, les dépenses de réparations et celles de remplacement. Les premières ont été estimées s'élever chaque année à une fraction de la valeur de remplacement du bien d'équipement considéré ; les secondes sont liées à la durée de vie du bien d'équipement et comprennent, à l'expiration de cette durée, la totalité de la valeur de remplacement.

4. Les prévisions d'emploi de main-d'œuvre en fin de période, qui se trouvent dans une quatrième rubrique, tiennent compte des progrès de productivité à intervenir ; en particulier, ces progrès ont été considérés comme devant être plus importants dans les

branches principalement constituées de nouvelles unités de production que dans celles où les unités existantes resteront prédominantes et où il ne s'agira donc que d'améliorations progressives dans un cadre ancien.

5. Enfin les achats et la valeur ajoutée sont présentés pour 1954 et en fin de période.

Les achats distinguent cinq catégories de produits intermédiaires :

1. les *matières premières agricoles* (végétales et animales) ;
2. les *matières premières non agricoles* (produit des mines et carrières...) ;
3. *l'énergie*, sous ses diverses formes ;
4. *les autres biens intermédiaires* (demi-produits) ;
5. *les services intermédiaires* (transports, banque, assurances, professions libérales...).

La valeur ajoutée est décomposée en six lignes :

— *salaires* ;

— *charges annexes des salaires* (à l'exception des impôts) ;

— *impôts de toute nature*, y compris sur les salaires ;

— *dotation aux amortissements*, calculée en fonction de l'équipement existant ;

— *subventions*, éventuellement, qui viennent en déduction du total de la valeur ajoutée ;

— *solde*, formé par le bénéfice net et les provisions.

⁂

La deuxième partie présente une analyse de chacune des branches qui constitue le secteur.

La division par branches est fondée sur les groupes à « trois chiffres » de la nomenclature des entreprises et activités collectives ; la plupart portent sur un ou plusieurs de ces groupes : dans certains cas cependant, par exemple : « 35-1 grande industrie chimique minérale », un seul de ces groupes est apparu trop vaste, et une division plus poussée a été effectuée.

L'analyse présentée comprend un commentaire de l'évolution prévue en matière de ressources, d'emplois et d'investissements pendant la période décennale envisagée.

Les tableaux relatifs à chaque secteur pris dans son ensemble ont été établis par simple sommation des éléments relatifs à chacune des branches qui le composent.

Pour chacune de ces branches a donc été établie une série de tableaux relatifs :

— à l'équilibre des ressources et utilisations des produits de la branche ;

— à la décomposition de la valeur de la production en achats et valeur ajoutée ;

— à l'emploi de main-d'œuvre ;

— aux investissements.

Il n'a toutefois pas paru possible de publier ces tableaux détaillés par branches. Seuls sont donc présentés les tableaux de secteurs qui ont servi à l'établissement du tableau économique pour l'année de base et la fin de période.

Dans tous les secteurs c'est l'année 1954 qui a été considérée comme l'année de référence, ceci afin notamment de permettre la synthèse des différentes données rassemblées dans une comptabilité économique complète ; aussi les valeurs utilisées, par exemple, en matière de commerce extérieur ou de production, peuvent-elles différer de celles qui proviennent d'autres administrations, des rectifications ayant été opérées pour unifier la signification économique des diverses parties du travail (évaluations F.O.B. ou C.A.F., distinctions entre les prix de gros et les prix de détail, etc...).

Dans les branches pour lesquelles 1954, n'a pas été une année « normale », ou dont l'évolution est particulièrement rapide — telle celle des matières plastiques —, les développements prévus ont été fondés sur les derniers chiffres connus, les chiffres de 1954 étant cependant conservés dans les tableaux pour l'homogénéité des regroupements.

Les chiffres, portant notamment sur les investissements, qui ont trait à la « période » s'entendent d'une période de dix années dont la première verrait la mise en application des différents moyens, indiqués par ailleurs, dont la réunion est nécessaire à la réalisation des perspectives présentées.

Les chiffres, en particulier de production et d'emploi donnés comme s'appliquant en « fin de période » concernent l'année suivant la période décennale envisagée, soit en fait la onzième année, au cours de laquelle devrait débuter l'application d'un programme ultérieur.

LES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS

Le tableau ci-contre indique pour chaque secteur le total des investissements à réaliser au cours de la période décennale.

Les investissements nets correspondent aux dépenses nécessaires pour porter la production au niveau des objectifs retenus.

Le renouvellement correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le maintien de la capacité de production existante. Il comprend la valeur des biens d'équipement qui devront être remplacés au cours de la période. Il comprend également les dépenses de grosses réparations, à l'exclusion des dépenses d'entretien proprement dit dont le financement incombe au compte d'exploitation.

Les dépenses d'investissements nets et de renouvellement ont été classées en fonction des grandes catégories de biens d'équipement sur lesquelles elles portent. La rubrique « Recherches » groupe les dépenses de prospection minière et pétrolière. La rubrique « Stocks » présente les variations de stocks entre la première et la dernière année de la période.

Les achats de terrains ne constituent pas un investissement au sens économique du terme puisqu'ils s'analysent en transferts de capitaux déjà existants sans création de biens nouveaux. Ils figurent néansmoins dans le tableau car ils doivent être pris en compte dans le calcul des ressources de financement nécessaires.

Les investissements bruts proprement dits (déduction faite des terrains), atteignent donc 4.598,5 milliards de francs dont 3.865,6 d'investissements nets et 732,9 de renouvellement.

Investissements (en millions de francs)

SECTEURS	INVESTISSEMENTS NETS								RENOUVELLEMENT					ENSEMBLE
	Bâtiment	Travaux Publics	Outillage	Recherches et forages	Plantations Animaux	Variations de stocks	Terrains	Total	Bâtiment	Travaux Publics	Outillage	Plantations	Total	
01. Agriculture. a. Hydraulique - Eau	8.700	184.100	22.200	—	—	—	—	215.000	800	40.100	4.100	—	45.000	260.000
01. Agriculture. b. Culture - Elevage	47.375	4.200	148.585	—	40.600	6.000	47.000	293.760	25.000	—	106.000	20.000	151.000	444.760
01. Agriculture. c. Annexes	50	—	650	—	—	—	—	700	70	—	1.000	—	1.070	1.770
02. Forêts	4.100	40.000	1.700	—	10.700	—	—	56.500	—	—	2.000	4.100	6.100	62.600
03. Pêche	—	—	1.900	—	—	—	—	1.900	—	—	2 900	—	2.900	4.800
04. Electricité - Gaz	—	41.000	51.000	—	—	—	—	95.000	—	5.000	7.000	—	12.000	107.000
05. Pétrole	20.000	100.000	230.000	600.000	—	10.000	3.000	963.000	—	—	—	—	—	963.000
06. Industries extractives	3.120	4.000	11.590	10.000	—	1.000		29.710	835	500	10.945	—	12.280	41.990
07. Production des métaux	25.650	—	47.350	—	—	5.000	2.500	80.500	1.330	—	6.650	—	6.980	87.480
08. Transformation des métaux	17.950	—	30.720	—	—	7.000	2.500	58.170	3.475	—	16.930	—	20.405	78.575
09. Matériaux de construction - Céramique	27.800	—	47.100	—	—	1.000	1.000	76.900	2.100	—	14.200	—	16.300	93.200
10. Entreprises de construction	4.000	—	31.000	—	—		300	35.300	270	—	8.700	—	8.970	44.270
11. Entreprises de Travaux Publics	2.500	—	43.500	—	—		200	46.200	480	—	22.600	—	23.080	69.280
12. Produits chimiques	2.000	—	8.000	—	—	3.000	200	13.200	300	—	3.000	—	3.300	16.500
13. Caoutchouc	2.300	—	5.200	—	—	1.000	200	8.700	15	—	123	—	138	8.838
14. Industries alimentaires	8.200	—	22.400	—	—	10.000	600	41 200	2.200	—	22.300	—	24.500	65.700
15. Textiles et travail des étoffes	5.005	—	10.885	—	—	10.000	500	26.390	230	—	2.620	—	2.850	29.240
16. Cuirs et industries de la chaussure	1.580	—	2.510	—	—	1.000	100	5.190	420	—	1.380	—	1.800	6.990
17. Industries du bois - Ameublement	1.310	—	2.560	—	—	5.000	100	8.970	135	—	1.200	—	1.335	10.305
18. Papier - Carton	1.510	—												
19. Industries polygraphiques - Presse - Edition	2.250	—	3.090 5.010	—	—	1.000 1.000	100 200	5.700 8.460	145 100	—	1.280 1.360	—	1.425 1.460	7.125 9.920
20. Industries diverses	115	—	30	—	—	—	—	145	45	—	180	—	225	370
21. Infrastructure des voies de communication	—	380.000	19.000	—	—	—	20.000	419.000	—	68.000	7.000	—	75.000	494.000
22. Transports	3.900	—	157.650	—	—	—	—	161.550	120	—	77 560	—	77.680	239.230
23. Occupation d'immeubles à usage d'habitation et de locaux professionnels (Logements)	577.200	—	—	—	—	—	20.000	597.200	87.300	—	—	—	87.300	684.500
24. Autres services	61.900	800	86.300	—	—	—	500	149.500	6.395	—	21.590	—	27.985	177.485
25. Commerces	104.000	—	33.000	—	—	—	1.000	138.000	20.500	—	19.500	—	40.000	178.000
26. Sécurité Sociale	200	—	350	—	—	—	—	550	110	—	245	—	355	905
27. Administrations	324.600	43.000	64.600	—	—	—	10 000	442.200	63.500	—	18.000	—	81.500	523.700
Totaux	1.257.315	797.100	1.087.880	610.000	51.300	62.000	113.000	3.978.595	215.875	113.600	379.363	24.100	732.93	4.711.533

L'EMPLOI DANS LES SECTEURS NON AGRICOLES

Le tableau ci-contre indique pour 1954 et la fin de période le total des personnes employées dans chaque secteur.

Pour 1954 la correspondance entre ces résultats et les renseignements fournis par le recensement, sur la population active, peut être rétablie à partir des observations suivantes :

— Les effectifs employés ont été évalués comme s'ils ne comprenaient que des personnes employées à temps complet. Or ils comprennent en réalité des personnes qui ne travaillent que de façon intermittente. Les 665.000 emplois complets indiqués sont en fait occupés par 711.000 personnes.

— Lorsqu'une entreprise individuelle a plusieurs chefs elle ne compte que pour une unité dans le tableau d'emplois. Il convient d'ajouter 6.000 personnes à ce titre.

— Le tableau ne tient pas compte des aides familiaux (23.000), des professions non lucratives (10.000).

— 15.000 militaires n'appartenant pas aux corps de troupes sont compris dans les effectifs de population active du recensement mais ne sont pas pris en compte dans le tableau.

— Enfin il convient d'ajouter à la population active effectivement employée, les chômeurs : 147.000.

Compte tenu de ces corrections les chiffres indiqués au tableau correspondent aux résultats du recensement : 912.000 personnes actives.

665.000 emplois complets occupant en réalité	:	711.000 personnes
Entreprises individuelles ayant plusieurs chefs	:	6.000
Aides familiaux	:	23.000
Professions non lucratives	:	10.000
Militaires comptés au recensement	:	15.000
Chômeurs	:	147.000
Population active	:	912.000

Pour la fin de période, les perspectives d'emploi sont également évaluées en emplois complets.

Emploi dans les secteurs non agricoles

SECTEURS	1954			FIN DE PERIODE			Emplois complets supplémentaires
	Artisans et chefs entrep. individuelles	Salariés	Total	Artisans et chefs entrep. individuelles	Salariés	Total	
02. Forêts	318	29.570	29.888	400	34.100	34.500	4.612
03. Pêche	1.000	3.800	4.800	1.630	7.700	9.330	4.530
04. Electricité - Gaz	—	5.000	5.000	—	7.500	7.500	2.500
05. Pétrole	—	2.820	2.820	—	38.000	38.000	35.180
06. Industries extractives	—	16.600	16.600	—	16.400	16.400	— 200
07. Production des métaux	—	275	275	—	13.000	13.000	12.725
08. Transformation des métaux	—	26.880	26.880	—	79.720	79.720	52.840
09. Matériaux de construction - Céramique	553	14.355	14.908	840	56.800	57.640	42.732
10. Entreprises de construction	6.610	46.300	52.910	13.000	222.000	235.000	182.090
11. Entreprises de Travaux Publics.	—	50.000	50.000	—	190.000	190.000	140.000
12. Produits chimiques	—	3.700	3.700	—	9.500	9.500	5.800
13. Caoutchouc	120	280	400	140	1.660	1.800	1.400
14. Industries alimentaires	8.017	27.513	35.530	12.375	53.035	65.410	29.880
15. Textiles et travail des étoffes	20.600	7.700	28.300	26.300	25.100	51.400	23.100
15. Cuirs et industries de la chaussure	4.900	3.300	8.200	6.400	10.200	16.600	8.400
17. Industries du bois - Ameublement	1.440	5.860	7.300	1.470	13.430	14.900	7.600
18. Papier - Carton	—	1.190	1.190	—	2.550	2.550	1.360
19. Industries polygraphiques - Presse - Edition	460	3.640	4.100	660	10.340	11.000	6.900
20. Industries diverses	1.630	4.290	5.920	1.830	4.590	6.420	500
21. Infrastructure des voies de communication	—	—	—	—	—	—	
22. Transports	9.120	32.110	41.230	17.250	65.550	82.800	41.570
23. Occupation d'immeubles à usage d'habitation et de locaux professionnels (logements)	—	—	—	—	—	—	
24. Autres services	19.100	90.150	109.250	34.400	176.600	211.000	101.750
25. Commerces	74.420	61.190	135.610	125.000	116.000	241.000	105.390
26. Sécurité Sociale	—	5.000	5.000	—	10.000	10.000	5.000
27. Administrations	—	75.000	75.000	—	135.000	135.000	60.000
Totaux	148.288	516.523	664.811	241.695	1.298.775	1.540.470	875.659

01-a — HYDRAULIQUE — EAU POTABLE

Le secteur étudié dans la présente annexe groupe l'ensemble des entreprises dont l'objet est de fournir de l'eau, qu'il s'agisse d'eau d'irrigation ou d'eau potable.

Il comprend donc les entreprises de distribution d'eau et le Service de l'Hydraulique.

Malgré son caractère administratif (il fonctionne dans le cadre d'un budget annexe) ce service concourt à la production d'un bien. Aussi, dans l'optique retenue ici, est-il considéré comme une entreprise au sens économique du terme.

Toutefois pour permettre une vue d'ensemble des investissements destinés à assurer le développement de la production agricole, les dépenses de construction et de renouvellement afférentes aux ouvrages d'hydraulique agricole sont prises en compte dans le secteur « culture - élevage ». Elles ne figurent donc pas ici.

Enfin sont repris dans cette annexe les travaux à entreprendre pour lutter contre les inondations.

1. Ressources et utilisations.

	1954	Fin de période
Produits intermédiaires :		
Ressources :		
Production	420	1.000
Utilisation :		
Dans le secteur culture élevage	420	1.000
Biens industriels de consommation :		
Ressources :		
Production	650	1.500
Utilisation :		
Administration	650	1.500

Compte tenu du développement des ouvrages envisagé dans le secteur culture élevage, la consommation d'eau d'irrigation (produit intermédiaire) passerait de 420 millions de francs en 1954 à 1 milliard de francs en fin de période soit presque au coefficient 2,4. Pour les autres usages la consommation, en liaison notamment avec l'accroissement prévu du nombre de logements passerait de 650 millions de francs en 1954 à 1,5 milliard en fin de période.

La totalité de l'eau potable « produite » par les entreprises de distribution a été considérée comme vendue au secteur « administration » qui la cède à son tour aux utilisateurs.

CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE 233, Bd Saint-Germain PARIS-7e

2. Investissements.

Le tableau ci-dessous indique les investissements à prévoir au cours de la période décennale à l'exclusion des investissements d'hydraulique agricole.

	Investissement neuf				Renouvellement			
	Outillage	Bâtiment	Travaux publics	Total	Outillage	Bâtiment	Travaux publics	Total
	(Millions de francs)							
Eau potable	14	2	44	60	3	0,2	6,8	10
Protection contre les inondations	0,2	0,2	9,6	10	0,1	0,1	4,8	5
Total.....	14,2	2,2	53,6	70	3,1	0,3	11,6	15

Pour suivre la progression du nombre de logements dans les agglomérations urbaines et assurer une extension notable des travaux de construction de points d'eau pour l'alimentation des douars, les investissements neufs au cours de la période devraient être de l'ordre de 60 milliards de francs. Ces investissements supposent une accélération sensible du rythme actuel des travaux : pour 1955-1956 les dépenses effectivement réalisées atteignent 4,5 milliards de francs.

La protection des agglomérations, des voies de communication et de façon générale de tous les points menacés par les érosions de berges et les inondations exigera également une certaine accélération du rythme des travaux : les dépenses correspondantes atteignaient 0,6 milliard en 1955-1956. Elles pourraient être de l'ordre de 10 milliards d'investissements neufs au cours de la période décennale.

Ces investissements ne comprennent pas les travaux de Défense et de Restauration des Sols qui constituent également un moyen de lutter contre les inondations. Les dépenses correspondantes sont prises en compte dans le secteur « Forêts et D.R.S. ».

Emploi

	1954	Fin de période
Salariés	4.700	10.000

Le nombre de personnes employées par les entreprises de distribution d'eau et par le Service de l'Hydraulique (personnel d'exploitation) progresserait moins vite que les quantités d'eau distribuées. Un certain accroissement d'activité est en effet possible sans augmentation des effectifs en personnel. L'emploi serait donc seulement au coefficient 2,1 en fin de période par rapport à 1954.

4. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le tableau ci-dessous donne la répartition approximative des dépenses d'exploitation pour l'ensemble du secteur (entreprises de distribution d'eau et Service de l'Hydraulique).

	1954	Fin de période
Achats :		
3 - Energie	200	600
4 - Produits intermédiaires	150	350
5 - Services intermédiaires	200	400
TOTAL des achats	550	1.350
Valeur ajoutée :		
Salaires	955	2.000
Charges sociales	70	150
Impôts	40	80
Amortissements	30	60
Subvention de l'Administration	— 630	— 1.190
Bénéfices	55	50
TOTAL valeur ajoutée	520	1.150
Valeur totale de la production	1.070	2.500

En 1954 le prix de l'eau demandé aux irrigants par le Service de l'Hydraulique ne lui permettait pas de couvrir tous ses frais. Une partie en était couverte par subvention de l'Administration algérienne. La nécessité d'une subvention semble devoir se prolonger car une hausse du prix de l'eau risquerait de nuire au développement des cultures irriguées.

01-b — AGRICULTURE

Les activités agricoles fournissent près du tiers de la production algérienne totale. Elles occupent plus de 75 % de la population active masculine du pays.

Cependant l'Algérie agricole est un pays pauvre en raison des conditions climatiques auxquelles elle est soumise. Seule une bande côtière étroite jouit d'un climat d'allure maritime, mais dès qu'on s'éloigne de la mer, l'humidité décroît rapidement et les variations de température s'amplifient. Sur la côte, la pluviosité varie de 400 mm. (Oran) à 700 mm. (Alger). Elle dépasse 1 m. dans certains massifs du Constantinois. Du Nord vers le Sud on passe des hautes plaines qui reçoivent encore 350 mm. de pluie à la zone présteppique qui n'en reçoit que 150 à 200 et au désert.

Dans la plupart des zones l'insuffisance et la mauvaise répartition de la pluviosité limitent considérablement les rendements, et les écarts de température (sirocco, gelées printanières) soumettent les cultures aux plus grands aléas. Il en résulte des recettes très variables selon les années et une production moyenne relativement faible dans son ensemble.

En raison de sa position géographique, l'Algérie est naturellement orientée vers les cultures spécifiquement méditerranéennes (vigne, oliviers, agrumes). Quatre mois de sécheresse totale dans l'année lui interdisent les plantes herbacées pérennes, d'où l'absence de prairies naturelles. Elle peut cependant pratiquer à la fois des cultures de la zone tempérée (céréales) et certaines cultures de la zone subtropicale (coton), mais ces dernières sont limitées à des zones relativement étroites.

Compte tenu de ces données naturelles, la présente annexe étudie les perspectives de développement dans le secteur agricole pour la période décennale envisagée.

Comme pour les autres secteurs, l'année 1954 a été choisie comme base de référence pour l'étude de ces perspectives. La campagne 1953-1954 fut cependant particulièrement favorable et certaines récoltes ont atteint des niveaux nettement au-dessus de la normale (notamment pour la viticulture et les céréales). Aussi convient-il de tenir compte de ce fait pour l'appréciation de l'accroissement réel de productions qu'impliquent les objectifs retenus.

D'autre part, alors que pour les activités industrielles le développement de la production est directement lié à l'extension de leurs équipements, cette liaison est beaucoup moins nette dans le secteur agricole, en raison de l'importance des facteurs climatiques et humains.

De plus, l'effet des investissements est souvent beaucoup plus long à se manifester en agriculture que dans tout autre secteur. Une partie importante des travaux envisagés resteront sans effet notable sur le niveau de la production au cours de la période décennale, leur influence ne commencera à se faire sentir que dans les années ultérieures. Aussi la rentabilité des investissements agricoles ne peut-elle être appréciée par un simple rapprochement des dépenses prévues et des gains de production escomptés au terme de la période de 10 ans.

SOMMAIRE

I. — Données de base d'après l'année de référence 1954.

1. Valeur et structure de la production (produit brut).
2. Achats et valeur ajoutée (produit net).
3. Emploi - Niveau de vie.

II. — Perspectives de développement.

1. Définition des critères pour le choix des objectifs.
2. Orientation des productions.
   - A. Cultures intensives riches.
   - B. Activités traditionnelles.
3. Objectifs de production par nature d'activité.
   - A. Cultures intensives riches.
   - B. Activités traditionnelles.
4. Mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.
   - A. Actions sur le milieu naturel.
   - B. Actions sur le milieu humain.
   - C. Equipement des exploitations.
   - D. Action sur les conditions commerciales.

III. — Les résultats en fin de période.

1. Valeur et structure de la production (produit brut).
2. Achats et valeur ajoutée (produit net).
3. Emploi - Niveau de vie.

Liste des Tableaux

1. Valeur et structure de la production en 1954.
2. Répartition des surfaces cultivées en 1954.
3. Répartition du troupeau algérien en 1954.
4. Achats et valeur ajoutée en 1954.
5. Emploi en 1954.
6. Répartition des surfaces et productions en 1954 et fin de période - Production végétale.
7. Evolution du cheptel algérien.
8. Production animale 1954 et fin de période.

9 A. Investissements de la période par grandes catégories d'opérations.

9 B. Investissements de la période - Nature des dépenses.

10. Mise en valeur par l'irrigation - répartition des cultures sur les terres irriguées en fin de période.
11. Valeur et structure de la production en fin de période.
12. Achats et valeur ajoutée en fin de période.
13. Accroissement de l'emploi 1954 - fin de période.
14. Ressources et utilisations en 1954 et fin de période.

I. — DONNEES DE BASE D'APRES L'ANNEE DE REFERENCE 1954

1. Valeur et structure de la production.

Pour la campagne 1953-1954 la valeur totale de la production agricole a atteint environ 205,7 milliards de francs. On trouvera dans le tableau I la décomposition de cette production en ses différents éléments.

Alors qu'en France métropolitaine la production animale fournit 60 % de la production totale en valeur, en Algérie c'est la production végétale qui occupe la plus grande place : avec 159,5 milliards elle représente plus de 80 % du total. La viticulture et la céréaliculture apparaissent comme les deux grandes activités de base puisqu'elles fournissent respectivement 63 et 53,5 milliards de francs soit 30 % et 26 % de l'ensemble.

Ces diverses productions sont obtenues sur 4,5 millions d'hectares effectivement plantés ou cultivés. L'ensemble des terres cultivables représente environ 7 millions d'hectares, mais chaque année 2,5 millions d'hectares sont laissés en repos ou en jachère travaillée. Ils ne portent donc pas de cultures mais entrent dans l'assolement. Le tableau II indique la répartition des surfaces cultivées entre les différentes cultures.

Les céréales occupent à elles seules 3,5 millions d'hectares, soit 50 % des terres cultivables. La vigne, malgré la place qu'elle tient dans les revenus, n'occupe que 400.000 hectares soit 5,7 % du total. Les cultures industrielles s'étendent sur 48.000 hectares, soit 0,65 % seulement du total. Les cultures fourragères occupent également une place relativement faible : 165.000 hectares soit 2,3 %.

L'élevage est en effet pratiqué essentiellement sous forme extensive sur des terrains de parcours et de pacage saisonnier non utilisables pour la culture, qui couvrent plus de 5 millions d'hectares dans l'Algérie du Nord, et plus de 30 millions d'hectares dans l'Algérie du Sud. Le tableau III indique la répartition des effectifs du troupeau algérien entre les différentes espèces.

L'ensemble du produit brut se répartit entre les deux secteurs de l'agriculture algérienne, évolué et traditionnel, approximativement de la façon suivante :

Sur environ 150 milliards de francs de production végétale, le secteur évolué figure pour 100 milliards (67 %) et le secteur traditionnel pour 50 milliards (33 %), dont notamment 30 milliards pour les céréales et 9 milliards pour la production fruitière. Dans la production animale, au contraire, le secteur évolué ne représente que 9 milliards de francs (20 %) contre près de 40 milliards au secteur traditionnel (80 %).

Au total le secteur évolué fournit donc 110 milliards (55 %) et le secteur traditionnel 90 milliards (45 %).

2. Valeur ajoutée (produit net).

Le tableau IV donne la répartition approximative de la valeur de la production en achats et valeur ajoutée.

Le revenu net de l'agriculture est de l'ordre de 183 milliards de francs.

La part des achats par rapport à la valeur de la production est donc très faible puisqu'elle n'en représente que 10,9 %.

La faiblesse de cette proportion reflète l'importance du secteur agricole traditionnel dans l'ensemble de l'agriculture algérienne. L'essentiel des charges est supporté par les exploitations évoluées, alors que pour les exploitations traditionnelles il y a très peu d'écart entre le produit net et le produit brut. C'est là, malgré toutes ses imperfections, un avantage relatif de l'agriculture sous-évoluée. La faiblesse des frais engagés par ses méthodes de culture extensive lui permettent de compenser dans une certaine mesure, sur le plan du produit net, l'infériorité dans laquelle elle se trouve sous le rapport du produit brut.

Compte tenu de cette différence de charges, le produit net de l'ensemble des exploitations traditionnelles dépasse au total légèrement celui de l'ensemble des producteurs du secteur évolué.

3. Emploi - niveau de vie.

La population active du secteur agricole (masculine et féminine) représente environ 2.600.000 personnes. Le tableau V donne leur répartition entre les différentes catégories.

Sur la base des quantités de travail qu'exige chaque nature de culture, compte tenu des procédés d'exploitation, on peut estimer le nombre approximatif des journées de travail que fournit cette population à environ 150 millions, répartis entre les différentes activités de la façon suivante :

Céréales d'hiver	:	35	millions	de journées
Céréales d'été	:	2	»	»
Légumes secs	:	6	»	»
Cultures maraîchères	:	15	»	»
Cultures fruitières	:	40	»	»
Vigne	:	30	»	»
Cultures industrielles	:	10	»	»
Cultures fourragères	:	2	»	»
Travaux divers des exploitations	:	10	»	»
		150		

Les céréales et la vigne absorbent donc plus de 44 % du total des journées de travail fournies. Les cultures maraîchères et fruitières en absorbent plus de 36 %. Par catégorie de travailleurs, ces journées de travail se répartissent à raison de 80 millions pour les salariés et 70 millions pour les exploitants et les membres de leurs familles.

Rapporté aux seuls membres masculins de la population active, le total représente pour chaque personne en âge de travailler 94 jours de travail par an.

Ce chiffre mesure l'importance du sous-emploi dont sont affectées les populations agricoles.

A ce sous-emploi est liée la faiblesse des ressources dont elles disposent. La valeur des ressources disponibles est en effet de l'ordre de 161 milliards de francs.

Ces ressources sont constituées par les salaires (28 milliards) d'une part et d'autre part par le solde du compte d'exploitation (148,6), après déduction des sommes nécessaires pour assurer l'entretien et le renouvellement des bâtiments et du matériel, l'achat d'équipements neufs, le paiement du loyer de la terre (soit à déduire au total 15,8) : 28 + 132,8 = 160, 8 milliards de francs.

Compte tenu du nombre des parties prenantes, un tel volume ne peut assurer qu'un niveau de vie très bas. En fait plus de 4 millions d'hommes, femmes et enfants qui composent les familles de petits fellahs (moins de 10 hectares), de khamès, pasteurs et salariés occasionnels disposent d'une masse de revenus inférieure à 80 milliards de francs par an. Le revenu individuel moyen ne dépasse donc pas pour cette catégorie qui est la plus nombreuse 20.000 francs par an.

Ce chiffre souligne la nécessité et l'urgence d'améliorer le sort de ces populations.

Or une répartition plus égalitaire ne saurait constituer à elle seule une solution à ce problème. En effet si les ressources actuellement disponibles étaient, par exemple, également réparties entre tous les membres de la population active masculine chacun d'entre eux ne disposerait pour faire vivre toutes les personnes à sa charge que d'un revenu de l'ordre de 104.000 francs par an. L'accroissement des ressources disponibles par le développement de la production apparaît donc comme la condition essentielle d'une élévation du niveau de vie des populations agricoles.

II. — PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

1. Définition des critères pour le choix des objectifs.

Compte tenu des données qui viennent d'être exposées, la recherche du revenu maximum à l'hectare apparaît comme l'objectif essentiel auquel doit tendre toute politique de développement agricole en Algérie.

Mais pour que les populations rurales bénéficient de cet accroissement du revenu, cette notion doit être prise au sens de revenu net ou valeur ajoutée.

Une augmentation de la valeur de la production agricole n'aurait aucun effet sur le niveau de vie si elle était compensée par une augmentation des frais de culture sous forme d'achats en dehors du secteur agricole, sans entraîner une distribution accrue de revenus à l'intérieur du secteur sous forme de salaires et profits.

Ce premier impératif recouvre celui qu'impose le problème général de l'emploi : dans la mesure où le développement agricole permettra d'améliorer le niveau de vie des populations rurales en leur procurant plus de travail, il empêchera un exode massif qui viendrait aggraver le surpeuplement des villes.

Cependant le choix des activités et des méthodes d'exploitation à développer ne peut satisfaire à ces impératifs sociaux que s'il tient compte également des impératifs d'ordre économique.

Pour l'agriculture évoluée qui produit déjà pour le marché, l'importance des notions de prix de revient, de possibilité d'écoulement de la production n'est pas à démontrer.

Elle est moins évidente pour l'agriculture traditionnelle qui n'entretient que peu de rapports avec les circuits commerciaux. En effet l'accroissement de la production des denrées destinées à la consommation familiale, sans souci de rentabilité, peut constituer un facteur important d'amélioration du niveau de vie. Néanmoins, même dans ce secteur des progrès décisifs ne pourront être accomplis que dans la mesure où il s'orientera également vers des productions destinées à la commercialisation sur le marché intérieur ou extérieur.

Pour répondre aux exigences qui viennent d'être signalées sur le plan social comme sur le plan économique, le développement agricole devrait donc porter sur les activités qui permettent le mieux de concilier trois séries de conditions :

1° Fournir le maximum de valeur ajoutée à l'hectare sous forme de salaires ou de profits.

2° Correspondre à l'évolution prévisible de la demande sur le marché intérieur ou extérieur.

3° Etre susceptible de lutter avec la concurrence, ce qui implique qu'elles puissent être pratiquées dans des conditions techniques de rentabilité satisfaisantes.

2. Orientation des activités agricoles.

Pour définir ces orientations les trois critères qui viennent d'être indiqués doivent être conciliés avec les impératifs techniques découlant des conditions naturelles.

Ces conditions naturelles interdisent d'escompter une extension importante des surfaces cultivées. Les terres non exploitées et utilisables sont en effet extrêmement rares. S'il est possible d'envisager de gagner quelques milliers d'hectares par drainage, irrigation ou D.R.S. un recul au moins équivalent est à prévoir dans certaines zones des Hauts Plateaux où la céréaliculture pratiquée dans de très mauvaises conditions, devrait être abandonnée au profit de l'élevage extensif qui est leur véritable vocation.

L'expansion agricole doit donc être recherchée dans une meilleure utilisation des terres déjà exploitées. Elle implique une modification de la répartition des activités et des méthodes d'exploitation, pour donner partout où les conditions naturelles le permettent la préférence à celles qui répondent le mieux aux trois critères indiqués.

A. *Les cultures intensives riches* n'occupent encore qu'une place réduite dans l'ensemble de la production agricole. Les résultats qu'elles peuvent donner, sur le plan social comme sur le plan économique, justifient cependant des efforts particuliers en faveur de leur extension à toutes les terres auxquelles elles sont susceptibles de s'adapter.

En effet, plusieurs de ces cultures praticables en Algérie, présentent l'avantage de fournir des revenus à l'hectare plus élevés que toute autre activité. La majeure partie de ces revenus profite à la population agricole car elles exigent un grand nombre d'heures de travail. Enfin, dans de nombreux cas, l'évolution prévisible de la demande permet d'escompter pour ces productions des débouchés accrus au cours des années à venir.

Nature des cultures	Revenu brut à l'hectare	Nombre de journées de travail à l'hectare
Cultures maraîchères (irriguées)	400 à 500.000 fr.	200
Agrumes (irriguées)	400 à 500.000 fr.	150
Cultures industrielles (irriguées) :		
Riz, coton, betteraves	150.000 fr.	100
Cultures fourragères (irriguées)	150.000 fr.	
Cultures industrielles (en sec) :		
Betteraves, coton	40 à 50.000 fr.	

Ainsi, alors qu'un hectare des meilleures terres cultivé en céréales donne un revenu qui ne dépasse pas 30.000 francs par an et exige environ 10 journées de travail, les cultures intensives donnent des revenus qui, de l'ordre de 500.000 francs à l'irrigation, atteignent encore 40 à 50.000 francs en terrain non irrigable et peuvent exiger jusqu'à 200 journées de travail.

L'évolution prévisible du marché intérieur comme des marchés extérieurs paraît devoir favoriser l'écoulement de ces productions. Sur le marché intérieur, l'élévation du niveau de vie, conséquence du développement général, devrait donner aux consommateurs, notamment urbains, la possibilité d'améliorer leur régime alimentaire par un accroisssment de la proportion de produits riches. Actuellement, la ration des musulmans repose essentiellement sur la consommation de céréales qui donne la calorie la moins chère. Dans l'avenir l'augmentation des revenus individuels entraînera une demande accrue de fruits, légumes, sucre et produits animaux (viande, lait, volailles et œufs).

A l'exportation, l'intégration de l'Algérie au marché commun européen devrait ouvrir de nouveaux débouchés à ses agrumes et ses primeurs. D'autre part les besoins de la Métropole en fibres textiles donneront à l'Algérie l'assurance de pouvoir écouler sur ce marché sa production de coton.

Cependant si dans certaines régions privilégiées ces cultures riches peuvent être pratiquées sur des terres non irriguées, leur extension est subordonnée à la possibilité d'irrigation. Même pour les cultures qui peuvent s'adapter à la culture en sec l'irrigation est toujours un facteur considérable d'accroissement des rendements.

L'exploitation optimum des terres par le développement des cultures intensives implique donc l'utilisation de toutes les ressources en eau disponibles.

Si l'extension des cultures riches, notamment des cultures irriguées apparaît comme un facteur irremplaçable d'accroissement des revenus et de l'emploi elle ne peut intéresser néanmoins qu'un nombre relativement limité de régions.

B. *Pour les autres le progrès ne peut donc être obtenu qu'à partir des activités traditionnelles :*

a. La céréaliculture est une culture pauvre, donnant peu de revenu à l'hectare et employant peu de main-d'œuvre. Aussi doit-elle rester limitée aux terres qui ne peuvent être consacrées à d'autres activités.

Elle constitue cependant la vocation exclusive ou, dans certains cas, associée à l'élevage extensif, des terres sèches et notamment des Hauts Plateaux. Pratiquée selon des méthodes traditionnelles elle ne donne que des rendements très faibles (6 quintaux à l'hectare en moyenne pour l'ensemble des producteurs). L'amélioration du niveau de vie des populations de ces régions exige donc un effort d'accroissement des rendements par l'introduction de méthodes d'exploitation plus évoluées.

D'autre part l'évolution prévisible de la demande appelle une certaine réduction des ensemencements en céréales secondaires orge) au profit des autres céréales plus chères. L'Algérie dispose actuellement d'importants excédents d'orge dont l'écoulement s'avère difficile. La Métropole est déficitaire en blé dur. Un certain transfert de l'une à l'autre de ces productions réduirait donc les difficultés d'écoulement et procurerait un supplément de revenu.

Enfin l'introduction de plantes sarclées, en association avec les céréales, permettrait également de tirer un meilleur parti des terres. Chaque année environ 2.500.000 hectares de terres labourables sont laissées au repos, sur lesquels 700.000 hectares sont travaillés sans produire. La substitution à la jachère nue travaillée de cultures de légumes secs qui s'adaptent très bien à l'assolement avec les céréales, fournirait un utile complément à la ration alimentaire des populations (fèves, pois chiches) ou des produits exportables (lentilles).

b. L'élevage essentiellement pratiqué sous sa forme extensive sur les terres les plus pauvres (parcours de montagne et parcours steppiques) selon les méthodes traditionnelles ne fournit également que des revenus très faibles. En zone steppique, un mouton pour 4 hectares soit 1.500 francs par hectare.

L'amélioration qualitative et quantitative du cheptel dépend des progrès qui pourront être réalisés pour lui fournir une alimentation régulière et suffisante. Elle est donc subordonnée à une association plus étroite entre la culture et l'élevage.

La production animale pourrait être accrue également par le développement de l'aviculture. L'entretien d'une basse-cour dans les petites exploitations familiales notamment en zone de montagne et dans les régions céréalières déficitaires peut en effet fournir un supplément de ressources important. On a pu estimer que le revenu que peut procurer un parquet de 50 pondeuses est de l'ordre de 40 à 50.000 francs. D'autre part les conditions du marché sont favorables au développement d'une telle production : l'Algérie fut longtemps exportatrice d'œufs et les importations étaient encore pratiquement nulles il y a dix ans. A l'heure actuelle la consommation a dépassé la production, les exportations baissent régulièrement alors que les importations augmentent. Or, dans l'avenir, cette tendance à l'accroissement de la consommation est destinée à s'accentuer en liaison avec la hausse du niveau de vie qui entraînera également une demande accrue de volailles.

Les perspectives qui s'ouvrent à l'aviculture justifient donc un effort important en faveur du développement de ce mode de production et de son amélioration, par le passage progressif d'un mode d'exploitation extensif à des méthodes d'élevages plus rationnelles.

c. La viticulture pose un problème particulier du fait que sa production n'est consommée en Algérie que dans une proportion très minime et est exportée presque en

entier vers la Métropole. Le statut viticole s'applique à ce territoire qui participe à l'effort de résorption des excédents de vin. Cependant en raison des conditions naturelles qui lui sont très favorables en Algérie, la vigne est la culture qui en terrain non irrigué, tire le meilleur parti du sol : Elle fournit en effet un revenu brut à l'hectare 5 à 6 fois supérieur à celui des céréales et exige 8 fois plus de main-d'œuvre (80 journées de travail par an à l'hectare). D'autre part elle donne des produits d'une très bonne qualité moyenne.

Dans une région où les conditions naturelles imposent des limites beaucoup plus étroites qu'en Métropole à l'extension des cultures riches, la réduction des surfaces du vignoble se traduirait par un abaissement certain du niveau de vie déjà faible des populations rurales.

Une telle réduction ne serait justifiée que dans la mesure où l'Algérie se verrait dans l'obligation de satisfaire elle-même à ses besoins alimentaires sans échanges extérieurs en s'orientant exclusivement vers des cultures vivrières. Or rien ne lui impose une telle autarcie. C'est au contraire en se spécialisant dans les productions pour lesquelles elle est le mieux douée qu'elle parviendra à élever ses revenus au maximum et à combler son déficit alimentaire.

La réduction du vignoble algérien ne peut donc être envisagé que dans la mesure où pourraient être mises au point des cultures présentant les mêmes avantages sociaux et économiques et susceptibles de s'adapter aux terres dont il assure actuellement la mise en valeur.

3. Objectifs de production par nature d'activité.

L'application des principes d'orientation qui viennent d'être dégagés permet, compte tenu des données naturelles, de définir les objectifs à atteindre par les principales activités agricoles. (cf. tableau VI).

A. *Cultures intensives riches.*

1. Cultures industrielles.

Coton. L'extension des surfaces consacrées au cotonnier devrait porter exclusivement sur des terres susceptibles d'être irriguées. En terrain sec, une régression d'environ 5.000 hectares est à prévoir dans les zones où les conditions naturelles ne permettent pas de pratiquer cette culture dans des conditions rentables.

A l'irrigation, le plus gros progrès à accomplir doit consister à relever le rendement moyen qui est resté faible. La politique de soutien, pratiquée jusqu'ici, n'a pas donné les résultats escomptés. Alors qu'elle aurait dû être destinée à aider les planteurs pendant la première période de démarrage et à atténuer les risques commerciaux, en établissant une péréquation des cours d'une année à l'autre, elle s'est transformée en une politique de subvention permanente qui permet à l'exploitation de se poursuivre, sans inciter les producteurs à modifier leurs méthodes pour obtenir une meilleure rentabilité. Une partie importante des sommes ainsi dépensées devrait être consacrée à l'avenir à un effort de recherche technique destinée à mettre au point les variétés et les méthodes d'exploitation qui permettront d'atteindre cette rentabilité.

Les plantations pourraient passer de 10.000 à 15.000 hectares (2/3 irrigué - 1/3 semi-irrigué).

et la production de 16.000 quintaux à 32.000 quintaux de coton fibre.

Betterave sucrière. Plante sarclée, elle constitue une excellente tête d'assolement. L'importance de la consommation de sucre (170.000 tonnes actuellement) justifie le développement de l'industrie sucrière algérienne qui en tout état de cause ne couvrira d'ailleurs jamais qu'une faible part des besoins (1). D'autre part les sous-produits de cette industrie procureraient un complément de ressources précieuses pour l'alimentation du bétail et notamment des vaches laitières.

Les ensemencements en betteraves ont porté en 1956 sur 3.900 hectares, dont 900 seulement irrigués. La production de racines a atteint 343.000 quintaux qui ont été transformés en 32.000 quintaux de sucre par la sucrerie de Mercier-Lacombe, et 11.800 hectolitres d'alcool à Malakoff (2).

La capacité de production de l'industrie sucrière, actuellement de 4.000 tonnes, pourrait être accrue par la création d'une deuxième sucrerie. Pour en assurer l'approvisionnement, la production pourrait atteindre 900.000 quintaux grâce à une extension des surfaces qui les porterait à 5.500 hectares dans les régions de Mercier-Lacombe et du Haut-Chéliff.

Tabac. Malgré l'intérêt économique et social de cette culture qui fait vivre un grand nombre de petits producteurs et ouvriers musulmans, les difficultés d'écoulement incitent à ne pas envisager l'extension des surfaces. L'effort devrait donc porter essentiellement sur l'amélioration de la qualité des produits et l'accroissement des rendements. Un rendement moyen de 7,5 quintaux à l'hectare (au lieu de 6,5) porterait la production totale à 225.000 quintaux (au lieu de 200.000).

Autres plantes industrielles. Les oléagineux (lin, ricin), les plantes à parfum (géranium rosat, menthe, lavande, etc.) couvrent environ 3.000 hectares. Ils pourraient couvrir 6.000 hectares mais leur développement ne peut être envisagé que sur le plan familial et local.

2. Riz.

La culture du riz qui couvre un peu plus de 2.000 hectares peut encore gagner au moins 5.000 hectares dans la région bônoise. Au total, elle pourrait s'étendre sur une dizaine de milliers d'hectares.

En dehors des avantages communs aux cultures intensives, elle présente également celui de pouvoir être utilisée pour le dessalement des terres chlorurées. La production pourrait passer de 80.000 à 400.000 quintaux de riz paddy.

---

(1) La production prévue représente sensiblement l'augmentation annuelle de la consommation algérienne.

(2) 300.000 hectares et 260.000 quintaux de racines en 1954.

3. Agrumes.

Les surfaces consacrées aux agrumes se sont accrues rapidement dans les dernières années en raison des revenus élevés que procurent ces cultures.

1954 : 33.000 hectares
1955 : 34.700 »
1956 : 37.700 »

Cette tendance doit être accentuée dans l'avenir. Les conditions de milieu, très favorables, permettent en effet des prix compétitifs qui ouvriront un large accès aux agrumes algériens dans les pays du futur marché commun européen. La consommation locale doit également s'accroître avec l'élévation du niveau de vie. Enfin le développement de la fabrication de jus de fruits accroîtra encore les débouchés.

Un programme de plantations nouvelles portant sur 27.000 hectares peut être envisagé. D'autre part le rendement moyen peut être porté au cours de la période décennale de 120 à 125 quintaux à l'hectare (1).

En prévoyant la disparition de 5.000 hectares par vétusté et arrachage les surfaces passeraient donc de 33.000 hectares en 1954 à 55.000 hectares en fin de période et la production de 3.400.000 quintaux à 6.900.000 quintaux.

4. Cultures maraîchères.

Ces productions sont celles qui donnent à l'hectare le revenu brut le plus important et exigent le plus de journées de travail. Elles méritent donc le développement maximum compatible avec les conditions de milieu et les possibilités de débouchés.

Deux catégories sont à distinguer :

— légumes primeurs,
— légumes de saison.

Les primeurs sont essentiellement destinés à l'exportation. Les tonnages les plus importants sont fournis par les pommes de terre, tomates, artichauts, carottes. Leur développement est limité par les exigences de milieu : climat doux du littoral, sols légers de préférence. Il risque d'être entravé par les difficultés de transport. Le caractère encombrant et périssable de ces produits entraîne en effet des frais élevés. Enfin l'écoulement des récoltes à des prix rémunérateurs ne peut se faire que pendant une période relativement courte de l'année. Les problèmes commerciaux revêtent donc une importance particulière dans ce domaine.

Les légumes de saison sont destinés à couvrir les besoins de la consommation locale et à alimenter les industries de la conserve (notamment tomates). Leur extension se justifie par la perspective d'augmentation de la demande en liaison avec l'accroissement de la population, le progrès du niveau de vie et le développement des zones urbaines. Elle peut être réalisée sous deux formes :

— culture intensive en zones irriguées ;
— jardins familiaux en liaison avec l'utilisation des points d'eau.

---

(1) Une proportion importante des plantations nouvelles serait encore récente en fin de période, ce qui explique l'augmentation de rendement relativement faible.

Pour l'ensemble de la production maraîchère les surfaces pourraient être portées de 75.000 hectares à 110.000 hectares. Le rendement moyen à l'hectare pourrait être porté de 120 quintaux à 150 quintaux.

La production passerait alors de 9 millions de quintaux à 16,5 millions de quintaux dont 2/3 pour les légumes de saison et 1/3 pour les primeurs.

B. *Cultures traditionnelles.*

1. Céréales d'hiver.

Compte tenu de l'évolution prévisible du marché en fonction des besoins de l'Algérie et de la Métropole, l'orientation à donner à la production de céréales d'hiver peut être définie de la façon suivante :

— maintien des surfaces actuellement consacrées aux céréales : 3.500.000 hectares ensemencés chaque année ; quelques dizaines de milliers d'hectares peuvent encore être gagnés sur des terres incultes, mais il faut compter en revanche sur un recul équivalent dans les zones marginales presteppiques ;

— augmentation de la proportion des surfaces emblavées en blé dur : 50 % de l'ensemble au lieu de 40 %. Les surfaces en orge seraient réduites d'autant, soit 1.750.000 hectares. Bien que l'Algérie soit déjà déficitaire en blé tendre les conditions naturelles ne permettent pas d'enyisager l'extension des surfaces consacrées à cette culture. Elles seraient donc seulement maintenues ;

— accroissement du rendement moyen à l'hectare, qui serait porté de 6 à 8 quintaux par une action sur le secteur traditionnel.

La production passerait ainsi de 24 millions de quintaux en 1954 (21 millions pour une année normale) à 28 millions de quintaux, l'augmentation portant essentiellement sur le blé dur.

2. Légumes secs.

Ces productions pourraient connaître une importante extension en association avec les céréales par substitution à la jachère nue travaillée dans les régions à pluviosité suffisante.

Un problème de débouché se pose toutefois pour les lentilles et les pois secs ; fèves et pois chiches sont au contraire destinés à la consommation familiale. Un doublement des surfaces consacrées aux légumes secs peut être envisagé, soit 120.000 hectares supplémentaires. Une augmentation du rendement moyen de 1/2 quintal à l'hectare peut être obtenue. La production serait donc portée de 675.000 à 1.440.000 quintaux.

3. Production fruitière (1).

Des possibilités d'extension existent pour cette activité. Elle permet la mise en valeur des terres qui en raison de leur trop grande sécheresse ou de leur déclivité ne peuvent porter

(1) En raison de leur lenteur de développement et de mise à fruits, la plupart des espèces fruitières n'atteignent leur pleine productivité que 8 à 15 ans après plantation. L'influence des nouvelles plantations sur le volume de la production se ferait donc sentir surtout après écoulement de la période décennale envisagée.

des cultures. Elle constitue, lorsque la nature du sol s'y prête, la meilleure utilisation des pentes traitées en banquettes de D.R.S.

Olivier. Pour couvrir les besoins intérieurs et maintenir un fort courant d'exportation, 60.000 hectares de plantations nouvelles peuvent être envisagés. Compte tenu de la disparition prévisible de 20.000 hectares par dépérissement ou arrachage, l'augmentation effective des plantations serait de l'ordre de 40.000 hectares.

Les améliorations techniques devraient permettre de porter le rendement moyen à l'hectare de 12 à 16 quintaux.

La production passerait donc de 2.100.000 quintaux en 1954 (année normale 1.900.000 quintaux) à 2.900.000 quintaux en fin de période.

Figuier. 25.000 hectares de plantations nouvelles peuvent être envisagées. 20.000 hectares sont destinés à disparaître par dépérissement et arrachage, les surfaces passeraient donc de 90.000 à 95.000 hectares.

Compte tenu de la possibilité de porter le rendement moyen à l'hectare de 12 à 18 quintaux, le tonnage produit passerait de 1.000.000 à 1.700.000 quintaux.

Caroubier. L'intérêt de la caroube pour l'alimentation du bétail et les possibilités de débouchés extérieurs incitent à développer cette espèce, ce qui conduit à prévoir une extension des surfaces qui les ferait passer de 7.000 à 10.000 hectares. Corrélativement, la production augmenterait de 100.000 quintaux.

Dattier. Localisé dans le Sud, le dattier, contrairement aux productions précédentes, est lié à la possibilité d'irriguer. 20.000 hectares de nouvelles plantations peuvent être envisagées alors que 15.000 hectares sont destinés à disparaître. Les surfaces seraient portées de 60.000 à 65.000 hectares.

Des progrès très importants peuvent être obtenus par une action technique qui permettrait de porter le rendement moyen de 15 à 40 quintaux à l'hectare. La production passerait de 900.000 quintaux à 2.500.000 quintaux.

Autres arbres fruitiers.

L'amandier est susceptible d'occuper les coteaux à sol léger et de remplacer le vignoble après arrachage. Ses produits peuvent trouver des débouchés extérieurs.

L'abricotier et le prunier peuvent se développer sous forme de petits lots dispersés sur l'ensemble du territoire. Ajoutées aux bibaciers, pêchers, pruniers, pommiers, cerisiers, etc..., ces différentes espèces qui occupent 18.000 hectares pourraient en occuper plus de 40.000. La production en fruits frais passerait de 1.800.000 quintaux en 1954 à 2.500.000 quintaux en fin de période.

Dune façon générale ces productions arbustives ne nécessitent pas l'irrigation.

Il y a cependant lieu d'admettre qu'un certain pourcentage (10 % environ du total : fruits à pépins et noyaux) est appelé à en bénéficier.

Vigne à raisin de table. Les conditions de milieu permettent la production de raisin de table précoce (chasselas) sur la zone littorale (Sahel) et de variétés tardives dans les régions d'altitude où les débuts d'automne sont secs.

La consommation intérieure doit aller en augmentant et les exportations peuvent être développées.

Aussi les surfaces pourraient elles passer de 7.000 à 12.500 hectares et la production de 300.000 à 750.000 quintaux.

4. VITICULTURE.

Une réduction des surfaces de l'ordre de 7 à 8 % a été admise. Elles passeraient donc de 400.000 hectares à 370.000. La production serait réduite à 15.500.000 hectolitres alors que le potentiel actuel est de 17.000.000 hectolitres.

Ces réductions ne pourraient être plus fortes que si les recherches techniques permettaient la mise au point d'autres cultures riches susceptibles de remplacer la vigne sur les terrains secs dont elle assure actuellement une mise en valeur maximum.

5. ELEVAGE.

L'accroissement des ressources fourragères est la condition de toute amélioration quantitative et qualitative du cheptel algérien.

Toutes les actions techniques à entreprendre seraient sans effet si elles n'étaient pas accompagnées de mesures destinées à assurer au troupeau une nourriture régulière et de qualité.

Aussi l'exposé des objectifs retenus en matière de production animale doit-il être précédé d'un examen des possibilités qu'offre le milieu naturel au développement des ressources fourragères.

a. Ressources fourragères.

L'alimentation du bétail provient de trois origines différentes :

— pâturages naturels,
— cultures de fourrages artificiels,
— sous-produits des industries alimentaires qui fournissent des aliments composés.

— *Pâturages naturels.* L'utilisation optimum de ces pâturages relève de la Défense et Restauration des Sols. Une exploitation souvent anarchique entraîne en effet une détérioration de la flore fourragère qui peut aboutir à la stérilisation totale de certains terrains de parcours surchargés. La mise en défense, la rotation des pâturages, le ressemage, l'interdiction des labours intempestifs permettraient non seulement de sauvegarder cette richesse naturelle menacée mais également son développement.

— *Cultures de plantes fourragères.* En dehors de l'intérêt qu'elles présentent pour le développement de l'élevage, ces cultures contribuent à l'enrichissement du sol en humus et au maintien de sa fertilité.

Dans les zones irriguées, la culture de fourrages artificiels couvre 10.000 hectares et produit 4 millions de quintaux ; 5.000 hectares supplémentaires devraient être consacrés à la production de luzerne, bersim, maïs, sorgho, mélanges de graminées et de légumineuses pour prairies temporaires. Cette extension des surfaces permettrait de tripler sensiblement la production et la porterait à 12.500.000 quintaux.

Dans les zones qui ne peuvent bénéficier de l'irrigation, la production fourragère peut également être développée et notamment en vue d'une association céréales-élevage. Dans bien des cas, l'assolement biennal traditionnel jachère nue travaillée — blé peut être modifié avec introduction d'une culture fourragère.

Les fourrages artificiels en culture sèche intéressent actuellement 60.000 hectares, produisant approximativement 5.000.000 de quintaux (en fourrage vert). La vesce avoine, l'orge ou le seigle pourraient par substitution à la jachère, occuper 70.000 hectares nouveaux. Compte tenu d'une légère amélioration des rendements, la production fourragère se trouverait sensiblement triplée : 15.000.000 de quintaux.

— Les prairies naturelles en parties irriguées s'étendent sur un peu plus de 30.000 hectares et produisent en moyenne 3.000.000 de quintaux (en fourrage vert).

Les chaumes s'étendent sur 100.000 hectares mais ce chiffré est très variable selon les années. On peut retenir une production moyenne de 6.000.000 de quintaux (en fourrage vert).

Grâce à une meilleure utilisation des prairies naturelles (irrigation - fertilisation) un accroissement de l'ordre de 1.000.000 de quintaux peut être envisagé.

Les objectifs retenus pour l'ensemble des productions fourragères fourniraient donc 22 millions de quintaux de matière verte soit environ 200 millions d'unités nutritives ce qui correspond à la ration annuelle d'environ 100.000 bovins ou 600.000 ovins.

En réalité cette production fourragère permettrait un développement beaucoup plus important du cheptel. En effet le troupeau prend la majeure partie de sa subsistance à partir de la végétation naturelle des pacages et parcours, et les fourrages cultivés ne constituent qu'un appoint. L'utilisation de cette masse fourragère est destinée à revêtir 3 aspects :

— consommation sur place par association de la culture et de l'élevage dans une même exploitation ;

— commercialisation pour satisfaire les besoins des zones déficitaires : notamment production laitière en étable aux abords des villes ;

— constitution de stocks de réserve pour compléter l'alimentation du bétail des régions sèches et notamment le sauver de la famine en cas de disette.

— Céréales d'été. Le maïs et le sorgho peuvent être utilisés à l'élevage des porcs et des bovins. 5.000 hectares d'extension en culture irriguée peuvent être envisagés auxquels s'ajouteraient 2.500 hectares en culture sèche.

— *Aliments composés.* Les sous-produits des industries alimentaires pourraient également fournir des ressources d'appoint importantes s'ils faisaient l'objet d'une utilisation beaucoup plus systématique qu'actuellement.

Il s'agit essentiellement des issues de meunerie, résidus de brasseries, de laiteries, des pulpes de la distillerie, d'huileries ou de conserveries de jus de fruits.

b. Production animale.

Compte tenu des possibilités d'accroissement des ressources en aliment du bétail qui viennent d'être envisagées, le troupeau algérien pourrait connaître un développement

dont le tableau VII donne la répartition entre les différentes espèces. La valeur du capital cheptel s'accroîtrait d'environ 14 milliards soit 14 %.

La plus forte augmentation porterait sur les bovins et ovins.

Les volailles seraient plus que doublées. Pour les animaux de trait les efforts doivent porter surtout sur l'amélioration de la qualité.

Le tableau VIII indique les conséquences de l'accroissement des effectifs sur le volume des différents éléments de la production animale : la production de viande augmenterait d'environ 34,6 %. La production de lait de 66 %, la production de volailles et œufs de 60 %.

4. Mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

Les perspectives qui viennent d'être exposées correspondent aux possibilités qu'offrent au dévelopement de la production agricole, sur une période de dix ans les conditions naturelles.

Elles supposent cependant que soient réunies les conditions qui permettront l'utilisation maximum de ces possibilités.

Pour atteindre un tel résultat, un effort d'équipement est certes nécessaire mais il ne peut suffire à lui seul. L'investissement n'est que l'un des aspects de l'action à envisager. Il conditionne souvent cette action, mais plus souvent encore il risquerait d'être effectué en pure perte s'il ne s'intégrait pas dans un ensemble de mesures destinées à permettre aux exploitants de tirer profit des dépenses ainsi engagées. Aussi ne sera-t-il pas envisagé isolément. Les dépenses en capital nécessaires seront justifiées et chiffrées dans la rubrique correspondant aux actions à envisager et récapitulées dans les tableaux IX A et IX B.

Définies à partir des obstacles qu'elles sont destinées à surmonter, ces actions peuvent être regroupées en 4 grandes catégories :

— Obstacles dûs au milieu naturel :
  Travaux hydrauliques,
  Défense et Restauration des sols,
  Recherches techniques.
— Obstacles dûs au milieu humain :
  Vulgarisation et encadrement,
  Réforme agraire et remembrement.
— Obstacles dûs à l'insuffisance d'équipement des exploitations :
  Equipement individuel et collectif.
— Obstacles dûs à des facteurs commerciaux :
  Conditionnement et conservation des produits.

A. *Action sur le milieu naturel.*

1. Travaux hydrauliques.

Les perspectives de développement des cultures intensives riches et des cultures fourragères impliquent une meilleure utilisation des ressources en eau.

Les grands périmètres existants permettraient l'irrigation de 75.000 hectares. Or actuellement les surfaces réellement irriguées chaque année ne dépassent pas 50.000 hectares.

D'autre part l'extension des grands périmètres et la construction de nouveaux barrages permettraient de gagner 40.000 hectares pendant la période décennale. Enfin les petits aménagements hydrauliques qui intéressent actuellement 120.000 hectares pourraient intéresser 40.000 hectares supplémentaires.

Les surfaces irriguées pourraient donc augmenter de 105.000 hectares en dix ans et passer de 170.000 à 275.000 hectares. Le tableau X indique comment, compte tenu des données techniques et de leur localisation, ces terres pourraient être réparties entre les différentes cultures.

Les ouvrages nécessaires représentent des investissements de l'ordre de 139 milliards, dont 18 milliards de renouvellement.

Le développement de l'élevage suppose d'autre part la multiplication des points d'eau dans les zones de parcours. L'équipement complet de ces zones qui exigerait la réalisation de 4.000 aménagements (1 point d'eau pour 25 km2) ne peut être réalisé en 10 ans. Aussi dans une première étape est-il nécessaire d'envisager un quadrillage plus lâche (1 point d'eau pour 64 km2).

Ces aménagements pastoraux représentent un investissement de l'ordre de 10 milliards auxquels s'ajoutent 2 milliards de renouvellement.

Enfin l'utilisation de certaines terres, ou l'amélioration de leur rendement, sont subordonnées à la réalisation de travaux de drainage. Bien souvent ces travaux sont un complément indispensable de l'irrigation. Le traitement de 70.000 hectares supplémentaires pendant la période décennale exigerait 14 milliards d'investissements auxquels s'ajoutent 10 milliards de renouvellement.

Au total, les travaux d'hydraulique agricole envisagés représentent 175 milliards d'investissements dont 30 de renouvellement.

2. Défense et restauration des sols.

L'action à poursuivre dans ce domaine au cours de la période décennale et les investissements correspondants sont étudiés dans l'annexe intitulée « Forêts et D.R.S. » (1).

Sur les 850.000 hectares qu'il est envisagé de traiter 500.000 sont des terres de montagnes ou de coteaux qui seraient destinées principalement au reboisement : notamment plantation d'eucalyptus destinés à la production de pâte à papier ou cellulose chimique, arboriculture fruitière. Certaines pourraient toutefois être utilisées à la culture, en particulier des céréales. Les 350.000 hectares restant seraient destinés, avec le concours d'une réglementation à intervenir, sur la mise en défense des zones intéressées, à l'intensification de la production fourragère et de l'élevage ovin.

3. Recherches techniques.

L'adaptation des productions et des méthodes d'exploitation au milieu naturel est la condition essentielle de la rentabilité des activités agricoles donc de leur

(1) Ne sont prises en compte dans le secteur « agriculture » que les dépenses qui resteront à la charge des exploitants.

développement. Aussi les efforts déjà entrepris dans le domaine de la recherche technique doivent être non seulement poursuivis mais accentués dans les années à venir.

Pour donner des résultats immédiatement applicables, ces recherches doivent s'effectuer dans des conditions aussi proches que possible de celles auxquelles auront à faire face les exploitants. Aussi devraient-elles être décentralisées et spécialisées par région naturelles. C'est pourquoi il a été prévu l'établissement de 20 fermes pilotes réparties sur l'ensemble du territoire pour guider les agriculteurs dans le choix des cultures et méthodes de travail par la détermination des prix de revient et des conditions de rentabilité.

L'activité de ces fermes, essentiellement pratique et expérimentale, devrait s'appuyer sur les travaux de caractères plus scientifique menés dans des laboratoires et stations de recherches.

La mise en place de ces divers organismes de recherches exigerait des investissements de l'ordre de 4.300 millions de francs.

B. *Action sur le milieu humain.*

1. VULGARISATION ET ENCADREMENT.

L'obstacle qu'impose à l'amélioration des techniques donc au développement de la production, le faible degré d'évolution des petits agriculteurs du secteur traditionnel ne pourra être levé que par un effort de formation générale et de vulgarisation d'autant plus urgent à entreprendre qu'il demandera de longs délais avant de faire sentir ses effets.

Cet effort suppose la mise en place d'un réseau d'encadrement suffisamment dense pour permettre un contact direct et fréquent des agents de vulgarisation avec chaque fellah.

Pour l'ensemble de l'Algérie, le personnel de base devrait comprendre 2.000 moniteurs, soit 1 moniteur pour 300 fellahs. Dotés du minimum de connaissances techniques élémentaires ces agents devraient surtout par leur origine et leur formation, rester des praticiens très proches du milieu sur lequel ils auraient à agir. La rapidité avec laquelle ce corps de moniteurs pourra être constitué et son adaptation aux tâches qu'il aura à accomplir apparaissent comme les deux éléments essentiels dont dépend le rythme de développement de l'agriculture traditionnelle.

a. Formation des moniteurs.

Pour assurer à ce personnel une formation répondant à ces deux impératifs, la formule à envisager consisterait à orienter vers ces fonctions les meilleurs élèves des cours postscolaires et des cours complémentaires agricoles. Ces cours recrutent leurs élèves au niveau du certificat d'études qui peut être considéré comme suffisant pour les candidats moniteurs.

Le cycle de formation de ces candidats serait le suivant :

— deux années de cours postscolaires ou trois années de cours complémentaires leur assureraient avec un complément d'enseignement général une formation agricole de base ;

— à dix-huit ans, stage de six mois à un an pour les élèves sortant des cours postscolaires, de trois à six mois pour ceux qui sortent des cours complémentaires.

Ces stages destinés à adapter les candidats à leurs fonctions de conseillers des exploitants devraient avoir un aspect pratique et pédagogique prédominant.

Ultérieurement, lorsque les besoins les plus urgents en personnel d'encadrement auront été satisfaits, les meilleurs éléments pourront être orientés vers les écoles pratiques d'agriculture pour acquérir un niveau de connaissances plus élevé. Au départ, le souci d'améliorer le niveau technique devra dans une large mesure céder devant la nécessité d'accroître le nombre des agents dans les délais les plus brefs.

b. Rythme de progression des effectifs.

Les possibilités de recrutement des moniteurs dépendent de l'effectif total de l'enseignement agricole et de la proportion de cet effectif qui pourra être orienté vers ces fonctions.

Ces possibilités ont été évaluées en tenant compte :

— de la diminution progressive à prévoir des effectifs d'une promotion au cours des trois années d'études. Cette diminution a été évaluée au quart des effectifs de première année.

— du niveau intellectuel qui sera exigé des moniteurs. C'est pourquoi n'ont été retenus que les 2/3 des élèves de troisième année des cours complémentaires, et le 1/4 des élèves de 2e année des cours postscolaires.

Compte tenu de ces données, l'évolution du recrutement serait conforme au tableau suivant :

Date de sortie de l'enseignement agricole	Nombre de candidats moniteurs sortants		Nombre de moniteurs après stage	Date d'entrée en fonction
Juin précédent	CC (1)	40	40	Janvier 1re année.
	CPS (2)	5		
Juin 1re année	CC	60	65	Janvier 2e année.
	CPS	25		
Juin 2e année	CC	100	125	Janvier 3e année.
	CPS	50		
Juin 3e année	CC	175	225	Janvier 4e année.
	CPS	100		
Juin 4e année	CC	250	350	Janvier 5e année.
	CPS	100		
Juin 5e année	CC	300	400	Janvier 6e année.
	CPS	100		
Juin 6e année	CC	300	400	Janvier 7e année.
	CPS	100		
Juin 7e année	CC	300	400	Janvier 8e année.
	CPS	100		

(1) Cours complémentaires.
(2) Cours postscolaires.

Cette progression permettrait de disposer de 800 moniteurs au début de la cinquième année de la période. L'effectif total nécessaire serait atteint au début de la 8e année.

c. Conditions nécessaires pour assurer le recrutement.

Un recrutement rapide ne pourra être assuré que si des mesures complémentaires sont prises pour attirer les candidats vers la carrière de moniteur agricole.

Il paraît nécessaire de prévoir dès l'admission au stage, l'attribution d'un présalaire. En effet la plupart des parents recherchent un profit immédiat ce qui les incite à interrompre les études de leurs enfants pour les mettre au travail ou les orienter vers d'autres établissements susceptibles de leur accorder un présalaire.

D'autre part, toute solution de continuité doit être évitée entre la fin de stage et l'entrée en fonction. Les élèves devraient donc être nommés moniteurs adjoints, ou moniteurs, selon leur classement dès la fin de leur stage.

La qualité du recrutement dépendra également de la carrière qui pourra être offerte aux futurs moniteurs. L'établissement d'un statut des agents d'encadrement apparaît comme une mesure préliminaire indispensable et urgente.

Enfin, certains avantages devraient être accordés aux élèves sortant des cours postscolaires et complémentaires agricoles. Notamment priorité devrait leur être donnée pour bénéficier des mesures prises dans le cadre de la politique de réforme agraire et d'accession à la propriété rurale.

Par l'attrait qu'elles exerceraient, ces perspectives seront de nature à accroître le nombre et la qualité des effectifs de l'enseignement agricole et donc à améliorer les conditions de la sélection des candidats moniteurs.

Ce recasement permettrait en outre de disposer d'exploitants pilotes susceptibles de servir d'exemple aux autres agriculteurs parce que plus aptes à adopter des techniques évoluées.

L'ensemble des investissements et le personnel nécessaire pour assurer un développement de l'enseignement agricole correspondant à la progression envisagée, sont chiffrés dans l'annexe relative au secteur administratif (formation professionnelle).

d. Personnel et matériel techniques.

Pour guider sur le plan technique, les agents d'encadrement, 200 agents techniques, soit 1 pour 10 moniteurs, seraient nécessaires.

Les activités de ces équipes de base seraient contrôlées et coordonnées par les ingénieurs des services agricoles (ou ingénieurs des travaux agricoles). Pour faire face à ces tâches, un effectif de 130 ingénieurs serait nécessaire.

La mise en place de ce personnel exigerait des investissements de l'ordre de 6,5 milliards de francs.

En outre, le personnel chargé de la vulgarisation devra disposer d'un certain matériel pour mener son action qui exigerait les investissements suivants :

— Laboratoires pour analyses rapides des sols	:	30 millions de francs	
— Station d'avertissement et centres d'information (maladie des plantes)	:	420	» »
— Camions vulgarisation	:	40	» »
— Cinémathèque et photothèque	:	100	» »
— Véhicules	:	130	» »
Total	:	720	» »

2. Formation professionnelle.

Il importe de mettre à la disposition des exploitations un personnel de maîtrise et une main-d'œuvre qualifiée, notamment pour les travaux qui impliquent une certaine spécialisation (culture irriguée - arboriculture).

Les dépenses à prévoir pour satisfaire à ces besoins par la création d'écoles d'agriculture, de centres d'apprentissage et d'écoles saisonnières sont évaluées dans l'annexe relative au secteur administratif.

3. Réforme agraire et remembrement.

L'essor de la production est étroitement lié à la structure des exploitations. Si l'agriculture évoluée se présente à ce point de vue sous un jour relativement favorable, il n'en est pas de même de l'agriculture traditionnelle où de nombreux fellahs ne disposent souvent que d'un lopin de terre dont les dimensions sont insuffisantes pour leur assurer un minimum vital et permettre des investissements de base. En outre le régime de l'indivision est fréquemment un obstacle à toute amélioration.

La réforme agraire en raison de l'importance limitée des surfaces susceptibles de faire l'objet d'une redistribution, ne peut apporter qu'une solution très fragmentaire. De plus elle ne semble pas devoir entraîner par elle-même une augmentation de la production. Une certaine réduction est même à craindre pendant le délai nécessaire aux bénéficiaires pour s'adapter à des conditions d'exploitation nouvelles pour eux.

Pour l'ensemble de la population agricole du secteur traditionnel l'amélioration des conditions de vie suppose donc l'application de formules d'exploitation communautaires et une nouvelle répartition parcellaire, à défaut desquelles l'application des techniques modernes s'avère le plus souvent impossible.

Un décret n° 56-220 du 26 mars 1956 a pour but de faciliter cette nouvelle répartition.

Les opérations de remembrement devraient porter sur 10 % environ de la totalité des surfaces relevant de l'agriculture traditionnelle soit 500.000 hectares.

Pour la réforme agraire les dépenses d'achats de terrains à prévoir s'élèvent à 47 milliards de francs.

Les opérations de remembrement entraîneraient des dépenses de l'ordre de 8 milliards de francs.

C. *Equipement individuel et collectif.*

1. MATÉRIEL D'EXPLOITATION.

L'insuffisance et le caractère rudimentaire des instruments de culture et des moyens de traction est l'une des causes de la faiblesse des rendements obtenus. Cependant les mesures à prendre pour améliorer cet équipement doivent tenir compte des conditions du milieu naturel et humain et de la structure des exploitations. Il convient notamment de se montrer prudent en ce qui concerne la motorisation qui risque d'entraîner une diminution de l'emploi, et de remplacer les charges de main-d'œuvre par des charges d'amortissement, et donc de réduire dans la valeur de la production la part qui profite aux populations agricoles. Aussi a-t-on été amené à envisager un équipement communautaire par groupe de 50 petites exploitations. Cet équipement est destiné exclusivement à certaines catégories de gros travaux exigeant puissance et rapidité, que des moyens de traction insuffisants ne permettent pas d'assurer. Il doit donc permettre une utilisation optimum du matériel individuel léger mais il ne doit en aucun cas s'y substituer.

A partir de ces principes, les besoins en matériel d'exploitation pour la période décennale ont été évalués comme suit :

— Agriculture évoluée. L'importance du parc de matériel pour la culture, le transport et le traitement des récoltes s'accroîtrait de 40 % ce qui implique des investissements de 40 milliards, auxquels s'ajouteraient 100 milliards de renouvellement.

D'autre part l'équipement de 20.000 nouvelles stations de pompage exigerait des investissements de 10 milliards auxquels s'ajouteraient 6 milliards de renouvellement.

— Agriculture traditionnelle :

Matériel individuel : 200.000 exploitations devraient être dotées du matériel strictement nécessaire : attelages robustes, charrues et herses : 40 milliards de francs (1).

Matériel collectif : 5.000 groupements coopératifs de 50 exploitations dotés de 8 millions de matériel chacun : 40 milliards de francs.

En outre le développement de l'élevage suppose un accroissement des moyens de préparation et conservation des fourrages et du matériel de prophylaxie.

	Millions de francs
— Traitement et conservation des fourrages (broyeurs, deshydrateurs, ensileurs, silos) :	6.575
— Matériel de prophylaxie, laboratoires pour diagnostic bactériologique et analyses, lazarets portuaires pour contrôle sanitaire des animaux importés :	480
Total :	7.055

(1) Le coût de cet équipement individuel (200.000 francs par exploitation) dépasserait cependant la capacité de financement d'un grand nombre d'exploitants. Pour éviter un endettement excessif une partie (1/3 environ) devrait faire l'objet de subventions.

2. Batiments d'exploitation.

Dans le secteur traditionnel les constructions en dur sont presque inexistantes. Un gros effort s'impose donc pour l'amélioration de la conservation des récoltes, la protection du matériel et des animaux.

La nécessité de consacrer le maximum de ressources disponibles à des investissements dont dépend l'accroissement de la production incite cependant à rechercher un type de construction standard léger et économique.

Les investissements à prévoir pour la période s'élèvent à 30,2 milliards pour les constructions nouvelles auxquels s'ajoute pour le secteur évolué essentiellement, 25 milliards de renouvellement.

3. Plantations.

Les travaux de plantation nécessaires à la mise en valeur des terres consacrées aux cultures arbustives représenteraient un investissement de 47 milliards de francs dont 20 pour la reconstitution du vignoble (non compris les plantations en D.R.S. qui sont chiffrées dans l'annexe correspondante).

4. Animaux.

L'amélioration zootechnique du cheptel algérien suppose l'importation d'animaux reproducteurs de races européennes pour élevage en Algérie et croisement avec les races autochtones.

Les dépenses à prévoir ont été évaluées à 2.200 millions de francs.

D'autre part le cheptel constitue en lui-même un stock et son développement un investissement.

Cet investissement est égal à la différence entre la valeur du troupeau au début et à la fin de la période, soit 11,4 milliards (après déduction des animaux importés déjà pris en compte).

D. *Actions pour faciliter l'écoulement de la production.*

La commercialisation des productions dans les meilleures conditions possibles suppose le développement des moyens de stockage et de conditionnement.

Compte tenu des augmentations de production prévues, les besoins en équipement nouveau pour la période décennale seraient les suivants :

— Abattoirs : 3.000 millions de francs.

— Equipement frigorifique :

— préréfrigération, stockage et transports : chambres frigorifiques destinées principalement aux fruits et légumes exportés dont le tonnage maximum, atteint au printemps, correspond à 20.000 tonnes par jour à préréfrigérer, 500.000 tonnes à entreposer ce qui exige une capacité totale d'entrepôt de 350.000 m3 : 11.000 millions de francs.

Une partie du volume disponible pourrait également être utilisée pour la conservation de la viande.

— Transport jusqu'aux ports de la production à exporter : camions et wagons frigorifiques : 1.000 millions de francs.

— Station de désinsectisation et de désinfection : 5 stations d'un volume total de 130 m3 : 185 millions de francs.

Soit au total 15.185 millions de francs.

La transformation des produits agricoles par l'industrie est traitée dans l'annexe relative aux industries alimentaires.

III. — LES RESULTATS EN FIN DE PERIODE

1. Valeur et structure de la production.

La valeur de la production qui était de l'ordre de 205,7 milliards de francs en 1954 serait en fin de période de l'ordre de 270 milliards.

Cette augmentation de 64,3 milliards de la production globale se décompose en 19,5 milliards pour la production animale, et 44,8 pour la production végétale.

Par rapport à l'année de base, l'accroissement de production serait de 31,2 %. Mais l'année 1954 ayant été exceptionnellement favorable, l'accroissement réel serait en fait plus important. Rapportée à une année normale l'augmentation de la valeur globale de la production serait en effet voisine de 40 %.

Cette production serait obtenue sur 5.050.000 hectares effectivement plantés ou cultivés, cet accroissement de 351.000 hectares correspondant essentiellement à l'utilisation de terres qui en 1954 étaient laissées au repos ou en jachère travaillée.

La répartition de la production globale entre les différentes activités est donnée dans le tableau XI. La part relative de la production animale et de la production végétale ne serait pas sensiblement modifiée. La structure de la production végétale subirait en revanche des modifications importantes :

La viticulture ne fournirait plus en effet que 18,1 % du revenu global contre plus de 30 % en 1954. Inversement les cultures industrielles, agrumes et productions maraîchères, verraient leur part s'accroître de 14 % à plus de 20 %.

2. Achats et valeur ajoutée (Produit net).

Le tableau XII donne la répartition approximative de la valeur de la production entre achats et valeur ajoutée en fin de période.

Les modifications dans la structure du compte d'exploitation par rapport à 1954 reflètent l'évolution de l'agriculture algérienne vers des méthodes plus modernes. Les achats qui en 1954 représentaient 10,9 % de la valeur de la production, en représenteraient 13 % en fin de période. L'augmentation la plus forte porterait sur le poste « produits intermédiaires » qui comprend notamment les engrais, amendements, et produits insecticides, dont l'effort de vulgarisation devrait répandre l'usage.

La valeur ajoutée augmenterait donc dans une proportion plus faible que la valeur globale de la production : 27 % contre 31,2 %.

3. Emploi et niveau de vie.

Le tableau XIII indique en milliers de journées de travail les répercussions qu'aurait sur l'emploi en fin de période le développement des différentes productions. L'accroissement attendu de l'emploi (27 millions de journées de travail, 18 % par rapport à 1954) serait donc proportionnellement moins important que l'augmentation de la production et du revenu.

Ce résultat tient au fait que l'amélioration des rendements des activités traditionnelles est attendue de la généralisation des bonnes techniques qui n'exigent pas nécessairement un supplément de main-d'œuvre. D'autre part, même modéré un certain développement de la mécanisation est nécessaire pour accroître la production. C'est pourquoi, malgré l'intensification, le nombre de jours de travail par hectare et par nature de culture est supposé inchangé.

L'amélioration du niveau de vie à attendre du développement de la production agricole est mesurée par le volume des ressources dont les populations agricoles pourraient disposer en fin de période :

Outre les salaires ces ressources comprennent le bénéfice des exploitants. Ce bénéfice résulte du solde du compte d'exploitation (183,7 milliards) après déduction de la part des dépenses de renouvellement, d'entretien et d'équipement neuf financée par les exploitants eux-mêmes, du loyer de la terre (soit environ 34,7 milliards de francs).

Les ressources disponibles pour la consommation des populations agricoles seraient donc en fin de période de 189 milliards de francs contre 161 en 1954.

Salaires	:	40
Bénéfices	:	149
		189

Par rapport à 1954 ces ressources augmenteraient donc d'environ 18 %.

Rapportée à une année moyenne cette augmentation serait de l'ordre de 25 %.

Compte tenu de la faiblesse relative de ces chiffres une amélioration sensible du niveau de vie des populations agricoles ne pourrait donc être obtenue que si les effectifs restaient stables autour de leur niveau actuel. Quelle que soit l'importance des moyens mis en œuvre, le développement agricole ne peut permettre à lui seul de résoudre le problème que pose l'existence d'une population trop nombreuse sur un sol trop pauvre.

L'amélioration du niveau de vie des populations agricoles est donc subordonnée, non seulement à l'accroissement des revenus tirés de la terre, mais également à la possiblité pour l'excédent démographique de trouver des débouchés dans les autres secteurs de l'activité économique.

TABLEAU I

PRODUCTION : Structure et valeur en 1954

Nature de la production	Production en milliers de quintaux ou d'hectolitres				Valeur de la production en milliers de francs		
	Totale	Part commercialisée	Besoins des exploitations	Consommation familiale	Part commercialisée	Consommation familiale	Totale
Céréales d'hiver	24.370	11.750	6.650	5.970	37.171	16.302	53.473
Céréales d'été (maïs, sorgho, riz)	260	93	117	50	418	125	543
Légumes secs	675	395	180	100	1.576	340	1.916
Vins	19.105	18.900		195	62.370	630	63.000
Cultures industrielles :							
Tabac	200	200			2.909		2.909
Coton	15,8	15,8			632		632
Betterave à sucre	260	26			174		174
Lin oléagineux	8,5	7	1,5		43		43
Essences (Géranium)	21	21			147		147
Production maraichère	8.800	5.900	340	2.560	11.640	4.753	16.393
Arboriculture fruitière :							
Agrumes	3.400	3.350		50	8.375	125	8.500
Olives	2.000	1.500		500	3.150	1.050	4.200
Figues	1.000	500		500	1.250	1.250	2.500
Dattes	870	370		500	1.332	1.800	3.132
Autres fruits	1.520	830		630	1.840	1.470	3.310
Fleurs et plantes					230		230
Plantations						4000 (1)	4.000
Production animale :							
Viande	770	700			17.300	1.700	19.000
Produits laitiers	3.000	1.500		1.500	6.000	6.000	12.000
Volailles et œufs	225	125		100	3.060	2.440	5.500
Divers (laines cuirs, peaux)	175	140		35	3.324	756	4.080
TOTAL général					162.941	42.741	205.682

(1) Auto-équipement dans le secteur.

TABLEAU II

REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES EN 1954

Nature des cultures	Superficies en 1.000 ha. ou millions d'arbres		
	Non musulmans	Musulmans	Total
Céréales - Légumes secs :			
Blé dur	361	1.129	1.490
Blé tendre	304	168	472
Orge	133	1.271	1.404
Avoine	93	50	143
Maïs et sorgho	3,4	19,6	23
Riz	2	»	2
Légumes secs	48	72	120
Production maraîchère :			
Pommes de terre :			
— d'hiver	7	3	10
— de printemps et d'été	8,4	6,6	15
Tomates	3	3	6
Autres légumes	20	24	44
Arboriculture fruitière (plantations en production ou non) :			
Agrumes	23	3	26
Olives	4	7	11
Figues	0,3	8,9	9,2
Dattes	0,3	7	7,3
Autres fruits	9	10	19
Vignes (en production ou non) :			
— Raisin consommé frais ou de table	4	2,2	6,2
— à vin	354	40	394
Cultures industrielles :			
Tabac :			
— à fumer	8	22	30
— à priser et à mâcher		1	1
Coton	6	4	10
Lin	1,8	0,2	2
Betteraves sucrières	3,2		3,2
Cultures fourragères :			
Vesce-avoine	29	9	38
Luzernes	2,6	0,4	3
Prairies naturelles	16	16	32
Jachères fauchées	33	59	92

TABLEAU III

REPARTITION DU TROUPEAU ALGERIEN EN 1954

Ovins	7.750.000
Caprins	4.000.000
Bovins	950.000
Anes	400.000
Chevaux et mulets	450.000
Porcins	90.000
Camelins	250.000
Volailles	6.500.000

TABLEAU IV

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE EN 1954

	(Millions de francs)
Achats :	
1 - Matières premières agricoles	950
3 - Energie	6.700
4 - Produits intermédiaires	9.115
5 - Services intermédiaires	5.710
TOTAL des achats	22.475
Valeur ajoutée :	
Salaires	28.000
Charges sociales	365
Impôts indirects	790
Subvention	— 500
Impôts directs	5.860
Solde	148.690
	dont amortissements 10.000
TOTAL de la valeur ajoutée	183.205
Valeur de la production	205.680

TABLEAU V

EMPLOI EN 1954 (1)

	Sexe Masculin			Sexe féminin			Total population active
	Non musulmans	Musulmans	Total	Non musulmans	Musulmans	Total	
Exploitants	17.000	554.300	571.300	1.300	10.000	11.300	582.600
Aides familiaux	3.900	478.000	481.900	1.800	960.300	962.100	1.444.000
Régisseurs	1.400	800	2.200	—	—	—	2.200
Ouvriers agricoles :							
Permanents	3.000	107.200	110.200	—	1.600	1.600	111.800
Non permanents	1.900	453.500	455.400	—	5.400	5.400	460.800
Cadres	2.000	2.300	4.300	—	—	—	4.300
TOTAL général	29.200	1.596 100	1.625.300	3.100	977.300	980.400	2.605.700

(1) D'après le recensement de 1954. Il convient d'augmenter les effectifs musulmans d'environ 90.000 unités, pour tenir compte des lacunes du recensement.

TABLEAU VI

REPARTITION DES SURFACES ET PRODUCTIONS EN 1954 ET FIN DE PERIODE : PRODUCTION VEGETALE

Nature des productions	Superficies 1954	Extension en ha.	Regression en ha.	Surfaces fin de période	Rendements moyens		Production en qx.	
					1954	Fin de période	1954	Fin de période
Cultures intensives riches :								
Coton	10.000	10.000	5.000	15.000	(1)	(1)	16.000	52.000
Betterave	3.000	2.500		5.500	(1)	(1)	260.000	900.000
Tabac	30.000			30.000	6,5	7,5	200.000	225.000
Autres cultures industrielles	3.000	3.000		6.000				
Agrumes	33.000	27.000	5.000	55.000	120	125	3.400.000	6.900.000
Cultures maraîchères	75.000	35.000		110.000	120	150	9.000.000	16.500.000
Riz	2.000	8.000		10.000	40	40	80.000	400.000
Cultures traditionnelles :								
Céréales d'hiver	3.500.000	75.000	75.000	3.500.000	7 (2)	8	24.000.000	28.000.000
Légumes secs	120.000	120.000		240.000	5,5	6	675.000	1.440.000
Olives	140.000	60.000	20.000	180.000	15 (3)	16	2.100.000	2.900.000
Figues	90.000	25.000	20.000	95.000	12	18	1.000.000	1.700.000
Dattes	60.000	20.000	15.000	65.000	15	40	900.000	2.500.000
Cultures fruitières diverses	25.000	40.000	10.000	55.000	60	60	1.500.000	3.250.000
Viticulture	390.000		20.000	370.000	51 (4)	40	19.250.000 hl	15.000.000 hl
Cultures fourragères :								
Irriguées	10.000	15.000		25.000	400	500	4.000.000	12.500.000
En sec	60.000	70.000		130.000	100	115	6.000.000	15.000.000
Prairies naturelles	125.000			125.000	70	80	8.750.000	10.000.000
Maïs - Sorgho	23.000	10.500		33.500	10	14	230.000	400.000
TOTAL	4.699.000	521.000	170.000	5.050.000				

(1) Les rendements ne sont pas comparables en raison de la variation de l'importance relative des cultures irriguées.
(2) Rendement exceptionnel — Rendement normal 6 qx à l'ha.
(3) Rendement exceptionnel — Rendement normal 12 qx à l'ha.
(4) Rendement exceptionnel — Rendement normal 40 hl à l'ha.

TABLEAU VII

EVOLUTION DU CHEPTEL ALGERIEN

	1954		Fin de période	
	Nombre de têtes en milliers	Valeurs en millions de francs	Nombre de têtes en milliers	Valeurs en millions de francs
Espèces :				
Ovins	7.750	38.750	9.000	45.000
Caprins	4.000	10.000	4.000	10.000
Bovins	950	23.750	1.200	30.000
Anes	400	2.000	400	2.000
Chevaux et mulets	450	15.750	400	14.000
Porcins	90	1.125	150	1.875
Camelins	250	6.250	250	6.250
Volailles	6.500	1.625	15.000	3.750
TOTAL		99.250		112.875

TABLEAU VIII

PRODUCTION ANIMALE EN 1954 ET FIN DE PERIODE

	1954	Fin de période
	(En milliers de tonnes)	
Viande :		
Boyins	20,8	30
Ovins	30,6	37
Porcins	6,6	10
Autres	19,3	27
TOTAL	77,3	104
Volailles	10	15
Œufs	12,5	20
Produits laitiers	301	501,5
Divers (laines, cuirs et peaux)	17,5	20,5

TABLEAU IX-A

INVESTISSEMENTS DE LA PERIODE PAR GRANDES CATEGORIES D'OPERATIONS

	Investissement net	Renouvellement
	(En Millions de francs)	
Travaux hydrauliques :		
Achèvement de la mise en valeur dans les périmètres existants	5.000	
Grands périmètres nouveaux	56.000	15.000
Petits aménagements	35.000	
Nivellement des terres	7.000	
Epandages de crues	18.000	3.000
Hydraulique pastorale	10.000	2.000
Drainage	14.000	10.000
TOTAL travaux hydrauliques	145.000	30.000
Défense et restauration des Sols	4.200 (1)	
Recherche technique :		
Fermes expérimentales	300	
Laboratoires et stations	4.000	
TOTAL recherches	4.300	
Vulgarisation :		
Logements et bureaux du personnel	6.500	
Equipement technique	720	
TOTAL vulgarisation	7.220	
Aménagements fonciers :		
Réforme agraire	47.000	
Equipement industriel et collectif :		
Agriculture évoluée :		
Matériel d'exploitation	50.000	106.000
Agriculture traditionnelle :		
Matériel individuel	42.000	
Matériel collectif	40.000	
Matériel pour élevage	7.055	
Bâtiments d'exploitation	30.200	25.000
Plantations	27.000	20.000
Animaux :		
importés	2.200	
croit des troupeaux	11.400	
TOTAL équipement individuel et collectif	209.855	151.000
Stockage et conditionnement :		
Abattoirs	3.000	
Equipement frigorifique	12.000	
Désinfection et désinsectisation	185	
TOTAL stockage et conditionnement	15.185	
TOTAL investissements agricoles	432.760	181.000

(1) Le total des dépenses de D.R.S. s'élève à 45,6 milliards de francs. Ne sont prises en compte dans le secteur agricole que les dépenses à la charge des particuliers. Les autres dépenses figurent dans les investissements du secteur « Forêts D.R.S. ».

TABLEAU IX-B

INVESTISSEMENTS PAR NATURE DE DEPENSES

	Investissements nets					Renouvellement			
	Bâtiments	Travaux publics	Outillage	Terrains	Animaux et plantations	Bâtiments	Travaux publics	Outillage	Plantations
Hydraulique	6.500	130.500	8.000			500	28.500	1.000	
D.R.S.		4.200							
Recherche technique	3.300		1.000						
Vulgarisation	6.500		720						
Aménagements fonciers ..				47.000					
Equipement individuel et collectif	34.575		134.680		A. 13.600 P. 27.000				
Stockage et conditionnement	3.000		12.185			25.000		106.000	20.000
TOTAL.....	53.875	134.700	156.585	47.000	40.600	25.500	28.500	107.000	20.000
	Investissements bruts :								
	79.375	163.200	263.585	47.000	60.600				

TABLEAU X

MISE EN VALEUR PAR L'IRRIGATION

Répartition des cultures sur les terres irriguées en fin de période

Périmètres ou aménagements hydrauliques	Surfaces irriguées (1966)	Augmentation en 10 ans	Répartition prévisionnelle des cultures					
			Céréales et cultures vivrières	Production fourragère	Production maraîchère	Arboriculture		Plantes industrielles
						Agrumes	Autres	
Grands périmètres (existants)	50.000	25.000	5.000	5.000	4.000	6.000	1.000	4.000
Grands périmètres (nouveaux et extensions)	—	40.000	10.000	5.000	6.000	10.000	1.000	8.000
Petits aménagements collectifs et individuels	120.000	40.000	7.000	5.000	15.000	9.000	3.000	1.000
	170.000	105.000	22.000	15.000	25.000	25.000	5.000	13.000

N.B. — Ce tableau ne comprend pas les surfaces irriguées des périmètres casiens.

TABLEAU XI

PRODUCTION : Structure et valeur en fin de période

Nature de la production	Production en milliers de quintaux ou d'hectolitres				Valeur de la production en millions de francs		
	Totale	Part commercialisée	Besoins des exploitations	Consommation familiale	Part commercialisée	Consommation familiale	Totale
Céréales d'hiver	28.000	15.300	7.300	5.400	53.215	15.350	68.565
Céréales d'été (Maïs - Sorgho - Riz)	800	490	250	50	2.150	125	2.275
Légumes secs	1.440	840	300	300	2.290	1.000	3.290
Vins (Hl)	15.000	14.600		400	47.700	1.300	49.000
Cultures industrielles :							
Tabac	225	225			3.270		3.270
Coton	52	52			2.000		2.000
Betteraves à sucre	900	900			495		495
Lin et oléagineux	10	8	2		49		49
Essences (géranium)	25	25			176		176
Productions maraîchères	16.400	10.400	350	5.650	20.140	10.670	30.810
Arboricultures fruitières :							
Agrumes	7.000	6.800		200	17.000	500	17.500
Olives	2.900	2.000		900	4.200	1.890	6.090
Figues	1.700	1.100		600	2.750	1.500	4.250
Dattes	2.500	1.800		700	6.480	2.520	9.000
Autres fruits	3.250	2.300	70	880	5.200	2.022	7.222
Fleurs et plantes					500		500
Plantations						5.500 (1)	5.500
Production animale :							
Viande	1.040	940		100	22.600	2.400	25.000
Produits laitiers	5.015	3.015		2.000	12.000	8.000	20.000
Volailles et œufs	350	200		150	4.880	3.620	8.500
Divers (laines, cuirs, peaux)	205	155		50	3.490	1.080	4.570
Animaux						2000 (1)	2.000
TOTAL général					210.585	59.477	270.062

(1) Auto-équipement dans le secteur.

TABLEAU XII

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE EN FIN DE PERIODE

	(Millions de francs)
Achats :	
1 - Matières premières agricoles	1.350
3 - Energie	9.570
4 - Produits intermédiaires	18.390
5 - Services intermédiaires	9.630
TOTAL des achats	38.940
Valeur ajoutée :	
Salaires	40.000
Charges sociales	1.000
Impôts indirects	1.000
Subventions	— 2.000
Impôts directs	7.400
Solde	183.720
dont amortissements 17.000	
TOTAL valeur ajoutée	231.120
Valeur de la production	270.060

TABLEAU XIII

ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI

(1954-fin de période)

Principales productions	Emploi (en milliers de journées) salariés ou non		
	1954	Fin de période	%
Céréales d'hiver	35.000	35.000	0
Céréales d'été	2.000	4.500	+ 125
Légumes secs	6.000	12.000	+ 100
Productions maraîchères	15.000	22.000	+ 47
Arboriculture	40.000	50.000	+ 25
Vigne	30.000	28.000	— 7
Cultures industrielles	10.000	11.000	+ 10
Cultures fourragères	2.000	2.500	+ 25
	140.000	165.000	+ 18
Travaux divers	10.000	12.000	+ 20
Ensemble	150.000	177.000	+ 18

TABLEAU XIV

RESSOURCES ET UTILISATIONS : CULTURE ET ELEVAGE

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Matières premières agricoles :		
Ressources — Production	49.510	72.600
Ressources — Importation	13.000	23.230
Ressources — Commercialisation	4.175	5.240
TOTAL	66.685	101.070
Utilisation — Dans le secteur	950	1.350
Utilisation — Dans les autres secteurs	50.500	93.460
Utilisation — Variation de stocks	8.885	1.000
Utilisation — Exportation	6.350	5.260
Produits intermédiaires :		
Ressources — Production	645	1.600
Ressources — Importation	105	260
Ressources — Commercialisation	150	360
TOTAL	900	2.220
Utilisation : dans les autres secteurs	900	2.220
Denrées alimentaires :		
Ressources — Production	151.295	187.800
Ressources — Importation	11.255	75.970
Ressources — Commercialisation	36.370	69.040
TOTAL	198.920	332.810
Utilisation — Ménages et administrations	111.435	248.460
Utilisation — Variation de stocks	1.950	100
Utilisation — Exportation	85.535	84.250
Biens industriels de consommation :		
Ressources — Production	230	500
Ressources — Importation	225	500
Ressources — Commercialisation	200	300
TOTAL	655	1.300
Utilisation — Administrations, ménages	625	1.200
Utilisation — Variation de stocks	—	—
Utilisation — Exportation	30	100
Biens d'équipement :		
Ressources — Production	4.000	7.500
Ressources — Importation	1.100	—
Ressources — Commercialisation	390	—
TOTAL	5.490	7.500
Utilisation — Variation de stocks	5.420	7.500
Utilisation — Exportation	70	—

01-c — ACTIVITES ANNEXES DE L'AGRICULTURE

Ce secteur groupe deux catégories d'entreprises :

En premier lieu celles qui louent leurs services aux exploitants agricoles pour l'accomplissement de certains gros travaux : entreprises de labourage, défonçage, défrichement, entreprises de battages.

D'autre part, il comprend également l'ensemble des coopératives agricoles que la nature de leurs activités n'a pas permis de classer dans le secteur culture-élevage ou dans le secteur industries alimentaires. Certaines de ces coopératives se rattachent facilement à l'un ou à l'autre de ces secteurs d'après la nature des produits livrés : ainsi par exemple la vinification a paru constituer une activité trop étroitement liée à la viticulture pour être isolée de l'ensemble des activités agricoles. Les coopératives de vinification ont donc été rattachées au secteur culture-élevage, le vin étant considéré comme l'un des produits que livre ce secteur.

De même les coopératives dont l'activité consiste dans le traitement de produits agricoles ont paru trop proches des industries alimentaires pour en être isolées.

L'application de ces critères, qui comportent nécessairement une part d'arbitraire, a abouti à classer dans le secteur « activités annexes de l'agriculture » les « Tabacoops » (coopératives de tabac) et la fabrication des mistelles en général assurée par des entreprises également de forme coopérative.

1. RESSOURCES ET UTILISATIONS.

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :			
Ressources	Production	5.410	6.000
	Importation	1.135	1.640
	Commercialisation	500	360
	TOTAL	7.045	8.000
Utilisation	Dans les autres secteurs	3.500	5.200
	Exportation	4.795	2.800
	Variation de stocks	— 1.250	—
Services intermédiaires :			
Ressources	Production	2.600	4.000
Utilisation	Dans le secteur (culture, élevage)	2.600	4.000

Le secteur livre des produits intermédiaires (tabac sec en feuilles et mistelles) et des services intermédiaires (travaux agricoles). Pour les produits intermédiaires la production n'augmenterait que faiblement. En effet la fabrication des mistelles est liée à la vinification.

Or d'après les perspectives retracées dans l'annexe relative au secteur « culture-élevage » la production de vin doit se stabiliser à un niveau inférieur au niveau actuel. La production de mistelles resterait stable : 800 millions de francs en fin de période comme en 1954.

D'autre part l'activité des tabacoops dépend des livraisons de tabac vert par les planteurs. Cette activité évaluée à 4.610 millions en 1954 passerait à 5.200 en fin de période (coefficient 1,13).

L'approvisonnement des industries utilisatrices de ces produits exigerait donc une augmentation des importations et une réduction des exportations.

Pour les services intermédiaires l'activité des entreprises suivrait le développement des besoins, conséquence de l'évolution de l'agriculture algérienne vers des méthodes plus modernes d'exploitation. Evaluée à 2,6 milliards de francs en 1954 elle passerait à 4 milliards en fin de période (coefficient 1,5).

2. INVESTISSEMENTS.

	(Millions de francs)
Investissements neufs :	
Outillage	650
Bâtiment	50
TOTAL	700
Renouvellement :	
Outillage	1.000
Bâtiment	70
TOTAL	1.070

Les investissements neufs à prévoir portent exclusivement sur les entreprises de travaux agricoles. Les autres activités du secteur restant stables (mistelles) ou ne progressant que faiblement (tabacoops) ne nécessiteraient pas d'immobilisations nouvelles.

Le renouvellement porte sur l'ensemble des activités. La part la plus importante est cependant imputable au matériel des entreprises de travaux qui subit une usure relativement rapide.

3. EMPLOI.

Salariés : 6.000 en 1954 et 6.700 en fin de période.

L'emploi varierait très faiblement pour la production des mistelles et les tabacoops. L'accroissement envisagé est donc imputable pour sa presque totalité aux entreprises de travaux agricoles.

4. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Achats :		
1. Matières premières agricoles	3.210	3.570
3. Energie	400	530
4. Produits intermédiaires	450	420
5. Services intermédiaires	500	800
TOTAL des achats	4.560	5.320
Valeur ajoutée :		
Salaires	1.230	1.600
Charges Sociales	160	230
Impôts	220	400
Amortissements	500	600
Bénéfices	1.340	1.850
TOTAL de la valeur ajoutée	3.450	4.680
Valeur de la production	8.010	10.000

L'évolution du compte d'exploitation du secteur reflète l'accroissement de la part relative des entreprises de travaux agricoles dans l'ensemble des activités qui y sont regroupées.

Les achats qui en 1954 représentaient 57 % de la valeur de la production n'en représenteraient plus que 53 % en fin de période. La valeur ajoutée par les entreprises de travaux agricoles est en effet proportionnellement plus forte que pour les autres activités du secteur.

Pour la même raison la structure des achats se trouverait sensiblement modifiée : la part relative des achats de matières premières agricoles diminuerait alors que celle des achats d'énergie augmenterait.

02 — FORETS ET DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS

Bien que les activités forestières et de défense et restauration des sols s'exercent dans le cadre d'un service administratif, il s'agit cependant d'activités directement orientées vers la production. Ce caractère explique qu'elles aient été isolées du secteur administratif, pour constituer un secteur particulier.

En ce qui concerne les forêts, ce secteur comprend le service administratif des Eaux et Forêts et les entreprises d'exploitations forestières. Sa production est donc constituée par les bois et autres produits forestiers.

En ce qui concerne la défense et restauration des sols, il comprend seulement le service administratif de la D.R.S. Les entreprises qui exécutent les travaux sont classés dans le secteur « Entreprises de Travaux Publics ». Dans la mesure où le service exécute des travaux en régie, il est lui-même classé dans ce dernier secteur. Ses activités n'aboutissent donc pas à une production proprement dite. Il est seulement considéré comme maître d'œuvre pour la réalisation des investissements que constitue la création de « banquettes ». Aussi la présente annexe ne comprend-t-elle pas de compte d'exploitation en ce qui concerne les travaux de D.R.S. Elle retrace seulement les investissements correspondant aux travaux envisagés pour la période décennale.

Une partie de ces dépenses d'investissements est destinée à rester à la charge des agriculteurs. Elle n'est pas prise en compte ici mais dans l'annexe « Agriculture ».

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Le tableau I indique l'évolution des ressources et utilisations de produits forestiers entre 1954 et la fin de période.

Pour les produits intermédiaires, le développement de la production serait légèrement inférieur à l'accroissement des besoins. Une part plus importante de la production locale serait donc utilisée sur place et les exportations diminueraient sensiblement.

Les denrées alimentaires qui ne comprennent que les produits de la chasse, n'enregistreraient pas de variation sensible.

Pour les biens industriels de consommation, l'évolution de la production permettrait de satisfaire à l'accroissement de la demande.

Le tableau I ne comprend pas de production de biens d'équipement. En effet si les banquettes de D.R.S. constituent un bien d'équipement, leur réalisation incombe au secteur « Entreprises de Travaux Publics ».

2. Objectifs de production.

Le tableau II retrace les objectifs de production en nature pour les produits forestiers. Pour les produits de la chasse ces objectifs sont donnés en valeur.

Pour le liège brut, la recette 1954 est exceptionnellement élevée. Elle comprend en effet 35.800 tonnes de liège de ramassage alors qu'en année normale, cette dernière production ne dépasse pas 4.000 tonnes.

Il convient de noter enfin, que la plupart des plantations effectuées au cours de la période décennale, ne donneraient de produits exploitables qu'après un délai de plus de dix ans.

Notamment, les plantations en vue de la production de bois à défibrer ne seraient exploitables qu'à partir de la 15e année. Compte tenu du programme envisagé (80.000 hectares), la production pourrait atteindre 200.000 tonnes la 25e année.

3. Investissements.

Les investissements retracés dans le tableau III comprennent :

Le matériel du Service des Forêts ;

Le matériel des entreprises d'exploitation forestière ;

Les travaux de repeuplement et d'amélioration, qu'ils soient effectués directement par le service ou par des entreprises ;

Les travaux de défense et restauration des sols, déduction faite de la part des dépenses à la charge des agriculteurs ;

Le matériel utilisé par le service de la D.R.S., déjà pris en compte dans les investissements du secteur « Entreprises de travaux publics », n'y figure pas. Les investissements dans le secteur Forêts-D.R.S. seraient donc de l'ordre de 62,6 milliards de francs dont 6,1 milliards de renouvellement.

4. Emploi.

L'emploi retracé dans le tableau IV, comprend le personnel des services des Forêts et de la D.R.S., ainsi que celui des entreprises d'exploitation forestière. Le personnel des entreprises exécutant les travaux de D.R.S., est déjà pris en compte dans le secteur « Entreprises de Travaux Publics ».

Les progrès à attendre de la productivité sont peu sensibles dans le secteur étudié. Les effectifs de personnel passeraient de 29.888 en 1954 à 34.500 en fin de période.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V retrace l'évolution des différents postes du compte d'exploitation entre 1954 et la fin de période.

Pour les raisons indiquées plus haut, ce compte ne concerne que la branche « Forêts ». Sa structure varierait peu. On note seulement un léger accroissement de la part des achats dans la valeur de la production, conséquence d'une évolution vers des méthodes plus mécanisées.

II. ANALYSE PAR BRANCHE

1. Forêts.

A la fin de l'année 1955 les surfaces qui avaient fait l'objet de travaux de repeuplement et d'amélioration forestière s'élevaient au total à 17.610 hectares :

10.920 hectares de repeuplement dont 9.750 complantés en eucalyptus et 1.170 en résineux.

6.690 hectares pour les améliorations forestières de diverses natures.

La totalité de ces travaux a été réalisée dans le domaine forestier de l'Etat. Les forêts communales exigent également une intervention, et une partie du programme décennal envisagé les concerne.

a. Le programme envisagé.

L'ensemble des travaux à réaliser au titre de ce programme est basé sur la possibilité de constituer une masse de repeuplement en essences à croissance rapide susceptible de fournir environ 400.000 tonnes de bois par an, d'améliorer en même temps les massifs producteurs existants, fournisseurs de liège, bois de service, résine, etc...

Sur toute la surface complantée à neuf ou remise en valeur, il est évident que la sylviculture devra passer du type actuel, extensif, au type normal, intensif, et que les mesures devront être appliquées d'une réglementation d'exploitation et d'une protection intégrale.

Le programme serait alors le suivant, compte tenu des aménagements de toute nature liés aux opérations sylvicoles proprement dites et à la mise en place du personnel nécessaire à la surveillance de la forêt :

Travaux de repeuplement.

Forêts domaniales :	100.000 hectares
Forêts communales :	60.000 hectares

Travaux d'amélioration.

(en vue d'accroître les ressources en liège, en résine et produits ligneux).

Forêts domaniales :	240.000 hectares
Forêts communales :	100.000 hectares

Travaux dans les pépinières.

(élevage de plants forestiers).

Millions de plants :	250

Ouverture de routes et pistes forestières.

(pour faciliter la surveillance des massifs et la vidange des produits) : 2.500 km.

Construction de maisons forestières.

(logements et bureaux pour le personnel) : 400 unités.

Défense contre les incendies de forêts.

Tranchées pare-feu : 1.000 kilomètres.

Organisation :

a. de la détection : postes vigies, lignes téléphoniques, selon terrain ;

b. de la lutte contre le feu : outils, engins, appareils d'extinction.

La progression serait la suivante approximativement, les divers types d'aménagement d'infrastructure étant liés aux surfaces repeuplées ou améliorées, représentant au total 500.000 hectares.

Année	1 :	25.000 hectares
»	2 :	30.000 »
»	3 :	35.000 »
»	4 :	40.000 »
»	5 :	50.000 »
»	6 :	50.000 »
»	7 :	60.000 »
»	8 :	65.000 »
»	9 :	70.000 »
»	10 :	75.000 »

Sur ce total de 500.000 hectares traités, les terrains communaux en représenteraient 160.000.

b. les investissements nécessaires pour la réalisation de ce programme se décomposeraient comme suit :

	Investissements neufs	Renouvellement
	(Milliards de francs)	
— Réalisation des travaux, comprenant les aménagements d'infrastructure de toutes natures :		
Repeuplement à 60.000 frs l'ha. / Amélioration à 15.000 frs l'ha. } 15,2 milliards de frs dont :		
Plantations.	9,6	4,1
Travaux Publics	1,5	
— Matériel et parc auto	1,7	2
— Logements forestiers et bureaux de chefferies (5 millions de francs l'unité)	2	
Total.	14,8	6,1

2. Défense et restauration des sols.

Les techniques mises en œuvre par la D.R.S. permettent d'arrêter la dégradation des terres, qui réduit chaque année le potentiel du sol algérien sous l'effet du ruissellement et de l'érosion. Elle constituent aussi le seul moyen de remettre rapidement en valeur les terres dénudées et érodées à l'aide de l'arboriculture fruitière, la viticulture, les aménagements agricoles divers, et dans une large mesure les activités pastorales.

Il semble même actuellement que la D.R.S. constitue pour les pays méditerranéens, le moyen de protection le plus certain et le plus rentable, tant en ce qui concerne le maintien du capital foncier que son amélioration.

a. Le programme envisagé. Après une progression rapide qui a porté les superficies traitées de 5.400 hectares en 1948 à 20.600 en 1951, celles-ci ont été stabilisées, pour des raisons de financement, vers 20.000 hectares annuels jusqu'en 1953, puis portées à 26.600 en 1954 ; malgré les difficultés présentes, 30.000 hectares environ ont été traités en 1956.

Au total de 1946 à 1956 inclus, 180.000 hectares ont été traités.

Sur l'ensemble du territoire, 5.000.000 d'hectares sont en érosion plus ou moins grave, 2.000.000 sont à protéger nécessairement, dont 1.000.000 en première urgence. Cette première étape pourrait être effectuée en onze à douze ans, la période décennale étudiée permettant la réalisation de 850.000 hectares, soit près de 5 fois la surface traitée pendant les dix années précédentes.

La progression serait sensiblement la suivante, le stade de 75.000 hectares, qui peut être atteint en peu de temps suivant un rythme rapide, pourrait être considéré comme marquant une étape dans le développement des moyens matériels et humains de la D.R.S.

Année	1 :	45.000	hectares
»	2 :	60.000	»
»	3 :	70.000	»
»	4 :	75.000	»
»	5 :	80.000	»
»	6 :	90.000	»
»	7 :	100.000	»
»	8 :	100.000	»
»	9 :	110.000	»
»	10 :	120.000	»
Total	:	850.000	»

b. Les investissements nécessaires à la réalisation du programme envisagé se décomposeraient comme suit :

	Milliards de francs
— Réalisation des travaux — y compris pistes et tous aménagements annexes — sur la base de 50.000 francs l'hectare (1) :	42,5
— Pépinières :	1,1
— Logements et bureaux (60 unités à 3,5 millions de francs l'unité dont 50 logements) :	2,1
Total :	45,7 (2)

(1) Le matériel nécessaire pour ces travaux, qu'il appartienne à l'Administration, ou à des entreprises est pris en compte ainsi que son renouvellement dans les investissements du secteur « Entreprises de Travaux Publics ».

(2) La partie de ces dépenses (4 milliards de francs) qui resterait à la charge des particuliers n'est pas prise en compte dans la récapitulation des investissements du secteur Forêts et D.R.S. mais dans le secteur « Agriculture ».

Sur l'ensemble de ces travaux 40 % seraient effectués hors périmètres,

20 % sur terrains communaux,

20 % sur les propriétés privées.

Les propriétaires garderaient à leur charge, aidés le cas échéant par le crédit agricole, la moitié environ du coût des améliorations réalisées sur leurs terres. Cette part est actuellement moindre en moyenne mais doit tendre à s'accroître à mesure que l'activité de la D.R.S. sera mieux ressentie.

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATIONS

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :			
Ressources	Production	8.280	9.400
	Importation	960	900
	Commercialisation	950	900
	TOTAL	10.190	11.200
Utilisations	Dans le secteur	—	—
	Dans les autres secteurs	5.825	8.500
	Variation de stocks	470	—
	Exportation	3.895	2.700
Denrées alimentaires :			
Ressources	Production	600	550
	Importation	—	—
	Commercialisation	50	50
	TOTAL	650	600
Utilisations	Ménages et administrations	620	600
	Variation de stocks	—	—
	Exportation	30	—
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	995	1.500
	Importation	10	—
	Commercialisation	560	700
	TOTAL	1.565	2.200
Utilisations	Ménages et administrations	1.565	2.200
	Variation de stocks	—	—
	Exportation	—	—

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	Unité	1954	Fin de période
Liège brut	Tonne	76.700	35.000
Bois d'œuvre et d'industrie	m³ en grumes	90.000	100.000
Bois de chauffage	Tonne	350.000	500.000
Charbon de bois	Tonne	29.000	40.000
Alfa	Tonne	240.000	280.000
Crin végétal	Tonne	27.000	32.000
Souches de bruyère	Tonne	3.000	10.000
Gomme de pin d'Alep	Tonne de gomme brute	2.060	8.000
Plants forestiers	Milliers de plants	8	25
Produits de la chasse	Millions de francs	600	550

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	Investissements nets	Renouvellement
	(Milliards de francs)	
Plantations	10,7	4,1
Travaux publics	40	—
Outillage	1,7	2,0
Bâtiment	4,1	—
TOTAL	56,5	6,1

TABLEAU IV
EMPLOI

	1954	Fin de période
Artisans et chefs d'entreprises	318	400
Salariés	29.570	34.100
TOTAL	29.888	34.500

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Achats :		
3 - Energie	205	250
4 - Produits intermédiaires	20	40
5 - Services intermédiaires	950	1.110
TOTAL des achats	1.175	1.400
Valeur ajoutée :		
Salaires	2.910	3.520
Charges sociales	300	320
Impôts indirects	160	180
Impôts directs	140	160
Amortissements	290	330
Solde	4.900	5.540
TOTAL de la valeur ajoutée	8.700	10.050
Valeur de la production	9.875	11.450

03 — PECHE

Le groupe de la pêche porte le numéro 01 dans la nomenclature de l'I.N.S.E.E. et comprend outre la pêche en mer et en eau douce, la culture et la récolte des produits marins et également certaines activités connexes qui utilisent directement les produits de la mer (guano, goémon, huiles et farines de poissons). En Algérie le groupe est principalement représenté par la pêche en mer et par la production de crustacés (crevettes).

L'Algérie paraîtrait devoir être en raison de sa situation, par la longueur de ses côtes et l'ancienneté des prospections, un pays de prédilection pour la pêche. En réalité le tableau est moins brillant car la Méditerranée est une mer pauvre :

1° Le plateau continental étroit et rocheux est sans doute une zone de peuplement remarquable pour les poissons de roche, mais les chalutiers ne peuvent y draguer, et cette faune ne peut principalement que revenir aux petits pêcheurs palangriers.

2° Au delà du plateau continental, dans les fonds de 300 à 1.000 mètres, on rencontre des eaux beaucoup plus riches en poissons migrateurs mais on connaît peu les mouvements de ces espèces et les conditions de leur exploitation sont ou primitives ou mauvaises. De plus, la production baisse d'une manière continue depuis plusieurs années. Se situant aux environs de 20.000 tonnes/an en moyenne pour les années 1930-1940, elle atteignait 30.000 tonnes/an pour la période 1945-1950 pour retomber à 25.000 tonnes/an durant les années 1951-1953 avec une tendance à régresser jusqu'à 20.000 tonnes. Cette chute entraine celle de l'activité des industries alimentaires qui travaillent le poisson : conserveries, salaisons...

En Métropole la production du secteur atteint 500.000 tonnes et 45 milliards de francs. Les chiffres algériens de 1954, 22.000 tonnes et 2 milliards, représentent donc 4,5 % environ des chiffres métropolitains, en poids comme en valeur.

1. Utilisations.

Le tableau I indique les utilisations et les ressources nécessaires pour y faire face en distinguant les deux catégories de biens et produits du secteur :

— tout d'abord les produits intermédiaires qui vont au secteur des industries alimentaires, conserves et salaisons de sardines et d'anchois, congélation de crevettes ;

— ensuite les denrées alimentaires qui représentent la consommation de poissons en frais.

TABLEAU I

UTILISATIONS

		1954	Fin de période	Coefficient d'augmentation
		(Millions de francs)		
Produits intermédiaires	Utilisations par les conserveries (sect. 14)	725	2.000	2,8
	Exportation	—	—	—
	TOTAL	725	2.000	2,8
	Production	630	2.000	3,2
	Importation	75	—	—
	Commercialisation	20	—	—
Denrées alimentaires	Consommation	3.700	7.400	2,0
	Exportation	—	—	—
	TOTAL	3.700	7.400	2,0
	Production	1.390	2.300	1,7
	Importation	300	1.050	3,5
	Commercialisation	2.010	4.050	—

La progression à réaliser est exprimée par les coefficients portés dans la dernière colonne du tableau I.

Pour les denrées alimentaires l'hypothèse du doublement résulte de l'étude des consommations des ménages. L'objectif d'utilisation des produits intermédiaires a été déterminé en fonction des possibilités d'absorption de la conserverie.

On notera en outre le coefficient élevé qui affecterait les importations de poisson blanc pour la consommation en frais alors que par ailleurs il n'est pas prévu d'importations de produits intermédiaires, la production devant faire face non seulement à l'approvisionnement des conserveries mais permettre de supprimer les importations actuelles de sardines du Maroc.

2. OBJECTIFS DE PRODUCTION.

L'on part en 1954 d'une production de 22.000 tonnes valant 2 milliards de francs. Sur ce total le poisson bleu représente environ les 2/3 en poids et le 1/4 en valeur. Le poisson blanc représente le 1/3 en poids et les 3/4 en valeur.

Il en résulte que les calculs d'objectifs de production sont plus facilement exprimés en valeur. Le tableau II ci-après fait apparaître que la production totale doit environ doubler (coefficient 2,1 par rapport à 1954). L'accroissement en poisson blanc est de 60 % par rapport à 1954, mais l'effort doit porter sur le poisson bleu et les crevettes, matières premières nécessaires aux industries alimentaires dont le coefficient de développement sera de 3,2 par rapport à 1954.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	Production 1954	Production en fin de période	
		Valeur	Coefficient de progression
	(Millions de francs)		
Produits intermédiaires (principalement poisson bleu)	630	2.000	3,2
Denrées alimentaires (principalement poisson blanc).	1.390	2.300	1,6
TOTAL.....	2.020	4.300	2,1

3. INVESTISSEMENTS.

Encore que l'analyse du secteur de la pêche soit présentée suivant le plan adopté pour l'industrie, il est ici difficile de déterminer, par l'application de coefficients techniques quel doit être le volume des investissements devant permettre d'obtenir une production préétablie en fonction d'objectifs de consommation.

En effet les coefficients de capital connus sont ou trop étrangers aux conditions algériennes ou trop peu diversifiés quand ils résultent d'observations faites sur les entreprises locales.

De plus, on est en présence d'une production extrêmement élastique puisque par le maniement de simples leviers extérieurs (heures de travail, nature des engins, réglementation de la commercialisation) on peut agir de manière efficace sur le volume du poisson apporté.

Il faut également noter que la marge de production contenue dans une meilleure utilisation des moyens existants est difficilement chiffrable.

C'est pourquoi, il a paru préférable, sans perdre de vue les objectifs à atteindre, de chiffrer les investissements à partir des nécessités de maintenir et de moderniser un capital productif et d'accroître au maximum ce capital dans les conditions naturelles existantes. De nombreux travaux effectués en la matière donnent les ordres de grandeur utiles (Commission de la pêche).

La flotille de pêche comprend outre les palangriers utilisés par les petits patrons pêcheurs :

— des chalutiers (poisson blanc) ;

— des lamparos (poisson bleu).

Les chalutiers sont au nombre actuel de 143 :

89 de moins de 30 tonnes, ensemble : 1.800 tonnes environ
54 de plus de 30 tonnes, ensemble : 1.800 tonnes environ

Total : 3.600 tonnes

Il conviendrait d'augmenter de 50 % ce tonnage total tout en pourvoyant au renouvellement et à la modernisation :

— chalutiers de plus de 30 tonnes. Pas de neuf, ni de renouvellement. La vie moyenne de ces chalutiers est de 30 ans et tous ont moins de 10 ans. Ils sont au nombre de 54 et représentent : 1.800 tonnes

— Remplacement de tous les chalutiers de moins de 30 tonnes en application de la réglementation actuelle (minimum 30 tonnes et 100 CV). 90 × 30 = 2.700 tonnes 2.700 tonnes

dont 1.800 tonnes renouvellement
900 tonnes neuf

— Augmentation de 50 % du tonnage total (neuf) : 1.000 tonnes

5.500 tonnes

L'investissement nécessaire serait de 3.700 tonnes × 0,7 = 2,6 milliards
dont 1,3 de neuf et 1,3 de renouvellement et de modernisation.

♣

En ce qui concerne les lamparos, le renouvellement doit être évalué à 1 milliard (durée 10 ans). L'accroissement du potentiel doit se réaliser au coefficient 1,2 ce qui correspond à un investissement net de 1,2 milliard.

Les investissements seraient au total les suivants :

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement sur moyens existants	900
Accroissement par investissements	1.400
Immobilisations :	1.900 (1)
Outillage . .	1.900
Renouvellement :	2.900 (2)
Outillage . .	2.900

(1) Dont 700 pour les chalutiers et 1.200 pour les lamparos.
(2) Dont 1.900 pour les chalutiers et 1.000 pour les lamparos.

4. Emploi.

L'emploi actuel comporte environ 1.000 Chefs d'entreprises et 3.800 salariés.

Les équipages supplémentaires seraient de :

— chalutiers 30 × 10 = 300
— lamparos 600 × 6 = 3.600

3.900 unités

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période
Emploi : Total	4.800	9.330
Artisans et chefs d'entreprises	1.000	1.630
Salariés	3.800	7.700

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. Achats :		
2 - Autres matières premières	15	30
3 - Energie	160	320
4 - Autres produits intermédiaires	80	170
Total	255	520
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	700	1.500
Charges annexes	25	150
Impôts	65	270
Amortissements	120	390
Solde	855	1.470
Total	1.765	3.780
Valeur de la production	2.020	4.300

Les perspectives d'expansion des activités de la pêche n'auront pas, même dans l'hypothèse d'un doublement de la production, une influence considérable sur l'économie, puisque le supplément de valeur ajoutée se chiffrerait à deux milliards seulement.

04 — ELECTRICITE ET GAZ

Ce secteur recouvre les numéros 06 et 07 de la nomenclature des activités collectives, et coïncide exactement avec l'entreprise « Electricité et Gaz d'Algérie » (E.G.A.). En effet, s'il existe d'autres centrales électriques, appartenant à de grosses entreprises (minières en particulier), l'activité de ces centrales est déjà contenue dans la valeur de la production des entreprises correspondantes.

I PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Les échanges avec l'extérieur d'électricité étant très faibles (10 millions de Kwh. par an environ) et les échanges de gaz étant nuls, on peut dire que toute la production va aux consommations (compte tenu des pertes).

La production est toutefois assez hétérogène ; c'est ainsi qu'en 1954 on avait (en millions de francs) :

électricité	:	11.450
gaz	:	2.100
sous-produits et déchets	:	700
services divers	:	1.130
travaux pour l'entreprise	:	2.570 (où E.G.A. est assimilée à une entreprise de production de biens d'équipement).
		17.950

Il est évident que les divers postes de cette production doivent varier différemment.

Dans une première approche, explicitée dans l'analyse par branches (voir II, ci-dessous), on a admis comme fil conducteur de l'évolution certains coefficients multiplicateurs, qui ont amené aux productions suivantes en fin de période.

Hypothèse provisoire (en millions de francs) :

		Fin de période
électricité	:	33.200
gaz	:	4.600
sous-produits	:	1.400
services divers	:	3.000
travaux pour l'entreprise	:	7.700
Total	:	49.900

Dans une deuxième phase, les productions ont été calculées à partir des utilisations, de façon à équilibrer celles-ci.

Le tableau I ci-dessous ventile les productions de l'année 1954 et celles qui ont été retenues pour la fin de période selon leur nature :

TABLEAU I

UTILISATIONS

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :		
Autres consommations	6.865	20.480
Exportation	115	200
TOTAL	6.980	20.680
Production	6.840	20.680
Importation	140	—
Biens industriels de consommation :		
Consommation	7.410	15.900
Production	7.410	15.900
Biens d'équipements :		
Utilisation intérieure	3.700	7.700
Production	3.700	7.700

Au total, la valeur de la production passerait donc de 17.950 millions en 1954 à 44.280 millions de francs pour la fin de période, soit au coefficient 2,5.

2. OBJECTIFS DE PRODUCTION.

Les objectifs de production qui conduisent à ces résultats ne veulent que satisfaire les diverses demandes provenant :

— soit des industries nouvellement créées, ou existant déjà et dont l'activité se développe en fonction même de la croissance ;

— soit des particuliers déjà logés, et ne disposant encore ni du gaz ni de l'électricité, et dont le niveau de vie s'élève régulièrement (nouveaux abonnements basse tension) ;

— soit enfin, des particuliers qui entrent en possession des nouveaux locaux construits au cours de la période décennale (les programmes d'habitat sont, il est bon de le rappeler, fort importants).

Ces objectifs sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	1954	Fin de période
Electricité :		
Nombre d'abonnés	460.000	env. 1.060.000
Production (GWh)	825	env. 2.600
Gaz :		
Nombre d'abonnés	140.000	290.000
Production (Mm3)	90	200

On notera que :

— la production d'énergie électrique triplerait environ en fin de période par rapport à 1954 ;

— la production de gaz serait multipliée par 2,2.

3. Investissements.

De grandes précautions doivent être prises dans le calcul des investissements à effectuer (Voir II. Analyse de branche). Le volume des investissements décrits ici contient tout ce qui est indispensable à la réalisation des objectifs de production, de transport et de distribution envisagés.

Les 10 milliards de francs destinés à l'équipement hydraulique réalisable dans la décade en remplacement de certains travaux thermiques n'y sont pas comptés.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE

	(Millions de francs)
Immobilisations	92.000
Outillage	51.000
Travaux publics	41.000
Renouvellement	12.000
Outillage	7.000
Travaux publics	5.000

On remarquera qu'aucun bâtiment n'intervient dans l'équipement : les services administratifs sont actuellement convenablement logés, et l'habitat pour le personnel a été prévu dans le programme général de logement, suffisamment vaste.

4. Emplois.

Le personnel actuel d'E.G.A. est de 5.000 agents ; il est prévu en gros que le nombre d'abonnés va presque doubler et que la production va au moins tripler, mais l'accroissement du personnel sera largement inférieur en raison de l'augmentation des puissances unitaires des machines et de la densité des consommations. Par comparaison avec le personnel d'E.D.F. on peut estimer à 7.500 le nombre d'agents en fin de période.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V ci-dessous fixe par grands postes la ventilation de la contre-partie de la production. On observera qu'en 1954, alors que les « entrées » d'énergie dans le secteur étaient d'environ 3 milliards de francs, les « sorties » d'électricité et de gaz s'élevaient à 13,5 milliards de francs.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

ELEMENTS	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. Achats :		
3. Energie	2.110	5.200
4. Autres produits intermédiaires	2.410	6.110
5. Services intermédiaires	1.630	4.080
Total	6.150	15.390
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	3.485	4.400
Charges annexes	1.850	2.300
Impôts	1.230	3.300
Amortissements	2.575	5.300
Solde	2.660	13.590
Total	11.800	28.890
Valeur production	17.950	44.280

Les calculs ont été effectués sur la base des prix de vente actuellement pratiqués. Le montant élevé atteint en fin de période par le solde du compte d'exploitation indique que les conditions d'équilibre financier de l'entreprise rendraient possible une diminution de certains de ces prix.

II. ANALYSE PAR BRANCHE

Cette analyse montre comment a pu être abordé le problème du développement de ce secteur. En fait, cette ébauche a été revue à la fin du travail pour subir quelques modifications, suffisamment légères toutefois pour ne pas changer les ordres de grandeurs présentés ici.

Deux branches ont été retenues, l'électricité et le gaz, et l'une seulement évolue fortement.

06. Electricité (approche provisoire).

a. Il a paru nécessaire d'évaluer tout d'abord, d'une façon approximative le *niveau de consommation* qui serait atteint en fin de période. Pour ce faire, on a employé différentes méthodes globales qui sont les suivantes :

1° On a admis que l'écart des niveaux de vie entre l'Algérie et la Métropole n'augmenterait pas si la croissance de la consommation d'énergie électrique était égale à la croissance moyenne générale des pays occidentaux majorée de l'accroissement démographique.

Le taux de croissance normal est de 7,3 % par an (soit un doublement en 10 ans). L'accroissement démographique algérien est de 2,5 % par an.

Le total représente donc 9,8 % que l'on arrondit à 10 %. Avec ce taux d'accroissement et en partant de la consommation 1955 qui a été de 770 GWh, on obtient, en 1956, 2.194 GWh consommés. Ce chiffre constitue donc un minimum au-dessous duquel on ne peut descendre dans le cadre du développement considéré.

2° Il existe une corrélation très précise entre la consommation d'électricité par habitant et le produit brut par habitant. Les éléments algériens pour 1954 permettent de placer l'Algérie sur la droite de corrélation entre les 2 éléments susvisés.

On a donc utilisé cette droite de corrélation pour prévoir la consommation en 1966.

Déduite de l'abaque, la consommation totale serait la suivante : 2.900 GWh.

3° *Discussion.* — La consommation que l'on vient d'indiquer correspond à un taux d'accroissement annuel de 12,8 %. Ce chiffre paraît élevé et il semble correspondre à un accroissement de niveau de vie difficile à atteindre : aussi on a admis un taux légèrement plus faible qui donne une consommation de 2.400 GWh. pour la fin de période.

b. Différentes utilisations de l'énergie électrique.

Il est extrêmement aléatoire de chercher à définir la part de chaque utilisation dans la consommation globale ainsi calculée.

A titre d'exemple, si l'on examine le cas de la France métropolitaine, on constate que de 1947 à 1954, le rapport des consommations haute tension (électro-chimie exclue) aux consommations basse tension est passé de 2,74 à 3,36. Il y a donc accroissement très net des fournitures d'énergie à usage industriel.

Par contre, aux Etats-Unis, le rapport entre ces deux types de consommation est actuellement de l'ordre de 2. En Algérie, le rapport est passé de 1,68 en 1948 à 1,79 en 1954.

Le schéma de développement prévu faisant une large part au logement, il est difficile de prévoir si les consommations en basse tension auront finalement un développement plus ou moins rapide que les consommations industrielles.

On a admis, en définitive, que le développement serait homogène et qu'en particulier, le nombre d'heures d'utilisation annuelle de la puissance maximum appelée resterait constant et voisin de 5.000 heures par an.

c. Calcul du nombre d'abonnés nouveaux.

L'accroissement du nombre d'abonnés nouveaux en basse tension est resté très constant au cours de ces dernières années puisque l'accroissement annuel a varié de 4,8 % par an à 5,3 %. Il convient de remarquer que ce taux est très supérieur à celui des pays occidentaux puisqu'en France, par exemple, il est voisin de 2,5 % par an. On a cependant estimé que le taux d'accroissement du nombre d'abonnés serait supérieur à 5 %.

En extrapolant le taux moyen de 5 % correspondant au rythme actuel, on obtiendrait pour les dix prochaines années, un nombre d'abonnés nouveaux de 362.000.

En outre, le programme d'habitat prévu étant considérable, il a paru indispensable de rattacher également le nombre d'abonnés nouveaux aux logements urbains construits.

On a alors les nombres suivants :

Nombre de logements urbains nouveaux : 575.000 ;
Nombre d'abonnés nouveaux : 600.000.

Le nombre d'abonnés intervient ultérieurement dans le calcul des investissements de distribution.

d. Investissements de production et transport.

1. Les usines existantes ou en construction qui seront encore en service en fin de période correspondent à une puissance de 320 MW et une productibilité de 1.200 GWh.

Les investissements de production sont calculés en supposant que les accroissements sont réalisés par des groupes thermiques de base de 60 MW et des turbines à gaz de petite puissance unitaire (5 à 10 MW).

— Consommation : 2.400 GWh
— Production : 2.750 »
— Puissance de pointe : 550 MW
— Puissance installée :

$$\frac{550}{0{,}85} + 60 + 10 : 720 \text{ MW}$$

— Moyens à prévoir : 3 groupes 60 MW.
en base soit 180 MW.
— Groupes de pointe : 220 MW.

Les groupes de base sont évalués à 4,2 milliards chacun, soit 70.000 F/kW et les groupes de pointe de 40.000 F/kW.

Enfin, il convient d'ajouter les coûts des investissements actuellement en cours d'exécution (à partir de 1956) soit :

— Djendjen	:	11	milliards de francs
— Santa Cruz	:	0,7	» »
— Usines Diésel pour les Territoires du Sud	:	0,3	» »

En définitive, les investissements de production sont de 33,4 milliards de francs.

Il convient de remarquer que ce programme est théorique en ce sens que des aménagements hydroélectriques viendront, sans doute, s'intercaler entre les tranches thermiques. Toutefois, ces aménagements ne seront faits que s'ils sont compétitifs : ils n'alourdiront les totaux sus-indiqués que de la part correspondant aux combustibles capitalisés.

(A titre indicatif, on peut prévoir 200 GWh hydrauliques supplémentaires correspondant à 0,5 milliard de francs de combustible économisé actuellement, et entraînant 10 milliards de francs d'investissements supplémentaires).

2. Investissements de transport.

Les investissements dans les réseaux 150, 90, 60 kV sont estimés à 7 milliards de francs pour la période de 10 ans. On n'a pas pris en compte les lignes 150 et 60 kV supplémentaires correspondant à la centrale thermique de Colomb-Béchar. Ces travaux sont estimés à 3 milliards.

3. Investissements en cours en fin de période.

Les investissements ci-dessus énumérés pour la production et le transport, permettent de faire face à la consommation prévue en fin de période. Toutefois, à cette date, on aura commencé la construction des usines et lignes nécessaires au développement de la consommation dans les années postérieures à la fin de période. Il convient donc d'ajouter ces travaux en cours en 1966, qui peuvent être estimés, dans toutes les hypothèses à 4 milliards de francs, soit 3,5 milliards pour la production et 0,5 milliard pour le transport.

2. Investissements dans la distribution d'électricité.

On distinguera :

1. Les travaux neufs d'extension de réseau et de raccordement exécutés entre les réseaux existants et les immeubles nouvellement construits, non compris l'installation intérieure. Ces travaux sont estimés à 25.000 francs par abonné nouveau, ils sont d'ailleurs payés en partie seulement par E.G.A.

Les charges correspondantes sont de 15 milliards de francs.

2. Les renforcements de réseau existants et extensions entièrement à la charge d'E.G.A. sont estimés à 10 milliards de francs.

3. L'électrification rurale a été supposée maintenue à son rythme actuel qui correspond à un investissement de 10 milliards en 10 ans.

En effet, compte tenu du coût très élevé par abonné nouveau des opérations d'électrification rurale, il n'a pas paru souhaitable d'en développer le rythme.

4. Il est prévu 1 milliard de francs pour les investissements divers en bâtiments industriels, outillage, etc...

Les investissements en cours en fin de période n'interviennent pas dans le cas de la distribution, car ces travaux ont tous une durée inférieure à un an.

f. Dépenses de renouvellement pour l'ensemble des rubriques ci-dessus.

Ces dépenses sont relativement faibles sauf pour la distribution. Elles sont estimées à 2 milliards de francs pour la production et le transport et à 8 milliards pour la distribution.

Récapitulation des investissements bruts « Electricité »

	Production	Transport	Distribution	Investissements bruts			Ventilation	
				Net	Renouvellement	Total	Outillage	Travaux Publics
	(Milliards de francs)							
En production	33,4	7,0	36,0	76,4	10,0	86,4	—	—
En cours	3,5	0,5	—	4,0	—	4,0	—	—
Ensemble	36,9	7,5	36,0	80,4	10,0	90,4	50,4	40,0

Les 10 milliards de francs supplémentaires investis éventuellement dans les aménagements hydroélectriques devraient être imputés intégralement aux Travaux Publics.

07. Gaz (approche provisoire).

Les prévisions sont délicates car il n'existe aucune règle générale d'évolution dans ce secteur.

Il est, en outre, en pleine évolution technique et se heurte à la concurrence des gaz liquéfiés. Il convient donc d'être assez prudent dans les estimations.

***a.* La croissance moyenne de consommation des 7 dernières années a été de 3,5 % par an, chiffre nettement supérieur à la croissance métropolitaine qui a été à peine de 2 % par an.**

Le nombre d'abonnés augmente d'un peu moins de 3 % par an. L'extrapolation de ces chiffres conduit pour la fin de période à une production de 133 Mm³ (contre 91 Mm³ en 1955) et à 194.000 abonnés contre 143.000 en 1955.

On notera que le gaz de ville est, en Algérie, a peu près exclusivement utilisé à des usages domestiques ou commerciaux. Il faut donc majorer nettement les chiffres résultant d'une simple extrapolation pour tenir compte du développement important du secteur logement.

On a adopté le chiffre de 150.000 abonnés nouveaux (au lieu de 50.000 au rythme actuel) (1). Enfin, on a maintenu le rythme de croissance de 0,7 % par an pour la consommation de chaque abonné ; la production passe alors de 91 Mm³ en 1955 à 200 Mm³ en 1966.

b. Estimation des investissements.

1° Les investissements neufs de production peuvent être estimés à 60 francs par m³/an produit, pour tenir compte de la non saturation des moyens existants ; on a adopté 40 francs par m³/an pour la troisième tranche de 50 Mm³, 50 francs par m³/an pour la deuxième et 60 francs par m³/an pour la troisième.

Les investissements de production sont alors de 5 milliards de francs environ.

2° Les investissements dans le réseau de distribution sont scindés en deux parties : d'une part, le renforcement général et l'extension du réseau existant estimé à 30 francs d'investissement par m³/an supplémentaire, d'autre part, les travaux de raccordement d'abonnés nouveaux soit 20.000 francs par abonné.

3° *Renouvellement.* Ces dépenses sont de 2 milliards.

Récapitulation des investissements bruts « Gaz »

Investissement production	Investissement distribution	Renouvellement	Total
(Milliards de francs)			
5,0	6,3	2,0	13,3

(1) Les derniers renseignements obtenus montrent qu'au cours des trois dernières années le nombre des abonnés s'est accru en moyenne de 5 % au lieu de 3 % antérieurement.

III. INCIDENCES DU GAZ NATUREL

L'étude qui précède a été effectuée à une époque où l'on ne connaissait pas encore les possibilités sahariennes. Ces dernières n'ont donc pas été suffisamment prises en compte, pour établir le schéma de développement de l'économie algérienne. Aussi, et bien que les perspectives d'utilisation du gaz naturel soient encore imprécises, il paraît indispensable de donner une idée approximative de leur incidence, certainement considérable.

Pipe-lines de transport du gaz. — Un projet minimum, seul retenu dans ce rapport consiste à amener 1 milliard de m3 de gaz par an aux régions d'Alger et d'Oran et coûte environ 25 milliards.

Un projet large, pouvant fournir 3 milliards de m3 par an aux mêmes régions (dont une partie pour l'exportation) coûterait environ 45 milliards. En ce qui concerne la région bônoise, l'adduction du gaz ne peut être envisagée que dans l'hypothèse de l'installation d'une sidérurgie électrique. Dans ce cas, le projet minimum (1,5 milliard de m3 par an) représenterait 30 milliards d'investissements, le projet maximum (3 milliards de m3 par an), environ 40 milliards d'investissements.

Il paraît raisonnable d'admettre que dans la période considérée, les investissements en pipe lines (y compris les stations de recompression), seront de l'ordre de 75 milliards.

Usines électriques utilisant le gaz naturel. — L'implantation d'une sidérurgie à Bône, nécessiterait une centrale électrique de près de 400.000 kw pour une production de 1.200.000 tonnes de fonte ; cette centrale, qui absorberait un peu plus de 1 milliard de m3 de gaz, coûterait environ 25 milliards. De même, l'exportation du gaz sous forme électrique nécessiterait des investissements en centrales thermiques, représentant encore 25 milliards de francs environ par centrale pour une production annuelle voisine de 3 milliards de Kwh. Une double exportation en direction de l'Espagne et de l'Italie nécessiterait donc 50 milliards. C'est au total environ 75 milliards qu'il faudrait investir en usines électriques, si les hypothèses ci-dessus se vérifient.

	Programme minimum	Programme moyen (sidérurgique)	Programme maximum (avec exportation)
Volume de gaz disponible (Milliards de m3)	1	2,5	6
Production suppl. d'électricité (Milliards de Kwh.).	0	3	9
Valeur ajoutée (gaz et électricité - M. de fr.) (1) ..	4	11,5	36
Exportations (Milliards de fr.)	—	—	25
Investissements (M. de fr.) - Transport du gaz ..	25	55	85
Usines électriques ..	0	25	75
Total investissements	25	80	160

(1) Non compris la valeur ajoutée par les travaux d'extraction et de traitement du gaz au départ du gisement.

05 — PETROLE

Le secteur des recherches et de l'exploitation du pétrole en Algérie et dans la partie algérienne du Sahara se caractérise par une évolution très rapide des éléments d'information dégagés et des perspectives ouvertes pour les années ultérieures ; au début de 1958, cependant, une série d'indications positives permet déjà de circonscrire le champ des possibilités, et de présenter les ordres de grandeur probables de l'économie pétrolière de l'Algérie pour une période décennale (1).

⁂

I. PRESENTATION GENERALE

Dans le processus qui conduit de la recherche à la pétrochimie, cinq stades ont été distingués :

a. la recherche, qui est l'œuvre de sociétés pétrolières et de sociétés spécialisées dans certaines opérations (2) (forage, géophysique, etc...) et qui a pour objectif de déterminer l'emplacement et les caractéristiques des gisements. L'activité dans ce secteur qui est sensiblement du type « travaux publics » a pour effet la production d'un « bien d'équipement », dont la valeur est égale à l'ensemble des dépenses effectuées dans ce secteur, et qui est utilisé au stade de l'exploitation ;

b. la mise en exploitation qui rend possible la production de pétrole brut. L'activité à ce stade présente les mêmes caractères qu'au stade précédent.

La construction des moyens d'évacuation est rattachée au secteur « entreprises de travaux publics » ; les dépenses correspondantes ne figurent donc pas dans le compte d'exploitation du secteur pétrole. Elles sont cependant prises en compte dans le total des investissements pétroliers car il s'agit de biens d'équipement achetés par le secteur pétrole ;

c. l'exploitation elle-même, qui aboutit à la vente de pétrole brut. Ce sont les bénéfices bruts dégagés à ce stade qui ont à assurer l'amortissement de l'ensemble des dépenses de recherche et de mise en exploitation. Ces charges sont donc lourdes et, pendant la période de démarrage de la production, il n'est pas anormal que, dans l'ensemble, le solde positif du compte d'exploitation de ce secteur soit insuffisant pour financer une extension des recherches. Il convient d'ailleurs de noter que les calculs portant sur l'ensemble négligent l'existence de plusieurs sociétés distinctes, dont les unes pourraient présenter des disponibilités importantes tandis que les autres poursuivraient des recherches sur des capitaux d'origine extérieure ;

d. le raffinage, qui achète du pétrole brut, et permet la production de produits pétroliers ;

---

(1) Cette note a été établie après consultation du bureau d'Alger du Bureau de Recherches de Pétrole.

(2) Ces sociétés n'ont pas été considérées comme rendant des services aux sociétés de recherche proprement dites, mais comme participant à la recherche conjointement avec ces dernières.

e. l'utilisation des produits pétroliers et des dérivés, uniquement dans des industries dont l'implantation est strictement fonction du raffinage (chimie, etc...) ; il ne saurait être question en effet de traiter sous cette rubrique de l'emploi « normal » de carburants ou d'huiles de graissage dans les secteurs économiques les plus divers.

Les évaluations chiffrées en matière de pétrole ne sont pas aussi détaillées que celles qui ont été calculées pour les autres secteurs, et constituent, plus encore qu'ailleurs, de simples ordres de grandeur.

Des investissements totaux de 950 milliards pendant l'ensemble de la période décennale, une production dans l'année suivant la fin de cette période, d'une valeur de 337,5 milliards de francs comprenant en particulier 46 milliards de salaires directs et de charges sociales, près de 40.000 emplois supplémentaires, telles sont les grandeurs les plus significatives que l'on peut actuellement prévoir pour l'économie pétrolière de l'Algérie.

Ces évaluations sont détaillées dans les quatre tableaux ci-après, les principales hypothèses sur lesquelles elles sont fondées étant ensuite formulées.

Investissements

En milliards de francs	Investissements à fin 1954	Investissements pendant la période décennale				
		Outillage	Bâtiments	Travaux publics	Recherche	Total
Recherche	10 (1)	—	—	—	500	500
Mise en exploitation	—	190	10	200	—	400
Raffinage	—	25	5	—	—	30
Pétrochimie	—	15	5	—	—	20
TOTAL	10	230	20	200	500	950

(1) A fin 1956, les immobilisations atteignaient 30 milliards de francs.

Valeur et structure de la production en fin de période

		(Milliards de francs)
Recherche		90
Mise en exploitation		36
Exploitation { Pétrole	158,5	162,5
Exploitation { Gaz	4	
Raffinage		39
Pétrochimie		10
TOTAL		337,5

Emploi de main-d'œuvre

	Total	Recherche	Mise en exploitation	Exploitation	Raffinage	Pétrochimie
1954	2.820	2.700	120		—	—
Fin de période	38.000	25.000	9.000	800	1.500	1.700

Achats et valeur ajoutée

	(Millions de francs)	
1. **Achats :**		
2. Matières premières	50	28.500
3. Energie	300	1.800
4. Produits intermédiaires	855	15.400
5. Services	2.295	37.700
TOTAL	3.500	83.400
2. **Valeur ajoutée :**		
Salaires	2.300	36.000
Charges sociales	700	10.000
Impôts	345	47.000
Amortissements.	1.500	104.500
Solde	655	56.600
TOTAL	5.500	254.100
Valeur de la production	9.000	337.500

II. RECHERCHES

Les projets de dépenses pour la recherche des quatre sociétés qui disposent de permis depuis plusieurs années sont de l'ordre de 16 milliards par an ; cependant, ces sociétés doivent, en 1957 pour les unes et en 1958 pour les autres, remettre à la disposition de l'Administration la moitié des superficies couvertes par leur permis actuel ; la même opération sera renouvelée à l'expiration d'une nouvelle période de cinq ans, soit en 1962 et 1963.

Les surfaces délaissées feront l'objet en tout ou en partie, de la part d'autres sociétés, de demandes de permis et d'attributions ; le total des dépenses affectées aux recherches s'en trouvera augmenté, car il est peu vraisemblable que les sociétés actuellement au travail diminuent le volume de leurs dépenses en raison de la réduction de la surface de leur permis. Cette progression a été estimée en moyenne à 30 % chaque

année par rapport à l'année précédente pendant les cinq premières années suivantes. Tenant compte d'une amélioration de productivité de l'ordre de 5 % par an, ces chiffres correspondent à un accroissement annuel du nombre d'unités d'œuvre de 35 %.

Pour les dix prochaines années, le total des dépenses serait ainsi de 500 milliards ; l'année suivant la fin de la période, la dépense effectuée à ce titre serait de 90 milliards, en supposant atteint à cette époque un régime de croisière.

III. MISE EN EXPLOITATION

A. *Gisements reconnus.*

Les progressions convergentes de la consommation intérieure de la France métropolitaine et de la production algérienne ont été estimées comme suit :

(En millions de tonnes)	1956	1961	1973
a) Consommation métropolitaine	20	35	75
b) Production algérienne	—	9	75
Rapport b/a	—	25 %	100 %

Dans cette perspective qui correspond à un doublement de la production tous les 4 ans, il paraît possible d'escompter en 1966 une production algérienne de l'ordre de 20 millions de tonnes, qui paraît pouvoir être assurée par les gisements actuellement reconnus ou en cours de reconnaissance (Hassi Messaoud, Edjele et Hassi R'Mel).

Alors que l'utilisation du pétrole ne soulève pas de difficultés, ce sont les débouchés possibles qui commandent les prévisions de mise en exploitation du gaz naturel ; il existe un débit minimum, en dessous duquel l'opération n'est pas justifiée ; ce seuil se situe sans doute autour de 3 millions de mètres cubes par jour (1), et il appartient à des calculs détaillés de le préciser.

Quoiqu'il en soit, les chiffres présentés ci-après prennent en compte l'exploitation normale d'un gisement de gaz ; sa production serait absorbée en Algérie, et, pour le surplus, éventuellement exportée sous forme de méthane liquéfié ; il n'a pas paru possible, en effet, de rejeter a priori une réalisation de cette nature que l'abondance des ressources permet d'envisager sans craindre que l'industrie locale s'en trouve lésée dans ses besoins énergétiques. Cependant les investissements correspondant à cette dernière opération n'ont pas été inclus dans les chiffres figurant dans les tableaux présentés (2).

---

(1) Pour mémoire : débit moyen journalier à St Gaudens (réseau de distribution restreint) : 1 million de m3 ; dans la plaine du Pô : 16 millions de m3 ; à Lacq 1962 : 19 millions de m3.

(2) Sous réserve d'imprévus techniques, les investissements nécessités par l'exportation de méthane liquéfié seraient de l'ordre de 30 milliards (16 en Algérie, 9 en navires citernes, 4 dans les ports destinataires).

Les dépenses seraient les suivantes :

Forages et équipement aux puits	:	92
Transport (pipes...)	:	100
		192 milliards de francs

B. *Opérations nouvelles.*

De plus, il n'est pas invraisemblable d'escompter de nouvelles découvertes qui conduiraient, pendant la deuxième moitié de la période de dix années, à des investissements de l'ordre de 200 milliards, soit du même ordre que ce qu'il est envisagé de dépenser pour la mise en exploitation des gisements déjà connus.

IV. EXPLOITATION

L'extraction de 19,8 millions de tonnes de pétrole dans l'année, à un prix moyen de 8.000 francs la tonne, assurerait à cette activité un chiffre d'affaires de 158,5 milliards de francs. C'est à ce stade que serait effectuée la perception de taxes sur l'extraction du pétrole brut, et que la charge d'amortissement de toutes les installations serait supportée par les bénéfices laissés par la vente.

Dans une première approximation, on a retenu une production de gaz naturel de 4 milliards de francs dans l'année correspondant sensiblement au débit minimum exploitable dans des conditions rentables (1).

V. RAFFINAGE ET ACTIVITES UTILISANT LES PRODUITS PETROLIERS COMME MATIERES PREMIERES

A. *Raffinage.*

Les perspectives de consommation en Algérie justifient la mise en route d'une raffinerie de 3 à 4 millions de tonnes.

L'investissement nécessaire serait de l'ordre de 30 milliards de francs dont 20 milliards d'outillage.

L'emploi atteindrait environ 1.500 personnes.

La valeur de la production serait de l'ordre de 39 milliards de francs dans lesquels la valeur ajoutée entrerait pour 5 milliards environ dont 1 milliard de salaires et charges sociales.

B. *Autres industries à base de produits pétroliers.*

La plupart des développements industriels auxquels peu donner lieu le raffinage du pétrole en Algérie seront effectués à l'issue de la période étudiée, la raffinerie elle-même ne devant commencer à fonctionner qu'à la fin de cette période.

(1) Cf. ci-dessus la note du secteur 04 : Electricité et Gaz, in fine.

Ressources et utilisations

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Matières premières :			
Ressources	Production	500	160.000
	Importation	—	—
	Commercialisation	—	—
	TOTAL	500	160.000
Utilisations	Dans le secteur	500	27.000
	Exportation	—	133.000
Energie :			
Ressources	Production	—	29.500
	Importation	7.895	1.770
	Commercialisation	10.215	27.600
	TOTAL	18.110	58.870
Utilisations	Dans le secteur	300	—
	Dans les autres secteurs	16.770	50.170
	Variation de stocks	1.040	2.600
	Exportation	—	6.100
Autres produits intermédiaires :			
Ressources	Production	—	13.900
	Importation	1.935	2.280
	Commercialisation	820	2.620
	TOTAL	2.755	18.800
Utilisations	Dans le secteur	25	—
	Dans les autres secteurs	2.730	8.690
	Variation de stocks	—	110
	Exportation	—	10.000
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	—	8.100
	Importation	3.040	—
	Commercialisation	4.830	12.900
	TOTAL	7.870	21.000
Utilisations	Ménages et administrations	7.790	20.000
	Variation de stocks	80	1.000
	Exportation	—	—
Biens d'équipement :			
Ressources	Production	8.500	126.000
	Importation	—	—
	Commercialisation	—	—
	TOTAL	8.500	126.000
Utilisations : Variation de stocks		8.500	126.000

Cependant l'apport de gaz naturel est susceptible de transformer profondément le problème de l'approvisionnement en énergie industrielle, qu'il soit utilisé pour la production d'électricité ou même directement par certaines industries. D'autre part, il peut fournir une matière première pour le développement d'une industrie chimique.

L'utilisation des dérivés du pétrole et du gaz naturel peut donner lieu à d'autres réalisations de cet ordre. Néanmoins, il n'a pas été possible de tenir compte dans le présent travail de prévisions détaillées sur ces réalisations. En effet, aucune étude exhaustive n'a encore été faite à l'heure actuelle dans ce domaine. Aussi est-ce seulement à titre indicatif que des investissements de 20 milliards ont été prévus sous ce chef conduisant à une production annuelle de l'ordre de 10 milliards de francs.

VII. RESSOURCES ET UTILISATIONS EN PRODUITS PETROLIERS

Le tableau ci-après indique l'équilibre des ressources et utilisations en produits pétroliers en 1954 et fin de période.

Les activités du secteur (raffinerie et pétrochimie) utiliseraient 16,8 % de la production de matière première (pétrole et gaz). Tout le surplus de la production de pétrole brut représentant une valeur de 133 milliards de francs serait donc exporté en l'état.

En ce qui concerne les produits énergétiques, la consommation en Algérie serait multipliée par le coefficient 2,8 par rapport à 1954 (consommation des entreprises, produits intermédiaires ; consommation des ménages, produit final).

Cette consommation serait satisfaite par la part de la production de gaz non utilisée comme matière première par la pétrochimie, et par une partie des produits de la raffinerie envisagée.

Compte tenu de la composition des huiles extraites du gisement d'Hassi Messaoud, particulièrement riches en produits légers, la raffinerie ne permettrait cependant pas de couvrir tous les besoins algériens en produits énergétiques lourds. Pour ces produits, la production locale devrait être complétée par des importations d'une valeur de 1.770 millions de francs (ou 2.870 ou prix de commercialisation). En revanche, elle laisserait un excédent exportable en produits légers (6.100 millions de francs).

Les chiffres de consommation indiqués ne comprennent pas le soutage des navires. En effet, le soutage est effectué avec des produits qui ne font pas l'objet d'une importation au sens strict du terme. Ils sont admis sous le régime douanier de l'« entrepôt ». Seules profitent à l'économie algérienne les marges de commercialisation. Les recettes encaissées à ce titre, sont prises en compte avec les frais d'escale dans le secteur « autres services ».

06 — INDUSTRIES EXTRACTIVES ET CONNEXES

(à l'exclusion du pétrole brut)

Le secteur des industries extractives comprend les activités classées sous les nos 11 à 15 de la nomenclature I.N.S.E.E. à l'exception des numéros :

— 141 - Ardoisière,

— 142 - Carrières de pierre,

— 143 - Extraction et dragage de sables et graviers,

retenues comme activité « matériaux de construction ».

Seront prises en compte non seulement la production proprement dite (extraction) mais encore toutes les recherches qui constituent aussi bien une production particulière « service d'équipement » que la phase préliminaire de toute production.

Les usines d'agglomérés (114) et les ateliers de broyage de minéraux et de matériaux divers (158) sont inclus dans ce secteur.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Le secteur contenant une activité de recherches minières, on a été amené à faire la convention suivante : les entreprises de recherches minières sont des entreprises produisant un service de recherches, service que l'on peut assimiler à un équipement. En effet, comme pour une entreprise de travaux publics construisant une route, les entreprises de recherches minières vont effectuer des trous, des sondages, des études générales... La route ne sert pas directement, un véhicule doit circuler pour qu'il y ait une production effective ; les recherches minières ne sont également que le prélude à une exploitation minière proprement dite (cf. à ce sujet, le cas des recherches et de l'exploitation des hydrocarbures).

Les investissements retenus pour les entreprises de recherches sont *uniquement* constitués par le matériel nécessaire à la recherche, la production de recherche est prise égale à son prix de revient (c'est-à-dire aux dépenses).

Le tableau ci-dessous fournit les origines et les utilisations des divers produits du secteur. Le poste « service d'équipement » indique les recherches minières.

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATIONS

	1954	Fin de période
	(Prix à l'utilisation, en millions de francs)	
Produits intermédiaires :		
Consommation dans le secteur	250	350
Autres consommations	4.650	28.770
Exportation	15.810	17.430
TOTAL	20.710	46.550
Production	18.160	29.600
Importation	2.390	15.990
Commercialisation	160	960
Denrées alimentaires :		
Consommation	160	200
Exportation	150	200
TOTAL	210	400
Production	200	400
Importation	10	—
Biens industriels de consommation :		
Consommation	275	500
TOTAL	275	500
Production	170	200
Importation	45	200
Commercialisation	60	100
Service d'équipement :		
Production et utilisation intérieure	500	1.500

Deux remarques seulement :

— la houille produite localement a été évaluée au prix du marché, c'est-à-dire au prix effectivement payé par les utilisateurs. Ce prix est nettement inférieur aux prix C.A.F. puisque les charbons algériens sont de moins bonnes qualités (Production au prix de marché : 1.200 ; production évaluée C.A.F. : 1.800) ;

— les minerais métalliques et les phosphates ont été évalués aux prix F.O.B. c'est-à-dire rendus dans les ports. Le service transports est donc extrêmement important (achats aux chemins de fer algériens C.F.A.).

On observera que la valeur globale de la production passerait de 19.030 millions de francs en 1954 à 31.700 millions de francs en fin de période.

2. Objectifs de production.

Il n'a pas paru nécessaire de faire des études détaillées pour chacun des produits, on verra cependant dans la deuxième partie (analyse par branche) quelles sont les mines nouvelles que l'on pourrait ouvrir, et en particulier les gisements actuellement délimités qui seraient susceptibles d'être mis en exploitation.

Houille : 10 à 15 % d'augmentation.

Minerais métalliques et phosphates : 50 % environ d'augmentation, ceci sans Tindouf.

L'exploitation du gîte de Tindouf procurerait 3 milliards de francs supplémentaires, c'est-à-dire que l'augmentation dans l'extraction de « minerais métalliques, phosphates » serait alors de 65 % environ.

3. Investissements.

Dans le tableau III ne sont comptées que les immobilisations effectuées dans les diverses entreprises du secteur. En particulier pour la recherche, seul le matériel utilisé est pris en compte.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Immobilisations	**18.710**
Outillage	11.590
Bâtiment	3.120
Travaux publics	4.000
Renouvellement	**12.280**
Outillage	10.945
Bâtiment	835
Travaux publics	500

En outre le tableau ci-dessus ne fournit pas les investissements nécessaires pour le raccordement de la mine de Tindouf à la côte Atlantique : ces investissements sont évalués à 64 milliards essentiellement de travaux publics (voies ferrées et port...). Si on les faisait intervenir, on aurait donc des investissements bruts d'environ 95 milliards de francs.

Par ailleurs, les dépenses de recherches s'élèveraient sur la période à 10 milliards de francs (passant de 500 millions en 1954 à 1.500 millions en fin de période). Elles viendraient donc s'ajouter en supplément aux investissements bruts prévus ci-dessus : au total on aurait alors 41 milliards de francs à trouver pour le financement des investissements du secteur.

4. Emploi.

L'emploi serait en légère baisse. Des progrès techniques seraient en effet réalisés, et il semble qu'ils doivent jouer assez fortement dans le sens de la diminution du personnel occupé.

On peut retenir l'évolution suivante :

	Personnel
1954	: 16.600
Fin de période	: 16.400

(Tindouf devant utiliser seulement 500 personnes sur le carreau).

Toutes les personnes employées par ce secteur sont pratiquement des salariés.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V ci-dessous fournit le compte du secteur.

On notera comme on l'avait déjà signalé l'importance des achats de services intermédiaires. L'explication se trouve dans la comptabilité même de la production du secteur : en effet, les productions minières étant comptées F.O.B. et les mines étant souvent loin à l'intérieur des terres, des transports ferroviaires sont nécessaires. De là, des achats qui paraissent élevés.

TABLEAU V

COMPTE DU SECTEUR

ELEMENTS	1954	Fin de période
1. Achats :	(Millions de francs)	
2 - Autres matières premières	215	350
3 - Energie	710	1.030
4 - Autres produits intermédiaires	930	1.290
5 - Services intermédiaires	3.500	5.210
Total	5.355	7.880
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	3.900	4.815
Charges annexes	1.265	1.500
Impôts	1.260	1.850
Subventions	— 810	— 900
Amortissements	1.410	3.080
Solde	6.650	13.475
Total	13.675	23.820
Valeur de la production	19.030	31.700

II. ANALYSE PAR BRANCHE.

Les paragraphes qui suivent examineront successivement :

— les recherches minières en général ;

— la production des combustibles minéraux solides ;

— les autres productions du sous-sol (minerais métalliques, phosphates de chaux, matériaux divers...) ;

— enfin quelques fabrications — ou plutôt premières transformations — effectuées à partir des produits minéraux.

Aussi souvent que possible seront dressés des bilans de produits pour l'année 1954 (bilans en prix de production).

∴

115. *Recherches minières.*

Il convient de distinguer ici le Nord de l'Algérie, incluse la région de Colomb-Béchar, et le Sahara proprement dit (dont le Hoggar essentiellement).

a. Algérie du Nord. La recherche minière y revêt plusieurs aspects:

1. reconnaissance de proche en proche des gîtes en cours d'exploitation. Ces travaux qui visent à préciser l'allure du gisement en vue de son exploitation immédiate (ou à échéance très rapprochée) passent généralement au prix de revient ;

2. développement des gîtes connus, partiellement ou non en exploitation et recherche de leurs prolongements. Ceci peut entraîner des dépenses élevées, nécessitant d'être amorties sur plusieurs années (par provision à la tonne ou tout autre moyen) ;

par exemple : H.S.O. - sondages dans le bassin de Ksiksou,

Ouenza - travaux de recherches dans le gîte de Chagoura ou à Bou-Khadra ;

3. recherches sur des affleurements ou des anciens travaux abandonnés. C'est ce qui a conduit, par exemple, à la découverte des gîtes de Cavallo ; d'autres gisements, incomplètement explorés et exploités, justifient encore des travaux peut-être importants.

Il est certain que la séparation est parfois difficile à faire entre les travaux de type 2 et de type 3. Exemple : recherches de la Société Algérienne du Zinc, d'abord sur le prolongement du gîte en exploitation, dans le compartiment affaissé, puis dans le Horst plus au Nord, où l'on n'est guidé que par quelques indices et surtout des considérations géologiques ;

4. prospections systématiques, géologiques, géophysiques et minières.

Du point de vue financier, on constate que l'industrie privée se cantonne aujourd'hui exclusivement dans des recherches de type 2 et 3 et laisse à l'Etat le soin et la charge des prospections générales.

On peut dire que pour une large part, ces travaux privés de recherche constituent des dépenses de pur renouvellement. D'ailleurs n'a-t-on pas fait bénéficier les exploitants d'une franchise d'impôts pour la constitution de provision en vue de la reconstitution des gisements ?

Une partie toutefois de ces recherches dépassera cet objectif immédiat et conduira à la découverte de gîtes assez importants pour justifier l'augmentation des investissements de production.

On peut estimer à 10 milliards de francs le total des sommes qui peuvent et devraient être consacrées à la recherche — sous les divers aspects 2, 3, 4 ci-dessus — pendant 10 ans.

b. Sahara. Pour le moment, le Bureau des Recherches Minières d'Algérie (B.R.M.A.) et le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) effectuent des travaux de recherches. Le Hoggar est le domaine de ces travaux qui doivent se poursuivre pendant plusieurs années avant que l'on puisse raisonnablement faire un bilan de ce que peut contenir ce territoire.

Pour cette première phase :

budget : environ 3 milliards de francs.

délai : 1960 probablement.

Il est difficile de dire ce que seront les travaux pendant les années ultérieures. On peut inscrire encore 2 milliards à titre indicatif.

Au total : 5 milliards de francs pour le Sahara.

111-112. *Extraction de houille, de lignite, tourbière.*

Les mines correspondantes sont seulement représentées en Algérie par les Houillères du Sud Oranais (H.S.O.) dont la production ne satisfait pas les besoins. Pas de lignite ni de tourbe.

Situation 1954 (Production évaluée au prix CAF)	En millions de francs	En milliers de tonnes
Production de houille	1.800	303
Importation.	1.750	258
TOTAL.	3.550	561
Utilisations locales	3.200	505
Exportation.	350	56

Objectifs : Maintien du potentiel actuel avec même une légère augmentation (10 à 15 % de la production).

Augmentation des rendements, entraînant corrélativement une baisse des effectifs « ouvriers » (2.400 contre 2.800), les effectifs « employés et cadres » restant inchangés (300).

Déplacement vers le Sud (bassin d'Abadla) des 2/3 des moyens de production.

Investissement nécessaire : 2 milliards de francs à répartir sensiblement de la façon suivante :

1 milliard dans les 4 premières années,

1 milliard dans les 6 années suivantes,

ce qui correspond à un complément d'équipement nécessaire à bref délai (1).

12. 13. 153. 155. *Extraction de fer, de minerais métalliques, de phosphates de chaux, de pyrite, etc...*

Le tableau ci-dessous fournit (en millions de frs) les productions et les effectifs de 1954. On sait que les importations de minerais sont nulles et que les exportations sont, aux variations de stocks près, sensiblement égales aux productions (à l'exception de la pyrite de fer, traitée localement).

	Production (en millions de francs)	Effectifs
Minerai de fer	11.200	6.550
Minerai de zinc	900	2.350
Minerai de plomb	700	
Autres minerais métalliques	300	
Phosphates de chaux	2.500	2.550
ENSEMBLE	15.600	11.450

Compte tenu des connaissances acquises dès aujourd'hui, et en supputant raisonnablement les chances de découvertes que l'on peut rencontrer dans les dix années à venir, il est possible d'envisager la mise en route dans cette période de 14 exploitations nouvelles. Ceci comprend :

— d'abord, 5 exploitations dont l'équipement est en cours de réalisation, voire même d'achèvement : Cavallo (cuivre, plomb, zinc), Aïn-Barbar (plomb, zinc), Khanguet-el-Mouhad (fer), Chabet-Ballout (fer), Rivet (fer) ;

— puis la mise en exploitation de 5 gîtes aujourd'hui à peu près reconnus, dont la mise en valeur a été jusqu'ici différée pour diverses raisons, et le sera peut-être encore quelques années, mais qui devraient raisonnablement donner lieu à une production avant dix ans.

Djebel-Onk (phosphates), Tindouf (fer), Guettara (manganèse), Kherzet-Youssef (zinc), Béléliéta (tungstène) ;

— enfin, 4 nouvelles exploitations, s'appliquant à des gîtes non définis aujourd'hui et à reconnaître entièrement. Ceux-ci seraient le fruit des recherches entreprises par le Bureau de Recherches Minières d'Algérie (B.R.M.A.) ou le secteur privé. Ce chiffre de

(1) Ceci suppose que la Centrale Thermique de Colomb-Béchar soit réalisée, ou qu'à défaut d'autres débouchés équivalents soient conservés.

4 paraît raisonnable, car d'ores et déjà on connait au moins autant de secteurs minéralisés dont les indices sont encourageants. On sait d'autre part, que de 1948 à 1955, il a été mis en service 5 nouveaux équipements miniers (Ichmoul, Mesloula, Bou-Kiama, Sidi-Kamber, Rouïna) dont à vrai dire, deux seulement s'appliquent à des gisements neufs.

La progression envisagée ici s'harmonise donc avec les résultats passés et les réalisations en cours.

⁂

Le « *Renouvellement* » proprement dit des exploitations pourra comprendre la mise en valeur des gîtes (ou portions de gîtes) venant simplement remplacer ceux qui s'épuisent dans le cadre même des exploitations vivantes. L'expérience montre que l'on doit retenir une dizaine de milliards pour ces opérations de « maintien ».

Malgré cela, certaines exploitations vont s'éteindre (Béni-Saf, Kouif, M'zaïta, Ichmoul, Bou-Amrane, Breira, etc...).

Le chiffre d'affaires qui est actuellement (1955) de 19 milliards de francs descendra alors à 15 milliards (les effectifs passeront à 6.000, compte tenu également de l'amélioration des rendements).

La réalisation des projets nouveaux ci-dessus (sauf Tindouf) exigera un « *investissement net* » global de 10 milliards (non compris la voie ferrée desservant le Djebel Onk) pour un chiffre d'affaires nouveau de 8 milliards (et un effectif ouvrier de 3.500 personnes).

Quant à Tindouf, en ne comptant que la partie « mines » proprement dite, on peut évaluer à 8 milliards très *approximativement* le montant des investissements (pour 5 millions de tonnes par an, à 600 francs/tonne départ mine) ; avec la voie ferrée et le port, on aurait un investissement d'environ 72 milliards de francs. Les effectifs employés dans la mine seraient de l'ordre de 500 hommes.

Récapitulation

	Tindouf non compris	Tindouf	Tindouf compris (équip. minier seulement)
Renouvellement	10.000	—	10.000
Equipement net	10.000	8.000	18.000
Investissements bruts	20.000	8.000	28.000
Chiffre d'affaires (fin de période)	23.000	3.000	26.000
Effectifs employés (fin de période)	9.500	500	10.000

144. 145. *Extraction de matières premières pour l'industrie des matériaux de construction.*

Cette branche ne comprend pas les carrières directement rattachées aux cimenteries et aux fabriques de produits rouges, ni les carrières produisant des matériaux d'empierrement qui sont incluses dans l'activité des entreprises utilisatrices (c'est-à-dire « matériaux de construction »).

Pas d'importation - Production en 1954 : environ 200 millions de francs.

Doit évidemment se développer comme la production des matériaux de construction correspondant, c'est-à-dire en gros, au coefficient 4.

Les investissements nets seront très faibles (entreprises de forme plutôt artisanale).

146. 147. *Extraction de produits minéraux divers.*

Trois grands produits : l'argile smectique, le kiéselghur (silice fossile) surtout exportés et le sulfate de baryte.

	Production 1954
Kiéselghur :	140
Argile smectique :	380
Sulfate de baryte, divers :	120
	640

Il est difficile de faire des prévisions pour les marchés extérieurs. On a admis une production au coefficient 1,5.

152. *Extraction de sel - salines.*

Les salines constituent une activité méditerranéenne par excellence et tout particulièrement algérienne (existence de nombreux lacs salés) ; quelques gisements de sel gemme couvrent les besoins de la population musulmane nomade.

	(en millions de francs)	
Production contrôlée :	300	
Utilisation locale :	180	(dont 30 comme produits intermédiaires)
Exportation :	120	

La production se développerait un peu plus vite que la population : soit + 50 % d'augmentation.

114. *Agglomération de combustible solide.*

Trois usines fonctionnaient en 1954 en Algérie. Leur production diminue sans cesse ; en 1954, elle n'était que de 29.000 tonnes (contre 66.000 en 1950). Cette production couvre presque les besoins (importations : 2 à 3.000 tonnes/an).

Situation 1954 :

		Millions de francs
Production	:	300
Importation	:	30
Utilisation locale	:	330

La capacité actuelle des usines permettra facilement de satisfaire la demande, sans investissement supplémentaire.

158. *Broyage de minéraux et matériaux divers.*

L'activité broyage est pratiquée essentiellement, dans des succursales de grandes entreprises minières.

On signalera seulement la pulvérisation de sulfate de baryte en roches, qui devrait normalement se développer : un doublement a été admis.

07 — PRODUCTION DES METAUX

A l'heure actuelle, il n'existe pas en Algérie de production de métaux à partir de minerais ; seul est pratiqué l'affinage de certains produits de récupération (ferrailles ou métaux non ferreux). Il a paru indispensable de créer dans les dix années à venir une véritable « production de métaux » à partir de ressources locales.

1. Utilisations.

Toutes les productions du secteur sont des produits intermédiaires, dont les utilisations sont ou seraient les suivantes :

TABLEAU I

UTILISATIONS

		1964	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires	Consommations dans le secteur	560	—
	Autres consommations	8.410	35.170
	Exportation	400	16.000
	Total	9.370	51.170
	Production	1.100	40.000
	Importation	7.300	10.170
	Commercialisation	970	1.000

On observera que les exportations, quasi nulles actuellement, croitraient dans des proportions importantes : ceci paraît normal attendu que seuls quelques articles particuliers pourraient être livrés à la clientèle et que l'utilisation locale de ces produits ne se développerait pas à un rythme aussi rapide que la production.

On a supposé les productions intégrées verticalement (c'est-à-dire depuis le minerai) de telle sorte qu'il n'existe pratiquement pas d'autoconsommation dans ce secteur.

2. Objectifs de production.

Les objectifs de production pourraient être établis comme suit :

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Produits fabriqués (au total)	Unité	Production 1954	Production en fin de période
Fonte	Tonne	—	1.000.000
Acier en lingots	»	12.000	(500.000)
Acier laminé à chaud	»	24.000	(300.000)
Zinc (sous forme d'oxyde)	»	—	10.000
Plomb	»	—	5.000 à 6.000
Affinage de vieux métaux	»	380	2.000

Les objectifs entre parenthèses correspondent aux productions attendues les plus vraisemblables (production de métaux ferreux : 37 milliards de francs).

Pour atteindre ces objectifs, les opérations suivantes seraient nécessaires :

— d'une part la création d'un ensemble sidérurgique utilisant le minerai de fer local, très riche, dont la production annuelle oscille autour de 3 millions de tonnes ;

— d'autre part le traitement en Algérie du minerai de plomb (14.600 tonnes extraites en 1954) et du minerai pauvre du zinc (8.400 tonnes seulement en 1954 — mais il serait possible d'en développer l'extraction).

La sidérurgie ainsi créée laisserait encore environ 1 million de tonnes de minerai pour l'exportation ; par ailleurs, le minerai riche de zinc (blende) continuerait à être exporté.

L'usine de plomb rassemblerait les productions de toutes les mines dispersées du Constantinois et valoriserait ainsi (comme cela se fait en Tunisie) la production de galène ; quant à l'usine d'oxyde de zinc, elle traiterait 30.000 tonnes/an environ de produit pauvre (la calamine contient 30 % environ de métal) fournissant un élément intermédiaire utilisable soit directement dans les peintures, soit indirectement après réduction à l'état de zinc ou par introduction dans des alliages.

Quant à l'entreprise sidérurgique actuellement existante, il parait naturel d'envisager un doublement de sa production. En effet, elle fabrique essentiellement des produits utilisés pour la charpente métallique et le bâtiment : or celui-ci devrait plus que quadrupler.

Par ailleurs, on a admis que l'affinage des métaux non ferreux quintuplerait au cours du programme (en 1954, on a exporté pour plus de 500 millions de francs de déchets de métaux non ferreux et la production des usines locales a été seulement de 120 millions de francs).

3. Investissements.

Le tableau ci-dessous fournit les accroissements de production en valeur à obtenir pendant la période et les investissements nécessaires correspondants :

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement de la production	**38.900**
Accroissement sur moyens existants	780
Accroissement par investissements	38.120
Immobilisations	**73.000**
Outillage	47.350
Bâtiment	25.650
Travaux publics	—
Renouvellement	**6.980**
Outillage	5.650
Bâtiment	1.330
Travaux publics	—

Tout d'abord, on a admis que l'affinage supplémentaire des métaux non ferreux pourrait être réalisé sur la capacité de production existante (évalué à 25.000 tonnes/an), et que le doublement de l'activité actuelle nécessiterait un investissement supplémentaire de 1 milliard (la capacité est utilisée actuellement à 70 %).

Pour les nouvelles usines à créer, les immobilisations retenues sont les suivantes :

Hauts fourneaux, aciéries, laminoirs annexes, etc... : 70 milliards
Usine de plomb : 0,5 »
Usine d'oxyde de zinc : 1,5 »

Il est bien évident que ces nouvelles unités — même dans l'hypothèse où elles seraient mises en chantier très prochainement — ne pourraient fonctionner qu'au cours de la deuxième période quinquennale du plan.

4. Emploi.

Très faible actuellement, l'emploi en fin de période serait de plusieurs milliers de personnes.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période
Sidérurgie	225	12.400
Non ferreux	50	600
ENSEMBLE	275	13.000

Pour l'emploi, comme pour la production, on observe une augmentation considérable (plus de 40 fois environ) : ceci n'est qu'une des conséquences de l'inexistence, en 1954, d'une production des métaux d'un volume suffisant.

On notera en passant qu'un emploi supplémentaire dans la production de métaux nécessite de 4 à 6 millions d'investissements nets suivant la dimension de l'entreprise.

5. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le compte du secteur s'établirait approximativement comme suit (en 1954 et en fin de période) :

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

ELEMENTS	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. Achats :		
2 - Autres matières premières	30	4.800
3 - Energie	75	9.400
4 - Autres produits intermédiaires	690	4.700
5 - Services intermédiaires	90	4.100
TOTAL.....	885	23.000
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	105	5.250
Charges annexes	35	1.750
Impôts	10	3.490
Amortissements	50	1.300
Solde	15	5.210
TOTAL.....	215	17.000
Valeur production	1.100	40.000

Les « autres matières premières » proviennent du secteur mines (minerais de fer, de plomb et de zinc) ; l'énergie, de son côté sera fournie vraisemblablement par l'extérieur (en quasi totalité).

08 — TRANSFORMATION DES METAUX

Ce secteur qui n'est que peu développé actuellement (par rapport à ce qu'il est en Métropole par exemple) présente en ce qui concerne la croissance de l'Algérie, une importance considérable : les entreprises sont généralement petites, et emploient beaucoup de personnel eu égard aux investissements.

En se référant à la nomenclature des activités collectives I.N.S.E.E., ce secteur recouvre les activités numéros 19 à 29, qui produisent les biens numéros 17 à 22 et 30 de la nomenclature des Douanes utilisée en 1954 (à l'exception de ceux correspondants aux produits bruts ferreux et non ferreux, apparaissant dans le secteur « Production des métaux »).

I. PRESENTATION GENERALE

1. Utilisations.

Le bilan des produits fabriqués et des réparations effectuées par les entreprises du secteur en 1954 peut se schématiser ainsi :

Importation	:	62.915	millions de francs
Fabrication ou réparation	:	42.830	» »
Total Ressources	:	105.745	» »
Utilisation locale	:	100.985	» »
Exportation	:	4.760	» »

ces quantités étant exprimées en prix de production (ou prix à l'importation et à l'exportation).

TABLEAU I

UTILISATIONS

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires	Consommation dans le secteur	16.025	54.000
	Autres consommations	8.900	43.190
	Exportation	3.005	7.000
	Total	27.930	104.190
	Production	9.675	41.200
	Importation	15.155	51.750
	Commercialisation	3.100	11.240

TABLEAU I

UTILISATIONS (Suite)

		1954	Fin de période
Biens industriels de consommation	Consommation	28.265	69.800
	Exportation	490	3.000
	TOTAL	28.755	72.800
	Production	6.605	29.000
	Importation	15.830	29.400
	Commercialisation	6.320	14.400
Biens d'équipement	Utilisation intérieure	62.925	202.000
	Exportation	1.265	6.000
	TOTAL	64.190	208.000
	Production	26.550	72.500
	Importation	31.930	113.700
	Commercialisation	5.710	21.800

L'équilibre général pour la fin de période serait (prix de fabrication) :

Importations	: 194.850	c'est-à-dire par rapport à 1954 au coefficient	3,1
Fabrication ou réparation	: 142.700	»	3,3
Disponibilités	: 337.550	»	3,2
Utilisations locales	: 321.550	»	3,2
Exportations	: 16.000	»	3,4

Par comparaison à la situation de 1954, on assisterait à une modification légère dans la structure des disponibilités. En effet, en % des disponibilités, les parts des importations et des fabrications locales seraient les suivantes :

	En 1964	Fin de période
Importation	59,5	57,7
Fabrication ou réparation	40,5	42,3
	100,0	100,0

La proportion Importation/Fabrication ne varierait donc que modérément.

2. OBJECTIFS DE PRODUCTION.

Les perspectives d'exportation étant très réduites pour la plupart des branches, les objectifs de production ont été essentiellement fixés en fonction des besoins prévisibles des activités utilisatrices.

Le tableau II fixe les principaux objectifs retenus, avec référence aux productions 1954.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Nature des productions	Unité	1954	Fin de période
Tréfilés de non ferreux	Tonnes	3.790	10.000
Aluminium laminé	»	718	3.000
Tuyaux et planches de plomb	»	1.800	8.000
Fils d'acier et produits dérivés	»	4.700	20.000
Fonte moulée	»	5.750	18.000
Chaudronnerie	»	6.000	15.000
Matériel hydraulique	»	1.650	5.000
Wagons	Unités	120	300
Quincaillerie	Tonnes	3.200	22.000
Articles de ménage	»	800	4.000
Fûts et tonnelets métalliques	»	830	3.500
Boites d'emballage métallique	»	6.000	18.000
Véhicules automobiles	Unités	—	6.000 (1)
Motocycles	»	—	6 à 8.000
Fils et câbles isolés	Tonnes	3.400	7.000
Appareils de télécommunications	Nombre	6.300	18.000
Postes radio	Unités	—	200.000

(1) Soit 20 véhicules/jour.

Les véhicules automobiles, comme les motocycles, ne seraient pas fabriqués intégralement en Algérie, mais seulement montés à partir de pièces importées (au moins dans les premières années).

3. INVESTISSEMENTS.

La production devrait augmenter entre 1954 et la fin du programme de 99.900 millions de francs.

Le tableau III répartit cet accroissement entre la part possible grâce à une meilleure utilisation de la capacité de production actuellement disponible — et la part nécessitant des investissements nouveaux ; il contient également les immobilisations correspondantes, ainsi que le renouvellement à effectuer sur la période (remplacement et gros entretien).

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement de la production	**99.900**
Accroissement sur moyens existants	19.100
Accroissement par investissements	80.800
Immobilisations	**48.670**
Outillage	30.720
Bâtiment	17.950
Travaux Publics	—
Renouvellement	**20.405**
Outillage	16.930
Bâtiment	3.475
Travaux Publics	—

On notera que 37 % des nouvelles immobilisations sont constituées par du bâtiment, alors que la part du bâtiment n'est que de 17 % dans le renouvellement : ceci n'est que la conséquence de ce que : a) la durée de vie des bâtiments est longue ; b) en outre les industries algériennes existantes sont relativement récentes.

	Outillage	Bâtiment	Total
Immobilisations	30.720	17.950	48.670
Renouvellement	16.930	3.475	20.405
TOTAL	47.650	21.425	69.075

4. EMPLOI.

L'emploi croîtrait fortement de l'époque actuelle à la fin de la période, comme l'exprime le tableau IV.

TABLEAU IV

EMPLOI

Activité collective (avec numéro I.N.S.E.E.)		1954	Fin de période
Premières transformation des métaux	(19)	700	3.160
Fonderie, grosse chaudronnerie	(20)	2.960	9.620
Construction de machines	(21)	2.090	5.260
Mécanique générale	(22)	6.790	14.300
Articles métalliques divers	(23 et 24)	2.460	15.730
Constructions navales	(25)	840	2.200
Automobiles - cycles	(26)	5.680	12.700
Constructions aéronautiques	(27)	2.460	4.500
Constructions électriques	(28)	2.100	10.350
Précision, horlogerie, optique	(29)	800	1.900
Ensemble du secteur		26.880	79.720

Les effectifs indiqués ci-dessus (artisans, autres entrepreneurs individuels, et salariés) sont exprimés en années complètes de travail : par suite, compte tenu des changements d'emploi, de l'absentéisme, etc... ces nombres sont évidemment à majorer si l'on veut dénombrer les personnes totalement ou partiellement employées dans le secteur « Transformation des métaux » au cours de l'année terminale.

On observe une augmentation de 52.840 emplois — soit pratiquement un triplement de l'emploi 1954 — se répartissant ainsi :

	1954	Augmentation	Fin de période
Entrepreneurs	6.680	3.830	10.510
Salariés	20.200	49.010	69.210
Total	26.880	52.840	79.720

C'est le poste salariés qui s'accroît le plus (le nombre d'entrepreneurs n'est augmenté que de 57 %).

5. Achats et valeur ajoutée.

La production du secteur pour 1954 et pour la fin de période se décomposerait comme suit entre les divers éléments d'achats et de valeur ajoutée.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

Eléments	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. Achats :		
3. Energie . .	660	2.400
4. Autres produits intermédiaires	20.580	70.040
5. Services intermédiaires . .	1.215	4.150
TOTAL	22.455	76.590
2. Valeur ajoutée :		
Salaires . .	6.550	24.000
Charges annexes . .	1.750	6.700
Impôts . .	2.855	9.950
Amortissements . .	1.070	4.200
Solde . .	8.150	21.260
TOTAL	20.375	66.110
Valeur production . .	42.830	142.700

On observera que la part de la valeur ajoutée brute dans la production globale est d'environ 47 % aussi bien en 1954 qu'en fin de période. Les achats du secteur sont donc de quelques 53 % de la production.

Il a paru enfin utile, pour permettre des comparaisons avec l'emploi, de présenter le tableau ci-dessous qui fournit par activité I.N.S.E.E. à deux chiffres la production de 1954 et la production attendue pour la fin de période, cette dernière étant ventilée en achats et valeur ajoutée.

Numéros I.N.S.E.E. et activité correspondante	1954 production	Fin de période		
		Achats	Valeur ajoutée	Production
19 - Premières transformations des métaux .	2.500	9.610	3.590	13.200
20 - Fonderie, grosse chaudronnerie.	3.700	5.990	8.160	14.150
21 - Construction de machines ...	5.150	7.540	4.660	12.200
22 - Mécanique générale	7.350	9.780	8.070	17.850
23 - 24 - Articles métalliques divers .	3.530	13.800	11.350	25.150
25 - Constructions navales	1.000	1.140	1.860	3.000
26 - Automobiles, cycles	11.000	14.450	14.250	28.700
27 - Constructions aéronautiques ..	2.500	2.240	2.760	5.000
28 - Constructions électriques	4.120	10.580	10.170	20.750
29 - Précision, horlogerie, optique..	980	1.460	1.240	2.700
xx - Récupération de déchets	1.000	—	—	—
ENSEMBLE.....	42.830	76.590	66.110	142.700

II. ANALYSE PAR BRANCHE

Le secteur « Transformation des métaux » est composé d'une quarantaine de branches pour lesquelles on doit s'attendre à des développements différents. Les brèves analyses ci-dessous contiennent, pour chaque branche, l'essentiel permettant de comprendre (et justifiant par là même) les objectifs de production retenus en fin de période.

On a placé en tête de chaque analyse *le bilan* exprimé en *prix de production* pour 1954 (en millions de francs).

191. *Premières transformations des métaux non ferreux.*

Importation	:	260
Production	:	2.000
		2.260
Utilisation locale	:	1.780
Exportation	:	480

La production en fin de période serait au coefficient 4. Le programme d'habitat correspondant à un quadruplement approximatif par rapport à 1954 nécessiterait une fabrication accrue de tuyaux de plomb et de plaques de zinc, fabrication permise d'ailleurs par la production locale de ces métaux ; les tréfilés non ferreux seraient utilisés dans la fabrication de câbles et de fils électriques (multipliée par 2). Ces produits s'emploieraient en Algérie pour la plus grande partie.

192. *Transformation à froid du fer et de l'acier.*

Importation	:	1.020
Production	:	500
		1.520
Utilisation locale	:	1.275
Exportation	:	245

Production quadruplée. Extension des entreprises de grillage métallique. Installation de clouteries et éventuellement d'une fabrique de ressorts élastiques pour sièges, sommiers,...

193. *Fabrication de tubes d'acier.*

Importation	:	1.450
Production	:	—
		1.450
Utilisation locale	:	1.420
Exportation	:	30

La consommation algérienne croîtrait très rapidement par suite des découvertes pétrolières et de l'emploi du gaz de pétrole en bouteilles. On a retenu le coefficient 2 pour les utilisations locales.

194. *Grosse forge et gros emboutissage.*

Cette activité pourrait se développer à partir de la sidérurgie locale. Quelques investissements (500 millions de francs) ont été prévus.

201. *Fonderie* (Tuyaux de fonte, appareils de chauffage et de cuisine, non ferreux)...

Importation	:	1.340
Production	:	950
		2.290
Utilisation locale	:	2.255
Exportation	:	35

Un triplement de l'activité de cette branche paraîtrait naturel, compte tenu du développement général du secteur « Transformation des métaux » (coefficient 3,3), du programme d'habitat (canalisations, appareils sanitaires, cuisinières à combustibles solides solides ou à gaz...) et d'un maintien dans les importations de produits de fonderie (tuyaux de fonte, raccords...).

202. *Fabrication de chaudières - Chaudronnerie - Tôlerie.*

Importation	:	300
Production	:	1.000
		1.300
Utilisation locale	:	1.275
Exportation	:	25

Elévation très forte des réparations, surtout navales (voir plus loin). Fabrication de tuyauteries pour le pétrole. Par ailleurs, l'augmentation de la production de biens d'équipement entraînerait l'extension des chaudronneries et des tôleries. On a admis un triplement approximatif dans les utilisations (produits intermédiaires au coefficient 4, biens d'équipement — c'est-à-dire réparations — au coefficient 3). Les importations ne s'élèveraient que faiblement.

203. *Robinetterie.*

Importation	:	650
Production	:	200
		850
Utilisation locale	:	690
Exportation	:	160

Le programme d'habitat prévoit pour la fin de période un quadruplement de la construction de logements ; par ailleurs extension des diverses industries. On devrait arriver à des utilisations locales de près de 2,5 milliards de francs (prix de production). Une production locale d'environ 2 milliards de francs, soit 80 % des utilisations paraîtrait convenable.

204 à 207. *Fabrication et installation de gros matériel* (matériel de combustion, de chauffage, de ventilation, frigorifique, moteurs thermiques et machines à vapeur).

Importation	:	3.040
Production (installation)	:	400
		3.440
Utilisation locale	:	3.400
Exportation	:	40

Actuellement la production locale est nulle : seule est effectuée l'installation de ces matériels.

La prospection et l'exploitation de pétrole au Sahara conduit à une utilisation considérable de matériel frigorifique et de matériel de conditionnement de l'air ; par ailleurs l'accroissement du niveau de vie et celui du nombre des logements ouvriraient un marché très vaste pour les appareils frigorifiques ménagers. Il ne paraît pas cependant pour l'instant possible d'envisager la fabrication de matériel frigorifique.

Cependant on a retenu pour l'ensemble de la branche (beaucoup d'installation et peu de fabrication) un chiffre d'affaires en fin de période de 2 milliards de francs (coefficient 5).

208. ***Fabrication de matériel hydraulique.***

Importation	**:**	**750**
Production	**:**	**1.150**
		1.900
Utilisation locale	**:**	**1.855**
Exportation	**:**	**45**

Production au coefficient 3, car l'exportation sera possible. Le marché extérieur existe et est partiellement exploité actuellement (Pakistan, pays d'Amérique Latine...) : il serait nécessaire de l'élargir.

211. ***Fabrication d'appareils pour industries lourdes.***

Importation	**:**	**3.100**
Production	**:**	**300**
		3.400
Utilisation locale	**:**	**3.325**
Exportation	**:**	**75**

Bien que ces industries, au nombre desquelles se trouvent la sidérurgie, les travaux publics, la prospection de pétrole... se développent considérablement, il n'a pas paru possible, vu la diversité des matériels, de les produire localement. Les besoins étant estimés devoir doubler, il serait nécessaire de faire des importations très importantes (du double environ des actuelles).

On a admis une production en fin de période de 1 million de francs (coefficient 3,3 mais la production actuelle est très faible).

212. ***Fabrication et réparation de matériel ferroviaire.***

Importation	**:**	**1.300**
Production (surtout réparations)	**:**	**1.400**
		2.700
Utilisation locale	**:**	**2.645**
Exportation	**:**	**55**

La réparation du matériel détenu par les C.F.A. (dans l'hypothèse d'une augmentation annuelle de trafic voyageurs de 3 % et de trafic marchandises d'un peu plus de 10 %) serait assurée sans investissement supplémentaire et emploierait 700 ouvriers de plus.

Quant à la production locale de matériel roulant elle pourrait être multipliée par 4 ou 5 sans investissements, et satisfaire les besoins locaux (qui seraient multipliés par 1,5).

On prévoit cependant 500 millions d'investissements.

213. *Fabrication de machines-outils, d'outillage mécanique, d'électrodes de soudure.*

Importation	:	1.965
Production	:	250
		2.215
Utilisation locale	:	2.000
Exportation	:	215

En 1954, n'étaient fabriqués que des électrodes de soudure. On envisage l'extension de cette fabricætion et la création d'une unité de production de machines-outils. On suppose que les utilisations locales de machines-outils seraient au coefficient 2,5 en fin de période. La diversité des besoins implique la nécessité d'importations dans tous les cas. Investissements prévus : 1 milliard de francs.

214. *Fabrication de machines agricoles* (y compris matériel de transport).

On a admis que sur les 2,8 milliards de francs de tracteurs importés, 2 milliards étaient constitués par des tracteurs agricoles.

ımportation	:	4.565
Production	:	3.000
		7.565
Utilisation locale	:	7.460
Exportation	:	105

Les investissements à réaliser dans l'agriculture sont massifs : les emplois de machines agricoles seraient donc en très rapide augmentation. Il ne paraît pas toutefois possible de créer de nouvelles usines, sauf pour quelques modèles bien déterminés, ou pour lesquels existe déjà une fabrication algérienne ; dans cette branche encore, la diversité est trop grande, et on ne peut pas envisager un éventail suffisant de production.

Toutefois, le montage de tracteurs à partir de pièces détachées importées serait une activité réalisable dans les 10 ans à venir, et il paraît souhaitable de l'envisager. Investissements prévus : 500 millions.

Autres 21. *Fabrication de machines diverses pour l'industrie.*

Importation	:	2.050
Production	:	200
		2.250
Utilisation locale	:	2.070
Exportation	:	180

En 1954, une vingtaine d'établissements travaillaient dans cette branche. Il est possible d'implanter certaines fabrications (par exemple, on vient d'agréer au Plan d'industrialisation une entreprise fabriquant des machines à tricoter) ; toutefois, on ne doit pas s'attendre à une progression très importante. On a admis un coefficient 6 pour la production (on part ici aussi d'une production très faible).

220. *Ateliers de mécanique générale.*

Importation	:	535
Production	:	4.400
		4.935
Utilisation locale	:	4.910
Exportation	:	25

Les importations et exportations qui apparaissent dans cette branche sont constituées par des pylones métalliques (classés ici, non sans arbitraire : leur installation est œuvre de travaux publics et apparaîtra dans ce secteur).

Le développement de l'industrie sous toutes ses formes entraînerait une augmentation considérable de l'activité « mécanique générale ». En particulier, les réparations du parc d'outillage, comme celles des matériels de prospection et d'exploitation de pétrole, devraient croître à un rythme très rapide. On a admis :

— 2 milliards d'investissements dans des ateliers concentrés (essentiellement par suite de l'industrie du pétrole) ;

— 3 milliards d'investissements dans des ateliers rattachés directement à d'autres branches ou secteurs de production (en particulier, charpente métallique pour le bâtiment).

221. *Artisans mécaniciens ruraux.*

En 1954, 2.900 entreprises, presque toutes artisanales, étaient en activité. Leur chiffre d'affaires était d'environ 2.500 millions de francs.

Le parc de matériel agricole devrait — comme on l'a déjà dit au sujet de la branche 214 — connaître une grande expansion. Il importe donc de faire croître, moins le nombre des artisans mécaniciens ruraux proprement dit, que la capacité d'entretien des entreprises de réparation correspondantes.

On a retenu une augmentation de 80 % de l'activité : en gros, un investissement de 1 milliard de francs serait nécessaire.

222. *Revêtement et traitement des métaux.*

Effectué par une quarantaine d'entreprises, avec une production de 350 millions de francs.

Au cœfficient 3, en raison du développement général de la « Transformation des métaux ».

226 et suivants. *Fabrication et entretien d'armements.*

Les armes à usage militaire ne sont pas fabriquées en Algérie. Quant aux armes et matériel de chasse, on avait le bilan suivant en 1954 :

Importation : 240

Entretien : 100 (y compris certainement quelques ventes).

Les besoins militaires pourraient entraîner la création d'une industrie locale d'armements. Seules seraient alors fabriquées des armes légères. En fait, seuls ont été retenus quelques ateliers d'entretien d'armes de guerre ou surtout de chasse, sans fabrication effective. Investissements prévus : 100 millions de francs.

231 à 235. *Fabrication de produits intermédiaires* (boulons, ressorts, chaînes).

Importation	:	990
Production	:	250
Utilisation locale	:	1.240
Utilisation locale	:	1.220
Exportation	:	20

En admettant un cœfficient multiplicateur de 3, on aurait une utilisation de 3,6 milliards de francs environ en fin de période (prix de production). on pourrait donc monter des entreprises d'emboutissage, de décolletage, d'estampage, etc....., qui emploieraient des machines-outils. Investissements prévus : 2 milliards de francs, entraînant une production de plus de 3 milliards de francs (cœfficient 12).

236. *Fabrication d'outillage à main* (agricole, industriel et domestique).

Actuellement production inexistante.

Importation	:	570
Utilisation locale	:	560
Exportation	:	10

L'augmentation du niveau de vie, ainsi que le programme d'habitat prévu, conduiraient les ménages à posséder de plus en plus d'outillage à main. On pourrait envisager un quintuplement des utilisations en fin de période. Investissements prévus : 2 milliards, production : 2.500 millions (satisfaisant les besoins locaux).

237. *Fabrication de quincaillerie* (ferronnerie, menuiserie métallique, serrurerie...)

Dans cette branche ont été également classés les articles d'éclairage (lampadaires, lustres, ...) par raison de commodité.

Importation	:	860
Production	:	700
		1.560
Utilisation locale	:	1.550
Exportation	:	10

Le quadruplement dans la construction des logements conduirait à une utilisation en fin de période de 6 milliards (coefficient 4). On pourrait fabriquer localement une grande partie de ces produits. On a retenu une production de 5 milliards de francs (les 5/6 des besoins), c'est-à-dire au coefficient 7.

241. *Fabrication d'articles de ferblanterie, tôlerie.*

L'Algérie fabriquait en 1954 surtout des réchauds à combustible liquide (55.000 unités produites).

Importation	:	930
Production	:	400
		1.330
Utilisation locale	:	1.315
Exportation	:	15

L'utilisation accrue de gaz liquéfié pour la cuisine et le chauffage permettrait de développer la production de ces articles.

On pourrait doubler la production actuelle sans nouveaux investissements (production au coefficient 2).

242. ***Fabrication d'articles de ménage.***

Importation	**:**	**1.180**
Production	**:**	**400**
		1.580
Utilisation locale	**:**	**1.400**
Exportation	**:**	**180**

En admettant une consommation finale de 4 milliards (prix de détail), on pourrait produire localement pour environ 2 milliards de francs (prix de production), c'est-à-dire les 2/3 environ des besoins. Une exportation serait même possible vers les autres pays du bassin méditerranéen.

243. ***Coutellerie.***

Pas d'activité actuellement, ni prévue.

Importation : 60

244. ***Fabrication de mobilier métallique.***

Importation	**:**	**760**
Production	**:**	**400**
		1.160
Utilisation locale	**:**	**1.160**
Exportation	**:**	**—**

En admettant une augmentation des besoins au coefficient 4 (correspondant approximativement au rythme du programme d'habitat) on aurait une consommation de 4,6 milliards en fin de période (prix de production). Nécessité d'installer 3 ateliers, un par région, qui satisferaient largement les besoins.

245. ***Fabrication d'emballages et de conditionnement métallique*** **(fûts métalliques, boîtes de conserves....).**

Importation	**:**	**600**
Production	**:**	**1.180**
		1.780
Utilisation locale	**:**	**1.735**
Exportation	**:**	**45**

L'hypothèse faite sur le développement de la conserverie (approximativement au coefficient 3) ainsi que les progrès de l'emballage proprement dit conduiraient à une utilisation triplée en fin de période. On a admis un quadruplement de la production qui satisfait alors à peu près les besoins : les investissements correspondants s'élèveraient à 1,5 milliard environ.

246. *Fabrication de tuyaux métalliques flexibles.*

Trop faibles utilisations pour permettre la construction d'un atelier.

Importation	:	20

247. *Fabrication de petits articles métalliques.*

Production actuelle très faible.

Importation	:	460
Production	:	200
		660
Utilisation locale	:	640
Exportation	:	20

On a admis que des investissements de l'ordre de 500 millions, répartis en de petites unités implantées sur l'ensemble du territoire, permettraient de satisfaire une bonne partie des besoins et de permettre quelques exportations. En effet, le nombre considérable d'articles, allant des éponges métalliques aux anneaux et aux aiguilles à tricoter, ne permet pas l'implantation d'une grande industrie.

25. *Construction et réparations navales.*

Importation	:	260
Construction et réparation	:	1.000
		1.260
Utilisation locale	:	1.175
Exportation	:	85

Actuellement l'activité se réduit à la construction de petites unités de pêche et à la réparation de navires de ligne appartenant en général à des sociétés algériennes.

Le développement de la flotille de pêche (on envisagerait pour son augmentation et son renouvellement des dépenses de plus de 4 milliards sur la période) permettrait d'installer quelques petits chantiers de construction (un pour les chalutiers, un pour les

lamparos). Par ailleurs, la construction à Alger d'une forme de radoub (ou l'utilisation d'un dock flottant) amènerait un plus grand nombre de navires de ligne à se faire réviser ou réparer localement.

On supposera ces deux conditions réalisées : l'activité de cette branche serait alors multipliée par 3.

261. *Construction de véhicules automobiles* (voitures particulières et véhicules utilitaires).

Importation	: 14.440	dont	7.430 de tourisme (ou assimilés) 670 transports en commun 5.640 camions
Utilisation locale	: 14.125		
Exportation	: 315		

Construction nulle actuellement. Toutefois, il semble, compte tenu du marché nord-africain actuel (et en fonction surtout de ses perspectives) qu'on puisse créer localement des chaînes de montage : on pourrait concevoir le montage de voitures de tourisme. Pour les camions la Société Algérienne des Automobiles Berliet a déjà commencé l'installation d'une usine à Rouïba (Alger). Au départ tout serait reçu de Métropole et on se contenterait d'assembler sur place les diverses parties du véhicule ; plus tard un certain nombre d'éléments seraient fabriqués localement de telle sorte que la valeur ajoutée locale serait de plus en plus importante.

On a admis qu'environ 3 milliards de francs seraient investis au cours de la période dans cette branche.

262. *Constructions et réparation de carrosseries et de remorques* (Carrossiers...). localement on répare surtout des carrosseries.

On importe des remorques (300 millions de francs) et des carrosseries (95 millions) ;

Importation	: 400
Réparation (et construction)	: 1.000
	1.400
Utilisation locale	: 1.400
Exportation	: —

D'après certaines prévisions, le parc automobile de tourisme serait doublé en fin de période alors que le parc utilitaire serait triplé. Il paraît vraisemblable d'admettre le doublement des diverses réparations, les réparations sur les véhicules utilitaires étant souvent effectuées dans les entreprises auxquelles appartiennent ces véhicules.

263. *Fabrication d'accessoires et pièces détachées pour automobiles.*

Importation	:	4.850
Production	:	400
		5.250
Utilisation locale	:	5.150
Exportation	:	100

On importait en 1954 des chassis complets (3.600 millions de francs), du matériel électrique (400 millions), enfin des pièces détachées pour moteurs (500 millions). On fabriquait des segments et chemises pour moteur, des faisceaux de radiateur, etc... De telles productions devraient normalement croître au cours de la période, en fonction en particulier des besoins créés par le montage local de véhicules. On a admis un quadruplement de la production.

264. *Réparation de véhicules automobiles.*

Réparation : 9 milliards en 1954.

On a admis — comme pour la branche 262 — un doublement en fin de période (même rythme que le parc « tourisme »).

265 à 267. *Construction et réparations de cycles et motocycles.*

Importation	:	1.230
Construction et réparation	:	600
		1.830
Utilisation locale	:	1.820
Exportation	:	10

On peut s'attendre à un développement des motocycles supérieur à celui des automobiles (ces engins sont d'un prix beaucoup plus abordable pour des classes à revenus faibles ou moyens) ; quant aux cycles, il semble que la configuration géographique de l'Algérie ne se prête pas à leur diffusion.

On pourrait installer une usine de montage de motocycles en Algérie. Par ailleurs on devrait satisfaire aux demandes de réparations, qui devraient se trouver au moins au coefficient 3 par rapport à celles de 1954.

D'où production au coefficient 3,5.

27. *Construction et réparation d'aérodynes.*

Importation	:	1.300
Construction et réparation	:	2.500 (dont 500 pour l'aéronautique civile)
		3.800
Utilisation locale	:	3.670
Exportation	:	130

La construction était nulle en 1954 ; réparations d'avions, mise en état de vieux appareils et révision des moteurs étaient seules pratiquées. On pourrait envisager l'implantation en Algérie d'usines de constructions aéronautiques (certains rapports l'ont considérée comme souhaitable). Pour rester plus modeste, on admettra que la construction d'appareils en Algérie sera encore inexistante en fin de période ; seules des réparations seront effectuées. On fera les hypothèses suivantes :

— maintien des réparations militaires,

— sextuplement des réparations civiles (croissance légèrement inférieure à celle du trafic, certaines réparations étant effectuées à l'extérieur du territoire),

— c'est-à-dire en fin de compte, un doublement approximatif.

280-281. *Construction de gros matériel électrique - Machines électriques.*

Importation	:	1.330
Production	:	700
		2.030
Utilisation locale	:	2.020
Exportation	:	10

En 1954, on ne fabriquait pas de gros matériel électrique ou des machines : les seules opérations effectuées concernaient la réparation et l'entretien (cas des ascenseurs et monte-charges électriques par exemple). Ces réparations devraient se trouver en fin de période au coefficient 2 à 3, et quelques appareils pourraient être fabriqués. Ces investissements nécessaires atteignent 2 milliards de francs.

282. *Fabrication de fils et câbles isolés pour l'électricité.*

Importation	:	920
Production	:	1.850
		2.770
Utilisation locale	:	2.240
Exportation	:	530

L'usine de câbles électriques existant actuellement satisfait largement la demande intérieure, et exporte même ; quant à celle de câbles téléphoniques, elle pourrait produire quatre fois plus en augmentant seulement son personnel.

On a admis une production doublant seulement pour couvrir les besoins d'E.G.A. et des P.T.T. en fin de période.

283. *Fabrication d'isolant.*

Production nulle actuellement. Importation : 130. Aucune fabrication n'est prévue.

284. *Construction de petit appareillage électrique d'installation* (y compris matériel télégraphique et téléphonique).

Importation	:	1.460
Production	:	380
		1.840
Utilisation locale	:	1.800
Exportation	:	40

La société qui fabrique le matériel téléphonique pourrait tripler sa production sans investissements nouveaux.

On a admis que la production triplerait (la construction de logements en fin de période est au coefficient 4 par rapport à 1954, mais tous les nouveaux logés ne prendront pas le téléphone et certains n'auront même pas l'électricité, de telle sorte que les utilisations devraient approximativement tripler).

285. *Construction de compteurs et d'appareils électriques de mesure.*

Importation : 330
Production locale nulle.

Une usine pourrait s'installer, fabriquant ces appareils. En effet, l'utilisation locale de ces produits en fin de période serait de 1 milliard de francs environ.

On a retenu un investissement de 500 millions.

286. *Construction et réparation d'appareils divers* (matériel électro-domestique, appareils de chauffage, appareils d'électricité médicale).

Importation	:	1.250
Production (surtout réparation)	:	470
		1.720
Utilisation locale	:	1.690
Exportation	:	30

L'activité de réparation devrait normalement croître comme le nombre d'appareils en service. On a admis que celui-ci serait au coefficient 3 (un peu moins que la construction de logements).

Par contre, la production d'appareils électro-domestiques (appareils de chauffage et de cuisine, cuisinières et réchauds électriques, chauffe-bains, fers à repasser...) pourrait être envisagée : l'existence d'un plus grand nombre de familles convenablement logées, comme l'accroissement du niveau de vie, devraient normalement amener à une plus grande consommation de ces appareils. Les prévisions de consommation admettent un triplement de la consommation pour la fin de période (contre 2,5 milliards de francs environ en 1954, au prix de détail).

D'où une production locale envisagée pour l'ensemble :

Réparation	:	1.200 millions
Fabrication (type réchauds, fers)	:	2.000 »
Ensemble		3.200 »

287. *Fabrication de piles et d'accumulateurs.*

Importation	:	740
Fabrication (et entretien)	:	150
		890
Utilisation locale	:	880
Exportation	:	10

L'évolution du parc automobile conduit à admettre pour la fin de période un emploi d'accumulateurs supérieur au milliard de francs (prix de production). D'où la possibilité d'une usine fabriquant 1 milliard de francs d'accumulateurs.

Aucune fabrication n'est prévue pour les piles.

288. *Fabrication de lampes et de tubes électriques d'éclairage.*

Importation	:	570
Fabrication	:	70
Utilisation locale	:	640

Actuellement sont fabriqués quelques tubes (1.600 tubes à décharges en 1954) : on pourrait développer fortement cette activité, d'autant plus que la capacité de l'usine correspondante est utilisée à concurrence de 1/20e seulement.

Par ailleurs, l'installation d'une usine de lampes serait à envisager (utilisations pour la fin de période au moins triplées).

289. *Construction et réparation d'appareils radio-électriques.*

Importation	:	1.020	
Construction et réparation	:	500	Construction 200 (émetteurs-récepteurs) réparation 300 (récepteurs).
		1.520	
Utilisation locale	:	1.480	
Exportation	:	40	

Il existe un marché potentiel considérable de postes récepteurs que tout accroissement de revenus rendrait réel grâce aux revenus créés à la suite du programme d'investissements. Il suffirait alors de « sortir » un modèle bon marché fonctionnant sur piles (1/5e seulement de la population dispose à domicile de l'électricité). Pour cela, on a prévu la mise en chantier d'usines, pour une dépense d'investissements de 2 milliards de francs.

295. *Fabrication et réparation d'horlogerie.*

Importation	:	300
Réparation	:	450
		750
Utilisation locale	:	740
Exportation	:	10

Cette branche n'a pas de raisons particulières de se développer plus vite que la population (ou à la rigueur le niveau de vie). On a admis + 50 % en fin de période.

Quant à la fabrication, elle ne paraît pas pour l'instant possible en Algérie.

Autres 29. *Fabrication (et réparation) d'instruments de précision et d'optique.*

Le tableau ci-dessous fournit les renseignements disponibles pour 1954.

	291 Compteurs mécaniques	292 Appareils de pesage	293 Instruments de précision optique	294 Matériel photo et cinéma	296 Roulements butées calibres	297 Machines de bureau	298 Matériel médico-chirurgical (1)	Total de la branche
Importation.	500	200	300	300	300	900	200	2.700
Fabrication et réparation	60	200	15	—	—	60	195	530
	560	400	315	300	300	960	395	3.230
Utilisation locale	555	399	310	298	294	930	395	3.181
Exportation.	5	1	5	2	6	30	—	49

(1) Le matériel médico-chirurgical qui apparaît ici est constitué par du matériel dentaire : 195 millions représentent la production des mécaniciens-dentistes (prothèse dentaire).

Des progrès pourraient être réalisés dans cette branche, en particulier dans le domaine de l'optique de lunetterie.

Pour l'ensemble : 1 milliard d'investissements nouveaux.

09 — MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET CERAMIQUE

Ce secteur comprend toutes les activités productrices de matériaux de construction et quelques activités produisant des biens industriels de consommation (verrerie, vaisselle) et des biens d'équipement (flaconnage, marbrerie funéraire). Seront donc examinées ici les activités de la nomenclature I.N.S.E.E. 14.1 à 14.3, 30 à 32 inclus.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Utilisation.

Comme le montre le tableau I ci-dessous la production du secteur est essentiellement composée de matières premières et produits intermédiaires : 16,1 milliards en 1954 sur 17,1 milliards.

TABLEAU I

UTILISATIONS

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Matières premières		
Consommation dans le secteur	755	3.000
Consommation dans les autres secteurs	2.195	10.500
Variation de stocks	—	—
Exportation	10	—
Total	2.960	13.500
Production	2.100	11.100
Importation	460	—
Commercialisation	400	2.400
Produits intermédiaires :		
Consommation dans le secteur	1.350	6.450
Consommation dans les autres secteurs	18.215	82.850
Variation de stocks	— 85	250
Exportation	850	1.000
Total	20.330	90.550
Production	14.030	67.200
Importation	2.900	9.300
Commercialisation	3.400	14.050
Biens industriels de consommation :		
Consommation adm. et ménages	2.800	6.300
Exportation	30	100
Total	2.830	6.400
Production	380	1.600
Importation	1.560	3.000
Commercialisation	890	1.800
Biens d'équipement :		
Utilisation intérieure	905	1.700
Exportation	190	300
Total	1.095	2.000
Production	645	1.300
Importation	280	350
Commercialisation	170	350

L'ensemble des ressources en matières premières et produits intermédiaires passerait de 23,3 milliards en 1954 à 104,0 en fin de période dans l'hypothèse de production retenue : le coefficient d'augmentation ressort ainsi à 4,5. Il est surtout en rapport avec l'hypothèse moyenne d'expansion des secteurs d'activités bâtiment et travaux publics. Mais on notera que la part des importations dans les ressources diminuerait, passant de 14 % en 1954 à 9 % en fin de période, alors que du côté des emplois le volume des exportations varierait très peu, augmentant à peine en valeur absolue. La tendance serait donc à satisfaire, le plus possible, des besoins intérieurs en forte croissance par la production locale.

Notons encore le développement, analogue à celui de la consommation totale, des produits intermédiaires utilisés dans le secteur pour produire des matériaux plus évolués : ciment et sable allant essentiellement à la fabrication d'agglomérés, dans une faible mesure au verre.

Le bilan apparaît différent en ce qui concerne les biens industriels de consommation : verre et vaisselle. Encore qu'en très forte progression la production algérienne représenterait 25 % à peine de l'utilisation totale, laquelle serait à peu près égale d'ailleurs à la consommation en raison des faibles exportations prévisibles. Cela tient à la grande variété et à la nature des produits demandés, qu'il ne saurait être question de produire tous en Algérie (porcelaine, verrerie de cristal, etc...).

Les biens d'équipement sont constitués par des récipients de verre et des verres façonnés utilisés dans l'industrie et le commerce (importés en partie) ; par la marbrerie funéraire.

2. Objectif de production.

Le secteur étudié présente une caractéristique particulière : tout ce qu'il produit est pratiquement consommé soit dans le secteur lui-même, soit dans deux activités seulement : la construction de bâtiment et les travaux publics. Dans la mesure où on espère satisfaire les besoins en matériaux de ces deux activités, on peut donc lier la production en fin de période à ces besoins. Il faut dire aussi que dans certains cas importer des matériaux, comme le sable, la pierre, les briques, sauf en faibles quantités, pourrait paraître une solution par trop irrationnelle.

Aussi est-ce uniquement dans quelques activités qu'il sera raisonnable d'envisager des importations notables soit parce que l'Algérie ne pourra pas, au moins dans la période, produire certains biens (produits céramiques par exemple), soit parce que les besoins immédiats seront trop importants pour être satisfaits en temps voulu par une extension des usines actuelles ou des usines nouvelles (cas du ciment).

On voit donc que pour l'essentiel les objectifs de production ne sont pas trop différents des objectifs de consommation.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

		Unité	Production en nature	
			1954	Fin de période
14 - 1. 2. 3.	Sable, graviers	1.000 T.	964	5.000
	Pierres et matériaux d'empierrement.	»	3.134	16.300
	Marbre	»	12	40
301	Verre plat (1)	1.000 Qx.	—	150
310 à 314	Céramiques (2)	»	25	150
311	Briques	1.000 T.	329	1.670
	Tuiles	Millions	22	110
324	Plâtre	1.000 T.	64	310
325	Ciment	»	631	2.900
	Chaux hydrauliques	»	80	360
	Chaux grasses et agricoles	»	63	130

(1) Importations 50.000 et 53.000 quintaux en 1954 et 1955.
(2) Importations 100.000 quintaux en 1954.

Les coefficients d'augmentation sont en général supérieurs à 4. Ils varient plus ou moins suivant que les produits sont utilisés dans le bâtiment (progression très forte) ou dans les travaux publics (progression moindre).

3. INVESTISSEMENTS.

Les investissements prévus dans la période seraient les suivants :

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement de production à obtenir	64.045
Accroissement sur moyens existants	350
Accroissement par investissement	63.695
Immobilisations	74.900
Outillage	47.100
Bâtiment	27.800
Renouvellement	16.300
Outillage	14.200
Bâtiment	2.100
Coefficient moyen de capital	1,2

Il n'existe de capacité inemployée que dans deux petites activités : la production de verre et la production de plâtre. Les objectifs de production ne pourraient donc être atteints qu'au prix d'un gros effort d'investissement, d'autant plus que le coefficient de capital pour les industries de cette espèce est relativement élevé.

Le total des immobilisations à réaliser s'élève à 74,9 milliards dont 37 % en bâtiments.

Les sommes prévues pour le renouvellement — un peu moins du quart des investissements neufs —, sont assez faibles par comparaison avec ce que l'on trouve dans d'autres secteurs, car certaines branches d'activité du secteur comprennent des industries assez récentes : ciment, agglomérés, briques...

4. Emploi.

Le secteur occupait en 1954, 14.900 personnes dont 550 artisans sans salariés et entrepreneurs individuels, soit une personne pour 1,2 million de production.

L'emploi en fin de période s'établirait ainsi :

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période	
		Emploi	Coefficient
Artisans et chefs d'entreprises	553	840	1,55
Salariés	14.355	56.800	3,95
Ensemble.....	14.908	57.640	3,87

Pour une production multipliée par 4,7 l'emploi serait 3,9 fois supérieur. Ce résultat pourrait surprendre. En fait, il faut considérer qu'à côté d'usines réunissant les meilleures conditions de productivité, donc employant peu de monde par comparaison avec les entreprises actuelles (cimenteries par exemple) on ne peut escompter gagner beaucoup dans certaines activités, comme par exemple les fabriques d'agglomérés, les briquetteries, la transformation du verre.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V retrace par grandes masses le compte des opérations courantes du secteur en 1954 et en fin de période.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

ELEMENTS	1964	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. Achats :		
1 - Matières premières agricoles	—	—
2 - Autres matières premières	1.185	5.000
3 - Energie	2.450	11.300
4 - Autres produits intermédiaires	4.410	20.970
5 - Services intermédiaires	950	4.450
TOTAL	8.995	41.720
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	3.645	17.600
Charges annexes	1.055	4.970
Impôts	820	6.120
Amortissements	1.060	4.890
Solde	1.580	5.900
TOTAL	8.160	39.480
Valeur production	17.155	81.200
Proportion de la valeur ajoutée	47,6 %	48,7 %

On notera d'abord qu'il s'agit d'un secteur gros consommateur d'énergie en 1954 : 14,3 % de la valeur de la production, proportion qui tomberait à 13,9 % avec la nouvelle structure des productions prévues en fin de période.

Les produits intermédiaires constituent l'essentiel des achats (plus de 50 % dans tous les cas). Parmi eux figurent des matériaux de construction (sable et ciment surtout) pour 2 milliards en 1954 ; ce poste passerait à 9,4 milliards en fin de période.

La part de la valeur ajoutée dans la production totale est considérable en 1954, 48 % et resterait considérable en fin de période : 49 %. Les frais de mains-d'œuvre, salaires et charges, en représentent près de 57 %.

II. ANALYSE PAR BRANCHE

L'analyse porte d'abord sur les branches produisant des matériaux de construction proprement dits, ensuite sur les activités produisant ou transformant le verre, les activités produisant des céramiques ou des objets en faïences.

1. CARRIÈRES DE PIERRE, DE MARBRE, SABLIÈRES (14.1, 2, 3).

Le commerce extérieur sur ces produits était négligeable en 1954 ; en 1955 les importations de pierres calcaires sciées ont dépassé 100 millions de francs, pour les besoins des chantiers d'habitat de la Ville d'Alger ; dans l'avenir l'Algérie devra produire les matériaux bruts utiles à ses activités de construction et de travaux publics.

Le coefficient moyen d'augmentation du bâtiment et des travaux publics, 4,3 donne une première idée du développement des besoins en sable, pierres et enrochements ; mais il faut ajouter les besoins des autres secteurs et notamment du secteur pétrole de sorte qu'on arrive à un coefficient supérieur à 5.

Pour le marbre, les exportations étant faibles ce sont les achats de la branche « marbrerie » (321, 322 et 323) qui dicteront les objectifs de production : la marbrerie de bâtiment serait en fin de période au coefficient 4,1 un peu inférieur à celui de l'ensemble du bâtiment pour tenir compte du caractère sûrement plus modeste des programmes d'habitat ; la marbrerie funéraire doublerait à peu près son activité.

Une partie de la production de cette branche : sable et pierres concassées, soit 30 % en valeur, irait comme en 1954 aux fabrications d'agglomérés appelées à un essor particulièrement rapide.

2. Produits rouges (311).

Les produits rouges seront vraisemblablement concurrencés de plus en plus par les agglomérés. Comme ils ne sont pratiquement utilisés que dans la construction de bâtiment on a retenu pour l'utilisation le coefficient 4,3 largement inférieur à celui de l'industrie du bâtiment pour tenir compte de l'évolution des techniques de construction. Le bilan des ressources et emplois s'établirait ainsi :

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Consommation et variation de stocks	3.325	14.900
Exportation	165	—
Production	—	—
Total	3.490	14.900
Production	2.300	11.700
Importation	590	700
Commercialisation	600	2.500

La production devrait s'accroître plus fortement que la consommation si l'on ne veut pas faire appel aux importations beaucoup plus largement qu'en 1954. Cette préoccupation semble légitime dans les hypothèses d'expansion industrielle envisagées. On continuerait donc à importer des briques réfractaires (70 millions en 1954), des briques à parement et en faible quantité des briques ordinaires.

3. Platre (324).

La production locale satisfait les besoins à raison de 96 %. Consommation et production évolueraient donc parallélement selon le coefficient d'augmentation 4,8, un peu inférieur à celui de la construction, car les grands programmes d'habitat sommaire envisagés feraient un usage moindre de ce matériau.

Il semble qu'il ne doive y avoir aucune difficulté dans cette branche ni du côté des matières premières qui existent, ni pour créer des exploitations nouvelles parfaitement rentables.

4. Chaux et ciments (325).

Les productions de cette branche représentaient 5.400 millions en 1954 se répartissant ainsi : ciment 4.720 ; chaux hydrauliques 490 ; chaux grasses et agricoles 190. Les chaux destinées à l'agriculture pouvaient être estimées à une centaine de millions. Il a paru que leur production pourrait doubler dans la période et satisfaire la totalité des besoins.

Nous les laisserons donc de côté dans la suite de cette note. L'utilisation des chaux et ciments destinés aux activités de construction s'établirait ainsi :

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Consommation et variation de stocks :		
par fab. agglomérés	1.150	5.500
par autres secteurs	5.785	28.900
Exportation	500	500
Total	7.435	34.900
Production	5.200	24.200
Importation	800	4.300
Commercialisation	1.435	6.400

Consommation par les usines d'agglomérés et consommation dans les secteurs bâtiment et travaux publics évolueraient à peu près parallèlement. Si actuellement les agglomérés sont utilisés en plus grande quantité par les travaux publics, on a estimé qu'il n'en serait plus de même en fin de période, en raison d'une part de l'évolution des techniques de construction, d'autre part de la progression plus forte des activités de bâtiment par rapport aux travaux publics.

S'agissant de produits pondéreux les échanges extérieurs paraissent limités par les distances : ainsi en 1954 les exportations d'Algérie consistaient en fournitures au Maroc faites par l'usine d'Oranie. On a estimé que les exportations resteraient en fin de période au niveau de 1954, soit 500 millions.

Ainsi le total des emplois de chaux et ciment passeraient de 7.435 millions à 34.900 : coefficient 4,7. Il n'a pas paru possible de multiplier la production par des coefficients supérieurs, si bien que pour faire face aux besoins considérables que nous venons de dégager, l'Algérie devrait importer de Métropole pour 4.300 millions de francs de chaux et ciments en fin de période au lieu de 800 millions en 1954.

Le coefficient de capital étant voisin de 2, les investissements à réaliser pour permettre les productions nécessaires atteindraient 38 milliards de francs.

5. Agglomérés (326).

Cette branche produit une très grande diversité de matériaux ou d'objets allant du carreau de ciment au tuyau et au pylone en ciment. Elle a connu un certain essor depuis quelques années et la valeur de sa production pouvait être estimée à 5 milliards en 1954 en laissant de côté les ateliers installés sur les chantiers eux-mêmes.

Le commerce extérieur tient une place restreinte (carrelages, tuyaux d'amiante-ciment...) si bien que consommation et production évolueraient sensiblement de la même manière : Coefficient 4,8.

Les immobilisations à réaliser seraient relativement légères, donc peu coûteuses, mais nécessiteraient tout de même 11,5 milliards de francs.

6. Production et transformation du verre (30).

Une seule verrerie existe en Algérie, en Oranie. Elle a produit en 1954 deux catégories de produits :

1° du flaconnage, des bonbonnes ;

2° des gobelets.

La qualité des matières premières utilisées — le sable étant d'ailleurs importé de Métropole — n'a pas permis jusqu'à présent de produire des verres blancs, en particulier des verres plats dont le bâtiment est gros consommateur. Compte tenu d'exportations relativement fortes, la consommation des trois grandes catégories de produits était la suivante en 1954 :

	1954 (millions de francs)
1 flacons, bonbonnes :	720
2 verrerie de table :	700
3 verre plat :	320

En fin de période, on pourrait atteindre des consommations se déduisant de celles de 1954 par les coefficients :

1 flacons, bonbonnes :	2
2 verrerie de table :	2
3 verre plat :	5

L'importance du marché qui existerait ainsi, justifierait un effort de production assez grand, à supposer que soient résolus les problèmes techniques, en particulier l'approvisionnement en matières premières. On a donc admis la possibilité de produire du verre plat pour le bâtiment (62 ou 72 % des besoins) et d'accroître assez fortement la production actuelle : doublement pour les flacons, quintuplement pour la verrerie de

table. En ce qui concerne cette dernière catégorie de produits, il a paru raisonnable d'admettre que la demande supplémentaire se porterait essentiellement sur des articles courants du fait de l'élévation du pouvoir d'achat des populations musulmanes.

L'industrie du façonnage achèterait une partie du verre plat produit localement et aurait son activité multipliée par le coefficient 3.

7. Grès, céramiques.

Il s'agit de produits destinés au bâtiment dont la production actuelle très faible consiste surtout en plinthes émaillées. En 1954, les importations ont atteint 800 millions de francs des produits les plus variés et en l'absence d'exportations la consommation totale était donc voisine de 1 milliard. L'utilisation en fin de période serait à des coefficients inférieurs à ceux du bâtiment en raison de la part représentée par les logements modestes dans le programme d'habitat, soit 4.

Il ne paraît pas impossible d'accroître beaucoup la production locale si, comme pour le verre, le problème des matières premières peut être résolu. Dans ces conditions il y aurait place en Algérie pour au moins trois usines nouvelles produisant chacune de 300 à 400 millions de francs de produits, ce qui conduirait grâce à environ un milliard d'investissements, à une production en fin de période six fois supérieure à celle de 1954.

8. Faïence (316).

Le marché prévu en fin de période : 3.900 millions contre 1.290 en 1954, rendrait viable une usine d'articles en faïence de dimensions modestes, dont la production atteindrait environ 500 millions de francs.

10 — ENTREPRISES DE CONSTRUCTION DE BATIMENT

Ce secteur comprend toutes les entreprises habituellement classées dans le groupe 33 de la nomenclature I.N.S.E.E., soit non seulement les entreprises de maçonnerie, mais tous les corps de métiers annexes : charpentes et menuiserie, charpentes métalliques, plâtrerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage central, décoration, architectes et métreurs. L'étude qui suit dégagera des ordres de grandeur valables pour l'ensemble du secteur, l'analyse par corps de métier n'ayant pas été jugée indispensable compte tenu de l'approximation recherchée.

1. 2. Utilisations et objectifs de production.

En 1954, le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur pouvait être estimé par divers recoupements, notamment sur la base de la masse des salaires déclarés à la Caisse d'allocation familiale du bâtiment et des travaux publics à 45 milliards de francs. Il se décomposait approximativement ainsi :

	Investissements neufs	Réparations
	(Milliards de francs)	
Logements neufs . .	21,3	3,5
Construction des secteurs productifs autre que le « logement » (Forêts, Hydraulique, Ponts et Chaussées, Hôpitaux, P.T.T.) ..	8,2	0,8
Secteur Social Administratif :		
Constructions scolaires . .	4,0	
Constructions de la Santé Publique (sauf hôpitaux)	0,2	
Centres de formation professionnelle	0,5	
		1,2
Constructions administratives :		
Algérie . .	2,5	
Départements, Communes . .	0,7	
Constructions sur le budget de l'Etat	2,0	
Sécurité Sociale . .	0,1	
Total	39,5	5,5

Tous les postes relatifs à des constructions administratives ont pu être déterminés de manière relativement précise, d'après les comptes administratifs des diverses collectivités. En revanche, le reste n'a pu être qu'approximativement ventilé en logements proprement dits, locaux industriels et commerciaux, réparations.

Pour apprécier les objectifs de production — exprimés en valeur pour plus de commodité — il est nécessaire de connaître les programmes de construction envisagés dans la période :

a. en matière de logement ;

b. dans les activités productrices : agriculture, industrie, commerce, services ;

c. dans les secteurs administratifs.

a. Le logement.

Une note spéciale réservée au service « Logement » permet de justifier les programmes de logement qui ont été étudiés. On donnera ici le contenu du programme d'habitat étudié.

Types de logements	Coût unitaire (milliers de fr.)	Nombre logements	Coût total milliards
Luxe	7.000	3.000	21
Bourgeois	4.500	20.000	90
H.L.M.	2.500	40.000	100
Economique	1.400	80.000	112
Climat de France	1.100	110.000	121
Economique simplifié	550	150.000	82,5
Cités musulmanes	350	177.000	62
Sommaires	200	155.000	31
TOTAL		735.000	619,5

Les coûts unitaires s'entendent travaux de voierie exclus. On passerait ainsi de 21,3 milliards d'habitat en 1954 au rythme annuel moyen dans la période de 62 milliards, ou en fin de période à 102 milliards (coefficient 4,9). Le coefficient montre l'ampleur de l'effort prévu dans ce domaine.

Les programmes définis ci-dessus visent l'ensemble des logements neufs : ils comprennent donc pour partie le remplacement des logements anciens devenus inhabitables dont le nombre a été estimé à 100.000 et le coût de remplacement à 42,3 milliards de francs.

Ils laissent en dehors le coût des grosses réparations, qui a été estimé à 45 milliards sur la base d'une évaluation du capital immobilier de l'Algérie au milieu de la période.

b. Constructions agricoles, industrielles et commerciales.

Les études de développement des diverses activités ont fait ressortir dans tous les cas les immobilisations en constructions de toutes sortes, avec la ventilation entre l'investissement net, le remplacement, les réparations.

Le détail de ces calculs par secteur ou groupes de secteurs est donné ci-après.

	Investissement net	Remplacement	Investissement brut
	(Milliards de francs)		
Agriculture et annexess	47,4	25,1	72,5
Hydraulique et eau potable	8,7	0,8	9,5
Pêche, forêts, D.R.S.	4,1	—	4,1
Pétrole	20,0	—	20,0
Energie, mines	3,1	0,8	3,9
Industrie	102,2	11,3	113,5
Transports	3,9	0,1	4,0
Services (y compris P.T.T., Hôpitaux)	61,9	6,4	68,3
Commerces	104,0	20,5	124,5
TOTAL industrie et commerce	355,3	65,0	420,3

Vis-à-vis du chiffre admis pour 1954 (8,2 milliards) la moyenne de la période et a fortiori le total en fin de période paraissent élevés.

La réalisation du programme d'expansion économique supposera en effet la construction d'installations industrielles ou commerciales (extensions ou créations) à un rythme inconnu dans le passé.

c. Les constructions administratives.

Une note rend compte des prévisions dans ce domaine. Il s'agit pour l'essentiel de constructions à caractère social : écoles, centres sociaux, organismes de formation professionnelle et d'immeubles purement administratifs. Les constructions de l'armée qui constituent le reste n'ont pu être que très approximativement évaluées.

	Investissement brut	Investissement net	Remplacement grosses réparations
	(Milliards de francs)		
Enseignement	129,5	102,0	27,5
Enseignement technique, formation professionnelle.	44,0	42,0	2,0
Centres de santé	4,8	3,8	1,0
Administration générale	143,0	113,0	30,0
Armée, administration métropolitaine	66,8	63,8	3,0
TOTAL	388,1	324,6	63,5
Sécurité sociale	0,3	0,2	0,1
ENSEMBLE	388,4	324,8	63,6

A partir de tous ces éléments on peut estimer le montant du chiffre d'affaires des entreprises de construction en fin de période.

	1954	Période	Fin de période
	(Milliards de francs)		
1° Constructions neuves et renouvellement :			
a) Habitat	21,3	664,5	114
b) Secteurs productifs	8,2	420,3	60
c) Secteurs administratifs (y compris hôpitaux).	10,0	388,4	34
TOTAL.....	39,5	1.473,2	208
2° Réparations d'entretien	5,5	—	12
ENSEMBLE.....	45,0	1.473,2	220

Le chiffre d'affaire annuel en fin de période a été calculé différemment pour les trois grands groupes de construction considérés :

a. le rythme de progression de l'habitat a été supposé relativement régulier dans la période, avec une légère accélération dans les dernières années ;

b. pour les immobilisations dans les secteurs de caractère productif on a admis qu'après une évolution très rapide, la courbe s'infléchirait sans cependant décroître ;

c. Les investissements administratifs passeraient en revanche par un maximum au cours de la période, la mise en place de l'infrastructure administrative devant avoir lieu en moins de dix ans. De ce fait les réalisations de la fin de période seraient inférieures à la moyenne des dix années.

3. INVESTISSEMENTS.

Les entreprises existantes ne pourront en aucune mesure faire face aux accroissements de production que l'on vient de dégager avec leurs moyens actuels. Il conviendra donc de réaliser des investissements consistant d'ailleurs pour l'essentiel en achats d'outillage.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	Hypothèse retenue
	(Milliards de francs)
Accroissement de production par investissements	175
Immobilisations :	35
Outillage	31
Bâtiment	4
	8,97
Renouvellement :	
Outillage	8,7
Bâtiment	0,27

L'effort d'équipement est rendu nécessaire aussi bien par le plein emploi actuel des moyens que par les programmes d'habitat envisagés.

4. Emploi.

En 1954, le secteur employait environ 53.000 personnes à *temps complet*, dont 4.000 artisans et 2.600 entrepreneurs individuels. Les 46.300 salariés indiqués représentent en fait un nombre beaucoup plus grand de personnes en raison du caractère irrégulier de l'emploi des journaliers musulmans.

Sur les mêmes bases, l'emploi en fin de période s'établirait ainsi :

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période	
		Emploi	Coefficient
Artisans sans salariés	4.030	8.000	2,0
Entrepreneurs individuels	2.580	5.000	1,9
Salariés (convertis en salariés à temps complet).	46.300	222.000	4,8
Total.....	52.910	235.000	4,4

Les gains possibles par la productivité ont été estimés à 10 %, ce qui se justifie par la tendance à l'industrialisation des grands chantiers. Les grands ensembles d'habitat inscrits au programme ne pourraient être réalisés au coût prévu sans une rationalisation des méthodes.

On soulignera enfin l'intérêt du développement des activités de construction pour l'emploi : 182.000 emplois à temps complet seraient créés en fin de période.

En 1954 on pouvait estimer à près de deux tiers du total le nombre des manœuvres ordinaires et spécialisés, le reste soit le tiers représentait la main-d'œuvre formée et les cadres. Cette proportion souligne l'ampleur de l'effort de formation professionnelle à faire dans le secteur bâtiment si l'on veut atteindre les objectifs définis.

5. Achats et valeur ajoutée.

Voici le compte simplifié du secteur en 1954 et en fin de période.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

ELEMENTS	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. Achats :		
2 - Autres matières premières	635	3.100
3 - Energie	600	3.000
4 - Autres produits intermédiaires	20.680	100.940
5 - Services intermédiaires	1.200	6.000
TOTAL.....	23.115	113.040
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	9.800	48.000
Charges annexes	2.000	9.500
Impôts	4.080	21.950
Subventions	— 150	— 500
Amortissements	1.100	3.400
Solde	5.055	24.610
TOTAL.....	21.885	106.960
Valeur production	45.000	220.000
Proportion de valeur ajoutée	48,6 %	48,6 %

Les achats sont constitués pour l'essentiel de produits intermédiaires, dans lesquels les matériaux de construction représentent plus de 40 %.

On notera aussi le fait que la valeur ajoutée reste constante en valeur relative : 49 % du chiffre d'affaires. Cela se justifie par le caractère homogène des activités groupées dans le secteur et par leur expansion homothétique dans les hypothèses retenues.

11 — ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

On entend par entreprises de travaux publics, les entreprises privées et nationales, les services administratifs à caractère industriel effectuant des travaux en régie, susceptibles de faire les travaux d'infrastructure économique courants, les travaux hydrauliques, les travaux de défense et restauration des sols, de forêts ou les grands ouvrages nécessaires à la production d'énergie. Sont exclues de ce secteur les entreprises de recherches pétrolières et minières, les entreprises exploitant des gisements miniers ou de pétrole.

1 et 2. UTILISATION ET OBJECTIFS DE PRODUCTION.

La valeur de la production du secteur pouvait être estimée en 1954 à 38 milliards, se ventilant ainsi suivant la nature des travaux :

TABLEAU I-II

	Travaux neufs et de remplacement	Travaux d'entretien courant
	(Milliards de francs)	
Hydraulique agricole et eau potable	8,0	—
Forêts, Défense et Restauration des sols	1,3	—
Energie électrique	7,6	—
Voirie liée aux constructions nouvelles	1,4	
Autres routes et chemins	7,9	2,8
Ports	0,7	
Aérodromes	1,2	
Chemins de fer	1,5	2,6
Travaux militaires	3,0	—
	33,6	5,4

Prenant en considération les investissements prévus dans les différents secteurs, on parvient à un volume total de travaux publics pour la période de 911 milliards pour les équipements neufs et le renouvellement et à 50 milliards de travaux d'entretien courant.

D'une façon générale le rythme de réalisation des travaux a toutes chances de suivre une courbe régulière, car il ne se posera pas dans ce secteur de problèmes de financement. Compte tenu du fait que le volume des travaux publics n'a pas sensiblement varié en 1955 et 1956 on a admis que le chiffre d'affaires du milieu de la période serait égal à la moyenne annuelle de la masse des dépenses dans la période. La production totale du secteur en fin de période a été obtenue en fait en extrapolant chaque catégorie de travaux suivant une courbe particulière, ce qui a conduit à 155 milliards de francs.

3. Investissements.

Comme les entreprises de bâtiment, les entreprises de travaux publics (souvent mixtes d'ailleurs) ne disposent pratiquement pas de marge inutilisée dans leurs moyens de production. Pour faire face à l'accroissement d'activité que l'on vient de dégager, elles devraient donc s'équiper ; en même temps s'installeraient des entreprises nouvelles.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Milliards de francs)
Accroissement de production :	
Accroissement sur moyens existants	—
Accroissement par investissement	117,0
Immobilisations	46,0
Outillage	43,5
Bâtiment	2,5
Renouvellement	23,1
Outillage	22,6
Bâtiment	0,5
Cœfficient moyen de capital	0,4

La part de bâtiment dans les investissements nets a été supposée faible parce que faible déjà dans les entreprises nouvelles, elle serait à peu près nulle pour les entreprises existantes dont les achats de biens d'équipement consisteraient surtout en outillage.

On notera l'importance des dépenses de renouvellement : 23,1 milliards ; sur ce total le remplacement du matériel compte pour 15 milliards. L'équipement de ces entreprises est en effet constitué en grande partie d'engins dont la durée moyenne de vie est de l'ordre de dix ans.

4. Emploi.

En dehors des services publics ou des établissements nationaux, les entreprises de ce secteur sont de grandes entreprises à forme sociétaire. Les personnes qu'elles emploient (salariés exclusivement) s'élevaient à environ 50.000 emplois complets en 1954. Beaucoup plus encore que dans le secteur bâtiment, ces activités touchaient en fait un nombre sensiblement plus grand de personnes dont l'emploi était plus ou moins régulier.

On aurait en fin de période, compte tenu d'un gain de 10 % de productivité :

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période
Emplois	50.000	190.000
Coefficient d'augmentation		3,8

Comme dans le secteur des entreprises de bâtiment, la main-d'œuvre banale représente un peu plus de la moitié du total. C'est dire l'effort de formation professionnelle nécessaire pour réaliser presque le quadruplement des effectifs employés.

5. Achats et valeur ajoutée.

Voici le compte abrégé pour le secteur en 1954 et en fin de période.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

ELEMENTS	1954	Fin de période
	(Milliards de francs)	
1. Achats :		
2 - Autres matières premières	1.860	7.500
3 - Energie	900	3.800
4 - Autres produits intermédiaires	11.535	46.730
5 - Services intermédiaires	980	4.000
TOTAL	15.275	62.030
2. Valeur ajoutée :		
Salaires	11.200	44.000
Charges annexes	2.800	11.700
Impôts	3.170	16.700
Amortissements	1.800	7.000
Solde	3.815	13.570
TOTAL	22.725	92.970
Valeur production	38.000	155.000
Proportion de valeur ajoutée	60 %	60 %

Parmi les achats, les matériaux de toutes sortes représentent 54 % des achats totaux de produits intermédiaires, qui eux-mêmes constituent l'essentiel des achats.

La valeur ajoutée représente avec 60 % une proportion élevée du chiffre d'affaires total ; on a supposé qu'elle ne varierait pas en valeur relative dans l'avenir car la mécanisation des chantiers rencontrerait comme par le passé des limites dans la demande considérable de travail, et dans le niveau des salaires de la main-d'œuvre banale.

12. — INDUSTRIES CHIMIQUES

Les productions décrites dans cette annexe correspondent aux groupes 35 et 36 de la nomenclature I.N.S.E.E. La chimie du pétrole en est donc exclue ainsi que la savonnerie.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

L'utilisation des produits chimiques passerait de 31,5 milliards de francs en 1954 à 96,8 en fin de période. Elle serait donc portée au coefficient 3.

La production augmenterait dans une proportion plus forte, de 10 à 35 milliards, soit au coefficient 3,4. Compte tenu des marges de commercialisation elle permettrait de couvrir 44 % des besoins locaux contre 37 % en 1954. Les exportations passeraient au coefficient 2,2.

Produits intermédiaires et produits finals. — Les produits finals entrent en 1954 pour 40 % dans l'utilisation de produits chimiques en Algérie. Cette proportion devrait diminuer aux environs du tiers en fin de période. La production de produits finals augmenterait cependant dans une proportion plus forte que la production de produits intermédiaires : coefficient 4,7 pour les produits finals ; 3,1 pour les produits intermédiaires.

Echanges extérieurs. — Les importations de produits intermédiaires progresseraient plus vite que la production : de 8,8 milliards à 30 soit selon un coefficient de 3,4. Au contraire les importations de produits finals n'augmenteraient que de 5,4 à 10,7 milliards de francs (coefficient 1,8).

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATIONS

		1954	Fin de période
Produits intermédiaires		(Millions de francs)	
Ressources	Production	7.720	24.000
	Importation	8.800	30.000
	Commercialisation	2.620	8.540
	Total	19.140	62.540
Utilisation	Dans le secteur	2.335	8.640
	Dans les autres secteurs	15.230	50.400
	Variation de stocks	—	500
	Exportation	1.575	3.000

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATIONS (Suite)

		1954	Fin de période
	Biens industriels de consommation		
Ressources	Production . .	2.325	11.000
	Importation . .	5.925	10.750
	Commercialisation . .	4.070	10.550
	Total	**12.320**	**32.300**
Utilisation	Ménages et administrations	12.030	31.100
	Variation de stocks	—	—
	Exportation . .	290	1.200
	Biens d'Equipement		
Ressources	Production . .	10	—
	Importation . .	85	150
	Commercialisation . .	20	50
	Total	**115**	**200**
Utilisation	Ménages et administrations	—	—
	Variation de stocks et équipement	115	200
	Exportation . .	—	—

2. Objectifs de production.

Une fois établis dans les conditions exposées plus loin (1) les besoins à couvrir dans chaque branche de production, les objectifs de production ont été déterminés compte tenu principalement des conditions suivantes :

— des difficultés techniques, par exemple l'absence d'une industrie de base fournissant les demi-produits nécessaires, s'opposent à l'implantation de certaines unités de fabrication ;

— le marché, tant à l'intérieur qu'à l'exportation, se révèle trop étroit pour servir de débouché à l'unité de production de taille minimum ;

— lorsque le marché existe, une part en sera, en tout état de cause, conservée par les produits importés ; certaines des réalisations retenues n'apparaîtront évidemment rentables et ne seront réalisées que si une aide plus ou moins importante des pouvoirs publics dont les conditions sont étudiées par ailleurs, leur est consentie.

Le tableau ci-dessous ne retrace les objectifs de production que pour les branches les plus importantes (production supérieure à 1 milliard de francs en fin de période).

(1) Cf. II ci-dessous « Analyse des branches ».

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

PRODUITS	Unités	Production 1954	Coefficient de progression	Production en fin de période
Peintures, vernis	tonnes	6.800	4,5	30.000
Produits pharmaceutiques	milliards f.	1,4	4,6	6,5
Produits d'entretien (sauf savons)	»	0,8	3,6	2,8
Matières plastiques	»	0,1	25	2,5
Explosifs, détonateurs	»	1,3	1,8	2,4
Engrais azotés	tonnes	—	—	80.000
Huiles essentielles, parfums	milliards f.	0,95	1,9	1,8
Terres activées	tonnes	8.000	2,7	22.000
Engrais phosphatés	»	125.000	1,5	190.000
Gaz comprimés et liquéfiés	milliards f.	0,4	3,2	1,3
Soude, chlore	»	0,35	3,4	1,2

3. INVESTISSEMENTS.

Compte tenu d'une utilisation plus complète des moyens de production existants le montant des immobilisations nécessaires pour atteindre les objectifs de production prévus atteindrait 15,5 milliards, contre 5,5 milliards en 1954.

Les investissements nouveaux devraient donc porter sur 10 milliards, dont 2 milliards de bâtiment et 8 milliards d'outillage.

De plus le maintien en état de la capacité de production existante nécessiterait le renouvellement de moyens de production d'une valeur de 3,3 milliards (bâtiment : 0,3 milliard ; outillage : 3 milliards).

L'investissement brut, dans ces conditions atteindrait 13,3 milliards, et le rapport des immobilisations au chiffre d'affaires, qui n'était que de 0,35 en 1954 passerait à 0,44 en fin de période.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	1954 à fin période
	(Milliards de francs)
Production :	25
Accroissement sur moyens existants	5
Accroissement par investissement	20
Immobilisations :	10
Outillage	8
Bâtiment	2
Renouvellement :	3,3
Outillage	3
Bâtiment	0,3
Cœfficient de capital	0,44

4. Emploi.

L'emploi escompté s'élèverait à 9.500 personnes ; comparé à l'emploi actuel de 3.700 personnes, ce chiffre fait apparaître une augmentation relativement modeste de 5.800 personnes. Ceci s'explique essentiellement par l'accroissement prévu, de l'ordre de 15 % à 20 %, de la productivité moyenne par personne employée ; c'est en effet une industrie deux fois plus importante que celle actuellement existante qui serait construite pendant la période étudiée : ainsi, en dehors des améliorations à apporter à la productivité dans les installations actuelles, convient-il de tenir compte principalement du fait que les usines nouvelles dans le secteur chimique fonctionneront dans les conditions sonvent peu comparables avec les usines anciennes ; le chiffre de 1,6 million d'immobilisations par emploi en fin de période contre 1,4 en 1954 en est un témoignage.

De plus, il se trouve que les créations d'industries ou les extensions les plus importantes seraient effectuées dans des secteurs où l'emploi direct créé est généralement faible.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin période
Total Salariés	3.700	9.500
Rapport Immobilisations/Emplois	1,4	1,6

5. Achats et valeur ajoutée.

Les comptes du secteur font notamment apparaître :

— un accroissement relatif de la part des dépenses d'énergie en fin de période par rapport à 1954 (7,2 % des achats contre 6,6 %) ;

— une diminution relative de la part des salaires et charges sociales dans la valeur ajoutée (40 % en fin de période, contre 48 % en 1954) ;

— une augmentation relative de la part des amortissements dans la valeur ajoutée : (10,2 % en fin de période, contre 8,1 en 1954).

Ces trois caractéristiques reflètent l'évolution du secteur vers des formes de production plus industrielles et plus modernes.

TABLEAU V
ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

I. — Achats :		
1. Matières premières agricoles	220	250
2. Autres matières premières	1.020	3.400
3. Energie	430	1.470
4. Produits intermédiaires	4.255	13.200
5. Services	580	1.980
TOTAL	6.505	20.300
II. — Valeur ajoutée :		
Salaires	1.380	4.700
Charges sociales	340	1.200
Impôts	750	2.800
Amortissement	290	1.500
Solde	790	4.500
TOTAL	3.550	14.700
Valeur de la production	10.055	35.000

II. ANALYSE PAR BRANCHE

Classées par ordre d'importance décroissante de la production en fin de période, les branches retenues correspondent tantôt aux groupements à trois chiffres de la nomenclature I.N.S.E.E., tantôt à une partie seulement de ces groupements, lorsqu'ils ont paru recouvrir des activités trop hétérogènes.

1. PEINTURES VERNIS (36.4).

La progression retenue pour l'industrie du bâtiment multiplierait par 4 les besoins en produits de cette branche : 32.000 tonnes en fin de période contre 8.000 en 1954.

La production pourrait augmenter dans une proportion légèrement plus forte que les besoins et passer de 2 milliards de francs à 9,3 (de 7 à 30.000 tonnes). Mais de nombreux produits nouveaux qui tendent à prendre une place croissante ne pourront être produits en Algérie qu'avec un décalage de plusieurs années. Aussi les importations seraient-elles sensiblement doublées. Les exportations resteraient faibles.

3. PRODUITS PHARMACEUTIQUES (35.9).

L'augmentation du niveau de vie et la progression démographique, le développement de l'emploi des produits vétérinaires en liaison avec la vulgarisation agricole, ont amené à retenir en fin de période une consommation triple de celle de 1954.

L'activité algérienne dont la production a été évaluée en 1954 à 1,4 milliard de francs comporte une grande part de conditionnement. La diversité des spécialités concurrentes pour un besoin donné restreint cependant le marché et gêne le démarrage

des fabrications en Algérie. C'est pourquoi il a été considéré que les importations fourniraient encore une part importante de la consommation : elles seraient au coefficient 2,6. La production pourrait être de l'ordre de 6,5 miliards (coefficient 3,6). Les exportations vers des pays d'outre-mer pourraient atteindre un volume non négligeable (de l'ordre de 500 millions).

3. Produits d'entretien (36.3) sauf savon).

La production algérienne a été évaluée en 1954 à 770 millions de francs. L'augmentation du nombre des bâtiments en dur tant à usage industriel qu'à usage d'habitation devrait sensiblement faire tripler les besoins. Le glissement de la consommation qui délaisse les produits à base de savon en faveur des produits sulfonés et à base de produits pétroliers doit s'accentuer dans les années à venir. La fabrication de produits sulfonés ainsi que de phosphates sodiques devrait permettre à la production locale d'accroître sa part sur le marché tout en fournissant une exportation qui n'existe pas actuellement. Cette production pourrait être de l'ordre de 2,8 milliards de francs en fin de période (coefficient 3,6). Les importations augmenteraient dans une proportion plus faible (coefficient 2,8).

4. Matières plastiques (35.4).

La production locale en 1954 était encore très réduite : 100 millions de francs environ. Les importations ont progressé de 50 % entre 1954 et 1955. On a retenu pour la fin de période une consommation au coefficient 9 par rapport à 1954, ce qui représente un sextuplement sur la base 1955, soit une progression annuelle moyenne de 20 % ; les chiffres obtenus pour importants qu'ils paraissent supposent donc un ralentissement, d'ailleurs probable, du rythme actuel de progression de la demande. Dans un domaine aussi jeune, cependant, les erreurs peuvent être plus grandes que dans les branches plus stabilisées. Il a été estimé que dans la plupart des cas, la matière première serait importée. L'orientation rapide des techniques, et le décalage inévitable dans l'application en Algérie des procédés ou des produits nouveaux a conduit à réserver à l'importation près de 60 % du marché. La production pourrait atteindre environ 2,5 milliards. Les importations seraient au coefficient 7. Les exportations pourraient être de l'ordre de 400 millions de francs.

5. Explosifs-détonateurs (35.7 et 35.8).

La production d'explosifs a été évaluée en 1954 à 1,3 milliard de francs. Les principaux secteurs utilisateurs sont les mines et à un moindre degré les travaux publics.

Les besoins en fin de période se situeraient au coefficient 2. La production pourrait atteindre 2,3 milliards (coefficient 1,7), l'implantation d'une usine d'azote permettant de produire et de vendre à l'intérieur dans une certaine mesure des explosifs nitratés (dynamite). Les importations seraient sensiblement multipliées par 3,4.

6. Azote, engrais azotés (35.14).

La consommation des engrais azotés, utilisés principalement pour les cultures fruitières et maraîchères doit doubler, c'est-à-dire passer de 35.000 tonnes à 70.000 tonnes par an ; d'autre part une production d'explosifs nitratés peut être également

envisagée ; dans ces conditions, et compte tenu des possibilités non négligeables d'exportations, il est possible de prévoir le fonctionnement à la fin de la période étudiée d'une unité susceptible de produire 80.000 tonnes d'engrais, soit d'un modèle double des projets envisagés à l'heure actuelle.

La valeur de la production serait de l'ordre de 2,2 milliards de francs. Les importations seraient réduites de moitié environ et les exportations pourraient atteindre 700 millions de francs.

7. Huiles essentielles - parfums.

La production locale était de l'ordre de 950 millions de francs en 1954, et dépassait rarement le stade des huiles essentielles. L'augmentation prévue de la consommation porterait celle-ci au coefficient 1,9. Des raisons surtout commerciales interdisent d'envisager une croissance plus rapide de la production. Elle passerait donc à 1,8 milliard en fin de période.

8. Terres activées (36.2).

Les exploitations actuelles se développent régulièrement et la matière première est abondante en Oranie ; la production, de 8.000 tonnes environ en 1954, serait multipliée par 2,7 ; ses débouchés se répartiraient également entre les utilisations locales et l'exportation (produits filtrants, boues de forage, etc...).

9. Acide sulfurique - engrais phosphatés (35.11, 35-15).

La production atteignait en 1954, 840 millions de francs. Les besoins en engrais phosphatés et mixtes devraient sensiblement doubler. L'augmentation de la production locale semble cependant devoir être moins rapide car des produits spéciaux vendus par des marques déterminées semblent devoir continuer à alimenter un fort courant d'importations. Les exportations ne peuvent que se maintenir à un niveau faible, cette industrie étant assez répandue dans le bassin méditerranéen. La production pourrait passer à 1,3 milliard de francs (coefficient 1,5) alors que les importations seraient au coefficient 2,3.

10. Gaz comprimés et liquéfiés - carbure de calcium (35.17 et 35.32).

La production atteignait 410 millions en 1954. La consommation passerait au coefficient 3,5 en fin de période, taux légèrement supérieur à la progression industrielle d'ensemble. Il n'y a pas de commerce extérieur en ce domaine sauf en ce qui concerne le carbure de calcium. La production pourrait être de l'ordre de 1,3 milliard de francs en fin de période (coefficient 3,2). Les importations seraient sensiblement au coefficient 4.

11. Chlore et soude (35.33 et 35.12).

La production atteignait 350 millions de francs en 1954. La consommation serait portée au coefficient 2,4, en corrélation avec l'augmentation de la production de papier et de pâte ; une fabrication d'insecticides pourrait également s'implanter en Algérie ; les importations étant sensiblement maintenues à leur niveau actuel, la production serait multipliée par 3,4, et portée par conséquent de 2.500 tonnes à 8.500 tonnes (1,2 milliard de francs).

12. Soufre (35.13).

La production algérienne (raffinage de soufre importé) a été évaluée à 640 millions en 1954. L'utilisation principale du soufre est le traitement de l'oïdium de la vigne. Les fabrications de caoutchouc prévues n'en emploient qu'une très petite quantité (5 % de la valeur du caoutchouc produit). Le coefficient de progression des besoins retenu est 1,2. La production évoluerait parallèlement et atteindrait 770 millions en fin de période.

13. Insecticides (36.6).

La consommation escomptée en fin de période serait au coefficient 2,5 par rapport à 1954 (année normale sans invasion de sauterelles) compte tenu du progrès de la vulgarisation agricole. Une industrie servant notamment de débouché à la production du chlore pourrait fournir sensiblement le tiers de ces besoins, actuellement entièrement couverts par l'importation. Cette production serait de l'ordre de 700 millions. Les importations augmenteraient légèrement.

14. Tartrates de potasse (35.55).

Aucune extension de la production n'est prévue, celle-ci étant un sous-produit de la vinification. Elle resterait donc voisine de 200 millions de francs.

15. Goudrons - benzols (35.6).

Sous-produits du gaz de ville, production au coefficient 2 : 350 millions de francs en fin de période.

16. Sulfate de cuivre (35.1).

Le sulfate de cuivre est employé pour traiter le mildiou de la vigne ; la consommation est donc stabilisée. La production pourrait atteindre 200 millions de francs en fin de période contre 120 en 1954 et permettre de couvrir environ la moitié des besoins grâce à l'amélioration de l'approvisionnement en déchets de cuivre.

17. Colles (35.58).

On a retenu le coefficient d'augmentation 2,2. La production pourrait atteindre 200 millions de francs et satisfaire les 2/3 des besoins.

18. Autres secteurs.

Dans les autres secteurs les besoins devront être couverts en quasi totalité par les importations.

a. Certains produits correspondant à ces secteurs étaient déjà utilisés en Algérie en 1954. Pour la fin de période on a retenu les coefficients d'accroissement suivants :

— abrasifs et charbons artificiels : coefficient 3 (croissance moyenne de l'industrie) soit une augmentation des besoins respectivement de 85 à 250 millions de francs et 100 à 300 millions de francs ;

— pour les produits photographiques, coefficient 2,7, en relation avec la consommation privée, mais sensiblement supérieur (de 600 millions à 1.600 millions de francs) ;

— pour les engrais potassiques, la mise en exploitation d'un gisement saharien est improbable au cours de la période étudiée ; les importations passeraient donc de 390 millions à 780 millions de francs (coefficient 2,4).

b. Certains autres produits n'étaient pas utilisés en Algérie en 1954 car les secteurs susceptibles de les employer n'étaient pas représentés.

Les besoins en produits chimiques très divers des activités nouvellement implantées en Algérie devraient être couverts par des importations. Ils seraient en fin de période de l'ordre de 8 milliards de francs intéressant principalement le secteur « Pétrole ».

13. — CAOUTCHOUC

En 1954, ce secteur était particulièrement réduit. Il ne comprenait en effet que deux activités :

1. le rechapage et la vulcanisation,

2. la fabrication d'articles divers en caoutchouc, les fabricants d'articles chaussants en caoutchouc ayant été classés dans le secteur « chaussures ».

1. Utilisation.

Ainsi qu'on le voit ci-dessous, en 1954 l'essentiel des ressources venait des importations, la production locale étant très faible.

TABLEAU I

UTILISATION

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires	Consommation dans le secteur	50	2.700
	Autres consommations	870	3.150
	Exportation	10	
	Total	930	5.850
	Production	40	200
	Importation	790	4.800
	Commercialisation	100	850
Biens industriels de consommation	Consommation	2.590	5.600
	Exportation	110	2.000
	Total	2.700	7.600
	Production	120	5.200
	Importation	1.890	900
	Commercialisation	690	1.500
Biens d'équipement	Utilisation intérieure	2.695	8.200
	Exportation	—	—
	Total	2.695	8.200
	Production	130	2.400
	Importation	1.875	3.700
	Commercialisation	690	2.100

Les produits intermédiaires sont constitués par des articles divers en caoutchouc généralement utilisés par l'industrie, l'agriculture et le commerce. Une seule usine en produisait en 1954 et sa production représentait à peine 5 % des besoins évalués aux prix de gros. On a supposé qu'elle pourrait tripler son activité en fin de période. Les consommations dans le secteur sont surtout des dissolutions utiles aux activités de réparation et des plaques de caoutchouc brut.

Dans les produits finals : biens industriels de consommation et biens d'équipement, les pneumatiques et chambres à air faisaient l'essentiel en 1954 aussi bien dans les achats à l'extérieur que dans la production, celle-ci consistant exclusivement d'ailleurs en activités de rechapage et de réparation. Les tuyaux de caoutchouc comptaient à peine pour 50 millions de francs de biens d'équipement. La consommation de pneumatiques serait en moyenne multipliée par 2,8 à 3,0 ; l'accroissement plus fort du nombre de véhicules de tourisme conduirait, malgré leur consommation moyenne moindre, à des besoins totaux de pneumatiques (biens industriels de consommation) presque équivalents à ceux des véhicules utilitaires (biens d'équipement).

Dans l'hypothèse enfin d'une forte production locale de pneumatiques, on a admis que les besoins locaux ne seraient pas couverts dans toute leur diversité et qu'en conséquence, il serait nécessaire aussi bien d'exporter une partie des produits fabriqués, que d'importer les pneumatiques qui ne pourraient être fabriqués sur place.

2. Objectifs de production.

Les objectifs de production ne découlent nullement des consommations en fin de période. La grande variété des produits utilisés dans ce secteur ne permet pas d'envisager de tout produire en Algérie même. En matière de pneumatique il paraît tout particulièrement inutile de vouloir ajuster production et consommation. Si l'on monte une usine de peumatiques, elle pourrait être constituée au plus de deux « unités » et dans ce cas elle produirait des pneus pour voitures légères en quantités bien supérieures aux besoins.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Produits	Unités	Production annuelle	
		1954	Fin de période
Tuyaux de caoutchouc	Tonnes	70	210
Articles divers en caoutchouc	»	50	150
Pneumatiques.	Pneus	—	300.000
Rechapage, vulcanisation	Millions de frs	200	500

Pour les pneumatiques l'hypothèse admise supposerait l'installation de deux « unités de fabrication » produisant chacune 500 pneus/jour soit pour 300 jours, 300.000 pneus.

3. Investissements.

Les investissements dans la période devraient s'établir ainsi :

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement de production à obtenir	7.510
Accroissement sur moyens existants	—
Accroissement par investissement	7.510
Immobilisations :	7.500
Outillage. . .	5.200
Bâtiment. . .	2.300
Renouvellement :	138
Outillage. . .	123
Bâtiment. . .	15
Coefficient de capital	1,0

Le renouvellement est faible, car il vise seulement les équipements des entreprises existantes : fabrication d'articles divers en caoutchouc, rechapage et vulcanisation.

4. Emploi.

Le secteur occupait en 1954, 400 personnes seulement dont 120 entrepreneurs individuels (vulcanisateurs). L'emploi en fin de période augmenterait surtout du fait de l'usine de pneumatiques, soit relativement peu vis à vis du coût des immobilisations réalisées.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période
Artisans . .	120	140
Salariés . .	280	1.660
Ensemble. .	400	1.800

Les gains s'établiraient ainsi à 1 emploi pour 5,4 millions d'investissements.

5. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

On trouvera ci-dessous le compte d'exploitation abrégé du secteur en 1954 et en fin de période.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

ELEMENTS	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
3 - Energie	20	230
4 - Autres produits intermédiaires	50	4.750
5 - Services intermédiaires	—	120
Total	70	5.100
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	90	620
Charges annexes	20	180
Impôts	30	320
Amortissements	10	740
Solde	70	840
Total	220	2.700
Valeur production :	290	7.800
Proportion de la valeur ajoutée	75,9 %	34,6 %

L'abaissement de la part de la valeur ajoutée de près de moitié souligne le passage d'une situation semi-artisanale où dominent les activités de réparation à une véritable industrie, grosse consommatrice d'énergie et de produits intermédiaires, et fonctionnant avec peu de main-d'œuvre. L'importance des immobilisations à réaliser se traduit dans la valeur ajoutée par le gonflement du poste « amortissement » qui représente ainsi plus du quart du total de la valeur ajoutée (27 %).

14. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Sont englobés sous la rubrique des « Industries alimentaires » les activités industrielles allant des groupes 38 à 46 inclus de la nomenclature des activités collectives de l'I.N.S.E.E. De ce fait, trouvent place dans cette note, en plus des entreprises produisant des denrées alimentaires proprement dites, les manufactures de tabac et d'allumettes, les savonneries — impossibles à dissocier des huileries — les entreprises produisant des aliments du bétail.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Utilisation.

Voici les ressources et emplois de chaque grande catégorie de biens et services en 1954 et en fin de période.

TABLEAU I

UTILISATION

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires	Consommation dans le secteur	21.280	43.800
	Consommation dans les autres secteurs	3.935	6.190
	Variation de stocks	1.195	500
	Exportation	7.640	8.700
	Total	34.050	59.190
	Production	28.190	47.810
	Importation	5.550	10.860
	Commercialisation	310	520
Services intermédiaires		380	870
Denrées alimentaires	Consommation des ménages et des administrations	108.930	204.480
	Variation de stocks	240	100
	Exportation	8.460	24.350
	Total	117.630	228.930
	Production	79.465	162.880
	Importation	23.380	37.800
	Commercialisation	14.785	28.250
Biens industriels de consommation	Consommation des ménages et des administrations	4.930	9.270
	Variation de stocks	—	—
	Exportation	90	200
	Total	5.020	9.470
	Production	2.265	4.470
	Importation	1.665	2.870
	Commercialisation	1.090	2.130

Le total des ressources et emplois de produits intermédiaires passerait de 34.050 millions à 59.190 millions, soit une augmentation de 74 %. La consommation dans le secteur doublerait sensiblement pour permettre une production plus de deux fois plus forte de denrées alimentaires ; les exportations seraient en très faible hausse (semoules essentiellement). La production locale permettrait de faire face aux besoins à peu près dans la même mesure qu'en 1954 (pour 81 % au lieu de 82 %).

Pour les produits finals, denrées alimentaires et biens industriels de consommation, (allumettes et savons) les ressources et emplois doubleraient presque. La part de la production locale dans les ressources augmenterait de 68 % à 71 % pour les denrées alimentaires ; de 46 % à 47 % pour les biens industriels de consommation. Cette évolution discordante dans les structures traduit un fait simple : la progression limitée de la production agricole, resterait loin derrière la consommation alimentaire ; tandis que les industries produisant des denrées alimentaires, d'une part suivraient naturellement la consommation en important au besoin les produits intermédiaires qu'elles ne trouveraient pas localement, d'autre part, dans un climat général d'expansion économique, produiraient certains biens pour l'exportation.

2. Objectifs de production.

Les objectifs de production en fin de période ont été généralement exprimés en nature sauf dans le cas de productions très diversifiées. Les produits cités dans le tableau ci-après constituent l'essentiel des productions du secteur, mais non pas toutes, car on a laissé de côté les activités mineures.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Produits ou activités	Unité	Production 1954	Production en fin de période
Tabacs fabriqués	Tonnes	10.343	15.800
Allumettes	Millions de boîtes	212,5	320
Huiles raffinées	Tonnes	32.000	79.000
Savons	»	13.600	30.000
Farine	»	248.000	545.000
Semoule	»	263.000	435.000
Boulangerie	Millions de frs	18.200	40.000
Pâtisserie	»	1.800	3.600
Pâtes-couscous	Tonnes	25.800	51.600
Biscuits	»	4.500	9.000
Sucre	»	2.540	13.000
Liqueurs, apéritifs	Hectol	42.400	55.000
Jus de fruits	»	28.000	280.000

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION (Suite)

Produits ou activités	Unité	Production 1954	Production en fin de période
Boissons gazeuses	Hectolitres	100.500	200.000
Conserves de légumes	Tonnes	2.060	7.100
Concentrés tomates	»	3.680	11.000
Conserves de fruits et confitures	»	3.560	9.200
Conserves de poissons	1.000 cais.	200	1.000
Salaisons	Tonnes	3.600	5.200
Confiserie, chocolat	»	2.650	4.000
Olives confites	»	17.000	30.000
Torréfaction de café	Millions de frs	9.000	13.500
Glace	Tonnes	100.000	200.000

Les produits examinés peuvent être classés en deux grandes catégories :

1° ceux qui sont exclusivement ou à peu près exclusivement consommés en Algérie par les ménages ou les Administrations publiques. Dans ce cas l'objectif de production découle directement du niveau de consommation en fin de période, tel qu'il a été admis dans la partie de l'étude qui a traité ce problème. Pour la plupart des produits de cette espèce, au nombre desquels on compte par exemple tous ceux qui sont à base de farine, le coefficient d'augmentation de la production est voisin de 2 ;

2° la deuxième catégorie comprend tous les produits ou toutes les activités pour lesquels les échanges avec l'extérieur sont ou seront très importants dans la période. La production pourrait généralement s'accroître de plus de 100 % — et dans ce cas le coefficient d'augmentation admis varie de 2 à 10 — soit parce que le volume des matières premières à transformer augmentant, les exportations se développeraient dans des proportions considérables (cas des jus de fruits, des conserves de poissons, des conserves de fruits et légumes) ; soit parce qu'un élargissement du marché intérieur devrait permettre aux industries locales de couvrir une part beaucoup plus grande des besoins (cas de l'huile, du savon, du sucre).

3. Investissements.

Les investissements prévus dans l'ensemble du secteur pour permettre l'accroissement de production envisagé seraient les suivants :

TABLEAU III
INVESTISSEMENTS

	Hypothèse retenue
	(Millions de francs)
Accroissement de production à obtenir	105.730
— sur moyens existants	28.830
— par investissements	76.900
Immobilisations :	30.600
Outillage. . .	22.400
Bâtiment. . .	8.200
Renouvellement :	24.500
Outillage. . .	22.300
Bâtiment	2.200
Coefficient moyen de capital constaté	0,40

Les capacités inemployées sont grandes dans certaines branches. Aussi a-t-on estimé qu'une partie importante (soit 27 %) de la production supplémentaire pourrait être obtenue par une meilleure utilisation de l'appareil productif — la capacité utilisée étant portée entre 70 et 80 % — dans certaines activités du secteur.

Le total des immobilisations à réaliser s'élève à 30,6 milliards dont plus d'un quart en bâtiment.

On notera l'importance des sommes prévues pour le renouvellement : un peu plus de 24 milliards, qui sont fonction de l'importance des immobilisations existantes et de leur plus ou moins grande vétusté.

Le coefficient de capital moyen calculé à titre indicatif, 0,4, montre bien que ce secteur comprend essentiellement des industries légères.

4. Emploi.

Le secteur des industries alimentaires occupait en 1954, 35.530 personnes dont 5.600 artisans sans salariés (meuniers, boulangers, pâtissiers, etc...) et 2.400 entrepreneurs individuels. Bien que le rapport ait peu de sens, cela faisait à peu près une personne pour 3 millions de francs de production.

Dans les hypothèses de production retenues, l'emploi en fin de période s'établirait ainsi, compte tenu d'une productivité accrue de la main-d'œuvre.

TABLEAU IV
EMPLOI

	1954	Fin de période Hypothèse retenue	
		Emploi	Coefficient
Artisans et chefs d'entreprises	8.017	12.375	1,54
Salariés	27.513	53.035	1,93
Ensemble	35.530	65.410	1,84

Dans l'ensemble le personnel employé augmenterait de 84 % alors que la production subirait dans les mêmes hypothèses une augmentation de 96 %. Le faible décalage entre ces deux séries de proportions s'explique par l'existence dans le secteur de branches pratiquement artisanales où il paraît difficile d'espérer accroître beaucoup la productivité.

Le nombre des artisans sans salariés et des entrepreneurs individuels ne suivrait pas la production dans les branches où les petites entreprises individuelles viennent en concurrence avec les grandes entreprises généralement sociétaires ; d'où le coefficient 1,54 constaté sur les résultats globaux du secteur.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V ci-après retrace par grandes masses le compte des opérations courantes du secteur en 1954 et en fin de période.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

Eléments	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
1 - Matières premières agricoles	44.970	83.100
2 - Autres matières premières	740	2.030
3 - Energie	2.030	3.820
4 - Autres produits intermédiaires	27.245	53.640
5 - Services intermédiaires	3.110	5.890
Total	78.095	148.480
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	6.950	14.400
Charges annexes	1.530	3.300
Impôts	17.295	32.600
Subventions	— 100	—
Amortissements	2.230	4.500
Solde	4.300	12.750
Total	32.205	67.550
Valeur production :	110.300	216.030
Proportion de valeur ajoutée	29,2 %	31,3 %

La proportion de la valeur ajoutée — et donc des achats — dans la valeur totale de la production varierait peu, mais son calcul révèle que l'hypothèse envisagée serait plus avantageuse pour l'économie algérienne puisque les revenus créés seraient plus élevés non seulement en valeur absolue mais aussi en valeur relative.

Notons qu'il ne se produirait pas de modifications très sensibles dans la structure de la valeur ajoutée, sauf la part plus grande prise par les salaires et les charges annexes.

Les achats qui s'élevaient en 1954 à 78 milliards étaient constitués pour près de 60 % de matières premières d'origine agricole, soit 45 milliards sur lesquels l'économie algérienne en fournissait 37. Le reste : tabac brut, graines oléagineuses, café vert, ...était acheté à l'extérieur. Dans les autres achats, l'énergie comptait pour 2 miliards, les services (transports essentiellement) pour 3,1, les produits intermédiaires divers pour 27,2 milliards. Mais comme le montre le tableau I, sur ces produits intermédiaires les trois quarts soit 21 milliards venaient du secteur lui-même.

Comment évoluerait cette situation dans l'hypothèse d'expansion considérée ?

La part des matières premières deviendrait moins importante passant de 58 à 56 % des achats en même temps que s'accroîtraient les proportions de matières premières importées.

Ainsi s'accentuerait encore la dépendance des industries alimentaires algériennes vis à vis de l'extérieur pour leurs approvisionnements :

	1964	Fin de période
	(Milliards de francs)	
Matières premières :		
Achats à l'agriculture algérienne	33,0	49,1
Importations	12,0	34,0
TOTAL	45,0	83,1
Proportion des importations	27 %	41 %

Malgré la création d'unités industrielles nouvelles non artisanales, les consommations d'énergie seraient en valeur relative identiques en 1954 et en fin de période : 2,6 % des achats.

Parmi les autres produits intermédiaires dont la place serait plus grande comme on l'a vu, les denrées alimentaires venant du secteur lui-même conserveraient leur part prépondérante (trois quarts).

II ANALYSE PAR BRANCHE

1. TABAC ET ALLUMETTES (groupe 38).

La consommation intérieure de tabacs fabriqués a été estimée en fin de période à environ 11.100 tonnes contre 6.670 en 1954, soit 67 % de plus. Ceci suppose un rythme annuel d'accroissement très légèrement supérieur à celui des cinq dernières années.

La valeur de la production passerait de 13,8 à 20,7 milliards. Il faudrait pour cela 3,6 miliards d'investissements neufs destinés surtout à des achats d'outillage.

Toutefois, il semble qu'il y aurait place pour une ou plusieurs entreprises tournées vers l'exportation, produisant donc des produits de haute qualité avec du tabac importé en majeure partie. A ce titre, il a paru raisonnable de prévoir 1 milliard supplémentaire d'investissements neufs en se plaçant dans l'hypothèse d'une forte industrialisation.

Pour les allumettes, l'objectif de production a été fixé à 320 millions de boîtes, soit en valeur 1.200 millions de francs. Comme pour le tabac, mais à un moindre degré, on a supposé que les exportations augmenteraient moins vite que la consommation intérieure.

2. Industrie des corps gras (groupe 39).

Les moulins à huile artisanaux ne sont pas compris dans cette branche. On compte en effet la valeur de l'huile brute qu'ils produisent dans le revenu brut de l'agriculture. Cette branche ne comprend donc que les entreprises ayant un caractère industriel.

Les huileries-savonneries ont produit en 1954 32.000 tonnes d'huiles raffinées, 2.600 tonnes d'huiles brutes exportées, 13.600 tonnes de savons, et des pâtes acides exportées pour une valeur de 150 millions. Pour les huiles raffinées, la production représente en valeur la presque totalité des besoins, les exportations équilibrant presque les importations. Il n'en est pas de même pour le savon dont les importations s'élèvent en valeur à une fois et demi la production, laquelle est d'ailleurs à peu près entièrement écoulée sur le marché intérieur.

Selon les hypothèses admises d'élévation du niveau de vie, les consommations de ces deux groupes de produits atteindraient en fin de période deux fois et demi (huile) et deux fois (savon) le niveau de 1954. Quels peuvent être les objectifs de production ?

Pour l'huile raffinée, on a adopté le même coefficient d'augmentation pour tous les éléments du marché : production, importation et consommation.

En revanche, il a paru raisonnable d'admettre que les savonneries algériennes pourraient avoir part égale avec les savonneries françaises sur le marché en fin de période, ce qui revient à supposer une progression plus rapide de la production que des importations. La valeur de la production de l'ensemble de ce secteur pourrait donc passer de 6.400 millions en 1954 à 16.000 millions en fin de période.

La stéarinerie qui réalise actuellement un chiffre d'affaires de 100 millions doit pouvoir faire face, sans investissements nouveaux à une demande supplémentaire estimée à 50 millions.

3. Travail des grains et farines (groupes 40 et 41).

La consommation en céréales, semoule et produits à base de semoule et de farine se répartissait ainsi en 1954 :

	Prix de gros	Prix de vente aux consommateurs
	(Milliards de francs)	
Autoconsommation :		
Blé tendre	0,3	
Blé dur	10,8	
Orge	5,2	
Total	16,3	
Semoule	11,7	12,0
Farine	0,7	0,7
Pain	18,2	18,2
Pâtes alimentaires	2,6	2,8
Pâtisserie	1,8	1,8
Biscuiterie	1,5	1,8
Total	36,5	
Ensemble	52,8	

On avait estimé, dans une première étude semi-globale, que la consommation de ces produits doublerait pour atteindre environ 110 milliards en fin de période, leur part dans l'ensemble des produits alimentaires consommés restant ainsi sensiblement constante (22 %). La prise en considération des ressources en céréales et l'analyse des activités industrielles traitant les grains et farines a conduit à modifier légèrement cette hypothèse initiale et surtout à la nuancer suivant les produits. On a estimé que l'auto-consommation se réduirait en valeur relative avec l'élévation du niveau de vie des populations rurales, les musulmans participant aux activités non agricoles ayant en revanche tendance à consommer davantage de pain et de semoule provenant des minoteries.

Ressources en céréales.

En 1954, les ressources en céréales ont suffit, sauf pour le blé tendre, à satisfaire les besoins intérieurs et permettaient en outre l'exportation de 800.000 quintaux de semoule. La production supplémentaire à attendre dans la période des investissements et des diverses mesures de vulgarisation agricole ont été chiffrés par ailleurs à 4.000.000 de quintaux de blé, d'orge et d'avoine soit près de 19 % de la production moyenne de ces dernières années (21 millions de quintaux au lieu de 24 millions en 1954 qui est une année exceptionnelle). Ainsi, avec des conditions climatiques normales, la récolte moyenne

en fin de période pourrait atteindre près de 28 millions de quintaux de céréales. En laissant de côté l'avoine (1.200.000 quintaux) cette récolte équivaudrait, après déduction des semences, à environ 68 milliards de francs aux prix de 1954. L'auto-consommation pourrait prendre raisonnablement 19,5 milliards sur ce total, soit 15 pour le blé dur (au lieu de 10,6 en 1954) et 4,2 pour l'orge (au lieu de 7,5 en 1954), ce qui représenterait une augmentation totale de 20 % par rapport à 1954.

Objectifs de consommation et objectifs de production pour les produits finals.

Pour le pain et la semoule, la consommation en fin de période a été fixée à 2,2 fois la consommation en 1954, pour les autres produits, c'est l'hypothèse moyenne du doublement qui a été retenue.

Le passage des objectifs de consommation aux objectifs de production a nécessité l'examen des échanges possibles avec l'extérieur, exportations et importations. Mais sauf pour la semoule et la farine, qui à l'exportation ne peuvent être considérées comme produits finals et dont le cas sera examiné dans le cadre des activités des minoteries-semouleries, les échanges sont assez faibles pour justifier une hypothèse d'évolution simple, liant par exemple directement la progression des importations et des exportations à celle de la consommation.

	Consommation		Production	
	1954	Fin de période	1954	Fin de période
	(Milliards de francs aux prix de gros)			
Semoule	11,7	24	11,7	24
Farine	0,7	1,3	0,7	1,3
Pain	18,2	40	18,2	40,0
Pâtisserie	1,8	6,3	1,8	5,6
Biscuiterie	1,5		1,0	
Pâtes et couscous	2,6	5,2	3.0	6,0
TOTAL	36,5	76,8	36,4	76,9

Bilan des ressources et emplois des farines et semoules.

Il convient de noter les emplois qui sont connus en fonction des hypothèses précédentes ou bien grâce aux comptes établis pour les autres industries alimentaires utilisatrices dans lesquels les farines et semoules représentent des achats.

RESSOURCES			EMPLOIS		
	1954	Fin de période		1954	Fin de période
Production moulins ..	33,0	61,5	Boulangerie	12,0	26,4
Importation	0,6	1.0	Pâtisserie, biscuiterie..	0,7	1,45
			Fabriques de pâtes alimentaires	2,0	3,7
			Autres industries (levure, brasserie, confiserie)	0,25	0,45
			Consommation particuliers :		
			— semoule	11,7	24
			— farine	0,65	1,3
			Exportation semoule ..	6,3	5,2
TOTAL.....	33,6	62,5	TOTAL.....	33,6	62,5

Les remarques suivantes aideront à la compréhension de ce tableau :

1° on a cru pouvoir maintenir en fin de période, des exportations de semoule car la production de blé dur augmenterait beaucoup plus que celle des autres céréales ;

2° on a admis qu'il serait plus avantageux pour l'Algérie d'importer le blé tendre qui serait trituré par les moulins locaux ; toutefois on a maintenu de faibles importations de farine au prorata des valeurs constatées en 1954.

Le volume des emplois détermine ainsi la production de la minoterie algérienne dont les comptes en 1954 et en fin de période peuvent dès lors être établis.

Il reste toutefois à estimer les importations de blé nécessaires pour faire face à des besoins ayant grandi plus rapidement que la production. Si l'on constate que pour produire 56,3 milliards de farine et semoule, on doit disposer de 47,3 milliards de blé (au prix d'achat pour les minoteries-semouleries), l'agriculture algérienne ne pourra pas les fournir entièrement comme on l'a vu. Quelles seront donc les importations ? La valeur des blés dur et tendre commercialisés (non autoconsommés) peut être estimée à 26 milliards aux prix payés aux producteurs ou à l'achat par les minoteries, 28,9 milliards. Les importations de céréales seraient donc approximativement de 47,3 — 28,9 = 18,4 milliards de francs, dont environ un peu moins de 10 milliards pour le blé dur.

Investissements et renouvellement.

La valeur de la production nécessaire du secteur minoterie-semoulerie en fin de période découle de l'analyse précédente : 65 milliards au lieu de 35 en 1954.

Pour les pâtes alimentaires, on passerait de 3 à 6 milliards. Quant à la dernière activité du groupe 40, le traitement du riz et des légumes secs, il a semblé que ses progrès devaient être liés à ceux des produits agricoles traités. Compte tenu en outre de la nécessité d'un meilleur conditionnement des légumes secs locaux, le taux d'accroissement de 50 % a paru raisonnable. Notons à ce sujet que les entreprises de ce dernier sous-groupe d'activité produisent un service comptabilisé au coût des facteurs. La valeur des riz et légumes traités n'intervient donc pas dans le chiffre d'affaires des activités en question.

En ce qui concerne le travail des farines (boulangerie, pâtisserie, biscuiterie), le tableau des investissements résulte des objectifs de production suivants : boulangerie 40.000 millions de production en fin de période contre 18.200 en 1954 (rapport 2,2) ; pâtisserie, biscuiterie 5.600 millions contre 2.800 (rapport 2).

4. Industrie du sucre (sous-groupe 421).

Les sucreries projetées traiteront la betterave, dont la culture poursuivie depuis plusieurs années, d'abord à titre expérimental, puis sur des surfaces étendues (3.000 ha en 1955) a donné de bons résultats. La sucrerie édifiée à Mercier-Lacombe (Région d'Oran) a une capacité de 4.000 tonnes. Elle a produit en 1955, 3.120 tonnes de sucre vendues 220 millions de francs. La valeur des immobilisations atteignait 617 millions fin 1955.

Le développement de cette industrie dépend dans une très large mesure de l'extension des cultures de betteraves, en sec et en terre irriguée. Il n'a pas paru déraisonnable de prendre comme objectif en fin de période une production de 13.000 tonnes de sucre, avec une superficie de 5.500 ha de betteraves. Cet objectif qui représentera très peu de chose devant la consommation totale dont l'évolution est donnée ci-dessous, peut néanmoins être considéré comme un minimum.

	Valeur (aux prix de gros)		
	1954	Fin de période	Coefficient d'augmentation
Consommation des ménages	10.860	17.750	1,63
Consommation des entreprises	800	1.330	1,66
Total.....	11.660	19.080	1,64

Par ailleurs, si la culture de la betterave en sec s'avérait rentable, la production de sucre trouverait une limite dans les superficies consacrées à cette culture, mais ces superficies pourraient être très grandes. Toutefois, comme il s'agit d'une prévision à 10

ans seulement, il serait vain d'espérer parvenir dès la fin de période à une production de sucre représentant une fraction importante de la consommation.

5. INDUSTRIES DE BOISSONS ET DE LA LEVURE (autres sous-groupes du groupe 42).

Sont étudiés ci-après les cinq groupes d'activité suivants :

a. fabrique de levure (422).

b. brasserie (425).

c. distilleries industrielles et agricoles (427).

d. fabrique d'apéritifs (428).

e. boissons gazeuses, jus de fruits (429).

a. Fabrique de levure. — Une seule usine, de création récente, fabrique de la levure en Algérie : en 1954, en travaillant à 65 % de sa capacité, elle a satisfait les besoins intérieurs et exporté 30 millions de levure. De très faibles investissements permettent donc de créer les moyens nécessaires pour produire près de 60 % de plus.

b. Brasserie. — La production de bière atteignait 349.000 hl en 1954 couvrant les besoins à 6 % près. La consommation totale des boissons paraît devoir doubler dans la période : la bière a paru justiciable de ce coefficient moyen, qui a permis d'évaluer les investissements nécessaires, compte tenu d'une meilleure utilisation de l'appareil productif (de 58 % à 75 %).

c. Distilleries agricoles et industrielles (sous-groupe 427). — Ces entreprises, au nombre desquelles figurent de nombreuses coopératives ont réalisé en 1954 une production évaluée à 4 milliards, essentiellement tournée vers les utilisations locales : apéritifs, alcool dénaturé, etc... La part réservée à l'exportation a été exceptionnellement faible en 1954 (140 millions) mais est en moyenne de l'ordre du milliard. Il a semblé que les besoins de l'année de fin de période, pouvaient être estimés à 12 % au-dessus des besoins actuels, et seraient dès lors satisfaits sans investissements nouveaux. Les exportations d'alcool en fin de période ont été abaissées à 500 millions.

d. Fabriques d'apéritifs (sous-groupe 428). — Comme dans le sous-groupe précédent, l'appareil productif actuel permettra de faire face à des besoins accrus de quelque 30 %. Les exportations, non négligeables (vins vinés surtout) paraissent devoir suivre un accroissement parallèle à celui de la consommation.

e. Boissons gazeuses, jus de fruits (sous-groupe 429). — Deux activités bien distinctes figurent dans ce sous-groupe : les fabriques de boissons gazeuses uniquement tournées vers le marché local, les usines de jus de fruit qui exportent en partie leurs produits : jus de fruit proprement dits, sirops concentrés, huiles essentielles.

Ces activités se différencient d'ailleurs nettement lorsqu'on envisage leurs perspectives d'avenir : les boissons gazeuses augmenteraient comme la consommation locale passant de quelque 100.000 hl à 200.000 environ ; les jus de fruits dont la

production dépend de l'évolution de certains produits agricoles et particulièrement des agrumes ont des perspectives aussi larges que possible car il existe un vaste marché extérieur. L'hypothèse envisagée tient compte de ce que la production fruitière doit doubler dans les 10 ans selon les prévisions faites dans le rapport agricole : utilisation de 1.000.000 de quintaux d'agrumes contre 100.000 actuellement, ce qui laisserait pour la consommation et l'exportation 5.800.000 quintaux soit 70 % de plus que maintenant.

6. Industrie du lait (groupe 43).

Il s'agit des établissements traitant le lait (pasteurisation, réfrigération) et des fabricants de yaourts, demi-suisses, etc... Le chiffre d'affaires réalisé dans ce groupe doit tripler comme la consommation des produits ci-dessus. Mais comme la capacité actuellement utilisée est de 40 % environ, les investissements nécessaires restent faibles.

7. Conserverie (groupe 44).

a. Conserverie de fruits et légumes, confitures (441 et 443).

Le développement des activités de ce secteur est lié aux trois facteurs suivants :

1. élargissement des cultures susceptibles de fournir les matières premières ;

2. augmentation de la consommation intérieure ;

3. possibilité d'exporter certains produits sur une grande échelle et de réduire des importations actuellement très fortes, comme celle de concentrés de tomates (220 millions). En tenant compte de tous ces éléments on peut fixer ainsi les objectifs de production :

	Production	
	1954	Fin de période
	(Tonnes)	
Conserves de légumes	2.060	7.100
Concentrés de tomates	3.880	11.000
Conserves de fruits	1.390	4.700
Confitures	2.170	4.500

b. Conserves de poisson.

Cette activité *essentiellement exportatrice* englobe les usines et ateliers produisant trois grands groupes de produits :

— sardines et anchois en boîtes ;
— anchois salés en barils ;
— crevettes congelées.

Elle trouve aujourd'hui des limites dans les apports très insuffisants de la pêche puisque les principales usines travaillaient à 14 % de leur capacité en 1954. Elle semble pouvoir s'étendre toutefois si ces apports augmentent très sensiblement dans les prochaines années. Reprenant les conclusions de certains rapports soumis à la Commission d'étude de la pêche une hypothèse de développement relativement forte en fonction du tonnage de poissons apportés (5.000 tonnes actuellement) a pu être fixée.

Hypothèse admise : apports de 25.000 tonnes de poissons : production de 1.000.000 de caisses de sardines et 5 à 6.000 tonnes de salaisons.

Pour les crevettes congelées uniquement exportées il a paru que la production de 1954 (790 tonnes) pouvait être doublée facilement.

Dans tous les cas, les nouveaux objectifs de production peuvent être atteints avec l'appareil productif installé qui ne fonctionne, pour les conserveries, qu'à 14 %.

8. Confiserie et industries diverses (groupe 45).

La confiserie et la chocolaterie semblent appelées à un avenir très modeste en Algérie : la production en fin de période a été estimée à 50 % au-dessus de celle de 1954 qui assurait environ les trois quarts de la consommation.

Dans le sous-groupe 45-3 réservé aux fabriques de condiments, on trouve la fabrication du vinaigre et des piments moulus, la confiserie d'olives en saumure. Cette dernière activité est de loin la plus importante des trois (1.700 millions en 1954 représentant la valeur de 170.000 quintaux d'olives confites). L'objectif de production en fin de période a été déterminé en tenant compte des perspectives agricoles qui dans ce domaine comportent un accroissement de la production d'olives de 40 %, les nouveaux arbres étant surtout productifs d'olives de conserve. Plus de la moitié de la production d'olives confites est destinée à l'exportation : 1.220 millions de francs en 1954 sur 2.240 millions de production. Au cours des prochaines années, l'exportation devrait augmenter beaucoup plus que la consommation locale.

La torréfaction de café (sous-groupe 454) doit suivre la consommation dont l'augmentation en dix ans a été évaluée à 50 %.

L'industrie des aliments du bétail (sous-groupe 456) que l'on trouve ici n'a qu'une importance minime, car elle ne comprend pas beaucoup de sous-produits d'autres industries alimentaires qui peuvent être apprêtés ou transformés en vue de l'alimentation des animaux. L'accroissement d'activité admis est arbitraire. On trouvera dans la partie agricole, une évaluation des investissements nécessaires pour la création d'ateliers de fabrication d'aliments de disette pour les ovins.

9. Industrie frigorifique (groupe 46).

Cette branche comprend deux activités : les fabriques de glace et les entrepôts frigorifiques.

La production de glace se maintient depuis trois ans aux environs de 100.000 tonnes après une baisse importante de 1951-1952 à 1953. On peut penser que malgré l'extension des appareils frigorifiques ménagers, la consommation de glace doit s'accroître beaucoup avec l'élévation du niveau de vie des populations musulmanes urbaines. On a admis qu'elle doublerait sensiblement en dix ans.

Pour les entrepôts frigorifiques, a été utilisé le programme d'abattoirs étudié par le Service de l'Hydraulique qui sur 4,5 milliards d'investissements totaux prévoit 1 milliard de chambres froides. C'est ce dernier nombre qui a été admis pour les investissements dans les entrepôts frigorifiques. On doit signaler encore que le chiffre d'affaires indiqué dans ce cas est la valeur du service rendu.

15 — TEXTILES ET TRAVAIL DES ETOFFES

I. PRESENTATION GENERALE

La présente note porte sur les activités correspondant aux groupes 47, 48 et 49 de la nomenclature I.N.S.E.E.

Pour préciser les perspectives dégagées ici, une étude détaillée du marché des produits textiles en Algérie serait nécessaire. Une telle analyse devrait être entreprise pour chaque catégorie d'articles, mais elle ne pourrait être menée à bien que par les organisations professionnelles de chaque branche.

Les éléments relatifs aux différentes branches sont liés entre eux. Plusieurs branches en effet produisent, outre des produits finals destinés à la consommation, des produits intermédiaires qui entrent dans les achats des branches voisines.

Aussi a-t-on veillé à assurer la cohérence de l'ensemble en tenant compte de ces achats à l'intérieur du secteur étudié.

1. Ressources et utilisation.

Le tableau n° 1 indique comment évolueraient les ressources en produits textiles et leur utilisation.

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATION

		1964	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :			
Ressources	Production	840	7.900
	Importation	5.795	12.500
	Commercialisation	1.125	3.100
	TOTAL	7.760	23.500
Utilisation	Dans le secteur	5.865	16.800
	Dans les autres secteurs	1.880	5.680
	Variation de stocks	—	220
	Exportation	15	800
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	15.660	39.000
	Importation	28.080	82.800
	Commercialisation	15.630	29.700
	TOTAL	59.370	121.500
Utilisation	Ménages et administrations	58.455	117.700
	Variation de stocks	— 500	3.000
	Exportation	1.415	800

TABLEAU I
RESSOURCES ET UTILISATION (Suite)

		1954	Fin de péroide
		(Millions de francs)	
Biens d'Equipement :			
Ressources	Production	30	100
	Importation	1.075	2.300
	Commercialisation.	20	100
	TOTAL	1.125	2.500
Utilisation	Administrations et ménages	—	—
	Exportation	25	—
	Variation de stocks	1.100	2.500

Les besoins en produits intermédiaires augmenteraient de 190 %. Cette augmentation serait la conséquence du développement du secteur textile lui-même et de l'expansion des autres secteurs utilisateurs de produits textiles. Les besoins des entreprises du secteur augmenteraient de 186 %, ceux des entreprises des autres secteurs de 202 %. Les progrès de la production lui permettraient de couvrir 35 % des besoins totaux contre seulement 10 % en 1954.

La consommation de produits finals par les ménages et les administrations en Algérie serait sensiblement doublée. La production augmenterait dans une proportion supérieure (149 %). Les importations ne couvriraient donc plus que 44 % des besoins en fin de période, contre 48 % en 1954. Elles connaitraient néanmoins une forte augmentation (88 %).

2. OBJECTIFS DE PRODUCTION.

Les objectifs de production des principaux produits du secteur sont les suivants :

TABLEAU II
OBJECTIFS DE PRODUCTION

	Unité	Production 1954	Production en fin de période
1° Tissus imprimés	quintaux	36.000	183.300
Tissus de coton	»	8.700	117.000
Tissus de fibres artificielles et synthétiques	»	500	23.500
Tissus de laine	»	26.800	42.800
2° Tapis	»	4.770	9.540
3° Fils de coton	»	1.870	20.000
4° Articles de sacherie et corderie	millions de francs	400	1.340
5° Vêtements et bonneterie	»	9.500	20.580
6° Autres articles textiles d'habillement	»	270	415

Les considérations qui ont amené à retenir ces objectifs sont exposées dans la seconde partie (analyses par branche).

3. INVESTISSEMENTS.

Des investissements supplémentaires de l'ordre de 15,9 milliards de francs permettraient d'accroître la production de 30,5 milliards.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	1954 à fin de période (Millions de francs)
Production :	30.470
Accroissement à obtenir sur moyens existants	7.940
Accroissement à obtenir par investissements	22.530
Immobilisations :	15.890
Outillage.	10.886
Bâtiment.	5.004
Renouvellement :	2.850
Outillage.	2.620
Bâtiment.	230

Pour juger de la rentabilité de ces investissements il faut néanmoins tenir compte de la capacité de production inemployée en 1954. Une meilleure utilisation de la capacité existante permettrait à elle seule d'augmenter la production de 7,9 milliards de francs.

Le coefficient de capital passerait pour l'ensemble du secteur de 0,2 en 1954 à 0,4 en fin de période. Cette variation s'explique par la part plus grande que tiendrait la production industrielle de type moderne par rapport à l'ensemble de la production du secteur (artisanat et industrie).

4. EMPLOI.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Fin de période
Nombre de personnes employées	28.300	51.400
—, artisans et chefs d'entreprises	20.600	26.300
— salariés.	7.700	25.100

Les perspectives envisagées permettraient presque de doubler le nombre de personnes employées (coefficient 1,8).

Le nombre de salariés augmenterait dans une proportion plus forte que les autres catégories du fait de l'accroissement de la part des entreprises industrielles dans l'ensemble du secteur.

Les investissements nets, par rapport à l'emploi supplémentaire, peuvent paraître faibles : de l'ordre de 690.000 francs par emploi. Mais pour apprécier ce rapport il convient de tenir compte de la capacité inutilisée et de la place importante que tient l'artisanat dans le secteur malgré le développement envisagé des activités industrielles.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V donne approximativement la décomposition du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur en achats et valeur ajoutée.

La structure plus industrielle du secteur en fin de période se reflète dans la croissance plus rapide de certains postes : salaires et charges annexes, amortissements.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
1. Matières premières agricoles	1.525	4.760
2. Autres matières premières	80	200
3. Energie	55	160
4. Autres produits intermédiaires	6.120	17.050
5. Services intermédiaires	200	590
Total	7.980	22.760
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	1.990	6.700
Charges annexes	480	1.700
Impôts	945	2.850
Amortissements	180	1.000
Solde	4.955	11.990
Total	8.550	24.240
Valeur de la Production	16.530	47.000

II. ANALYSE PAR BRANCHE

La classification adaptée est celle de l'I.N.S.E.E. On a retenu en général les groupes d'activité à trois chiffres. Cependant ce classement a du subir quelques aménagements. En effet on a été amené à regrouper quelques activités de faible importance et suffisamment proches les unes des autres pour obéir à des conditions d'évaluation analogues.

1. Lin (471) et soie (47.6).

La production de ces articles n'est pratiquement pas représentée en Algérie. Le caractère très particulier de ces industries, la faiblesse de leurs débouchés présents et à venir ne permettent pas d'envisager leur création. Aussi l'importation continuerait-elle à assurer la couverture de la totalité des besoins. En 1954, les articles de cette catégorie utilisés en Algérie représentaient une valeur de 380 millions.

Avec l'amélioration des revenus, leur part dans l'ensemble de la consommation des textiles devrait s'accroître légèrement. Aussi a-t-il été admis une augmentation de consommation de 123,5 % un peu supérieure à la moyenne retenue pour l'ensemble du secteur. Cette consommation atteindrait 850 millions.

2. Industrie du jute et des fibres dures (473).

La production locale (400 millions de francs en 1954) est dans sa presque totalité artisanale et orientée vers les fournitures d'articles traditionnels destinés à la population rurale (liens, scourtins, etc...). Tous les articles industriels de corderie, ficellerie et sacherie nécessaires à l'économie algérienne sont actuellement importés.

La consommation de ces deux catégories d'articles atteignait en 1954 1.277 millions de francs.

Il a été admis que la consommation des articles industriels, compte tenu du développement économique général devrait sensiblement doubler dans la période, alors que pour les articles traditionnels elle subirait seulement une augmentation de l'ordre de 30 %. L'importance des débouchés à prévoir justifie donc le développement d'une industrie moderne.

Avec une production de 620 millions de francs, l'artisanat continuerait à subvenir à la totalité des besoins en produits traditionnels. Les besoins en produits industriels seraient satisfaits à concurrence de 20 % par la production locale (720 millions de frs). Les importations seraient multipliées par 2,9.

3. Industrie du coton.

La production 1954 a été évaluée à 670 millions de francs.

Les tissus de coton représentent à eux seuls près de la moitié de la consommation algérienne de tissus en 1954. Les importations des dernières années accusent un rythme d'augmentation supérieur aux autres catégories.

L'accroissement de la consommation au cours de la période portera donc pour une large part sur cette catégorie.

Si l'industrie cotonnière s'orientait vers la production de masse d'articles courants, elle pourrait donc trouver de larges débouchés sur le marché algérien.

D'autre part, le développement des autres branches du secteur (industrie et artisanat de la laine, tapis, bonneterie) fournirait à l'industrie du coton des débouchés supplémentaires par leurs achats de filés.

Ces deux facteurs d'augmentation de la consommation permettent d'envisager un accroissement de la demande de l'ordre de 180 % (contre 140 % pour l'ensemble des produits de la filature et tissage).

En fin de période une production de tissus et fibres d'une valeur de 11,3 milliards permettrait de couvrir environ 27 % des besoins contre 4 % en 1954.

Les exportations ont été supposées maintenues à leur faible niveau de 1954.

4. Laine (475).

En 1954 la production locale (5,5 milliards) permettait de couvrir 70 % de la consommation. L'artisanat à lui seul fournissait 75 % de la production totale.

Cette branche comprend en réalité 3 groupes d'activités qui interdisent de la traiter comme parfaitement homogène :

a. l'industrie proprement dite qui produit, outre des tissus, des filés destinés à l'artisanat ;

b. une production artisanale et familiale orientée vers la satisfaction des besoins des populations des campagnes à partir de la laine locale ;

c. la fabrication des tapis.

Ces trois groupes d'activités étant soumis à des conditions d'évolution différentes, les calculs ont été effectués séparément pour chacun d'entre eux.

La consommation d'articles de laine semble devoir augmenter proportionnellement moins vite que la consommation de l'ensemble des articles textiles (au profit du coton et des fibres artificielles et synthétiques), on a retenu une augmentation de 84 %.

La production artisanale semble devoir suivre le rythme d'augmentation de la consommation rurale à laquelle elle est destinée. Cependant, le rythme d'accroissement prévu de cette population est environ deux fois moins grand que celui de la population urbaine (1). La consommation des campagnes et par conséquent la production artisanale augmentera donc dans une proportion plus faible que la consommation des populations urbaines.

Pour amener la production totale d'articles de laine à un niveau qui lui permette de continuer à satisfaire 70 % des besoins, on devra donc faire porter l'augmentation nécessaire dans une proportion plus forte sur l'industrie que sur l'artisanat.

Il a cependant été tenu compte de la possibilité pour l'artisanat de trouver un débouché supplémentaire pour les tapis par une meilleure prospection des marchés d'exportation.

---

(1) La population rurale ne se confond pas avec la population vivant de l'agriculture.

Ces considérations ont amené à retenir les objectifs suivants : la production industrielle augmenterait de 190 % et passerait de 1.500 à 4.350 millions. La production artisanale augmenterait de 65 %. Evaluée à 4 milliards en 1954, elle passerait à 6,7 milliards en fin de période.

Ces objectifs assureraient la couverture de 73 % des besoins, permettant à l'industrie de maintenir le niveau de ses exportations alors que les exportations de tapis seraient doublées. Les importations augmenteraient de 50 %.

5. Industrie des fibres artificielles et synthétiques.

Cette industrie est très faiblement représentée en Algérie. Cependant, les importations de tissus de fibres artificielles et synthétiques ont connu un accroissement rapide au cours des dernières années. On a retenu pour la fin de période une augmentation de 100 %.

L'importance des débouchés justifie donc le développement de cette industrie. Une production de 2,3 milliards permettrait de couvrir 17 % des besoins. Les importations garderaient donc une large place et augmenteraient de 66 %.

6. Bonneterie (48.1).

L'accroissement de la consommation d'articles de bonneterie est un signe de l'amélioration du « standing vestimentaire » d'une population.

L'élévation du niveau de vie doit donc amener de nouvelles couches de la population algérienne à consommer ces articles.

Aussi a-t-on admis pour cette branche une consommation accrue de 160 %.

Actuellement la production locale assurée par quelques petits ateliers artisanaux ne fournit qu'une très faible proportion des articles consommés (2 % en 1954).

Cependant la concurrence particulièrement rigoureuse dans cette branche interdit de prévoir un développement important de la production locale.

Aussi l'objectif retenu suppose-t-il que l'importation continuera à fournir la quasi totalité des articles consommés.

La production passerait de 100 millions de francs en 1954 à 380 en fin de période et couvrirait 3 % des besoins.

7. Dentelles - tulles - broderies - passementerie (483-4-5).

Il s'agit là d'une branche caractérisée par une grande diversité de productions à laquelle une industrie locale se plierait difficilement.

C'est pourquoi il a seulement été admis que la production suivrait l'augmentation de la consommation. Cette augmentation a été évaluée à 120 %, compte tenu des besoins des particuliers et des industries du vêtement. La production passerait de 60 millions en 1954 à 134 millions en fin de période et couvrirait la même proportion des besoins (13 %).

8. VÊTEMENTS ET LINGERIE SUR MESURE (491).

Cette branche représente un chiffre d'affaire important. Elle groupe en effet non seulement les tailleurs proprement dits mais aussi les artisans qui fournissent les vêtements traditionnels à la clientèle musulmane, et les couturières.

L'augmentation de la consommation doit naturellement entraîner une augmentation égale de la production.

Cette augmentation a été évaluée à 86 %. La production de la branche passerait donc de 7 milliards en 1954 à 13 milliards en fin de période.

9. CONFECTION DE VÊTEMENTS ET LINGERIE.

La consommation des articles de cette branche a été évaluée en tenant compte des importations de friperie.

En 1954 la satisfaction des besoins était satisfaite dans les conditions suivantes :

— importations de lingerie et vêtements confectionnés	: 5.800
— importation de friperie	: 1.200
— production locale	: 2.400

La consommation de vêtements confectionnés augmenterait de 80 %.

L'élévation du niveau de vie semble devoir entraîner une certaine réduction de la place tenue par la friperie dont l'importation n'augmenterait que de 70 %.

En fin de période les besoins s'établieraient comme suit :

Friperie	: 2.200
Confection proprement dite	: 10.400
Total	: 12.600

L'importance des débouchés à prévoir semble donc rendre possible le développement d'une industrie orientée vers la satisfaction des besoins locaux dans une catégorie d'articles de grande consommation comme les vêtements de travail.

Une production de 7,2 milliards assurerait la satisfaction de 60 % des besoins.

10. CHAPELLERIE - MODE - DIVERS HABILLEMENT.

La production de cette branche semble devoir suivre seulement l'augmentation de la consommation.

Un accroissement des besoins évalué à 33 % ferait passer la production de 210 millions à 280 millions.

Les importations augmenteraient donc également de 33 %.

11. LINOLÉUM - TOILES CIRÉES - TISSUS IMPRÉGNÉS (48.61).

Cette industrie n'est par représentée en Algérie. La faiblesse des débouchés ne semble pas permettre d'envisager sa création. Les importations augmenteraient donc comme la consommation (85 %).

CAISSE CENTRALE
DE COOPERATION ECONOMIQUE
233, Bd Saint-Germain, PARIS-7e

16. — CUIRS ET INDUSTRIES DE LA CHAUSSURE

La présente annexe porte sur les activités correspondant aux groupes 50-0, 51 et 52 de la nomenclature I.N.S.E.E. Toutefois la fabrication de chaussures en caoutchouc (37-42) a été jointe au secteur pour permettre une vue d'ensemble de l'industrie des articles chaussants.

Ce secteur comprend quelques entreprises industrielles mais surtout des entreprises artisanales et, parmi celles-ci, un très grand nombre sans salariés.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Le tableau I indique comment évolueraient les ressources en cuirs et articles chaussants.

Le total des ressources et emplois de *produits intermédiaires* (cuirs tannés et articles en cuir) passerait de 2,6 milliards en 1954 à 7,7 en fin de période (coefficient 2,9).

Les progrès de la production (coefficient 2,8) permettraient de couvrir sensiblement la même proportion des besoins qu'en 1954 (53 %) ; malgré une forte augmentation des exportations (coefficient 2,3) les importations seraient au coefficient 2,9.

Pour les biens industriels de consommation (chaussures et articles en cuir) le total des utilisations passerait de 13 milliards en 1954 à 34 en fin de période. La consommation augmenterait de 159 %. Les exportations resteraient faibles mais seraient cependant supérieures de 43 % à celles de 1954.

La production couvrirait 63,8 % de la consommation contre 55 % en 1954.

Pour les biens d'équipement les besoins doubleraient mais continueraient à être satisfaits par l'importation.

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATION

		1954	Fin de période
Produits intermédiaires :		(Millions de francs)	
Ressources	Production	1.390	3.900
	Importation	915	2.700
	Commercialisation	350	1.100
	Total	2.655	7.700
Utilisation	Dans le secteur	2.600	7.360
	Dans les autres secteurs	20	60
	Variation de stocks	—	80
	Exportation	35	200

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATION (Suite)

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	6.980	21.000
	Importation	3.430	6.700
	Commercialisation	2.670	6.300
	TOTAL	13.080	34.000
Utilisations	Administrations et ménages	12.675	32.900
	Exportation	155	300
	Variation de stocks	250	800
Biens d'équipement :			
Ressources	Production	—	—
	Importation	90	200
	Commercialisation	10	—
	TOTAL	100	200
Utilisations	Administrations et ménages	—	—
	Exportation	—	—
	Variation de stocks	100	200

2. OBJECTIFS DE PRODUCTION.

Le tableau II indique les objectifs de production en nature pour les principaux produits du secteur. Les mêmes éléments sont indiqués en valeur pour les articles trop diversifiés pour qu'il soit possible de leur appliquer une même unité.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	Unité	Production 1954	Production en fin de période
Cuir tanné	tonnes	1.700	6.800
Articles en cuir	millions de francs	750	1.300
Chaussures et sandales cuir	1.000 paires	730	2.620
Chaussures caoutchouc	»	436	1.700
Pantoufles, espadrilles	»	1.760	7.200

3. INVESTISSEMENTS.

Le tableau III indique les suppléments de production à obtenir par rapport à 1954 et les investissements nécessaires.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Production :	
Supplément à obtenir sur moyens existants	7.500
Supplément à obtenir par investissements	9.030
— Immobilisations	4.090
Outillage	2.510
Bâtiment	1.580
— Renouvellement	1.800
Outillage	1.380
Bâtiment	420

Des investissements supplémentaires de 4 milliards permettraient d'accroître la production de 16,5 milliards de francs.

La faiblesse relative de ces chiffres s'explique par l'importance de la capacité inemployée en 1954. Une meilleure utilisation de cette capacité permettrait en effet à elle seule un gain de production de 7,5 milliards.

Cela explique que le coefficient de capital apparaisse beaucoup plus faible en fin de période qu'en 1954, malgré le développement prévu des branches proprement industrielles qui supposent des immobilisations plus fortes que les branches artisanales (coefficient 0,4 contre 0,6 en 1954).

On notera la part importante du bâtiment dans les immobilisations par rapport à d'autres secteurs. Cette proportion s'explique par l'existence d'un grand nombre d'entreprises artisanales qui n'utilisent que quelques outils à main et dans lesquels les locaux de travail constituent l'essentiel du capital.

4. EMPLOI.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Emploi supplémentaire	Fin de période
Nombre de personnes employées	8.200	8.400	16.600
— artisans et chefs d'entreprises	4.900	1.500	6.400
— salariés	3.300	6.900	10.200

Les perspectives envisagées permettraient de doubler le nombre de personnes employées dans le secteur.

L'emploi augmenterait donc dans une proportion plus faible que la production. En effet, pour les branches industrielles il a été tenu compte des améliorations de productivité à prévoir.

D'autre part les entreprises artisanales pourraient assurer une production supérieure à leur production actuelle et il a été tenu compte d'un certain sous emploi du personnel de cette catégorie.

Le nombre des salariés augmenterait dans une proportion plus forte que les autres catégories. Le développement du secteur devrait en effet se traduire par l'accroissement des dimensions des entreprises plutôt que par la multiplication des unités de production.

5. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le tableau V donne approximativement la décomposition de la valeur de la production des entreprises du secteur en achats et valeur ajoutée.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1964	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
1. Matières premières agricoles	380	1.520
2. Autres matières premières	180	500
3. Energie	30	90
4. Autres produits intermédiaires	3.130	8.920
5. Services intermédiaires	120	360
TOTAL	3.840	11.390
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	655	2.360
Charges annexes	150	550
Impôts	480	1.960
Amortissements	190	560
Subvention	—	—
Solde	3.055	8.080
TOTAL	4.530	13.510
Valeur de la production	8.370	24.900

La part de la valeur ajoutée dans la valeur totale de la production demeurerait voisine de 54 %.

La structure plus industrielle de la branche en fin de période se reflète dans l'accroissement de la masse des salaires : ils seraient au coefficient 3,6 alors que l'ensemble de la valeur ajoutée serait seulement au coefficient 2,9.

II. ANALYSES PAR BRANCHE

On a retenu en général les groupes d'activités à trois chiffres de la nomenclature I.N.S.E.E. On a cependant été amené à regrouper quelques activités de faible importance et suffisamment proches les unes des autres pour obéir à des conditions d'évolution analogues.

1. Fourrures (50.0).

La totalité de la demande (40 millions de francs) était satisfaite par l'importation en 1954. Il en serait de même en fin de période (110 millions de francs).

2. Tannerie megisserie (51-1).

Les perspectives de cette branche ont été calculées en fonction des hypothèses faites sur les activités qui leur servent de débouchés. En 1954 le chiffre d'affaire des tanneries algériennes a été évalué à 840 millions. Les activités utilisatrices de cuir faisaient environ 1/5 de leurs achats de cuir tanné à l'extérieur ; la plus grande partie de la production algérienne de cuir était exportée sous forme de peaux brutes (80 % de la production).

Les besoins en cuir tanné en fin de période seraient multipliés par 5,7.

Etant donnée la composition du cheptel algérien qui comprend une grande majorité d'ovins et caprins les industries utilisatrices de cuir resteront tributaires des importations pour certaines catégories. D'autre part pour la même raison le développement de l'activité des tanneries algériennes laissera un excédent que ne pourraient absorber les industries locales.

La production pourrait être multipliée par 4 et atteindre 3.370 millions de francs en fin de période. Compte tenu de l'accroissement de la production de cuir brut lié au développement de la production animale prévu par ailleurs, la tannerie utiliserait 50 % des peaux algériennes contre seulement 20 % en 1954.

Les importations de cuirs tannés devraient donc augmenter dans de fortes proportions (coefficient 10,5).

3. Maroquinerie - sellerie - bourrellerie - articles en cuirs (51.4, 5, 6 et 7).

La satisfaction des besoins en articles de cette branche était assurée en 1954 pour 1/3 environ par la production algérienne (750 millions).

La grande diversité de ces articles a amené à prévoir qu'une partie importante des besoins ne pourrait être couverte que par l'importation.

En contre-partie il paraît cependant possible de développer une exportation de maroquinerie courante et relativement bon marché grâce à une organisation commerciale qui permettrait de mieux utiliser les possibilités d'une longue tradition artisanale dans ce genre de production.

L'augmentation des besoins a été éva uée à 40 %.

Une production de 1.330 millions permettrait de couvrir 40 % des besoins et fournirait une exportation de 195 millions contre 50 en 1954.

Les importations augmenteraient de 19 %.

4. Fabriques de chaussures (52.1).

Cette rubrique ne comprend que la fabrication des chaussures et sandales en cuir de type moderne à l'exclusion des articles de type traditionnel.

L'élévation du niveau de vie doit permettre l'accès de nouvelles couches de la population, notamment des villes, à ce type de consommation.

En 1954 une production de 1,6 milliard assurait 53 % de la consommation.

Il semble qu'une industrie qui s'orienterait vers la satisfaction des besoins en articles les plus courants pourrait augmenter sa part sur le marché algérien.

En fin de période une production de 5,9 milliards permettrait de satisfaire 61 % de la demande.

Les importations augmenteraient de 136 %.

Les exportations très faibles ont seulement été maintenues à leur niveau de 1954.

5. Fabrique de pantoufles et espadrilles (52.2).

La production algérienne étant évaluée à 850 millions de francs en 1954 couvrait 51 % des besoins. La part de ces articles dans l'ensemble de la consommation ne semble par devoir diminuer. Aussi a-t-on retenu pour cette branche la même augmentation de consommation que pour les autres catégories d'articles chaussants.

L'objectif retenu (3,5 milliards) permettrait de couvrir 62 % des besoins. Les importations augmenteraient de 108 %, les exportations seraient seulement maintenues à leur faible niveau de 1954.

6. Fabriques de chaussures en caoutchouc (37.42).

En 1954, une production de 260 millions de francs couvrait environ la moitié des besoins locaux.

On a retenu pour cette consommation un taux d'accroissement très légèrement inférieur à celui des autres articles chaussants, soit 160 %.

Cette fabrication se prêtant facilement à la production d'une gamme réduite d'articles standardisés de grande consommation (bottes, sabots, chaussures « type basket », « pataugas »). il semble possible d'envisager une extension de la place des entreprises locales sur le marché algérien.

En fin de période l'objectif retenu (1 milliard de francs) permettrait de couvrir 77 % des besoins. Les importations augmenterait de 90 %.

Les exportations seraient seulement maintenues à leur très faible niveau de 1954.

6. Bottiers (52.5).

Cette branche ne semble pas devoir se développer dans les mêmes proportions que les autres activités productrices de chaussures. Le supplément de demandes se portera en effet surtout sur les articles industriels.

On a admis que la consommation et donc la production augmenteraient d'environ 33 % soit 1 milliard en fin de période contre 770 millions en 1954.

7. Cordonniers (52.6).

Cette rubrique groupe à la fois les cordonniers proprement dits effectuant des réparations et des artisans qui joignent à cette activité la confection d'articles traditionnels. Il n'est en effet pas possible de distinguer ces deux activités.

La production de cette branche a été évaluée en 1954 à 3.300 millions. La fabrication des articles traditionnels devrait connaître un accroissement légèrement inférieur à la moyenne des autres articles chaussants en raison du développement moins rapide de la population rurale. Mais en contre-partie l'augmentation de la consommation de chaussures devrait fournir des débouchés accrus à l'activité réparation. On a donc admis une augmentation de 166 %.

La consommation et la production passeraient donc à 8.800 millions en fin de période.

17. — BOIS

La présente annexe porte sur les industries du bois à l'exclusion de la menuiserie et charpente de bâtiment classées dans le secteur « entreprises de bâtiment ».

Ce secteur ne comprend donc que trois activités distinctes : scieries, travail mécanique du bois, fabriques d'ameublement et literie.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Le tableau I indique comment évolueraient les ressources en bois ouvré, meubles et literie, articles divers en bois.

Pour les *produits intermédiaires* (bois ouvré, articles en bois) le total des utilisations passerait de 9,3 milliards en 1954 à 30 en fin de période (coefficient 3,2). Ces résultats découlent des hypothèses faites sur le développement des branches du secteur ou d'autres secteurs utilisateurs de produits intermédiaires en bois. La production passerait de 2,4 milliards en 1954 à 4,7 (coefficient 1,9).

Malgré une forte augmentation de la production le pourcentage de couverture des besoins locaux par les entreprises algériennes diminuerait, passant de 26,9 % en 1954 à 16,2 % en fin de période.

Les importations passeraient de 6 milliards en 1954 à 22,1 (coefficient 3,6).

Pour les biens industriels de consommation (ameublement et literie) :

Le total des utilisations passerait de 8,5 milliards en 1954 à 23,3 en fin de période (coefficient 2,7). Cette augmentation serait dûe uniquement à la consommation car il a été admis que les exportations seraient nulles comme elles l'étaient pratiquement en 1954.

La production augmenterait dans une proportion légèrement supérieure à celle de la consommation (18 milliards contre 5,9 en 1954, coefficient 3).

Les besoins seraient couverts à concurrence de 78,9 % par la production locale contre 69,4 % en 1954.

Les importations passeraient de 780 millions à 1 milliard de francs.

Pour les biens d'équipement le total des utilisations passerait de 975 millions de francs en 1954 à 2.500 millions en fin de période (coefficient 2,5). La production ne pourrait augmenter qye dans une proportion beaucoup plus faible (coefficient 1,7), les importations devraient donc couvrir une part plus importante des besoins et atteindraient 800 millions de francs (coefficient 6,4).

2. Objectifs de production.

Le tableau II indique les objectifs de production en fin de période. Ces objectifs ne sont donnés en nature que pour les produits présentant une suffisante homogénéité pour qu'il soit possible de leur appliquer une même unité.

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATION

		1954	Fin de période
Produits intermédiaires :		(Millions de francs)	
Ressources	Production	2.460	4.700
	Importation	6.025	22.150
	Commercialisation	800	3.200
	TOTAL	9.285	30.050
Utilisation	Dans le secteur	3.900	10.170
	Dans les autres secteurs	5.050	18.880
	Variation de stocks	235	1.000
	Exportation	100	—
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	5.900	18.000
	Importation	780	1.000
	Commercialisation	1.900	4.300
	TOTAL	8.580	23.300
Utilisation	Ménages et administrations	8.550	22.800
	Variation de stocks	—	500
	Exportation	30	—
Biens d'Equipement :			
Ressources	Production	840	1.500
	Importation	125	800
	Commercialisation	10	200
	TOTAL	975	2.500
Utilisation	Intérieure	—	—
	Exportation	65	—
	Variation de stocks	910	2.500

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	Unité	1954	Fin de période
Bois ouvré	Tonnes	23.000	30.600
Contreplaqué	m3	—	10.000
Articles divers en bois	millions de francs	3.600	8.400
Ameublement literie	»	5.000	15.000

3. Investissements.

Le tableau III indique les accroissements de production en valeur à obtenir et les investissements nécessaires.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Production :	
Accroissement à obtenir sur moyens existants.....	5.360
Accroissement à obtenir par investissements.....	9.640
Immobilisations :	3.870
Outillage.	2.560
Bâtiments.	1.310
Renouvellement :	1.335
Bâtiments.	1.202
Outillage.	133

Avec des investissements nets de l'ordre de 3,9 milliards, la production serait susceptible de s'accroître de 15 milliards de francs.

Cependant cet accroissement prévu n'est pas imputable en totalité aux investissements nouveaux, mais aussi à une meilleure utilisation de la capacité existante qui serait susceptible à elle seule de fournir un gain de l'ordre de 5,4 milliards.

Aussi, le coefficient de capital qui apparaît relativement élevé en 1954 (0,5) en raison d'une certaine capacité de production inutilisée s'abaisserait-il en fin de période aux environs de 0,3.

4. Emploi.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Emploi supplémentaire	Fin de période
Nombre de personnes employées	7.300	7.600	14.900
Artisans et Chefs d'Entreprises	1.440	30	1.470
Salariés	5.860	7.570	13.430

Le nombre de personnes employées augmenterait dans une proportion plus faible que la production. Il a été en effet tenu compte d'une légère amélioration de la productivité des entreprises les plus importantes, et d'un certain sous-emploi actuel du personnel des petites entreprises artisanales.

Les perspectives envisagées permettraient de doubler l'emploi.

Cette augmentation porterait essentiellement sur le nombre des salariés.

Il semble en effet que le développement du secteur doive se traduire beaucoup plus par une extension des entreprises existantes que par leur multiplication.

5. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le tableau V donne approximativement la décomposition de la valeur de la production de l'ensemble du secteur en achats et valeur ajoutée.

La proportion de la valeur ajoutée dans la valeur totale de la production augmenterait légèrement : 40,9 % en fin de période contre 40,3 % en 1954. La structure des achats dans lesquels les bois bruts et ouvrés tiennent la place la plus importante subirait elle-même peu de modifications.

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1964	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
2. Autres matières premières	410	1.000
3. Energie	170	450
4. Autres produits intermédiaires	4.610	12.060
5. Services intermédiaires	300	790
TOTAL	5.490	14.300
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	1.320	3.430
Charges annexes	330	880
Impôts	635	2.060
Amortissements	240	540
Subvention	—	—
Solde	1.185	2.990
TOTAL	3.710	9.900
Valeur de la production	9.200	24.200

Toutefois, la création envisagée d'une industrie du contreplaqué se traduirait par une proportion plus importante des bois bruts dans l'ensemble des achats.

II. ANALYSE PAR BRANCHE

1. SCIERIES (53.1).

En 1954 la valeur de la production de cette branche a été évaluée à 600 millions de francs. La plus grosse partie des bois d'œuvre utilisés en Algérie (87 %) était donc importée, sous forme de produits semi-ouvrés.

Il ne semble pas que cette situation doive se transformer profondément dans l'avenir.

Il n'existe pas en effet de raisons particulières de nature à accroître sensiblement la part des importations de bois en grumes.

D'autre part l'effort qui pourra être fait dans le domaine de la production forestière exigera un long délai avant de se traduire par des possibilités nouvelles d'exploitation.

C'est pourquoi, il n'a été retenu qu'une augmentation d'un tiers de la production des scieries. (800 millions en fin de période).

Compte tenu des objectifs de production retenus pour les activités utilisatrices de bois d'œuvre l'augmentation des besoins serait de l'ordre de 230 %.

La production locale permettrait de couvrir seulement 4 % de ces besoins et les importations devraient augmenter de 257 %.

2. Travail mécanique du bois (53.2).

La production de cette branche a été évaluée en 1954 à 3,6 milliards. Elle permettrait de couvrir 60 % des besoins.

Elle comprenait uniquement la fabrication d'articles en bois divers et en particulier de caisses et emballages.

Il a été admis que l'activité des entreprises existantes suivrait le développement économique général et qu'en particulier la fabrication des emballages essentiellement destinés au transport des agrumes et primeurs évoluerait comme ces productions soit un doublement d'après les hypothèses retenues par ailleurs.

D'autre part au cours des dernières années, l'usage des contreplaqués et des bois agglomérés a connu un développement rapide pour atteindre en 1954 une valeur de 720 millions de francs.

Les efforts prévus dans le domaine du bâtiment devraient accentuer cette tendance. Une industrie locale trouverait donc sur le marché algérien de larges débouchés qui sembleraient justifier sa création.

Les perspectives retenues se caractérisent donc de la façon suivante :

Doublement de l'activité des entreprises existantes. Création d'une unité de production de contreplaqué et bois aggloméré susceptible d'atteindre une production de 1,2 milliard en fin de période.

Les importations augmenteraient de 130 %.

3. Fabriques d'ameublement et literie (53.3).

La production de cette branche a été évaluée à 5 milliards en 1954. Elle permettait de couvrir 85 % des besoins. L'élévation du niveau de vie et l'augmentation du nombre des logements disponibles doit se traduire par un accroissement des besoins en meubles et objets de literie. Cette augmentation a été évaluée à 180 %.

Selon l'objectif retenu la production locale augmenterait légèrement plus que la consommation et atteindrait 15 milliards en fin de période. Les importations augmenteraient de 28 %.

18. — PAPIER, CARTON

Ce secteur ne comprend que deux activités distinctes : la fabrication de papier et de pâte à papier ; le façonnage des papiers et cartons pour la fabrication de produits finis tels que cartonnages, emballages, enveloppes, articles d'écoliers, etc...

De ce fait on examinera généralement à part ces deux activités, en dégageant toutefois les résultats pour l'ensemble du secteur.

1. Utilisation.

Dans le corps d'hypothèses retenu, les ressources et emplois de papier et carton passeraient pour les produits intermédiaires de 6.910 millions en 1954 à 18.560 millions en fin de période ; pour les produits finals de 1.300 millions en 1954 à 7.900 millions en fin de période.

TABLEAU I

UTILISATIONS

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :			
Emplois	Consommés dans le secteur	380	1.200
	Consommés dans les autres secteurs	5.315	16.660
	Variation de stocks	— 100	200
	Exportation	1.315	500
	Total	6.910	18.560
Ressources	Production	2.530	6.200
	Importation	3.080	9.000
	Commercialisation	1.300	3.360
Biens industriels de consommation :			
Emplois	Consommation	1.290	7.600
	Exportation	10	200
	Variation de stocks		100
	Total	1.300	7.900
Ressources	Production	190	500
	Importation	840	5.800
	Commercialisation	270	1.600

Malgré l'effort envisagé pour accroître la production locale, les importations de papiers et cartons bruts qui représentent 55 % des ressources (évaluées aux prix de gros) en 1954 prendraient une part plus importante encore en fin de période : 59 % malgré une diminution de plus de moitié des exportations, exceptionnellement fortes il est vrai en 1954, et qui porteraient à peu près exclusivement sur des pâtes à papier.

2. Objectifs de production.

Les objectifs de production fixés en fonction des considérations développées ci-après sont les suivantes :

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	Unité	Production 1954	Production en fin de période
Papier impression	Tonnes	15.000	30.000
Papier emballage	»	8.200	14.500
Pâtes	»	100	4.000
Papiers et cartons façonnés	Millions de francs	600	2.000

Dans les meilleures conditions la production de papier pourrait à peine doubler, tandis que l'effort essentiel se porterait sur la pâte à papier pour laquelle il existe des besoins extérieurs considérables.

Ce produit s'exporterait en effet sans difficultés, en Métropole notamment.

En ce qui concerne la transformation des papiers et cartons, la grande variété des produits fabriqués est susceptible de limiter la production locale. La même raison explique pourquoi la production représente en 1954, 24 % seulement de la consommtion. On a estimé qu'elle ne progresserait que très légèrement en valeur relative. On a retenu comme objectif la production en fin de période au coefficient 3,3 par rapport à 1954. Toutefois, la couverture des besoins par la production locale augmenterait légèrement.

3. Investissements.

Voici les accroissements de production en valeur à obtenir pendant la période et les investissements nécessaires pour cela :

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	Fabrication de papier	Transformation de papier	Ensemble
	(Millions de francs)		
Accroissement de production à obtenir	2.600	1.400	4.000
sur moyens existants	—	—	—
par investissements	2.600	1.400	4.000
Immobilisations :	3.900	700	4.600
Outillage	2.600	490	3.090
Bâtiment	1.300	210	1.510
Renouvellement :	1.105	320	1.425
Outillage	980	300	1.280
Bâtiment	125	20	145
Coefficient de capital	1,5	0,5	

L'hypothèse envisagée impliquerait en plus de l'extension de la capacité de production de l'unité existante d'environ 50 %, la création d'une autre unité de la même importance. La réalisation d'une grande entreprise en Oranie par exemple dans une région proche des nappes alfatières paraît possible à condition que soit résolu le problème de l'alimentation en eau (Chott ech Chergui). Les calculs précédents ne tiennent compte que très faiblement de l'utilisation de matières premières autres que l'alfa, comme l'eucalyptus par exemple parce que ces matières premières ne pourraient être produites qu'en faibles quantités dans la période.

4. Emploi.

Relativement faible actuellement, l'emploi supplémentaire dégagé dans ce secteur ne dépasserait guère un millier de personnes.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1964	Fin de période
Fabrication	900	1.700
Transformation	290	850
Ensemble.....	1.190	2.550

On a tenu compte pour ce calcul d'un gain important de productivité très probable d'ailleurs étant donné que les unités à créer paraissent devoir être d'une taille relativement grande. Par rapport aux investissements nets envisagés l'emploi supplémentaire serait faible : de l'ordre de 4 millions par personne dans la fabrication ; de 1,2 million par personne dans la transformation.

5. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le compte des deux branches étudiées s'établirait approximativement ainsi en fin de période :

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
Achats :		
2. Matières premières	455	990
3. Energie	255	610
4. Produits intermédiaires	930	2.480
5. Services	270	590
TOTAL	1.910	4.670
Valeur ajoutée :		
Salaires	400	1.000
Charges annexes	130	320
Impôts	105	300
Amortissements	185	270
Solde	— 10	140
TOTAL	810	2.030
Valeur production	2.720	6.700

On notera comme fait important la part relativement faible des matières premières transformées : moins de 25 % des achats et 17 % environ de la valeur totale de la production.

Pour la production de papier l'essentiel des achats est évidemment représenté par les produits chimiques utilisés notamment pour blanchir les pâtes.

19. — INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES — PRESSE — EDITION

Ce secteur comprend les activités correspondant au groupe 55 de la nomenclature I.N.S.E.E.

Il livre donc des biens industriels de consommation (livres, journaux, revues, ouvrages, imprimés divers, photographies) et des produits intermédiaires (imprimés, articles publicitaires..., documents photographiques).

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Le tableau I indique comment évolueraient les ressources et les utilisations de chacune de ces deux catégories de produits.

Le total des ressources serait sensiblement au coefficient 2,5 en fin de période par rapport à 1954. Cette augmentation serait dûe dans une plus large mesure à la production qu'aux importations : la production locale serait en effet au coefficient 2,7 alors que les importations ne seraient qu'au coefficient 1,7. Les exportations se développeraient dans une proportion plus faible que la production (coefficient 1,9).

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATIONS

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :			
Ressources	Production	480	700
	Importation	360	1.880
	Commercialisation	—	—
	TOTAL	840	2.580
Utilisations	Dans le secteur	90	260
	Dans les autres secteurs	720	2.020
	Variation de stocks	—	—
	Exportation	30	300
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	5.340	16.000
	Importation	1.760	1.760
	Commercialisation	1.150	2.440
	TOTAL	8.250	20.200
Utilisation	Ménages et administrations	8.040	20.000
	Variation de stocks	30	100
	Exportation	180	100

2. OBJECTIFS DE PRODUCTION.

Les objectifs de production présentés dans le tableau II n'ont pu être donnés qu'en valeur en raison de la grande diversité des articles produits.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Objectifs de production	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Imprimerie	2.300	6.900
Livres	120	600
Journaux et revues	2.600	7.000
Travaux photographiques	800	2.200

3. INVESTISSEMENTS.

Le tableau III indique les suppléments de production à obtenir en fin de période et les investissements nécessaires.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Production :	
Accroissement par investissements	10.880
Immobilisations :	7.260
Outillage	5.008
Bâtiment	2.252
Renouvellement :	1.461
Outillage	1.364
Bâtiment	97

Des investissements de l'ordre de 7,3 milliards permettraient d'accroître la production de 10,9 milliards de francs.

Le coefficient de capital serait en fin de période de 0,6 comme en 1954. Il n'existe pas en effet de capacité de production inutilisée.

4. Emploi.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1954	Emploi supplémentaire	Fin de période
Nombre de personnes employées	4.100	6.900	11.000
— Artisans et chefs d'entreprises	460	200	660
— Salariés	3.640	6.700	10.340

Le nombre de personnes employées augmenterait de 168 %.

Cet accroissement est très voisin de celui de la production car les gains de productivité à escompter dans ce secteur sont faibles.

L'emploi supplémentaire porterait essentiellement sur la catégorie salariés sauf dans la branche « travaux photographiques » où le développement de la demande devrait entraîner la création de quelques petites entreprises nouvelles.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V donne la décomposition du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur en achats et valeur ajoutée.

La proportion de la valeur ajoutée dans la valeur de la production subirait peu de modification et resterait voisine de 55 %.

Dans la structure de cette valeur ajoutée on notera la proportion particulièrement forte par rapport à d'autres secteurs des « charges annexes ». Il y a là en effet une particularité des « industries du livre ».

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
3 - Energie	60	180
4 - Autres produits intermédiaires	2.360	6.830
5 - Services intermédiaires	200	590
Total.....	2.620	7.600
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	1.565	4.430
Charges annexes	650	1.840
Impôts	535	1.610
Amortissements	275	790
Solde	185	430
Total.....	3.200	9.100
Valeur de la production	5.820	16.700

II. ANALYSE PAR BRANCHE

1. Imprimerie et reproduction de textes et industries annexes de l'imprimerie (55.1.2).

Le développement de ces deux activités étant lié elles ont été groupées dans la même rubrique.

L'Imprimerie Officielle est incluse dans cette branche.

En 1954 la production a été évaluée à 2.300 millions. Elle permettait de couvrir 78 % des besoins.

Compte tenu du développement économique général qui doit accroître en particulier la demande d'imprimés commerciaux, administratifs et publicitaires l'accroissement de consommation en fin de période a été évalué à 184 %.

En raison de l'avantage que trouve le client à la possibilité d'un contact direct avec son fournisseur, la production locale devrait tendre à satisfaire une proportion plus importante de la demande. Aussi a-t-il été admis qu'elle augmenterait sensiblement plus que la consommation (200 %). En fin de période elle serait de l'ordre de 6,9 milliards et permettrait de couvrir 84 % des besoins. Les exportations augmenteraient comme la production. Les importations progresseraient donc un peu moins rapidement (110 %).

2. Editions de livres (55.3).

Sur un peu plus d'un milliard de francs de livres utilisés en Algérie en 1954, la production locale ne représentait que 12 %.

Le développement prévu de la population scolaire devrait entraîner un accroissement important de l'utilisation de livres. Il a été évalué à 100 %. Les maisons d'édition algériennes trouveraient donc dans cet élargissement du marché et spécialement dans une demande accrue de livres scolaires des débouchés importants.

L'objectif retenu leur permettrait d'accroître leur part sur le marché local. Une production de 600 millions (coefficient 5) représenterait 29 % des besoins.

Les importations augmenteraient de 60 %.

3. Editions de journaux et revues (55.5).

Sur 3,8 milliards de francs de journaux et revues vendus en 1954, 87 % étaient imprimés en Algérie.

L'augmentation de la demande en fin de période par rapport à 1954 a été évaluée à 60 %.

Cette augmentation semble devoir porter dans une proportion un peu plus forte sur les journaux et revues d'origines locales.

Aussi a-t-on retenu pour la production locale en fin de période un objectif qui suppose une augmentation de 67 % (7 milliards de francs) et permettrait de couvrir 90 % de la demande. Les importations n'augmenteraient donc que de 57 %.

4. Studios photographiques - travaux photographiques (55.6).

La production de cette branche a été évaluée à 800 millions en 1954. L'augmentation de la demande en fin de période a été estimée à 175 %. La production connaîtrait la même augmentation et atteindrait 2.200 millions en fin de période.

20. — INDUSTRIES DIVERSES

Ce secteur comprend les activités des groupes 56, 57, 59 et 60.

La très grande majorité des entreprises qui le composent sont de très faibles dimensions et de caractère artisanal.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Ressources et utilisations.

Le tableau I indique comment évolueraient les ressources en produits du secteur.

Ce secteur livre des produits intermédiaires (articles en liège, boyaux) et des biens industriels de consommation (vannerie, brosserie et articles de Paris).

Pour les produits intermédiaires le total des utilisations passerait de 6,9 milliards en 1954 à 7,2 en fin de période. La production resterait stable autour de 6,2 milliards de francs.

La satisfaction des besoins intérieurs exigerait donc un accroissement des importations (42 %) et une réduction des exportations (19 %).

Pour les biens industriels de consommation le total des ressources passerait de 6 milliards en 1954 à 9,2 (coefficient 1,5).

La production augmenterait dans une proportion légèrement plus forte et passerait de 1,6 à 2,5 milliards de francs.

Les importations augmenteraient de 43 %. Les exportations très faibles en 1954 seraient réduites de 33 %.

TABLEAU I

RESSOURCES ET UTILISATIONS

		1954	Fin de période
		(Millions de francs)	
Produits intermédiaires :			
Ressources	Production	6.200	6.200
	Importation	595	850
	Commercialisation	140	200
	TOTAL	6.935	7.250
Utilisations	Dans le secteur	640	950
	Dans les autres secteurs	1.310	2.500
	Variation de stocks	515	200
	Exportation	4.470	3.600
Biens industriels de consommation :			
Ressources	Production	1.595	2.500
	Importation	2.655	3.800
	Commercialisation	1.830	2.900
	TOTAL	6.080	9.200
Utilisations	Ménages et administrations	5.930	9.100
	Variation de stocks	—	—
	Exportation	150	100

2. Objectifs de production.

Les objectifs de production sont donnés en valeur dans le tableau II. La trop grande diversité des articles produits ne permet pas en effet leur présentation en nature.

TABLEAU II

OBJECTIFS DE PRODUCTION

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Orfévrerie - bijouterie	1.200	1.800
Brosserie et articles de Paris	280	340
Vannerie	200	240
Boyaux	300	400
Articles en liège	5.800	5.800

3. Investissements.

Le tableau III indique les suppléments de production à obtenir par rapport à 1954 et les investissements nécessaires.

TABLEAU III

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Production :	900
Accroissement sur moyens existants	800
Accroissement par investissements	100
Immobilisations :	20
Outillage	4
Bâtiment	16
Renouvellement :	225
Outillage	180
Bâtiment	45

Les investissements nets à réaliser dans ce secteur apparaissent donc très faibles. La production progresserait en effet de 0,9 milliard alors que les immobilisations nouvelles seraient de l'ordre de 20 millions de francs.

Cette faiblesse des investissements nécessaires s'explique par trois raisons :

— la plupart des branches du secteur sont composées d'entreprises artisanales qui n'ont qu'un très faible coefficient de capital

— une proportion importante de ces entreprises pourrait réaliser un chiffre d'affaires sensiblement supérieur sans modifier les conditions où elles travaillent car elles sont affectées d'un certain sous-emploi

— les industries du liège qui constituent la branche la plus importante et la plus mécanisée resteraient au même niveau qu'en 1954.

On notera la proportion importante du bâtiment dans les immobilisations existantes ou prévues. Pour un grand nombre d'entreprises en effet les locaux de travail constituent l'essentiel du capital.

4. Emploi.

TABLEAU IV

EMPLOI

	1964	Fin de période
Nombre de personnes employées	5.920	6.420
Artisans et chefs d'entreprises	1.630	1.830
Salariés. . .	4.290	4.590

Pour une augmentation de production de l'ordre de 11 %, l'emploi supplémentaire ne serait que de l'ordre de 8 %.

On a signalé en effet à propos des investissements qu'un certain sous-emploi caractérisait les petites entreprises artisanales. La production pourrait donc connaître un certain accroissement avec les effectifs déjà employés sans création de nouvelles entreprises.

5. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau V donne approximativement le compte des opérations courantes de l'ensemble des entreprises.

La structure des achats et de la valeur ajoutée reflète le caractère plus artisanal qu'industriel du secteur : faible consommation d'énergie, faible part des amortissements, importance du poste « solde » qui groupe les revenus mixtes des travailleurs indépendants dans la valeur ajoutée.

Ces carastéristiques tendraient à s'accentuer encore en fin de période en raison de la diminution de l'importance relative de la seule branche industrielle (liège).

TABLEAU V

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1964	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
1. Matières premières agricoles	195	260
2. Autres matières premières	4.210	4.300
3. Energie	45	65
4. Autres produits intermédiaires	660	1.175
5. Services intermédiaires	270	400
TOTAL	5.380	6.200
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	825	820
Charges annexes	210	210
Impôts	680	800
Amortissements	115	110
Solde	585	560
TOTAL	2.415	2.500
Valeur de la Production	7.795	8.700

II. ANALYSE PAR BRANCHE

On a adopté la classification à 2 chiffres de la nomenclature I.N.S.E.E. lorsqu'elle permettait de grouper des activités de faible importance et suffisamment proches les unes des autres pour obéir à des conditions d'évolutions analogues, la classification à 3 chiffres dans les autres cas.

1. ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE (56).

La production de cette branche, composée essentiellement de petits artisans travaillant souvent seuls a été évaluée en 1954 à 1.200 millions. Les importations s'élevaient la même année à 1,5 milliard de francs.

On a admis que l'augmentation de la demande serait de l'ordre de 48 % et porterait légèrement plus sur les produits importés.

Pour suivre cet accroissement la production augmenterait de 40 % et atteindrait 1,7 milliard en fin de période. Les importations augmenteraient de 50 %.

2. BROSSERIE ET ARTICLES DE PARIS (59).

Sur une production de 280 millions en 1954, 180 représentaient des articles destinés à la consommation et permettaient de couvrir 40 % des besoins. 100 millions environ étaient constitués par des articles essentiellement destinés à l'exportation : les ébauchons de pipes de bruyère.

Pour la première catégorie l'accroissement de la demande serait de l'ordre de 70 %. La production augmenterait de près de 90 % et atteindrait 340 millions. Les importations augmenteraient de 40 %. Pour la deuxième catégorie, on a admis que la production et les exportations pourraient doubler.

3. Vannerie (60.2).

Les produits de cette activité ont été évalués en 1954 à 200 millions.

Cette production fournissait une faible exportation (45 millions) et était complétée par des importations d'une centaine de millions.

En fin de période une faible augmentation de la demande (20 %) ferait passer la production à 240 millions et les importations à 130 millions.

Les exportations suivraient l'accroissement de production et seraient de l'ordre de 60 millions.

4. Boyauderies (60.5).

Cette branche fournissait en 1954 des produits d'une valeur estimée à 300 millions dont 200 destinés à l'exportation.

Pour cette activité liée à l'élevage mais qui dépend surtout d'une organisation du ramassage on a retenu l'hypothèse d'une augmentation de production de 33 % soit 400 millions en fin de période, 130 millions seraient destinés à l'utilisation locale et 270 à l'exportation.

5. Industrie du liège (60.6).

Cette branche fournit des articles divers en liège (bouchons, capsules, semelles) et des agglomérés.

La valeur de ces produits a été estimée en 1954 à 5.800 millions dont 4.200 destinés à l'exportation.

Les difficultés que traverse cette industrie du fait du développement des produits de substitution (matières plastiques - laine de verre, etc...) ont amené à prévoir seulement son maintien au même niveau qu'en 1954.

La production serait donc en fin de période de 5.800 millions dont 3.180 pourraient être exportés.

L'importation resterait nécessaire pour certains articles spéciaux non produits en Algérie et passerait de 80 millions en 1954 à 100 millions.

6. Industries d'art (60.1).

Cete activité n'est pratiquement pas représentée en Algérie en 1954. Son développement ne peut être envisagé.

Les importations passeraient de 28 millions en 1954 à environ 35 en fin de période.

7. Jouets - instruments de musique (57).

Pour ces activités qui ne sont pas non plus représentées en 1954 on a également admis que l'importation continuerait à satisfaire la totalité des besoins. Elle passerait de 1 milliard à 1,6 milliard environ.

21 — INFRASTRUCTURE DES COMMUNICATIONS

La présente note s'applique aux investissements à effectuer en matière de routes, de rail, de ports et d'aérodromes. Elle ne traite donc des moyens de communications terrestres, maritimes ou aériens que sous l'angle de l'infrastructure, toutes les questions relatives au matériel de transport et à son utilisation étant traitées ailleurs (1). L'emploi de main-d'œuvre, l'équilibre des comptes d'exploitation ne sont donc abordés ici que dans le cadre de la mise en œuvre des installations fixés.

Le critère est assez aisément applicable dans le cas des routes, des ports et des aérodromes, parce qu'il correspond à une différenciation juridique ; cependant, c'est seulement dans les ports que du personnel non fonctionnaire a une part véritablement importante dans le fonctionnement d'installations fixes, et que le budget annuel des organismes intéressés — les Chambres de Commerce — dépasse le milliard ; on le trouvera donc explicité ci-dessous.

Pour les chemins de fer, où infrastructure et matériel sont indissociables quant à leur mise en œuvre, celle-ci est exposée dans la note relative au matériel de transport.

Le problème des investissements en matière de transports ne se pose pas dans des conditions différentes de celles qui ont été marquées pour les divers secteurs industriels. L'importance des immobilisations est commandée par l'évolution des besoins, en l'espèce les perspectives de trafic, et dans la mesure où la pleine utilisation de la capacité des installations actuelles s'avérerait insuffisante, des investissements nouveaux doivent être effectués.

La détermination des besoins se heurte cependant, en matière d'infrastructure, à une difficulté particulière ; pour le matériel, et particulièrement le matériel banal, dont l'utilisation offre une certaine souplesse, les prévisions globales d'évolution du trafic suffisent. Il n'en est pas de même en matière d'infrastructure, où des prévisions de trafic détaillées, pour tel axe routier, telle voie ferrée, tel port, tel aérodrome seraient nécessaires.

On ne trouvera pas ici de tels éléments, ni par conséquent un plan d'emploi détaillé des capitaux publics, dont l'élaboration devra constituer une étape ultérieure des travaux ; à ce stade, les décisions à prendre devront être éclairées par une série d'analyses conduites dans le sens et l'esprit indiqués ci-dessus.

Toutefois, les masses d'investissements intéressant chaque secteur n'ont pas été déterminées sans avoir fait l'objet de répartitions entre différents ouvrages envisagés à titre d'exemple, afin de donner un contenu concret aux chiffres obtenus. Ces répartitions n'ont pas été reprises ici.

---

(1) Les télécommunications sont traitées dans la note « autres services ».

Pour le matériel de transport, voir « Transports » (22).

Le tableau ci-dessous résume les dépenses d'investissements prévues pour l'infrastructure des différentes voies de communications.

	1954	Période décennale		
		Infras. T.P.	Outillage	Total
		(Milliards de francs)		
Investissement nouveau :				
Routes	5,0	347	—	347
Voies ferrées	0,8	31	5	36
Ports	1,4	7	7	14
Aérodromes	1,9	15	7	22
TOTAL	9,1	400	19	419
Renouvellement :				
Routes	4,4	50	—	50
Voies ferrées	1	17	2	19
Ports	0,2	1	2	3
Aérodromes	0,2	—	3	3
TOTAL	5,8	68	7	75
Investissement brut	14,9	468	26	494

A. — *ROUTES ET RUES*

Les investissements nouveaux atteindraient 347 milliards de francs.

Les masses de dépenses pour chaque catégorie de voies ont été fixées en fonction des considérations suivantes :

— routes sahariennes : il s'agit de la transformation en routes de pistes existantes ; pour la plus grande part, les réalisations sont donc entièrement déterminées par des facteurs précis d'ordre pétrolier ou minier ; elles permettraient d'atteindre, dans le sens Nord-Sud, Reggan, Tamanrasset et Edjeleh, avec une transversale Adrar-El-Goléa-Ouargla ;

— voies urbaines et dégagements urbains et suburbains : les investissements sont directement commandés par les perspectives d'extension des villes ; cette dépendance est cependant un peu moins rigide dans le cas des artères de dégagements que dans celui des rues desservant les habitations nouvelles. On constatera cependant que la progression des dépenses de voierie est plusieurs fois supérieure à celle qui est donnée pour la construction : ceci tient notamment au fait que les extensions prévues nécessiteront la création de grands ensembles neufs comportant tout un réseau de circulation, alors que beaucoup de réalisations effectuées en 1954 bordaient des voies créées antérieurement ;

— c'est donc dans le domaine des grands itinéraires et des voies de pénétration — et toute voie entièrement nouvelle joue un rôle de pénétration, qu'elle soit départementale, vicinale ou rurale (1) — que le programme routier présente une plus grande autonomie : les prévisions de trafic y sont fatalement très aléatoires, spécialement sur les itinéraires à créer et s'il s'agit d'itinéraires en service, il n'existe que rarement d'obligation impérative de procéder à des améliorations plus ou moins importantes.

Les études particulières qui ont été effectuées ont mis en relief notamment :

— la nécessité de mesurer avec soin, et suivant des critères purement économiques, l'utilité des déviations destinées à améliorer la qualité des grands itinéraires, en opérant un rapprochement entre le montant des charges publiques nécessitées par la construction et l'entretien de l'ouvrage et celui des économies que cet ouvrage permet de réaliser aux usagers, économies dont en général le quantum est trop faible pour qu'elles soient répercutées dans les prix de vente.

— le fait que si les chemins de pénétration ne constituent pas le plus souvent un investissement dont l'effet économique direct est appréciable, surtout dans une optique relativement réduite de dix ans, ils n'en permettent pas moins — outre leur intérêt social évident — de valoriser d'autres investissements, notamment en matière scolaire ou de paysanat, en assurant des contacts multiformes avec le monde extérieur. En l'absence de facteurs d'ordre économique d'un poids particulier, il importe que ces chemins soient réalisés de façon à desservir le plus grand nombre possible d'habitants.

Le tableau ci-dessous marque la progression des investissements différenciée par catégories de voies.

INVESTISSEMENT NOUVEAU EN ANNEE MOYENNE DE LA PERIODE
(coefficient par rapport à 1954)

Voirie urbaine	15
Routes sahariennes	7,5
Voies de pénétration	4,5
Grands itinéraires et dégagements	3,1

L'investissement brut est constitué par l'addition, à l'investissement net, des dépenses de grosses réparations. Dans la pratique comme dans les documents budgétaires, celles-ci ne sont pas toujours distinguées des dépenses courantes d'entretien, ou bien, lorsque la ventilation est faite, elle est souvent opérée suivant des critères qui ne sont pas uniformes.

Aussi les chiffres retenus présentent-ils à cet égard une part d'arbitraire irréductible ; ils ont été calculés à partir du total des dépenses constituant l'ensemble « grosses réparations et entretien » (2), qui a été lui-même déterminé sur la base d'une dépense kilométrique constante. Il a été tenu compte de facteurs particuliers à certaines catégories, tel le besoin particulier de grosses réparations des chemins vicinaux et ruraux.

(1) Les créations de routes nationales s'appliquent la plupart du temps à des tracés déjà existants, au moins sous forme de pistes.

(2) C'est cet ensemble qui constitue, pour les travaux de l'espèce le chiffre d'affaires des entreprises de travaux publics.

Le tableau ci-après indique les dépenses prévues.

	1954	Période décennale	
	Dépenses	Dépenses	
Investissement nouveau :	(Milliards de francs)		
Voirie urbaine	1,1		107
Dégagements urbains	0,3	10	
Dégagements suburbains		20	
Routes nationales :	1,3		50
déviations		10	
créations		10	
Pénétration :			
chemins départementaux	1,2	60	
Chemins vicinaux	1,0	25	100
chemins ruraux			
Routes sahariennes	0,4	15	30
TOTAL	5,3		347 (1)
Renouvellement :			
Voirie urbaine	0,6		7
Routes nationales	0,5		6
Chemins départementaux	1,6		17
Chemins vicinaux et ruraux	1,5		18
Pistes et routes sahariennes	0,2		2
TOTAL	4,4		50
Investissement brut	9,7		397

(1) La part des bâtiments peut être estimée à 2 % des dépenses totales, soit 7 milliards.

B. *VOIES FERREES*

Seules ont été retenues des opérations de nature à accroître effectivement les services rendus par le chemin de fer à l'économie : c'est ainsi notamment que la construction éventuelle à Alger d'une nouvelle gare de voyageurs s'inscrivant dans un ensemble architectural ne figure pas dans le tableau ci-dessous, et que les améliorations à apporter à la rocade Oran-Alger-Constantine ne sont retenues que pour un ordre de grandeur assez réduit, qui ne permet de réaliser qu'une première étape des améliorations possibles. L'électrification de relations nouvelles n'a pas paru répondre non plus à des impératifs économiques.

Il est à signaler, par ailleurs, que le chemin de fer qui assurerait l'évacuation vers la côte atlantique du minerai extrait à Tindouf n'est pas compris dans les investissements que résume le tableau ci-dessous.

	1964	Période décennale
	(Milliards de francs)	
Investissement nouveau :		
Oran - Colomb-Béchar	0,2 (1)	20
Bône - Ouenza - Djebel Onk		6
Autres améliorations (Mostaganem, rocade ..)	0,6	4
Signalisation, dépôts, gares		6
	0,8	36
Renouvellement :		
Infrastructure et bâtiment	0,9	17
Outillage . .	0,1	2
	1	19
Investissement brut	1,8	55

(1) Travaux de même nature portant sur d'autres artères (Bône - Saint-Charles, etc...).

C. — *PORTS*

L'Algérie compte actuellement trois ports principaux (Alger, Bône et Oran), quatre ports secondaires (Nemours, Mostaganem, Bougie et Philippeville) et sept petits ports, principalement consacrés à la pêche.

Le volume des travaux à effectuer dans la période décennale étudiée a été déterminé en tenant compte du fait que les réalisations portuaires, particulièrement en matière d'infrastructure, sont de longue durée : certaines opérations qui n'ont pas à être engagées dans un avenir très proche, ne seront donc déterminées qu'après la fin de la période, et une partie seulement des dépenses correspondantes a été portée au programme ci-après.

L'acquisition d'un dock flottant a été prévue ; par contre, la construction d'une ligne de chemin de fer à voie normale desservant Colomb-Béchar et aboutissant à Oran conduit à ne pas retenir l'ensemble du programme d'extension du port de Nemours, qui avait été établi dans la perspective d'une évacuation de la totalité des productions des confins algéro-marocains par ce port.

	1954	PERIODE DECENNALE		
		Infrastructure	Outillage	Total
Investissement nouveau :	(Milliards de francs)			
Ports principaux	0,3	4	4 (2)	8
Ports secondaires	1 (1)	1	2	3
Ports de pêche	0,1	2	1	3
TOTAL.....	1,4	7	7	14
Renouvellement	0,2	1	2	3
Investissement brut	1,6	8	9	17

(1) Dont 0,5 milliard pour Nemours.
(2) Dont 2 milliards environ pour un dock flottant.

La capacité des installations portuaires ne serait donc accrue que dans une mesure limitée ; cependant leur emploi total, notamment suivant des horaires de travail élargis, devrait permettre d'assurer un trafic qui croîtrait comme l'ensemble du commerce extérieur, soit à un coefficient 2,4 environ par rapport à 1954.

La *valeur des services rendus* par les installations portuaires exploitées par les Chambres de Commerce passerait donc de 1.300 millions de francs à 3.300, suivant sensiblement l'évolution du commerce extérieur.

La totalité de ces services intermédiaires est utilisée par le secteur « transports ».

Les *comptes d'exploitation* portuaires des Chambres de Commerce évolueraient comme suit :

Achats et valeur ajoutée

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Achats :		
3 - Energie	5	20
4 - Produits intermédiaires	90	280
TOTAL.....	95	300
Valeur ajoutée :		
Salaires.	250	500
Charges sociales	50	100
Solde	905	2.400
TOTAL.....	1.205	3.000
Valeur de la production	1.300	3.300

D. — *AERODROMES*

Les perspectives de dépenses à effectuer en matière d'aérodromes participent au caractère essentiel du rythme de développement du trafic aérien, dont la progression est d'une rapidité inconnue dans les autres moyens de communication ; les principaux éléments en jeu paraissent être :

— l'augmentation du trafic, aspect quantitatif de la croissance des besoins, dont les bases de calcul sont exposées dans la note relative à l'aviation ;

— la nécessité d'adapter l'infrastructure à des appareils plus rapides ou plus lourds, nécessitant l'amélioration des installations d'aide à la navigation, ou bien de la longueur et de la résistance des pistes ;

— la marge de développement du trafic que l'infrastructure actuelle ménage sur quelques aérodromes parmi les plus importants, grâce aux grands travaux accomplis récemment.

Les investissements à effectuer ont été ventilés entre l'Algérie et l'Etat ; celui-ci finance non seulement les terrains militaires, mais également les aérodromes d'Alger, Oran, Bône et Aoulef. Les chiffres portés pour les réalisations militaires sont tout à fait conjecturaux ; il a été tenu compte du fait que, sauf exceptions dans les bases principales et dans quelques cas très particuliers, les terrains militaires secondaires disséminés sur l'ensemble du territoire devaient contribuer à former l'infrastructure d'aérodromes ouverts à l'utilisation civile.

En ce qui concerne le Sahara, si les aérodromes publics ont naturellement été pris en compte, les terrains privés, de caractère d'ailleurs provisoire, ouverts par les sociétés de recherche ont été négligés ; leur équipement ne conduit pas, en général, à des dépenses d'un ordre de grandeur notable.

Le montant des investissements en matière d'aérodromes est présenté dans le tableau ci-après.

	1954	PERIODE DECENNALE		
		Infrastructure	Outillage	Total
	(Milliards de francs)			
Investissement nouveau :				
Aérodromes de l'Etat :				
Civils	1,5	3	2	5
Militaires		5	2	7
Aérodromes de l'Algérie	0,4	7	3	10
TOTAL	1,9	15	7	22
Renouvellement :				
Aérodromes de l'Etat	0,2	—	3	3

22. — TRANSPORTS

I. PRESENTATION GENERALE

Ce secteur a été divisé en cinq branches correspondant chacune à un mode de transport particulier et une branche groupant les auxiliaires de transport.

La synthèse des différents éléments de l'étude est fournie ci-après.

1. Utilisation, objectifs de production.

L'équilibre du tableau économique a permis d'aboutir à la division suivante de la production du secteur en 1954 : 19.480 millions de services finals et 31.610 millions de services intermédiaires. A ce dernier chiffre doivent être ajoutées des importations de l'ordre de 200 millions (frais d'escales des navires algériens dans les ports extérieurs). Les exportations s'élèvent à 6.640 millions de services intermédiaires représentant les transports des navires algériens et les frais d'escales des navires extérieurs dans les ports algériens.

Les objectifs de production en fin de période résultent des considérations développées dans chaque branche étudiée ci-après et, pour leur division en service final et intermédiaire, des besoins séparés des entreprises et des ménages tels qu'ils résultent pour les entreprises du tableau économique de la fin de période, pour les ménages des études de consommation.

TABLEAU I

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Branches	1954			Fin de période		
	Production totale	Service final	Service intermédiaire	Production totale	Service final	Service intermédiaire
	(Millions de francs)					
Transports urbains	3.310	3.310	—	4.720	4.720	—
Transports routiers	14.550	7.500	7.050	40.130	18.130	22.000
Transports ferroviaires	11.800	3.100	8.700	33.350	4.350	29.000
Transports maritimes	6.280	900	5.380	20.200	2.700	17.500
Transports aériens	6.100	4.300	1.800	50.000	31.000	19.000
Auxiliaires	9.050	370	8.680	28.000	1.100	26.900
Ensemble du secteur.....	51.090	19.480	31.610	176.400	62.000	114.400

Ainsi dans l'ensemble la production du secteur serait multipliée par 3,45, mais le coefficient de développement de la part finale de la production ne serait que de 3,18, celui des services intermédiaires s'établissant en revanche à 3,62.

2. Investissements.

Le regroupement des investissements prévus soit pour accroître la capacité de production, soit pour maintenir les moyens de 1954 donne les résultats suivants :

TABLEAU II

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement total de production	125.310
— sur moyens existants	4.000
— par investissements	121.310
Investissement nouveau	161.530
Outillage. . .	157.650
Bâtiment. . .	3.900
Renouvellement	77.680
Outillage. . .	77.560
Bâtiment. . .	120

Ces investissements consistent à peu près exclusivement en moyens de transport, les éléments d'infrastructure ayant été prévus dans un secteur particulier.

3. Emploi.

L'emploi total évoluerait de la manière suivante :

	1954	Fin de période
Artisans et chefs d'entreprises individuelles	9.120	17.250
Salariés	32.110	65.550
	41.230	82.800

Alors que la production totale triplerait, l'emploi doublerait seulement en raison des gains considérables de productivité à attendre dans certaines branches comme les chemins de fer et les transports aériens.

4. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Les éléments des comptes d'exploitation des diverses branches regroupés à l'échelle du secteur seraient les suivants :

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
3. Energie	5.310	25.105
4. Produits intermédiaires	4.190	10.145
5. Services	8.820	26.550
Achats	**18.320**	**61.800**
Salaires	15.775	34.000
Charges	8.065	14.000
Impôts	4.350	16.000
Subventions	— 7.590	— 2.000
Amortissement	5.650	14.300
Solde	6.520	38.300
Valeur ajoutée	**32.770**	**114.600**
Valeur de la production	**51.090**	**176.400**

Malgré l'évolution de la structure interne de la production de ce secteur la part de la valeur ajoutée resterait sensiblement la même qu'en 1954 (65 %). On notera la diminution sensible des subventions.

II. ANALYSE PAR BRANCHE

1. *TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS*

Cette branche sera divisée pour les commodités de l'étude, en trois parties :

1. les transports de marchandises ;
2. les transports de personnes : a. taxis ;
   b. autocars.

Un certain nombre d'entreprises effectuent, à la fois, des transports de personnes et des transports de marchandises.

Cette branche produit à la fois des services intermédiaires et des services finals. On a donc admis que :

— tous les transports de marchandises étaient intermédiaires ;

— l'activité des taxis et des autocars correspondait à des services finals.

On aboutit, dans ces conditions, à la décomposition suivante de la production.

	1954	Fin de période	
		Production	Coefficient
	(Millions de francs)		
Services finals :			
Taxis	2.500	7.000	2,8
Transports de personnes	5.000	11.130	2,2
TOTAL	7.500	18.130	2,4
Services intermédiaires :			
Transports de marchandises	7.050	22.000	3,1
ENSEMBLE	14.550	40.130	2,8

Les objectifs vont être précisés ci-après dans l'analyse de chacune des trois activités élémentaires comprises dans cette branche. Soulignons dès maintenant le cœfficient de développement des transports de marchandises (3,1), la production de cette branche étant déterminée par les besoins des autres secteurs résultant du tableau économique.

Les achats de véhicules neufs à effectuer, compte tenu des ventes de véhicules d'occasion qui viennent en déduction, représenteraient 72,2 milliards de francs.

L'emploi qui était de 15.800 personnes dont 9.000 artisans et chefs d'entreprises individuelles passerait à 37.300 dont 17.000 artisans et chefs d'entreprises individuelles.

Enfin l'apport net à l'économie en valeur ajoutée qui était de 12.390 millions soit 85 % de la production, s'établirait en fin de période à 34.130 millions, conservant ainsi la même part dans la production totale.

1. *Transports des marchandises.*

Le besoin en transports terrestres découle de l'activité de l'ensemble de l'économie ainsi que de la localisation des centres de production et de consommation. L'évolution de ces transports et, par suite dans une certaine mesure, des moyens destinés à les assurer peut être prévu à partir de celle des agrégats classiques de la comptabilité économique. Toutefois, pour pouvoir esquisser l'évolution future de ce secteur un certain nombre d'options doivent être prises. Tout d'abord, le rail et la route sont en partie concurrents. Par ailleurs, le développement des besoins de transports routiers peut être assuré par un accroissement de la capacité des transports publics ou de celle des transports privés. L'évolution entre 1939 et 1955 est très instructive à cet égard.

Capacité des transports routiers

	1939	1955
	(Tonnes)	
Publics	23.500	23.500
Privés	13.500	120.000
ENSEMBLE	37.000	143.500

L'accroissement a donc été entièrement obtenu par le développement du secteur privé. Il n'a pas été possible d'admettre le maintien de cette tendance, la répartition actuelle étant mal adaptée aux nécessités (d'où dérogations, violation des règles.....). L'hypothèse de développement retenue conduit à un triplement de la capacité en fin de période.

Situation en 1954 :

Nombre de véhicules : 3.900 (y compris les remorques).

Capacité de transport : 23.500 tonnes (soit une capacité moyenne de l'ordre de 6,1 T. par véhicule, tracteurs exceptés).

Effectifs employés : 6.800 personnes (d'après l'Interfédération des Transporteurs Routiers).

Chiffre d'affaires : l'Interfédération des Transporteurs Routiers admet une moyenne de 250.000 francs par tonne de capacité, ce qui correspond à 5,9 milliards de francs.

Il semble que l'on puisse retenir 300.000 tonnes (1) : sur cette base, le chiffre d'affaires 1954 aurait été de 7 millions.

Situation en fin de période :

La capacité des camions croit proportionnellement à celle de l'ensemble des véhicules utilitaires, c'est-à-dire triple approximativement.

Capacité au 1-1-1956 : 23.500 T.

Capacité en fin de période : 72.850 T.

Le nombre des véhicules enregistrerait une augmentation plus faible car la capacité de charge moyenne s'accroit régulièrement.

Personnel employé : 18.000.

Chiffre d'affaires : 22 millions.

Investissements nécessaires : le prix de la tonne de charge varie considérablement selon la capacité totale. Un 10 T. (sans pneumatiques) coûterait 4,8 millions alors qu'un 20 T. vaudrait 6,2 millions. On a admis pour la tonne de charge le prix moyen de 500.000 francs. Compte-tenu de la valeur résiduelle estimée à 20 %, le prix utilisé dans les calculs est de 400.000 francs.

On a admis par ailleurs que la réforme se faisait au terme de 7 ans (kilométrage moyen annuel : 35.000).

Tous calculs faits, on trouve : 45,7 milliards.

---

(1) Un camion 10 tonnes roulant 35.000 km/an représenterait un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 × 35.000 = 3.500.000 francs soit 350.000 par tonne de charge.

2 *a. Taxis.*

Le nombre des taxis en service a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

	1-1-1952	1-1-1955
Coordonnés	779	809
Non coordonnés	823	1.828
ENSEMBLE	1.602	2.637

La différence entre les deux catégories est peu importante. En principe, le nombre des places disponibles est de 3 dans les taxis non coordonnés et de 5 dans les autres.

En pratique, les taxis non coordonnés transportent autant de personnes sinon plus en moyenne que les autres (autorisations préfectorales...).

Entre 1952 et 1955, l'accroissement enregistré est dû à une plus grande largesse dans les attributions, compensant un certain retard. De sorte que le taux d'accroissement enregistré ne semble pas devoir être maintenu. On peut escompter une évolution comparable à celle du parc « tourisme ».

L'évolution serait dans ces conditions la suivante :

1-1-1955 - 2.637

Fin de période - 6.800

Situation 1954 :

Au 1-1-1954, le nombre des taxis en service aurait été de 2.300 environ et leur chiffre d'affaires de 2,5 milliards. Le nombre des personnes employées serait de l'ordre de 3.000.

Situation en fin de période :

Nombre de taxis en service : 6.800.

Personnel employé : 7.300 (une personne pour les non coordonnés, 1,5 pour les coordonnés).

Chiffre d'affaires : 7 milliards (1 million environ par taxi et par an).

Investissements nécessaires : les hypothèses retenues sont les suivantes : vie moyenne : 10 ans - prix d'achat : 850.000 francs. Valeur résiduelle : 100.000. On trouve dans ces conditions : 6,1 milliards.

2 b. *Transport des personnes.*

Au cours des dernières années, le nombre des places offertes aurait évolué comme suit :

1-7-1939	1-1-1953	1-1-1955
45.300	54.550	57.750

Ici encore l'influence du développement du parc privé s'est fait largement sentir. Par ailleurs, le nombre des véhicules en service a subi une augmentation moins importante que celui des places offertes, car on enregistre une tendance très nette à l'accroissement des capacités unitaires.

Le programme routier envisagé doit entrainer un accroissement très important du parc dans les années à venir, notamment des autocars assurant le « Service des marchés ». L'hypothèse du doublement des places offertes semble pouvoir être retenue.

Situation 1954 :

Nombre de véhicules 1.500.
Nombre de places offertes : 55.000 environ. } Nombre moyen de places par véhicule 36.

Personnel employé : 6.000 (d'après l'I.T.R.).

Chiffre d'affaires : 5 milliards (de l'ordre de 100.000 francs par place offerte).

Situation en fin de période :

En fin de période, le nombre de places offertes serait de 124.000 environ, ce qui représenterait 3.100 véhicules (à 40 places en moyenne).

Le personnel employé serait de l'ordre de 12.000 et le chiffre d'affaires de 12,4 milliards.

Investissements à effectuer : On admettra que la place revient à 110.000 francs (un car de 45 places coûte 6 millions environ) le renouvellement doit être effectué tous les sept ans alors que la valeur résiduelle est de 20 %.

Sur ces bases, le calcul montre que 185.100 places sont à acheter au cours de la période, c'est-à-dire que les achats (déduction faite des ventes d'occasion) s'élèveraient à 20,4 milliards environ.

2. *TRANSPORTS URBAINS*

Il ne s'agit ici que des transports collectifs, l'activité des taxis ayant été étudiée dans le secteur des transports publics routiers et les véhicules particuliers étant exclus par définition.

Ce secteur a produit en 1954 des services estimés à 3.310 millions de francs. Il n'existait d'entreprises que dans les agglomérations d'Alger, d'Oran et de Constantine. Le personnel employé était d'environ 2.600 personnes. Cet effectif était en légère régression par rapport aux années précédentes malgré un certain accroissement de l'activité.

Le volume des transports urbains est fonction de l'importance de la population agglomérée, de sa répartition géographique ainsi que de certaines habitudes. C'est ainsi que la généralisation de la journée continue ou la multiplication des cantines d'entreprises

peut contribuer largement à réduire les pointes de trafic de la mi-journée. De tous ces facteurs, le seul sur lequel une prévision relativement sûre peut être établie est l'importance de la population. On estime que la population agglomérée s'accroît d'environ 4 % par an. Compte-tenu des autres facteurs, on a retenu un taux annuel d'expansion des transports urbains de 3 %. Par ailleurs, compte-tenu de la relative proximité de la fin de période, il n'a pas été envisagé de moyens nouveaux (aériens, bandes transporteuses....) On a admis la suppression totale des tramways et leur remplacement par des autobus ou des trolleybus.

En fin de période, la production, sous ces hypothèses sera accrue d'environ 43 %, c'est-à-dire qu'elle s'établirait à 4.720 millions de francs. Les effectifs doivent s'accroître sensiblement moins. En fin de période, ils ont été chiffrés à 3.250 personnes.

Les investissements nécessaires pour l'ensemble de la période ont été évalués à 5.560 millions de francs dont 3.460 consacrés au renouvellement.

La situation du parc était la suivante au 31 décembre 1954 :

Autobus : 131

Trolleybus : 172

Tramways : 66 automotrices

20 voitures

La situation du parc en fin de période s'établirait ainsi :

Autobus : 230

Trolleybus : 350

Les hypothèses utilisées pour le calcul ont été les suivantes :

Autobus : prix d'achat : 6 millions,

durée d'utilisation moyenne : 10 ans,

valeur résiduelle : 1 million,

Trolleybus : prix d'achat : 10 millions,

durée moyenne d'utilisation : 10 ans,

valeur résiduelle : 1 million.

Le remplacement des tramways nécessitera 80 trolleybus et 32 autobus.

Au total, les achats nécessaires seront les suivants :

Achats nécessaires (en millions de francs)

	Autobus		Trolleybus	
	Renouvellement	Accroissement	Renouvellement	Accroissement
Nombre d'unités	193	99	277	176
Valeur unitaire (compte tenu valeur résiduelle)	5	5	9	9
Achats	965	495	2.493	1.602

3. *TRANSPORTS FERROVIAIRES*

1 et 2. TRAFIC.

Il paraît à priori malaisé de faire des prévisions sur l'évolution des transports ferroviaires, d'autant plus que l'on ignore ce que sera la politique de coordination des transports dans l'avenir.

Toutefois, compte tenu du développement général de l'activité économique, marchandises et voyageurs devront se déplacer davantage, dans des proportions que l'on peut évaluer comme suit :

Marchandises : de 3 à 10 % par an,
Voyageurs : 3 % par an.

Comme par ailleurs, il paraissait difficile de ventiler le transport de marchandises en services intermédiaires et service final (ce dernier étant constitué par exemple par le transport de colis familiaux) et que cette difficulté existait aussi pour le transport des voyageurs (représentant de commerce d'une part, touristes de l'autre), on a admis la répartition très simple :

Services intermédiaires : transport de marchandises
Service final : transport de voyageurs.

Le tableau ci-dessous fournit le trafic 1954 et les prévisions correspondantes fin de période, pour les Chemins de fer algériens seulement, étant donné que le tronçon Méditerranée-Niger installé sur le territoire algérien était relativement court en 1954, et qu'il est par ailleurs vraisemblable que la mise en service d'une voie normale d'Oran à Colomb-Béchar drainerait une part importante du trafic vers les C.F.A.

	1954	Fin de période
Voyageurs kilomètres (en millions)	870	1.220
Tonnes kilomètres (en millions)	1.300	4.400

3. Investissements.

Les investissements concernant l'infrastructure n'interviennent pas ici, car ils ont déjà été traités dans une note spéciale : seules sont prises en compte les dépenses de matériel et d'outillage.

Pour le *renouvellement*, on peut admettre qu'il est, sur une période décennale, d'environ 16 milliards de francs pour le matériel roulant, et de 1,5 milliard pour l'outillage, et ceci quel que soit pratiquement le rythme d'accroissement du trafic, soit au total 17,5 milliards de francs.

Pour l'*investissement net*, permettant l'accroissement du trafic, l'hypothèse retenue conduit aux résultats suivants :

	Investissement net
	(Milliards de francs)
Signalisation, sécurité	4,5
Matériel roulant	37,5
Total.	42,0

On notera que les investissements nécessaires à la construction ou au renouvellement des gares entrent dans le secteur réservé à l'infrastructure (secteur n° 21).

4. Emploi.

Une augmentation du trafic de 3 % par an ne conduirait pas à un accroissement des effectifs du réseau : ce taux est en effet réalisé depuis la fin de la guerre, et malgré cela les effectifs sont passés de 18.000 à 14.000 agents, grâce à la diesélisation, à l'emploi d'engins mécanisés, aux nouvelles méthodes d'exploitation, à la réorganisation des services. L'achèvement de la reconversion du réseau permettrait de maintenir encore pendant la décade qui vient l'effectif actuel.

Par contre, dans l'hypothèse d'une augmentation de trafic des marchandises de plus de 10 % par an, on devrait observer un accroissement progressif des effectifs des agents de conduite et d'accompagnement ainsi que des agents de gares :

Emploi actuel : 14.000

Emploi fin de période : 19.000

5. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le compte de branche « transports ferroviaires » s'exprimerait dans le tableau suivant :

Eléments	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
3. Energie	1.700	5.300
4. Autres produits intermédiaires	2.700	6.000
5. Services intermédiaires	400	1.000
TOTAL	4.800	12.300
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	7.700	10.800
Charges annexes	5.100	7.350
Impôts	700	2.000
Subventions	— 7.400	— 2.000
Amortissements	900	2.900
TOTAL	7.000	21.050
Recettes		
Marchandises	11.800	33.350
Voyageurs	8.500	28.700
Hors trafic	3.100	4.350
	200	300

On observera que le déficit des C.F.A. devrait normalement décroître avec l'augmentation du trafic, et ceci d'autant plus que le trafic se développerait davantage. On notera également que les dépenses d'entretien courant du réseau ont été incluses, aussi bien en 1954 qu'en fin de période, dans les achats de produits intermédiaires.

4. *TRANSPORTS AERIENS*

1. TRAFIC.

Les prévisions d'expansion de cette branche très jeune où le progrès technique est particulièrement rapide sont sujettes à des erreurs plus grandes que dans des secteurs moins évolutifs.

Aussi a-t-il paru nécessaire de prendre pour référence les chiffres de trafic prévisionnels de l'année 1956 ; les perspectives de développement du trafic pendant la période sont basées sur les hypothèses suivantes :

— la répartition des différentes parties du trafic entre les appareils basés en Algérie et ceux qui sont basés à l'extérieur demeure inchangée, en l'absence d'indication conduisant à l'infléchir dans un sens ou dans l'autre ;

— le trafic mondial, et en particulier entre les autres pays d'Afrique du Nord et la Métropole augmente annuellement de 15 %, suivant une hypothèse universellement admise ; en 10 ans, le coefficient de croissance atteint 4 ;

— le trafic entre l'Algérie et l'extérieur (Europe et Afrique du Nord) augmente de 20 % par an (coefficient 6 en dix ans) ;

— le trafic intérieur à l'Algérie augmente de 25 % par an, en raison du développement pétrolier et industriel saharien (coefficient 9 en dix ans).

Le résultat des calculs est présenté dans le tableau ci-après, en millions de tonnes-kilomètres (passagers et fret), en distinguant le trafic effectué par des appareils basés en Algérie et celui qui est effectué par des appareils basés à l'extérieur.

En millions de tonnes kilomètres	1956		Fin de période décennale	
	Basés en Algérie	Basés à l'extérieur	Basés en Algérie	Basés à l'extérieur
1. Relations Algérie-extérieur	65	10	390	60
2. Réseau intérieur algérien	10	—	90	—
3. Autres trafics	25	—	100	—
TOTAL.....	100	10	580	60

Le trafic accompli par des appareils basés en Algérie passerait donc de 100 millions T.-km. à 580 millions T.-km., ce qui représente un coefficient de 5,8.

Le trafic assurant la desserte de l'Algérie (lignes 1 et 2) serait porté de 85 millions T.-km. à 540 millions T.-km., selon un coefficient de 6,4.

2. INVESTISSEMENTS.

a. appareils. Les perspectives d'acquisitions d'appareils sont faits habituellement à échéance d'environ cinq ans ; aussi une estimation sur dix ans ne peut-elle être que très sommaire, les types d'appareils intéressés étant en partie inconnus.

En ce qui concerne les relations entre l'Algérie et l'extérieur, les achats d'appareils et de pièces de rechange sont inscrits au plan métropolitain.

Pour le reste, il convient de distinguer :

— les appareils des Compagnies assurant des relations avec l'extérieur qui sont affectés au réseau intérieur ; leur valeur présente, à l'état neuf, est d'environ 8 milliards ; il n'entre pas dans les prévisions actuelles de faire assurer ce trafic par d'autres appareils que ceux qui seraient déclassés d'autres lignes ; sans qu'il y ait donc un achat à proprement parler, il convient cependant de retenir la constitution en Algérie de moyens de transport aérien pour une somme qui peut être estimée à 40 milliards environ,

— les autres compagnies de transport : la valeur, à l'état neuf, de leur flotte à la fin de 1956, y compris les hélicoptères, s'élève à 2,3 milliards ; l'investissement décennal devrait être de l'ordre de 20 milliards afin de faire face à l'accroissement du trafic,

— l'aviation légère et sportive, qui comporte actuellement 200 appareils d'une valeur moyenne de 3 millions, soit 0,6 milliard au total. Compte tenu des renouvellements à intervenir pendant la période, un investissement de l'ordre de 5 milliards peut être prévu pour ce poste ;

b. les investissements au sol — en dehors des aérodromes, traités dans la note relative à l'infrastructure des voies de communication — se sont élevés pour les quatre années 1953-1956 à 1 milliard, soit 250 millions par an, dont la moitié en bâtiments (industriels et commerciaux, logements exclus) et la moitié en outillage. Pour la période décennale sous revue, ils peuvent être estimés à 3,5 miliards.

Investissement brut	Appareils	Investissement au sol		Total
		Outillage	Bâtiment	
Compagnies coordonnées	40	—	—	40
Autres transporteurs	20	2	1,5	23,5
Aviation légère	5	—	—	5
TOTAL.....	65	2	1,5	68,5
dont : renouvellement.	10	0,5	—	10,5
investissement nouveau	55	1,5	1,5	58

3. FONCTIONNEMENT.

Aucun équilibre n'est à rechercher entre les recettes et les dépenses effectuées en Algérie par l'aviation : en effet les recettes sont encaissées pour partie en Algérie et pour partie dans d'autres pays, sans proportion avec les parts des dépenses effectuées localement et à l'extérieur ; d'autre part, en ce qui concerne la Société Nationale Air-France, le calcul et l'imputation des amortissements des appareils ne peut être inclus dans l'ensemble des calculs. Aussi ne sera-t-il tenu compte que des flux effectifs en Algérie ; les coefficients de croissance retenus seront :

— pour les recettes, celui de la desserte de l'Algérie soit 6,4 (un peu moindre pour les administrations), en supposant la stabilité des tarifs, déjà relativement bas par rapport à ceux qui sont appliqués sur d'autres parcours ;

— pour les dépenses, celui du trafic assuré par des appareils basés en Algérie, soit 5,8 (excepté pour les dépenses de personnel : voir « 4. Emploi » ci-dessous).

A. — RECETTES ENCAISSEES EN ALGERIE

	1954	1956	Fin de période
A. — Lignes desservant l'Algérie :	(Milliards de francs)		
Entreprises :			
P.T.T.	0,2	0,2	1,4
Fret	0,5	0,6	6,7
Passagers.	1,1	1,5	10,9
Ménages :			
Passagers	3,8	4,5	27
Administrations	0,5	0,7	4
TOTAL.....	6,1	7,5	50
B. — Autres lignes ..... (Recettes transférées en Métropole).	0,1	0,1	0,6

B. — DEPENSES ET SOLDE

Achats	2,1	2,8	16,0
Salaires	1,0	1,5	4,5
Charges	0,3	0,5	1,6
Impôts	0,5	0,7	4,5
Solde	2,2	2,0	23,4
TOTAL.....	6,1	7,5	50,0

4. EMPLOI.

1.340 personnes étaient employées en 1954, et 1.800 en 1956.

Tant dans les services commerciaux que dans les emplois techniques, la productivité du personnel doit au moins doubler en dix ans ; aussi le cœfficient de croissance retenu est-il de 3, et 5.000 personnes seraient employées en fin de période, soit 3.700 de plus qu'en 1954 ou 3.200 de plus qu'en 1956.

5. *TRANSPORTS MARITIMES*

1. Présentation générale.

La branche des Transports Maritimes, n° 65 de la nomenclature INSEE, comprend en Algérie :

a. Les entreprises de Transports Maritimes - 65.0 - pour l'analyse de laquelle il convient de distinguer ici deux catégories d'entreprises :

1. les compagnies locales - armements algériens - qui ont en Algérie leur siège social et y arment leurs navires ; elles procèdent à des transports de marchandises uniquement, à l'exclusion des transports de voyageurs ; elles rendent donc des services intermédiaires ;

2. les compagnies extérieures ayant en Algérie des succursales et dont les bateaux touchent les ports algériens ; ces entreprises rendent à la fois des services intermédiaires (frêt) et des services finals (passagers, voitures automobiles) ; leur activité est, en comptabilité économique, retenue pour le montant de leurs dépenses locales ; la valeur ajoutée comprend les salaires et charges annexes ainsi que les impôts à l'exclusion de tout solde représentatif de l'amortissement et des bénéfices ; il n'y a pas davantage d'investissement neuf.

b. Les entreprises de remorquages - pilotage - 65.4 - dont l'activité est directement liée à celle des transports proprement dits.

2. Objectifs de production.

Les compagnies locales — armements algériens — interviennent pour un tiers environ du trafic total Algérie-Métropole (base 1954), soit 1,3 million de tonnes sur 3,5. Ce pourcentage est inégalement réparti entre les différentes relations et entre les deux sens du trafic descente (importations en Algérie) et montée (exportations d'Algérie). La part des armements algériens dans la relation Brest-Rouen-Dunkerque - Algérie est de 59 % en descente et de 54 % en montée. Pour les relations Méditerranée les chiffres correspondants sont respectivement 18 et 23 %. Les relations avec les ports de l'Atlantique sont de faible importance.

Les objectifs à atteindre tendent à accroître de 10 à 12 % du trafic global la participation algérienne, en la portant à 70 % sur la relation Brest-Rouen-Dunkerque et à 30 % sur les relations Méditerranée, le simple maintien de la part des armements algériens dans le trafic total exigeant d'abord un doublement de la capacité de transport.

Il sera enfin envisagé les moyens nécessaires pour une intervention dans les trafics internationaux du pétrole et des produits pondéreux.

Les objectifs à envisager pour les compagnies extérieures de transports maritimes et le remorquage-pilotage dérivent de l'accroissement du trafic et de la part prise par les compagnies algériennes, sous réserve des observations suivantes :

— l'accroissement de l'activité frêt des compagnies extérieures a été adapté pour tenir compte de la part accrue des armements algériens ;

— l'activité service finals (passagers) a été limitée au coefficient 3, qui tient compte de la concurrence des transports aériens.

Objectifs de production

	Services finals			Services intermédiaires		
	1954	Fin de période	Coef-ficient	1954	Fin de période	Coef-ficient
	(Millions de francs)					
Transports maritimes - Cies locales				4.000	13.500	3,4
Transports maritimes - Cies extérieures (1)	900	2.700	3,0	645	2.000	3,1
Remorquage et pilotage				740	2.000	2,7
TOTAUX.....	900	2.700		5.385	17.500	

(1) Les chiffres ne comprennent pour les Compagnies extérieures, que les seules dépenses de fonctionnement.

3. INVESTISSEMENTS.

Pour les Compagnies locales — armements algériens — les investissements sont évalués directement en considération des tonnages supplémentaires à transporter :

a. On évaluera d'abord les investissements nécessaires au maintien de la part du trafic des armements algériens.

1. Relation Brest-Rouen-Dunkerque-Algérie. Le tonnage supplémentaire à transporter est de 400.000 t. descente et de 400.000 t. montée. Pour le transporter, 100 voyages par an par navire de 5.000-5.500 T. naviguant à 4.000 T. de charge. Ceci représente 7 navires effectuant chacun une moyenne de 14 rotations par an.

L'investissement est de 7 × 750 millions : 5.250 millions.

Le nombre de navires des armements algériens affectés à ce trafic passerait dans ces conditions de 15 à 22.

Dans la période il faut également prévoir le remplacement de 3 navires, soit 3 × 750 millions : 2.250 millions.

2. Relations ports de l'Atlantique.

Supplément à transporter : 60.000 T. descente ; 1 navire : 750 millions.

3. Relations Méditerranée.

Supplément à transporter : 180.000 T. descente, dont la moitié peut s'imputer sur les moyens existants :

Investissement neuf 3 navires 1.500/2.000 T. × 500 m. : 1.500 millions.

Soit pour la totalité de ce qui est nécessaire à la conservation de la part algérienne dans l'accroissement du trafic :

Neuf	:	7.500 millions
Renouvellement	:	2.250 »
Total	:	9.750 »

b. Pour augmenter la participation algérienne au trafic il faut envisager :

1. Brest-Rouen-Dunkerque.

Supplément 10 % soit :

120.000 T. — 2 navires 5.000/5.500 T. × 750 millions : 1.500 millions

2. Méditerranée.

Supplément 12 % soit :

200.000 T. — 6 navires 1.000/1.500 T. × 500 millions : 3.000 »

4.500 »

❧

c. Enfin, les transports de pondéreux et de pétrole feraient appel du côté des armements algériens à 10 navires.

5 × 750 millions : 3.750 millions
5 × 1.200 » : 6.000 »

9.750 »

Investissements bruts

Investissement neuf : 7.500 + 4.500 + 9.750 : 21.750 millions
Renouvellement : 2.250 »

24.000 »

❧

— Aucun investissement, ni renouvellement, n'est à prévoir pour les Compagnies extérieures, dont l'activité n'est ici comptée que pour leurs seules dépenses de fonctionnement.

— Pour les compagnies de remorquage et de pilotage il faut compter un accroissement des investissements parallèle à celui constaté dans les transports maritimes en diminuant le coefficient de capital qui apparaît pour ces derniers (2,5) pour le ramener à 2, et également tenir compte de l'augmentation possible de l'activité par les moyens existants. En neuf il faut compter : 1.500 millions.

Accroissement de production à obtenir	:	13.920 millions
sur moyens existants	:	1.600 »
par investissements	:	12.320 »
Immobilisations (outillage)	:	23.250 »
Renouvellement (outillage)	:	2.250 »

3. Emploi.

En 1954 l'emploi est le suivant :

Compagnies locales	:	1.000 salariés
Compagnies extérieures	:	650 »
Remorquage - Sauvetage	:	320 »
		1.970 »

Considérant que le personnel à terre augmentera peu, on peut escompter un effectif de 5.000 salariés.

4. Achats et valeur ajoutée.

La sommation des divers éléments de la production, achats et valeur ajoutée, déterminée pour chacune des branches donne les résultats insérés au tableau ci-après.

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Achats	3.630	11.100
Valeur ajoutée :		
Salaires	1.290	4.100
Charges	255	900
Amortissement	680	2.250
Impôts	330	1.200
Solde	100	650
Total	2.655	9.100
Production totale	6.285	20.200

6. *AUXILIAIRES DES TRANSPORTS*

Il convient enfin d'examiner les activités annexes qui dans la nomenclature INSEE sont inscrites au groupe 67 - Auxiliaires des transports. Il s'agit plus spécialement d'entreprises qui rendent des services intermédiaires à d'autres entreprises, dont les transporteurs eux-mêmes (commissionnaires, courtiers, transitaires, acconiers, etc...) et quelquefois aussi des services finals aux particuliers et autres consommateurs (déménagements, agences de voyage, etc...).

Le Groupe 67 comprend des activités nombreuses et diverses dont l'analyse détaillée serait extrêmement difficile. Néanmoins il est possible d'obtenir des résultats satisfaisants en divisant le groupe en deux parties :

1° les auxiliaires proprement dits des transports c'est-à-dire les commissionnaires, les transitaires en douane, les courtiers maritimes, les entreprises d'acconage,... c'est-à-dire les activités des branches 670 à 674, I.N.S.E.E. produisant toutes des services intermédiaires ;

2° les autres branches du groupe, soit 675 à 677, rendant principalement des services finals, et qui comprennent les emballeurs, les déménageurs, les entrepôts et les agences de voyages.

1. Objectifs de production.

NATURE DES SERVICES	Services intermédiaires			Services finals		
	1954	Fin de période	Coef-ficient	1954	Fin de période	Coef-ficient
	(Millions de francs)					
Auxiliaires des transports principalement dits : commissionnaires, transitaires, acconiers	8.600	26.700	3,1		-	
Autres : emballeurs, déménageurs, entrepôts, agences de voyages	80	200	2,5	370	1.100	3,0
Total.....	8.680	26.900	3,1	370	1.100	3,0

Les objectifs, exprimés en valeurs, résumés dans le tableau qui précède, ont été fixés en fonction des considérations suivantes :

— pour les services intermédiaires, le coefficient d'accroissement a été fixé certes en tenant compte de l'augmentation de l'activité dans les secteurs des transports mais en remarquant que l'expansion devait y être moindre que l'expansion réelle des activités des transports ; en d'autres termes la part des intermédiaires doit diminuer ; elle n'en resterait pas moins forte en valeur absolue puisque le cœfficient d'augmentation s'établit à 3,1.

— pour les services finals, on a retenu une moyenne du coefficient d'expansion des services et des transports utilisés par les ménages.

2. Investissements.

L'accroissement de production à obtenir peut l'être dans la proportion de 20 % environ pour les auxiliaires des transports proprement dits. Le cœfficient de capital qui résulte de l'examen des conditions d'exploitation des différentes activités, est de l'ordre de 0,4 à 0,5. Le tableau ci-après présente les résultats des calculs où sont différenciées les deux catégories dont il est question plus haut (auxiliaires proprement dits, autres).

Investissements

	Auxiliaires proprement dits	Autres	Total
	(Millions de francs)		
Accroissement de production à obtenir	18.100	850	18.950
Sur moyens existants	2.400	—	2.400
Par investissement	15.700	850	16.550
Immobilisations	6.300	500	6.800
Outillage	4.100	300	4.400
Bâtiment	2.200	200	2.400
Travaux publics	—	—	—
Renouvellement	1.000	170	1.170
Outillage	900	150	1.050
Bâtiment	100	20	120

4. Emploi.

L'emploi total du secteur ressort en 1954 à 5.500 personnes dont une centaine d'entrepreneurs individuels. En fin de période, il serait le suivant dans l'hypothèse d'un accroissement notable de la productivité.

	1954	Fin de période	
		Nombre	Coefficient
Artisans et chefs d'entreprises	120	250	2,1
Salariés	5.400	13.000	2,4

5. Achats et valeur ajoutée.

Les éléments du compte d'exploitation courante abrégé sont fournis par le tableau ci-dessous :

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Achats	4.980	15.500
Valeur ajoutée :		
Salaires	2.270	5.900
Charges	425	1.300
Impôts	570	1.950
Amortissement et solde	805	3.350
	4.070	12.500
Valeur de la production	9.050	28.000

On notera l'importance du solde et des amortissements, qui est en raison directe de l'effort d'investissement à réaliser dans la période.

23. — OCCUPATION D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION ET DE LOCAUX PROFESSIONNELS

La présente note porte sur le service constitué par l'utilisation d'immeubles par les particuliers pour leur logement (service final) et par les entreprises pour l'exercice de leurs activités (service intermédiaire).

Pour l'habitat proprement dit, elle comprend :

— une étude des investissements nécessaires ;

— l'évaluation du service rendu tenant compte de l'ensemble des logements disponibles, qu'ils soient loués ou habités par leurs propriétaires.

Pour les bâtiments à usage professionnel les programmes de construction immobilière ont été évalués dans chaque secteur. Aussi la valeur du service rendu est-elle seule étudiée ici. Cette valeur ne tient pas compte des locaux directement utilisés par leurs propriétaires mais seulement de ceux qui font effectivement l'objet d'une location.

I. — Besoins et objectifs de construction de logements.

L'évaluation des besoins en constructions neuves doit tenir compte :

1° de la situation en 1954 ;

2° du développement de la population et des modifications qui interviendront dans sa répartition pour créer des besoins nouveaux.

1. Situation en 1954.

a. Nombre de logements.

La situation est connue à partir des résultats fournis par l'exploitation des questionnaires du dernier recensement de la population. Ces documents permettent une appréciation relativement précise pour les centres urbains (45 principales communes urbaines d'Algérie).

Pour les campagnes cette appréciation est beaucoup plus délicate car on ne dispose pas de données certaines.

Le recensement de 1954 donnait pour les 45 principaux centres urbains les résultats suivants :

	Habités par les Européens	Habités par les Musulmans
Logements de type normal	198.000	111.000
En dur, toit de tuiles	8.000	67.000
En dur, toit de chaume	—	21.000
En pisé	—	18.000
Sommaires	3.000	—
De type bidonville	—	40.000
Tentes	—	3.000
Troglodytes.	—	2.000
Total	209.000	262.000
	471.000	

Une comparaison entre le rythme de construction de logements urbains en dur, et la progression annuelle de la population permet d'évaluer dans quelle mesure le capital immobilier disponible permettait de satisfaire les besoins.

	EUROPEENS			MUSULMANS		
	Accroissement de la population	Logements construits	Rapport	Accroissement de la population	Logements construits	Rapport
1926-1936	12.000	3.100	3,9	21.000	2.500	8,4
1936-1948	—	1.000	—	34.000	1.600	21
1950-1954	9.000	2.800	3,2	44.000	3.100	14

Pour les Européens, l'importance moyenne des familles étant de 3,6 personnes, le rythme de la construction avant 1939 correspondait sensiblement à l'évolution des besoins. Un important retard avait été pris pendant les années de guerre, et la crise avait été en s'accentuant jusqu'à 1950. Depuis cette date le retard a été progressivement rattrapé et on pouvait estimer l'insuffisance de logements pour les Européens en 1954 à 10.000 environ.

Pour les musulmans on note au contraire un très grand retard du rythme de construction par rapport à la progression de la population : alors que la famille musulmane est en moyenne de 5,2 personnes, un logement en dur n'était construit que pour 14 personnes supplémentaires.

On peut estimer à 80.000 environ l'insuffisance du nombre des logements dans les villes pour les musulmans en 1954.

b. Vétusté des logements.

Les renseignements tirés de l'exploitation du recensement de 1954 ont permis de classer pour les 45 principaux centres urbains les logements en dur d'après leur date de construction. Ce classement amène aux conclusions suivantes :

— plus de 85 % des logements occupés par des européens ont été construits postérieurement à 1914. Pour les logements occupés par des musulmans cette proportion est plus faible mais atteint cependant : 77 % ;

— pour l'ensemble, le pourcentage des logements construits depuis plus de 100 ans est très faible.

Le problème de la vétusté des constructions urbaines n'apparaît donc pas fondamental et pourra être ici négligé.

Pour les constructions rurales on ne dispose pas des mêmes renseignements. On peut cependant admettre que le remplacement dans les 10 prochaines années de 100.000 logements existants serait un objectif souhaitable.

2. Estimation des besoins nouveaux résultant de l'évolution de la population.

Cette estimation doit tenir compte de l'accroissement de population prévisible en fonction des données démographiques, mais aussi des modifications qui interviendront dans sa répartition. Il est en effet nécessaire d'évaluer séparément les besoins en logements ruraux et en logements urbains ; ces derniers apparaissent en effet devoir être d'un type plus évolué correspondant au niveau de vie plus élevé dans les villes.

a. Evaluation quantitative de la population.

Les caractéristiques démographiques de la population algérienne permettent de prévoir l'évolution retracée dans le tableau ci-dessous :

Population présente en Algérie :

	Recensement 1954	Fin de période
Européens	1000.000	1.100.000
Musulmans	8.455.000	11.800.000
Population totale.....	9.455.000	12.900.000

b. Répartition de la population.

On peut évaluer approximativement comment se répartirait le supplément de population entre les villes et les campagnes en fonction des perspectives de développement de l'emploi.

La population active dans le secteur non agricole devrait passer de 915.000 unités en 1954 à 1.750.000 environ en fin de période.

Cette augmentation devrait affecter les villes dans une proportion plus forte que les campagnes ; la répartition de la population active entre les villes et les campagnes pourrait dès lors être la suivante.

	Recensement 1954	Fin de période
Zones urbaines.		
Emplois agricoles :		
Européens	10.000	10.000
Musulmans	70.000	70.000
TOTAL.....	80.000	80.000
Emplois non agricoles :		
Européens	270.000	360.000
Musulmans	345.000	835.000
TOTAL.....	615.000	1.195.000
Zones rurales.		
Emplois agricoles :		
Européens	20.000	20.000
Musulmans	1.570.000	1.600.000
TOTAL.....	1.590.000	1.620.000
Emplois non agricoles :		
Européens	55.000	60.000
Musulmans	245.000	445.000
TOTAL.....	300.000	505.000
Population active totale	2.585.000	3.240.000

On notera que ce tableau suppose pour les européens un accroissement d'emploi de 95.000 unités. En effet, la présence de cadres et de spécialistes européens paraît nécessaire au développement rapide de l'économie dans les prochaines années. Cependant le seul mouvement naturel de la population européenne ne suffirait pas à faire face à ces besoins. Aussi a-t-il été admis qu'il serait complété par une certaine immigration. Une immigration de 150.000 personnes au total mettrait à la disposition de l'économie algérienne 50.000 techniciens européens supplémentaires au cours de la période.

Le tableau suivant indique comment se répartiraient le supplément de population totale à prévoir et le nombre de logements nécessaires correspondant.

	Accroissement de la population présente en Algérie au cours de la période	Nombre de logements correspondants
Population urbaine :		
Européens	230.000	58.000
Musulmans	2.445.000	472.000
Population rurale :		
Européens	20.000	5.000
Musulmans	900.000	175.000
TOTAL.....	3.595.000	710.000

Pour évaluer le nombre de logements nécessaires en fin de période pour chaque catégorie de la population, il faut tenir compte en outre :

— des constructions réalisées au cours de la période 1955-1956 qui sont venues combler une part du déficit constaté en 1954 ;

— des transferts de logements qui s'opèreront d'une catégorie à l'autre. On obtient alors le tableau récapitulatif suivant :

	Besoins nouveaux dus à l'accroissement de la population	Déficit en 1954	Logements construits en 1955-1956	Logements européens transférés à des musulmans	Total des besoins supplémentaires en fin de période
	(Milliers de logements)				
Population urbaine :					
Européens	58	10	— 10	+ 20	78
Musulmans	472	80	— 10	— 20	522
TOTAL	530	90	— 20		600
Population rurale :					
Européens	5				5
Musulmans	175		— 10		165
TOTAL	180		— 10		170
TOTAL GÉNÉRAL	710	90	— 30		770

La satisfaction des besoins de la population en fin de période exigerait donc 770.000 logements nouveaux dont 600.000 dans les villes et 170.000 dans les campagnes.

A ces constructions nouvelles devront s'ajouter 100.000 logements destinés à remplacer des immeubles trop anciens soit un total de 870.000 logements.

Compte tenu de ces besoins, le programme de construction à retenir pourrait être le suivant :

	(Milliers de logements)
Logements urbains :	
Européens.	75
Musulmans.	442
TOTAL	517
Logements ruraux :	
Européens.	10
Musulmans.	205
TOTAL	215
TOTAL GÉNÉRAL	732

Ces perspectives ont été précisées en répartissant les logements à construire en plusieurs types définis par leur coût de construction et dont les caractéristiques correspondent aux besoins des différentes parties de la population.

Catégorie de logements	Coût unitaire (en milliers de francs)	Nombre de logements
Luxe. . .	7.000	3.000
Bourgeois. . .	4.500	20.000
H.L.M. . .	2.500	40.000
Economique. . .	1.400	80.000
Type « Climat de France » (1)	1.100	110.000
Economique simplifié	550	150.000
Cités musulmanes	350	177.000
Sommaires . . .	200	155.000
TOTAL. . .		735.000

(1) Il s'agit d'un type de logements correspondant aux normes appliquées pour la réalisation d'un ensemble dans le quartier d'Alger ainsi désigné.

II. — Evaluation du service rendu.

L'évolution du capital immobilier ainsi évaluée permet d'estimer la *valeur du service logement en fin de période.*

En retenant comme valeur représentative de ce service le prix des loyers actuels pour les immeubles anciens et pour les immeubles neufs on obtient les résultats suivants :

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
Service final	15.400	60.400

Les locaux professionnels donnés en location sont constitués essentiellement par des locaux commerciaux. Or, le nombre des commerces devrait suivre sensiblement l'augmentation de la clientèle à satisfaire. On peut donc admettre que les loyers commerciaux augmenteront approximativement dans la même proportion que le nombre de logements.

La valeur du service rendu par les locaux professionnels peut alors être estimée comme suit :

	1954	Fin de période Hypothèse forte
	(Millions de francs)	
Service intermédiaire	4.000	9.400

Le service logement entendu au sens large (habitat et locaux professionnels) passerait donc d'une valeur de 19.400 millions en 1954 à 69.800 en fin de période.

III. — Investissements (logements).

L'application des coûts unitaires au nombre de logements nécessaires pour satisfaire les besoins supplémentaires au cours de la période donne les résultats suivants :

Investissements nets (logements supplémentaires)

Catégorie de logements	Coût unitaire (milliers de francs)	Nombre de logements	Coût total (milliards)
Luxe	7.000	3.000	21
Bourgeois	4.500	20.000	90
H.L.M.	2.500	40.000	100
Economique	1.400	75.000	105
Type « climat de France »	1.100	100.000	110
Economiques simplifiés	550	140.000	77
Cités musulmanes	350	152.000	53,2
Sommaires	200	105.000	21,0
TOTAL		635.000	577,2

Les investissements nets devraient donc s'élever à 577,2 milliards. Ces chiffres ne comprennent pas les travaux de voieries qui ont été rattachés au secteur infrastructure.

A ces investissements nets il convient d'ajouter les dépenses nécessaires pour le maintien du capital immobilier existant.

Remplacement de 100.000 logements :		(Millions de frs)
Economiques	5.000	7.000
Type « Climat de France »	10.000	11.000
Economiques simplifiés	10.000	5.500
Cités musulmanes	25.000	8.800
Sommaires	50.000	10.000
COUT TOTAL		42.300
Grosses réparations :		45.000
TOTAL		87.300

Les investissements bruts s'élèveraient donc à 664,5 milliards dont 45 de grosses réparations.

IV. — Achats et valeur ajoutée.

Le tableau III indique approximativement l'évolution des divers éléments du compte d'exploitation des locaux à usage d'habitation et des locaux professionnels.

Les différents postes évolueraient sensiblement comme le nombre des locaux disponibles à l'exception :

— du solde qui retrace le bénéfice des propriétaires. Ce bénéfice augmenterait en effet dans une proportion beaucoup plus forte que le nombre de locaux. Les loyers des immeubles neufs assurent une meilleure rentabilité du capital :

— des impôts qui augmenteraient dans une proportion plus faible. On a tenu compte en effet des exonérations d'impôts fonciers dont jouissent les immeubles nouvellement construits.

TABLEAU III

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
1. — Achats.		
4. Produits intermédiaires	5.100	12.400
5. Services intermédiaires	750	1.750
TOTAL	5.850	14.150
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	650	1.520
Charges Sociales	100	240
Impôts directs	90	150
Amortissements	8.000	18.800
Subvention	— 430	— 2.000
Bénéfices	5.140	36.940
TOTAL	13.550	55.650
Valeur de la production	19.400	69.800

24. — AUTRES SERVICES

Les entreprises de transport et le service du logement font l'objet de notes particulières.

La présente note rassemble donc toutes les autres activités qui concourent à produire des services, qu'il s'agisse de *services finals* consommés par les ménages, les Administrations et la Sécurité Sociale ou de *services intermédiaires* achetés par les entreprises et qui sont utiles à leur production.

I. PRESENTATION GENERALE

1. Dans l'analyse de la production en 1954 services finals et services intermédiaires ont toujours été distingués pour les raisons suivantes :

1° les services finals entrent seuls en compte dans la détermination de la production intérieure alors que les services intermédiaires constituent des achats des entreprises ;

2° les possibilités de développement dans la période sont en général assez différentes suivant la nature de chaque service ; les objectifs de production ont donc été fixés en fonction du développement des consommations des ménages, pour les services finals en fonction des objectifs de production des diverses branches d'activités utilisatrices pour les services finals.

Les objectifs de production (et de consommation puisqu'il n'y a pratiquement pas d'échanges extérieurs en matière de services) sont dans ces conditions relativement faciles à prévoir.

Notons les coefficients extrêmes d'accroissement de la production : banque : 3,1 ; P.T.T. : 3,0 ; et pour les plus bas, débits de boissons : 1,6 ; écrivains publics : 1,2.

TABLEAU I

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Nature des services	Services finals			Services intermédiaires		
	1954	Fin de période	Coef.	1954	Fin de période	Coef.
	(Millions de francs)					
1. Postes, télégraphes, téléphones	3.400	8.800	2,6	4.050	11.800	2,9
2. Blanchisserie, teinturerie	500	1.750	3,5	450	1.100	2,5
3. Soins personnels	4.100	10.700	2,6	100	200	2,0
4. Médecins, dentistes, etc.	6.800	18.600	2,7	200	400	2,0
5. Cliniques, hôpitaux	10.500	23.000	2,2	—	—	—
6. Enseignement libre	1.300	2.800	2,15	—	—	—
7. Justice : avocats, notaires.	3.200	7.300	2,3	800	1.200	1,5
8. Services domestiques	3.300	6.600	2,0	—	—	—
9. Cultes	200	300	1,5	—	—	—
10. Assurances	3.520	6.700	1,9	2.160	5.000	2,3
11. Banques	2.170	7.100	3,3	12.230	34.700	2,8
12. Hôtels	4.500	9.500	2,1	—	—	—
Restaurants	2.600	5.200	2,0	—	—	—
Débits de boisson	8.200	13.000	1,6	—	—	—
13. Spectacles	3.400	7.800	2,3	920	2.100	2,3
14. Radio-télévision	370	800	2,2	—	—	—
15. Loteries : Algérienne et Nationale.	1.120	1.900	1,7	—	—	—
16. Stations-services, garages (1)	1.700	3.900	2,3	1.000	2.100	2,1
17. Ecrivains publics	500	600	1,2	—	—	—
18. Conseils et auxiliaires de l'industrie et du commerce.	—	—	—	1.750	4.400	2,5
19. Agences de location et de vente	100	250	2,5	500	1.300	2,6
20. Associations sans but lucratif	620	1.400	2,1	200	600	3,0
	62.100	138.000	2,2	24.360	64.900	2,7

(1) Non associés à un atelier de réparation.

2. Investissements.

Ce secteur comprend deux catégories d'entreprises :

1° celles dont l'appareil productif, assez léger, permet de produire davantage sans grands investissements nouveaux. L'extension dans ce cas est beaucoup plus un problème de main-d'œuvre qu'un problème d'équipement ;

2° les entreprises à coefficient de capital élevé et dont les moyens actuels sont souvent totalement utilisés : des investissements neufs en général coûteux seront ici nécessaires.

Dans les deux cas enfin la répartition géographique de la population en se modifiant, par exemple par la création de quartiers urbains nouveaux, peut nécessiter des investissements neufs importants pour la création d'établissements sinon d'entreprises nouvelles. Ce facteur semble jouer particulièrement en matière de services personnels.

TABLEAU II

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement de production à obtenir	**118.440**
sur moyens existants	10.620
par investissement	107.820
Immobilisations	**149.000**
Outillage	86.300
Bâtiment	61.900
Travaux publics	800
Renouvellement	**27.985**
Outillage	21.590
Bâtiment	6.395

La capacité inemployée ne représente qu'environ 10 % de la production supplémentaire à obtenir.

Quant aux investissements nets, on notera que sur un total de 149 milliards, les services publics à caractère industriel représentent 96 milliards ; les P.T.T. entrent en compte pour 64 milliards, soit 43 % ; les hôpitaux pour 32 milliards soit 21 %.

L'importance des crédits de renouvellement doit être soulignée : elle s'explique par la valeur actuelle des immobilisations des entreprises du secteur, relativement anciennes pour la plupart.

3. Emploi.

Le secteur occupait en 1954 près de 110.000 personnes dont 20.000 artisans et entrepreneurs individuels. L'emploi en fin de période s'établirait ainsi :

TABLEAU III

EMPLOI

	1954	Fin de période	
		Nombre	Coefficient
Artisans et chefs d'entreprises	19.100	34.400	1,80
Salariés	90.150	176.600	196
Total	109.250	211.000	1,93

Alors que la production serait multipliée par 2,4, l'emploi doublerait à peine. En fait, les gains de main-d'œuvre escomptés intéressent surtout les deux grands services publics englobés dans le secteur : d'une part les P.T.T. où un personnel 1,7 fois plus nombreux permettrait une production presque triplée ; d'autre part les hôpitaux qui peuvent accroitre leur activité sans augmenter dans la même proportion leur effectif déjà important.

4. Achats et valeur ajoutée.

Le tableau suivant retrace par grandes masses le compte des opérations courantes en 1954 et en fin de période.

TABLEAU IV

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
3 - Energie	1.960	4.240
4 - Autres produits intermédiaires	6.545	16.020
5 - Services intermédiaires	8.750	21.560
Total	17.255	41.820
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	27.230	60.800
Charges annexes	4.755	11.300
Impôts	7.760	20.500
Subventions	— 1.890	— 2.000
Amortissements	3.945	9.400
Solde	27.405	61.080
Total	69.205	161.080
Valeur production	86.460	202.900

II. ANALYSE PAR BRANCHE

1. Postes, télégraphes, téléphones.

Le programme d'investissements doit permettre de couvrir les besoins actuels non satisfaits et les besoins futurs qui se révèleront soit en raison de l'élévation du niveau de vie des ménages soit par suite de l'expansion économique dans tous les autres secteurs.

Compte tenu des avances annuelles du budget de l'Algérie, les services rendus en 1954 pouvaient être estimés aux prix du marché (recettes) à 7.450 millions de francs : 3.400 millions pour les services finals et 4.050 millions pour les services intermédiaires. En fin de période, on pourrait avoir respectivement 8.800 millions (coefficient 2,6) et 11.800 millions (coefficient 2,9).

Le détail du programme étudié par la Direction Centrale des P.T.T. prévoit 63.500 millions de travaux neufs pour les dix ans : il met l'accent sur les télécommunications, afin de rattraper le retard qui existe dans ce domaine et de pousser le plus loin possible l'automaticité des installations téléphoniques.

Voici les crédits prévus, avec comme terme de comparaison le rapport de la moyenne annuelle de la période aux dépenses annuelles moyennes du plan quadriennal 1953-1956 :

Equipements neufs

	Programme	Rapport
	(Millions de francs)	
Lignes aériennes intermédiaires	6.400	5,5
Lignes souterraines d'abonnés	13.000	4,55
Centres automatiques	7.200	2,1
Multiples téléphoniques	400	1,5
Automatique rural	1.500	2,3
Centres télégraphiques	400	1,5
Lignes à grande distance	26.950	2,3
Services radioélectriques	600	1,8
Ateliers d'énergie	2.000	3,7
Bâtiments	6.450	1,8
Mobilier, matériel	600	0,8
Extension parc auto	240	
TOTAL	65.740	2,6
Entretien et remplacement	5.110	
INVESTISSEMENT BRUT	70.850	

La ventilation de ces investissements en bâtiment et outillage donne 6.450 millions de bâtiment dans les équipements neufs et 610 dans le renouvellement. Le reste est considéré comme de l'outillage malgré la diversité des équipements à réaliser.

On notera la progression modérée de l'emploi, multiplié par 1,7 à peine en raison de l'accroissement considérable de productivité qui résultera de l'automation, qui a également pour conséquence le coût élevé des équipements. Le coefficient de capital s'établit en effet aux environs de 5.

2. Blanchisserie-teinturerie.

Ce service pourrait être triplé dans la période au prix d'investissements de l'ordre de 1.900 millions (coefficient de capital égal à 1).

3. Soins personnels.

Il s'agit des services rendus par les coiffeurs, les établissements de bains et quelques grandes entreprises de nettoyage ou d'hygiène publique : ces dernières produisent des services intermédiaires estimés à 100 millions à peine en 1954 sur 4.200 millions, valeur totale de la production de la branche.

Le coefficient d'expansion a été évalué à 2,6, valeur à peine supérieure à l'accroissement moyen des consommations. Les petites entreprises constituent l'essentiel des unités classées dans cette branche : on y trouve donc un nombre considérable d'artisans tant européens que musulmans travaillant seuls. On a estimé que l'expansion entraînerait la multiplication du nombre des entreprises pour un coefficient inférieur à celui qui marquerait l'augmentation de l'ensemble de la population active de la branche : le nombre des salariés triplerait sensiblement, tandis que celui des entrepreneurs individuels serait multiplié par 2,2.

4. Santé.

Cette branche comprend les médecins, les vétérinaires, les dentistes et les auxiliaires médicaux (sages-femmes, etc...) ; les pharmaciens en sont exclus.

En 1954, il y avait en Algérie environ 1.500 médecins exerçant effectivement, 380 dentistes et 510 auxiliaires médicaux établis à leur compte. Le chiffre d'affaires de ces professions a été évalué à 700 millions.

Les services médicaux ainsi chiffrés en 1954 devraient augmenter plus rapidement que la plupart des autres consommations : aussi le coefficient adopté soit 2,7 est-il plus élevé que la moyenne.

Quant aux investissements nécessaires, ils sont relativement forts (coefficient de capital 0,8) et pour près de moitié de nature immobilière : ils ont été chiffrés sur la base de frais d'installation égaux à 2,7 millions pour un médecin, 3 millions pour un dentiste et 0,5 million pour une sage-femme, soit en moyenne, compte tenu de l'importance respective de chaque profession, 2,4 millions.

5. Etablissements de soins.

Cliniques privées et hôpitaux composent cette branche. Les cliniques et autres maisons de santé sont assez peu nombreuses en Algérie. Aussi a-t-on admis qu'avec l'élévation du niveau de vie, il serait créé de nouveaux établissements, de telle sorte que le chiffre d'affaires total atteigne en fin de période 2,7 fois celui de 1954.

En ce qui concerne les hôpitaux considérés ici comme faisant partie du secteur productif tandis que les centres de santé et les centres sociaux par exemple ont été laissés dans le secteur public (activités d'assistance), leur multiplication reste fonction des investissements de la Santé Publique. Le rythme actuel de ces derniers, soit 2 milliards environ permet la création de 1.400 lits par an. La capacité hospitalière est de 28.000 lits. Les besoins immédiats peuvent être évalués à 60.000 lits, soit 32.000 lits nouveaux. Ce programme, à raison de 1,5 million par lit qui est le coût moyen actuel, représente près de 50 milliards. Dans certains cas, il serait possible de descendre à 0,5 million par lit, dans des bâtiments légers, ce qui réduirait le coût de l'investissement compte tenu d'économies à effectuer sur les frais de construction ; le chiffre de 1 million par lit peut être retenu, le coût total des hôpitaux étant ainsi ramené à 32 milliards.

Le doublement de la capacité hospitalière n'entraînerait pas une multiplication équivalente des effectifs (8.000 agents actuellement) car il existe en Métropole un agent pour 12 lits et la proportion algérienne actuelle est de 1 pour 3. Une augmentation de 5.000 emplois a été retenue.

6. Enseignement libre.

La situation actuelle de cette branche est très mal connue, en raison de l'existence à côté d'écoles modernes en général européennes, d'un grand nombre d'écoles coraniques fonctionnant souvent dans le bled avec des installations sommaires. On a donc conscience d'un certain nombre de lacunes dans l'inventaire qu'on a pu effectuer : 250 établissements, occupant 1.200 salariés. Le développement conduirait à un peu plus du doublement de la valeur du service rendu, évalué en 1954 à 1.300 millions. Les investissements nécessaires seraient de l'ordre de 1.500 millions.

7. Justice.

Le Service produit par avocats, notaires, huissiers, conseils juridiques, etc... est en grande partie service final (quatre cinquièmes) et pour le reste service intermédiaire. Le doublement par rapport à 1954 a paru la meilleure hypothèse de développement. Les investissements nécessaires seraient faibles : 900 millions pour porter la valeur des services de 4.000 à 8.500 millions.

8. Services domestiques.

Le nombre des domestiques et des femmes de ménage à la journée pouvait être estimé à 30.000 en 1954 et l'ensemble de leurs rémunérations à 3.300 millions de francs. Ces salaires qui représentent la valeur du service rendu doubleraient en dix ans, tandis que le nombre des domestiques n'augmenterait que d'environ 80 %.

9. Cultes.

Pour mémoire, on a admis 500 millions d'investissements dans la période, mais en considérant que ce chiffre ne tient pas compte des constructions d'édifices religieux qui pourraient être incluses dans les grands ensembles d'habitat.

D'autre part, les ministres du culte recevant en Algérie des indemnités versées par l'Administration, il ne convient de prendre en considération dans le secteur productif que les recettes provenant des dons des particuliers. Mais il est très difficile de les estimer, aussi a-t-on retenu comme élément d'exploitation des divers cultes les seuls salaires payés (200 millions environ).

10. Assurances.

La valeur du service rendu par les compagnies d'assurances a été prise égale à la différence entre les primes émises et les sinistres payés. Ce service a été considéré comme final pour les branches suivantes : vie, capitalisation, accidents corporels, incendie pour moitié, responsabilité civile, vol, véhicules (60 % : véhicules autres que ceux des transporteurs publics) ; comme intermédiaire pour les autres branches. La branche « accidents du travail » a été exclue de cette étude, parce qu'il s'agit d'un risque ressortissant aux activités de sécurité sociale.

En 1954, la valeur du service consommé par les ménages s'élevait à 3.500 millions et celle du service acheté par les entreprises à 2.160 millions.

Comment ces consommations pourront-elles se développer dans la période ?

Dans le service final, la branche véhicule pourrait doubler sensiblement avec le parc d'automobiles de tourisme, mais les autres branches essentielles : vie, incendie, responsabilité civile devraient augmenter beaucoup moins. D'où le coefficient 1,9 finalement retenu.

En revanche, l'expansion économique et en particulier l'effort d'industrialisation devrait provoquer une augmentation beaucoup plus forte des branches d'assurance tournées vers les entreprises. Le coefficient 2,3 a été adopté.

11. Banques.

Cette branche relativement hétérogène, comprend la Banque d'émission, les banques nationalisées et privées, les établissements publics de banque, les établissements d'épargne et de crédit, les intermédiaires de banque, les caisses de crédit agricole et les Sociétés Agricoles de Prévoyance (S.A.P.) pour leurs activités de crédit. Pour établir la valeur des services rendus en 1954 on a fait une analyse complète de ces divers établissements en les regroupant en sous-ensembles homogènes.

Pour les organismes spécialisés dans le crédit agricole, dont le service a été évalué en 1954 à 1.400 millions, l'hypothèse du doublement a été retenue en se fondant sur le fait que la production agricole augmenterait de moins de 50 %.

Pour les banques et autres établissements financiers le coefficient trois peut être retenu dans une hypothèse d'expansion économique qui verrait la production industrielle multipliée par plus de trois en fin de période.

Les investissements seraient relativement faibles en raison du coefficient de capital de cette branche (0,3) et aussi de la possibilité d'absorber une partie de l'activité supplémentaire avec les moyens actuels.

12. HÔTELS, RESTAURANTS, DÉBITS DE BOISSONS.

Pour les hôtels, le service est représenté par le chiffre d'affaires total ; il n'en est pas de même dans le cas des restaurants et débits de boissons, car on a admis que les produits alimentaires et les boissons servis dans les établissements de ces activités étaient des produits finals (denrées alimentaires). Dès lors, c'est la valeur ajoutée et les achats d'exploitation autres que ceux de denrées alimentaires qui représentent la valeur du service. Sur ces bases, on avait en 1954 : hôtels 4.500 millions ; restaurants 2.600 millions et débits de boissons 8.200 millions.

Les coefficients de développement résultent de l'étude sur les consommations en fin de période.

— hôtels 2,1 : la capacité hôtelière de l'Algérie est relativement faible et totalement utilisée, qu'il s'agisse des hôtels de voyageurs ou des hôtels de tourisme ; mais un effort plus important devrait porter sur ces derniers, afin de répondre aux besoins croissants, avec la facilité des communications, du tourisme qui tend d'ailleurs à ne plus se limiter exclusivement à la saison d'hiver.

— restaurants 2,0 : Cette augmentation correspond sensiblement à celle prévue pour l'ensemble des consommations alimentaires ;

— débits de boissons 1,6 : Le nombre des débits de boissons, cafés maures compris, est déjà considérable (7.600 en 1954) par rapport aux besoins. D'où le coefficient relativement faible adopté.

13. SPECTACLES.

Cette branche comprend les théâtres, les salles de cinéma et les distributeurs de films. Le développement déterminé dans l'étude des consommations correspondrait au coefficient 2,3, la valeur du service passant de 3.400 à 7.800 millions grâce à des investissements de l'ordre de 2.000 millions.

14. RADIO - TÉLÉVISION.

On a considéré le programme de construction et d'équipement élaboré par la R.T.F., qui correspond à 4 milliards d'investissements dans la période de dix ans.

15. LOTERIE ALGÉRIENNE ET NATIONALE.

On a pris pour mémoire un investissement de 100 millions sur la période.

16. GARAGES ET ENTRETIEN AUTOMOBILES.

Il s'agit de l'entretien courant auquel procèdent les stations-service et non des réparations ; pour les garages sont seules considérées ici les entreprises dont l'activité consiste en totalité ou partie à abriter des véhicules automobiles.

Le développement de ces activités paraît évidemment devoir être lié à celui du parc auto pour lequel des prévisions ont été effectuées : le coefficient 2,3 a été adopté.

Les investissements prévus sont de l'ordre de 3.000 millions en dix ans.

17. Ecrivains publics.

Le service rendu ne diminuerait guère malgré les progrès de la scolarisation, mais l'augmentation serait modérée.

18. Conseils et auxiliaires de l'industrie et du commerce.

Cette branche, relativement importante, rassemble des activités aussi différentes que les entreprises de comptabilité, les bureaux d'étude et d'expertise, les entreprises de publicité. On a admis qu'elle se développerait à un rythme légèrement supérieur à celui de l'économie productive dans son ensemble. Malgré un faible coefficient de capital, l'accroissement de la production en valeur est tel que les investissements nécessaires ont été estimés à 800 millions.

20. Agences de location et de vente.

L'importance du programme des constructions immobilières destinées tant au logement qu'aux activités commerciales et aux services a paru justifier un coefficient relativement élevé : 2,6. Investissements de l'ordre de 200 millions.

21. Associations sans but lucratif.

Ces associations sont très diverses : syndicats patronaux et ouvriers, groupements politiques, confessionnels, sociétés sportives, artistiques, etc...

L'expansion dans les dix ans de ces activités serait assez forte avec l'élévation du niveau de vie et du niveau culturel des populations algériennes. L'investissement de 1.000 millions inscrit représente la participation des sociétés sportives aux équipements financés en partie par le budget et dont le montant prévu atteint 1.400 millions.

25. — COMMERCES

I. PRESENTATION GENERALE

Le secteur des commerces englobe toutes les activités spécifiquement commerciales représentées dans la nomenclature I.N.S.E.E. par les numéros suivants : 69 et 70, 72 à 76 (non comprise la rubrique 74360 : garages et stations-service pour leur activité d'entretien), 78,3 et 4 (débits de tabac), 79, 810 à 816.

L'étude de ce secteur pouvait être conçue de deux manières :

1° La mise en œuvre d'une méthode comparable à celle utilisée dans les autres secteurs, c'est-à-dire l'étude séparée de l'ensemble des entreprises classées dans chacune des rubriques à trois chiffres de la nomenclature I.N.S.E.E. cette étude comportant aussi bien l'analyse de la situation en 1954, les possibilités d'expansion par investissements que les conséquences sur l'emploi et la production en fin de période.

2° Substituer à l'étude par activités collectives l'étude par groupes de produits.

Cette seconde méthode a paru préférable pour les raisons suivantes : la nomenclature I.N.S.E.E. n'est pas suffisamment détaillée pour les branches commerciales, si bien que la division à trois chiffres suffit rarement à donner des groupes d'entreprises homogènes. On trouve par exemple dans la rubrique 697 l'épicerie en gros, l'épicerie de détail, le commerce des fruits et légumes, le commerce de détail des boissons (alors que le commerce en gros des boissons est dans le 699), le commerce en gros des sucres.

Il n'existe pas de marges commerciales types liées à une activité bien définie, la marge commerciale étant fonction non de la nature du commerce mais du produit vendu. Ainsi, la marge commerciale brute d'une épicerie dépendra essentiellement de la structure de ses ventes.

Pour ces raisons les marges de commercialisation ont été calculées pour chacun des produits importés, consommés localement ou exportés, considérés dans chaque branche et secteur de l'économie. Cette méthode permet de concentrer les marges commerciales brutes frappant les produits commercialisés aux différents stades au niveau de la dernière utilisation. La totalisation de ces marges a été opérée de manière à dégager la commercialisation totale sur chacun des sept grands groupes de biens :

Biens intermédiaires :

1. matières premières agricoles ;
2. autres matières premières ;
3. énergie ;
4. autres produits intermédiaires.

Biens finals :

6. denrées alimentaires ;

7. biens industriels de consommation ;

9. biens d'équipement.

La valeur de la « production » totale du commerce c'est-à-dire du service rendu par les commerçants, apparaît donc dans le tableau économique par totalisation des marges de commercialisation qui se dégagent dans les différents secteurs. C'est pourquoi le secteur commerce (25) n'est pas inscrit dans la liste des secteurs de « sortie » c'est-à-dire en ligne, du tableau, mais seulement dans la suite des secteurs « d'entrée » c'est-à-dire en colonne du tableau.

1. UTILISATIONS ET OBJECTIFS DE PRODUCTION.

Les marges de commercialisation s'incorporant aux divers produits, il a paru nécessaire de considérer la valeur du service rendu par les commerces non comme un service intermédiaire mais comme un élément de la valeur de chaque bien. Tout se passe ainsi comme si les commerces alimentaires produisaient des denrées alimentaires, les commerces de biens industriels de consommation des biens industriels de consommation, etc...

Dès lors le tableau des ressources et emplois en 1954 et en fin de période s'établit ainsi :

TABLEAU I

PRODUCTION ET UTILISATIONS

Marges sur	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Matières premières agricoles :		
Produites et consommées localement	2.960	4.450
Importées	290	510
Exportées	925	280
TOTAL	4.175	5.240
2. — Autres matières premières :		
Produites et consommées localement	985	3.200
Importées	95	100
Exportées	290	—
TOTAL	1.370	3.300
3. — Produits énergétiques :		
Produits et consommés localement	60	25.060
Importés	10.315	3.500
TOTAL	10.375	28.560

MARGES SUR	1954	Fin de période
4. — Autres produits intermédiaires :		
Produits et consommés localement	4.455	19.290
Importés	10.055	29.580
Exportés	1.175	1.630
TOTAL	15.685	50.500
6. — Denrées alimentaires :		
Produites et consommées localement	28.510	50.920
Importées	9.595	33.220
Exportées	15.110	17.250
TOTAL	53.215	101.390
7. — Biens industriels de consommation :		
Produits et consommés localement	7.760	38.940
Importés	33.940	51.450
Exportés	460	1.230
TOTAL	42.160	91.620
9. — Biens d'équipement :		
Produits et consommés localement	570	4.200
Importés	6.430	20.350
Exportés	20	50
TOTAL	7.020	24.600
Valeur totale du service rendu par le commerce	**134.000**	**305.210**

Commerces de :	Coefficient d'augmentation de 1954 à fin de période
Biens intermédiaires	2,8
Denrées alimentaires	1,9
Biens industriels de consommation	2,2
Biens d'équipement	3,5
ENSEMBLE	2,3

Il ne faut pas perdre de vue l'hypothèse de base qui reste la conservation des marges commerciales en valeur relative au niveau de 1954. De ce fait, les coefficients ci-dessus mesurent l'accroissement du chiffre d'affaires des divers commerces par où transitent les produits entrant dans les quatre catégories retenues.

2. Investissements.

Les investissements nécessaires ont été déterminés dans chacune des qutatre catégories de commerce en fonction des considérations exposées dans l'analyse de branche.

TABLEAU II

INVESTISSEMENTS

	(Millions de francs)
Accroissement de production à obtenir :	**171.100**
Sur moyens existants . .	10.900
Par investissements . .	160.200
Immobilisations	**137.000**
Outillage . .	33.000
Bâtiment . .	104.000
Renouvellement . .	**40.000**
Outillage . .	19.500
Bâtiment . .	20.500

On notera la fraction très faible de la production supplémentaire pour laquelle il ne serait pas indispensable de procéder à des investissements neufs. Ce résultat est en rapport avec l'existence d'un grand nombre de petites entreprises commerciales dont l'agrandissement paraît peu probable. La création de centres industriels entraînerait à peu près inévitablement la naissance de nombreux commerces nouveaux.

3. Emploi.

La population active employée dans le secteur commercial était en 1954 de 136.000 personnes environ dont 74.400 chefs d'entreprises et leurs aides familiaux.

En fin de période, l'emploi s'établirait ainsi :

TABLEAU III

EMPLOI

	1954	Fin de période
Artisans et chefs d'entreprises	74.420	125.000
Salariés. .	61.190	116.000
Total	135.610	241.000

L'augmentation serait ainsi de 78 % alors que la production du secteur s'accroîtrait de 128 %. Dans certaines branches comme celle des commerces d'exportation la productivité de la main-d'œuvre pourrait être augmentée et d'autre part la main-d'œuvre

familiale occupée dans les petits commerces de détail comme la vente des fruits et légumes pourrait diminuer avec les possibilités d'emploi offertes par les secteurs industriels.

4. ACHATS ET VALEUR AJOUTÉE.

Le tableau ci-dessous retrace par grandes masses les comptes du secteur en 1954 et en fin de période.

TABLEAU IV

ACHATS ET VALEUR AJOUTEE

Eléments	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. — Achats :		
3. Energie	850	2.030
4. Autres produits intermédiaires	4.545	10.090
5. Services intermédiaires	15.360	34.670
TOTAL	20.755	46.790
2. — Valeur ajoutée :		
Salaires	21.580	44.000
Charges annexes	4.310	10.000
Impôts	33.670	116.000
Amortissements	3.300	7.000
Solde	40.385	81.420
TOTAL	113.245	258.420
Valeur production	134.000	305.210

Les achats sont les achats courants d'exploitation pris sur la marge commerciale, à l'exclusion des achats de produits destinés à être vendus. Ils consistent essentiellement en services intermédiaires.

On notera l'importance du solde qui comprend pour l'essentiel les revenus des entrepreneurs individuels particulièrement nombreux dans le secteur.

II. ANALYSES PAR BRANCHE

1. COMMERCES DES DENRÉES ALIMENTAIRES.

On trouve dans le tableau économique de l'année 1954 pour chaque groupe de denrées alimentaires considéré, les valeurs ajoutées par le commerce :

— pour la production locale consommée sur place ;

— pour les produits importés.

Les exportations y sont inscrites en valeur F.O.B. On doit donc s'efforcer par un calcul particulier, de déterminer les frais de commercialisation éventuellement inclus dans cette valeur.

La production de l'ensemble de la branche des commerces alimentaires peut donc être estimée en totalisant les marges de commercialisation sur les consommations en Algérie et sur les exportations, dans la mesure où les produits vendus à l'extérieur passent par un circuit commercial.

En revanche, il est très difficile de fractionner cette valeur pour reconstituer l'activité des divers groupes d'activité (à trois chiffres de la nomenclature I.N.S.E.E. qui détaillent le groupe 69) parce que les commerces classés sous la même rubrique ne vendent généralement pas un seul produit ou ne sont pas les seuls à vendre un produit bien défini. Aussi a-t-on dû se contenter de considérer les six activités suivantes, que l'on trouvera ci-dessous avec le total des marges de commercialisation estimées en 1954.

COMMERCES (1954)	Marges de commercialisation	
	Consommation	Exportation
	(Millions de francs)	
1 - Viandes	4.500	550
2 - Poissons	2.100	—
3 - Boissons	2.600	9.570
4 - De détail des fruits et légumes, épicerie, lait, beurre, etc.	28.100	880
5 - Débits de tabac (spécialisés)	800	—
6 - Exportateurs de fruits et légumes	—	4.100
ENSEMBLE	38.100	15.100

Le tableau économique donne d'une part, les consommations des ménages en denrées alimentaires, d'autre part les excédents exportables que laisserait en fin de période la production agricole de l'Algérie.

Le total des frais de commercialisation en fin de période peut dès lors être estimé en supposant que les marges brutes relatives se maintiendront à l'avenir, hypothèse dont il paraît difficile de s'affranchir, et d'ailleurs beaucoup plus valable pour un commerce particulier que pour l'ensemble des commerces de produits alimentaires.

La structure du groupe peut en effet se modifier sensiblement dans le temps. Voici les chiffres qui ont servi de base au calcul des investissements.

COMMERCES (fin de période)	Marges de commercialisation	
	Consommation	Exportations
	(Millions de francs)	
1. Viandes	14.680	—
2. Poissons	4.050	—
3. Boissons	3.770	7.950
4 et 5. Fruits et légumes (détail) - Epicerie, lait, etc... - Débits de tabac	61.640	1.280
6. Exportateurs fruits et légumes	—	8.020
ENSEMBLE	84.140	17.250

Le caractère artisanal et la dispersion des nombreuses entreprises de cette branche ne permettra guère d'accroître la valeur du service rendu par chacune d'elles sur ses moyens actuels. L'augmentation des courants commerciaux entraînera la création d'unités nouvelles, nombreuses, comparables aux entreprises existantes. Ces créations seront pour une grande part dues à l'initiative des musulmans.

On a donc admis la nécessité d'investissements neufs correspondant à la totalité de l'accroissement de production et calculés avec un coefficient de capital moyen 0,7. (Un calcul détaillé a été effectué sur les six groupes de commerces examinés ci-dessus affectés de coefficients de capital appropriés qui varient de 0,5 à 1). La part des bâtiments dans les immobilisations a été prise égale à 80 %.

La branche des commerces alimentaires occupait en 1954 une population très nombreuse : 69.000 personnes, soit : 43.000 chefs d'entreprises, 7.000 aides familiaux et 19.000 salariés. Comme le progrès technique est extrêmement faible dans ces activités, on peut admettre en première approximation une progression de l'emploi à peu près parallèle à l'augmentation de la production dans chaque nature de commerce. Cela revient à supposer qu'il ne se produira pas en dix ans d'importantes modifications de structure.

On passerait donc de 69.000 personnes employées à 127.000 soit une augmentation de 84 %.

2. Commerces de biens industriels de consommation.

Comme pour les commerces de denrées alimentaires on a d'abord tenté de définir la valeur du service rendu par la branche en 1954. Les difficultés viennent du fait que certains commerces vendent à la fois des biens de consommation, des biens d'équipement et des produits intermédiaires. Tel est le cas par exemple des commerces de voitures automobiles puisque suivant le caractère de l'acheteur les automobiles peuvent être considérées soit comme biens de consommation, soit comme biens d'équipement. Le partage des marges commerciales est relativement facile. Il n'en est pas de même pour celui de la population active, qui comporte forcément un grand arbitraire.

Voici la situation en 1951 et les hypothèses de développement :

	Marges de commercialisation		
	1954	Fin de période	Coefficient d'augmentation
	(Millions de francs)		
Textiles, vêtements, chaussures	18.300	36.000	1.97
Droguerie, produits pharmaceutiques	5.200	12.700	2,44
Ameublement, livres, journaux	3.300	8.300	2.52
Appareils électro-ménagers, radio, articles ménagers, voitures	6.300	14.400	2,29
Produits céramiques, verrerie	900	1.800	2
Carburants, bois, charbons	5.500	13.700	2,49
Produits divers	2.700	4.700	1,74
Ensemble	**42.200**	**91.600**	**2,16**

On a admis que le dixième de l'augmentation de production pourrait être assuré sans investissements nouveaux. Pour le reste, les investissements neufs nécessaires ont été calculés avec un coefficient de capital 0,85, moyenne pondérée des coefficients de capital des diverses activités groupées dans la branche. La part du bâtiment dans les immobilisations a été prise égale à 75 % du total.

3. Commerces des biens d'équipement.

Le commerce des biens d'équipement concerne presque exclusivement les biens de production importés, car la production locale très faible est réalisée à la commande, donc sans intermédiaires. On a étudié cette branche en la fractionnant en trois parties : matériel agricole, matériel de transport, matériel et machines pour l'industrie et le commerce.

En 1954, la valeur du service rendu par les commerces des biens d'équipement pouvait être estimée à 7,0 milliards de francs. Elle passerait à 24,6 milliards en fin de période soit au coefficient 3,5 par rapport à 1954.

Le développement de cette production se ferait de manière très diverse suivant la nature des équipements : l'effort d'industrialisation exigerait l'importation de quantités considérables de machines alors que les besoins de l'agriculture seraient plus limités et dans une grande mesure satisfaits par l'industrie algérienne.

Les coefficients moyens retenus ont, dans ces conditions, des valeurs comparables à ceux des commerces de biens de consommation.

Le coefficient de capital, déterminé comme pour les autres commerces, d'après des données spécifiquement algériennes est égal à 0,8 en moyenne.

4. Commerces de produits intermédiaires.

Les produits intermédiaires passant par le circuit commercial ne représentent pas de loin la totalité de la production locale, ni des importations. Les industriels peuvent acheter ou importer eux-mêmes les matières premières. De même la part des produits intermédiaires exportés par le commerce est relativement faible (10 % environ).

Cette branche groupe donc essentiellement : le commerce des produits agricoles, des blés et produits de la minoterie ; le commerce des combustibles et minerais, des matériaux de construction, des produits chimiques, du bois, du papier, des carburants (non utilisés par les ménages), des produits textiles utiles à l'industrie du vêtement.

La marge de commercialisation totale : 31,6 milliards en 1954 est très élevée en raison de l'impôt sur les carburants qu'elle inclut. Elle passerait à 87,6 milliards en fin de période soit au coefficient 2,76.

Les hypothèses de développement dans la période se dégagent commodément des besoins futurs en produits intermédiaires des différents secteurs.

Mais il a paru raisonnable de considérer qu'une part de l'augmentation d'activité pourrait se faire sans investissements nouveaux.

Le coefficient de capital relativement élevé (1,0) vient de certains équipements comme les installations de stockage des entreprises de commerce des carburants.

26. — SECURITE SOCIALE

On a compris dans ce secteur, particulièrement hétérogène en Algérie, les organismes suivants assurant les fonctions de transfert dévolues en France à la Sécurité Sociale : caisses d'allocations familiales, caisses d'assurances sociales du régime général, des régimes spéciaux et particuliers, compagnies d'assurances pour le risque d'accidents du travail, caisse générale des retraites de l'Algérie, caisse des dépôts et consignations, caisses de retraites diverses (C.F.A., E.G.A., Banques, etc...).

1. Situation en 1954.

Le compte de gestion de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établissait ainsi en 1954.

Recettes	milliards	Dépenses	milliards
Cotisations :			
des salariés	6,5	Prestations	37,6
des entreprises	26,6		
des Administrations	3,0	Frais de gestion :	
des entreprises métropolitaines (pour les T.N.A.)	5,9	Achats	0,6
		Salaires et charges	1,8
Intérêts	0,5	Impôts	0,1
Divers	0,2	Solde	2,6
	42,7		42,7

Ainsi les recettes des divers organismes de sécurité sociale viennent pour 62 % des cotisations des entreprises et pour 7 % des cotisations des Administrations (Sécurité sociale des fonctionnaires de l'Algérie et des collectivités locales, versements aux caisses du régime général pour les employés occasionnels, versements à la Caisse Générale des Retraites de l'Algérie) ; les salariés participent aux recettes à raison de 15 % ; le reste comprend essentiellement les cotisations des entreprises métropolitaines en vue du Service des allocations familiales aux travailleurs algériens en France dont les familles résident en Algérie : le paiement de ces allocations est effectué comme on le sait par les caisses interprofessionnelles d'allocations familiales.

Sur 42,7 milliards de recettes, 37,6 soit 88 % sont transférés aux salariés bénéficiaires à titre de prestations diverses. Le coût du transfert peut être estimé à 2,5 milliards. Le solde encore important qui se dégage en 1954 comprend les réserves des compagnies d'assurances pour le risque accidents du travail, le solde de la sécurité sociale agricole et des assurances sociales du secteur non agricole.

Les cotisations des entreprises s'analysent ainsi :

Assurances sociales	:	3.600 millions dont 500 pour l'agriculture
Allocations familiales	:	11.950 »
Accidents du travail	:	4.270 »
Retraites	:	3.290 »
Caisse des dépôts et consignations	:	600 »

La connaissance de cette structure est indispensable pour préparer une prévision valable de la masse des recettes en fin de période dans les hypothèses de développement retenues dans les divers secteurs industriels.

2. Prévision des recettes en fin de période.

Cette prévision doit porter sur chaque groupe d'agents effectuant des paiements à la Sécurité sociale.

a. Cotisations des entreprises.

Elles représentent une partie des charges annexes sur salaires, l'autre fraction de ces charges représentant les avantages directs consentis principalement par certaines grandes entreprises à leurs salariés en dehors de tout organisme de transfert.

En 1954, pour une masse de salaires non agricoles de l'ordre de 127 milliards, on comptait 26,2 milliards de cotisations à des organismes de sécurité sociale et 6,9 milliards de charges directes.

Quelles sont les perspectives de développement de ces masses ?

Les charges sociales directes payées pour l'essentiel par Electricité et Gaz d'Algérie, les chemins de fer, les houillères et quelques entreprises, augmenteraient donc comme le volume des salaires de ces entreprises, c'est-à-dire modérément, étant donné :

1° les hypothèses de développement admises pour les activités auxquelles concourent ces entreprises.

2° les gains considérables de main-d'œuvre escomptés du fait de la productivité. Pour ne prendre que l'exemple d'E.G.A., la production pourrait tripler avec un personnel accru de 50 % par rapport à 1954. Compte tenu de ces deux facteurs, les charges sociales directes passeraient de 6,4 milliards en 1954 à 10 milliards en fin de période.

Si l'on exclut donc ces avantages directs consentis par certaines entreprises, il reste 26,6 milliards de cotisations sociales dont 0,4 pour l'agriculture ; la proportion par rapport aux salaires ressort dans le secteur non agricole à 20,6 % en moyenne (1).

---

(1) Il est bon de préciser que cette proportion ne comprend pas la taxe sur les salaires (4 %) et qu'elle ne peut être nullement comparée aux taux théoriques de cotisation qui sont appliqués à un salaire plafonné. On notera aussi la grande disparité de cette proportion suivant les branches d'activité. Le salaire correspondant aux congés payés n'a pas enfin été considéré comme une charge sociale mais comme un salaire direct.

Les perspectives de développement des diverses branches d'activité dans chaque grand secteur économique (rappelons qu'on a considéré 25 secteurs économiques et environ 210 branches) ont conduit à établir une prévision en fin de période des divers éléments des comptes d'opérations courantes et en particulier des charges annexes des salaires.

On aurait l'évolution suivante :

	1954	Fin de période
	(Milliards de francs)	
Salariés	127,4	372,0
Cotisations sociales	26,2	85,1
Rapport %	20,6	22,9

Les différences entre les proportions de la dernière ligne viennent surtout de la structure différente des économies en 1954 et en fin de période. La comparaison n'a donc qu'un caractère indicatif, car des prélèvements sociaux systématiquement plus élevés qu'en 1954 dans chaque secteur pourraient conduire à une moyenne générale inférieure si les secteurs où ce prélèvement est le plus faible prenaient une importance plus grande dans l'économie.

L'évolution admise peut être étayée par les considérations suivantes :

Les cotisations nécessaires pour assurer les allocations familiales aux taux actuels augmenteront vraisemblablement en valeur relative parce que la majeure partie des salariés supplémentaires intégrés dans les secteurs non agricoles seront des musulmans. En tenant compte du fait qu'actuellement la masse des allocations va pour les trois quarts aux musulmans alors que les cotisations basées sur leurs salaires constituent à peine la moitié des allocations, on a pu chiffrer à 30 % la hausse nécessaire du taux de cotisation en fin de période.

En revanche, on a estimé que le prélèvement par lequel sont couverts les autres risques : assurances sociales, accidents du travail, retraites doit diminuer en valeur relative par rapport à la masse des salaires du fait que :

1° pour les assurances sociales, la part des salaires dépassant le plafond de cotisation aura tendance à augmenter avec la hausse des salaires nominaux ;

2° pour les accidents du travail, les équipements nouveaux présenteront plus de garantie sous le rapport de la sécurité des personnes ;

3° pour les retraites, les nouveaux salariés étant jeunes pour la plupart, la masse des retraites reposera sur une population salariée et une masse de salaires élargies.

b. Cotisations des salariés.

L'essentiel représente la part ouvrière de la cotisation aux assurances sociales soit 3,9 milliards en 1954 sur 6,5 au total. L'évolution de cette masse serait liée à celle des

salaires, avec une correction en baisse pour tenir compte de la fraction plus grande des salaires supérieurs au plafond. Le coefficient adopté est 2,6 tandis que la masse des salaires augmenterait avec le coefficient 2,9.

c. Cotisations des administrations.

Deux parts : 1° la participation à la sécurité sociale des fonctionnaires ; 2° les versements à la Caisse Générale des Retraites de l'Algérie. Les hypothèses admises sont pour les cotisations de la première catégorie le coefficient 3,5 qui correspond à l'augmentation prévisible de la masse des traitements publics ; pour les versements retraite, le coefficient 2.

Compte tenu de toutes les évaluations dont on vient d'exposer les grandes lignes le total des recettes de l'ensemble des organismes de sécurité sociale passerait de 42,7 milliards en 1954 à 124,4 milliards dans l'hypothèse retenue en fin de période.

3. Frais de gestion.

Comme on l'a vu au début, les frais de gestion proprement dits s'élevaient à 2,5 milliards en 1954. L'activité des organismes de sécurité sociale serait multipliée par 3,1. Les frais de gestion sont pour l'essentiel proportionnels au volume des sommes faisant l'objet d'un transfert car les activités de cet ordre sont à rendement uniforme. On a néanmoins admis la possibilité d'une réduction des frais de gestion, ne serait-ce que par l'étalement des frais fixes, que l'on a estimé à 20 %.

Dans ces conditions, on aurait en fin de période 5.500 millions de francs de frais de gestion dont voici la décomposition approximative :

	1954	Fin de période
	(Millions de francs)	
1. **Achats :**		
4 - Produits intermédiaires	200	350
5 - Services	400	900
TOTAL	**600**	**1.250**
2. **Frais de personnel et divers :**		
Salaires	1.500	3.300
Charges annexes	300	730
Impôts	100	220
Amortissements	100	300
Solde	2.500	2.200
TOTAL	**4.500**	**6.750**
TOTAL général	**5.100**	**8.000**
Frais de gestion (moins solde et amortissements)	2.500	5.500

Le solde encore important en 1954 parce que les caisses d'assurances sociales (celle du secteur agricole notamment) en étaient à leurs premières années d'existence, s'atténuerait surtout en valeur relative au fur et à mesure que s'instituerait un fonctionnement normal réalisant un meilleur ajustement des dépenses aux ressources des divers organismes.

4. INVESTISSEMENTS.

Les investissements de ce secteur consistent en bâtiments, matériel de bureau et exceptionnellement en véhicules automobiles courants ou spécialisés tels que les camions sanitaires.

La plupart des caisses d'assurances sociales ont réalisé des investissements immobiliers importants peu après leur création en 1950-1951. L'accroissement d'activité escompté ne conduira qu'exceptionnellement à des investissements de cet ordre. Par contre, les achats de matériel suivront de plus près le développement des dépenses de gestion.

Les investissements neufs ont été chiffrés compte tenu de ces considérations.

Investissements

	(Millions de francs)
Immobilisations :	
Bâtiment	200
Matériel	350
TOTAL	550
Renouvellement :	
Bâtiment	110
Matériel	245
TOTAL	355

5. EMPLOI.

Les effectifs employés dans le secteur pouvaient être estimés à 5.000 agents en 1954. Ce nombre doublerait sensiblement en fin de période.

27. — SECTEUR ADMINISTRATIF

Enseignement - Formation Professionnelle

Administration Générale - Armée

Le secteur étudié ici ne comprend pas l'ensemble des activités des administrations, telles qu'on pourrait les retrouver retracées, par exemple, dans des documents budgétaires.

En effet, l'optique « comptabilité économique » d'après laquelle est conduit l'examen des divers secteurs, conduit à utiliser une classification différente de celle de la comptabilité publique ; c'est ainsi que l'on ne retrouvera pas ici les activités administratives qui concourent à la production de biens et services (P.T.T., Hôpitaux, Radiodiffusion, etc...), non plus que celles qui en raison de leur importance ou de leur autonomie caractérisée font l'objet d'une étude particulière (voies de communication, infrastructure hydraulique, etc...).

L'examen portera sur les rubriques suivantes :

1. Enseignement :
   - *a.* primaire,
   - *b.* secondaire, supérieur et divers.
2. Enseignement technique et formation professionnelle :
   - *a.* industrie, commerce, services,
   - *b.* agriculture.
3. Centres de santé, salles de consultations.
4. Administration Générale Algérienne.
5. Récapitulation de l'Administration Algérienne.
6. Administration métropolitaine :
   - *a.* civile,
   - *b.* militaire.
7. Récapitulation générale des secteurs administratifs.

⁂

1. ENSEIGNEMENT (sauf enseignement technique).

Le premier point traité est celui de la scolarisation de base, correspondant de manière traditionnelle à l'enseignement primaire.

Les autres rubriques comprennent l'enseignement du second degré, l'enseignement supérieur, l'éducation physique et l'éducation populaire.

a. Enseignement primaire - Scolarisation de base.

Dès 1944, un plan de scolarisation totale en 20 ans avait été prévu. Sur cet objectif, la Commission Le Gorgeu a fait entrer dans la voie des réalisations pour la période 1954-64 un programme relativement ambitieux.

Cependant, l'utilisation des méthodes classiques fait apparaître que la solution totale envisagée demeure lointaine. Le nombre d'enfants scolarisés qui est actuellement de 0,5 million sera doublé en 1964, soit 1 million, mais la population à scolariser est déjà de 2,2 millions, et, compte tenu de l'accroissement démographique, elle sera de 2,6 millions environ à la fin de la période.

C'est pourquoi il est nécessaire de recourir à une méthode qui, tout en maintenant et en utilisant les moyens habituels, fait appel à des procédures rapides et exceptionnelles qui sont à la fois efficaces, adaptées et moins onéreuses. Le procédé consiste pour l'enseignement primaire à juxtaposer l'école et le centre social. Dans une même démarche on retrouvera le procédé de jumelage pour l'enseignement technique et la formation professionnelle accélérée et également pour l'agriculture.

Les Centres sociaux créés par un arrêté du 27 octobre 1955, doivent fournir à la population de petits secteurs géographiques (7.000 habitants environ) couvrant principalement la partie rurale du territoire de l'Algérie, l'ensemble des moyens de progrès social dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle, des soins médicaux, etc... Regroupant les diverses techniques au sein d'une équipe de 7 personnes, utilisant des procédés modernes d'éducation et de formation, le Centre social peut, sans réalisations spectaculaires ni investissements importants (constructions lignes, préfabriqués, etc...), combler les lacunes de l'enseignement normal.

La répartition entre l'école et le centre social laisse à la première les villes et la zone côtière et au second l'intérieur du pays. Elle se fera en partageant en deux fractions sensiblement égales les 2,6 millions d'enfants à scolariser.

La progression a été prévue sur 7 années de manière à parfaire le plan en cours de réalisation en l'améliorant sans s'y substituer, de telle sorte que le terme en soit conservé. Elle permet ainsi de s'intégrer dans le programme de développement de 10 ans, tout en prenant conscience de la formule d'après laquelle « la scolarisation doit précéder le plan », sans cependant complètement y satisfaire.

Partant de 10.000 classes existantes correspondant à 500.000 écoliers (50 élèves par classe), il s'agit de parvenir à scolariser 2,6 millions d'enfants en fin de période.

L'effort porte sur la création de 18.000 classes, permettant la scolarisation de 900.000 enfants dans l'enseignement primaire proprement dit, et sur un équivalent de 18.000 classes à obtenir au moyen de 500 Centres sociaux, approchant ainsi à 10 % près la totalité de la population scolaire.

La réalisation ainsi projetée et son échelonnement dans le temps sont conçus en tenant compte du principal goulot d'étranglement que constitue la formation des maîtres et le recrutement de personnel.

En terme de financement, l'enseignement primaire de type classique représente 33.000 unités dont 18.000 pour faire face aux 18.000 classes nouvelles, 2.000 classes pour résorber les classes à mi-temps et 13.000 unités logement à raison de 2 logements pour 3 classes. Il est fait appel à la fois à la construction en dur et au préfabriqué dans la proportion de 2/3 et 1/3. Les prix respectifs sont 3 millions, dont 2,5 millions pour les locaux et 0,5 million pour le mobilier d'une part, et 2,3 millions dont 1,8 million et 0,5 million d'autre part.

Les Centres sociaux qui font toujours appel à la construction légère et bénéficient souvent de contributions volontaires, terrains notamment, sont évalués à 15 millions chacun (total arrondi à 8 millions pour 500 centres).

Les investissements neufs à réaliser sont les suivants :

	Bâtiment	Outillage	Total
	(Milliards de francs)		
Ecoles primaires	73,4	8,0	81,4
Santé scolaire	0,5	0,1	0,6
Centres sociaux	7,0	1,0	8,0
TOTAL	80,9	9,1	90,0

b. Enseignement secondaire, supérieur et divers.

Il s'agit des Cours complémentaires et Ecoles normales, de l'Enseignement du Second degré, de l'Enseignement supérieur, de l'Education physique, des Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

L'effort à entreprendre, mis à part ce qui est regroupé ci-après pour se rapporter plus spécialement à la formation professionnelle, porte sur les points suivants :

— doublement de la capacité des cours complémentaires d'enseignement général, établissements peu coûteux, facilement convertibles en collèges, adaptés aux villes de moyenne importance et à leurs régions d'attraction (internat) ;

— implantation d'écoles normales en liaison avec l'organisation départementale projetée ;

— limitation du développement de l'enseignement secondaire au projet Le Gorgeu (doublement) en raison de l'effort accompli par ailleurs dans les aspects techniques de l'enseignement, avec prise en considération des nécessités de déconcentration et de liaison avec l'enseignement supérieur ;

— déconcentration de l'enseignement supérieur se superposant avec une promotion de l'Université d'Alger au niveau des universités métropolitaines, avec une projection sur Oran et Constantine de véritables instituts propédeutiques ;

— efforts appréciables au profit des Mouvements de jeunesse et des sports pour les colonies de vacances, les Maisons des jeunes, les constructions de stades, etc...

Les investissements neufs prévus sont :

	Bâtiment	Outillage	Total
	(Milliards de francs)		
Cours complémentaires et écoles normales	3,6	0,5	4,1
Enseignement du second degré	9,0	1,0	10,0
Enseignement supérieur	5,4	0,6	6,0
Education physique	3,5	0,5	4,0
Education populaire	2,8	0,4	3,2
TOTAL.....	24,3	3,0	27,3

2. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE.

a. Secteurs industries, commerce, services.

Les études des secteurs ont fait apparaître pour chacun d'eux, par l'utilisation d'un coefficient technique d'emploi, l'accroissement de population active qui doit résulter de la mise en œuvre des moyens de développement. Il en est ainsi pour les groupes d'activité ci-après :

— Energie, mines, pétrole,
— Industries de transformation,
— Commerce, transports et P.T.T.,
— Services administratifs et divers.

Le total obtenu fait ressortir un volume d'emplois nouveaux (Administrations non comprises) de l'ordre de 800.000 unités auxquels peuvent s'ajouter 200.000 emplois en Métropole ou en Europe.

Ces calculs d'emplois nouveaux se placent à l'intérieur des activités collèctives de la nomenclature de l'I.N.S.E.E. On se réfère donc à des entreprises (Production des métaux, industries chimiques, commerce, etc...) alors qu'il s'agit de trouver des agents de production individuels (ingénieurs, cadres, ouvriers spécialisés, manœuvres, etc...). Cependant le programme de construction et de travaux publics apporte déjà une limitation à la nature des hommes à former. Si l'on ajoute que la plupart des autres industries requièrent davantage de mécaniciens, d'ajusteurs, d'électriciens, de soudeurs, de menuisiers, etc..., que de chimistes, de typographes, etc..., on s'aperçoit que les variantes de formation à obtenir ne sont pas innombrables.

Avant de décrire le détail des moyens à mettre en œuvre, on soulignera les conclusions constamment sous-jacentes :

— déficit en cadres, principalement en cadres moyens, qui devra être résorbé par apport extérieur ;

— nécessité de faire appel à la fois aux moyens classiques de l'enseignement technique qui doivent bénéficier d'un effort d'investissement important, dépassant les programmes communément admis, d'une part, et d'autre part à la formation professionnelle accélérée dispensée principalement par les services administratifs du Travail et de la Main-d'Œuvre.

Il est bien évident que la formation professionnelle ne doit pas recouvrir entièrement l'effectif d'un million de travailleurs qui a été cité : cet effectif doit être écrêté des cadres supérieurs qui posent un problème dont la solution est d'essence métropolitaine, d'une part, et d'autre part, doit être amputé de l'ensemble de la main-d'œuvre non spécialisée des manœuvres et apprentis.

Il demeure une masse justiciable de la formation locale dont la proportion a été déterminée à partir des éléments actuellement connus, suivant une ventilation en 3 groupes faisant apparaître par rapport à la main-d'œuvre salariée, le pourcentage d'ouvriers soit hautement qualifiés (ouvriers professionnels et ouvriers hors catégorie), soit qualifiés (ouvriers spécialisés et demi-ouvriers).

Le tableau est le suivant :

ACTIVITES (nomenclature I.N.S.E.E.)	Ouvriers professionnels hors catégorie	Ouvriers spécial. et demi-ouvriers
1. — Production et transformation des métaux - Papier - Industries polygraphiques - Transports et P.T.T.	19 %	12 %
2. — Matériaux de construction - Bâtiment - Travaux publics, produits chimiques, textiles, bois	15 %	7 %
3. — Energie - Industries alimentaires - Industries diverses - Commerces - Services	4 %	5 %

Compte tenu des besoins particuliers de formation de l'émigration en Métropole, il s'agit donc de fournir en Algérie pendant la période :

— Enseignement technique : 200.000 ouvriers et employés hautement qualifiés (ouvriers professionnels, ouvriers hors catégorie..).

— Formation professionnelle : 150.000 ouvriers et employés qualifiés (ouvriers spécialisés, demi-ouvriers..).

Ces chiffres, volontairement globaux pour être significatifs, comprennent, outre les effectifs nécessaires à l'expansion envisagée, les effectifs utiles au renouvellement de la main-d'œuvre existante, compte tenu de la durée moyenne de la vie active (à renouveler : 25 % de l'effectif 1954 en 10 ans).

L'enseignement technique public a présentement une capacité totale de 15.000 élèves ; doivent lui être ajoutés, l'enseignement privé et la promotion du travail.

En portant dans les quelques années à venir, suivant un rythme rapide qui nécessite un effort spécial, sa capacité à 80.000 élèves, l'enseignement technique public pourrait fournir 120.000 élèves dans les dix années de la période. Les possibilités de formation de l'enseignement privé ne paraissent pas devoir dépasser 15.000 élèves, ce qui suppose une capacité doublée ; enfin, la promotion du travail, très fortement poussée, devrait permettre la promotion de 40.000 ouvriers hautement qualifiés, chiffre élevé qui suppose une préoccupation constante de qualification du personnel dans chaque entreprise.

Au total, 175.000 ouvriers de haute qualification seraient ainsi formés, au prix d'un effort maximum et prioritaire sans lequel la réalisation de ce programme, et du développement économique dans son ensemble, pourrait paraître utopique. Un tel chiffre laisserait cependant apparaître, par rapport aux besoins tels qu'ils ont été définis précédemment, un déficit de l'ordre de 25.000 pour la période décennale ; ce déficit pourra être couvert soit en faisant venir en Algérie des ouvriers formés en Métropole, soit en envoyant en Métropole une proportion moins grande d'Algériens formés sur place : ces deux facteurs joueront sans doute concurremment.

Pour la formation des ouvriers spécialisés et des demi-ouvriers, *les centres de formation professionnelle* des Services du Travail et de la Main-d'œuvre peuvent, en fonction d'une extension possible, faire face à la tâche de mettre sur le marché du travail 150.000 unités nouvelles.

Au début de 1958 existeront en effet 280 sections (métaux, bâtiments...) pouvant accueillir environ 4.000 stagiaires ; l'objectif est de quintupler ce chiffre dans les premières années de la période.

L'investissement neuf se chiffre comme suit :

	Bâtiment	Outillage	Total
	(Milliards de francs)		
Enseignement technique	32	13	45
Formation professionnelle	6	1,5	7 5
TOTAL.....	38	14,5	52,5

b. Agriculture.

Pour l'agriculture, les problèmes à résoudre se situent sur plusieurs plans.

Des techniciens, et des praticiens de divers niveaux doivent être formés : c'est là la tâche des écoles d'agriculture, depuis l'école nationale et l'école supérieure jusqu'aux écoles pratiques.

Plus délicate est la question des moniteurs et vulgarisateurs sur lesquels repose en grande partie la réussite de l'expansion attendue de la production agricole. L'on sait par ailleurs qu'est estimé à 2.000 le nombre des moniteurs indispensables à l'encadrement des exploitants de l'agriculture traditionnelle.

La formation des moniteurs appelle un effort de recrutement important auquel doivent participer à la fois l'enseignement normal par ses cours post-scolaires et ses cours complémentaires agricoles et l'enseignement agricole des écoles d'agriculture.

Les cours post-scolaires (2 années d'études) et les cours complémentaires agricoles (3 années d'études) sont susceptibles de fournir un effectif d'élèves moniteurs qui partant de 100 par an en début de période, peut atteindre 400 par an en fin de période. Cette évaluation tient compte de la nécessité de procéder à une sélection et du déchet en cours de scolarité ; sa réalisation suppose une continuité de l'encadrement du jeune candidat moniteur par son maintien dans sa région d'origine, l'octroi d'un pré-salaire, puis d'un complément de formation dans les écoles d'agriculture.

L'enseignement agricole proprement dit doit donc assurer le recrutement initial d'un nombre important d'élèves moniteurs, tandis que les écoles d'agriculteurs regroupent les élèves pour parfaire leur formation (un an).

Quant aux artisans ruraux (forgerons, bourreliers, maréchaux ferrants etc...), ils peuvent être fournis par les centres professionnels ruraux fonctionnant soit avec installations fixes, soit sous forme ambulante. Une coordination doit s'établir avec les centres des services du Travail en vue d'éviter les doubles emplois qui pourront subsister ou se produire pour le bâtiment et les métaux.

Sont prévues les créations suivantes :

— 1 école supérieure d'Agriculture africaine, se situant au niveau immédiatement inférieur à celui de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Maison-Carrée ;

— 6 nouvelles écoles pratiques d'Agriculture (et 2 écoles ménagères) pour que chaque année un minimum de 300 élèves soient diplômés avec vocation à occuper des postes de vulgarisateurs ;

— 10 centres professionnels et écoles saisonnières, plus ou moins spécialisés, pourront former chaque année par des stages appropriés plusieurs milliers de praticiens.

Les investissements neufs se chiffrent comme suit :

	Total	Bâtiment	Outillage
	(Millions de francs)		
Ecole supérieure d'Agriculture Africaine	800		
Ecoles pratiques	2.600	5.000	900
Centres d'apprentissage, écoles saisonnières, centres professionnels ruraux	2.500		
Enseignement agricole (post-scolaire et cours complémentaires)	500	400	100
TOTAL.....	6.400	5.400	1.000

3. CENTRES DE SANTE ET SALLES DE CONSULTATION.

Les investissements correspondent à la création de 200 centres ou salles de consultations allant du Centre Urbain à la salle rurale ainsi qu'à la construction de logements de médecins, et à l'acquisition de camions comme salles ambulantes (les hôpitaux sont traités avec les services).

INVESTISSEMENT NEUF	Bâtiment	Outillage	Total
	(Milliards de francs)		
Centres de santé	4,0	1,0	5,0

4. ADMINISTRATIONS GENERALES.

Pour circonscrire la rubrique, il faut se rappeler la remarque liminaire d'après laquelle le secteur administratif sous examen a un caractère résiduel, excluant les secteurs qui participent à la production finale de biens et services (P.T.T., Hôpitaux etc...), les secteurs d'infrastructure et de transports, et que, de plus il comporte les investissements effectués sur les divers budgets (Algérie, départements et communes).

Les interférences du financement et ses variations font qu'il est difficile de faire le départ entre les travaux de chaque collectivité. C'est ainsi que l'Algérie prend à sa charge en tout ou partie les travaux des réformes départementales et communales, l'implantation des Sections Administratives Spécialisées (S.A.S.), les travaux d'intérêt communal, etc...

C'est à partir des éléments connus des derniers budgets extraordinaires que l'évaluation a été faite, en comprenant l'équipement administratif des départements, des communes, des S.A.S., les bâtiments des divers services, etc... Les crédits de 4 milliards en 1954, passent 7-8 milliards pour les années 1956 et 1957. Si l'on ajoute les réalisations propres des départements et des communes, on obtient les chiffres globaux suivants :

	Bâtiment	Outillage	Total
	(Milliards de francs)		
Investissement neuf	117	8	125

5. **RECAPITULATION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ALGERIENNE,** compte tenu des investissements effectués à titre de renouvellement.

Investissement net	Bâtiment	Outillage	Total
	(Milliards de francs)		
Enseignement primaire	80,9	9,1	90,0
Enseignement secondaire, supérieur et divers	24,3	3,0	27,3
Enseignement technique et formation profes.			
Industrie	38	14,5	52,5
Agriculture	5,4	1	6,4
Centres de santé	4	1	5
Administration générale	117	8	125
TOTAL	269,6	36,6	306,2
Renouvellement			
Enseignement primaire	21	4	25
Enseignement secondaire supérieur et divers	6,5	1,5	8
Enseignement technique et formation profes.	2	1	3
Centres de santé	1	0,5	1,5
Administration générale	30	10	40
TOTAL	60,5	17,0	77,5
TOTAL général : (Investissement brut).	330,1	53,6	383,7

***

6. **ADMINISTRATION METROPOLITAINE.**

a. Armée.

Sous cette rubrique sont visés uniquement les investissements correspondant au rythme constaté en 1954-1955, sans tenir compte de l'accroissement survenu depuis cette époque, considéré comme temporaire.

En 1955, ils représentaient 12,8 milliards dont 1,9 pour l'Air, 2,6 pour la Guerre, 4,4 pour la Marine et 3,9 pour les dépenses communes.

A raison de 13 milliards par an, on devrait retenir 130 milliards pour la période. Ce chiffre a été ramené à 116 milliards pour tenir compte des travaux de la rocade-sud et des aérodromes militaires dont les investissements sont repris par ailleurs.

b. Administration civile.

Les investissements réalisés en Algérie et financés directement sur le budget métropolitain repris ici intéressent la gendarmerie, la sûreté nationale, le groupement des contrôles radioélectriques, etc...

Au total, les dépenses prévues sont les suivantes, sans qu'aient été distingués, pour l'armée, les travaux neufs et le renouvellement.

	Bâtiment	Outillage	Travaux publics	Total
	(Milliards de francs)			
Armée	50,0	23,0	43,0	116,0
Administration (civile neuf)	15	5	—	20
Administration (renouvellement) ..	3	1	—	4
TOTAL (investissement brut) ..	68	29	43	140

7. RECAPITULATION GENERALE DU SECTEUR ADMINISTRATIF.

Le total pour la période décennale des investissements du secteur administratif (armée inclus) est donc le suivant :

	Bâtiment	Outillage	Travaux publics	Total
Investissement net :	(Milliards de francs)			
Administration algérienne	269,6	36,6	—	306,2
Administration métropolitaine..	65	28	43	136
Renouvellement :				
Administration algérienne	60,5	17,0	—	77,5
Administration métropolitaine.	3	1	—	4
Investissement brut	398,1	82,6	43	523,7

Compte tenu du rythme des réalisations de chaque service dans la décade, les investissements de la fin de période ont été évalués ainsi :

Investissements fin de période

	Neuf	Renouvellement	Total	Bâtiment	Outillage	T.P.
	(Milliards de francs)					
Enseignement primaire	8	3	11	9,5	1,5	—
Enseignement secondaire	3	1	4	3.5	0.5	—
Enseignement technique et formation professionnelle :						
Industrie	6	0,2	6,2	4	2,2	—
Agriculture	0,7	0,1	0,8	0,5	0,3	—
Centres de santé	0,3	0,1	0 4	0,2	0,2	—
Administration générale	8	4	12	9	3	—
TOTAL adm. Algérie	**26,0**	**8,4**	**34,4**	**26,7**	**7,7**	—
Armée	12	—	12	6	3	3
Administration civile	1,5	0,3	1,8	1,1	0,7	—
TOTAL adm. métrop.	**13,5**	**0,3**	**13,8**	**7,1**	3,7	**3**
TOTAL général secteur adm.	**39,5**	**8,7**	**48,2**	**33,8**	**11,4**	**3**

ANNEXE III

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Des capitaux privés originaires d'Algérie et de l'extérieur, et des capitaux des collectivités publiques d'Algérie et de l'Etat concourent au financement des investissements effectués en Algérie.

De l'épargnant au maître d'œuvre, les capitaux sont acheminés soit directement — dans le cas de l'autofinancement — soit par l'intermédiaire d'un certain nombre d'organismes ou d'institutions qui constituent, au sens large, le marché des capitaux.

Les tableaux présentés dans cette annexe retracent cet acheminement d'une manière synthétique, en éliminant les opérations internes : par exemple, les fonds apportés par des souscripteurs privés d'Algérie à des entreprises algériennes ne sont pas indiqués, même si ces entreprises ont, comme Electricité et Gaz d'Algérie par exemple, la qualité juridique d'établissements publics. A l'inverse, les émissions des collectivités publiques s'adressant à l'épargne privée viennent en déduction de la masse de capitaux privés disponibles pour le financement des investissements, et contribuent à former des capitaux publics ; elles sont donc explicitées.

Le financement des achats de terrains a posé un problème particulier ; globalement, il ne s'agit pas d'investissements à proprement parler, c'est-à-dire de créations de moyens de production nouveaux, mais seulement de transferts de moyens de production existants ; pour la réalisation d'un projet particulier cependant, la masse des capitaux à mettre en œuvre doit couvrir l'acquisition du terrain comme celle des autres moyens d'équipement. En pratique, dans cette annexe relative au financement comme dans les développements du rapport général consacrés au même problème (1) la valeur d'acquisition des terrains a été ajoutée au montant des investissements ; elle a également été prise en compte en tant que disponibilité en capital du secteur vendeur, de façon que l'équilibre entre l'investissement au sens strict et l'épargne qui le finance se trouve maintenu.

Les chiffres présentés ci-dessous ne valent qu'en tant qu'ordres de grandeur, et le Groupe de travail n'a pas cherché à présenter une égalité d'une rigueur apparente entre le montant des divers besoins de financement et celui des ressources en capital de même nature ; il s'est contenté de s'assurer que le financement des réalisations prévues serait possible.

Il a aussi négligé délibérément de faire entrer dans les prévisions de ressources le remboursement des prêts consentis avant le début de la période envisagée et pendant les

---

(1) Cf. IV : Les investissements. A : Volume des investissements et nature du financement nécessaire.

premières années de celle-ci. Or, les sommes en cause sont loin d'être négligeables : dans le seul domaine de l'habitat par exemple, il a été calculé qu'elles atteindraient 60 milliards de francs.

∴

L'expérience a souvent montré que la réalisation d'un ouvrage ou d'une série d'ouvrages étagée sur plusieurs années coûte en définitive plus cher que ne le laissaient prévoir les estimations initiales même effectuées avec toute la prudence désirable ; il n'a donc été procédé à aucun ajustement destiné à faire disparaître la faible marge des disponibilités excédentaires en matière de capitaux privés à laquelle ont conduit les calculs.

Toutes les sommes portées aux tableaux ci-après sont exprimées en milliards de francs.

I. EPARGNE PRIVEE

A. *FORMATION DE L'EPARGNE PRIVEE*

		Production intérieure	Produit national brut	Epargne privée
En milliards de francs courants	1953	554	656	140 - 22 %
	1954	591	732	161 - 22 %
	1955	624	788	.... - ....
	1956 (provis.)	695	876	.... - ....
10e année (de la période)		1.520	1.760	460 - 26 %
11e année (de la période)		1.619	1.859	507 - 27 %
Période (10 années)		10.500	12.500	3.000 - 24 %

Production intérieure : le montant atteint la 11e année résulte de la sommation des chiffres figurant dans les études de secteurs (Cf. annexe I : Présentation des travaux et comptes économiques - B. Comptes économiques et relations intersectorielles).

Le produit national brut est calculé en ajoutant à la production intérieure les revenus résultant d'une activité administrative ou extérieure.

Le montant cumulé du produit national brut pendant les dix années de la période a été estimé à 12.500 milliards, en prenant pour base de la progression le montant obtenu en 1955. Le chiffre calculé à titre provisoire pour 1956 n'est pas entièrement significatif de la structure économique, en raison de l'importance des dépenses militaires exceptionnelles.

Le taux d'épargne prévu en fin de période, très supérieur à celui qui a été constaté pour les années antérieures, reflète l'incidence de l'exploitation pétrolière, dont les conditions sont très particulières ; en en faisant abstraction, le taux d'épargne de fin de période serait de l'ordre de 22 % (347 milliards pour 1.606 milliards de produit national brut).

I. EPARGNE PRIVEE

B. *EMPLOIS MONETAIRES*

	Fin 1956	du 30 sept. 1957	du 30 sept. 1957 à la fin de période	Fin de période
a) *Masse monétaire*	375	434	+ 306	740
Dépôts bancaires	180	221	+ 149	370
Billets	159	172	+ 123	295
Pièces, C.C.P., dépôts au Trésor	36	41	+ 34	75
b) *Contre-parties*				
Effets publics (Bons du Trésor en C.C.)	33	41	+ 4	45
Effets garantis (préfinancement)	1	1	+ 49	50
Moyen terme	39	39	+ 111	150
Créances sur le Trésor Algérien	36	41	+ 34	75
Autres contre-parties	266	312	+ 108	420

Masse monétaire :

Montant fin 1954 : 33 % du Produit National Brut.

Montant fin 1956 : 43 % du P.N.B.
Montant au 30-9-57, de l'ordre de 45 % du P.N.B. } gonflement dû aux dépenses militaires.

Montant fin de période : 42 % du P.N.B., en fonction de la réduction relative de l'importance du secteur traditionnel, non monétaire, dans l'ensemble de l'économie.

Composition en fin de période : dépôts bancaires : 50 %
billets, pièces, C.C.P. : 40 %
dépôts au Trésor : 10 %

Contre-parties en fin de période :

Effets publics et effets garantis : 25 % des dépôts bancaires.

Moyen terme et préfinancement : 20 % de la masse monétaire.

Autres contreparties : Cette rubrique englobe les crédits à court terme et les créances en francs métropolitains et en autres monnaies ; l'importance de ce dernier poste sera sensiblement réduite en fin de période.

I. EPARGNE PRIVEE

C. *PLACEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS DE L'EPARGNE PRIVEE ALGERIENNE*

	Période
a) *Collectivités et établissements métropolitains :*	
Trésor public (Bons du Trésor sur formules, emprunts à long terme)	35
Caisses d'épargne.	100
Crédit Foncier de France	30
Crédit National	20
	185
b) *Collectivités et établissements algériens :*	
Trésor algérien	180
Collectivités locales	25
Etablissements algériens spécialisés (Sociétés de développement et d'habitat, C.I.A., C.A.P.E.R., C.A.D.A.T., (1) etc...)	80
	285
Total général.....	470

(1) **C.I.A. : Compagnie Immobilière Algérienne** (résorption des bidonvilles, etc...).
C.A.P.E.R. : **Caisse d'accession à la propriété et** l'exploitation rurales (réforme agraire).
C.A.D.A.T. : **Caisse** Algérienne d'aménagement du territoire.

Les placements ont été évalués en fonction des résultats des dernières années et de l'accroissement de l'épargne privée.

La création de plusieurs sociétés de développement a été escomptée.

I. EPARGNE PRIVEE

D. *MOUVEMENTS DE CAPITAUX PRIVES AVEC L'EXTERIEUR ET DIVERS*

	Période
Sorties d'épargne	700
Entrées de capitaux privés finançant les investissements privés	800
Transferts de terrains	108
Thésaurisation en Algérie sous forme non monétaire	40

Sorties d'épargne : moyenne des années 1953-1955 : environ 40 milliards ; l'estimation de 700 milliards pour les dix années de la période a été établie compte tenu à la fois de la progression de l'épargne privée algérienne et de l'accroissement de l'incitation à investir sur place.

Entrées de capitaux privés : chiffre fixé en fonction des emplois prévus en particulier dans les industries les plus importantes et les recherches et l'exploitation de pétrole. Ne sont pas inclues dans cette rubrique les souscriptions métropolitaines aux émissions des collectivités publiques (cf. ci-après II. *Capitaux semi-publics et publics.* — B. Collectivités publiques).

Transferts de terrains : il a été estimé qu'en dehors d'apports de terrains d'une valeur de 5 milliards effectués par les collectivités locales pour participer à la construction de logements et éventuellement à la création de zones industrielles, les terrains utilisés proviendraient en totalité du secteur privé.

Thésaurisation en Algérie : il s'agit essentiellement des importations d'or (à l'exception de l'or destiné à des usages industriels).

I. EPARGNE PRIVEE

E. *CAPITAUX PRIVES — RECAPITULATION*

	Période
Epargne créée en Algérie	3.000
A déduire :	
Autres contre-parties monétaires	— 108
Thésaurisation non monétaire en Algérie	— 40
Sorties d'épargne	— 700
1. EPARGNE PRIVÉE ALGÉRIENNE PERMETTANT LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE (1)	2.152
A ajouter :	
Transferts de terrains	+ 108
A déduire :	
Créances monétaires sur le Trésor Algérien	— 34
Effets publics des banques	— 4
Placements publics et semi-publics	— 470
2. CAPITAUX PRIVÉS D'ORIGINE ALGÉRIENNE FINANÇANT DES INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE.	1.752
A ajouter :	
Entrées de capitaux	800
3. CAPITAUX PRIVÉS DE TOUTE ORIGINE FINANÇANT DES INVESTISSEMENTS EN ALGÉRIE.	2.552

(1) Directement ou indirectement, et quelle que soit la forme finale des capitaux.

Les fonds déposés aux Caisses d'épargne ou prêtés aux établissements publics ou semi-publics de crédit métropolitain en Algérie sont remis à la disposition de l'économie algérienne par ces établissements ; ils ne constituent plus alors des capitaux privés, mais ils n'en ont pas moins leur origine dans une épargne privée algérienne.

De même, les souscriptions de bons du Trésor public ou d'emprunts d'Etat contribuent au financement de dépenses d'équipement par le Trésor ; et les accroissements de dépôts au Trésor Algérien par exemple permettent à ce dernier d'effectuer des opérations de préfinancement ; l'origine de ces dépôts est une épargne privée constituée sous la forme d'une encaisse monétaire.

II. CAPITAUX SEMI-PUBLICS ET PUBLICS

A. *ORGANISMES DE CREDIT* (1)

	Période
Caisse des Dépôts et Consignations (2)	90
Crédit Foncier de France (3)	20
Crédit National	20
Etablissements algériens spécialisés :	
a) sur épargne privée	80
b) sur prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations	30
c) sur dotations budgétaires :	
crédit agricole	40
crédit populaire	20
Total	300

(1) Il n'est pas rare que des fonds passent successivement par deux ou plusieurs établissements, et il serait possible de dresser l'état des capitaux à divers stades de leur acheminement ; le tableau ci-dessus mentionne les établissements qui prêtent directement aux maîtres-d'œuvres des différents investissements ; il se place donc au dernier stade, auquel le rapprochement doit être effectué entre les ressources en capital et les besoins de financement (cf. IV. Les investissements - C. Equilibre des ressources et des besoins en capitaux).

(2) Les fonds mis à la disposition de l'économie algérienne pendant la période par la Caisse des Dépôts et Consignations seraient au total les suivants :

— prêts directs à des entreprises (H.L.M., etc...)	90
— prêts à des établissements algériens spécialisés (sociétés de développement, etc...)	30
— prêts aux collectivités locales	100
	220

Cet établissement recueille en Algérie les fonds collectés par les caisses d'épargne (cf. ci-dessus p. 406).

(3) Les fonds prêtés en Algérie par le Crédit Foncier de France comprennent, outre les 20 milliards portés dans ce tableau, les 10 milliards empruntés par les collectivités locales (cf. ci-dessous. B. Collectivités publiques).

II. CAPITAUX SEMI-PUBLICS ET PUBLICS

B. *COLLECTIVITES PUBLIQUES*

	Période
Collectivités locales :	
Ressources fiscales et diverses couvrant les dépenses extraordinaires	150
Emprunts publics en Algérie	25
Emprunts publics en Métropole (1)	20
Emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	100
Emprunts auprès du Crédit Foncier de France	10
Apports de terrains	5
	310
Algérie :	
Ressources diverses du budget extraordinaire	20
Ressources du Trésor Algérien (pour préfinancement)	34
Emprunts publics en Algérie	180
Emprunts publics en Métropole (1)	20
Concours du Trésor public	1.320
Dotations budgétaires aux organismes de crédit agricole et populaire (à déduire)	— 60
	1.514
Total	1.824
Budget Métropolitain	272

(1) Notamment souscriptions de sociétés d'assurances pour leur activité en Algérie.

Les ressources diverses et le produit des emprunts ont été estimés en fonction des résultats des dernières années.

Les concours du Trésor public sont constitués par les subventions et les prêts recommandés par le Groupe d'Etude des relations financières entre la Métropole et l'Algérie (Commission Maspetiol) dans l'hypothèse B' de son rapport, hypothèse dont la réalisation a été retenue par le Gouvernement.

Les apports de terrains représentent la participation des collectivités locales au financement de constructions ou de zones industrielles sur leur territoire.

Les ressources inscrites au titre du Budget métropolitain se réfèrent aux dépenses d'investissement assumées directement en Algérie par la France métropolitaine, dans la structure actuelle (1) de la répartition des dépenses d'équipement public entre le Budget de la Métropole et celui de l'Algérie.

(1) Dans le budget de 1957.

II. CAPITAUX SEMI-PUBLICS ET PUBLICS

Au total, les fonds publics et semi-publics *d'origine métropolitaine* qui participent aux investissements en Algérie, recensés dans la même optique que l'épargne privée d'origine algérienne (ci-dessus I.E) seraient les suivants :

C. *CAPITAUX PUBLICS ET SEMI-PUBLICS D'ORIGINE METROPOLITAINE*

	Période
Concours métropolitains	1.320
Excédent des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les placements en Caisses d'épargne	120
Investissements directs du budget métropolitain	272
A déduire : Bons du Trésor et emprunts d'Etat souscrits en Algérie (1)	— 39
Total	1.673

(1) Bons du Trésor en compte-courant souscrits par les banques : 4 ;
Bons du Trésor sur formules et emprunts à long terme : 35.

III. RECAPITULATION GENERALE

A. *AU STADE DE LA FORMATION DES CAPITAUX*

Epargne privée en Algérie	2.152
Fonds publics algériens (1)	170
Fonds publics et semi-publics métropolitains	1.673
Capitaux privés extérieurs (2)	840
	4.835
Terrains utilisés	113
Total	4.948

(1) Ressources diverses du budget extraordinaire de l'Algérie : 20 ;
Ressources fiscales et diverses des budgets extraordinaires des collectivités locales : 150.

(2) Entrées de capitaux : 800 ;
Souscriptions métropolitaines aux emprunts publics de l'Algérie : 20 ;
Souscriptions métropolitaines aux emprunts publics des collectivités locales : 20.

B. *AU STADE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CAPITAUX*

Capitaux privés	2.552
Crédits d'organismes semi-publics et publics	300
Fonds des collectivités publiques	1.824
Fonds du Budget Métropolitain	272
Total	4.948

TABLEAU RESUME DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

EMPLOI / ORIGINE	Capitaux privés		Collectivités publiques			Etablissements de crédit			Court terme thésaurisation	Maître d'œuvre investissements	Total
	Algériens	Métropolitains	Budget et Trés. Algér. Fonds de l'Alg.	Budget coll. locales	Budget et Trés. métropolitains	Banques Algériennes	Algériens spécialisés	Publics et semi publics métrop.			
Revenus privés algériens ..	3.000		20	150							3.170
Revenus privés métropolitains.		1.813									1.793
Capitaux privés algériens..		700	215	25	35	272	80	150	40	1.483	3.000
Capitaux privés métropolitains.			20	20	1.553			120		800	2.513
Budget et trésor algérien..							60			1.515	1.575
Budget col. loc. alg.										305	305
Budget et trésor métrop...			1.320							272	1.592
Banques algériennes					4				108	160	272
Etablis. algér. spéc.										170	170
Etablissements publics et semi-publics métropolitains de crédit				110			30			130	270
Total.....	3.000	2.513	1.575	305	1.592	272	170	270	148	4.835	

Les colonnes indiquent, pour chaque secteur, collectivité ou organisme, les diverses origines des capitaux mis à leur disposition.

Les lignes indiquent, pour chaque secteur, collectivité ou organisme, les divers emplois des capitaux mis à leur disposition.

ANNEXE IV

ETUDE DES AVANTAGES FINANCIERS

AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES

ET DECRET DU 31 JANVIER 1958

ETUDE
DES
AVANTAGES FINANCIERS
à consentir
aux entreprises Industrielles en Algérie

RAPPORT
remis par le Groupe du travail
au Ministre résidant en Juillet 1957

Monsieur le Ministre,

Parmi les études que poursuit votre administration au-delà du rapport Maspetiol, sur les possibilités d'expansion économique en Algérie, le régime financier de l'industrialisation a tenu une place particulière. Il fait l'objet selon votre demande du présent rapport qui précède celui où vous seront exposés les résultats d'ensemble des travaux entrepris.

Sans doute le régime financier n'est-il qu'une des pièces de l'appareil dont dépendra la transformation de l'économie algérienne en économie plus industrielle. La confiance générale en une expansion économique est une autre condition plus importante encore peut-être de l'essor industriel ; mais cette question, qui est le centre même des études menées d'autre part depuis près d'un an, ne doit pas être abordée ici, sinon pour noter que les récentes découvertes du Sahara viennent précisément d'apporter un élément considérable de cette confiance.

La définition précise du régime financier futur de l'industrie n'en constitue pas moins une condition préalable, qu'il a paru nécessaire de poser, avant même qu'il vous soit rendu compte des autres études ; remarque étant faite que ces dernières étaient assez avancées pour que le présent rapport ne constitue pas un travail isolé et théorique, mais bien au contraire, intimement relié au reste.

Il eût été facile de recommander, pour protéger une industrie nouvelle, les moyens traditionnels des droits de douane et du contingentement des importations : le Groupe chargé de cette étude ne les a pas retenus, non seulement pour des raisons d'ordre politique tenant à l'union douanière avec la Métropole, mais aussi — et, du point de

vue économique, surtout — parce que le recours à ces moyens condamne pour l'avenir toute entrée de la zone ainsi protégée dans des ensembles plus vastes et que le développement d'un pays sous développé ne peut réussir qu'avec de larges ouvertures vers l'extérieur.

Les avantages financiers étudiés sont donc ceux auxquels les pays modernes ont recours pour encourager les investissements dans leurs régions moins développées ; ils sont dans leur nature, bien connus : mais à la fois leurs modalités d'application et leur quantum requéraient qu'une analyse précise soit refaite dans l'ensemble, à la lumière, notamment, des résultats du régime jusqu'ici en vigueur.

Cette analyse a été abordée avec les renseignements élaborés par divers groupements qui se sont préoccupés du même problème et en particulier le Centre Algérien d'Expansion Economique et Sociale, et avec les moyens, maintenant indispensables qu'offre la pratique de la comptabilité économique ; de ce fait, elle est essentiellement fondée sur des calculs globaux ; il n'est donc pas étonnant que les chiffres qui y sont avancés ne coincident pas avec ceux que tirerait de son propre examen tel chef d'entreprise. L'expérience confirme cependant chaque jour davantage qu'à l'échelle d'un pays, la part d'arbitraire que comporte tout calcul global, et qui est constamment soumise à des recoupements statistiques, est beaucoup moins grande que celle qui découle de l'extrapolation trop générale de résultats individuels même parfaitement exacts.

⁂

Dans cette optique, il a été successivement étudié :

1° l'ordre de grandeur de l'aide susceptible d'inciter les industries métropolitaines ou européennes à se déconcentrer vers l'Algérie ;

2° les incidences sur la production et sur les finances publiques du développement des industries afin de préciser les limites raisonnables de l'aide publique pouvant y être apportée ;

3° les formes d'encouragement les meilleures tant du point de vue de l'Algérie, que de celui des entreprises (1).

---

(1) Les rapports particuliers sur ces questions ont été principalement entrepris par MM. Breil et Olivier, Administrateurs de la Statistique et par M. Surbled, Administrateur Civil.

Ire PARTIE

CALCUL DU SOUTIEN PUBLIC NECESSAIRE POUR IMPLANTER UNE INDUSTRIE EN ALGERIE

L'idée maîtresse du premier plan d'industrialisation a été de placer les entreprises algériennes entièrement nouvelles dans des conditions comparables à celles d'entreprises extérieures ayant le plus souvent déjà amorti largement leurs installations.

Le groupe d'études a repris le même principe comme base de ses travaux : mais il a procédé, alors que cela n'avait pas pu être réalisé dans le passé, à un essai d'analyse chiffrée des handicaps supportés par des entreprises nouvelles et dont l'évaluation totale correspond précisément à l'aide qui leur est nécessaire.

Parmi ces handicaps les uns tiennent au fait qu'il s'agit d'affaires nouvelles — handicaps temporaires — les autres à ce que les conditions économiques locales sont souvent moins favorables qu'en Europe — handicaps permanents.

Pour faciliter la comparaison des diverses formes de handicaps et d'aide publique, les résultats des calculs effectués ont été rapportés à une unité commune : le chiffre d'affaire annuel de l'entreprise considérée.

⁂

I. Difficultés tenant au caractère de nouveautés des entreprises.

Les charges plus grandes d'intérêts et d'amortissement des entreprises nouvelles, les difficultés inhérentes à tout démarrage entraînent pendant les premières années d'exploitation un alourdissement des prix de revient.

Ces charges supplémentaires des nouvelles affaires algériennes sont bien entendu plus importantes si l'on fait une comparaison avec une entreprise métropolitaine déjà ancienne que si cette comparaison est faite avec une affaire nouvelle de Métropole.

A. Comparaison avec une affaire métropolitaine ancienne.

1° *Incidence des amortissements.*

a. En théorie, si les entreprises pratiquaient des amortissements dans la mesure exacte de l'usure de leurs installations, il ne devrait y avoir aucune différence entre les charges d'amortissement d'une affaire nouvelle et celles d'une affaire ancienne.

En fait, les amortissements sont le plus souvent pratiqués de manière accélérée de telle sorte que, pour une part importante, les installations des affaires anciennes sont entièrement amorties bien avant qu'il soit nécessaire de les remplacer.

Plus précisément, dans les périodes d'euphorie économique les entreprises pratiquent sur leurs installations les plus récentes des amortissements importants de telle sorte que l'annuité d'amortissement représente alors un pourcentage moyen relativement élevé (environ 10 %) de la valeur brute des immobilisations totales.

En période de crise ou de stagnation alors que peu d'investissements nouveaux sont effectués et que les bénéfices bruts sont réduits, le taux d'amortissement peut devenir très faible, de l'ordre de 2 à 3 % de la valeur brute des immobilisations.

Il y a donc une grande différence selon que la comparaison est faite avec des affaires métropolitaines anciennes en expansion ou au contraire avec des secteurs qui pratiquent une faible modernisation.

L'analyse de nombreux bilans d'entreprises métropolitaines, dont ont été tirées les conclusions qui précèdent, permet également de considérer comme représentant une « moyenne » une entreprise nouvelle qui :

— amortirait :
un quart de ses immobilisations en 5 ans,
un quart de ses immobilisations en 10 ans,
la moitié de ses immobilisations en 20 ans ;

— ne remplacerait en fait ses installations que pour :
un huitième tous les 5 ans,
un huitième tous les 10 ans,
un quart tous les 20 ans ;

— doublerait en 20 ans sa capacité de production par de nouveaux investissements effectués tous les 5 ans.

On peut noter qu'une telle entreprise aurait après 20 ans amorti ses installations à hauteur d'environ 60 % ce qui correspond à la moyenne constatée pour les sociétés métropolitaines étudiées.

Il apparaît que dans ce cas l'annuité d'amortissement serait de l'ordre de 9 % des investissements pendant les 10 premières années et tomberait à 5 ou 6 % après 20 ans.

En définitive, la charge d'amortissement supplémentaire d'une entreprise nouvelle peut être considérée comme étant en moyenne de l'ordre de 3 à 4 % des investissements, cette différence étant nulle par rapport aux entreprises qui se développent rapidement et égale à 6 % ou 7 % par rapport aux entreprises anciennes qui ne s'équipent plus.

b. On peut estimer d'autre part à 20 % du montant des investissements les frais supplémentaires supportés par les entreprises algériennes du fait des frais de transport et de montage du matériel et de la non exonération fiscale des investissements en Algérie.

Enfin la mauvaise utilisation des installations du point de vue économique en période de démarrage conduit également à une perte évaluée à 20 % des investissements, de telle sorte qu'au total dans les premières années la charge supplémentaire des installations algériennes par rapport au chiffre d'affaires est égale environ à :

$$\frac{I}{C}\left(9\,\% - 5{,}5\,\% \times \frac{100}{120} \times \frac{80}{100}\right) = 5{,}5\,\% \frac{I}{C}$$

(I : montant des investissements ; C : chiffre d'affaire annuel moyen des 10 premières années.)

2° *Incidence des emprunts.*

Dans l'ensemble théorique retenu ci-dessus, la fraction non amortie des investissements varie de :

80 % en moyenne pendant les 5 premières années,
à 54 % de la 6e à la 10e année,
à 40 % après 20 ans.

Il est ainsi admis qu'en moyenne, il est nécessaire de financer pendant les 10 premières années de l'entreprise une fraction des investissements de l'ordre de 35 %, qu'il devient inutile de couvrir par la suite.

En prenant pour base de calcul un intérêt du capital propre ou emprunté de 7 % la charge supplémentaire d'intérêt rapportée au chiffre d'affaires est pour une entreprise algérienne nouvelle de l'ordre de :

$$7\,\% \left\{ \left[\frac{80 + 54}{2} \right] \% - 40\,\% \left[\frac{100}{120} \times \frac{80}{100} \right] \right\} \frac{I}{C} = 3\,\% \frac{I}{C}$$

Dans ce calcul les charges de capital ont été assimilées à celles d'un emprunt. Il est évident toutefois que si l'on estime à moins de 7 % la rémunération normale du capital, la différence $3\,\% \frac{I}{C}$ devrait être accrue du fait que les entreprises anciennes non seulement n'empruntent guère à long terme, mais financent une partie de leurs stocks avec des capitaux propres, ce qui allège notablement leur compte d'exploitation.

Il faut noter d'autre part qu'en période de crise les entreprises anciennes peuvent, en fait, en réduisant amortissement et rémunération du capital baisser leur prix de vente, sans faire de pertes, d'un montant approximativement égal à :

$$\left[3{,}5\,\% \times \frac{100}{120} \times \frac{80}{100} + 7\,\% \times \frac{40}{100} \times \frac{100}{120} \times \frac{80}{100} \right] \frac{I}{C} = 4\,\% \frac{I}{C}$$

En définitive et de façon moyenne, la charge supplémentaire d'intérêts et d'amortissements pesant sur le chiffre d'affaires d'une entreprise nouvelle pendant les 10 premières années de son exploitation peut être estimée à :

$5\,\% \frac{I}{C}$ par rapport à une entreprise métropolitaine ancienne pratiquant des investissements importants ;

$9\,\% \frac{I}{C}$ par rapport à une entreprise métropolitaine ancienne se développant normalement (doublement en 20 ans) ;

$13\,\% \frac{I}{C}$ par rapport à une entreprise métropolitaine ancienne faisant face à des difficultés économiques.

⁂

Après la 10e année d'exploitation, une entreprise ne peut toutefois être encore qualifiée d'ancienne. Dans l'exemple théorique choisi, les charges d'amortissement sont encore de 7 % des investissements de la 11e à la 20e année contre 5,5 % après 20 ans. A l'inverse le montant des immobilisations amorties atteint déjà 60 % en moyenne.

Le handicap subsistant après la 10e année peut ainsi être estimé à un montant de l'ordre de 3 % seulement des investissements (1) : il demeurerait voisin de 1,5 % après la 20e année.

⁂

En présence de ces handicaps, la somme des avantages qu'il conviendrait d'octroyer en 10 ans à une entreprise nouvelle algérienne de sorte qu'après cette période, elle demeure, pour ce qui est de la charge des investissements, dans des conditions voisines de celles d'une entreprise métropolitaine ancienne, correspondrait à la charge d'un emprunt représentant 66 % de ses investissements. L'entreprise devrait, en effet avoir ramené ses investissements de 100 à $100 \times \frac{100}{120} \times 40\ \%, = 33$.

La charge annuelle d'un tel emprunt évaluée à 14,23 % d'un capital remboursable en 10 ans par annuités constantes serait de $66\ \% \times 14{,}23 = 9{,}5\ \%$ des investissements, ou, si l'on admet que le chiffre d'affaire moyen de la période est de 20 % inférieur à celui que permettraient normalement ces investissements (2) : $9{,}5 \times \frac{100}{80}\ \% = 12\ \frac{I}{C}\ \%$ du chiffre d'affaires.

B. Comparaison avec une affaire métropolitaine nouvelle.

La comparaison faite ci-dessus avec une affaire ancienne est fondamentale, car c'est le plus souvent avec des entreprises de ce genre que les entreprises algériennes viennent en compétition sur les marchés ; cette comparaison prend toute sa valeur dans un secteur économique qui n'est pas en expansion. Il importe toutefois d'examiner

---

(1) $\left[7\ \% - 5{,}5\ \% \times \frac{100}{120} + 7\ \% \left(40\ \% - 40\ \% \times \frac{100}{120}\right)\right] \frac{I}{C} = 3\ \% \frac{I}{C}$

(2) La réfaction de 20 % correspond à l'hypothèse pratique suivante :

	Investissements	Chiffre d'affaires
	—	—
1re année :	80	50
2e » :	80	60
3e » :	80	65
4e » :	80	70
5e » :	80	80
6e » :	100	90
7e » :	100	95
8e » :	100	95
9e » :	100	100
10e » :	100	100

(croissance moyenne de l'ordre de 6 % par an).

également le cas d'une entreprise ayant le choix de s'installer aussi bien en Métropole qu'en Algérie et qui procédera dès lors à lacomparaison des conditions d'installation.

L'on retient :

1° un coût des immobilisations supérieur de 20 % en Algérie pour les raisons déjà indiquées ;

2° une prime d'équipement de l'Etat de 20 % des investissements supposés réalisés dans une région métropolitaine sous développée industriellement.

Ces charges supplémentaires correspondent sur dix ans à celle d'un emprunt supplémentaire, remboursable en cette période et d'un montant de 33 % des investissements.

La charge sur le chiffre d'affaires en serait de :

$$\frac{I}{C} \times \frac{1}{3} \times 14{,}23 - 5\,\% \frac{I}{C}$$

∴

A ce handicap de base peuvent éventuellement s'ajouter pour l'entreprise algérienne des difficultés plus grandes pour atteindre un chiffre d'affaires normal dans un marché plus restreint que celui de l'entreprise métropolitaine similaire et des handicaps permanents relatifs aux conditions même d'exploitation.

II. Difficultés permanentes des entreprises algériennes.

Une comparaison systématique et exhaustive n'a pu être menée des conditions d'exploitation des affaires métropolitaines et algériennes : les diverses consultations cependant effectuées ont permis de classer de la manière suivante les difficultés d'exploitation.

1° Handicaps susceptibles de faire l'objet de mesures générales.

A. *Coût de l'Energie électrique.*

Il a été établi que les charges d'énergie électrique représentent en Algérie de 1 à 10 % du chiffre d'affaires selon la nature des industries soit 2 % en moyenne et que le coût de l'électricité y est en général de 35 % plus élevé qu'en Métropole. Le handicap électricité peut donc être considéré comme variant de 0,3 à 3,5 % du chiffre d'affaires.

C'est cependant par des mesures directes sur les prix de revient d'Electricité et Gaz d'Algérie qu'il semble convenable d'agir plutôt que par des ristournes octroyées directement à chaque entreprise.

La réduction des charges d'intérêt des emprunts d'E.G.A. actuellement envisagée doit permettre à cet établissement d'améliorer dans l'immédiat sa politique tarifaire et par conséquent de pallier pour les industriels les conséquences du prix plus élevé de l'énergie électrique qui, il faut le mentionner, trouve dans une certaine mesure une compensation dans le coût plus faible en Algérie de l'essence et du fuel.

La mise en valeur des gisements de gaz permettra ultérieurement de consolider cette politique.

B. *Logement du personnel.*

Un développement industriel rapide suppose tout au moins dans une première étape la venue dans les régions urbaines de cadres et agents de maîtrise le plus souvent européens ainsi que de travailleurs des campagnes. Malgré l'ampleur de l'effort de construction prévu en faveur de ces derniers, les entreprises pourront être dans l'obligation, surtout si leurs usines ne sont pas établies à proximité immédiate des agglomérations, de loger une partie de leurs ouvriers. La législation actuelle n'est pas d'autre part favorable au logement des cadres puisque les prêts qui peuvent être obtenus à cet effet sont le plus souvent remboursables dans le délai de cinq années.

Il en résulterait, si aucune mesure particulière n'était prise, un handicap qui peut être estimé de la manière suivante.

Pour une entreprise employant 100 personnes et qui serait dans la nécessité d'en loger 20, le coût des constructions correspondantes pourrait atteindre environ 40 millions.

La charge annuelle pendant les 10 premières années serait pour les amortissements (supposés effectués en 20 ans) de 2 millions de francs, pour les intérêts de 2 millions de francs, soit au total 4 millions. Sur ce montant pourraient s'imputer dans le cadre de la législation actuelle une bonification d'intérêt de 400.000 francs en cas d'emprunt à moyen terme, de 900.000 francs à 1 million en cas d'emprunt à long terme auprès du Crédit National et d'autre part des loyers d'environ 1 à 1,5 million de francs.

La charge résiduelle de l'ordre de 2 millions représenterait environ 4 % des salaires versés (50 millions) ou 1,2 % en moyenne du chiffre d'affaire.

Il s'agit donc d'un handicap non négligeable sur le plan de l'exploitation, susceptible d'amener des charges de trésorerie assez lourdes. Il appellerait, surtout à l'écart des centres urbains, des mesures destinées à faciliter sous forme particulière ou collective l'édification de logements de cadres ou d'ouvriers.

C. *Salaires.*

Aucune comparaison systématique n'a pu être faite des salaires et charges annexes en Métropole et en Algérie. Des contacts pris avec diverses entreprises algériennes ont cependant permis d'arriver à cette conclusion provisoire que le coût moins élevé de la main-d'œuvre et des charges sociales en Algérie compense approximativement la rémunération plus importante des cadres et la réduction du rendement dans un pays où la formation professionnelle n'a pas encore été assez développée.

Il ne semble donc pas y avoir de handicap précis sur ce point, étant toutefois observé qu'en cas de développement industriel rapide, la pénurie de cadres, d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés risquerait d'amener les entreprises à augmenter sensiblement leur rémunération.

Cette circonstance explique la nécessité de tenir compte en Algérie d'un assez large éventail des salaires lors de la fixation des rémunérations de base.

Il serait opportun que toute élévation éventuelle de salaires s'accompagne pour ces entreprises d'un effort de productivité et pour les pouvoirs publics d'une amélioration de la formation professionnelle permettant de constituer des cadres d'origine locale.

D. *Formation professionnelle.*

Les difficultés de démarrage résultant de l'insuffisance de formation des ouvriers algériens peuvent dans certaines branches d'activité constituer un handicap très important bien que difficilement chiffrable. Il paraît normal d'en tenir compte, lors de la détermination des avantages généraux à allouer à chaque entreprise. Il convient de plus d'associer étroitement les industries à la formation professionnelle, au besoin en assouplissant et en étendant le régime de remboursement des frais qui peuvent leur incomber pour l'éducation de leur propre personnel.

2° Handicaps non susceptibles de faire l'objet de mesures générales.

A. *Stocks.*

L'éloignement des sources d'approvisionnement et les dimensions plus réduites des affaires algériennes les conduisent à conserver des stocks de matières premières, pièces de rechange et petit outillage proportionnellement plus élevés qu'en Métropole.

Les charges supplémentaires de trésorerie qui en résultent paraissent être de l'ordre de 0,5 à 1 % du chiffre d'affaires.

B. *Frais de transport.*

La dispersion du marché en Algérie et en Afrique du Nord entraîne pour les entreprises qui doivent livrer sur l'ensemble de ces territoires des frais de transport élevés qui compensent en tout ou en partie les frais d'approche des produits métropolitains.

Il ne semble pas toutefois qu'une réduction particulière de frais de transport par fer puisse être envisagée, en raison de la complexité des questions tarifaires.

C. *Dimensions des usines.*

Plus important que les handicaps précédemment énumérés est celui pouvant résulter de la dimension réduite des usines algériennes et de l'absence de spécialisation.

La répercussion sur les prix de revient, très variable selon les secteurs, ne peut d'ailleurs faire l'objet que d'études monographiques. Une analyse menée à cet égard par une entreprise algérienne a fait ressortir un handicap de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires, ce qui semble d'ailleurs correspondre à un cas extrême. Il serait opportun que de telles études soient poursuivies, le handicap correspondant pouvant être considéré comme permanent et son appréciation fondamentale pour appliquer une politique d'industrialisation.

En conclusion, sous réserve de mesures particulières dans le domaine de l'énergie électrique, du logement du personnel et de la formation professionnelle, les difficultés d'implantation d'entreprises nouvelles paraissent consister essentiellement :

1° en charges temporaires d'intérêt et d'amortissement entraînées par les immobilisations nouvelles.

Le handicap correspondant, de l'ordre de 10 % $\frac{I}{C}$ du chiffre d'affaire est très variable selon que la conjoncture favorable ou défavorable permet ou non aux entreprises, européennes concurrentes d'intégrer dans leurs prix de vente des amortissements accélérés et des bénéfices importants ;

2° en un défaut permanent de productivité d'unités industrielles inférieures aux normes européennes et moins spécialisées, ce handicap, ayant toutefois une contre-partie dans les frais d'approche plus ou moins élevés des produits métropolitains concurrents.

Il en ressort :

— que tout système d'aide aux industries doit être largement indexé sur les investissements ;

— que l'aide apportée doit être supérieure aux avantages accordés jusqu'ici ;

— que cette aide doit pouvoir varier de manière importante selon la conjoncture ;

— que pour une part qui n'est pas d'ailleurs la plus importante, les avantages concédés ne doivent pas être limités en tout état de cause à une certaine période de temps, 10 années par exemple, puisqu'il est des handicaps qui ne disparaîtront qu'avec une amélioration lointaine des caractéristiques du marché algérien.

⁂

Il est nécessaire de redire que les calculs exposés ci-dessus sont fondés sur des moyennes. Ils ont pour objet d'apprécier un ordre de grandeur.

Il est évident que les autorités chargées de la mise en œuvre d'une aide à l'industrialisation auront pour tâche d'apprécier celle-ci suivant les différents cas individuels.

Cette appréciation se déterminera en fonction de la structure même de l'industrie et de l'entreprise considérées ; mais il n'est pas inutile d'indiquer que l'entreprise ne devrait pas être envisagée à cet égard, uniquement comme une fin en soi. Plus que par le passé ou plutôt avec des moyens plus précis, tirés des méthodes actuelles d'analyse économique, l'appréciation doit porter sur le rôle et la place de l'entreprise dans un processus d'expansion, au-delà de ses résultats immédiats, puisque l'aide accordée a comme objectif final précisément l'expansion.

C'est pour quoi le présent rapport tente de calculer en face des avantages financiers, les effets d'un développement industriel en Algérie sur les différents secteurs économiques.

2e PARTIE

ETUDE SOMMAIRE DES EFFETS D'UN INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DANS L'ECONOMIE ALGERIENNE

Il est fait usage, dans les paragraphes qui suivent, des termes empruntés au vocabulaire de la comptabilité économique ; les notions employées ne nécessitent cependant pas de commentaire particulier.

Un investissement effectué dans une économie a toujours un double effet :

— *immédiatement :* la dépense propre d'investissement crée des revenus qui, engendrant une demande supplémentaire de produits de consommation, entraîne une augmentation de l'activité ;

— *à plus ou moins long terme :* la production due à l'investissement crée, à son tour, des revenus qui auront eux-mêmes une influence sur l'activité économique.

Ces deux actions sont absolument distinctes : un certain délai peut même les séparer.

⁂

Ces préliminaires posés, la présente étude recherche les diverses conséquences sur l'économie algérienne d'un investissement égal à 100 k, k étant le coefficient de capital $\frac{I}{C}$ c'est-à-dire le rapport de l'investissement au chiffre d'affaires annuel réalisé à partir d'une époque donnée.

Il est nécessaire de faire quelques hypothèses sur la nature de l'investissement étudié et sur la production en résultant, ainsi que de connaître certaines relations fondamentales tirées de la comptabilité économique algérienne :

a. Il sera admis que l'investissement réalisé, exprimé au prix du marché, se ventile ainsi :

Outillage d'origine locale	:	30 k
Bâtiments	:	40 k
Outillage d'importation	:	30 k
		100 k

b. La production annuelle attendue, résultant directement de cet investissement, et évaluée toujours au prix du marché, s'élève évidemment à 100. Sa répartition sera supposée la suivante :

Consommation de produits locaux	:	35
Consommation de produits importés	:	15
Salaires et charges sociales	:	20
Impôts directs et indirects	:	12
Amortissement et réserves	:	10
Distribution de bénéfices	:	8
		100

Les comptes économiques algériens 1950 à 1954 montrent d'autre part, que :

c. les importations directes de produits « finals » augmentent de 22 lorsque les consommations « finales » augmentent de 100 ;

d. lorsqu'une entreprise algérienne consomme des produits intermédiaires, ceux-ci sont importés dans la proportion de 1/3 environ (sauf si c'est une entreprise de bâtiment pour laquelle la proportion est beaucoup plus faible) ;

e. les marges de commercialisation sur les importations varient fortement, selon la nature des produits

L'on a admis pour l'avenir :

30 % pour les produits finals de consommation.
20 % pour les biens d'équipement,
0 % pour les produits intermédiaires.)

f. la valeur ajoutée par une entreprise non agricole de caractère moyen est égale à la moitié environ de son chiffre d'affaires. Cette proportion a été maintenue avec la ventilation suivante de la valeur ajoutée :

Salaires et charges sociales	:	40
Impôts directs et indirects	:	25
Amortissement et réserves	:	20
Distribution de bénéfices	:	15
		100

g. enfin, les particuliers partagent leurs revenus entre la consommation, les impôts et l'épargne conformément au schéma :

Consommation	:	90
Impôts directs	:	2
Epargne	:	8
		100

L'on a admis ici encore que cette répartition se conserverait.

Compte tenu de ces hypothèses, il est possible d'apprécier les effets immédiats et les effets à terme de l'investissement réalisé, c'est-à-dire les effets :

1° de la dépense d'investissement ;

2° de la production supplémentaire permise par cet investissement.

Il a paru utile pour la clarté du raisonnement, de calculer au préalable l'effet, sur les divers agents de l'économie algérienne, d'une distribution de revenus.

I. Effets d'une distribution de revenus.

Toute distribution de revenu (salaires, prestations sociales ou bénéfices distribués) conduit à une augmentation :

— de la consommation,
— des impôts directs,
— de l'épargne.

L'accroissement de la consommation implique à son tour une hausse des importations et une production supplémentaire. Cette dernière dégage de nouveaux revenus, c'est-à-dire de nouvelles distributions qui engendreront un phénomène semblable à celui que l'on vient de décrire et ainsi de suite. Il s'agit ainsi d'un véritable processus « en chaîne », qui est d'ailleurs très rapidement amorti, comme le montre le tableau suivant établi pour une distribution initiale de 100 (les calculs intermédiaires n'étant pas exposés ici).

Effets d'une distribution de revenus de 100 (y compris les 100 initiaux) :

Revenus distribués		: 142,5
Epargne des particuliers		: 11,4
Impôts directs payés par les particuliers		: 2,9
Consommation des particuliers		: 128,2
— produits importés	: 51,1	
— produits fabriqués localement	: 77,1	

Pour apprécier les conséquences de ce processus sur les divers centres économiques, il est nécessaire de ventiler la fabrication locale de produits, (c'est-à-dire 77,1), en salaires, impôts et bénéfices. Il résulte de ce calcul non exposé ici que dans l'ensemble les effets d'une distribution de revenus égale à 100 peuvent se schématiser ainsi :

Extérieur	: +	51,1 de déficit commercial supplémentaire.
Particuliers	: +	42,5 de revenus distribués indirectement.
	+	128,2 de consommation.
Administration	: +	22,2 d'impôts nouveaux (directs ou indirects).
Ressources en capital	: +	26,7 d'épargne.

Ces résultats mettent en lumière l'importance de la distribution de revenus, puisque 100 distribués amènent 50 environ d'importés, 130 de consommés, 20 de taxés et 25 d'épargnés.

II. Effets immédiats d'un investissement.

L'investissement égal à 100 k réalisé à partir d'une époque produit dès le début des travaux ses effets ; ceux-ci se situeront dans une période à peine plus longue que la durée propre de mise en place de l'investissement (quelques mois à peine de décalage). Ils seront évidemment *uniques* et ne se produiront qu'à ce moment là.

Le mécanisme en est très simple : la dépense d'investissement entraîne des importations et engendre une production locale ; celle-ci est la source d'une distribution de revenus qui ont, sur l'économie, les effets analysés au § I ci-dessus.

En d'autres termes, il est facile de calculer les distributions directes de revenus créés par l'investissement de 100 k, (soit 37,1 k comme l'indique le tableau suivant) :

Importations	:	32,5 k
Impôts	:	16,9 k
Amortissement et réserves	:	13,5 k
Distributions	:	37,1 k
		100,0 k

La distribution de 37,1 k, conformément au § I, engendre un effet de revenu, et le résultat total est le suivant :

Extérieur	:	+ 51,5 k d'importations supplémentaires
Particuliers	:	+ 52,9 k de revenus distribués
		+ 47,6 k de consommation
Administration	:	+ 25,1 k de ressources nouvelles
Ressources en capital	:	+ 23,4 k d'épargne dégagée

Les effets immédiats d'un investissement égal à 100 k se résument donc en 50 k d'importations supplémentaires, 50 k de nouvelle consommation, 25 k d'impôts et 25 k d'épargne.

III. Effets à terme d'un investissement.

Par hypothèse il a été admis que la production annuelle due à l'investissement réalisé, et qui peut apparaître après un certain laps de temps, était égale à 100.

Elle se répartit évidemment en valeur ajoutée locale et en importations. Il est possible de calculer — compte tenu de ce que la fabrication locale utilise en particulier, comme matières premières, des produits importés — les revenus distribués par cette production.

Celle-ci se répartit ainsi :

Importations	:	24,0
Impôts	:	18,5
Amortissement et réserves	:	15,2
Distributions	:	42,3
		100,0

Un effet de revenu dû aux 42,3 distribués prend naissance.

Le résultat total fait apparaître chaque année les actions suivantes sur les divers centres de l'économie.

Extérieur	:	+ 45,6 d'importations
Particuliers	:	+ 60,3 de revenus distribués
		+ 54,3 de consommation supplémentaire
Administration	:	+ 27,9 de ressources budgétaires
Ressources en capital	:	+ 26,5 d'épargne

Ici encore, il est donc possible d'admettre que la production supplémentaire de 100 due à l'investissement effectué entraînera un accroissement du déficit commercial de 45 environ, un accroissement de la consommation des particuliers de 55, une hausse des recouvrements budgétaires de 30 et de l'épargne de 25.

⁂

Cet ensemble de résultats est valable sous trois hypothèses fondamentales (autres que celles exprimées ci-dessus).

— *les ressources budgétaires* dégagées sont considérées comme n'ayant aucune influence sur les dépenses publiques (traitements des fonctionnaires, consommation ou investissements publics).

— *les ressources en capital* qui apparaissent sont estimées ne pas devoir être utilisées et entraîner de nouveaux investissements ;

— l'économie algérienne est supposée très « élastique » c'est-à-dire qu'à tout développement de la demande doit correspondre un développement de la production tel que le rapport entre production locale et importation demeure inchangé pour la masse des biens acquis visés dans les calculs ci-dessus.

Il n'est pas douteux que ces deux premières hypothèses sont en deçà de la réalité et qu'en particulier, l'installation de nouvelles firmes pour satisfaire la demande de produits intermédiaires est vraisemblablement indispensable, dans le cas d'investissements industriels importants.

Les résultats ci-dessus peuvent donc à cet égard être considérés comme des minima.

Au contraire, la réalisation de la 3e hypothèse, bien que favorisée par la récente découverte de nouvelles ressources n'en impose pas moins une action sur tous les secteurs où risquent de s'établir des goulots d'étranglement de la production. Le maintien du rapport entre production locale et importation, ou même son amélioration, dépend ainsi de l'efficacité de la politique économique générale dont les divers aspects doivent, ainsi qu'il a été précisé plus haut, faire l'objet d'un autre rapport.

En résumé dans la structure actuelle de l'économie algérienne un investissement industriel de 100 K, destiné à une production annuelle de 100, a un effet immédiat et un effet annuel à terme :

1. dans l'un et l'autre cas, les importations sont accrues d'une valeur approximativement égale à la moitié de l'investissement et à la moitié de la production annuelle. Encore convient-il de remarquer que cet accroissement a une certaine contrepartie dans la réduction des importations consécutives aux fabrications nouvelles. Mais cette réduction doit demeurer inférieure dans la mesure où l'état actuel de l'économie algérienne laisse prévoir que les fabrications nouvelles porteront surtout sur des catégories de biens déjà fabriqués localement. Contrairement à une opinion avancée à tort, il est vérifié ici, une fois de plus que l'industrialisation d'un territoire sous-développé augmente sensiblement — et de façon durable — les importations en provenance du reste de l'ensemble économique auquel il appartient.

2. la consommation des particuliers augmente à peu près comme les importations, les ressources budgétaires et l'épargne s'accroissant environ de moitié.

D'une façon très sommaire, mais qui n'est destinée qu'à préciser les ordres de grandeur, si l'on estime qu'une aide égale au handicap défini dans la première partie du rapport, soit 10 k par exemple, permet un investissement de 100 k,

a. l'économie métropolitaine connaît une augmentation de ses exportations (1) de 50 k dans l'immédiat et de 50 chaque année.

b. l'économie de l'Algérie connaît :

— une augmentation des revenus distribués de 50 k dans l'immédiat et de 60 chaque année.

— une formation de capital de 25 k dans l'immédiat et de 25 chaque année.

— des recettes publiques de 25 k dans l'immédiat et de 25 chaque année.

Ce dernier point qui sera évoqué avec plus de précision dans la 3e partie met en évidence du point de vue global et dans le cadre d'une opération isolée que les ressources budgétaires augmentent plus que le sacrifice consenti.

Ces résultats doivent toutefois être interprêtés avec prudence. L'effet de multiplication de la subvention ne peut, on l'a vu, être pleinement obtenu que sous réserve d'une action sur tous les secteurs de l'économie dont le développement risque d'être freiné et cette question suppose notamment un surcroît de dépenses publiques.

---

(1) La totalité des importations étant, pour la simplicité du calcul rapportées à la Métropole.

3e PARTIE

ETUDE COMPAREE DES AVANTAGES FINANCIERS QUI PEUVENT ETRE CONSENTIS AUX INDUSTRIES NOUVELLES

L'ordre de grandeur de l'aide à consentir aux entreprises nouvelles étant évalué les modalités de cette aide peuvent être très variées, à la fois dans leur forme et, par conséquent, dans leurs effets.

Il a donc paru indispensable, pour apprécier les effets des diverses mesures possibles et pour les comparer entre eux, de les calculer avec précision et de les ramener aux mêmes bases ; par conséquent, de faire en sorte qu'ils puissent, être facilement rapprochés des calculs de handicaps de la première partie du rapport.

§ 1. Comparaison des effets financiers de diverses mesures d'aide à l'industrialisation.

A. PRINCIPES DE CALCUL.

a. Les avantages de toutes sortes qui peuvent être accordés aux entreprises industrielles doivent être d'abord évalués en francs comparables, car ils peuvent être très diversement échelonnés dans le temps. La meilleure méthode a semblé l'actualisation de toutes les sommes, à une époque donnée. Plus précisément il a paru qu'il convenait, en considérant l'année comme unité indivisible de temps de prendre comme point de départ, donc comme « année zéro » celle qui précède le démarrage de l'entreprise.

b. d'autre part pour prendre la mesure exacte des divers avantages, il faut les comparer à un des principaux éléments financiers de l'entreprise : en fait le choix s'est restreint, entre le total des immobilisations et le chiffre d'affaires annuel.

Malgré certaines difficultés il a paru que la référence aux immobilisations, était seule relativement et théoriquement aisée parce qu'elle permettait d'éviter, dans la plupart des cas, d'expliciter une hypothèse d'évolution de la production dans le temps. Toutefois, ne peut être comparée aux immobilisations (stock de capital) que la masse *globale* des avantages consentis.

L'avantage moyen annuel doit être d'autre part comparé au chiffre d'affaires ou plus exactement à la valeur de la production annuelle. Il faut veiller alors à retenir le chiffre d'affaires d'une année normale, et non celui des premières années de fonctionnement et à actualiser toutes les valeurs à la même époque. Ce dernier calcul se réalise sur l'ensemble des avantages beaucoup plus aisément que sur chacun d'eux pris en particulier.

Note importante : Il a été supposé que le régime fiscal de l'Algérie était maintenu dans sa structure, (indépendamment de son taux de pression). Les conséquences d'une modification de structure du régime fiscal, abordées au cours de la présente étude, requièrent des analyses approfondies mais elles ne modifient pas les conclusions exposées ci-dessus d'un régime différentiel de l'industrialisation.

c. **Il faut noter enfin que le coefficient de capital ou rapport des immobilisations au chiffre d'affaires n'atteint sa valeur normale, donc n'a un sens, que pour la production d'une année de fonctionnement *normal.* Si Cm est la valeur de cette production et I le montant de toutes les immobilisations, le coefficient de capital peut alors être défini ainsi :**

$$\text{Coefficient de capital } K = \frac{I}{Cm}$$

B. Examen des divers avantages.

a. Ristourne sur le chiffre d'affaires.

Si C_1, C_2.... Cn.... représentent les chiffres d'affaires de la première, deuxième, n^e^ année, une ristourne de 1 % sur le chiffre d'affaire de chaque année pendant n années, équivaut à un avantage global actuel, avec le taux d'intérêt i, ègal à :

$$\frac{1}{100}\left[C_1 + C_2 (1+i)^{-1} + C_3 (1+i)^{-2} \ldots\ldots + Cn\,(1+i)^{-n+1}\right]$$

1. Si le chiffre d'affaires est *constant* pendant toute la période, égal à C par exemple, la formule se simplifie et devient :

$$\frac{C}{100}\left[(1 + \frac{1}{1+i} + \frac{1}{(1+i)^2} \ldots\ldots + \frac{1}{(1+i)^{n-1}}\right] = \frac{C}{100}\left[\frac{(1+i)^n - 1}{i\,(1+i)^{n-1}}\right]$$

En prenant i — 0,06, la valeur actuelle de l'avantage atteint :

— pour n — 5 : $\dfrac{4{,}5\ C}{100}$

— pour n — 10 : $\dfrac{7{,}8\ C}{100}$

— pour n — 15 : $\dfrac{10{,}3\ C}{100}$

2. Si le chiffre d'affaires s'accroit tous les ans de *a* % le chiffre d'affaires de la n^e^ année est égal à :

$$Cn = C_1\,(1+a)^{n-1}$$

et l'avantage global résultant d'une ristourne de 1 % devient :

en posant $\lambda = \dfrac{1+a}{1+i}$

$$\frac{C_1}{100}\left[1 + \frac{1+a}{1+i} + \left(\frac{1+a}{1+i}\right)^2 \ldots\ldots + \left(\frac{1+a}{1+i}\right)^{n-1}\right] = \frac{C_1}{100} \times \frac{\lambda^n - 1}{\lambda - 1}$$

Cas particulier : si a = i, il est évident que l'avantage global est égal à : $\frac{n\,C_1}{100}$

Par rapport au chiffre d'affaires normal Cm atteint dans l'année m l'avantage consenti, *r*, s'écrit en posant :

$$K = \frac{I}{Cm}$$

$$r = \frac{n\,Cm}{100\,(1+i)^{m-1}} = \frac{nI}{100\,K\,(1+i)^{m-1}}$$

et, en prenant par exemple : n = 10, m = 4, a = 6 % :

$$r = 8{,}4\ \%\ Cm = 8{,}4\ \%\ \frac{I}{K}$$

Avec m = 3, l'on aurait pour les mêmes valeurs de n et de a respectivement :

$$r = 8{,}9\ \%\ Cm$$

L'ordre de grandeur est donc le même.

Lorsque *a* est différent de *i*, et lui est supérieur, l'avantage consenti est supérieur à *r* ; réciproquement l'avantage est inférieur à *r* lorsque *a* est inférieur à *i*.

Exemples : i = 0,06 n = 10 m = 4

$$a = 0{,}04 \quad r' = 7{,}7\ \%\ Cm = 7{,}7\ \%\ \frac{I}{K} \quad (r = 8{,}4\ \%\ \frac{I}{K})$$

$$a = 0{,}08 \quad r' = 9{,}1\ \%\ Cm = 9{,}1\ \%\ \frac{I}{K} \quad (r = 8{,}4\ \%\ \frac{I}{K})$$

Ces exemples d'application montrent que l'ordre de grandeur de r n'est pas modifié, lorsque le rythme annuel d'accroissement de la valeur de la production ne s'écarte pas trop de 6 %.

b. Remboursement d'une fraction des investissements.

Une prime d'équipement P = pI peut être consentie en deux fractions, l'une $p_1 I$ donnée immédiatement, l'autre $p_2 I$ donnée en annuités égales pendant n années.

La valeur actuelle de ces deux fractions est approximativement :

1° $p_1 I$

2° $$\frac{p_2 I}{n}\left[\frac{1}{(1+i)} + \frac{1}{(1+i)^2} + \ldots\ldots \frac{1}{(1+i)^n}\right] = \frac{p_2 I}{n}\,\frac{(1+i)^n - 1}{i\,(1+i)^n}$$

Exemple :

$p_1 = p_2 = 25\ \%$, i = 6 %, n = 10

1re fraction accordée immédiatement : 25 % I.

2e fraction donnée par annuités égales : 18,4 % I.

c. Bonification d'intérêt.

Si l'entreprise a contracté un emprunt E = eI remboursable en n années au taux d'intérêt i par annuités de capital constantes, une bonification d'intérêt de 1 % qui lui est allouée sur cet emprunt représente un avantage actuel de :

$$\frac{E}{100}\left(\frac{1}{1+i}\right) \text{ pour la première année,}$$

$$\frac{E}{100}\,\frac{n-1}{n}\left[\frac{1}{(1+i)^2}\right] \text{ pour la deuxième année,}$$

$$\frac{E}{100}\,\frac{1}{n}\left[\frac{1}{(1+i)^n}\right] \text{ pour la nième année,}$$

soit au total :

$$q=\frac{E}{100}\left[\frac{1}{1+i}+\frac{n-1}{n}\,\frac{1}{(1+i)^2}+\ldots\ldots\,\frac{1}{n}\,\frac{1}{(1+i)^n}\right]$$

Cette quantité se somme en deux parties :

$$\frac{E}{100}\left\{\frac{1}{1+i}+\ldots\frac{1}{(1+i)^n}-\frac{1}{n}\left[\frac{1}{(1+i)^2}+\frac{2}{(1+i)^3}+\ldots\frac{n-1}{(1+i)^n}\right]\right\}$$

$$=\frac{E}{100}\left[\frac{(1+i)^n-1}{i\,(1+i)^n}-\frac{1}{n}\,\frac{(1+i)^n-(1+ni)}{i^2\,(1+i)^n}\right]$$

$$=\frac{E}{100}\left[\frac{1-(1+i)^n\,(1-ni)}{ni^2\,(1+i)^n}\right]$$

En notant E = eI, l'avantage total q résultant d'une bonification de 1 % d'intérêt s'écrit :

$$q=\frac{e\,I}{100}\left[\frac{1-(1+i)^n\,(1-ni)}{ni^2\,(1+i)^n}\right]$$

Exemple : $i = 0{,}06$

$n = 5$	$q = 2{,}63\ e\ I\ \%$
$n = 10$	$q = 4{,}40\ e\ I\ \%$
$n = 20$	$q = 7{,}10\ e\ I\ \%$

d. Exonération fiscale des B.I.C.

L'exonération fiscale des B.I.C. pour une année donnée où le bénéfice net a atteint la valeur B correspond approximativement à :

20 % B

ou si l'on admet que B = 6 % du capital (égal lui-même à la fraction c des investissements) la ristourne annuelle a pour valeur :

$$12\ \%\ cI$$

Dans l'hypothèse de bénéfices constants pendant toute la durée n de la ristourne, l'avantage total actuel s'écrit :

$$f = \frac{12\ cI}{100}\left[\frac{1}{1+i} + \ldots \frac{1}{(1+i)^n}\right] = \frac{12\ cI}{100}\,\frac{(1+i)^n - 1}{i\,(1+i)^n}$$

pour n = 5 i = 0,06 f = 5,1 % cI,

n = 10 i = 0,06 f = 8,8 % cI.

Ce résultat, obtenu en fonction d'une rentabilité moyenne normale du capital, est toutefois susceptible de subir en pratique d'importantes variations.

Il a paru à cet égard intéressant de rechercher la variation de la taxe sur les B.I.C. en fonction de la marge de bénéfice brut et de l'importance des annuités d'amortissement industriel constatée dans diverses branches d'activité.

L'on peut admettre que pour un secteur d'activité donné le bénéfice brut qui est égal à la valeur ajoutée, diminuée des frais de personnel et impôts déductibles est fonction du chiffre d'affaire. D'autre part, le bénéfice brut est égal à la somme :

(intérêts et agios + amortissements + bénéfice net)

Les intérêts et agios sont essentiellement fonction des emprunts E qui représentent une fraction des investissements, liés eux-mêmes au chiffre d'affaires normal par le coefficient K.

Le bénéfice brut et les intérêts et agios étant ainsi fonction du chiffre d'affaires, l'on peut admettre :

Amortissement + Bénéfice net et intérêts = x. Cm

ou A + B = x. Cm

m étant l'année moyenne de la période considérée et Cm étant le chiffre d'affaires de cette année :

et, en posant A = α Cm et par conséquent

$$B = (x - \alpha)\ Cm$$

$$f = 0{,}20\ (x - \alpha)\ Cm$$

dépend de la durée d'amortissement. L'annuité d'amortissement est fonction du taux d'intérêt et telle que l'investissement :

$$I = \frac{A\,(1+t)^n - 1}{t}$$

$$A = \alpha\ Cm = \frac{I\,t}{(1+t)^n - 1}$$

$$\alpha = \frac{t}{(1+t)^{\mu} - 1} K$$

$$f = 0{,}20 \left(x - \frac{t}{(1+t)^{\mu} - 1} K\right) Cm$$

$$= 0{,}20 \left[\frac{x}{K} - \frac{t}{(1+t)^{\mu} - 1}\right] I$$

Ainsi f peut être exprimé en fonction de x, μ et K.

Le tableau suivant exprime les valeurs de f en fonction de x, μ et K.

x \ K / μ	0,5			1			1,5			2		
	5	10	15	5	10	15	5	10	15	5	10	15
0,10	0,005	0,025	0,031	—	0,005	0,011	—	—	0,005	—	—	—
0,12	0,013	0,033	0,039	—	0,009	0,015	—	0,001	0,007	—	—	0,003
0,14	0,021	0,041	0,047	—	0,013	0,019	—	0,003	0,010	—	—	0,005
0,16	0,029	0,049	0,055	—	0,017	0,023	—	0,006	0,013	—	0,001	0,007
0,18	0,037	0,057	0,063	0,001	0,021	0,027	—	0,009	0,015	—	0,003	0,009
0,20	0,045	0,065	0,071	0,005	0,025	0,031	—	0,011	0,018	—	0,005	0,011
0,22	0,053	0,073	0,079	0,009	0,033	0,039	—	0,014	0,021	—	0,007	0,013
0,24	0,061	0,081	0,087	0,013	0,033	0,039	—	0,017	0,023	—	0,009	0,015

Par exemple, pour une entreprise de coefficient de capital 0,5 (valeur moyenne dans l'industrie) qui amortit ses immobilisations en 10 ans et dont le bénéfice brut est égal à 20 % de son chiffre d'affaires, la ristourne de l'impôt sur les B.I.C. équivaut à un avantage annuel moyen de 6,5 % de ses immobilisations.

Pour apprécier l'avantage global résultant d'une ristourne de l'impôt sur les B.I.C. pendant n années, il convient d'actualiser les différentes ristournes annuelles suivant la formule :

$$f \frac{(1+i)^n - 1}{i\,(1+i)\,n}$$

e. Participation d'une société d'investissement.

Au cas où une société d'investissement participe au capital d'une entreprise en souscrivant la fraction c' des immobilisations, l'avantage retiré par cette entreprise peut être évalué ainsi.

Il faut partir du principe que les entreprises dans lesquelles une société d'investissement prendra des participations auraient généralement dû emprunter au taux du marché les capitaux qui leur sont ainsi apportés.

Si donc cette fraction du capital (c'I) avait été empruntée au taux d'intérêt i' sous forme d'un emprunt remboursable en n années, par annuités de capital égales, le total des intérêts payés dûment actualisés à l'origine des temps s'exprimeraient par la formule :

$$(1) \qquad c'Ii' \left[\frac{1-(1+i)^n(1-n\,i)}{ni^2\,(1+i)^n}\right] \text{ (Voir paragraphe c ci-dessus)}$$

Grâce à la société d'investissements, l'entreprise fera donc l'économie de ces intérêts. A l'inverse, elle devra servir à la société d'investissement tout comme aux autres actionnaires, des dividendes provenant des bénéfices réalisés.

Si tm est le taux des dividendes par rapport au capital actions, le total des distributions à la société d'investissement dans la période de n années sera approximativement de :

$$n\,c'\,tm\,I$$

L'actualisation dans l'hypothèse d'un dividende annuel constant donnera :

$$(2)\ c'\ tm \left[\frac{(1+i)^n-1}{i\,(1+i)^n}\right] I$$

L'avantage global actualisé résultant de la participation d'une société d'investissement au capital de l'entreprise apparaîtra ainsi comme la différence des expressions (1) et (2) soit :

$$c'\,I \left\{ i' \left[\frac{1-(1+i)^n\,(1-ni)}{ni^2\,(1+i)^n}\right] - tm \left[\frac{(1+i)^n-1}{i\,(1+i)^n}\right] \right\}$$

Cette formule permet de tirer les conséquences suivantes :

1° L'avantage est d'autant plus grand que le bénéfice net est faible, voire même négatif : on le conçoit dans ce dernier cas notamment, car s'il y a des pertes, elles se répartissent sur un plus grand nombre d'actionnaires.

2° Plus les immobilisations sont importantes relativement à la production (coefficient de capital élevé) plus grand apparaît l'avantage : en effet, l'amortissement accéléré des immobilisations permis par la législation fiscale, tend à réduire le bénéfice net, au moins pendant la durée de l'amortissement et ainsi qu'il est posé ci-dessus l'avantage croît quand le bénéfice diminue.

3° Quand il y aura avantage, celui-ci sera d'autant plus important que la proportion de la participation sera plus grande.

Le calcul ci-dessus fait d'ailleurs abstraction des avantages d'une autre nature que peut apporter une société d'investissement.

1° Elle peut rendre possible la formation de l'entreprise industrielle bénéficiaire en complétant un capital insuffisant ; elle peut aussi, au cas où la possibilité de réunir un capital privé est limitée permettre la constitution d'une société plus importante ; elle peut également faciliter la vie financière d'une entreprise, par le fait que pendant une période un apport en capital peut n'être pas rémunéré alors que le service d'un emprunt

ne pourrait être interrompu sans entraîner la faillite. N'étant appelés à jouer que dans certains cas dont la fréquence ne peut être prévue, mais présentant dans ces cas un avantage décisif, les conséquences de cet ordre ne sont pas chiffrables.

2° Ce calcul ne fait pas entrer en ligne de compte la charge d'agios bancaires résultant des besoins de trésorerie à court terme de l'entreprise : abstraction faite de l'amortissement industriel, ceux-ci s'accroissent à mesure du remboursement des emprunts à long terme et dans la limite où la substitution peut être opérée, les différences de taux entre le court et le long terme doivent seules être considérées. L'allègement de la trésorerie peut enfin permettre à l'entreprise de réduire momentanément le rythme de ses amortissements industriels et avoir de ce fait une répercussion favorable sur les prix de revient pendant une période difficile.

f. Amortissement accéléré.

Il convient de noter que les amortissements accélérés sont sans portée pratique lorsque l'entreprise est exonérée de l'impôt sur les B.I.C.

Dans le cas contraire cet avantage a la portée suivante :

Supposons une entreprise pouvant amortir en 5 ans :

a. des installations normalement amortissables en 10 ans et représentant 25 % de ses investissements I ;

b. les installations amortissables en 20 ans et représentant 50 % de ses investissements I.

L'amortissement supplémentaire (en supposant que les bénéfices bruts le permettent) est :

En supposant $I = 100$

1re à 5e année : $25 \times 0{,}1 + 50 \times 0{,}15 = 10$

6e à 10e année : $25 \times 0{,}1 + 50 \times 0{,}05 = -5$

11e à 20e année : $50 \times 0{,}05 = -2{,}5$

En valeur actuelle l'amortissement suplémentaire effectué est :

$$\frac{50 \times 4{,}2}{5} - \frac{25 \times 3{,}2}{5} - \frac{25 \times 4{,}1}{10} = 42 - 16 - 10 = 16$$

ou 16 % I

d'où il résulte une exonération fiscale égale à $16\ \% \times 20\ \% \times I = 4\ \%\ I$, en retenant pour le taux réel des B.I.C. 20 % en moyenne.

g. Exonération des bénéfices remployés en investissements (bénéfices réalisés en Algérie).

I étant le montant des investissements effectués au moyen de bénéfices et le taux de l'impôt sur les B.I.C. étant de l'ordre de 20 %, l'exonération correspond à :

$$20\ \% \times I$$

h. Exonération de la taxe à la production sur les investissements.

Le taux de l'impôt est de l'ordre de 6 % de telle sorte que l'exonération correspondrait à : 6 % I.

⁂

Les divers avantages qui viennent d'être examinés ont été actualisés à la même époque (année précédant le démarrage de l'entreprise) et appréciés en fonction d. montant des immobilisations I. Il pourra être utile de les comparer au chiffre d'affaires afin de déterminer leur valeur moyenne annuelle. On ne pourra le faire sans supposer une loi de croissance de la production de l'entreprise en fonction du temps.

A cet effet, il a paru simple d'admettre le développement de la production au taux annuel a, de sorte que, en utilisant les notations et les calculs du paragraphe *a* relatif à la ristourne de la taxe sur le chiffre d'affaires, un avantage consenti pendant n années se comparera au total des chiffres d'affaires actualisés des n années, soit à :

$$\frac{Cm}{(1+i)^{m-1}} \cdot \frac{\lambda^n - 1}{\lambda - 1}$$

en posant $\lambda = \frac{1+a}{1+i}$ et Cm étant le chiffre d'affaires normal atteint par hypothèse dans l'année m.

A titre d'exemple, avec $a = 4\,\%$, $i = 6\,\%$, $m = 5$

pour $n = 5$	3,8 Cm
pour $n = 10$	7,3 Cm
pour $n = 15$	10,4 Cm

Ainsi, une bonification d'intérêt de 3 centimes sur un emprunt remboursable en 10 ans correspondra à un avantage annuel moyen par rapport au chiffre d'affaires de :

$$\frac{0{,}132\ E}{7{,}3\ Cm} = 0{,}018\ \frac{E}{Cm} = 1{,}8\,\%\ e\ \frac{I}{Cm} = 1{,}8\,\%\ eK$$

e étant le rapport de l'emprunt dans le total des immobilisations.

C. Résultats comparés.

Les calculs effectués au § B précédent, permettent d'apprécier l'avantage global consenti à une entreprise nouvelle dans les hypothèses moyennes retenues. Pas plus que le calcul des « handicaps » effectué dans la première partie du rapport, les chiffres avancés ne peuvent être appliqués sans précautions à une entreprise individuelle ; ils déterminent simplement des ordres de grandeur globaux.

A titre d'exemple, l'avantage global sera chiffré sur l'hypothèse suivante dans laquelle les avantages consentis sont calculés à taux élevé.

TAUX ANNUEL d'accroissement de la production	4 %	6 %	8 %
Avantages globaux			
1. Prime d'équipement (50 %)			
a. part versée immédiatement (25 %) ..	25 % I	25 % I	25 % I
b. part versée en 10 annuités égale (25 %).	18,4 % I	18,4 % I	18,4 % I
2. Détaxe des investissements	6 % I	6 % I	6 % I
3. Bonification d'intérêt de 3 points sur un emprunt de 35 % I remboursable en 10 ans.	4,6 % I	4,6 % I	4,6 % I
4. Ristourne de la taxe sur le chiffre d'affaire pendant 5 ans (ristourne de 7 % - coefficient capital 0,5)	53 % I	56 % I	57 % I
Total.....	107 % I	110 % I	111 % I
5. Exonération de l'impôt sur les B.I.C. pendant 5 ans (bénéfice brut 0 à 20 % Cm, amortissements accélérés sur 5 ans, coefficient capital 0,5)	0 à 19 % I	0 à 19 % I	0 à 19 % I
Total général.....	107 à 126 % I	110 à 129 % I	111 à 130 % I
Avantages annuels moyens en % du chiffre d'affaire (K = 0,5)			
1. Prime d'équipement	2,9	2,8	2,6
2. Détaxe investissements	0,4	0,4	0,3
3. Bonification intérêts	0,3	0,3	0,2
4. Ristourne de la taxe sur le chiffre d'affaire.	7	7	7
Total.....	10,6	10,5	10,1
5. Exonération impôts B.I.C.	0 à 2,5	0 à 2,4	0 à 2,3
Total général.....	10,6 à 13,1	10,5 à 12,9	10,1 à 12,4

En s'attachant uniquement aux ordres de grandeur, on voit que les diverses mesures peuvent conduire *dans ce cas particulier* à rembourser une fois et un tiers les immobilisations, ou à donner annuellement en moyenne 13 % du chiffre d'affaires.

Il s'agit, on le rappelle, d'une entreprise de coefficient de capital 0,5.

D'une façon plus générale K étant le coefficient de capital les mesures prévues ci-dessus conduisent à accorder les avantages annuels moyens suivants :

1. Prime d'équipement	:	5,5 K % Cm
2. Détaxation des investissements	:	0,8 K % Cm
3. Bonification d'intérêts	:	0,6 K % Cm
4. Exonération des B.I.C.	:	0 à 4,8 K % Cm
		6,9 à 11,7 K % Cm
5. Taxe sur le chiffre d'affaires	:	7 % Cm

§ II. Incidences budgétaires d'une aide aux industries agréées.

Les calculs retenus au paragraphe précédent ont été conduits de façon que l'avantage global résultant ait l'ordre de grandeur du handicap, mais en éliminant, par simplicité, l'hypothèse d'une participation en capital d'une société d'investissement ; de ce fait, la prime d'équipement atteint un taux très élevé (50 %), qui ne se conçoit que dans des cas extrêmes.

En pratique, il sera souhaitable, ainsi qu'il sera exposé plus loin, qu'une part du capital des entreprises nouvelles soit apportée par des sociétés d'investissement. Aussi, pour apprécier les charges budgétaires entraînées par une politique d'industrialisation en fonction des recettes supplémentaires qu'apporte le développement économique y afférent, est-il nécessaire de prendre des hypothèses de financement portant à la fois sur l'ensemble de la période considérée et sur des hypothèses globales moyennes de répartition de l'aide accordée entre les différentes formules.

C'est l'objet des calculs qui suivent ; mais à propos desquels il faut souligner une fois de plus qu'il ne s'agit que d'une démonstration d'ordre général et qui n'est valable qu'en ordre de grandeur.

1. L'on a fait l'hypothèse que les *investissements neufs agréés* pourraient s'élever dans une période décennale de mise en œuvre d'une politique d'industrialisation à 260 milliards.

L'on a admis d'autre part — et il ne faut voir là qu'une simple hypothèse de calcul — que les investissements agréés seraient de 5 milliards la première année, et croîtraient régulièrement de 5 milliards par an.

2. Il a été également admis que les entreprises agréées auraient *en moyenne, la structure* financière suivante :

Capital propre	: 25	
Participations	: 20	(la société d'investissements est financée pour moitié par des fonds publics)
Emprunts à 10 ans	: 35	
Primes d'équipement	: 20	(part initiale)
Immobilisations	: 100	

Le renouvellement technique de l'équipement serait de 8,75 % par an.

25 % de l'équipement réformé en 5 ans
25 % de l'équipement réformé en 10 ans
50 % de l'équipement réformé en 40 ans

3. L'on a admis que les *avantages* accordés sont en *moyenne* les suivants :

Groupe I
- Prime d'équipement : 40 % des immobilisations (avec 20 % au départ et 20 % en dix versements annuels égaux)
- Participation au capital : 20 % des immobilisations.

Groupe II
- Détaxation des investissements : 6 % du prix des équipements.
- Bonification d'intérêts des emprunts : 3 % sur 10 ans.
- Ristourne sur la taxe à la production : 5 % du chiffre d'affaires pendant 10 ans en moyenne.
- Exonération de l'impôt sur les B.I.C. (22 % des B.I.C. calculée avec amortissements accélérés sur 5 ans).

Les avantages pouvant au total ainsi s'élever de 10 k à 15 k % du chiffre d'affaires suivant la valeur du coefficient de capital k.

Les avantages du groupe I étant imputés au budget extraordinaire, ceux du groupe II au budget ordinaire.

4. *Les résultats* obtenus sont résumés dans les tableaux ci-après (en milliards de francs).

Pour les dépenses, on a fait toutefois l'hypothèse que les avantages du groupe I, prélevés sur le budget extraordinaire, ne seront pas couverts par des emprunts de l'Algérie et ne créeront pas ainsi des charges supplémentaires (annuités d'amortissements) grevant le budget ordinaire. En d'autres termes, les dépenses afférentes au budget extraordinaire seront prélevées sur des subventions.

Quant aux recettes, elles ont été estimées à partir des études sur le multiplicateur algérien :

— un investissement de 100 k fournit une fois et une seule une ressource budgétaire de 25 k ;

— une production annuelle de 100 fournit chaque année une ressource budgétaire de 27,5.

k = 0,5

ANNEES	DEPENSES BUDGETAIRES			Recettes budgétaires attendues R	EXCEDENT R — D	
	extra-ordinaires (groupe I)	ordinaires (groupe II)	Total D		annuel	cumulé
1	1,50	0,35	1,85	1,25	— 0,60	— 0,60
2	3,10	1,28	4,38	5,26	+ 0,88	+ 0,28
3	4,80	3,00	7,80	11,99	+ 4,19	+ 4,47
4	6,60	5,51	12,11	21,50	+ 9,39	+ 13,86
5	8,50	8,79	17,29	33,75	+ 16,46	—
6	10,50	12,86	23,36	48,74	+ 25,38	—
7	12,60	17,71	30,31	66,50	+ 36,19	—
8	14,80	23,30	38,10	87,00	+ 48,90	—
9	15,60	29,33	44,93	109,00	+ 64,07	—
10	16,40	35,53	51,93	131,00	+ 79,07	—

k = 1,0

ANNEES	DEPENSES BUDGETAIRES			Recettes budgétaires attendues R	EXCEDENT R — D	
	extra-ordinaires (groupe I)	ordinaires (groupe II)	Total D		annuel	cumulé
1	1,50	0,35	1,85	1,25	— 0,60	— 0,60
2	3,10	1,03	4,13	3,88	— 0,25	— 0,85
3	4,80	2,04	6,84	7,87	+ 1,03	+ 0,18
4	6,60	3,41	10,01	13,25	+ 3,24	+ 3,42
5	8,50	5,09	13,59	20,00	+ 6,41	+ 9,83
6	10,50	7,11	17,61	28,12	+ 10,51	—
7	12,60	9,46	22,06	37,63	+ 15,57	—
8	14,80	12,11	26,91	48,50	+ 21,59	—
9	15,60	14,73	30,33	59,50	+ 29,17	—
10	16,40	17,33	33,73	70,50	+ 36,77	—

Un coefficient de capital compris entre 0,5 et 1,0 aboutit évidemment à des résultats intermédiaires.

Avec toutes les réserves que suppose un calcul économique de cette généralité, il est néanmoins possible de conclure :

***a.* que sur une période de dix ans le budget, financé par des ressources fiscales, supporte des moins-values dans la période initiale, mais qui s'atténuent rapidement ;**

b. que l'ordre de grandeur de ces moins-values est faible, compatible avec la politique financière de l'Algérie.

Mais il faut souligner aussi que ces résultats ne sont valables que dans l'hypothèse d'une industrialisation continue pendant la période de dix ans et progressive.

Telles sont les conclusions que croit devoir formuler le Groupe de travail au sujet des principes d'un régime financier futur de l'industrialisation en Algérie.

Ce régime n'a été étudié — il convient de le rappeler encore une fois — qu'à partir de chiffres moyens portant sur un grand nombre de cas individuels ; il ne peut donc pas être transposé au cas particulier d'une entreprise sans une adaptation.

Il appartiendra précisément aux autorités qui auront à mettre en œuvre le régime futur, de prévoir cette adaptation et, en particulier de procéder à propos de chaque projet, non seulement à l'étude de l'intérêt qu'il présente au regard du développement économique de l'Algérie, dans l'ensemble de ses incidences, mais aussi des difficultés particulières d'implantation qu'aurait rencontrées l'entreprise considérée. De cette étude, dont le Groupe de travail ne peut que recommander qu'elle soit menée avec des moyens d'analyse économique précis et étendus, découleront les éléments de la décision qu'il conviendra alors de prendre sur le taux des avantages à consentir.

D'autre part, le présent rapport n'a qu'un caractère financier. Il n'a pas traité (encore qu'elles aient été abordées) d'autres questions qui en raison de leur complexité méritent des examens approfondis.

Ce sont essentiellement les études relatives aux priorités à donner (qui se marqueront dans les taux des avantages consentis) à la fois en fonction de la nature des industries à implanter en premier lieu et de leur localisation géographique.

Ces études peuvent être poursuivies par des organismes plus spécialisés ; en particulier par une association ou une société sans but lucratif constituée à cet effet.

Ce serait, en ce qui concerne les organes éventuels d'application l'une des suggestions appuyées par le Groupe de travail ; l'autre consisterait dans l'agrément de sociétés de financement, de caractère exclusivement privé, constituées d'après les principes de sociétés de développement régional, mais avec une assiette plus étendue et dont la constitution par les différents groupes financiers et industriels, serait une première marque de l'intérêt porté aux réalisations d'Algérie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très respectueux dévouement.

DECRET N° 58-83 DU 31 JANVIER 1958
relatif à des mesures d'ordre financier tendant à encourager la création ou le développement d'entreprises industrielles en Algérie (1)

Le Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre de l'Algérie, du Ministre du Sahara, du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, du Ministre de l'Industrie et du Commerce, du Secrétaire d'Etat au Budget et du Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques ;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, et notamment son article 1er, ensemble la loi n° 57-1203 du 15 novembre 1957 portant reconduction de la loi précitée ;

Vu la loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie ;

Vu la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant une Organisation commune des régions sahariennes ;

Vu le code algérien des impôts directs ;

Vu le code algérien des taxes sur le chiffre d'affaires ;

Vu le code fiscal algérien des valeurs mobilières ;

Vu le décret n° 57-923 du 10 août 1957 portant création du Fonds d'équipement de l'Algérie ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le Conseil des Ministres entendu,

Décrète :

Article 1er. — Les personnes ou sociétés exploitant une industrie en Algérie peuvent bénéficier, en tout ou partie des avantages financiers ci-après :

1° Sur les crédits d'investissement métropolitains consacrés à l'Algérie :

a. Une prime d'équipement égale au plus à 40 % du montant des immobilisations et dont les modalités sont définies au titre II ci-après ;

b. Dans les conditions précisées au titre IV ci-après une bonification pouvant réduire jusqu'à 3 % le taux d'intérêt annuel des emprunts ;

2° Sur les ressources du budget algérien :

a. Dans les conditions prévues au titre VI ci-après, le remboursement de la taxe à la production perçue sur les achats de biens d'équipement ;

(1) Journal Officiel de la République Française du 1er février 1958.

b. Une exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux octroyée pendant une période de dix années selon les modalités fixées au titre V ci-après ;

c. Dans les conditions fixées au titre VI ci-après, une ristourne sur la taxe à la production fixée dans la limite de 8 % du chiffre d'affaires ;

d. Dans les conditions précisées au titre IV ci-après, la garantie de l'Algérie pour le remboursement des emprunts ;

3° Sur les ressources de sociétés algériennes de développement :

Une participation au financement des investissements de l'entreprise dans les conditions définies au titre III ci-après.

Les avantages prévus aux paragraphes 1er a, et 2°, a, b et c ci-dessus ne peuvent être accordés qu'aux entreprises agréées dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-après, postérieurement à la date d'application du présent décret.

TITRE Ier

De l'agrément des entreprises industrielles

Art. 2. — Peuvent bénéficier d'un agrément les entreprises industrielles dont la création ou l'extension reconnues nécessaires au développement économique de l'Algérie requièrent un concours de la puissance publique.

Art. 3. — Les demandes d'agrément sont soumises pour avis à une commission dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, et qui examine notamment les développements de la production et de l'emploi escomptés à raison de l'activité considérée.

L'agrément est prononcé par un arrêté du Ministre de l'Algérie qui en précise les modalités.

Si l'entreprise ne respecte pas les conditions de l'agrément, celui-ci peut être retiré dans les mêmes formes.

TITRE II

Des primes d'équipement

Art. 4. — Le taux des primes d'équipement dont peuvent bénéficier les entreprises industrielles agréées dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus est fixé par l'arrêté d'agrément dans la limite de 40 % du montant des investissements nécessaires du point de vue technique, à la réalisation des programmes de fabrication prévus par ledit arrêté.

Le taux des primes tient compte de l'intérêt économique et social de l'entreprise en cause et notamment de l'accroissement de la production et de l'emploi que doivent entraîner les investissements projetés. Le montant des investissements pris en considération pour le paiement des primes est arrêté par le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, sur justifications présentées par les entreprises.

Art. 5. — A titre exceptionnel et sous réserve qu'il en ait été ainsi décidé par l'arrêté d'agrément, peuvent être compris parmi les investissements faisant l'objet d'une prime d'équipement ceux afférents aux logements construits pour le personnel de l'entreprise en dehors des zones urbaines, dans la limite de 50 % de ces derniers investissements.

Art. 6. — Sauf dispositions contraires arrêtées par le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, ne sont pas pris en considération pour le calcul des primes d'équipement les investissements effectués après un délai de cinq années, à compter de la publication de l'arrêté d'agrément.

Art. 7. — Le paiement de la prime d'équipement est effectué pour moitié dès la justification des investissements, pour le solde en huit tranches annuelles égales, la première ne pouvant être versée qu'après le démarrage des installations nouvelles.

Le versement de la prime peut être suspendu à titre provisoire ou définitif si les investissements effectués ou si la production de l'entreprise ne sont pas conformes au programme agréé.

Art. 8. — Si le fonctionnement des installations de l'entreprise bénéficiaire ne peut intervenir ou est suspendu dans le délai de cinq années à compter de la publication de l'arrêté d'agrément, l'Algérie se réserve le droit, dans les cas qui seront précisés par arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, de prélever sur le produit de la liquidation de l'entreprise après règlement de ses créanciers le montant total ou partiel des primes déjà versées.

Art. 9. — 1. Les immobilisations sont inscrites en comptabilité et donnent lieu, le cas échéant, au versement de primes d'équipement pour leur prix d'achat ou de revient diminué des ristournes sur la taxe à la production auxquelles elles ont donné lieu en application de l'article 22 ci-après.

Les amortissements afférents à ces immobilisations sont calculés sur la base du prix d'achat ou de revient ainsi réduit.

2. Toute immobilisation donnant lieu à l'attribution de la prime d'équipement prévue à l'art. 4 ci-dessus doit faire l'objet d'un amortissement immédiat égal à la moitié de cette prime. Cet amortissement est déductible pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Les autres amortissements devront être calculés d'après la valeur nette résultant de la déduction de l'amortissement prévu à l'alinéa précédent.

Art. 10. — Toute cession en cours d'exploitation d'une immobilisation ayant donné lieu au versement d'une prime d'équipement et réalisée dans un délai de dix années à compter de la mise en service de l'immobilisation cédée doit faire l'objet, dans les conditions prévues à l'art. 65 (§§ 1 et 3) du code algérien des impôts directs, d'un remploi en investissements de la nature de ceux visés aux articles 4 et 5 ci-dessus. A défaut d'un tel emploi, l'entreprise sera tenue au remboursement de la fraction de la prime d'équipement perçue à raison de l'immobilisation cédée.

Pour l'application des dispositions de l'alinéa précédent, est assimilée à une cession l'utilisation pour une activité non agréée d'une immobilisation ayant donné lieu au versement d'une prime d'équipement. L'obligation de remploi porte alors sur le montant de l'immobilisation initiale éventuellement réévaluée.

TITRE III

Sociétés algériennes de développement

Art. 11. — Peuvent bénéficier des avantages prévus aux articles 12 à 14 ci-après les sociétés algériennes de développement ayant pour objet exclusif de concourir au financement des investissements industriels en Algérie et remplissant les conditions suivantes :

a. Un capital minimum de 250 millions de francs entièrement versé ;

b. La limitation des participations de la société algérienne de développement à 25 % de son capital pour une même entreprise et à 35 % du capital de cette entreprise ;

A cet égard, les participations de la société sont évaluées à leur prix de revient d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, et le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan pourront, par des décisions spéciales prises conjointement, accorder des dérogations pour une période limitée à cinq ans et pour une même entreprise à l'application des pourcentages maximum fixés ci-dessus ;

c. La nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès de la société de développement bénéficiaire.

Art. 12. — Les sociétés algériennes de développement constituées et fonctionnant conformément aux dispositions du présent décret sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pour la partie des bénéfices provenant des produits nets de leur portefeuille ou des plus-values qu'elles réalisent sur la vente des titres ou parts sociales faisant partie de ce portefeuille.

Les distributions de bénéfices effectuées par les mêmes sociétés sont exonérées de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans la mesure où les bénéfices distribués proviennent des produits nets de leur portefeuille ou des plus-values qu'elles réalisent sur la vente des titres ou parts sociales faisant partie de ce portefeuile.

Art. 13. — Sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers les produits des emprunts contractés par les sociétés algériennes de développement visées à l'article 11 ci-dessus.

Art. 14. — Le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan est autorisé à garantir au nom de l'Etat un dividende minimum aux actions des sociétés algériennes de développement.

Le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, est d'autre part autorisé à garantir, dans les conditions prévues au titre IV ci-dessous, les emprunts contractés par les

sociétés algériennes de développement dans la limite du double de leur capital versé. Cette limite ne s'applique pas aux emprunts émis par des groupements d'entreprises industrielles avec le concours des sociétés algériennes de développement.

TITRE IV

De la garantie de l'Algérie et des bonifications d'intérêt en matière de financement de fabrications industrielles

Art. 15. — Les entreprises industrielles qui contractent des emprunts pour le financement d'immobilisations reconnues nécessaires au développement de la production industrielle en Algérie peuvent bénéficier pour le service de ces emprunts de la garantie de l'Algérie et de bonifications d'intérêt.

Ces bonifications d'intérêt ne peuvent avoir pour effet de réduire à moins de 3 % le taux d'intérêt laissé à la charge de l'emprunteur.

Art. 16. — Le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, est autorisé à donner la garantie de l'Algérie aux avances à court terme qui seront accordées par les établissements bancaires ou financiers pour le financement de fabrications ou de stockages reconnus nécessaires au développement de l'Algérie.

Ces avances pourront comporter l'intervention de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat et être garanties par un warrant dans les conditions prévues par la loi du 12 septembre 1940.

Art. 17. — Les garanties et les bonifications d'intérêt prévues aux articles 15 et 16 ci-dessus, sont octroyées par le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, dans la limite des plafonds fixés par les décisions homologuées par décret fixant les voies et moyens pour l'Algérie et sur avis d'un comité dont la composition et le fonctionnement sont définis par arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général.

Art. 18. — Le comité visé à l'article 17 ci-dessus précise pour chaque dossier la nature et le montant des capitaux qui bénéficieront de la garantie et la cadence de leur amortissement ainsi que les sûretés à fournir et les engagements à contracter par l'entreprise intéressée.

Art. 19. — La décision de principe relative à l'octroi de la garantie de l'Algérie prévue à l'article 15 ci-dessus est prise par arrêté du Ministre de l'Algérie. Ses modalités de mise en œuvre sont déterminées dans un contrat intervenant entre un établissement habilité à cet effet et l'entreprise bénéficiaire, dans le cadre d'une convention type établie par le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général.

Art. 20. — Le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, est autorisé à conclure ou à renouveler avec le président-directeur général du Crédit National et avec le directeur de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat, les conventions nécessaires pour l'application du présent décret.

TITRE V

De l'exonération des bénéfices des entreprises industrielles

Art. 21. — 1° Sont affranchis de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux jusqu'à la fin du dernier exercice clos au cours de la dixième année qui suit celle de la mise en marche effective de leurs installations :

a. **Sauf dispositions contraires dans l'arrêté d'agrément, les bénéfices réalisés par les entreprises nouvelles agréées dans les conditions prévues aux art. 2 et 3 ci-dessus à compter de la date d'application du présent décret.**

b. **Sous réserve qu'il en ait été ainsi décidé dans l'arrêté d'agrément, les bénéfices réalisés par les entreprises anciennes au titre d'une activité nouvelle agréée à compter de la date d'application du présent décret dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus et entraînant une augmentation importante de la production et de l'emploi par rapport aux activités anciennes desdites entreprises.**

Les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas aux plus-values provenant de la cession de tout ou partie de l'actif immobilisé.

2° Les dispositions des articles 60-2, 63-2 et 243-3 du code algérien des impôts directs ne sont pas applicables aux entreprises agréées à partir de la date d'application du présent décret.

TITRE VI

Des ristournes de taxes à la production en faveur des entreprises industrielles

Art. 22. — Les personnes physiques ou morales exploitant une entreprise industrielle agréée à compter de la date d'application du présent décret dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus, bénéficient de la ristourne totale de la taxe à la production grevant, au moment où elle les importent, les achètent en Algérie, ou les fabriquent elles-mêmes, leurs biens d'équipement. Cette ristourne ne concerne que les biens entrés dans le patrimoine de l'entreprise avant la date de publication de l'arrêté d'agrément ou pendant une période de cinq ans suivant cette date et exclusivement destinés à être utilisés comme instruments de travail en vue de la fabrication et de la vente des produits entrant dans le cadre de l'agrément.

La définition et éventuellement la liste de ces biens d'équipement, feront l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général.

Toute cession de biens d'équipement ayant donné lieu à la ristourne, effectuée dans les dix années suivant leur mise en service, doit, sauf reversement de la taxe ristournée afférente aux biens cédés, faire l'objet, dans les conditions prévues à l'article 65 (§§ 1er et 3) du code algérien des impôts directs, d'un remploi en investissements de même nature. Si le remploi a lieu avant l'expiration des cinq ans visés au premier alinéa du présent article, les biens acquis en remplacement donnent lieu à la ristourne sur la différence entre leur valeur et celle des biens cédés sur laquelle a été calculée la ristourne.

La ristourne doit être reversée en cas d'affectation des biens d'équipement à un usage autre que celui découlant de l'agrément si cette affectation intervient dans les dix années suivant leur mise en service.

Art. 23. — 1° Les personnes mentionnées à l'article précédent peuvent bénéficier, selon des modalités fixées dans l'arrêté d'agrément, d'une ristourne de la taxe à la production afférente à leurs opérations entrant dans le champ d'application de cet impôt.

Cette ristourne est limitée :

a. En ce qui concerne son taux, à 8 % au maximum du chiffre d'affaires correspondant à l'activité agréée ;

b. Dans le temps, à une période d'un an au minimum et de cinq ans au maximum, à compter de la date à laquelle doit être faite la première déclaration mensuelle suivant immédiatement la publication de l'arrêté d'agrément et relative au chiffre d'affaires correspondant à l'activité agréée ;

2° Si à l'expiration de cette période l'entreprise intéressée ne se trouve pas placée dans des conditions normales d'exploitation, un arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, peut accorder, dans la limite du taux de 8 % prévue ci-dessus, le bénéfice de la ristourne pour une nouvelle période de cinq années au maximum dont le point de départ est fixé par ledit arrêté.

Il en sera de même à l'expiration de cette deuxième période et des périodes suivantes, dans la limite d'une durée totale de dix années à compter de la date prévue au paragraphe 1° b ci-dessus ;

3° Les opérations portant sur des produits exonérés ou achetés et revendus en l'état ne sont pas comprises dans le chiffre d'affaires ouvrant droit à la ristourne prévue au présent article ;

4° Les opérations faites en suspension de taxe dans les conditions prévues à l'article 12 du code algérien des taxes sur le chiffre d'affaires, ainsi que les ventes ayant pour effet de réaliser l'exportation directe de produits imposables, donnent ouverture à ladite ristourne.

Art. 24. — Les ristournes instituées aux articles 22 et 23 ci-dessus sont attribuées par imputation sur le montant de la taxe à la production dont l'entreprise est constituée redevable, ou par voie de mandatement sur les crédits budgétaires prévus à cet effet.

Elles sont soumises aux règles de liquidation, de recouvrement de contrôle, de contentieux et de prescription qui régissent la taxe unique globale à la production. Leur répétition au profit du budget de l'Algérie est assortie des mêmes garanties que cette taxe. Les infractions aux dispositions légales ou réglementaires qui les concernent sont constatées, poursuivies et réprimées selon les règles propres à ladite taxe.

Art. 25. — Les dispositions des articles 24 et 25 du code algérien des taxes sur le chiffre d'affaires ne sont pas applicables aux entreprises agréées à partir de la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Titre VII

Dispositions diverses

Art. 26. — Les entreprises agréées au plan d'industrialisation de l'Algérie entre le 1er décembre 1956 et la date d'application du présent décret ont la faculté de bénéficier du régime prévu par ce décret aux lieu et place des avantages découlant de leur agrément. Ce dernier sera, en conséquence, annulé à dater de son entrée en vigueur pour l'entreprise intéressée, par l'arrêté qui fixera les conditions d'un nouvel agrément, si, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la publication du présent décret, les entreprises en cause n'ont pas manifesté par lettre recommandée au Ministre de l'Algérie leur intention de conserver le bénéfice de l'agrément acquis.

Art. 27. — 1° Le Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, est autorisé à accorder le bénéfice complémentaire des dispositions prévues à l'article 23 ci-dessus aux entreprises agréées au plan d'industrialisation de l'Algérie avant le 1er décembre 1956 et qui, à l'expiration de la période d'attribution des ristournes de la taxe à la production, rencontrent des difficultés exceptionnelles d'exploitation.

Les modalités de la nouvelle ristourne font l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, pris après avis de la commission visée à l'art. 3 ci-dessus.

Pour l'application du présent article, la date visée à l'article 23, 1°, b, ci-dessus est, sauf disposition contraire de l'arrêté du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général, celle de l'expiration de la période d'attribution des ristournes anciennes.

Les ristournes complémentaires ainsi prévues ne pourront en aucun cas s'appliquer au chiffre d'affaires réalisé au-delà d'une période de dix ans à compter de la date d'application du présent décret ;

2° Les avantages prévus au présent article peuvent être accordés dans les mêmes conditions aux entreprises agréées au plan d'industrialisation de l'Algérie qui ont cessé de bénéficier des ristournes de la taxe à la production avant la date d'application du présent décret, sous réserve qu'elles en fassent la demande dans les six mois suivant cette date.

Art. 28. — Un décret pris dans les formes prévues à l'article 1er de la loi du 16 mars 1956 susvisée procèdera en tant que de besoin à la mise en harmonie des dispositions du présent texte et de celles du décret n° 57-923 du 10 août 1957 portant création du Fonds d'équipement de l'Algérie.

Les modalités d'application du présent décret pourront faire l'objet d'arrêtés du Ministre de l'Algérie, Gouverneur général.

Art. 29. — Un décret pris sur le rapport des Ministres intéressés fixera en tant que de besoin les conditions d'application du présent décret dans les départements des Oasis et de la Saoura.

Art. 30. — Le Ministre de l'Algérie, le Ministre du Sahara, le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française et inséré au Journal Officiel de l'Algérie.

Fait à Paris, le 31 janvier 1958.

Félix GAILLARD,

Par le Président du Conseil des Ministres :

Le Ministre de l'Algérie,
Robert LACOSTE.

Le Ministre du Sahara,
Max LEJEUNE.

Le Ministre des Finances
des Affaires économiques et du Plan,
Pierre PFLIMLIN.

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,
Paul RIBEYRE.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,
Jean-Raymond GUYON.

Le Secrétaire d'Etat
aux Affaires économiques,
Emile HUGUES.

Le Secrétaire d'Etat à l'Algérie,
Cherif SID CARA.

Le Secrétaire d'Etat à l'Algérie,
Abdelkader BARAKROK.

PRODUITS INTERMEDIAIRES

UTILI

SECTEURS ET PRODUITS		Production	Administration	Importation CAF	Commercialisation sur : Consommation locale	Importation	Exportation	Total des Ressources	Agriculture. Annexes 01 : Hydraulique Eau	Culture et élevage	Annexes	02 Forêts	03 Pêche	04 Electricité Gaz	05 Pétrole	06 Mines	07 Production métaux	08 Transformation métaux	09 Matériaux construction	10 Bâtiments	11 Travaux publics	12 Industries chimiques
01 Hydraulique. Eau potable	4	420						420		420												
	6																					
	7																					
01 Culture et élevage	1	49.510		13.000	2.960	290	925	66.685		950	3.210											1.220
	4	645		105	120	30		900														
	6																					
	7																					
	9																					
01 Annexes de l'agriculture	4	5.410		1.135		100	400	7.045														
	5	2.600						2.600		2.600												
02 - Forêts - Chasse	2	8.280		960	580	80	290	10.190								115				70	260	100
	6																					
	7																					
03 - Pêche	2	630		75	5	15		725														
	6																					
04 - Electricité - Gaz	3	6.640		30				6.670	50	480	20					250	30	300	850	80	120	170
	4	200		110				310													180	30
	7																					
	9																					
05 - Pétrole	2	500						500														
	3			7.895		10.215		18.110	150	6.220	380	205	160	810	300	310	15	310	500	520	780	240
	4			1.935		820		2.755	50	545	40	20	10	70	25	30		25	40	40	665	20
	7																					
	9																					
06 - Industries extractives	2	16.710		610				17.320					15		50	100			430			920
	3	1.450		1.780	60	100		3.390						1.300		150	30	50	1.100			30
	6																					
	7																					
	9																					
07 - Production des métaux	4	1.100		7.300		970		9.370						150		200	560	3.040	1.220	2.410	1.200	150
08 - Transformation des métaux	4	9.675		15.155	110	2.660	330	27.930	50					1.670		50	120	16.025		2.760	2.370	320
	7																					
	9																					
09 - Matériaux de construction	2	2.100		460	400			2.960									30		755	565	1.600	
	4	14.030		2.900	2.530	670	200	20.330		265				100	100				1.350	11.210	6.200	70
	7																					
	9																					
10 - Bâtiments	4	4.300						4.300	20	240		10		50	10			10	10	10	10	
	8																					
	9																					
11 - Travaux Publics	4	2.600						2.600														
	8																					
	9																					
12 - Produits chimiques	4	7.720		8.800	745	1.725	150	19.140	50	6.000	70			100	730	550		850	630	2.050	350	2.335
	7																					
	9																					
13 - Caoutchouc	4	40		790		100		930								20		240	110			60
	7																					
	9																					
14 - Industries alimentaires	4	28.190		5.550	60	155	95	34.050		1.585	200		20									930
	5	380						380														
	6																					
	7																					
15 - Textiles - Habillement	4	840		5.795	50	1.075		7.760		300	100		30	100		20		10		30	100	30
	7																					
	9																					
16 - Cuirs	4	1.390		915	200	150		2.655														
	7																					
	9																					
17 - Bois - Ameublement	4	2.460		6.025	100	700		9.285					40	20	100		50		230	200	1.860	400	40
	7																					
	9																					
18 - Papier - Carton	4	2.530		3.080	540	760		6.910						50		10		100	800	20		200
	7																					
19 - Industries polygraphiques	4	480		360				840														
	7																			230		20
20 - Industries diverses	4	6.200		595		140		6.935														
	7																					
21 - Infrastructure	5	1.300						1.300														
22 - Transports	5	31.610		200				31.810	100	100	300	840		500	2.095	3.400	80	905	850	700	450	500
	8																					
23 - Logements	5	4.000						4.000				10		70								
	8																					
24 - Autres services	5	24.360						24.360	100	2.770	200	100		1.060	200	100	10	310	100	500	530	80
	8																					
27 - Administrations	4													20			10	50	50	60	60	50
	6		- 2.200					- 2.200														
	7																					
	8																					
Totaux		238.300	2.200	85.560	8.460	20.755	2.390	357.665	570	22.475	4.560	1.185	255	6.150	3.510	5.355	885	22.455	8.995	23.115	15.275	6.505
Produits Intermédiaires : 1 - Matières prem. agric.		49.510	—	13.000	2.960	290	925	66.685	—	950	3.210	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	220
2 - Autres matières prem.		28.220	—	2.105	985	95	290	31.695	—	—	—	—	15	—	50	215	30	—	1.185	635	1.860	1.020
3 - Energie		8.090	—	9.705	60	10.315	—	28.170	200	6.700	400	205	160	2.110	300	710	75	660	2.450	600	900	430
4 - Produits Intermédiaires		88.230	2.200	60.550	4.455	10.055	1.175	166.665	170	9.355	450	30	80	2.410	865	930	690	20.580	4.410	20.680	11.535	4.255
5 - Services Intermédiaires		64.250	—	200	—	—	—	64.450	200	5.470	500	950	—	1.630	2.295	3.500	90	1.215	950	1.200	980	580
Produits Finals : 6 - Denrées alimentaires																						
7 - Biens industriels cons.																						
8 - Services finals																						
9 - Biens d'équipement																						
Ensemble		238.300	2.200	85.560	8.460	20.755	2.390	357.665	570	22.475	4.560	1.185	255	6.150	3.510	5.355	885	22.455	8.995	23.115	15.275	6.505

01	Hydraulique. Eau potable	6																												
		7																												
	Culture et élevage	1	49.510		13.000	2.960	290	925	66.685		950	3.210											1.220		44.
		4	645		105	120	30		900																
		6																							
		7																							
		9																							
	Annexes de l'agriculture	4	5.410		1.135		100	400	7.045																3.
		5	2.600						2.600		2.600														
02 -	Forêts - Chasse	2	8.280		960	580	80	290	10.190								115				70	260	100		
		6																							
		7																							
03 -	Pêche	2	630		75	5	15		725																
		6																							
04 -	Electricité - Gaz	3	6.640		30				6.670	50	480	20					250	30	300	850	80	120	170	20	
		4	200		110				310													180	30		
		7																							
		9																							
05 -	Pétrole	2	500						500																
		3			7.895		10.215		18.110	150	6.220	380	205	160	810	300	310	15	310	500	520	780	240		1.
		4			1.935		820		2.755	50	545	40	20	10	70	25	30		25	40	40	665	20		
		7																							
		9																							
06 -	Industries extractives	2	16.710		610				17.320					15		50	100			430			920		
		3	1.450		1.780	60	100		3.390						1.300		150	30	50	1.100			20		
		6																							
		7																							
		9																							
07 -	Production des métaux	4	1.100		7.300		970		9.370						150		200	560	3.040	1.220	2.410	1.200	150		
08 -	Transformation des métaux	4	9.675		15.155	110	2.660	330	27.930	50					1.670		50	120	16.025		2.760	2.370	320		1.
		7																							
		9																							
09 -	Matériaux de construction	2	2.100		460	400			2.960									30		755	565	1.600			
		4	14.030		2.900	2.530	670	200	20.330		265				100	100				1.350	11.210	6.200	70		
		7																							
		9																							
10 -	Bâtiments	4	4.300						4.300	20	240		10		50	10			10	10	10	10			
		8																							
		9																							
11 -	Travaux Publics	4	2.600						2.600																
		8																							
		9																							
12 -	Produits chimiques	4	7.720		8.800	745	1.725	150	19.140	50	6.000	70			100	730	550		850	630	2.050	350	2.335		
		7																							
		9																							
13 -	Caoutchouc	4	40		790		100		930								20		240	110			60	50	
		7																							
		9																							
14 -	Industries alimentaires	4	28.190		5.550	60	155	95	34.050		1.585	200		20									930		21.
		5	380						380																
		6																							
		7																							
15 -	Textiles - Habillement	4	840		5.795	50	1.075		7.760		300	100		30	100		20		10		30	100	30		
		7																							
		9																							
16 -	Cuirs	4	1.390		915	200	150		2.655																
		7																							
		9																							
17 -	Bois - Ameublement	4	2.460		6.025	100	700		9.285			40		20	100		50		230	200	1.860	400	40		
		7																							
		9																							
18 -	Papier - Carton	4	2.530		3.080	540	760		6.910						50		10		100	800	20		200		
		7																							
19 -	Industries polygraphiques	4	480		360				840																
		7																							
20 -	Industries diverses	4	6.200		595		140		6.935												230		20		
		7																							
21 -	Infrastructure	5	1.300						1.300																
22 -	Transports	5	31.610		200				31.810	100	100	300	840		500	2.095	3.400	80	905	850	700	450	500		1.
		8																							
23 -	Logements	5	4.000						4.000				10		70										3
		8																							
24 -	Autres services	5	24.360						24.360	100	2.770	200	100		1.060	200	100	10	310	100	500	530	80		1.
		8																							
27 -	Administrations	4		- 2.200					- 2.200						20			10	50	50	60	60	50		
		6																							
		7																							
		8																							
	Totaux		238.300	2.200	85.560	8.460	20.755	2.390	357.665	570	22.475	4.560	1.185	255	6.150	3.510	5.355	885	22.455	8.995	23.115	15.275	6.505	70	78.0
Produits Intermédiaires	1 - Matières prem. agric.		49.510	—	13.000	2.960	290	925	66.685	—	950	3.210	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	220	—	44.9
	2 - Autres matières prem.		28.220	—	2.105	985	95	290	31.695	—	—	—	—	15	—	50	215	30	—	1.185	635	1.860	1.020	—	7
	3 - Energie		8.090	—	9.705	60	10.315	—	28.170	200	6.700	400	205	160	2.110	300	710	75	660	2.450	600	900	430	20	2.0
	4 - Produits Intermédiaires		88.230	2.200	60.550	4.455	10.055	1.175	166.665	170	9.355	450	30	80	2.410	865	930	690	20.580	4.410	20.680	11.535	4.255	50	27.2
	5 - Services Intermédiaires		64.250	—	200	—	—	—	64.450	200	5.470	500	950	—	1.630	2.295	3.500	90	1.215	950	1.200	980	580		3.1
Produits Finals	6 - Denrées alimentaires																								
	7 - Biens industriels cons.																								
	8 - Services finals																								
	9 - Biens d'équipement																								
	Ensemble		238.300	2.200	85.560	8.460	20.755	2.390	357.665	570	22.475	4.560	1.185	255	6.150	3.510	5.355	885	22.455	8.995	23.115	15.275	6.505	70	78.0

Achats des Entreprises	288.950	570	22.475	4.566	1.185	255	6.150	3.510	5.355	885	22.455	8.995	23.115	15.275	6.505	70	78.0
Salaires	155.430	955	28.000	1.230	2.910	700	3.485	2.300	3.900	105	6.550	3.645	9.800	11.200	1.380	90	6.8
Charges sociales	33.495	70	365	160	300	25	1.850	700	1.265	35	1.750	1.035	2.000	2.800	340	20	1.5
Impôts Indirects	70.640	30	790	190	160	15	940	120	370	5	1.750	420	2.755	2.270	410	15	14.6
Amortissements	46.115	30	10.060	500	290	120	2.575	1.500	1.410	50	1.070	1.060	1.100	1.800	290	10	2.5
Subventions	- 12.260	- 630	- 500	—	—	—	—	—	- 810	—	- 160	—	- 150	—	—	—	- 1
Impôts Directs	27.600	10	5.860	30	140	50	290	155	890	5	1.105	400	1.325	900	340	15	2.7
Bénéfices	- 390	35	138.690	1.340	4.890	855	2.660	715	- 290	15	8.310	1.580	5.055	3.815	790	70	4.3
	270.470								6.940								
Valeur ajoutée	591.100	500	183.205	3.450	8.690	1.765	11.500	5.490	13.675	215	20.375	8.160	21.885	22.720	3.550	220	32.2
Valeur de la Production	880.050	1.070	205.680	8.010	9.975	2.020	17.950	9.000	19.030	1.100	42.830	17.155	45.000	38.000	10.055	290	110.3

PRODUITS FINALS

UTILISATION

	Production	Administration	Importation CAF	Commercialisation sur : Consommation locale	Commercialisation sur : Importation	Commercialisation sur : Exportation	Total des Ressources	Utilisations : Administrations Matériaux	Utilisations : Variation de stocks	Utilisations : Exportation
	10							10		
	640							640		
	151.295		11.255	19.070	2.650	14.450	198.920	37.980	1.950	85.535
	230		225	100	100		655	73.455		30
	4.000		1.100		390		5.490	625	5.420	70
	600			40		10	650	620		30
	995		10	560			1.565	1.565		
	1.390		300	1.590	420		3.700	3.700		
	7.410						7.410	7.410	3.700	
	3.700						3.700			
	8.500		3.040		4.830		7.870	7.790	80	
							8.500	8.500	8.500	
	200		10	50	10		210	160		50
	170		45				275	275	500	
	500						500			
	6.605		15.830	340	5.980		28.755	28.365	- 100	490
	26.550		31.930	480	5.230		64.190		62.925	1.265
	380		1.560	50	840	20	2.830	2.800	905	30
	645		280	90	60		1.095			190
	1.200						1.200	1.200	39.500	
	39.500						39.500			
	2.800						2.800	2.800	32.600	
	32.600						32.600			
	2.325		5.925	1.070	2.940	60	12.330	12.030	115	290
	10		85	20	20		115			
	120		1.890	20	670		2.700	2.590	- 110	
	130		1.675	90	690		2.695	2.695	2.695	
	79.465		23.380	7.810	6.325	650	117.630	108.930	240	8.460
	2.265		1.665	550	540		5.020	4.830		90
	15.660		28.080	1.590	13.670	370	59.370	58.455	- 500	1.415
	30		1.075		20		1.125		1.100	25
	6.980		3.430	980	1.660	30	13.080	12.675	250	155
			90		10		100		100	
	5.900		780	1.130	780		8.590	8.560	910	30
	840		125		10		975			65
	190		840	40	230		1.300	1.290		10
	5.340		1.760	610	540		8.250	8.040	30	180
	1.585		2.655	680	1.150		6.080	5.930		150
	19.480						19.480	19.480		
	15.460						15.460	15.400		
	62.100						62.100	62.100		
		200						200		
		1.400						1.400		
		300						300		
507.750	507.750	1.900	139.240	36.940	49.985	15.560	751.385	491.660	169.020	98.670
	232.960	200	34.945	28.510	8.505	15.110	321.320	37.980		94.075
	56.805	1.400	67.735	7.760	33.940	460	168.100	107.075	3.190	2.980
	100.980	300		570	6.430	20	101.380	105.360	- 240	
	117.005		36.560				160.585	101.380	158.970	1.615

INTERMEDIAIRES

	09 Matériaux construction	10 Bâtiments	11 Travaux publics	12 Industries chimiques	13 Caoutchouc	14 Industries alimentaires	15 Habillement Textiles	16 Cuirs Chaussures	17 Bois Ameublement	18 Papier Carton	19 Industries polygra-phiques	20 Industries diverses	21 Infras-tructure	22 Transports	23 Logements	24 Autres services	25 Commerces	Variation de stocks	Exportation
																		8.885	6.350
																		- 1.250	4.795
																		1.470	3.895
																			15
																			100
																		1.040	500
																		320	
																		15	
																		300	15.435
																		50	375
																		- 200	400
																		3.005	
																			10
																		- 85	850
																		1.195	1.575
																			10
																			7.640
																			15
																			35
																			100
																		235	
																		- 100	1.315
																			30
																			100
																			5.310
																			1.950
																			7.720
																			20
8.905	23.115	15.275	6.505	70	78.085	7.980	3.840	5.490	1.910	2.620	5.380	95	18.320	5.850	17.255	20.735	11.055	57.660
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8.885	6.350
1.185	635	1.860	220	—	44.970	1.525	380	—	—	—	195	—	—	—	—	—	770	19.940
2.450	600	900	1.020	—	740	60	180	410	455	—	4.210	5	—	—	—	—	1.060	390
4.410	20.080	11.535	430	20	2.030	55	30	170	255	60	45	90	5.310	—	1.960	850	—	24.340
960	1.200	980	4.255	50	27.245	6.120	3.130	4.610	930	2.360	660	—	4.190	5.100	6.545	4.545	310	6.740
			580		3.110	200	120	300	270	200	270		8.820	750	8.750	15.360		

																			10						10	10		
																			640						640	640		
			1.220		44.970	1.525	380				195						8.885	6.350										
													100		800													
																										37.980		
																			151.295		11.255	19.070	2.850	14.450	198.920	73.455	1.950	85.535
																			230		225	100	100		655	625		30
																			4.000		1.100		390		5.490		5.420	70
					3.500												- 1.250	4.795										
	70	260	100			80	180	410	400		4.210						1.470	3.895										
																			600			40		10	650	620		30
					725														995		10	560			1.565	1.565		
850	80	120	170	20	970	40	25	50	170	40	20		810		1.630	530		15	1.390		300	1.590	420		3.700	3.700		
		180	30															100										
																			7.410						7.410	7.410		
																			3.700						3.700		3.700	
500	520	780	240		1.050	15	5	120	85	20	15	5	4.425		110	320	1.040	500										
40	40	665	20		90			10	10				370		680	15												
																					3.040		4.830		7.870	7.790	80	
																			8.500						8.500		8.500	
430			920		15				55								300	15.435										
1.100			20		10						10		75		220		50	375										
																			200		10				210	160		50
																			170		45	50	10		275	275		
																	- 200		500						500		500	
1.220	2.410	1.200	150							20			220															
																		400										
	2.760	2.370	320		1.075	10		120	20	20		90	30		195													
																		3.005										
																			6.605		15.830	340	5.980		28.755	28.365	- 100	490
																			26.550		31.930	480	5.230		64.190		62.925	1.265
755	565	1.600																										
1.350	11.210	6.[illegible]00	70					50	20				100		100		- 85	10										
																		850										
																			380		1.560	50	840		2.830	2.800		30
10	10	10			20									3.500	160	250			645		280	90	60	20	1.095		905	190
																			1.200						1.200	1.200		
																			39.500						39.500		39.500	
													2.600															
																			2.800						2.800	2.800		
630	2.050	350	2.335		90	190	50	230	330	420			30		2.250	260		1.575	32.600						32.600		32.600	
																			2.325		5.925	1.070	2.940	60	12.320	12.030		290
110			60	50			310				10		120					10	10		85		20		115		115	
																			120		1.890	20	670		2.700	- 2.590		- 110
			930		21.280								100		980	120	1.195	7.640	130		1.875		690		2.695		2.695	
																380												
																			79.465		23.380	7.810	6.325	650	117.630	108.930	240	8.460
	30	100	30		10	5.865	120	290	70				100		280	290		15	2.265		1.665	550	540		5.020	4.930		90
																			15.660		28.080	1.590	13.670	370	59.370	58.455	- 500	1.415
																			30		1.075		20		1.125		1.100	25
							2.600	10		10																		
																		35										
																			6.980		3.430	980	1.660	30	13.080	12.675	250	155
200	1.860	400	40		500	10	20	3.900	50				50		100	1.380	235	100			90		10		100		100	
																			5.900		780	1.120	780		8.580	8.550		30
800	20		200		610	15	20		380	1.800			150		540	1.000	- 100	1.315	840		125		10		975		910	65
																			190		840	40	230		1.300	1.290		10
									20	90			100		400	200		30										
	230		20		20	30					640					1.010	515	4.470	5.340		1.760	610	540		8.250	8.040	30	180
																			1.595		2.655	680	1.150		6.080	5.930		180
													1.300															
850	700	450	500		1.400	100	50	200	200	90	200		5.800		1.000	5.310		6.640	19.480						19.480	19.480		
					300	50	50	50			20		200		1.300	1.950												
																			15.400						15.400	15.400		
100	500	530	80		1.410	50	20	50	70	110	50		1.520	750	6.450	7.720		100										
																			62.100						62.100	62.100		
50	60	60	50		50		10		30		10		120	1.600	60	20												
																				200					200	200		
																				1.400					1.400	1.400		
																				300					300	300		
995	23.115	15.275	6.505	70	78.095	7.980	3.840	5.490	1.910	2.620	5.380	95	18.320	5.850	17.255	20.755	11.055	57.660	507.750	1.900	139.240	36.840	49.965	15.590	751.285	491.695	160.920	98.670
—	—	—	220	—	44.970	1.525	380	—	—	—	195	—	—	—	—	—	8.885	6.350										
185	635	1.860	1.020	—	740	80	180	410	455	—	4.210	—	—	—	—	—	770	19.840										
450	600	900	430	20	2.030	55	30	170	255	60	45	5	5.310	—	1.960	850	1.090	390										
410	20.680	11.535	4.255	50	27.245	6.120	3.130	4.610	930	2.360	660	90	4.190	5.100	6.545	4.545	310	24.340										
950	1.200	980	580		3.110	200	120	300	270	200	270	—	8.820	750	8.750	15.360	—	6.740										
																										37.980		
																			232.960	200	34.945	28.510	9.595	15.110	321.320	187.075	2.190	94.075
																			56.805	1.400	67.735	7.760	33.940	460	168.100	165.360	- 240	2.980
																			100.980	300					101.280	101.280		
																			117.005		36.560	570	6.430	20	160.585		158.970	1.615
995	23.115	15.275	6.505	70	78.095	7.980	3.840	5.490	1.910	2.620	5.380	95	18.320	5.850	17.255	20.755	11.055	57.660	507.750	1.900	139.240	36.840	49.965	15.590	751.285	491.695	160.920	98.670

995	23.115	15.275	6.505	70	78.095	7.980	3.840	5.490	1.910	2.620	5.380	95	18.320	5.850	17.255	20.755
045	9.800	11.200	1.380	90	6.950	1.990	655	1.320	400	1.555	825	250	15.775	650	27.230	21.580
055	2.000	2.800	340	20	1.530	480	150	330	130	650	210	50	8.065	100	4.755	4.310
120	2.755	2.270	410	15	14.550	540	265	355	65	345	440	—	2.950	50	3.700	37.200
060	1.100	1.800	290	10	2.230	180	190	240	185	275	115	—	5.650	8.000	3.945	3.300
-	- 150	—	—	—	- 100	—	—	—	—	—	—	—	- 7.590	430	- 1.890	—
400	1.325	900	340	15	2.745	405	215	280	40	190	240	—	1.400	40	4.060	6.470
980	5.055	3.815	790	70	4.300	4.955	3.055	1.185	- 100 90	185	585	905	6.520	5.140	27.405	40.385
60	21.885	22.720	3.550	220	32.205	8.550	4.530	3.710	810	3.200	2.415	1.205	32.770	13.550	69.205	113.245
55	45.000	38.000	10.055	290	110.300	16.530	8.370	9.200	2.720	5.820	7.795	1.300	51.090	19.400	86.460	134.000

VALEUR DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

Valeur de la Production.	880.050
Moins achats des Entreprises.	- 288.950
Valeur ajoutée brute....	591.100

— Production finale	507.750
— Commercialisation sur produits finals	102.395
— Export. produits intermédiaires	57.660
— Variation de stocks de produits interméd. ..	11.055
A déduire :	
— Import. produits intermédiaires.	- 85.560
— Achats de P.I. aux Administrations	- 2.200
	591.100

UIVANT LA FIN DE LA PERIODE COUVERTE PAR LES PERSPECTIVES DECENNALES

INTERMEDIAIRES — **UTILISATION**

09 Matériaux construction	10 Bâtiments	11 Travaux publics	12 Industries chimiques	13 Caoutchouc	14 Industries alimentaires	15 Textiles Habillement	16 Cuirs Chaussures	17 Bois Ameublement	18 Papier Carton	19 Industries polygraphiques	20 Industries diverses	21 Infrastructure	22 Transports	23 Logements	24 Autres services	25 Commerces	Variation de stocks	Exportation
			250		83.100	4.760	1.520				260		300		1.920		1.000	5.260
					5.200													2.800
	300	1.000	200			200	500	1.000	850		4.300							2.700
					2.000													
4.000	500	500 700	600 100	100	1.800	110	70	130	400	120	30		1.900		3.400	1.200		200
																		133.000
2.600	2.500	3.300	800	30	2.000	50	20	320	210	60	20	20	23.000		280	830	2.600	6.100
200	200	2.700	70		170			30	30				2.200		1.740	40	110	10.000
2.000			3.200		30				140								500	17.250
4.700			70	100	20						15		205		560		100	180
5.070	12.000	5.000	520	100						60			1.140				1.000	16.000
870	13.600	9.500	1.100		2.000	30		320	50	60		280	150		500		1.000	7.000
3.000	2.800	6.500																
6.450	54.200	25.200	1.240					130	50				500		260		250	1.000
30	40	30			50									8.400	320	560		
													3.000					
3.050	10.000	1.400	8.640	400	170	550	150	610	740	1.220	200		140		5.750	670	500	3.000
450			200	2.700			910				15		545					
			1.150		43.800								220		2.010	170 870	500	8.700
	100	400	100	1.550	20	16.300	350	770	170						710	750	220	800
							7.360	30		30							80	200
950	9.200	1.600	140		940	30	60	10.170	120				200		260	3.560	1.000	
3.700	100		700		1.150	50	60		1.200	5.200			700		1.400	2.600	200	500
									50	260			450		1.000	520		300
	1.200		70		40	90					950					1.100	200	3.600
													3.300					
3.950	3.500	1.800	1.700	100	2.600	300	150	530	440	270	300		15.450		2.500	12.800		20.000
					600	140	150	130			30		800		3.160	4.000		
500	2.500	2.200	280	20	2.690	150	60	130	150	320	70		7.000	1.750	15.900	17.000		300
200	300	200	170		100		30		70		10		600	4.000	150	120		
41.720	113.040	52.030	20.300	5.100	148.480	22.760	11.390	14.300	4.670	7.600	6.200	300	61.800	14.150	41.820	46.790	9.260	238.890
			250		83.100	4.760	1.520				260						1.000	5.260
5.000	3.100	7.500	3.400		2.030	200	500	1.000	990		4.300						500	152.950
11.300	3.000	3.800	1.470	230	3.820	160	90	450	610	180	65	20	25.105	12.400	4.240	2.030	2.700	6.480
20.970	100.940	46.730	13.200	4.750	53.640	17.050	8.920	12.060	2.480	6.830	1.175	280	10.145	16.020	10.090	5.060	53.900	
4.450	6.000	4.000	1.980	120	5.890	590	360	790	590	590	400		26.550	1.750	21.560	34.670		20.300

PRODUITS FINALS

Production	Administration	Importation	Commercialisation sur : Consommation locale	Commercialisation sur : Importation	Commercialisation sur : Exportation	Total des Ressources	Utilisations : Administrations Ménages	Utilisations : Variation de stocks	Utilisations : Exportation
1.500						1.500	1.500		
187.800		75.970	34.440	19.550	15.050	332.810	248.460	100	84.250
500		500	150	150		1.300	1.200		100
7.500						7.500		7.500	
550			50			600	600		
1.500			700			2.200	2.200		
2.300		1.050	2.600	1.450		7.400	7.400		
15.900						15.900	15.900		
7.700						7.700		7.700	
8.100			12.900			21.000	20.000	1.000	
126.000						126.000		126.000	
400						400	200		200
200		200	50	50		500	500		
1.500						1.500		1.500	
29.000		29.400	4.500	9.500	400	72.800	69.800		3.090
72.500		113.700	3.300	18.500		208.000		202.000	6.000
1.600		3.000	200	1.600		6.400	6.300		100
1.300		350	200	100	50	2.000		1.700	300
2.000						2.000	2.000		
208.000						208.000		208.000	
7.000						7.000	7.000		
145.000						145.000		145.000	
11.000		10.750	5.000	5.300	250	32.300	31.100		1.200
		150		50		200		200	
5.200		900	900	300	300	7.600	5.600		2.000
2.400		3.700	700	1.400		8.200		8.200	
162.880		37.800	13.830	12.220	2.200	228.930	204.480	100	24.350
4.470		2.870	1.190	940		9.470	9.270		200
39.000		52.800	3.900	25.600	200	121.500	117.700	3.000	800
100		2.300		100		2.500		2.500	
21.000		6.700	3.000	3.240	60	34.000	32.900	800	300
		200				200		200	
18.000		1.000	3.300	1.000		23.300	22.800	500	
1.500		800		200		2.500		2.500	
500		5.800	50	1.530	20	7.900	7.600	100	200
16.000		1.760	1.900	540		20.200	20.000	100	100
2.500		3.800	1.200	1.700		9.200	9.100		100
62.000						62.000	62.000		
60.400						60.400	60.400		
138.000						138.000	138.000		
	200					200	200		
	1.900					1.900	1.900		
	700					700	700		
1.372.800	2.800	355.500	94.060	105.020	18.530	1.948.710	1.106.810	709.700	123.200
353.930	200	114.820	50.920	33.220	17.250	570.340	461.340	200	108.800
175.970	1.900	119.480	38.940	51.450	1.230	388.970	375.370	5.500	8.100
269.400	700					270.100	270.100		
573.500		121.200	4.200	20.350	50	719.300		713.000	6.300

			250		83.100	4.760	1.520				260			300		1.920			1.000	5.260											
																					187.800	75.970	34.440	19.550	15.050	332.810	248.460	100	84.250
																					500	500	150	150		1.300	1.200		100
																					7.500					7.500		7.500		
					5.200															2.800										
	300	1.000	200			200	500	1.000	850		4.300									2.700										
																					550		50			600	600			
																					1.500		700			2.200	2.200			
					2.000																									
																					2.300	1.050	2.600	1.450		7.400	7.400			
4.000	500	500	600	100	1.800	110	70	130	400	120	30		1.900		3.400	1.200				200										
		700	100																		15.900					15.900	15.900			
																					7.700					7.700		7.700		
																				133.000										
2.600	2.500	3.300	800	30	2.000	50	20	320	210	60	20	20	23.000		280	830	2.600	6.100												
200	200	2.700	70		170			30	30				2.200		1.740	40	110	10.000			8.100		12.900			21.000	20.000	1.000		
																					126.000					126.000		126.000		
2.000			3.200		30				140								500	17.250												
4.700			70	100	20						15		205		560		100	180												
																				400					400	200			200
																				200	200	50	50		500	500			
																				1.500					1.500		1.500		
5.070	12.000	5.000	520	100						60			1.140				1.000	16.000												
870	13.600	9.500	1.100		2.000	30		320	50	60		280	150		500		1.000	7.000			29.000	29.400	4.500	9.500	400	72.800	69.800		3.000
																					72.500	113.700	3.300	18.500		208.000		202.000		6.000
3.000	2.800	6.500																												
6.450	54.200	25.200	1.240					130	50				500		260		250	1.000			1.600	3.000	200	1.600		6.400	6.300		100
																					1.300	350	200	100	50	2.000		1.700		300
30	40	30			50									8.400	320	560														
																					2.000					2.000	2.000			
																					208.000					208.000		208.000		
													3.000																	
																					7.000					7.000	7.000			
																					145.000					145.000		145.000		
3.050	10.000	1.400	8.640	400	170	550	150	610	740	1.220	200		140		5.750	670	500	3.000												
																					11.000	10.750	5.000	5.300	250	32.300	31.100		1.200
																						150		50		200		200		
450			200	2.700			910				15		545																	
																					5.200	900	900	300	300	7.600	5.600		2.000
																					2.400	3.700	700	1.400		8.200		8.200		
			1.150		43.800								220		2.010	170	500	8.700												
																870														
																					162.880	37.800	13.830	12.220	2.200	228.930	204.480	100	24.350
																					4.470	2.870	1.190	940		9.470	9.270		200
	100	400	100	1.550	20	16.300	350	770	170						710	750	220	800			39.000	52.800	3.900	25.600	200	121.500	117.700	3.000	800
																					100	2.300		100		2.500		2.500		
							7.360	30		30							80	200			21.000	6.700	3.000	3.240	60	34.000	32.900	800	300
																						200				200		200		
950	9.200	1.600	140		940	30	60	10.170	120				200		260	3.560	1.000				18.000	1.000	3.300	1.000		23.300	22.800	500	
																					1.500	800		200		2.500		2.500		
3.700	100		700		1.150	50	60		1.200	5.200			700		1.400	2.600	200	500			500	5.800	50	1.530	20	7.900	7.600	100	200
									50	260			450		1.000	520		300			16.000	1.760	1.900	540		20.200	20.000	100	100
	1.200		70		40	90					950					1.100	200	3.600			2.500	3.800	1.200	1.700		9.200	9.100		100
														3.300																
3.950	3.500	1.800	1.700	100	2.600	300	150	530	440	270	300		15.450		2.500	12.800		20.000			62.000					62.000	62.000		
					600	140	150	130			30		800		3.160	4.000					60.400					60.400	60.400		
500	2.500	2.200	280	20	2.690	150	60	130	150	320	70		7.000	1.750	15.900	17.000		300			138.000					138.000	138.000		
200	300	200	170		100		30		70		10		600	4.000	150	120														
																						200				200	200			
																						1.900				1.900	1.900			
																						700				700	700			
41.720	113.040	52.030	20.300	5.100	148.480	22.760	11.390	14.300	4.670	7.600	6.200	300	61.800	14.150	41.820	46.790	9.260	238.890	1.372.800	2.800	355.500	94.060	105.020	18.530	1.948.710	1.106.810	709.700	123.200
			250		83.100	4.760	1.520				260								1.000	5.260											
5.000	3.100	7.500	3.400		2.030	200	500	1.000	990		4.300								500	152.950											
11.300	3.000	3.800	1.470	230	3.820	160	90	450	610	180	65	20	25.105		4.240	2.030	2.700	6.480												
20.970	100.940	46.730	13.200	4.750	53.640	17.050	8.920	12.060	2.480	6.830	1.175	280	10.145	12.400	16.020	10.090	5.060	53.900												
4.450	6.000	4.000	1.980	120	5.890	590	360	790	590	590	400		26.550	1.750	21.560	34.670		20.300												
																					353.930	200	114.820	50.920	33.220	17.250	570.340	461.340	200	108.800
																					175.970	1.900	119.480	38.940	51.450	1.230	388.970	375.370	5.500	8.100
																					269.400	700					270.100	270.100		
																					573.500		121.200	4.200	20.350	50	719.300		713.000	6.300
41.720	113.040	52.030	20.300	5.100	148.480	22.760	11.390	14.300	4.670	7.600	6.200	300	61.800	14.150	41.820	46.790	9.260	238.890	1.372.800	2.800	355.500	94.060	105.020	18.530	1.948.710	1.106.810	709.700	123.200

41.720	113.040	52.030	20.300	5.100	148.480	22.760	11.390	14.300	4.670	7.600	6.200	300	61.800	14.150	41.820	46.790															
17.600	48.000	4.000	4.700	620	14.400	6.700	2.360	3.430	1.000	4.430	820	500	34.000	1.520	60.800	44.000															
4.970	9.500	1.700	1.200	180	3.300	1.700	550	880	320	1.840	210	100	14.000	240	11.300	10.000															
3.310	15.700	13.700	2.000	170	27.600	1.750	1.100	1.200	200	1.110	500		13.000	90	10.500	99.000															
4.890	3.400		1.500	740	4.500	1.000	560	540	270	790	110		14.300	18.800	9.400	7.000															
	- 500	7.000											- 2.000	- 2.000	- 2.000																
2.810	6.250	3.000	800	150	5.000	1.100	860	860	100	500	300		3.000	60	10.000	12.000															
5.900	24.610	3.570	4.500	840	12.750	11.990	8.080	2.990	140	430	560	2.400	38.300	36.940	61.080	86.420															
39.480	106.960	2.970	14.700	2.700	67.550	24.240	13.510	9.900	2.030	9.100	2.500	3.000	114.600	55.650	161.080	258.420															
81.200	220.000	158.000	35.000	7.800	216.030	47.000	24.900	24.200	6.700	16.700	8.700	3.300	176.400	69.800	202.900	305.210															

VALEUR DE LA PRODUCTION INTERIEUR BRUTE

Valeur de la production.	2.495.270
Moins achats des Entreprises.	876.240
Valeur ajoutée brute....	1.619.030

— Production finale	1.372.800
— Commercialisation sur produits finals	217.610
— Export. produits intermédiaires	238.890
— Variation de stocks de produits interméd. ..	9.260
A déduire :	
— Import. produits intermédiaires.	213.030
— Achats de P.I. aux Administrations	6.500
	1.619.030

TABLEAU ECONOMIQUE DE L'ALGERIE POUR L'ANNEE SUIVANT LA FIN DE LA PERIODE

PRODUITS INTERMEDIAIRES

UTILISATION

SECTEURS ET PRODUITS		Production	Administration	Importation	Commercialisation sur : Consommation locale	Commercialisation sur : Importation	Commercialisation sur : Exportation	Total des Ressources	01 Agriculture. Annexes : Hydraulique	01 Agriculture. Annexes : Culture et élevage	01 Agriculture. Annexes : Annexes	02 Forêts	03 Pêche	04 Electricité Gaz	05 Pétrole	06 Mines	07 Production métaux	08 Transformation métaux	09 Matériaux construction	10 Bâtiments	11 Travaux publics	12 Industries chimiques	13 Caoutchouc	14 Industries alimentaires	15 Textiles
01 Hydraulique. Eau potable	4	1.000						1.000		1.000															
	6																								
	7																				250		83.100	4.
Culture et élevage	1	72.600		23.230	4.450	510	280	101.070		1.350	3.570														
	4	1.600		260	300	60		2.220																	
	6																								
	7																								
	9																						5.200		
Annexes de l'agriculture	4	6.000		1.840		160	200	8.000																	
	6	4.000						4.000		4.000															
02 - Forêts - Chasse	2	9.400		900	800	100		11.200								150				300	1.000	200			
	6																								
	7																						2.000		
03 - Pêche	2	2.000						2.000																	
	6																								
04 - Electricité - Gaz	3	19.880						19.880	200	690	30				1.800	400	700	1.000	4.000	500	500	600	100	1.800	
	4	800						800													700	100			
	7																								
	9																								
05 - Pétrole	2	160.000						160.000							27.000										
	3	29.500		1.770	26.500	1.100		58.870	400	8.880	500	250	320	1.900		480	200	1.200	2.600	2.500	3.300	800	30	2.000	
	4	13.900		2.280	1.650	970		18.800	100	780	50	30	20	180		50		100	200	200	2.700	70		170	
	7																								
	9																					3.200		30	
06 - Industries extractives	2	28.150		300				28.450					30		500	200	4.600		2.000			70	100	20	
	3	1.450		15.690	60	900		18.810						3.300		150	8.500	200	4.700						
	6																								
	7																								
	9																								
07 - Production des métaux	- 4	40.000		10.570		1.000		51.570						380		300		10.000	5.070	12.000	5.000	520	100		
08 - Transformation des métaux	4	41.200		51.750	1.000	9.540	700	104.190	100					4.250	6.600	80	2.700	54.000	870	13.600	9.500	1.100		2.000	
	7																								
	9																								
09 - Matériaux de construction	2	11.100			2.400			13.500							1.000		200		3.000	2.800	6.500				
	4	67.200		9.300	11.800	2.000	250	90.550		320				250			1.000	700	6.450	54.200	25.200	1.240			
	7																								
	9																								
10 - Bâtiments	4	10.000						10.000	50	300		10		120	50			40	30	40	30			50	
	8																								
	9																								
11 - Travaux Publics	4	3.000						3.000																	
	8																								
	9																								
12 - Produits chimiques	4	24.000		30.000	1.800	6.440	300	62.540	100	13.500				250	7.700	700	300	2.800	3.050	10.000	1.400	8.640	400	170	
	7																								
	9																								
13 - Caoutchouc	4	200		4.800		850		5.850							200	30		800	450			200	2.700		
	7																								
	9																					1.150		43.800	
14 - Industries alimentaires	4	47.810		10.860	140	200	180	59.190		2.390	200		50												
	5	870						870																	
	6																								
	7																								
15 - Textiles - Habillement	4	7.900		12.500	700	2.400		23.500		400	120		60	250		30	100	300		100	400	100	1.550	20	1
	7																								
	9																								
16 - Cuirs	4	3.900		2.700	500	600		7.700																	
	7																								
	9																								
17 - Bois - Ameublement	4	4.700		22.150	200	3.000		30.050			50		40	250	400	80	200	800	950	9.200	1.600	140		940	
	7																								
	9													130	450	20	100	300	3.700	100		700		1.150	
18 - Papier - Carton	4	6.200		9.000	1.200	2.160		18.560																	
	7																								
19 - Industries polygraphiques	4	700		1.880				2.580																	
	7																			1.200		70		40	
20 - Industries diverses	4	6.200		850		200		7.250																	
	7																								
21 - Infrastructure	- 5	3.300						3.300																	
22 - Transports	5	114.400		600				115.000	200	130	500	980		1.200	34.000	5.050	3.500	3.050	3.950	3.500	1.800	1.700	100	2.600	
	8																								
																								600	
23 - Logements	5	9.400						9.400				10		180			100	100							
	8																								
24 - Autres services	5	64.900						64.900	200	5.200	300	120		2.700	3.700	160	500	1.000	500	2.500	2.200	280	20	2.690	
	8																								
														50			300	200	200	300	200	170		100	
27 - Administrations	4		6.500					6.500																	
	6																								
	7																								
	8																								
Totaux		817.260	6.500	213.030	53.500	32.190	1.910	1.124.390	1.350	38.940	5.320	1.400	520	15.390	83.400	7.880	23.000	76.590	41.720	113.040	52.030	20.300	5.100	148.480	
Produits Intermédiaires	1 - Matières prem. agric.	72.600		23.230	4.450	510	280	101.070		1.350	3.570											250		83.100	
	2 - Autres matières prem.	210.650		1.200	3.200	100		215.150					30		28.500	350	4.900		5.000	3.100	7.500	3.400		2.030	
	3 - Energie	50.830		17.460	26.560	2.000		96.850	600	9.570	530	250	320	5.200	1.800	1.030	9.400	2.400	11.300	3.000	3.800	1.470	230	3.820	
	4 - Produits Intermédiaires	236.310	6.500	170.540	19.290	29.580	1.630	513.850	350	18.690	420	40	170	6.110	15.400	1.290	4.700	70.040	20.970	100.940	46.730	13.200	4.750	53.640	
	5 - Services Intermédiaires	196.870		600				197.470	400	9.330	800	1.110		4.080	37.700	5.210	4.100	4.150	4.450	6.000	4.000	1.980	120	5.890	
Produits Finals	6 - Denrées alimentaires																								
	7 - Biens industriels cons.																								
	8 - Services finals																								
	9 - Biens d'équipement																								
Ensemble		817.260	6.500	213.030	53.500	32.190	1.910	1.124.390	1.350	38.940	5.320	1.400	520	15.390	83.400	7.880	23.000	76.590	41.720	113.040	62.030	20.300	5.100	148.480	

Hydraulique. Eau potable	6 7																														
Culture et élevage	1 4 6 7 9	72.600 1.600		23.230 260	4.450 300	510 60	280	101.070 2.220		1.350	3.570													250		83.100	4.760				
Annexes de l'agriculture	4 6	6.000 4.000		1.640		160	200	8.000 4.000		4.000																5.200					
- Forêts - Chasse	2 6 7	9.400		900	800	100		11.200										150				300	1.000	200			200				
- Pêche.	2 6	2.000						2.000																		2.000					
- Electricité - Gaz	3 4 7 9	19.880 800						19.880 800	200	690	30				1.800	400	700	1.000	4.000	500	500 700	600 100	100	1.800	110						
- Pétrole.	2 3 4 7 9	160.000 29.500 13.900		1.770 2.280	26.500 1.650	1.100 970		160.000 58.870 18.800	400 100	8.880 780	500 50	250 30	320 20	1.900 180	27.000	480 50	200	1.200 100	2.600 200	2.500 200	3.300 2.700	800 70	30	2.000 170	50						
- Industries extractives	2 3 6 7 9	28.150 1.450		300 15.690	60	900		28.450 18.810					30	3.300	500	200 150	4.600 8.500	200	2.000 4.700			3.200 70	100	30 20							
- Production des métaux	- 4	40.000		10.570		1.000		51.570						380		300		10.000	5.070	12.000	5.000	520	100								
- Transformation des métaux ..	4 7 9	41.200		51.750	1.000	9.540	700	104.190	100					4.250	6.600	80	2.700	54.000	870	13.600	9.500	1.100		2.000	30						
- Matériaux de construction	2 4 7 9	11.100 67.200		9.300	2.400 11.800	2.000	250	13.500 90.550		320				250	1.000		200 1.000	700	3.000 6.450	2.800 54.200	6.500 25.200	1.240									
- Bâtiments.	4 8 9	10.000						10.000	50	300		10		120	50			40	30	40	30			50							
- Travaux Publics	4 8 9	3.000						3.000																							
- Produits chimiques	4 7 9	24.000		30.000	1.800	6.440	300	62.540	100	13.500				250	7.700	700	300	2.800	3.050	10.000	1.400	8.640	400	170	550						
- Caoutchouc.	4 7 9	200		4.800		850		5.850							200	30		800	450			200	2.700								
- Industries alimentaires	4 5 6 7	47.810 870		10.860	140	200	180	59.190 870		2.390	200		50									1.150		43.800							
- Textiles - Habillement	4 7 9	7.900		12.500	700	2.400		23.500		400	120		60	250		30	100	300		100	400	100	1.550	20	16.30						
- Cuirs.	4 7 9	3.900		2.700	500	600		7.700																							
- Bois - Ameublement	4 7 9	4.700		22.150	200	3.000		30.050			50		40	250	400	80	200	800	950	9.200	1.600	140		940							
- Papier - Carton	4 7	6.200		9.000	1.200	2.160		18.560						130	450	20	100	300	3.700	100		700		1.150							
- Industries polygraphiques	4 7	700		1.880				2.580												1.200		70		40							
- Industries diverses	4 7	6.200		850		200		7.250																							
- Infrastructure.	- 5	3.300						3.300																							
- Transports.	5 8	114.400		600				115.000	200	130	500	980		1.200	34.000	5.050	3.500	3.050	3.950	3.500	1.800	1.700	100	2.600	3						
- Logements.	5 8	9.400						9.400				10		180			100	100						600	1						
- Autres services	5 8	64.900						64.900	200	5.200	300	120		2.700	3.700	160	500	1.000	500	2.500	2.200	280	20	2.690	1						
- Administrations.	4 6 7 8		6.500					6.500						50			300	200	200	300	200	170		100							
Totaux.....		817.260	6.500	213.030	53.500	32.190	1.910	1.124.390	1.350	38.940	5.320	1.400	520	15.390	83.400	7.880	23.000	76.590	41.720	113.040	52.030	20.300	5.100	148.480	22.7						
Produits Intermédiaires	1 - Matières prem. agric....	72.600		23.230	4.450	510	280	101.070		1.350	3.570											250		83.100	4.7						
	2 - Autres matières prem.	210.650		1.200	3.200	100		215.150					30		28.500	350	4.900		5.000	3.100	7.500	3.400		2.030							
	3 - Energie.	50.830		17.460	26.560	2.000		96.850	600	9.570	530	250	320	5.200	1.800	1.030	9.400	2.400	11.300	3.000	3.800	1.470	230	3.820							
	4 - Produits Intermédiaires	286.310	6.500	170.540	19.290	29.580	1.630	513.850	350	18.690	420	40	170	6.110	15.400	1.290	4.700	70.040	20.970	100.940	46.730	13.200	4.750	53.640	17.4						
	5 - Services Intermédiaires.	196.870		600				197.470	400	9.330	800	1.110		4.080	37.700	5.210	4.100	4.150	4.450	6.000	4.000	1.980	120	5.890							
Produits Finals	6 - Denrées alimentaires ..																														
	7 - Biens industriels cons.																														
	8 - Services finals																														
	9 - Biens d'équipement ..																														
Ensemble.....		817.260	6.500	213.030	53.500	32.190	1.910	1.124.390	1.350	38.940	5.320	1.400	520	15.390	83.400	7.880	23.000	76.590	41.720	113.040	62.030	20.300	5.100	148.480	22.3						

Achats des Entreprises		876.240	1.350	38.940	5.320	1.400	520	15.390	83.400	7.880	23.000	76.590	41.720	113.040	62.030	20.300	5.100	148.480	22.3												
Salaires.		411.965	2.000	40.000	1.600	3.520	1.500	4.400	36.000	4.815	5.250	24.000	17.600	48.000	4.000	4.700	620	14.400	6.												
Charges sociales		96.090	150	1.000	230	320	150	2.300	10.000	1.500	1.750	6.700	4.970	9.500	1.700	1.200	180	3.300	1.												
Impôts Indirects		248.480	60	1.000	300	180	70	2.800	42.000	1.350	2.390	7.400	3.310	15.700	13.700	2.000	170	27.600	1.												
Amortissements.		211.560	60	17.000	600	330	390	5.300	104.500	3.080	1.300	4.200	4.890	3.400		1.500	740	4.500	1.												
Subventions.		- 11.090	- 1.190	- 2.000						- 900		- 500		- 500	7.000																
Impôts Directs		64.320	20	7.400	100	160	200	500	5.000	500	1.100	2.550	2.810	6.250	3.000	800	150	5.000	1.												
Bénéfices.		597.905 - 200	50	166.660	1.850	5.540	1.470	13.590	56.600	13.675 - 200	5.210	21.760	5.900	24.610	3.570	4.500	840	12.750	11.												
Valeur ajoutée		1.619.030	1.150	231.060	4.680	10.050	3.780	28.890	254.100	23.820	17.000	66.110	39.480	106.960	2.970	14.700	2.700	67.550	24.												
Valeur de la Production		2.495.270	2.500	270.000	10.000	11.450	4.300	44.280	337.500	31.700	40.000	142.700	81.200	220.000	155.000	35.000	7.800	216.030	47												